V1 - Février 2025

V2 - Octobre 2025 (MAJ du contexte éolien)

matutina
Paysage et Énergies

INNERGEX Énergie renouvelable

Étude paysagère et patrimoniale

Projet de parc éolien des Grandes Vallées

Neuvy-en-Dunois - Eure-et-Loir (28)

Carte du projet (fond IGN 1/25 000)

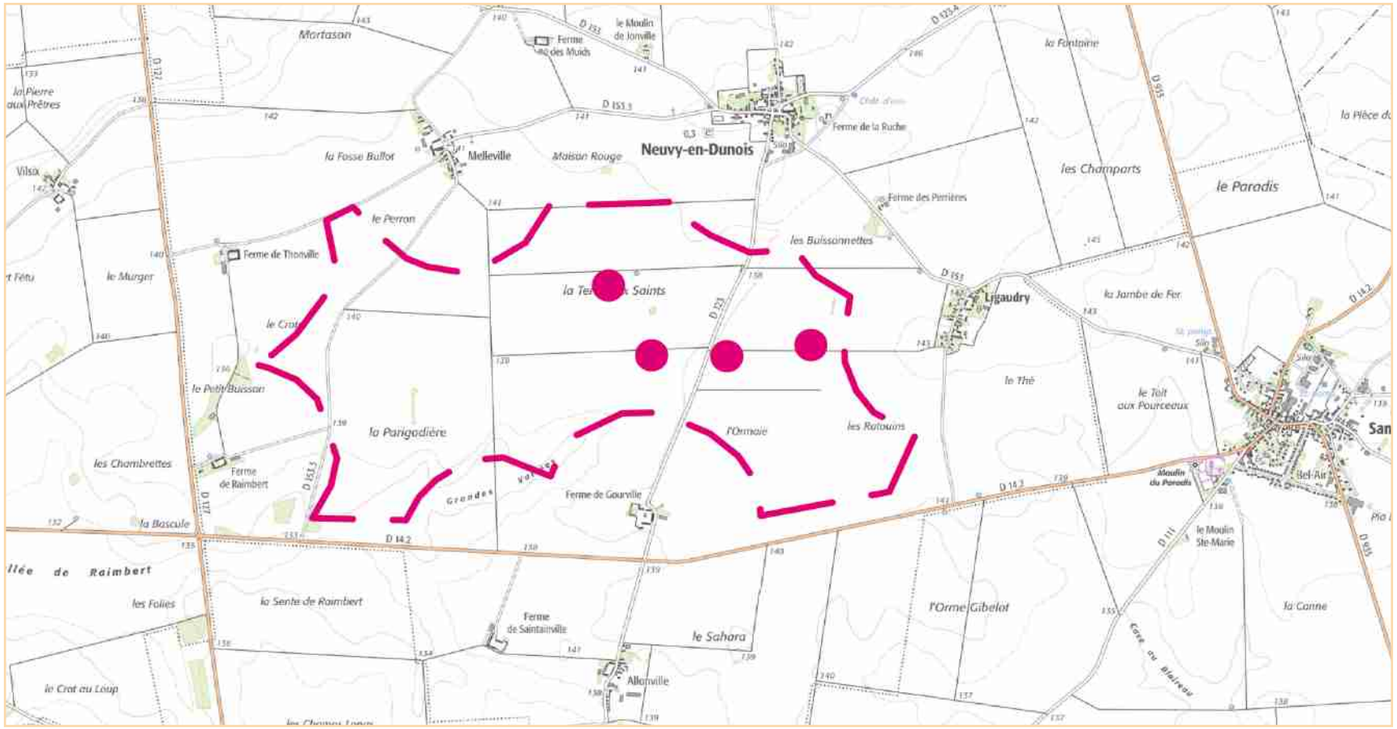

Réalisation du dossier

Matutina : Promopole - 12, avenue des Prés - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - agence@matutina.fr
Directeur d'étude : Baptiste DUHAMEL
Cartographie et étude : Alexis BILLARD
Photomontages : réalisés par ORA Environnement
Conception graphique : Catherine SERRE

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs.

Reproduction interdite sans autorisation

Résumé de la demande

Pétitionnaire : Parc éolien des Grandes Vallées SAS
Département et région : Eure-et-Loir (Centre-Val De Loire)
Commune du projet : Neuvy-en-Dunois

Dénomination du projet : Parc éolien des Grandes Vallées

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension des éoliennes :
- **Hauteur maximale :** 180 m
- **Diamètre max :** 138 m
- **Hauteur de moyeu max :** 114 m
- **Garde au sol min :** 41 m

Sommaire

Lexique 5

Introduction générale 13

Première partie 15

1 - Localisation et périmètres 16
1.1 - Localisation générale 16
1.2 - Présentation de la commune 16
1.3 - Le projet et son site 16
1.4 - Définition des périmètres d'étude 18

2 - Analyse physique et structurelle 20
2.1 - Géologie, relief, hydrographie et boisements 20
2.2 - Occupation agricole et naturelle 24
2.3 - Occupation anthropique 28
2.4 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle 32

3 - Analyse paysagère et patrimoniale 34
3.1 - Approche sensible 34
3.2 - Les unités paysagères 36
3.3 - Le patrimoine culturel et naturel 40
3.4 - Dynamiques d'évolution 50
3.5 - Perceptions sociales et touristiques 56
3.6 - Synthèse de l'analyse paysagère, patrimoniale et touristique 58

4 - Le site et ses enjeux 60
4.1 - Présentation du SRE 60
4.2 - Les attendus du SRE 60
4.3 - Le contexte éolien 60
4.4 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales .. 62
4.5 - Analyse des lieux de vie à enjeux forts 64
4.6 - Analyse du patrimoine protégé du périmètre immédiat 74

5 - Synthèse hiérarchisée des enjeux 78

Deuxième partie 81

1 - Le site et ses possibilités d'implantation 84
1.1 - Configuration du site du projet 84
1.2 - Formes d'implantations et variantes 84
1.3 - Description des variantes 86
1.4 - Choix de la variante finale 98

2 - Étude des incidences paysagères et patrimoniales ... 102
2.1 - Principes et choix des points de vue 102
2.2 - Caractéristiques des photomontages 114
2.3 - Présentation des photomontages 114

3 - Étude d'encerclement théorique 410
3.1 - La notion d'encerclement par saturation visuelle et son application aux projets éoliens 410
3.2 – Méthode de mesure et calcul des indices théoriques. 410
3.3 - Organisation de l'étude d'encerclement 412
3.4 - Précisions sur le cas des effets de seuil 412
3.5 – Choix des lieux de vie analysés 412
3.6 - Résultats de l'étude d'encerclement théorique ... 462
3.7 - Analyse de l'incidence théorique du projet sur les lieux de vie 464
3.8 - Synthèse de l'étude d'encerclement théorique ... 466

4 - Évaluation des incidences 470

Troisième partie 475

1 - Poste de livraison et mesures d'accompagnement ... 476
1.1 - Réservation de la terre végétale 476
1.2 - Les éléments connexes 476
1.3 - Intégration du poste de livraison 476
1.4 - Mesure d'accompagnement 476

Quatrième partie 481

1 - Synthèse générale ERC 482

Bibliographie / webographie 486

L'équipe Matutina 487

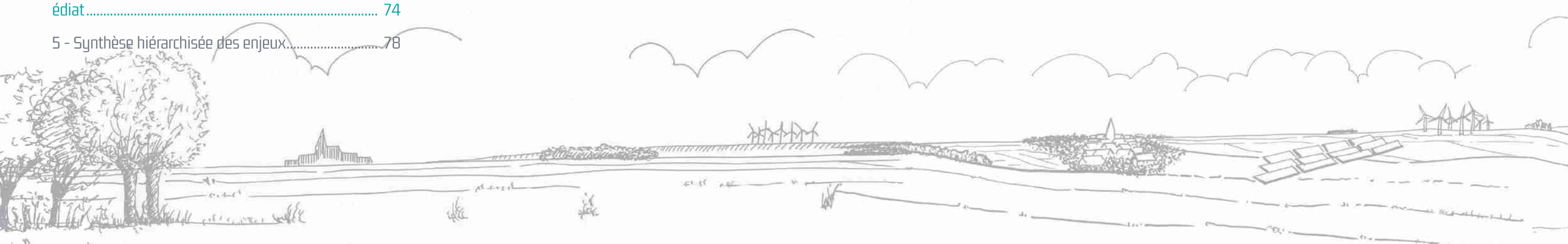

Le présent document est la propriété de MATUTINA.

L'ensemble des textes et croquis a été réalisé par MATUTINA.

Toute reproduction, même partielle, ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.

Le présent document a été protégé par dépôt auprès de l'INPI en février 2019.

LEXIQUE

Le présent lexique contient l'ensemble des termes employés jusqu'à présent dans nos études. Leur définition est issue de nos expériences et de nos échanges avec nos clients, partenaires et les services de l'état.

Ce lexique n'entend pas fournir une définition absolue de cette terminologie. Il est destiné à bien expliciter les termes que nous employons, afin de permettre une meilleure compréhension de nos travaux.

Sensibilité

La sensibilité est fonction, d'une part, de la capacité intrinsèque d'un paysage à accueillir un projet éolien et, d'autre part, du niveau d'appropriation sociale de ce paysage, lequel détermine l'acceptabilité sociale du projet éolien. Elle désigne les effets possibles de modification, de transformation, voire de perturbation, qu'un projet éolien pourra engendrer sur des éléments paysagers et patrimoniaux. En l'occurrence, un paysage ou un élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que le projet éolien pourrait y engendrer une modification très, voire trop radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence. Ce dernier peut être lié à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles, etc.

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

Enjeu

Un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphiques…). Ainsi, les enjeux ne sont étudiés que dans la mesure où ils présentent une certaine sensibilité face à l'implantation d'éoliennes.

Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension. Par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée, etc. L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

Incidence (ou impact)

L'incidence désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation physique ou esthétique opérée par un projet éolien sur un élément défini ponctuel, comme un monument, ou vaste, comme une unité paysagère.

Le mot « impact », bien qu'étant générique, est cependant le plus souvent lié à une valeur négative. Le terme d'« incidence » a été choisi pour s'y substituer car il possède une connotation plus neutre, devant être qualifié.

La qualification du niveau d'incidence renvoie directement aux enjeux, sur lesquels elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens. En outre, l'étude des impacts possède un rôle d'aide à la prise de décision et à l'information du public.

Hauteur visuelle

La hauteur visuelle d'un objet donné (éolienne, bâti, monument, etc.) est la hauteur angulaire sous laquelle l'objet est perçu selon la distance d'observation. En effet, une même éolienne perçue à un kilomètre ou à dix kilomètres de distance n'aura pas la même hauteur visuelle alors que sa hauteur réelle ne varie pas. La dégression visuelle d'un objet par rapport à la distance ne suit pas une pente linéaire mais une courbe régressive parabolique (fonction mathématique arc-tangente).

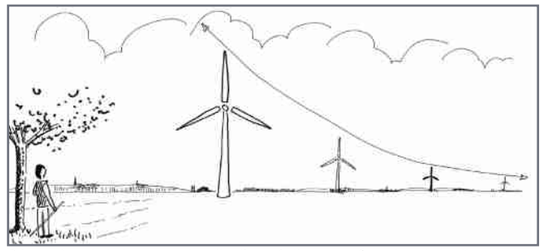

Régression de la hauteur visuelle d'une éolienne en fonction de la distance

Prégnance visuelle

La prégnance visuelle est une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément dans le champ visuel de l'observateur selon un point de vue donné. La prégnance visuelle, ou emprise visuelle, peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée, etc.

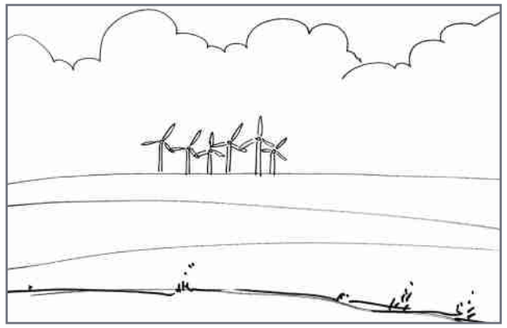

Faible prégnance de proximité et de densité

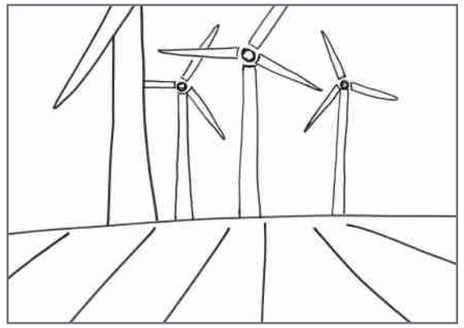

Forte prégnance de proximité

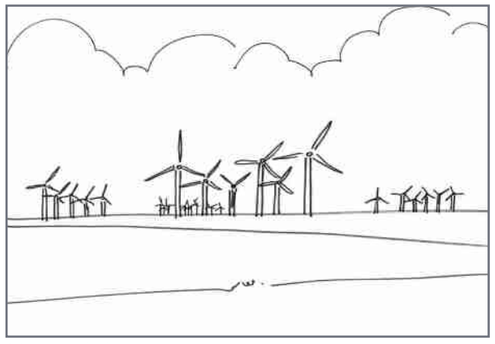

Prégnance de densité

Rapport d'échelles

Un rapport d'échelle désigne le rapport de proportion entre deux éléments, la plupart du temps entre le projet éolien étudié et le paysage ou du bâti. Plusieurs effets possibles peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Les rapports d'échelles sont les rapports qui se mettent en place en fonction des hauteurs visuelles de différents éléments.

Selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit, un projet éolien peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite. Ainsi, pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démesurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. On parle alors d'un rapport d'échelle défavorable (ou concurrentiel). En revanche, dans un espace très ample, aux profonds horizons de vision, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite". On parle alors d'un rapport d'échelle favorable (ou d'absorption).

L'évaluation du rapport d'échelle est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.

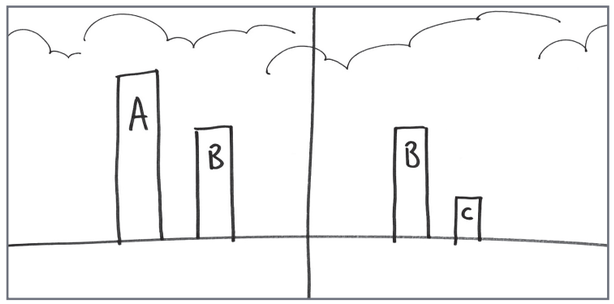

Relativité des rapports d'échelle

L'analyse des rapports d'échelle entre le projet éolien et un élément donné (paysage, bâti, monument historique, etc.) est fondamentale. Ces rapports peuvent être favorables, en situation d'équilibre ou défavorables à l'élément donné.

- Rapport d'échelle favorable

Un rapport d'échelle favorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est inférieure à un élément donné.

- Rapport d'échelle en situation d'équilibre

Un rapport d'échelle en situation d'équilibre se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est égale à un élément donné.

- Rapport d'échelle défavorable

Un rapport d'échelle défavorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est supérieure à un élément donné. Dans certains cas où une ou plusieurs éoliennes ont des rapports d'échelle défavorables au bâti ou à un élément paysager, on peut parler d'effet de prégnance verticale, voire de surplomb.

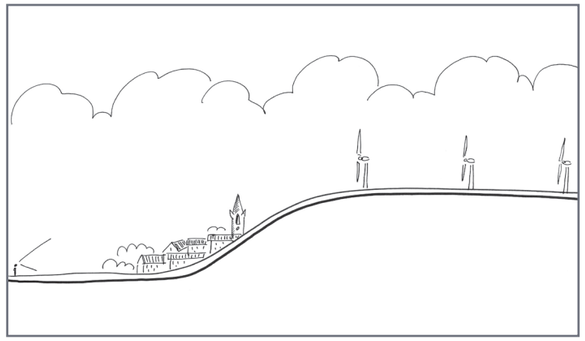

Variation du recul à la vallée faisant varier les rapports d'échelle

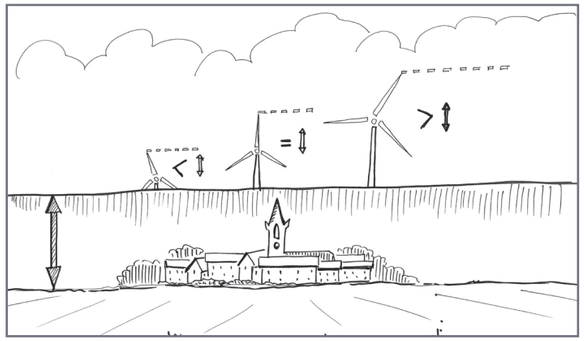

Illustration de la variation des rapports d'échelle depuis la vallée

- Absence de rapports d'échelle

Dans certains cas de figure, surtout quand le paysage est très ouvert et monotone, il n'y a pas d'éléments de repères qui permettent d'établir un rapport de proportion. On parle alors d'absence de rapports d'échelle.

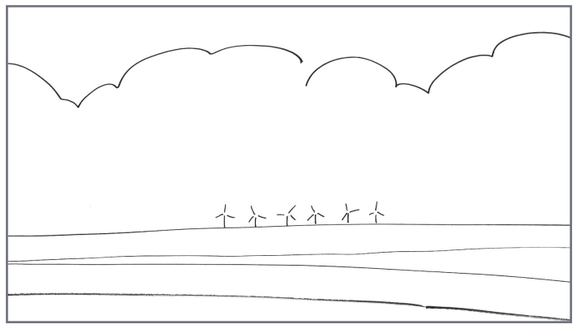

Vue en absence de rapports d'échelle

Surplomb

Un surplomb est une situation de rapport d'échelle très défavorable qui crée un effet d'écrasement par les éoliennes. On parle de surplomb des éoliennes sur une silhouette de village, une vallée, un bâtiment, etc.

Effet de surplomb sur un village de vallée

Paysage de grande échelle

Un paysage de grande échelle est un paysage ouvert, aux vues lointaines et dégagées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont rares. Le ciel est alors très présent et démesuré. Les grands plateaux agricoles ouverts sont souvent des paysages de grande échelle. On parle alors de vues ouvertes car l'observateur qui se trouve dans ce type de paysage aura toujours une vision éloignée et profonde de l'horizon.

C'est en général un paysage adapté au développement éolien car les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage. Il se peut même qu'il y ait une absence de rapports d'échelle.

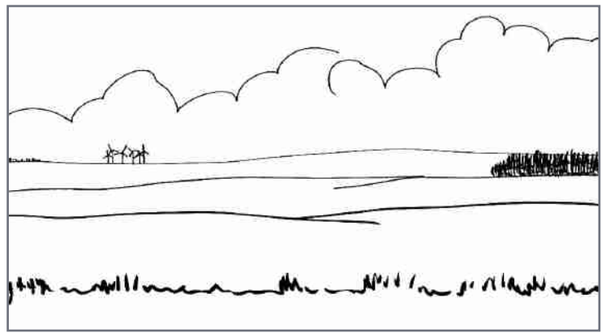

Paysage de grande échelle

Paysage de petite échelle

Un paysage de petite échelle est un paysage fermé, aux vues proches et refermées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont très présents. Un paysage bocager vallonné est le parfait exemple d'un paysage de petite échelle. Les nombreuses haies referment les vues. Cela crée un paysage de petite échelle, intime, à taille humaine. Les vues ouvertes y sont très rares. On parle alors de vues en fenêtres ou de vues fermées. Ce sont généralement des paysages sensibles au développement éolien du fait de rapports d'échelle souvent peu favorables au paysage.

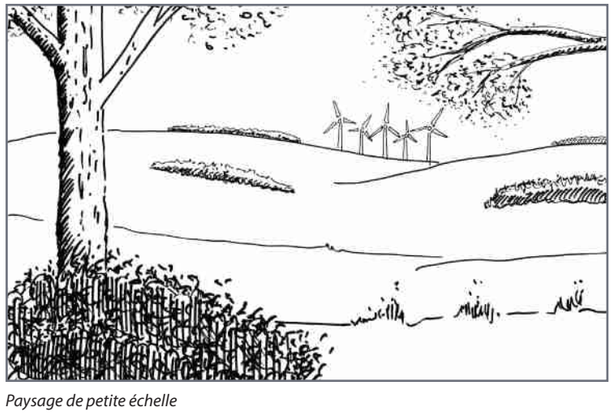

Paysage de petite échelle

Visibilité

La visibilité désigne de manière générique le fait qu'un objet, un élément naturel ou autre soit visible dans le champ du regard humain, depuis un point de vue donné. En résumé, elle désigne le fait d'être visible dans les conditions normales de la perception.

La visibilité peut induire une hiérarchisation des plans (premier plan, arrière-plan), avec des effets de barrière (éléments naturels ou anthropiques) pouvant restreindre une vue d'ensemble de l'étendue observée. Si l'élément n'est pas visible pour l'observateur, la vue sera qualifiée de fermée.

Axe de visibilité

Un axe de visibilité est une ligne naturelle ou artificielle qui induit la conduite du regard, l'oriente, créant une vision privilégiée. On parlera notamment d'axe de visibilité dans le cas d'une vue depuis un château, dont le parc peut offrir un axe de perspective central ouvrant vers le site du projet éolien.

Cet axe de visibilité peut ainsi créer un « effet de zoom » dans le cas où l'axe est encadré par un double rideau arboré. Ce phénomène de « resserrement » a pour conséquence la focalisation du regard sur les éoliennes.

Axe de visibilité d'un jardin de type classique créant un "effet de zoom"

Absence d'axe de visibilité

La conduite automobile, en particulier, détermine un axe de visibilité par la concentration du regard véhiculaire sur la route.

Éoliennes placées dans l'axe routier : bien visibles pour le conducteur

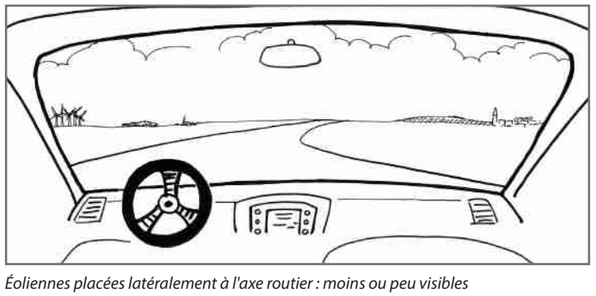

Éoliennes placées latéralement à l'axe routier : moins ou peu visibles

Intervisibilité

L'intervisibilité désigne la visibilité d'un projet éolien depuis un point de vue donné précis, qui possède une valeur particulière (monument historique, cœur de village, vue panoramique, etc.).

Elle n'est pas en soi négative, mais il est nécessaire de la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau. L'incidence visuelle peut alors être évaluée, entre autres, en fonction de la hauteur visuelle des éoliennes et des rapports d'échelle avec le paysage ou le bâti.

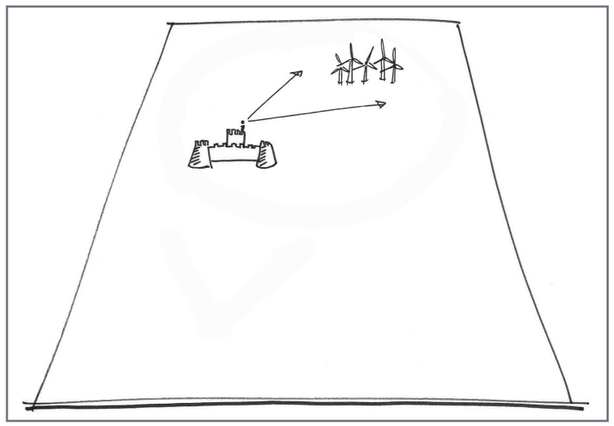

Principe de l'intervisibilité

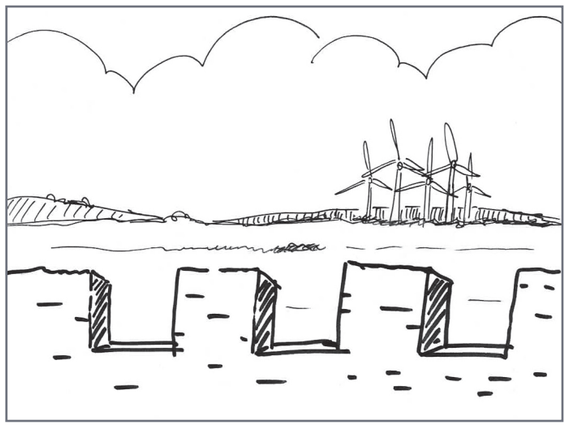

Vue en intervisibilité

Covisibilité

La covisibilité désigne la visibilité conjointe d'un objet et d'un projet éolien depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. L'objet peut être un monument historique, une silhouette urbaine, etc.

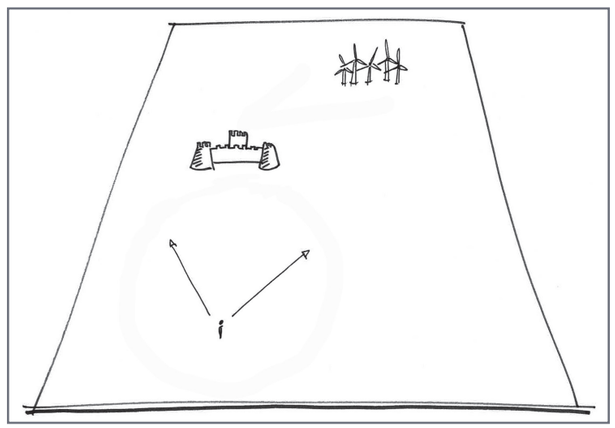

Principe de la covisibilité

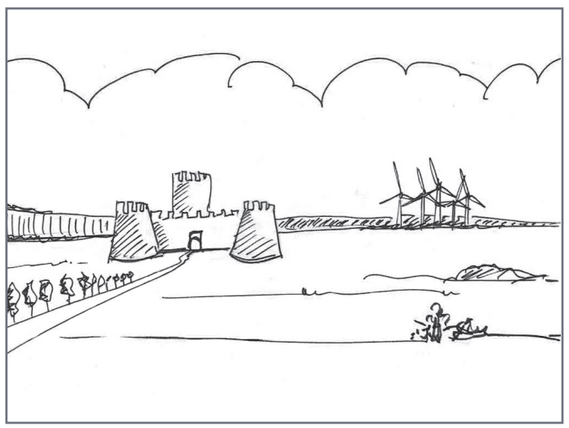

Vue en covisibilité

Elle n'est pas en soi négative mais il est nécessaire de la qualifier. Il faut évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière, ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation. L'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même puisqu'elle est relative à la fréquentation des sites où elle s'exprime. Il est également important d'ajouter l'analyse des rapports d'échelle pour qualifier les impacts visuels complets de la covisibilité.

- Covisibilité de superposition

Une covisibilité de superposition s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné, dans le même axe visuel que ce dernier, en enfilade. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. Le cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb.

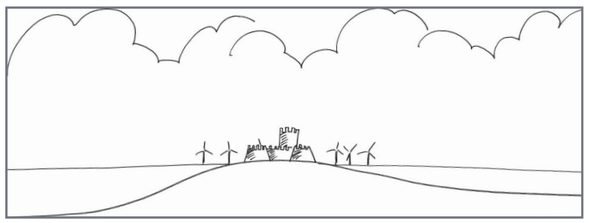

Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle favorable

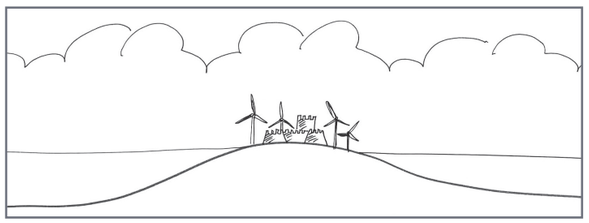

Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle défavorable

- Covisibilité latérale

Une covisibilité latérale s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné à côté de ce dernier, de manière latérale donc. Elle peut, également, être favorable ou défavorable. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. Le cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb. De plus, le niveau d'incidence décroît en fonction de l'éloignement latéral.

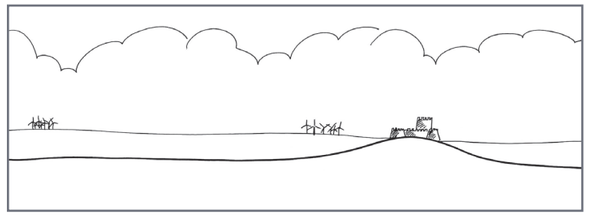

Covisibilité latérale avec rapport d'échelle favorables : éoliennes éloignées

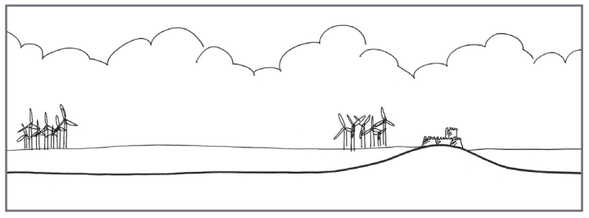

Covisibilité latérale avec rapport d'échelle défavorable : éoliennes proches

Entrée de village

Une entrée de village est une route ou un chemin qui mène à celui-ci. L'observateur a donc face à lui la silhouette urbaine du village ainsi que le paysage en arrière-plan. Une route d'entrée peut donc aussi être une sortie. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien se font souvent par rapport au bâti ou la végétation du village. Ce sont donc des vues aux enjeux plus importants qu'une sortie. En effet, s'il existe une covisibilité des éoliennes au-dessus de la silhouette urbaine, il y a plus de risques de rapports d'échelle défavorables au bâti (surplomb) plutôt qu'en sortie, où les rapports d'échelle se font avec le paysage. Toutefois, il est plus rare d'avoir une visibilité des éoliennes en entrée de village car les masques visuels y sont les plus importants.

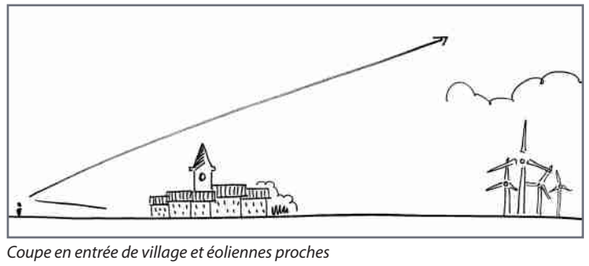

Coupe en entrée de village et éoliennes proches

Vue en entrée de village : les éoliennes proches sont en covisibilité

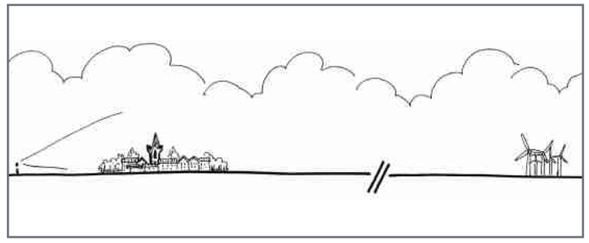

Coupe en entrée de village et éoliennes éloignées

Vue en entrée de village : les éoliennes éloignées sont invisibles

Sortie de village

Une sortie de village est une route ou un chemin sortant de celui-ci. L'observateur a donc face à lui le paysage qui entoure le village et se trouve dos à la silhouette urbaine de ce dernier. Une route de sortie peut donc aussi être une entrée. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

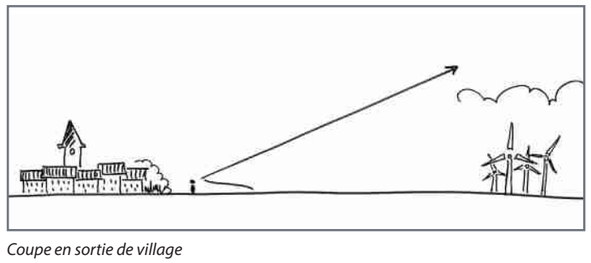

Coupe en sortie de village

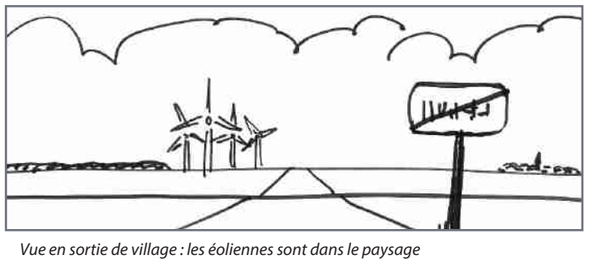

Vue en sortie de village : les éoliennes sont dans le paysage

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien ne se font plus par rapport au bâti ou à la végétation du village, mais par rapport au paysage environnant ce village. Ce sont donc des vues aux enjeux moins importants qu'une entrée. En effet, s'il existe une visibilité des éoliennes dans le paysage autour du village, il y a moins de risques d'avoir des rapports d'échelle défavorables au paysage plutôt qu'en entrée, où les rapports d'échelle se font avec le bâti. Toutefois, il est plus fréquent d'avoir une visibilité des éoliennes en sortie de village car les masques visuels sont moins importants.

Néanmoins, la présence d'éoliennes en nombre important dans le champ visuel de l'observateur peut entrainer un effet d'enfermement.

Lisibilité

La lisibilité d'un projet éolien est une qualité exprimant la netteté et la facilité de distinction d'ensemble des éoliennes d'un projet. La lisibilité d'un projet éolien est bonne quand il offre à la vue une forme homogène et régulière, rendant sa structure clairement lisible et identifiable.

L'expérience montre que seules deux formes sont réellement lisibles :

- la ligne régulière,

- la masse homogène.

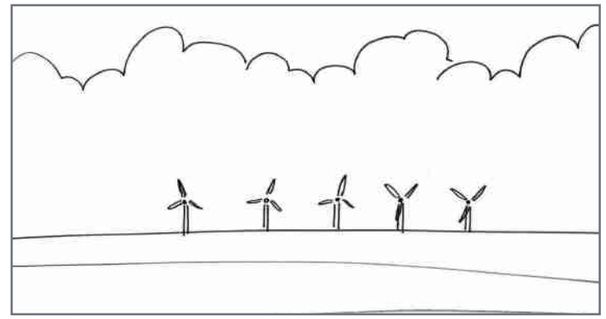

La ligne régulière

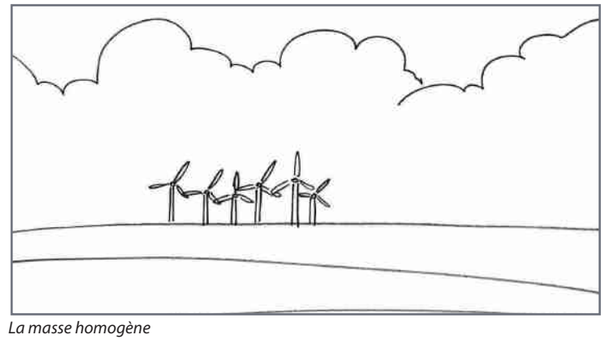

La masse homogène

La ligne, pour être lisible, nécessite deux conditions : dessiner un axe rectiligne et définir un écartement constant entre les éoliennes, ces deux qualités étant donc la rectitude et la régularité. Ainsi, la forme obtenue génère un « effet d'ordre » parfaitement lisible.

Toutefois, il n'est pas si facile de réunir ces deux conditions, en particulier celle de l'axe rectiligne. En effet, tout décalage d'une seule éolienne sur un alignement perturbera immédiatement la lisibilité de la forme, particulièrement dans les vues en enfilade.

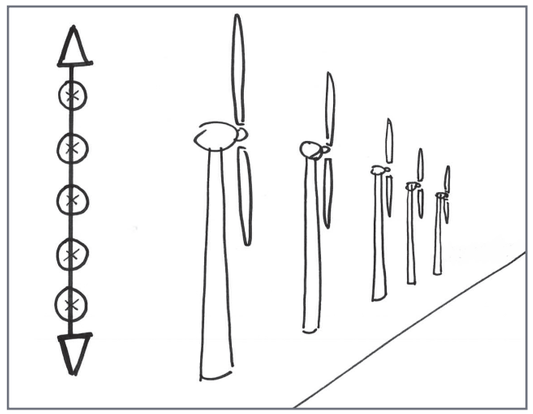

Vue en perspective cavalière d'une ligne régulière

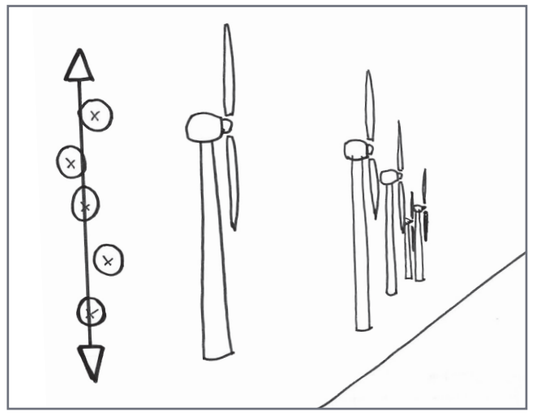

Vue en perspective cavalière d'une ligne irrégulière

L'implantation en masse doit être perceptible comme telle au premier regard. Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit homogène.

Il y a deux manières de rendre homogène une masse. Soit par une implantation régulière, soit par une implantation irrégulière. La première est obtenue en répartissant les éoliennes sur un quadrillage (sans quinconce). La deuxième est obtenue par une répartition aléatoire, mais en veillant à obtenir globalement une interdistance semblable entre éoliennes. On retrouve d'ailleurs deux principes fondamentaux dans l'art des jardins qui se partagent entre la régularité ("jardin à la française") et l'irrégularité ("jardin à l'anglaise").

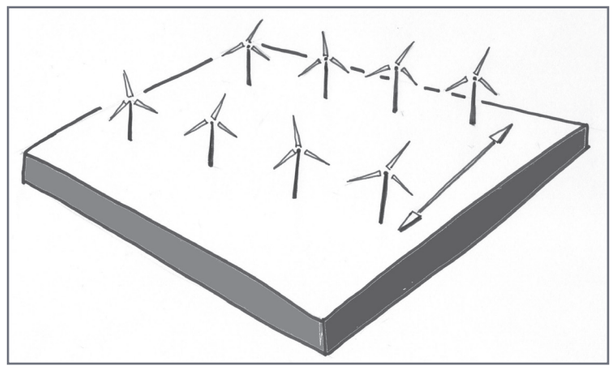

Bloc diagramme d'une masse homogène répartie en quadrillage

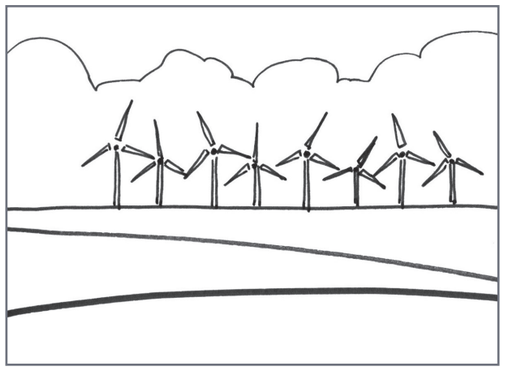

Vue d'une masse homogène

Champ de vision

Le champ de vision est la portion de l'espace que le regard, observant droit devant lui et immobile, peut percevoir. La vision binoculaire s'effectue sur 120°. La reconnaissance des symboles se fait dans un champ angulaire de 40° tandis que les couleurs sont encore visibles sous 60°.

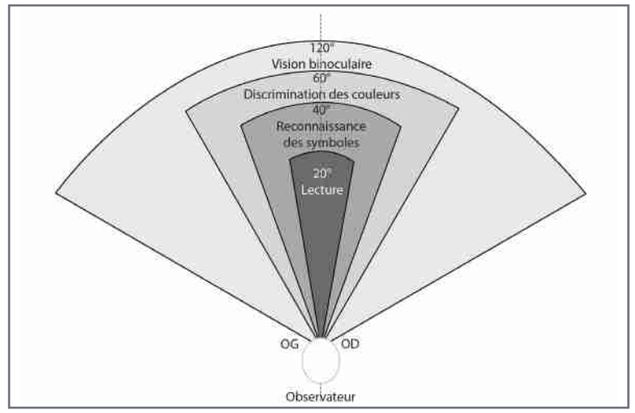

Champ de vision

C'est pour cette raison que les photomontages sont réalisés, en règle générale, en taille réelle entre 40° et 60°. Cela correspond à la zone nette apparente. Cette zone est d'environ 40°. Toutefois, lorsque l'observateur est immobile, les yeux balaient la scène, la zone nette apparente devient alors plus grande. À l'inverse, quand un automobiliste est en mouvement, cette zone nette apparente est réduite car les yeux balaient moins la scène. En outre, plus la vitesse de l'automobiliste est importante, plus sa zone nette apparente se réduit.

Taille réelle (ou vision orthoscopique)

Une simulation infographique d'implantation éolienne, dite "photomontage" et présentée "à taille réelle" permet de recréer les conditions réelles de vision d'un observateur, grâce à l'utilisation du théorème de Thalès.

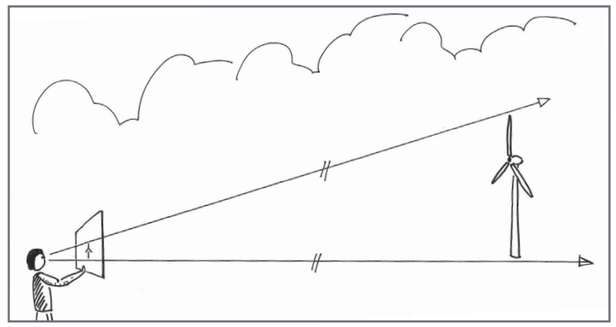

Simulation ("photomontage") d'une éolienne à "taille réelle" ou orthoscopique

Concrètement, une photo est prise depuis un point de vue préalablement choisi. Le photomontage est réalisé à partir de cette photo. Ensuite, afin de percevoir les éoliennes de la manière la plus réaliste possible, le photomontage est mis en page à taille réelle. Les éléments du photomontage (éoliennes, paysage, bâti, etc.) ont donc exactement les mêmes proportions que dans la réalité. Il est alors possible de se rendre au point de vue de la photo et de la positionner à une certaine distance de ses yeux, cette dernière étant la distance orthoscopique indiquée sur le photomontage. L'observateur pourra alors « calquer » le photomontage sur le paysage et sera capable de visualiser les futures éoliennes et d'évaluer les rapports d'échelle entre un élément et ces dernières. Cette forme de présentation est également nommée "vision orthoscopique".

Effets cumulés

Les effets cumulés désignent l'addition des effets provoqués par les parcs éoliens entre eux. Ces effets peuvent s'avérer de natures très diverses et dépendent de multiples facteurs. Des aspects subjectifs rentrent également en jeu.

Lisibilité d'ensemble

La lisibilité d'ensemble de parcs éoliens désigne la qualité exprimant leur facilité de distinction à l'échelle du grand paysage. La lisibilité d'ensemble est bonne quand les parcs se distinguent aisément les uns des autres, d'une part, et que leur structure est clairement identifiable, d'autre part.

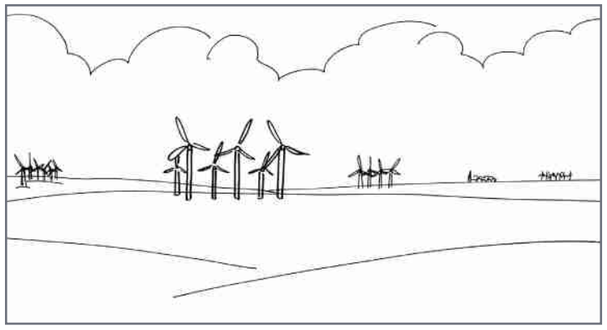

Lisibilité d'ensemble de plusieurs parcs éoliens dans un paysage donné

Encerclement théorique – encerclement réel

L'encerclement désigne un effet de fermeture des horizons de vision par le contexte éolien. Généralement, cet effet est considéré depuis les lieux de vie, ou ayant une importance sociale particulière. Subjectivement, ces effets peuvent être caractérisés par des sensations d'enfermement, de saturation du paysage, etc. Ces effets peuvent être étudiés de manière théorique ou réelle, les deux approches étant complémentaires.

L'encerclement théorique est une notion élaborée par les services de l'État, supposant une visibilité totalement ouverte et transparente sur 360° autour d'un point défini, généralement un lieu habité. Cette notion a toutefois pris en compte des facteurs de modulation des effets d'occupation des horizons. Ainsi, pour chaque point de vue, deux périmètres empiriques sont proposés : un premier de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré comme prégnant, et un second de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré "nettement présent par temps normal". Au-delà de 10 km, les éoliennes sont ignorées, étant considérées comme visibles mais peu influentes. Les champs angulaires visuels définis par cette méthode restent d'ordre planimétrique. Dans la réalité, il n'existe quasiment jamais de point offrant des visibilités entières sur 360°. L'encerclement réel désigne alors la perception sensible de terrain et ne peut donc pas être représenté par cette méthode. Depuis les villages, par exemple, les vues sont rarement ouvertes et dégagées vers le paysage et son contexte éolien. Les nombreuses variations du relief, la présence de boisements ou la densité du bâti offrent des masques et des filtres. Enfin, les sensations d'encerclement dépendent des ressentis individuels.

Il est par conséquent intéressant de comparer les champs angulaires théoriques occupés par les éoliennes avec les champs angulaires réels en utilisant, par exemple, des photomontages.

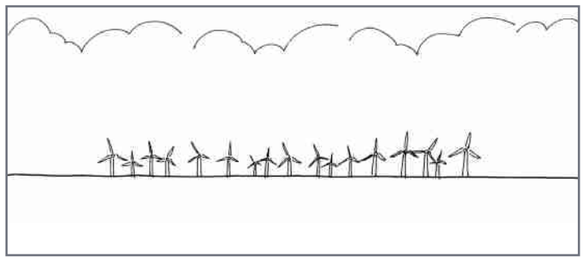

L'encerclement théorique suppose une visibilité dépourvue d'obstacles

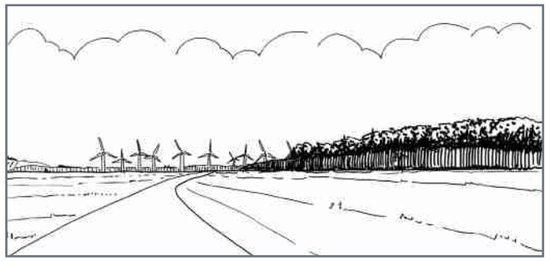

L'encerclement réel tient compte des masques offerts par le paysage

Saturation visuelle

La saturation visuelle désigne des effets de surreprésentation des éoliennes dans le champ de vision. Ces effets peuvent se traduire par des sensations de brouillage, d'indistinction des parcs éoliens entre eux, ou encore de confusion des jeux de plans du paysage par une densité trop importante d'éoliennes. Les facteurs créant une situation de saturation sont multiples : modes d'implantations, interdistances, orientations générales des parcs éoliens, structures paysagères, etc. Enfin, leur évaluation comporte une part subjective.

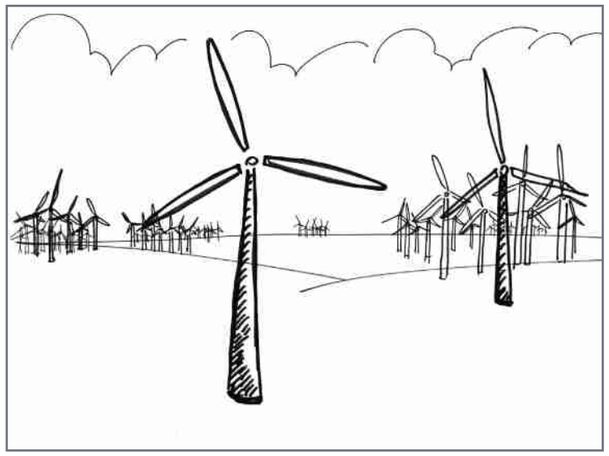

Effet de saturation visuelle

Par ailleurs, les effets de saturation visuelle sont parfois plus impactants en vision nocturne, en particulier par temps clair. Si les structures des éoliennes ne sont plus visibles, en revanche, leur balisage devient très présent la nuit. Cette présence est renforcée par l'absence de synchronisation des balises entre elles, qui crée un désordre lumineux sur tous les plans de l'horizon. Le jour, les effets atmosphériques peuvent atténuer la visibilité d'une partie importante du contexte éolien d'un paysage.

Espace de respiration

Un espace de respiration est la partie d'un paysage inoccupée par les éoliennes entre deux parcs. Cet espace correspond à la distance entre deux ensembles éoliens et peut aussi s'exprimer comme un champ angulaire visuel. L'estimation sensible d'un espace de respiration suffisant possède une part subjective. Néanmoins, le maintien d'espaces de respiration significatifs entre parcs éoliens est un facteur d'évitement des effets de saturation du paysage.

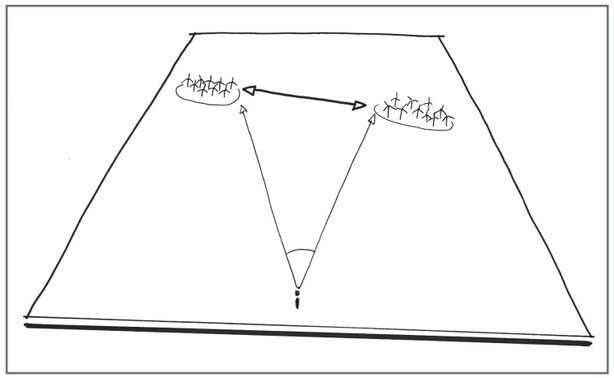

Espace de respiration définissant un champ angulaire dénué d'éoliennes

Mutation du paysage

L'implantation d'un parc éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans ses dynamiques d'évolution historiques. Ces phénomènes définissent les mutations du paysage, dont le développement éolien en est une des facettes. Il conduit souvent à une modification très perceptible, voire jugée radicale, à l'échelle d'une unité de paysage. Néanmoins, un parc éolien est réversible dans le paysage : en fin de vie d'exploitation, il peut être facilement démantelé.

Renouvellement (ou repowering)

Un renouvellement consiste à remplacer les éoliennes de génération antérieure par des plus performantes. Les cas de figure peuvent être très divers : maintien du même nombre d'éoliennes, maintien avec extension ou réduction du nombre d'éoliennes tout en conservant, voire en augmentant la puissance grâce à des machines plus productives.

© MATUTINA - février 2019

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A - Objet du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale du dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre éoliennes sur la commune de Neuvy-en-Dunois. Ce parc est situé dans le département d'Eure-et-Loir, dans la région Centre-Val de Loire.

B - Organisation du document

Depuis une vingtaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'évaluer la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions.

La première partie constitue l'état initial. Il permet de définir les enjeux paysagers et patrimoniaux qui s'établissent sur le territoire d'étude. Ces enjeux sont hiérarchisés et s'accompagnent de recommandations pour la formulation du projet.

La deuxième partie permet tout d'abord de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation. Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les incidences paysagères et patrimoniales du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude.

La troisième partie propose des mesures d'insertion paysagère des éléments connexes au parc éolien (chemins, poste de livraison) et d'éventuelles mesures d'accompagnement.

Au final, le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère du projet aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui se sont révélés importants.

Première partie

État initial

État initial

1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRES

1.1 - Localisation générale

Le site du projet prend place dans le département de l'Eure-et-Loire, en région Centre-Val de Loire, au cœur d'une région connue nationalement : la Beauce.

Il est par ailleurs placé à environ vingt-cinq kilomètres au sud de Chartres, préfecture d'Eure-et-Loir. Orléans, se situe à environ quarante kilomètres au sud-est du site du projet tandis que Paris n'est qu'à une centaine de kilomètres au nord-est du site.

La LGV (Ligne à Grande Vitesse) Atlantique reliant Paris à Chambray-lès-Tours (proximité avec Tours) et Connerré (proximité avec Le Mans) traverse le territoire d'étude de manière longitudinale. Celle-ci se situe à environ cinq kilomètres au nord du site du projet.

1.2 - Présentation de la commune

La commune d'accueil du site du projet est Neuvy-en-Dunois (vue A). C'est un village beauceron à dominante agricole qui comptait 304 habitants en 2020 (recensement INSEE 2020).

Cette commune rurale fait partie de l'aire d'attraction de Chartres, dont elle est une commune de la couronne. Elle fait également partie de la communauté de communes du Bonnevalais (regroupant 19 communes avec un total de 12 367 habitants en 2018)[1] et de l'arrondissement de Châteaudun.

Le centre du village se concentre autour de l'église Saint-Martin (XV^{ème} siècle) au niveau du croisement entre les des deux départementales D153 et D123.4.

1.3 - Le projet et son site

Le site du projet prend place sur la commune de Neuvy-en-Dunois, sur un plateau ouvert car occupé par de vastes cultures en openfield (vue B), dépourvues de boisements, et très peu marqué par le relief, caractéristique de la Beauce.

Des parcs éoliens sont situés à proximité du site, notamment sur les communes de Villars et Neuvy-en-Dunois, faisant donc l'objet d'une nouvelle implantation.

Au sud et à l'ouest, deux routes départementales bordent le site. Au sud, la D14.2 reliant le Pré-St-évroult à Sancheville et a l'ouest la D127 reliant Le Gault-St-Denis à Bullainville. Au nord du site, Melleville et Neuvy-en-Dunois sont proches du site du projet. Enfin à l'est, on notera la présence du hameau de Ligaudry mais surtout de Sancheville, commune de 800 habitants.

Vue A

Vue B

1 Données INSEE sur l'Intercommunalité-Métropole de CC du Bonnevalais

Le site du projet éolien se trouve sur la commune de Neuvy-en-Dunois. Cette commune se situe dans l'Eure-et-Loir, département de la région Centre-Val de Loire.

■ Ci-contre :

- **Vue A :** silhouette urbaine de Neuvy-en-Dunois depuis l'entrée par la D123.4.
- **Vue B :** vue du site du projet depuis la D153.3 en direction de Melleville.
  (Toutes les photos : Matutina)

■ Ci-dessous :

- **Figure 1 :** carte de localisation à l'échelle régionale.
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 2 :** carte de localisation à l'échelle départementale
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 3 :** carte de localisation à l'échelle communale.
  (Source : IGN)

• Localisation des vues

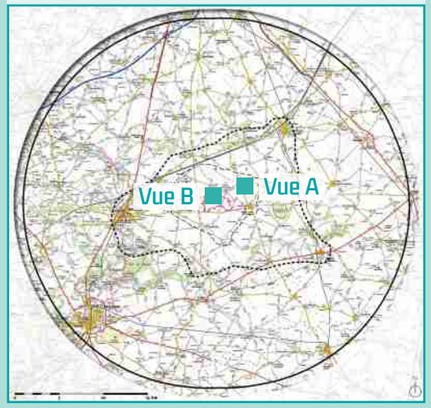

Figure 1

Carte de localisation à l'échelle régionale

Figure 2

Carte de localisation à l'échelle départementale

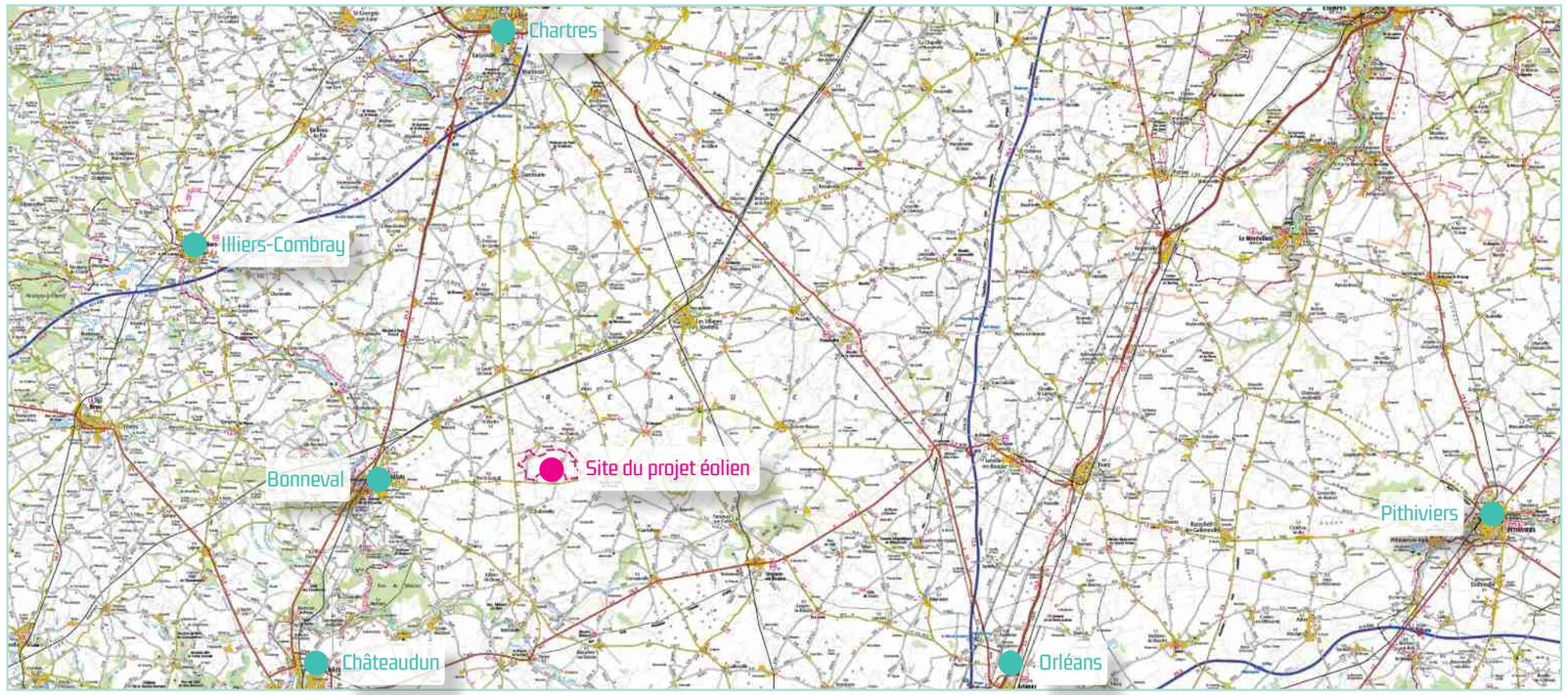

Figure 3

Carte de localisation à l'échelle communale

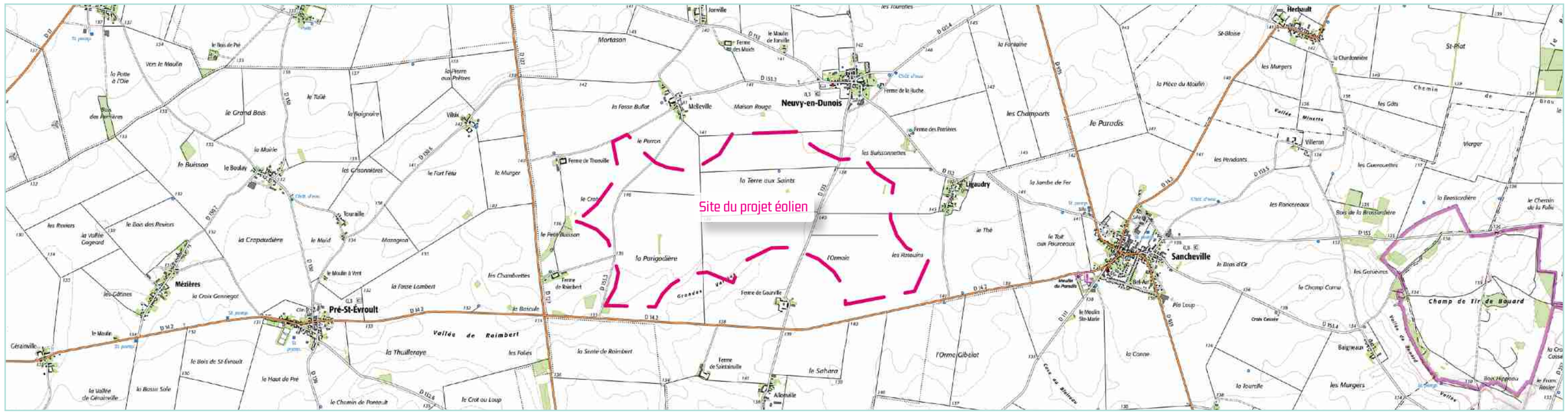

1.4 - Définition des périmètres d'étude

Pour définir les périmètres d'étude, une Zone d'Influence Visuelle (ZIV) a été réalisée (fig. 4). L'implantation finale des éoliennes du projet n'étant pas encore définie à ce stade de l'étude, cette ZIV a été élaborée en considérant une éolienne de deux-cent mètres de hauteur totale implantée au centre du site du projet.

La ZIV est basée sur un Modèle Numérique de Terrain (MNT), c'est-à-dire une représentation numérique d'une surface terrestre, souvent sous forme de grille, où chaque point représente une élévation ou une altitude. Le MNT utilisé est celui de la BD ALTI 25 m auquel on ajoute les boisements, pour lesquels une valeur conservatrice de quinze mètres est appliquée. Le bâti n'est pas simulé.

La BD ALTI 25 m est une base de données qui permet d'obtenir une représentation altimétrique du pays. Elle a, comme son nom l'indique, une résolution de vingt-cinq mètres, ce qui signifie que chaque point de la grille couvre une surface de vingt-cinq mètres par vingt-cinq mètres. Cela en fait un Modèle Numérique de Terrain adapté à de nombreuses applications à grande échelle. Des modèles avec une résolution plus fine existent, comme la BD ALTI 5 m, mais à l'échelle de l'éolien et sur une vision du grand paysage, la BD ALTI 25 m permet d'avoir une résolution et un rendu amplement suffisants.

Pour les boisements, il s'agit des couches de végétation du Corine Land Cover (CLC) qui sont extraites et ajoutées au MNT. Il s'agit plus précisément des couches avec le code CLC 311, 312 et 313 qui correspondent respectivement aux forêts de feuillus (311), forêts de conifères (312) et forêts mélangées (313). Pour ces trois couches, une valeur conservatrice de quinze mètres est appliquée.

Concernant les autres couches de végétation disponibles et issues du Corine Land Cover, elles représentent des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, avec donc une hauteur bien moins importante que celle des forêts et difficilement chiffrable étant donné de la diversité de la végétation comprise dans ces couches. Elles ne sont pas simulées sur la ZIV étant donné que les hauteurs ne sont pas communiquées.

Périmètre d'étude immédiat

Ce périmètre s'appuie sur les routes et les villages les plus proches. Il comprend la première couronne de villages autour du site du projet éolien.

Cela comprend donc les villages de Sancheville, Bullainville, du Pré-St-Évroult, du Pré-St-Martin, Morsans, la Folie Herbault, Melleville, Ligaudry ainsi que Neuvy-en-Dunois.

On notera la présence de deux monuments historiques : le moulin à vent du Paradis de Sancheville ainsi que l'église de la Folie-Herbault. De surcroît, le parc éolien déjà existant de Neuvy-en-Dunois et Villars est intégré au périmètre immédiat, celui-ci étant le plus proche du site.

Périmètre d'étude rapproché

Ce périmètre définit une zone d'influence visuelle du projet qui est la plus significative.

Le périmètre d'étude rapproché, avec le périmètre d'étude immédiat, correspond à la zone où les éoliennes du projet seront les plus prégnantes. Ce périmètre d'étude rapproché s'appuie sur des éléments tangibles comme les lieux de vie importants, les grands axes routiers, le contexte éolien, le patrimoine, le relief et les boisements. Il est établi à une distance maximale allant de neuf à treize kilomètres du site du projet.

Ce périmètre d'étude englobe la deuxième couronne de villages autour du site du projet éolien ainsi que les villes importantes comme Bonneval, les Villages Vovéens ou encore Orgères-en-Beauce.

Périmètre d'étude éloigné

Le dernier guide méthodologique éolien de 2020 est revenu à la définition d'un périmètre d'étude éloigné calculé sur une formule théorique. Ici, il n'a pas été suivi pour permettre une prise en compte des enjeux adaptés au territoire d'étude. Rappelons que le guide précédent de 2016 préconisait de définir le périmètre d'étude éloigné selon la réalité des portées visuelles, en considérant par exemple les obstacles topographiques limitatifs. Dans cette optique, le périmètre peut donc prendre une forme irrégulière en fonction de ces déterminants.

Ici, le périmètre d'étude éloigné du projet éolien des Grandes Vallées s'appuie sur une zone-tampon de 20 km à partir du centre du site. En effet, sur des paysages de plateaux globalement homogènes, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle nette. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes.

En termes de hauteur angulaire (voir schéma ci-contre), un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle. À 20 km de distance, une éolienne de 200 m de hauteur totale sera perçue sous un angle de 0,6°. Une zone-tampon de 20 km située autour du site du projet permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale des éoliennes contemporaines.

Schéma explicatif de l'angle de perception verticale

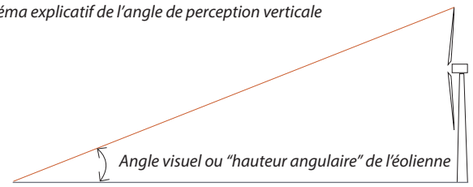

Trois périmètres d'étude sont définis :

- un périmètre d'étude immédiat,
- un périmètre d'étude rapproché,
- un périmètre d'étude éloigné.

Il faut aussi ajouter le site du projet.

■ Ci-dessous :

▶ **Figure 4 :** carte des périmètres d'étude.
(Source : CLC - IGN)

Figure 4

Carte des périmètres d'étude

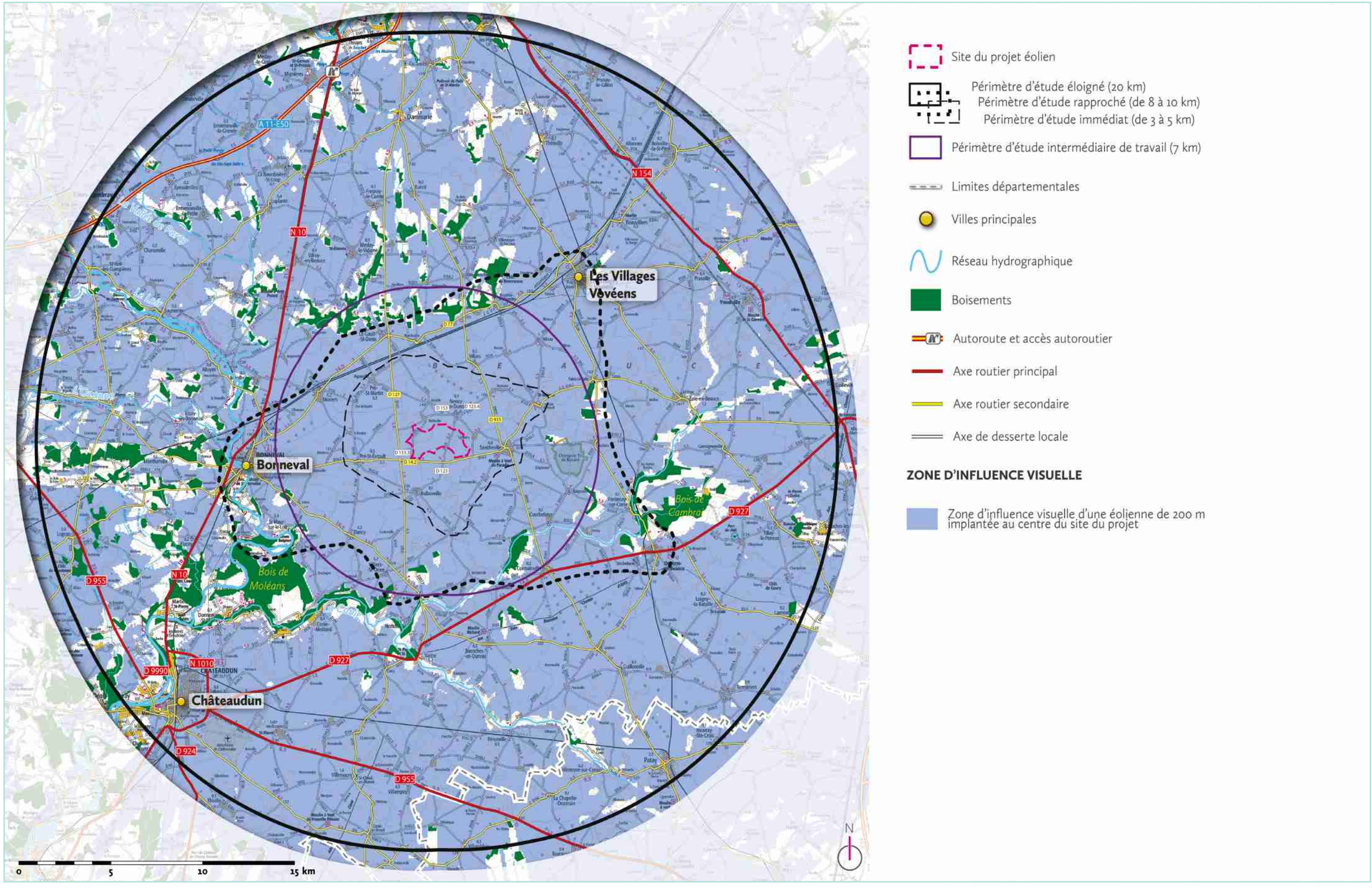

2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

2.1 - Géologie, relief, hydrographie et boisements

La topographie du périmètre d'étude, caractéristique des grands plateaux sédimentaires du Bassin parisien, est homogène avec de faibles variations (vue A). Les altitudes sont comprises globalement entre 120 m et 140 m NGF (fig. 6). C'est donc sur un relief très plat que s'insère le site du projet éolien.

Les terrains de surface sont constitués d'une épaisse couche d'un limon très fertile appelé loess, faisant de la région un «grenier à blé» (vue B). Le socle géologique principal de la Beauce est constitué de terrains récents représentés par les calcaires aquitaniens de Beauce, matériau principal de la construction traditionnelle. Ils forment une couche épaisse.

Le calcaire de Beauce est perméable et l'infiltration des eaux de pluie est importante ce qui en résulte en une importante nappe phréatique formant l'aquifère de Beauce. La préservation de cette nappe fait l'objet de cultures spécifiques comme le miscanthus, servant de piège à nitrates.

À l'ouest ainsi qu'au nord du site, les couches de calcaires laissent place à des couches de craies, favorisant la présence de boisements et de cours d'eau. Le Loir est notamment présent traversant Bonneval (vue C) et Châteaudun entre autres. On notera la présence d'autres cours d'eau au sein du territoire d'étude comme la Connie, l'Ozanne ainsi que la Vallée de Paray. Se dessine également au nord du site, le chevelu hydrographique lié au bassin versant de l'Eure, rivière arrosant Chartres.

La couverture boisée reste faible en Beauce (vue D), en dehors de la ripisylve des cours d'eau des vallées. Cependant, à l'ouest, les premiers boisements apparaissent dans le Perche-Gouet rappelant la transition paysagère entre les plaines de la Beauce et les massifs forestiers du Perche à l'ouest.

On pourrait en effet caractériser que ce léger début de transition vient apporter un changement de paysage notable. On retrouve donc à l'ouest davantage de boisements, de cours d'eau, un sol différent avec de la craie et enfin un relief plus élevé, ce qui vient contraster avec les grands plateaux calcaires ouverts de la Beauce, relativement planaire, dépourvus de boisements et de cours d'eau.

Vue A

Vue B

Vue C

Vue D

Un relief relativement plat caractérise le territoire d'étude. En dehors de la ripisylve des vallées, très peu de boisements sont présents

Ci-contre :

- **Vue A :** le plateau beauceron vers Bullainville.
- **Vue B :** terres cultivées au Pré-Saint-Martin .
- **Vue C :** le Loir à Bonneval.
- **Vue D :** rare boisement en Beauce à proximité de Réclainville

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 5 :** carte de la géologie.
(Source : BRGM)
- **Figure 6 :** carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements
(Source : Corine Land Cover 2018, IGN, MNT BD ALTI 75m)

• Localisation des vues

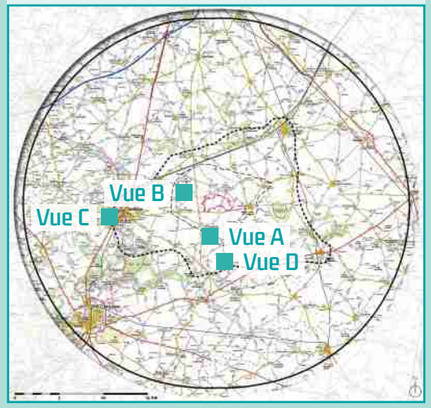

Figure 5

Carte de la géologie

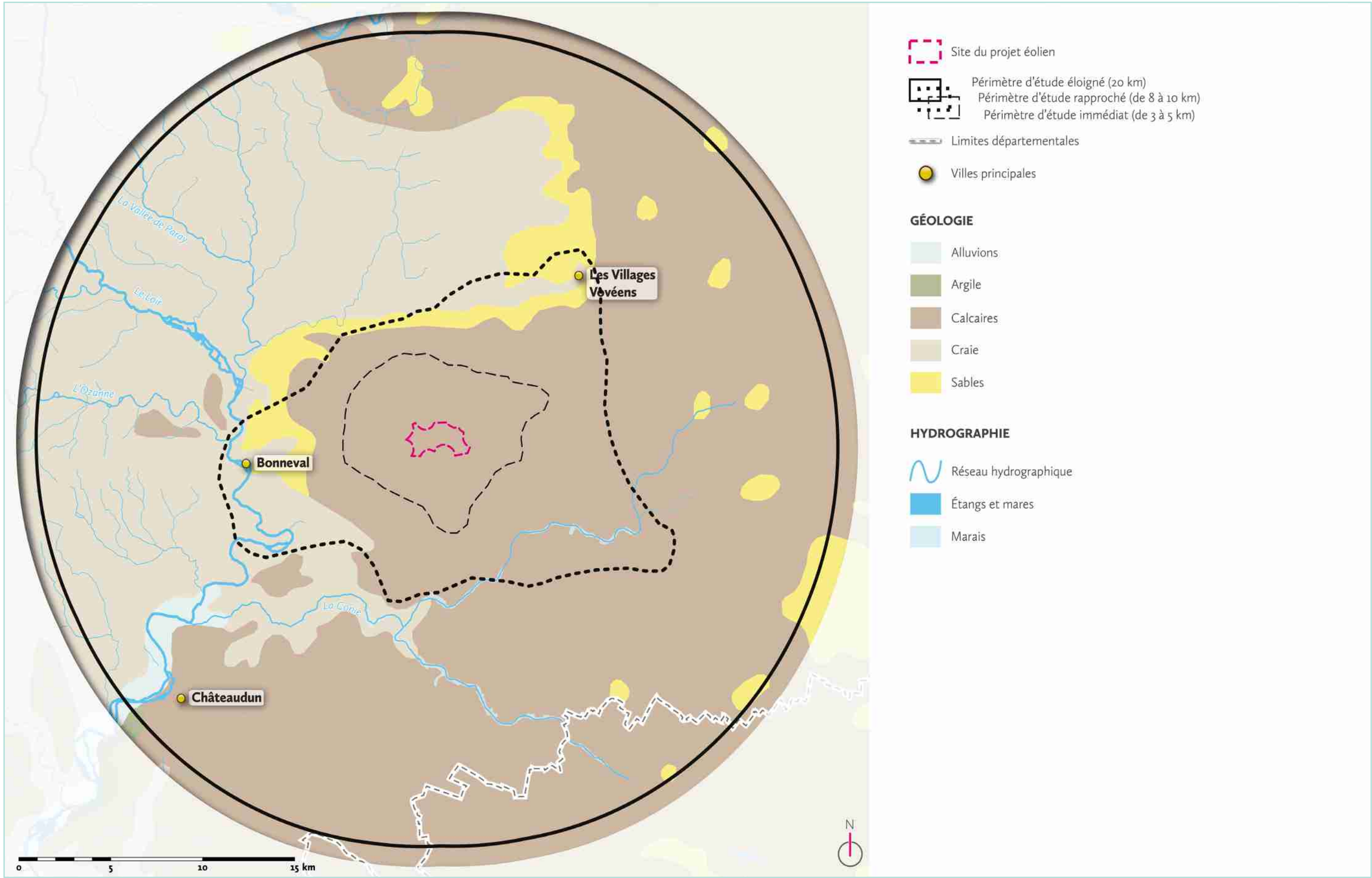

Figure 6

Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements

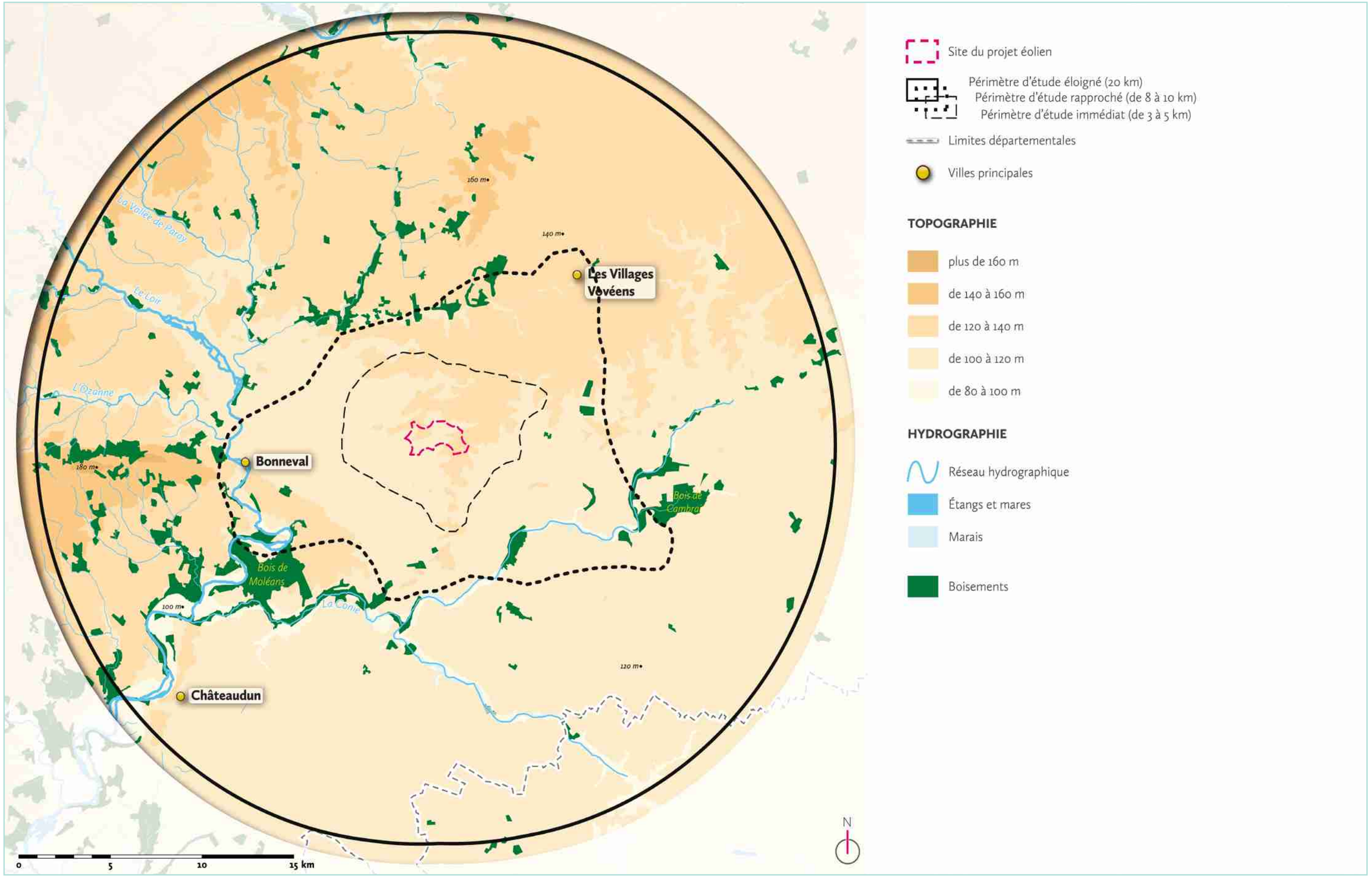

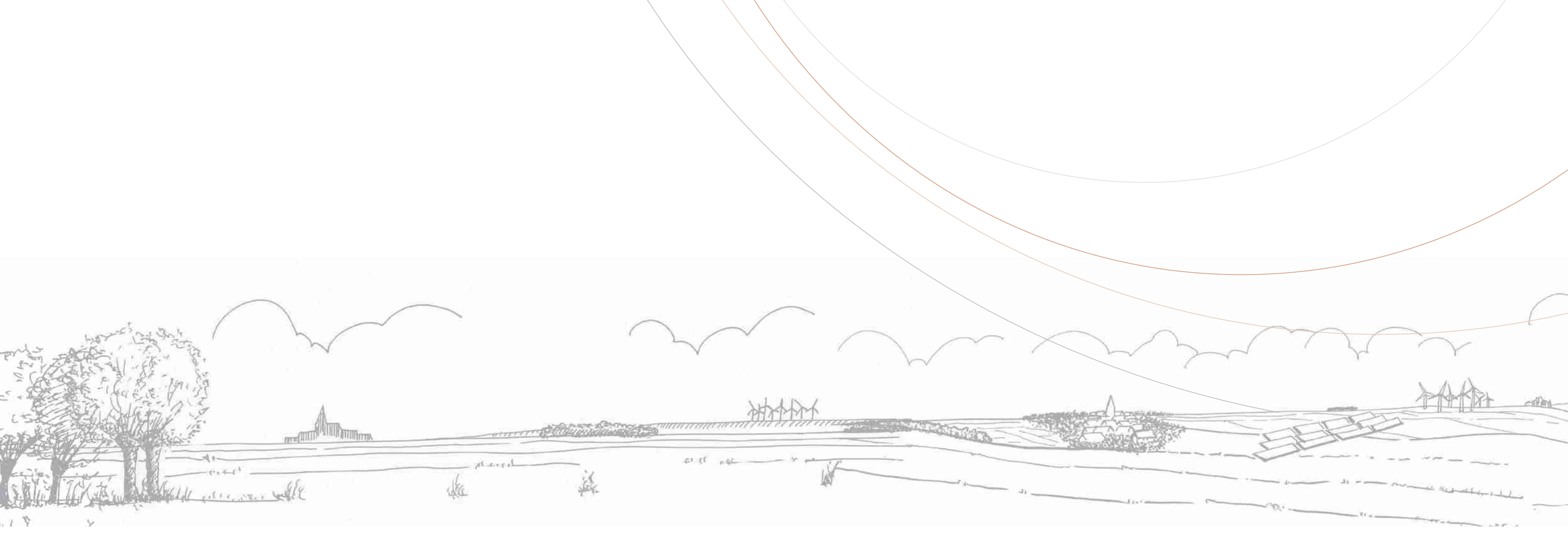

2.2 - Occupation agricole et naturelle

Les qualités agronomiques du sol et du sous-sol ont conditionnées son occupation par les grandes cultures, en particulier céréalières. Sur des terres très favorables, la culture d'openfield constitue la spécialisation majeure de chaque commune (fig. 7), voire exclusive. Il s'agit notamment de blé, de colza ou d'autres grandes cultures dont les pommes de terre, la betterave sucrière et d'autres cultures plus minoritaires (oignons, bulbes, etc.)

Les grandes cultures (vue A) occupent la quasi-totalité du territoire d'étude (fig. 9). Le parcellaire est très large, donnant une impression d'immensité. La Beauce est en effet connue comme le «grenier à blé» de la France, où l'activité agricole est très intense à des périodes précises de l'année. C'est dans de rares espaces linéaires, en continuité des vallées, correspondant à de rares vallons secs, que l'on peut trouver des variations. Elles se matérialisent par des boisements (vue B), des zones semi-cultivées ou semi-pâturées, des pelouses naturelles ou des espaces landaires. Les rares prairies du territoire d'étude sont visibles à l'ouest, dans le Perche Gouët, le long de cours d'eau qui sont bien plus nombreux dans ce secteur.

Cette spécialisation intensive de la Beauce lui confère une grande homogénéité visuelle qui peut être assimilée par certains à de la monotonie. La Beauce constitue un paysage très artificialisé et même industriel, non pas au sens «usinier», mais par le mode de production agricole industrialisé.

La carte de typologie des campagnes (fig. 8) indique un territoire en stagnation. Certaines communes sont même en déprise démographique, malgré la proximité des aires urbaines de Chartres (au nord) et d'Orléans (au sud). Quelques communes se démarquent par une croissance démographique (ex : Guilleville, Janville, Dammarie, etc.) mais malgré tout, le territoire reste majoritairement composé de communes à faible densité de population.

Vue A

Vue B

Le plateau calcaire tabulaire de la Beauce caractérise la majeure partie du territoire d'étude même si la présence de boisements et de prairies à l'est sont à noter.

Ci-contre :

- **Vue A :** terres de cultures en sortie de Bullainville.
- **Vue B :** ripisylve du Loir à proximité de Saint-Maur-sur-le-Loir.
  (Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 7 :** carte de la spécialisation agricole communale.
  (Source : Agreste 2020)
- **Figure 8 :** carte de la typologie des campagnes.
  (Source : CGET)
- **Figure 9 :** carte de l'occupation agricole et naturelle.
  (Source : Corine Land Cover 2018 et IGN)

• Localisation des vues

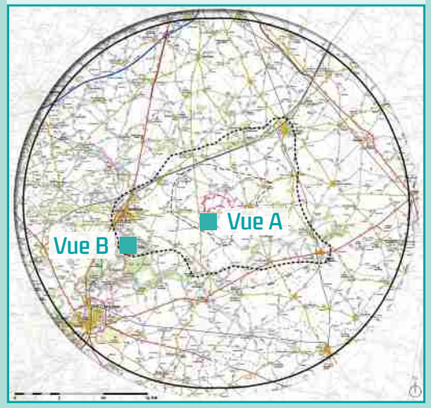

Figure 7

Carte de la spécialisation agricole communale

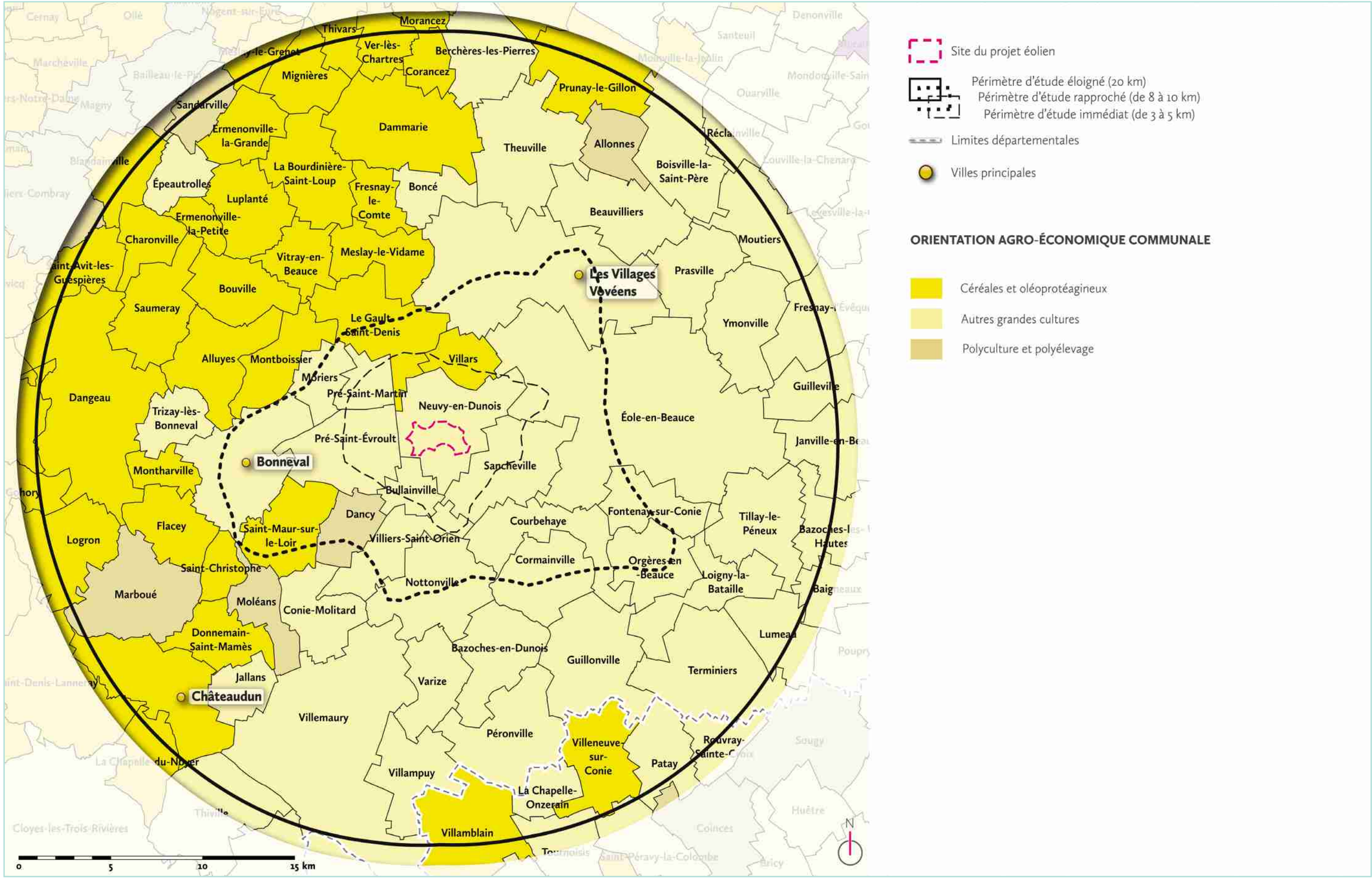

Figure 8

Carte de la typologie des campagnes

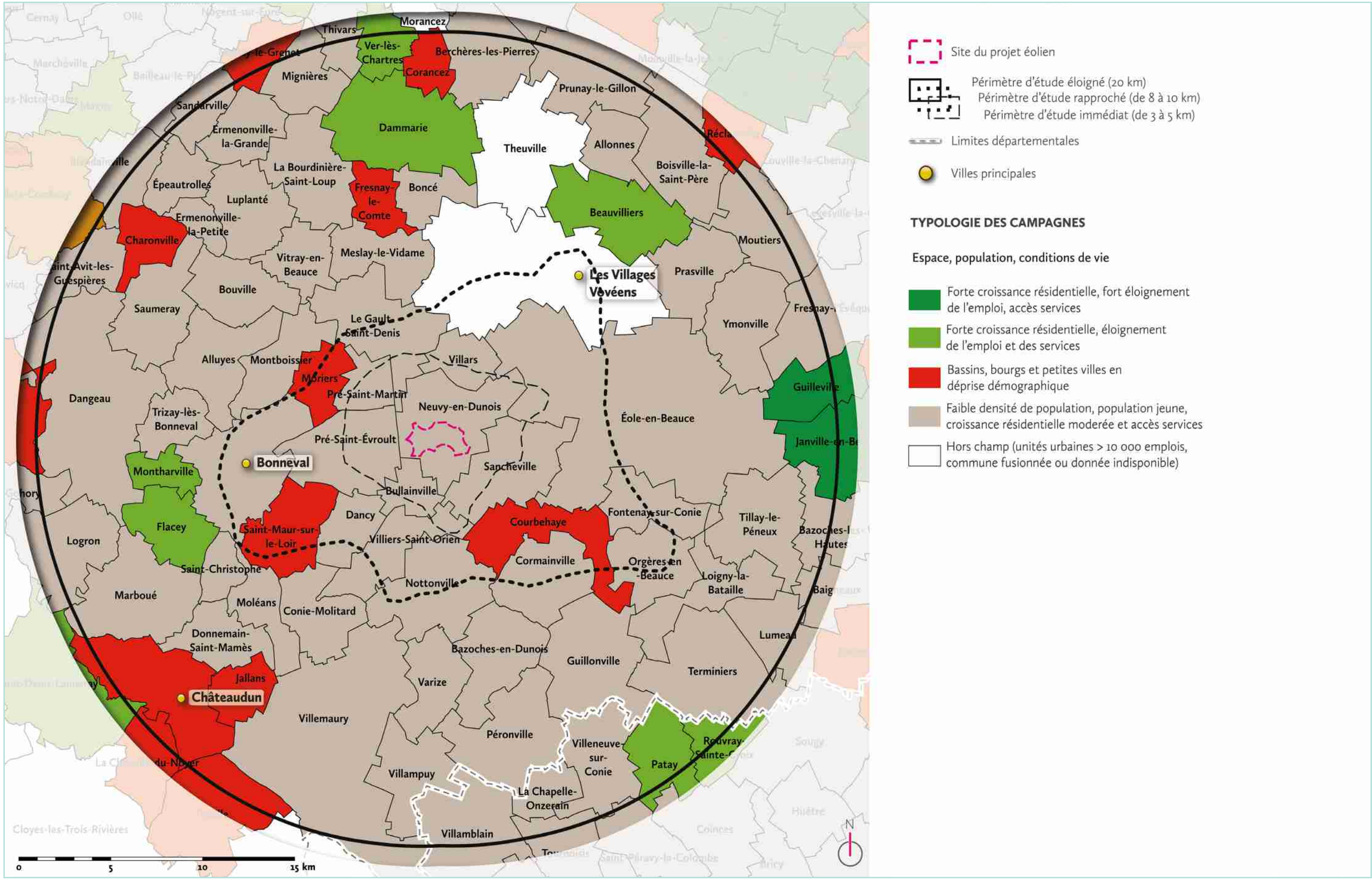

Figure 9

Carte de l'occupation agricole et naturelle

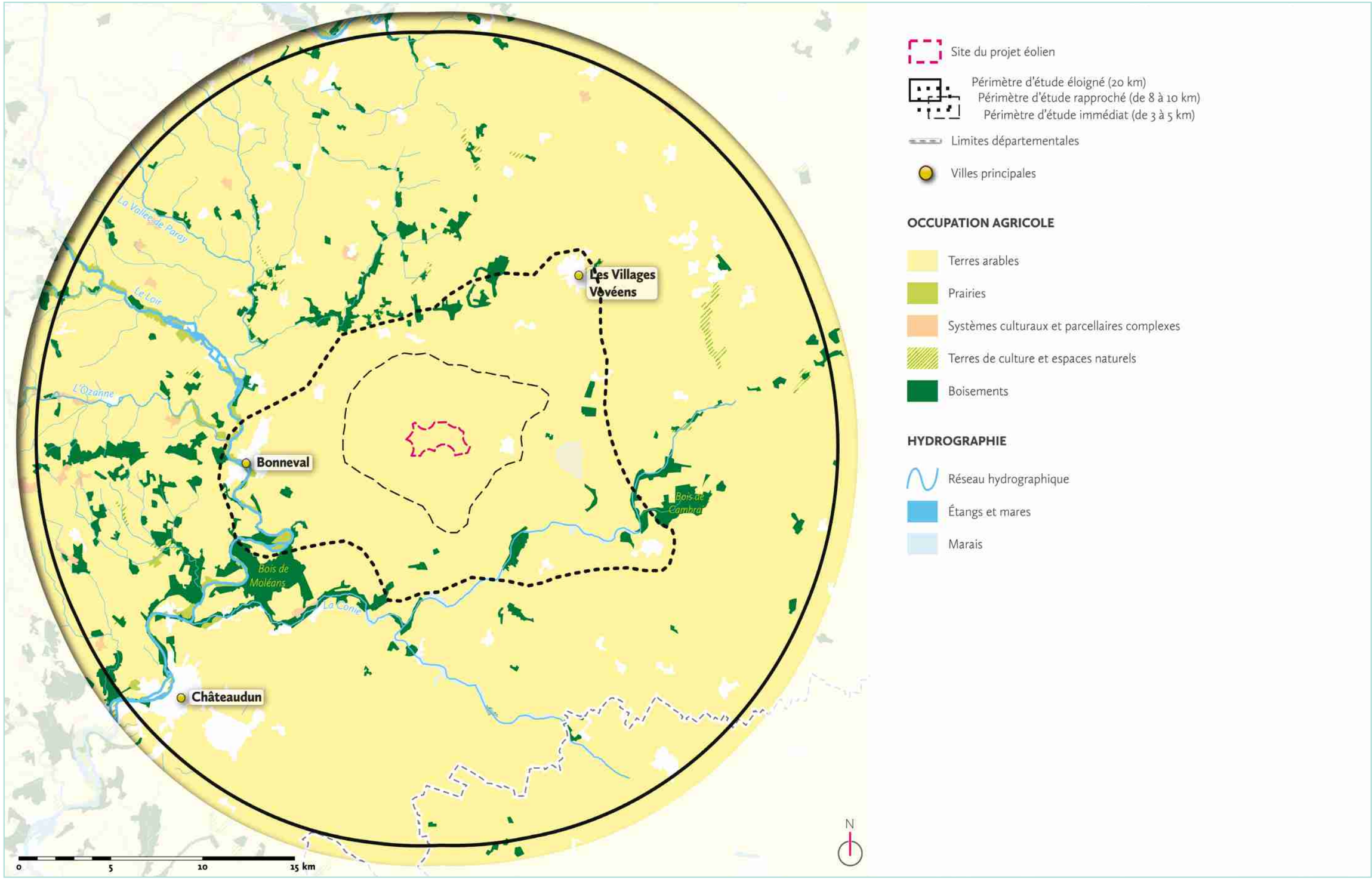

2.3 - Occupation anthropique

Le territoire est essentiellement rural, l'habitat étant centré autour des bourgs et hameaux ruraux pour des raisons évidentes d'accès à l'eau par forage profond. L'habitat dispersé est donc rare et se limite à d'imposantes fermes isolées. Les villages, à la croisée des chemins, sont originellement construits en moëllons de calcaire de Beauce, et sont d'aspect très minéral. La végétation n'est pas perceptible depuis la rue. Elle se trouve dans les arrière-cours et les jardins, appelés localement ouches.

Chaque village compte cependant souvent des espaces publics de qualité tels que les mares requalifiées. Les églises, mais aussi les châteaux d'eau et les silos, sont les repères de ces villages dans la plaine. L'habitat pavillonnaire, comme les zones d'activité ou les hangars agricoles en tôle, plus ou moins en rupture avec la construction vernaculaire, se développe depuis cinquante ans en continuité, de manière plus relâchée, banalisant le caractère local (vue A).

Le site se situe entre deux grands pôles urbains (fig. 10), celui de Chartres au nord et celui d'Orléans au sud-est, deux villes situées en dehors du territoire d'étude. De ce fait, la dépendance des communes se fait ressentir avec une majorité de communes dites « multipolarisées » (dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires) faisant partie des couronnes de ces deux grands pôles urbains.

L'influence urbaine de ces grandes villes proches se traduit par un accroissement du phénomène de périurbanisation. On soulignera également la présence de deux autres pôles urbains, un qualifié de moyen : celui de Châteaudun, et un autre qualifié de petit, celui de Bonneval.

Les axes routiers de notre territoire d'étude se concentrent autour de Châteaudun avec des routes importantes en direction de Chartres ou d'Orléans. La N 10 (vue B) ainsi qu'une partie de l'autoroute A11-E50 traverse brièvement le territoire. La LGV Atlantique passe à proximité du site d'étude du projet éolien (vue C).

Le territoire est familiarisé au contexte éolien, qui est aussi un élément industriel, puisque de nombreux parcs y sont déjà présents (vue D).

Parmi les zones d'activités, on notera une forte activité minière ainsi que quelques zones industrielles et commerciales. Enfin la présence non-négligeable de l'aérodrome de Châteaudun.

Vue A

Vue B

Vue C

Vue D

Le territoire d'étude se situe entre les deux grands pôles urbains que sont Chartes au nord et Orléans au sud.

Ci-contre :

- **Vue A :** habitats pavillonnaires à Pulois.
- **Vue B :** la N 10 en sortie de Bonneval.
- **Vue C :** LGV Loire-Atlantique depuis la D 17 en direction de Bonneval.
- **Vue D :** parc éolien de Cormainville depuis la D 132.6 en direction de Jumainville.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 10 :** carte des aires urbaines.
  (Source : INSEE)
- **Figure 11 :** carte de l'occupation anthropique.
  (Source : Corine Land Cover 2018, DREAL, IGN)

• Localisation des vues

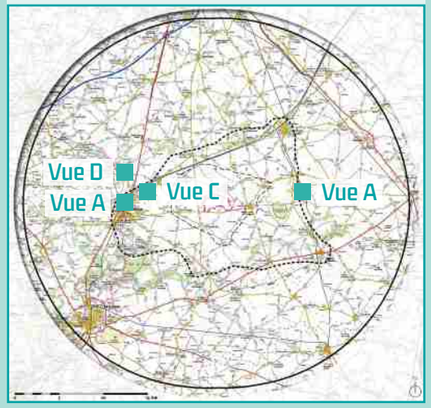

Figure 10

Carte des aires urbaines

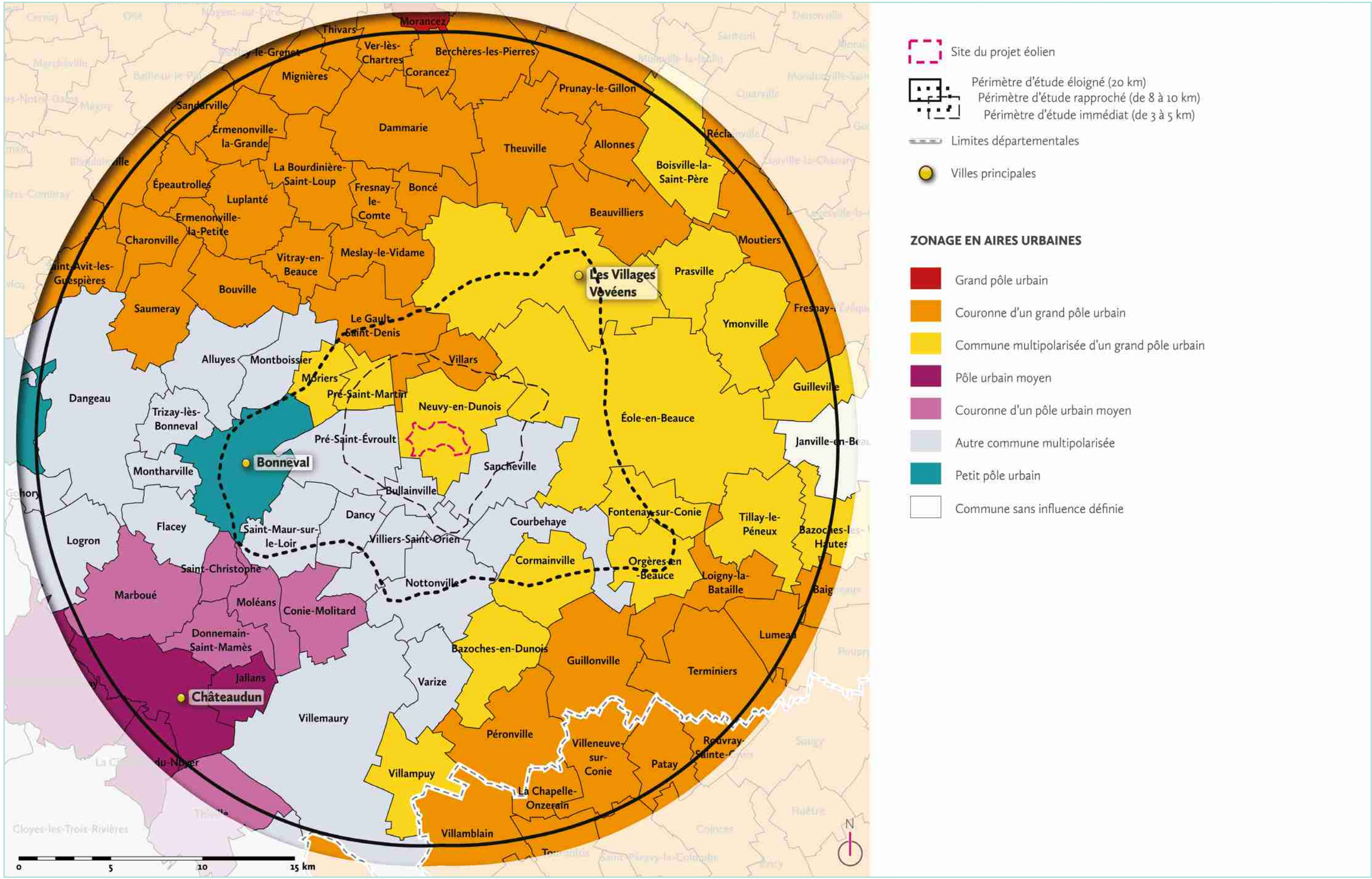

Figure 11

Carte de l'occupation anthropique

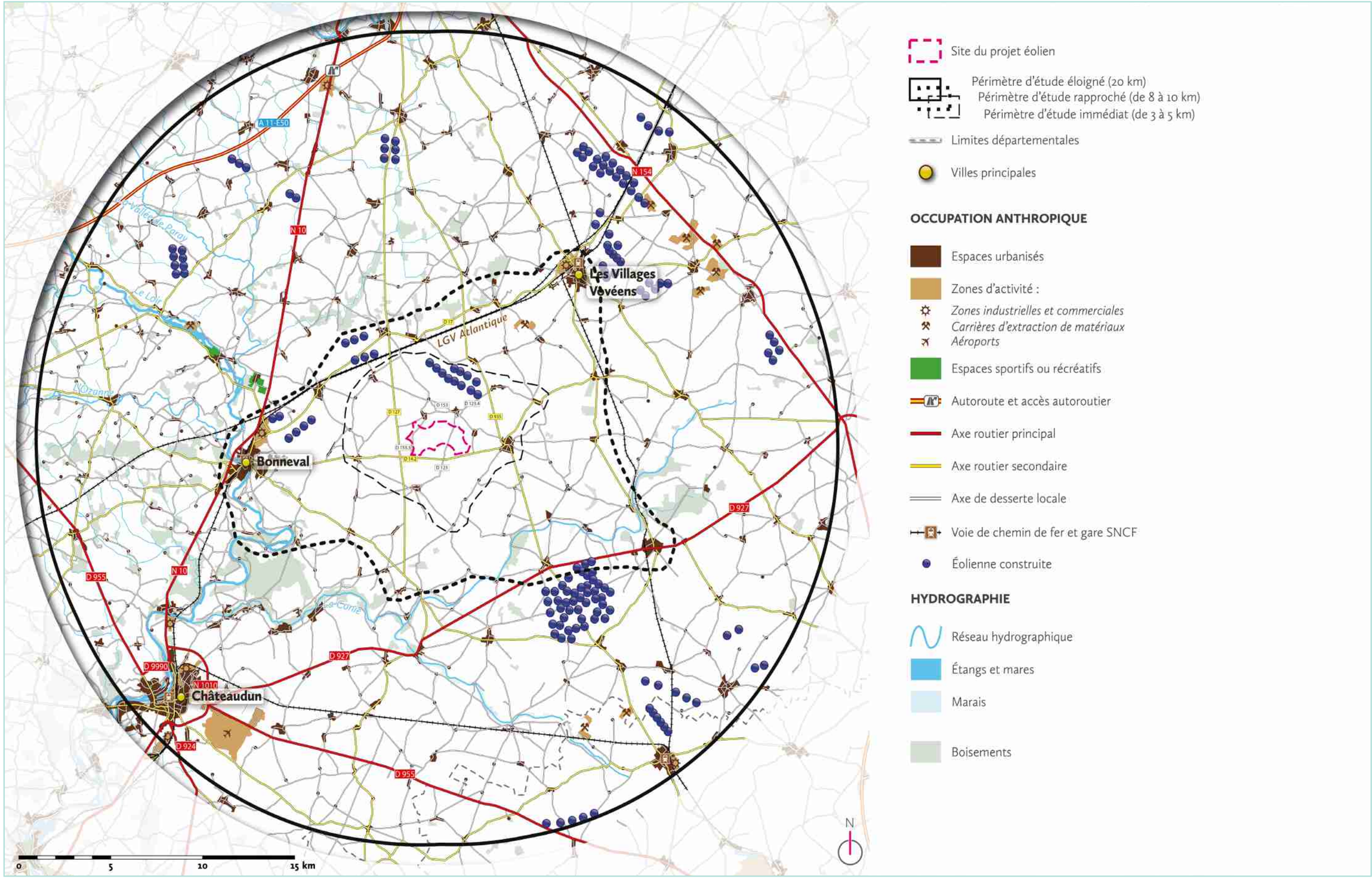

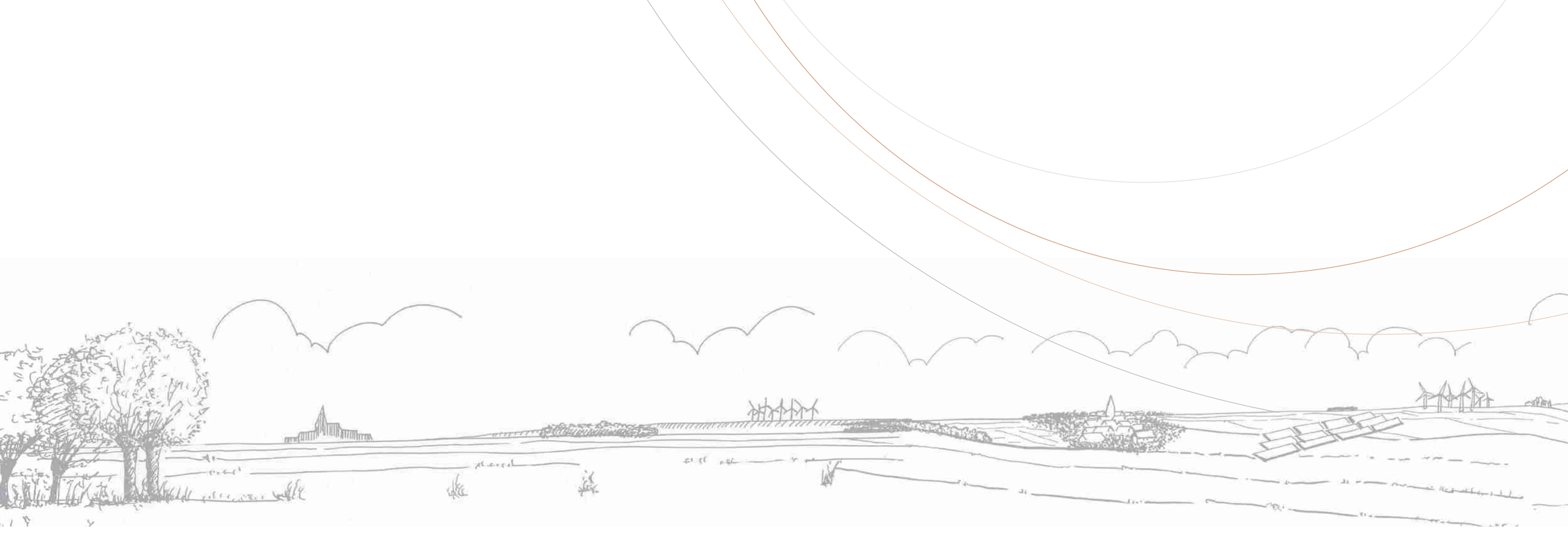

2.4 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle

Le territoire d'étude s'avère particulièrement lisible et homogène. Il se caractérise principalement par un socle géomorphologique calcaire surmonté d'une couche épaisse de limons fertiles. La topographie est remarquablement planaire (vue A) et très peu marquée par des talwegs, en raison de la perméabilité des sols qui ne retient pas les eaux de surface.

Toutefois, à l'ouest du territoire, une transition s'opère avec la rencontre d'un système hydrographique lié à la vallée du Loir marquant la limite sud-ouest de la Beauce, introduisant une partie du Perche-Gouët. La partie du Perche-Gouët présente sur le territoire d'étude correspond à un plateau de craie recouvert d'argile à silex favorisant ainsi la présence de cours d'eau (l'Ozanne, la Vallée de Paray, etc.) mais aussi de boisements comme le bois de Moléans et de quelques prairies.

De façon classique dans le Bassin parisien, les traditionnelles grandes cultures céréalières occupent la majorité du territoire d'étude dont c'est la spécialisation majeure (vue B). La terre calcaire et la couche importante de limons ont rendu possible cette spécialisation, qui a fait de la Beauce le «grenier à blé» dans l'imaginaire national.

La richesse agricole engendre une opulence qui se constate dans le travail continuel et mécanisé de la terre et la dimension des sièges d'exploitation agricole.

L'urbanisation se présente principalement sous la forme de bourgs et de villages. Malgré leurs dimensions restreintes, ils présentent un caractère urbain affirmé par effet de densité et de minéralité. Perçus depuis la plaine cultivée, ils se signalent par leurs silhouettes surmontées de structures verticales (châteaux d'eau, silos, clochers, pylônes électriques, etc.) et par leur enveloppe végétale, qui leur donne un caractère d'oasis.

Le phénomène de périurbanisation se ressent sur le territoire d'étude, engendré surtout par sa double polarisation entre l'agglomération chartraine et l'agglomération orléanaise.

Enfin, le développement éolien a significativement modifié les ambiances paysagères depuis une quinzaine d'années (vue C).

Vue A

Vue B

Vue C

Le territoire d'étude correspond au vaste plateau tabulaire de la Beauce, une étendue de grandes cultures en openfield, où l'habitat est dense et regroupé, et où l'anthropisation est marquée (développement éolien, routes, lignes haute tension, etc).

Ci-contre :

- **Vue A :** les plaines de la Beauce aux abords de Sancheville.
- **Vue B :** grandes cultures en sortie de Bullainville.
- **Vue C :** parc éolien de Bonneval depuis la D 17.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 12 :** carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle.

(Source : Corine Land Cover 2018, DREAL et IGN)

• Localisation des vues

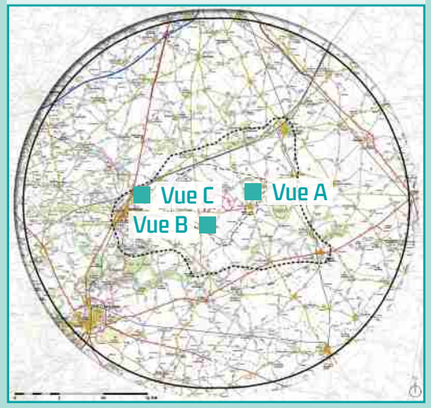

Figure 12

Carte de synthèse de l'occupation anthropique, agricole et naturelle

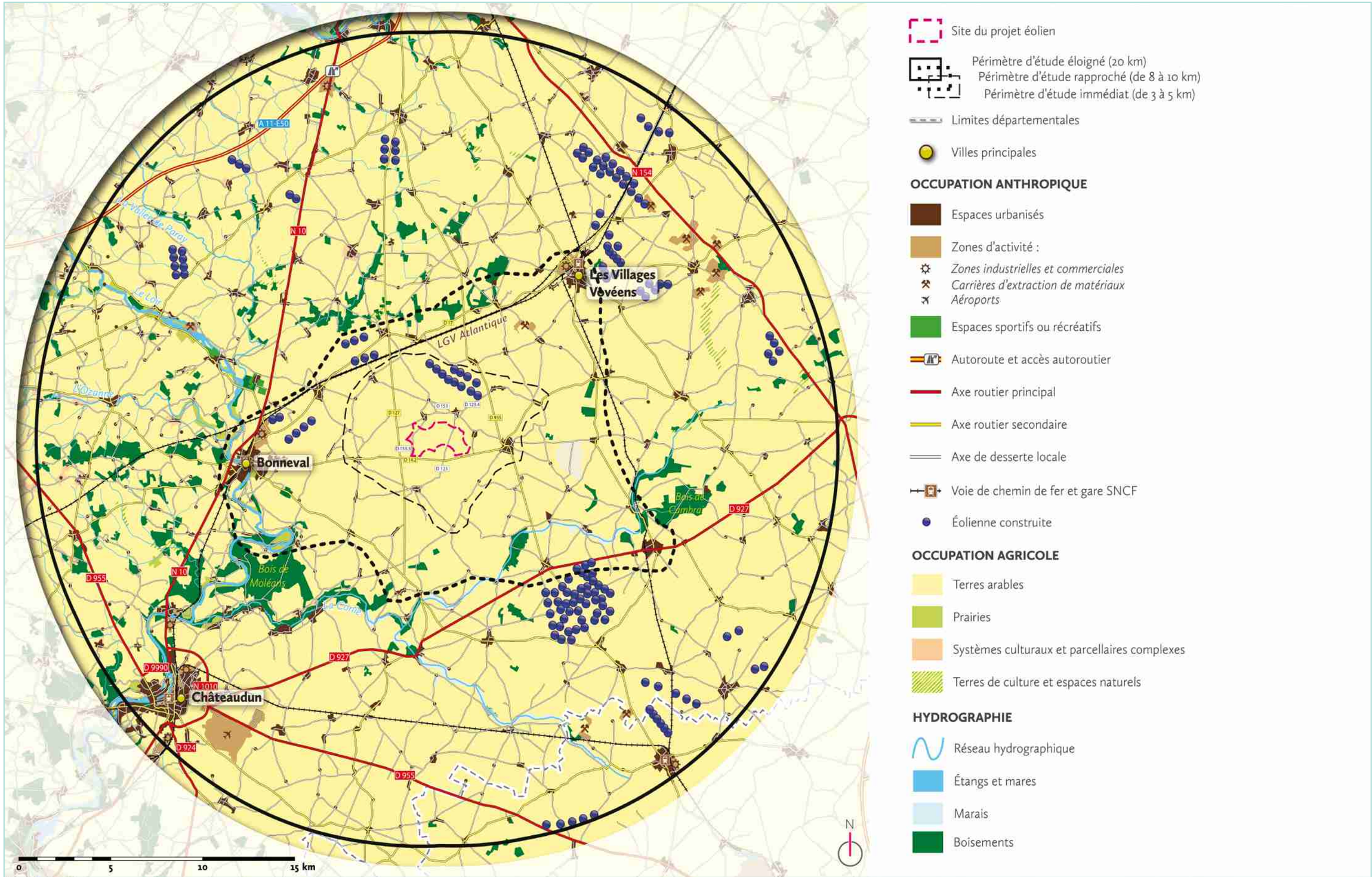

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

3.1 - Approche sensible

Quelques rappels théoriques

Le but de l'analyse paysagère est de définir les unités paysagères du territoire et leurs caractéristiques. Cette description se fait en croisant l'approche objective (analyse physique et structurelle précédente) et l'approche subjective (ambiances, ressentis, composition visuelle...). En effet, c'est la particularité du paysage que d'être un objet à la fois objectif et subjectif, c'est-à-dire un objet où nature et culture se mêlent.

Les unités paysagères possèdent donc des caractères et des sensibilités propres. La mise en évidence de ces dernières permettra d'évaluer la sensibilité du paysage au projet proposé. Selon le LADYSS-CNRS : « Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères ». Ce à quoi le paysagiste Alain Mazas vient ajouter : « la structure paysagère correspond à des systèmes formés par des éléments de paysage, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations »[1].

Aussi une unité paysagère est vue comme un ensemble de structures paysagères, identifiable comme un tout, mais aussi dépendante des perceptions sociales et culturelles. Les structures servent de support aux "motifs" (Alain Mazas ibid.), définissant des éléments qui font sens socialement : le village regroupé autour de son clocher, l'arbre solitaire en plein champ, la route bordée d'arbres... La perception des motifs, ou du moins d'éléments structuraux remarquables, permet de révéler les structures paysagères et les unités qu'elles composent.

Enfin, certains paysagistes donnent une définition purement sensible de l'unité paysagère comme un espace où s'établit une unité d'ambiances, de ressentis et de perceptions.

Éléments et motifs

En allant davantage à l'essentiel, le croquis permet de décrire visuellement les motifs et éléments structuraux et d'en établir une typologie. Ce choix n'est pas exhaustif mais se veut représentatif.

1 - La vue de plaine

L'horizon est la rencontre du ciel et de la terre en une ligne ténue, dont l'éloignement peut évoquer l'idée d'infini. C'est le point de rencontre de la terre et du ciel sur les grands plateaux de type beauceron. La fuite du regard évoque l'idée d'infini, dans un paysage minimal qui n'est pas sans évoquer l'étendue marine («mer de blé» dans le langage populaire). C'est le ciel qui domine cet horizon par sa démesure, dont la perception est fortement déterminée par les effets atmosphériques.

2 - Les installations industrielles

La présence de grandes installations industrielles révèlent la dimension productive de la Beauce. Les paysages de plaine sont sensibles à l'émergence des structures verticales qui forment autant de signaux. Il s'agit d'éléments liés à la présence humaine, révélant la présence d'activités et d'habitat : châteaux d'eau, silos ou encore clocher d'église. D'un point de vue agricole, les sucreries et les grands silos témoignent du mode industriel de cette production. Depuis une quinzaine d'années, il faut ajouter la production d'électricité renouvelable avec les éoliennes. Il s'agit d'émergences verticales relevant d'une autre échelle, et d'une autre époque, c'est-à-dire contemporaine, que celles évoquées dans les motifs précédents. Le territoire poursuit ici l'exploitation de ses ressources naturelles.

3 - La ferme isolée

C'est généralement le siège d'une grosse exploitation agricole située sur le plateau, au cœur de son finage. Elle peut accueillir des édifices imposants comme des silos à grains. Dense, minérale et souvent peu plantée à son pourtour, c'est un motif typique des grandes plaines céréalières du Bassin parisien, comme la Beauce. Son pendant contemporain pourrait être celui de l'installation industrielle, dont les superstructures émergent de la plaine agricole à l'image des sièges des exploitations agricoles d'importance.

4 - La silhouette urbaine

C'est celle des villages groupés, d'où émerge le clocher, commun à presque tous les villages. Les structures végétales qui émergent à l'avant du bâti font partie des ouches, ces arrières-cours vertes, non visibles depuis le front de rue traditionnel très minéral. La lisibilité des silhouettes urbaines dépend aussi des récentes opérations urbaines, comme les zones pavillonnaires, dont le chromatisme clair, les formes et les implantations peuvent s'avérer en inadéquation avec les tissus urbains anciens. Il y a également des repères modernes tels que les châteaux d'eau et les silos démontrant la puissance de l'agriculture. Les villages émergent de la plaine avec ces éléments de motifs appelés ici «balises».

5 - La route et son alignement arboré

La route est l'axe privilégié de découverte du territoire. Sur un territoire d'étude essentiellement plat, elle ne rencontre pas d'obstacle et offre de longues portions rectilignes. Elle permet une découverte de l'espace à la manière d'un «effet travelling». Parfois, elle se coule dans une vallée pour en ressortir plus loin et reprendre son tracé comme si de rien n'était. Lorsqu'elle est bordée d'un alignement d'arbres, elle introduit des effets de perspective linéaire, révélant la profondeur du plateau, dans un paysage qui en est généralement dépourvu.

6 - Le bosquet isolé

Appelé également «remise», il émaille les étendues du plateau beauceron par sa forme généralement quadrangulaire. La répartition des remises peut faire varier très subtilement l'ambiance paysagère, formant des accroches du regard dans les horizons de vision du plateau ouvert.

Des motifs et éléments paysagers qui permettent d'identifier les différentes composantes des paysages et la nature des activités qui s'y sont déroulées ou s'y déroulent actuellement.

Ci-dessous :

- 1 - La vue de plaine
- 2 - Les installations industrielles
- 3 - La ferme isolée
- 4 - La silhouette urbaine
- 5 - La route et son alignement arboré
- 6 - Le bosquet isolé

(Source : Matutina)

1 Pour les deux citations : communication personnelle par Alain Mazas du contenu d'une de ses conférences sur le paysage tenue en 2012.

Carnet de croquis

1 - La vue de plaine

2 - Les installations industrielles

3 - La ferme isolée

4 - La silhouette urbaine

5 - La route et son alignement arboré

6 - Le bosquet isolé

3.2 - Les unités paysagères

Ce que disent les atlas de paysage

Les atlas et guides de paysages sont souvent réalisés par départements : on recense ainsi un guide des paysages de l'Eure-et-Loir (réal. Némis / CAUE d'Eure-et-Loir), l'atlas des paysages du Loiret (réal. Jean-Pierre SAURIN / Conseil général du Loiret) et une carte des unités paysagères de la région Centre-Val de Loire. Le territoire d'étude se concentre en grande partie sur le département de l'Eure-et-Loir mais comprend également une partie du Loiret.

Le guide des paysages ainsi que la carte des unités paysagéres de la région Centre-Val de Loire considère le périmètre d'étude comme intégrant les entités de la Beauce, du Perche-Gouët et de la Vallée du Loir.

Notre approche

Une étude de paysage, loin d'être une science exacte, correspond à une sensibilité et une perception. Par ailleurs, les changements d'échelle (ici : passer de la région à un périmètre d'étude d'une vingtaine de kilomètres de diamètre) induisent des niveaux de lecture différents.

Deux grands ensembles de paysages ressortent selon notre approche, avec une typologie simple : les paysages de plateau et les paysages de vallées.

Les paysages de plateau

Deux unités paysagères sont considérées comme des paysages de plateau :

- la Beauce ;
- le Perche-Gouët.

La Beauce est l'unité paysagère principale du territoire d'étude. Elle se compose de sols calcaires et limoneux, qui sont très favorables aux grandes cultures. La conjonction d'espaces de plateaux très cultivés et non arborés avec de l'habitat regroupé pour des questions d'accès à l'eau (motif de la silhouette urbaine) crée souvent de vastes ouvertures lumineuses. La craie, rendant la terre claire, accentue cet effet ainsi que les cieux immenses qui se découpent sur l'horizon, rendant sensibles les rares verticalités du territoire. Il y a une ressemblance avec la mer (motif de l'horizon), l'ondulation des cultures avec le vent fait penser à la houle.

Les espaces sont de couleur uniforme en raison des vastes parcelles, et sont changeantes suivant la saison : du jaune au vert des cultures, à l'ocre du blé mené à terme ou l'ocre de la terre. La présence de l'arbre est rare, presque exclusivement représentée par les «remises (motif du bosquet isolé) et les rivières sont inexistantes.

Le développement considérable de l'éolien depuis cette dernière décennie (motif des installations industrielles) a transformé ce paysage. En plus de l'habitat regroupé en villages (motifs de la silhouette urbaine et des balises), on retrouve le motif de la grosse ferme isolée, établie sur une cour carrée et implantée au milieu de son finage (motif identifié). Enfin l'absence d'obstacles naturels a favorisé le tracé des routes sous forme de longues portions rectilignes (motif de la route).

C'est un paysage en capacité d'accueil d'un développement éolien puisque le paysage est ici très ouvert, et les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage. Toutefois, ce paysage reste sensible, par son ouverture, car les parcs éoliens y sont visibles de loin, et par la planitude de son relief, qui tranche avec la hauteur importante des éoliennes.

Le Perche Gouët se caractérise comme l'entité paysagère de transition entre la Beauce (paysage de plateaux) et le Perche (paysage de collines). C'est un territoire constitué d'un plateau de craie recouvert d'argile à silex laissant ainsi présence à des cours d'eau mais aussi des boisements et quelques prairies. La partie est du Perche-Gouët comprise dans le territoire d'étude s'apparente plus aux plaines de la Beauce qu'aux collines du Perche avec toujours une forte présence d'agriculture partagée entre openfield et bocage résiduel.

Les paysages de vallées

La Vallée du Loir marque la limite sud-ouest de la Beauce en marquant une rupture dans le plateau. En amont, le Loir est quasi-imperceptible étant donné que celui-ci se confond avec les cultures sans former de vallées, seuls les éléments d'accompagnements permettent de reconnaître sa présence (arbres, étangs, prairies, etc.) venant presque jusqu'à banaliser la vallée. En aval et en s'encaissant, notamment après son passage à Bonneval, le paysage change avec l'apparition de prairies inondables issues du Perche-Gouët, dominées par les coteaux boisés, avec une présence de boisements le long de ceux-ci.

Le Loir prend sa source à Saint-Éman en Eure-et-Loir, à l'est des collines du Perche pour se jeter dans la Sarthe au nord d'Angers. C'est un cours d'eau qui subit une certaine urbanisation avec l'accroissement de la présence de loisirs notamment du fait de l'impression de repos qu'il offre une fois la Beauce traversée.

Le territoire d'étude est très largement occupé par la Beauce, un vaste plateau tabulaire agricole très ouvert. La vallée du Loir marque la limite sud-ouest de la Beauce tandis que le Perche Gouët se caractérise comme le territoire de transition entre la Beauce (paysage de plateaux) et le Perche (paysages de collines).

Ci-dessous :

Figure 13 : carte des paysages.
(Source : Atlas des paysages du Centre-Val de Loire, IGN)

Figure 13

Carte des paysages

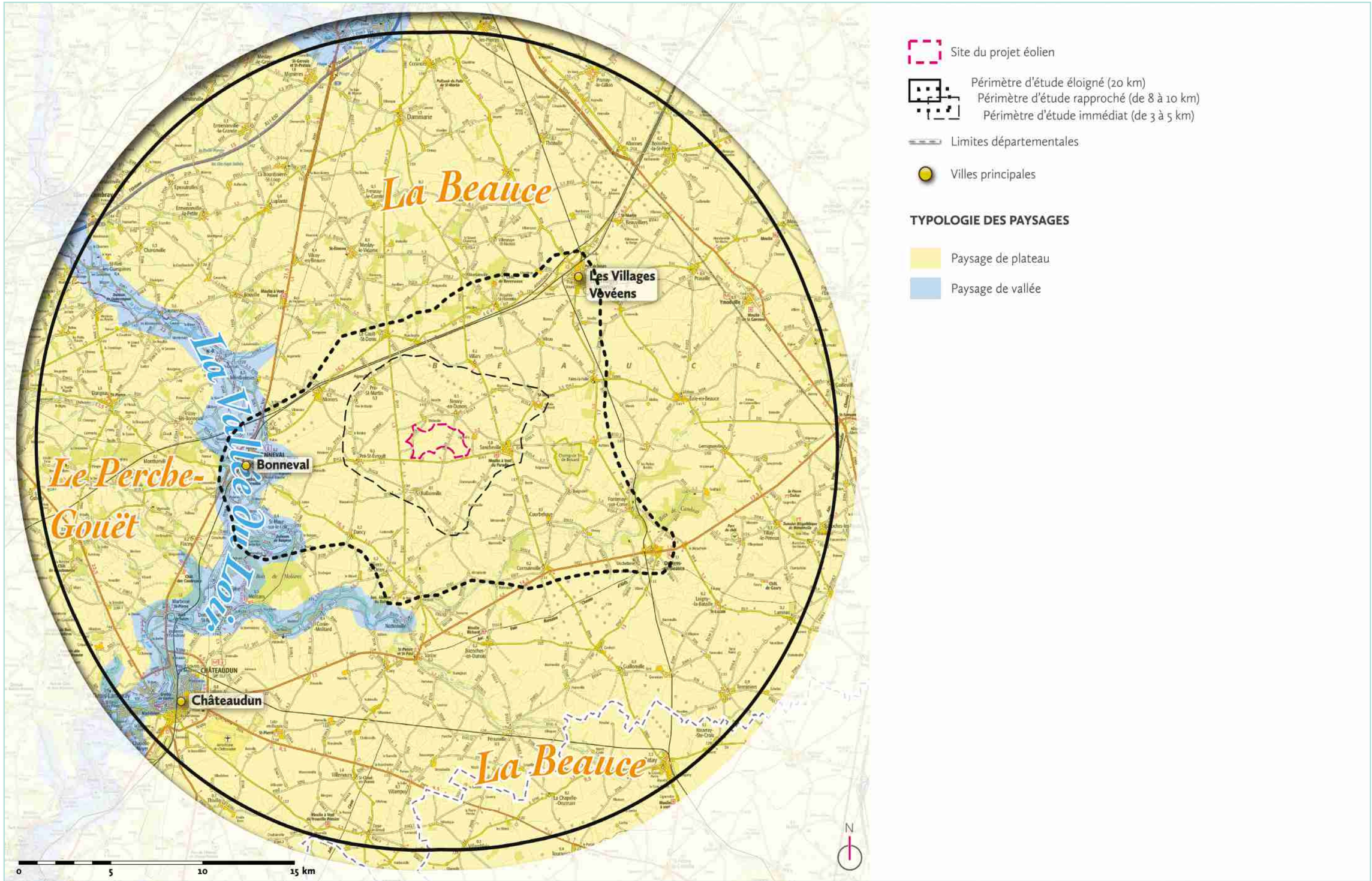

Portfolio des paysages de plateau : la Beauce

Les plaines de la Beauce en amont de Sancheville

Les grandes terres de culture de la Beauce en sortie de Jumainville

Portfolio des paysage de vallée : la vallée du Loir

La vallée du Loir à Bonneval

La vallée du Loir à Jupeau

La vallée du Loir en aval de Saint-Maur-sur-le-Loir

3.3 - Le patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- des édifices architecturaux (au sens large) étant inscrits ou classés au titre des monuments historiques,

- des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,

- des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

Nota : les distances des monuments sont indiquées ci-après depuis le centroïde du site du projet.

Monuments historiques

Le territoire d'étude englobe un total de 111 monuments historiques faisant l'objet d'une protection réglementaire.

Au sein du périmètre immédiat, seulement deux monuments historiques sont présents : l'Église de la Folie-Herbault qui est classée (5,8km) ainsi que le moulin à vent du Paradis inscrit (3,3km).

La ville de Châteaudun se distingue comme étant le point de concentration avec à elle-seule un recensement de 57 monuments historiques. On retrouve en grande partie du patrimoine civil et urbain inscrit (immeuble, maison de bourg ou de ville, villa, etc.) retraçant l'histoire de la ville issue de sa reconstruction au XVIII^{ème} siècle, des villas du XX^{ème} siècle ou encore les façades colorées et parées de briques des demeures dunoises de la fin du XIX^{ème} siècle. On notera également la présence de l'imposant château de Châteaudun, dominant la vallée du Loir et s'illustrant par ses qualités architecturales techniques et stylistiques des XII^{e}, XV^{e} et XVI^{ème} siècles.

Pour le reste des monuments historiques, la configuration de ce territoire à vocation productive dans un premier temps, où l'habitat se regroupe dans des villages au sein de l'immensité des champs, explique peut-être la relative rareté de ceux-ci en dehors de Châteaudun. Seules les églises sont présentes systématiquement mais toutes ne sont pas protégées. Les églises beauceronnes classées ou inscrites sont fréquemment d'une fondation remontant au XIII^{ème} siècle, même si certaines peuvent être antérieures, avec de possibles remaniements ultérieurs. Elles se caractérisent par une tour clocher carrée, souvent établie en saillie de la nef, où elles forment des vigies sur la plaine. Mais la plupart du temps, ces églises, placées au cœur des villages, sont plutôt trapues et robustes. Bâties en moellons de calcaire dur de Beauce, il en émane un caractère «rustique».

Le territoire d'étude ne jouit pas d'une diversité patrimoniale conséquente. Dans l'ensemble, celui-ci est majoritairement composé d'églises de villages, quelques châteaux, des moulins ainsi que des dolmens.

Les sites naturels protégés

Le territoire d'étude regroupe six sites naturels inscrits et un classé. Il n'y a pas de sites naturels protégés dans le périmètre d'étude immédiat.

On peut distinguer trois zones de rassemblement des sites naturels tous situés entre Bonneval et Châteaudun.

. Au plus proche du site et située à 10km, la boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir, seul site naturel dans le périmètre rapproché,

. À 14km du site, la hameau de Dheury ainsi que le village de Saint-Christophe incluant son site classé et ses abords,

. À plus de 20km, l'ensemble urbain de Châteaudun comportant également le panorama desservant son château.

Les SPR (secteur patrimoniale remarquable)

Bien que le territoire d'étude n'en inclus pas en lui-même, on notera la présence du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d' Illiers-Combray à 23,6 km. Celui s'étend d'Illiers-Combray jusqu'à la limite ouest du périmètre éloigné du projet.

Biens et projets UNESCO

Le territoire d'étude ne compte pas de biens ou de projets UNESCO.

Un patrimoine protégé relativement disséminé sur le territoire, avec une concentration importante au sein de Châteaudun.

■ Ci-dessous :

▶ Figure 14 : carte du patrimoine protégé.
(Source : Atlas des patrimoines, Base Mérimée, IGN)

Figure 14

Carte du patrimoine protégé

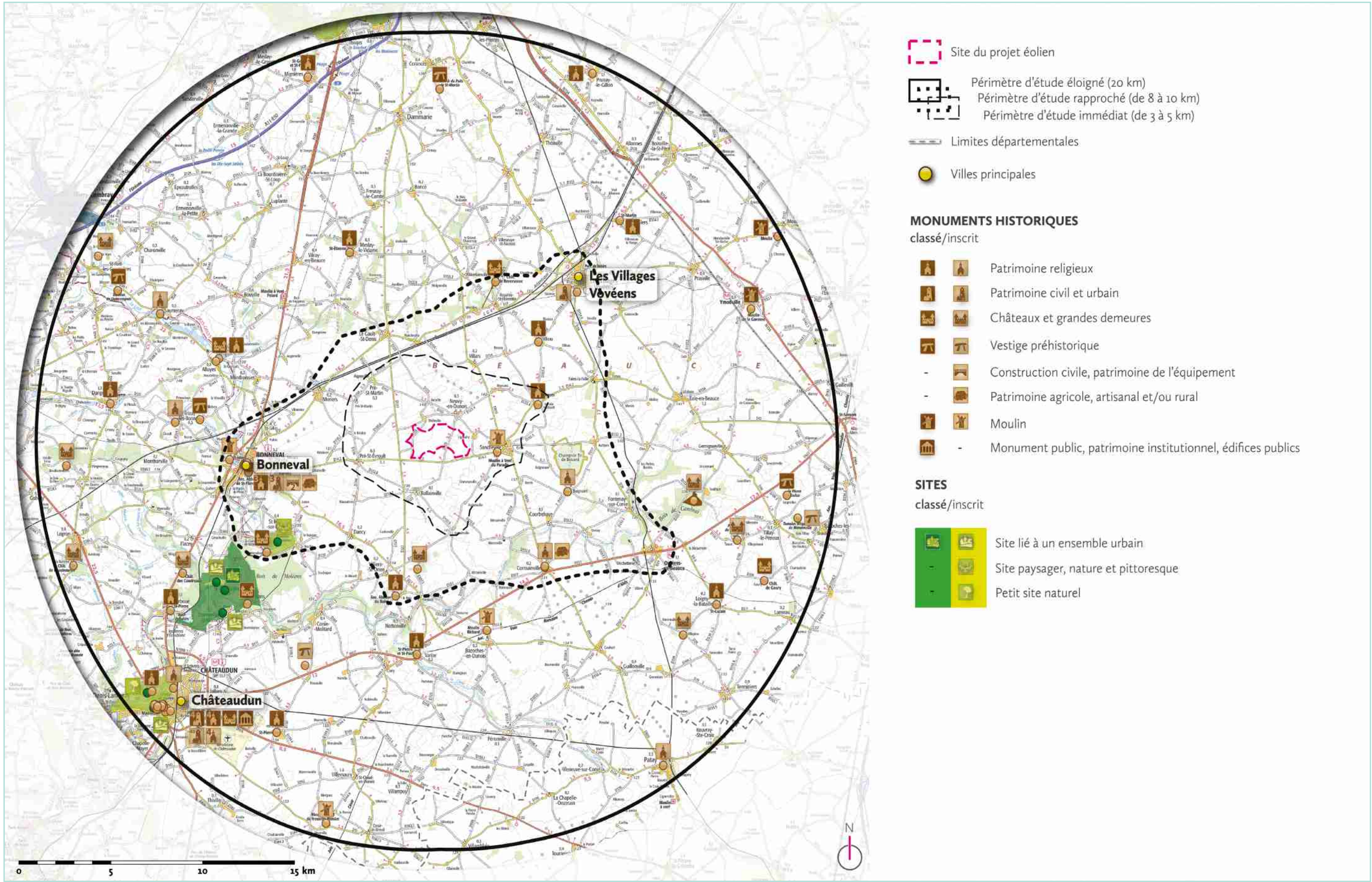

Figure 15

Tableau des monuments historiques protégés classés par distance au site du projet

Monuments historiques				
Commune	**Désignation**	**Statut**	**Distance**	**Périmètre d'étude**
Sancheville	Moulin à vent du Paradis	Inscrit	3,3	Immédiat
Eole-en-Beauce	Église de la Folie-Herbault	Classé	5,8	Immédiat
Nottonville	Château de la Brosse	Inscrit	6,6	Rapproché
Villeau	Église Saint-Jean	Classé	7,5	Rapproché
Eole-en-Beauce	Église	Inscrit	7,6	Rapproché
Nottonville	Abbaye du Bois (ancienne)	Classé	8,2	Rapproché
Villages Vovéens	Château de Reverseaux	Classé	8,7	Rapproché
Cormainville	Église Saint-Pierre	Inscrit	8,7	Rapproché
Cormainville	Grange dîmière (ancienne)	Inscrit	8,7	Rapproché
Bazoches-en-Dunois	Moulin à vent Richard	Inscrit	10,1	Éloigné
Bonneval	Maison médiévale	Inscrit	10,3	Rapproché
Bonneval	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	Classé	10,4	Rapproché
Bonneval	Cave d'une maison gothique	Inscrit	10,4	Rapproché
Bonneval	Église Notre-Dame	Classé	10,4	Rapproché
Bonneval	Maison médiévale	Inscrit	10,4	Rapproché
Bonneval	Maison-tour	Inscrit	10,4	Rapproché
Bonneval	Fortifications (vestiges)	Inscrit	10,6	Rapproché
Bonneval	Justice de Paix (ancienne)	Classé	10,6	Rapproché
Bonneval	Portes de Ville	Inscrit	10,6	Rapproché
Villages Vovéens	Camp de prisonniers de Voves	Inscrit	10,7	Rapproché
Meslay-le-Vidame	Église Saint-Etienne	Classé	10,7	Éloigné
Saint-Maur-sur-le-Loir	Domaine de Mémillon	Classé	10,9	Rapproché
Varize	Église Saint-Pierre-Saint-Paul	Inscrit	11	Éloigné
Bonneval	Moulin de Couture	Inscrit	11,3	Rapproché

Monuments historiques				
Commune	**Désignation**	**Statut**	**Distance**	**Périmètre d'étude**
Alluyes	Église Notre-Dame	Classé	12,6	Éloigné
Alluyes	Château d'Alluyes	Classé	12,7	Éloigné
Trizay-lès-Bonneval	Dolmen dit Pierre de Villebon ou de Beaumont	Classé	12,9	Éloigné
Moléans	Château de Moléans	Classé	13,3	Éloigné
Lutz-en-Dunois	Dolmen sous tumulus	Inscrit	13,5	Éloigné
Eole-en-Beauce	Château de Cambray	Inscrit	14,3	Éloigné
Trizay-lès-Bonneval	Église Saint-Martin	Inscrit	14,3	Éloigné
Beauvilliers	Église Saint-Martin	Classé	15	Éloigné
Marboué	Château des Coudreaux	Inscrit	15,4	Éloigné
Saumeray	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	16,4	Éloigné
Terminiers	Château de Villepion	Inscrit	16,7	Éloigné
Lutz-en-Dunois	Église Saint-Pierre	Classé	16,9	Éloigné
Tillay-le-Péneux	Château de Villeprévost	Inscrit	17,1	Éloigné
Marboué	Église Saint-Pierre	Classé	17,3	Éloigné
Loigny-la-Bataille	Église Saint-Lucain	Inscrit	17,4	Éloigné
Dangeau	Église paroissiale Saint-Pierre	Classé	17,9	Éloigné
Corancez	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin	Classé	17,9	Éloigné
Ymonville	Moulin à vent	Classé	18,3	Éloigné
Charonville	Dolmen de Quincampoix	Classé	19	Éloigné
Châteaudun	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière	Inscrit	19,1	Éloigné
Loigny-la-Bataille	Château de Goury	Inscrit	19,2	Éloigné
Tillay-le-Péneux	Dolmen	Classé	19,2	Éloigné
Mignières	Chapelle dite des Trois-Maries	Classé	19,8	Éloigné
Châteaudun	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	Classé	20	Éloigné

Monuments historiques				
Commune	Désignation	Statut	Distance	Périmètre d'étude
Tillay-le-Péneux	Tumulus mégalithique de Menainville	Inscrit	20	Éloigné
Châteaudun	Église Saint-Jean-de-la-Chaîne	Classé	20,1	Éloigné
Châteaudun	Église Saint-Valérien	Classé	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,1	Éloigné
Dangeau	Château de Bouthonvilliers	Inscrit	20,2	Éloigné

Monuments historiques				
Commune	Désignation	Statut	Distance	Périmètre d'étude
Châteaudun	Couvent des Cordeliers (ancien)	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Hôtel de Ville	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné
Châteaudun	Immeuble	Inscrit	20,2	Éloigné

Monuments historiques				
Commune	Désignation	Statut	Distance	Périmètre d'étude
Châteaudun	Château de Chateaudun	Classé	20,4	Éloigné
Châteaudun	Église Saint-Lubin (ancienne)	Inscrit	20,4	Éloigné
Châteaudun	Église Saint-Médard (restes de l'ancienne)	Inscrit	20,4	Éloigné
Châteaudun	Maison du 16s	Classé	20,4	Éloigné
Châteaudun	Maison du 16s	Classé	20,4	Éloigné
Ozoir-le-Breuil	Moulin à vent de Frouville-Pensier	Inscrit	20,4	Éloigné
Châteaudun	Abbaye de la Madeleine	Classé	20,5	Éloigné
Châteaudun	Hôtel-Dieu (ancien)	Classé	20,5	Éloigné
Châteaudun	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	Classé	20,5	Éloigné
Châteaudun	Maison Renaissance	Classé	20,5	Éloigné
Prunay-le-Gillon	Église Saint-Denis	Classé	20,6	Éloigné
Saint-Avit-les-Guespières	Domaine de Rabestan	Inscrit	20,7	Éloigné
Patay	Église de Patay	Inscrit	20,7	Éloigné
Logron	Château de Chantemesle	Inscrit	20,8	Éloigné
Moutiers	Moulin à vent de Chesnay	Classé	21,3	Éloigné

Figure 16

Tableau des sites naturels protégés classés par distance au site du projet

Sites naturels protégés				
Commune	**Désignation**	**Statut**	**Distance**	**Périmètre d'étude**
Saint-Maur-sur-le-Loir	La boucle du Loir	Inscrit	10,2	Rapproché
Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamès, Marboué, Moléans	Site de Saint-Christophe	Classé	13,8	Éloigné
Saint-Christophe	Village de Saint-Christophe et ses abords	Inscrit	14,1	Éloigné
Donnemain-Saint-Mames	Hameau de Dheury	Inscrit	14,5	Éloigné
Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Panorama du château de Châteaudun	Inscrit	20,3	Éloigné
Châteaudun	Ensemble urbain de Châteaudun	Inscrit	20,6	Éloigné

État initial

Portfolio des monuments historiques du périmètre d'étude immédiat et rapproché

Moulin à vent du Paradis de Sancheville (3,3 km)

Église de la Folie-Herbault d'Éole-en-Beauce (5,8 km)

Ancienne abbaye Saint-Florentin à Bonneval (10,4 km)

Portfolio des sites naturels protégés et du patrimoine éloigné du territoire d'étude

Village de Saint-Christophe et ses abords (14,1 km)

Amont de la boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir (10,2 km)

Donjon du Château de Châteaudun (20,4 km)

3.4 - Dynamiques d'évolution

L'analyse des tendances d'évolution ne peut, à l'échelle de cette étude, qu'être abordée par un survol esquissant les grandes thématiques concernées. Un tel sujet est en soi encyclopédique et nécessiterait un véritable travail de recherche.

Cependant, les sources auxquelles l'on peut se référer, et qui permettent de donner une première vision des choses, sont les suivantes :

- les quelques cartes anciennes permettent d'esquisser la physionomie du territoire, encore que leur information soit limitée,

- les documents fournis par le site Géoportail de l'IGN : cartes anciennes, photographies aériennes historiques...,

- les images aériennes anciennes du site remonterletemps de l'IGN.

C'est donc sur la base de ces documents que porte cette étude des perceptions sociales et des tendances d'évolution.

Sources de l'étude

Peu de documents cartographiques anciens ayant trait à la géographie et à l'occupation du sol existent. Les documents d'accès simple sont :

- les minutes d'État-major (vers 1820-1866), qui présentent un niveau de détail supérieur,

- la collection de la Photothèque Nationale de l'IGN, qui débute pour les premières images à la fin des années 30.

Tendances d'évolution

Depuis le XIX^{ème} siècle, la mécanisation de l'agriculture et l'occupation anthropique viennent modifier le territoire progressivement.

Les grandes infrastructures de transport ont modifié le rapport au territoire. On peut noter par exemple la création de la N10 construite de 1960 à 1981 avec la réalisation d'un contournement de Bonneval (fig. 18) ou encore la LGV Atlantique mise en service en 1989.

L'extension urbaine des villes importantes du territoire d'étude comme Bonneval se constate par l'apparition de nouveaux quartiers pavillonnaires, ou de zones d'activités (fig. 19). En revanche pour les villages ou hameaux, le secteur étant majoritairement rural, le développement urbain est peu présent.

Sur le territoire d'étude, comme ailleurs dans le Bassin parisien, le paysage n'échappe pas à une artificialisation croissante, qui s'est accélérée à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle en raison du développement des grands équipements et de l'urbanisation. Cela est visible sur les photographies aériennes avec une simplification des parcellaires notamment, constatable entre les trois années choisies. Ce phénomène répandu est lié au développement des pratiques intensives. Les parcelles qui étaient peu larges en 1964 (fig. 20) se sont considérablement agrandies jusqu'à 1992 (fig. 21). L'augmentation de la taille des parcelles agricoles sera moins conséquente depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, même si des changements sont toujours notables (fig. 22).

L'intensification des pratiques agricoles a par ailleurs entraîné l'uniformisation des paysages dits «d'open-field», par la disparition des éléments particuliers qui permettaient d'y introduire de la variation, comme les structures végétales par exemple. Cette tendance est souvent dénommée «banalisation». Elle n'indique pas que ces paysages sont banals, bien au contraire, mais qu'il y a banalisation de leurs qualités intrinsèques par la généralisation de ces phénomènes.

Dans les pages suivantes, les vues aériennes de chaque années sont disponibles en plus grande taille, avec un rappel des évolution visibles entre chaque image.

Développement de l'éolien

Engagé depuis déjà une dizaine d'années, le développement éolien marque une nouvelle dynamique de transformation des paysages.

Le site du projet éolien se trouve à proximité immédiate de parcs éoliens déjà construits. La commune accueillant le site du futur projet, Neuvy-en-Dunois, recense d'ailleurs déjà d'un parc éolien (fig. 19).

Des parcs plus importants sont raccordés sur le territoire d'étude, c'est le cas des parcs des communes d'Allonnes et Beauvilliers ou encore celui de Guillonville et Cormainville.

Le territoire d'étude est marqué par une augmentation de la taille des parcelles agricoles au cours du XXème siècle. L'urbanisation a également connu un fort développement sur les villes importantes du territoire (ex. Bonneval). Ces dernières années, c'est le développement éolien qui est l'évolution la plus importante.

Ci-dessous :

- **Figure 17 :** carte de l'État-Major de 1860.
  (Source : Géoportail)
- **Figure 18 :** carte de l'IGN de 1950.
  (Source : Géoportail)
- **Figure 19 :** carte de l'IGN de 2017.
  (Source : Géoportail)
- **Figure 20 :** image aérienne de 1964.
  (Source : remonterletemps)
- **Figure 21 :** image aérienne de 1992.
  (Source : remonterletemps)
- **Figure 22 :** image aérienne de 2022.
  (Source : Google Earth Pro)

Figure 17
Carte de l'État-Major de 1860

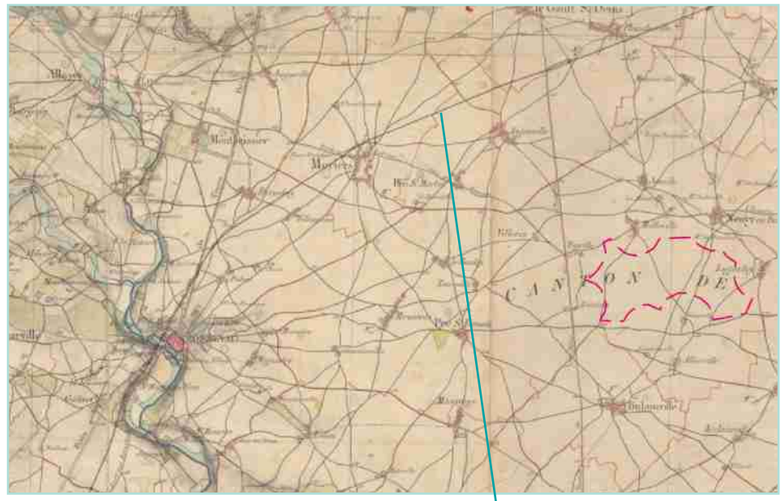

Présence de la ligne de chemin de fer

Figure 18
Carte de l'IGN de 1950

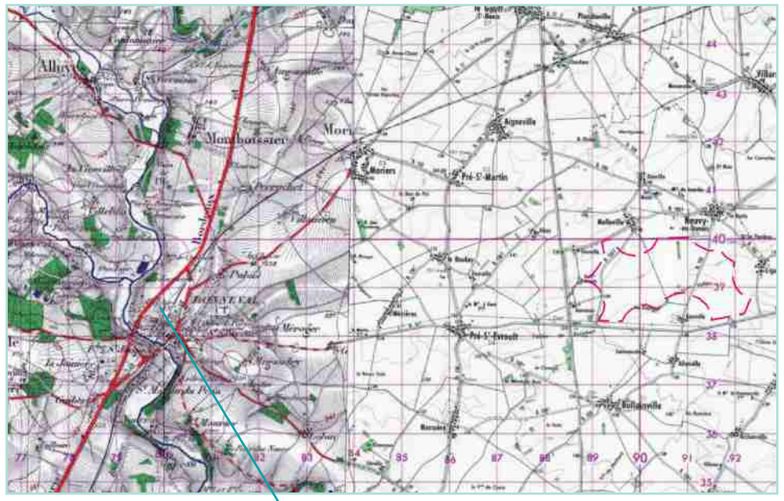

Contournement de Bonneval par la N10

Figure 19
Carte de l'IGN de 2017

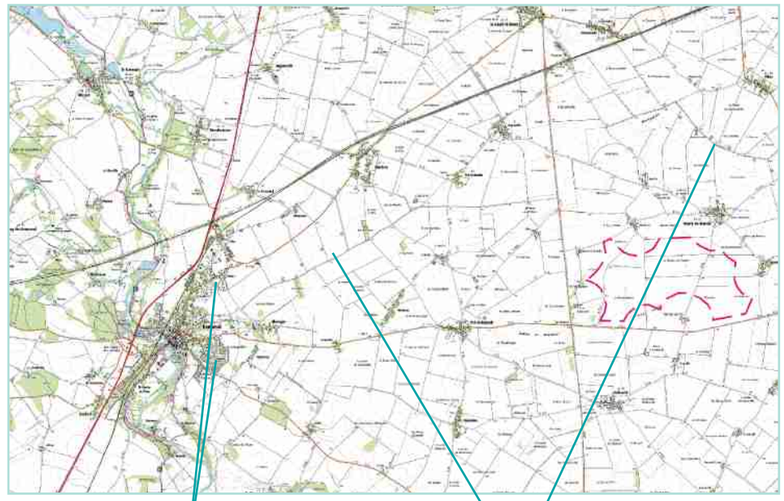

Extension urbaine de Bonneval

Développement de l'éolien

Petit parcellaire agricole

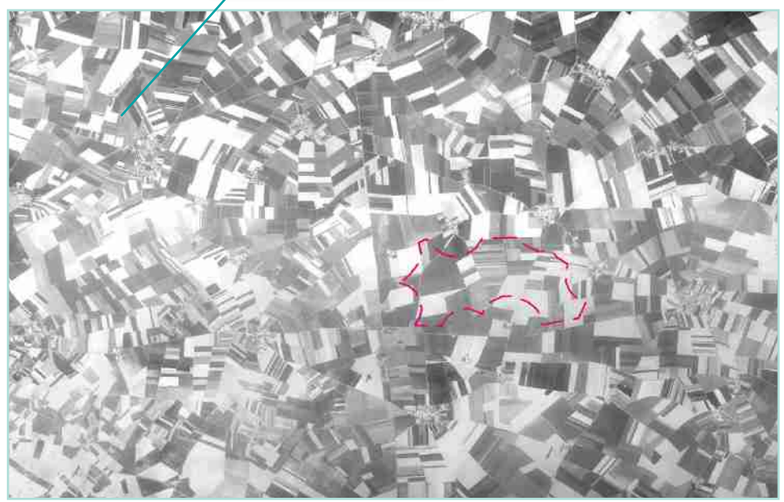

Figure 20
Image aérienne de 1964

Augmentation parcellaire agricole

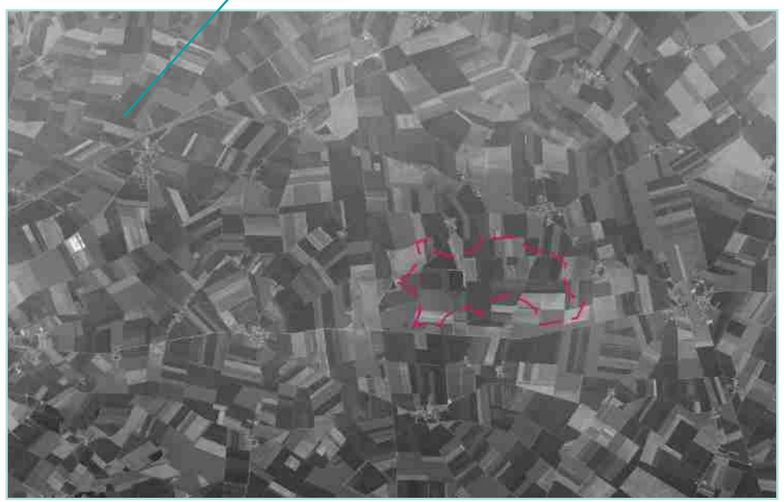

Figure 21
Image aérienne de 1992

Extension urbaine

Développement de l'éolien

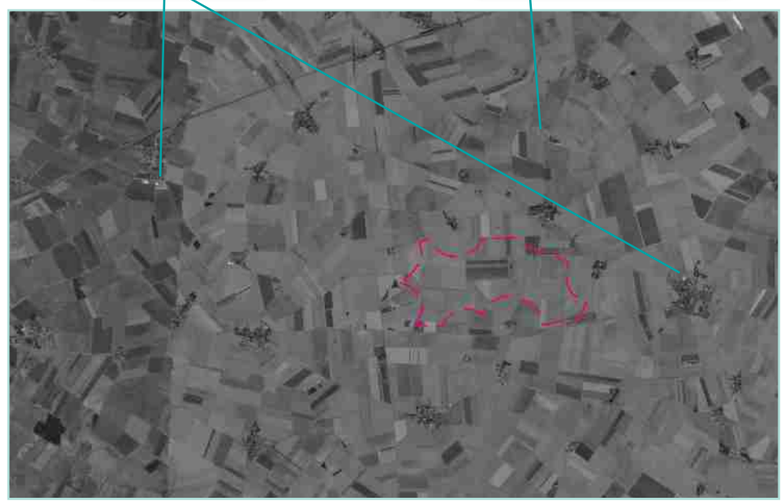

Figure 22
Image aérienne de 2022

État initial

1964

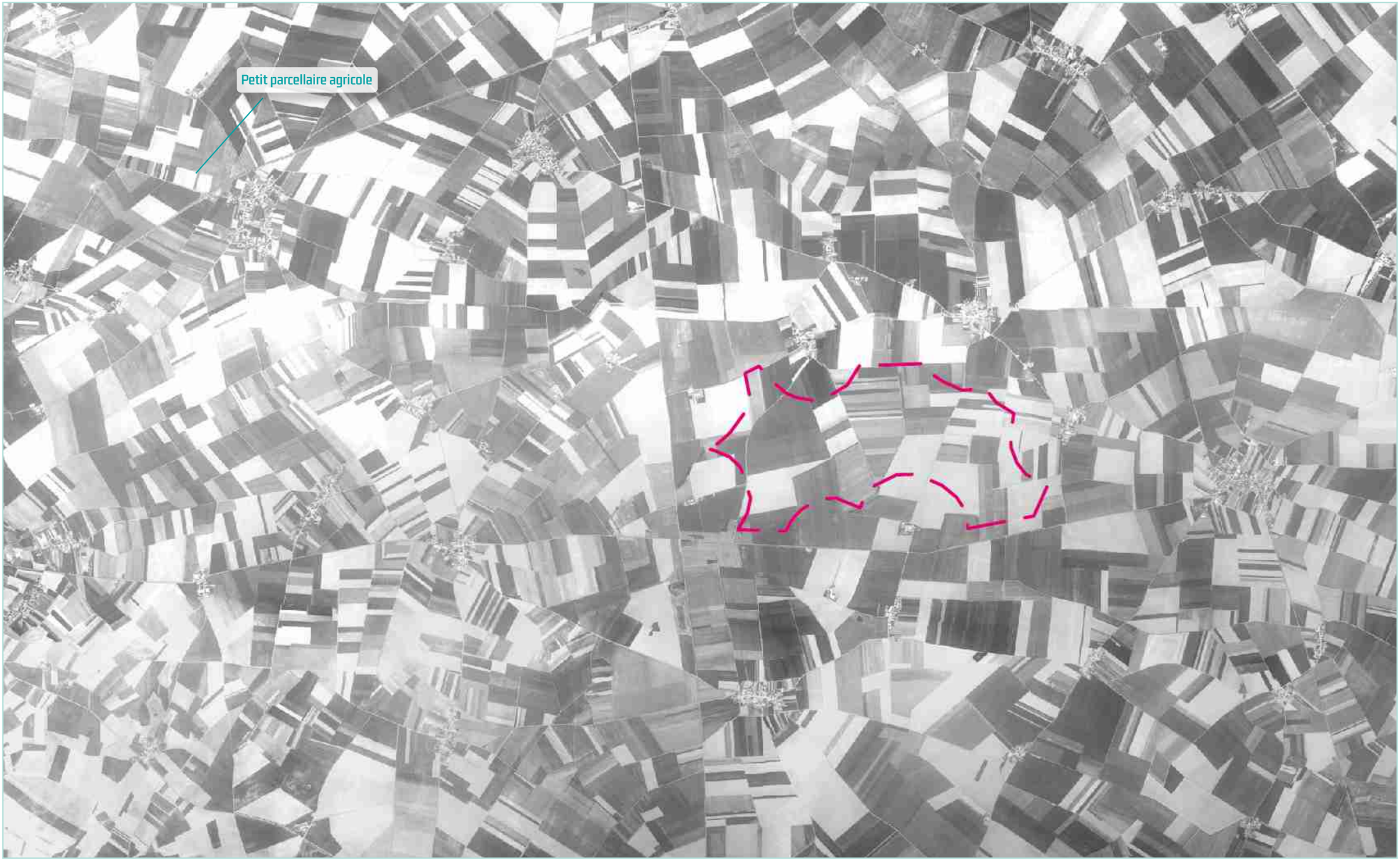

1992

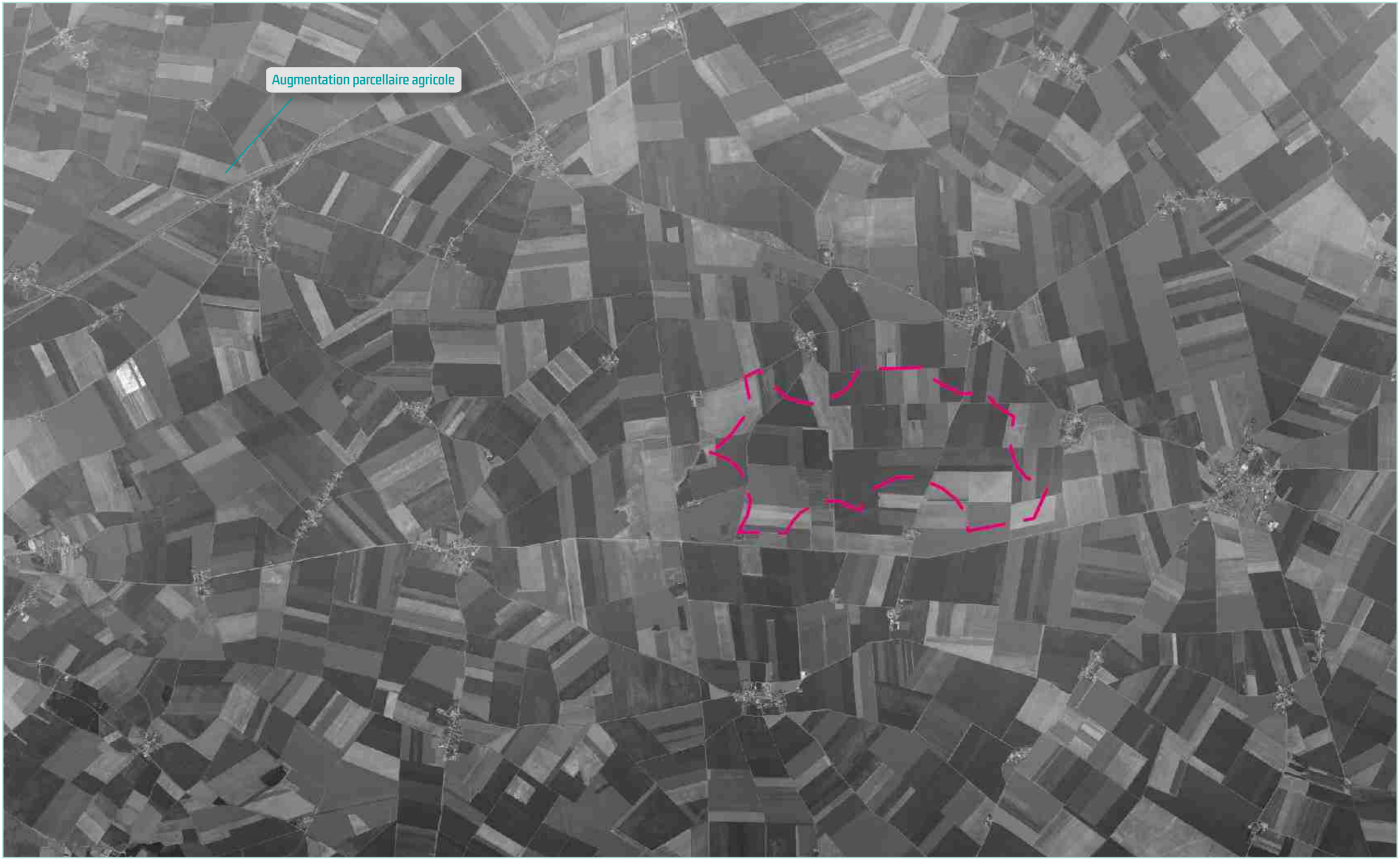

État initial

2022

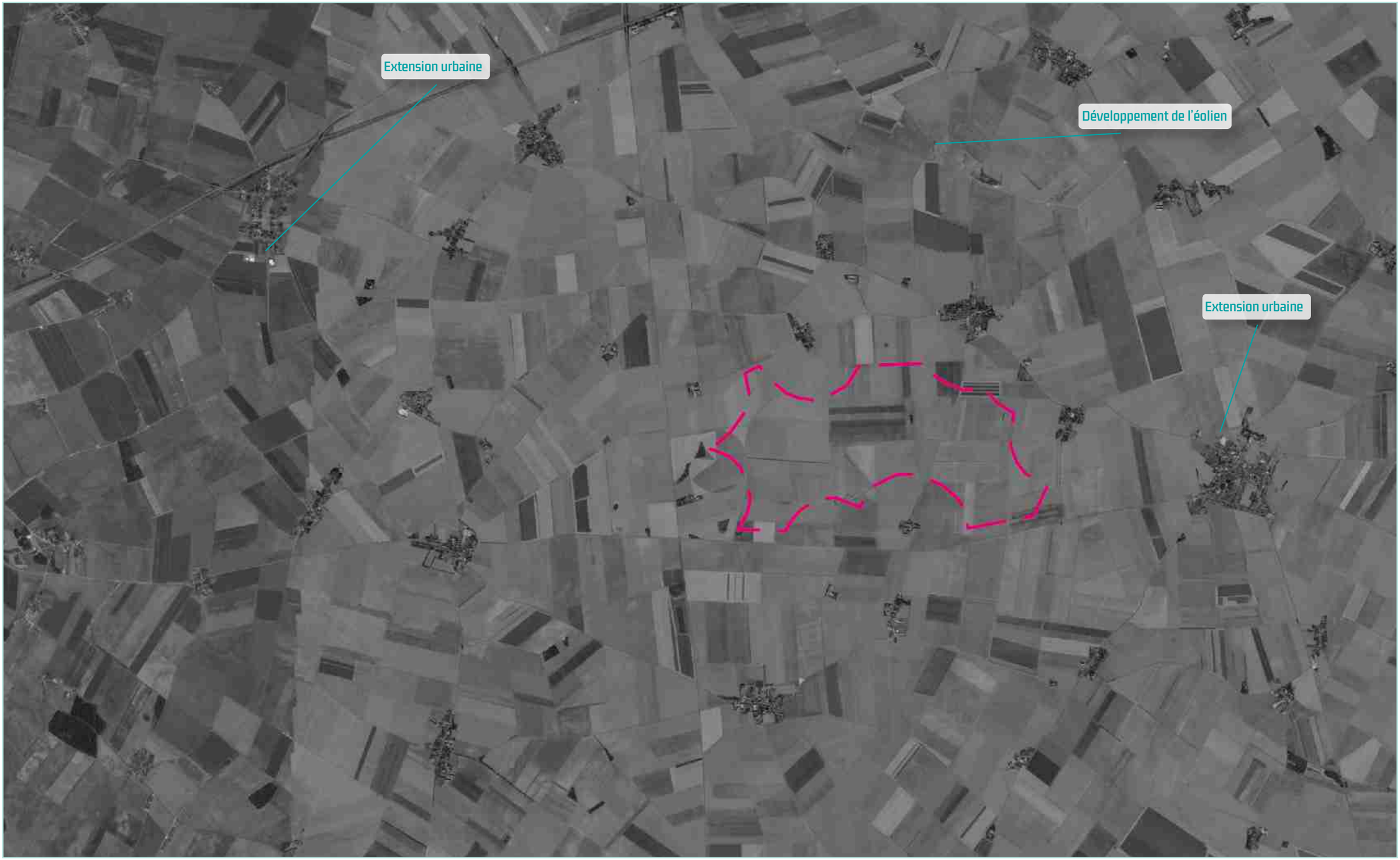

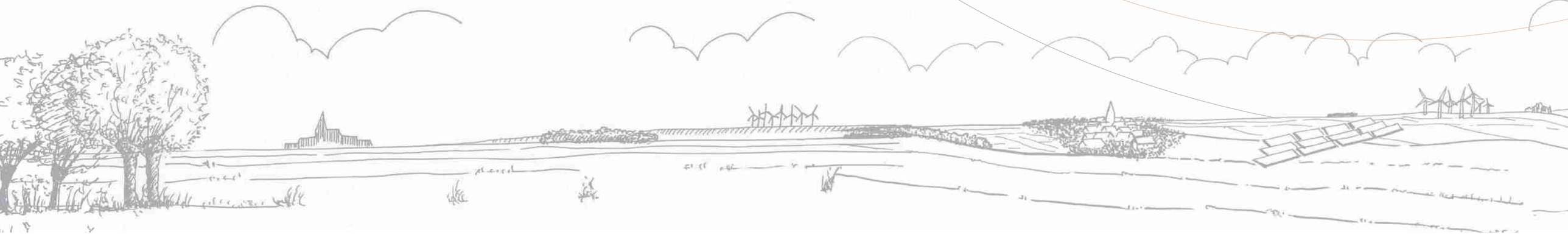

3.5 - Perceptions sociales et touristiques

Abrégé historique

La Beauce était à son origine une région steppique bordée d'une forêt épaisse. Le défrichement de la Beauce semble remonter au Néolithique et s'est opéré apparemment depuis des clairières centrales. Des témoignages mégalithiques attestent encore de la présence d'un peuple archaïque dans cette région, comme en Beauce oratorienne.

Vers 500 avant notre ère, les tribus nomades celtes s'y sédentarisent. Trois peuples celtiques se partagent très inégalement le sol fertile de la Beauce : les Carnutes, les Senons et l'union des Aulerques et des Cénomans. On peut qualifier les Carnutes de premier peuple beauceron clairement identifié (vue A). Leurs deux cités principales étaient les villes d'Autricum (Chartres) et Cenabum (Orléans). Peuple de cultivateurs, exploitant les riches sols beaucerons, ils commerçaient activement pour vendre leurs céréales.

La Beauce devient gallo-romaine après la soumission imposée par Jules César en 51 avant J.-C et sa vocation céréalière s'affirme alors vers des cultures à forte valeur ajoutée : blé et orge. Elle devient l'un des greniers à blé de l'Empire romain. L'organisation territoriale définit les limites du territoire par les civitas de Chartres, Orléans, Sens et Le Mans (vue B).

La décadence romaine est liée aux invasions barbares entre le milieu du IIIème siècle et le Vème siècle. Les premiers comtes d'Orléans, d'origine franque, apparaissent vers la fin du VIII^{ème} siècle avec Adrien puis Eudes. La maison d'Orléans, qui détient la Beauce, occupera une place prépondérante dans le royaume. Les abords d'Orléans deviennent au X^{ème} siècle un domaine royal.

À partir du X^{ème} siècle ce domaine royal des Capétiens est essentiellement composé d'un ensemble de biens matériels (châteaux, terres, moulins) et comprend, sur un grand axe Paris-Orléans, de la Seine à la Loire, des voies économiques importantes et des terres fertiles qui connurent un défrichement énergiquement mené et une forte poussée démographique. Un énorme progrès dès lors se fait sentir dans la culture des terres grâce à des instruments plus efficaces (charrue à soc de fer, faux, herse...), des bêtes mieux utilisées et une augmentation de la population.

Au cours de l'époque médiévale, comme partout ailleurs, les besoins de la seigneurie beauceronne augmentent plus vite que le prix des denrées agricoles et que les revenus de la terre. Pour obtenir rapidement des revenus en numéraire, les seigneurs se défont de portions de leurs domaines qu'ils revendent à des bourgeois et des fermiers enrichis. C'est le début de la formation d'une bourgeoisie proto-capitaliste qui distingue la propriété foncière de son exploitation confiée à des fermiers.

Les progrès agricoles accroissent fortement la productivité en Beauce (vue C), pas uniquement sur les céréales mais également dans le cadre de l'élevage bovin. Le grand propriétaire se contente de vivre de la rente foncière et est étranger à la Beauce. La production est destinée à l'extérieur de la région et à l'exportation. L'agriculture est de structure capitaliste.

La répartition des terres reste encore très contrastée au XX^{ème} siècle. Au cours de ce siècle, en effet, la taille de l'exploitation beauceronne varie entre 45 et 300 hectares mais la moyenne est de 60 hectares. Les héritages, de siècles en siècles, avaient fait de cette région un morcellement de pièces de terre de petite taille, c'est pourquoi un premier remembrement est lancé en 1953 et une fois achevé s'avère déjà caduc par rapport aux évolutions qui s'accélèrent. Les réformes de la politique agricole commune ne feront qu'amplifier le phénomène de concentration des terres avec la réduction des exploitations agricoles.

Aujourd'hui, la Beauce reste un espace de production agricole céréalière et dispose de ce fait d'une forte identité dans l'imaginaire national. Mais elle poursuit son évolution vers d'autres usages en raison de nouveaux enjeux. Ses espaces dégagés et bien exposés aux vents océaniques connaissent un important développement des projets éoliens depuis une dizaine d'années. Dans un autre domaine, la gestion de la nappe phréatique, en raison notamment de la disparition des prairies près des cours d'eau, fait l'objet d'une attention accrue. La captation des nitrates pour limiter leur présence dans la nappe a conduit à développer de nouvelles cultures, économiquement viables, comme celle du Miscanthus giganteus (« Herbe aux éléphants ») qui est valorisé sous forme de biomasse ou encore d'isolant thermique écologique. La Beauce reste un espace productif qui doit s'adapter aux exigences du développement durable.

Fréquentations touristiques et loisirs

La présence de la vallée du Loir au sein du territoire d'étude laisse présence à de nombreuses activités nautiques (notamment du canoë kayak) auprès des villes les plus peuplées installées proche du cours d'eau comme Châteaudun, Marboué ou Bonneval. Bonneval bonifie par ailleurs la présence du Loir dans la ville à travers des canaux fréquentables en bateau électrique lui valant le surnom de «la petite Venise de la Beauce» (vue D).

Dans un aspect plus rural, de nombreux lieux de pêche sont disponibles le long du Loir.

La ville la plus touristique du périmètre est Châteaudun, bien aidée par sa richesse patrimoniale mais aussi par son aérodrome (vue E) offrant la possibilité d'activités aériennes.

Cependant le territoire d'étude reste peu touristique en dehors de Châteaudun. En effet, le pôle majeur d'attraction du département de l'Eure-et-Loir n'est autre que Chartres, qui n'est pas inclus dans le territoire d'étude. Sa cathédrale classée UNESCO, ses monuments de la ville historique, mais aussi l'art naïf avec la Maison Picassiette (vue F) en fond l'un des lieux phares concentrant hébergements et lieux de loisirs.

Malgré les visions positives du «grenier à blé», le plateau beauceron souffre d'un déficit de représentation en raison de sa faible fréquentation. Les activités liées au tourisme y restent modestes. Cependant, les acteurs locaux tentent de valoriser ce territoire à proximité de Paris. On peut par exemple évoquer la «Route du Blé en Beauce», qui permettait de découvrir les villages, avec un lieu d'exposition situé à Orgères-en-Beauce mais l'opération a été close pour des raisons budgétaires. Le patrimoine rural, déjà évoqué sous l'angle des monuments historiques, est mis en valeur. Les nombreux moulins à vent sont classiquement valorisés pour la découverte. Cependant, la Beauce ne constitue pas un territoire touristique à proprement parler, ce qui constitue un certain paradoxe entre sa place dans l'imaginaire nationale et sa pratique réelle.

Hormis la présence de Châteaudun et de Bonneval, le territoire d'étude est très peu touristique. Cela s'explique par sa vocation principale se penchant sur l'agriculture.

■ Ci-dessous :

- **Figure 23 :** carte du tourisme et des loisirs.
  (Source : Google Maps, IGN)
- **Vue A :** pièce de monnaie des Carnutes.
  (Source : Comptoir des Monnaies)
- **Vue B :** carte des provinces gauloises.
  (Source : Wikipédia)
- **Vue C :** moisson en Beauce en 1907.
  (Source : Cartes postales anciennes)
- **Vue D :** Bonneval surnommé «la petite Venise de la Beauce».
  (Source : L'Écho Républicain)
- **Vue E :** aérodrome de Châteaudun.
  (Source : Aéro-club de Châteaudun)
- **Vue F :** façade de la Maison Picassiette à Chartres.
  (Source : Eure-et-Loir Tourisme)

Figure 23

Carte du tourisme et des loisirs

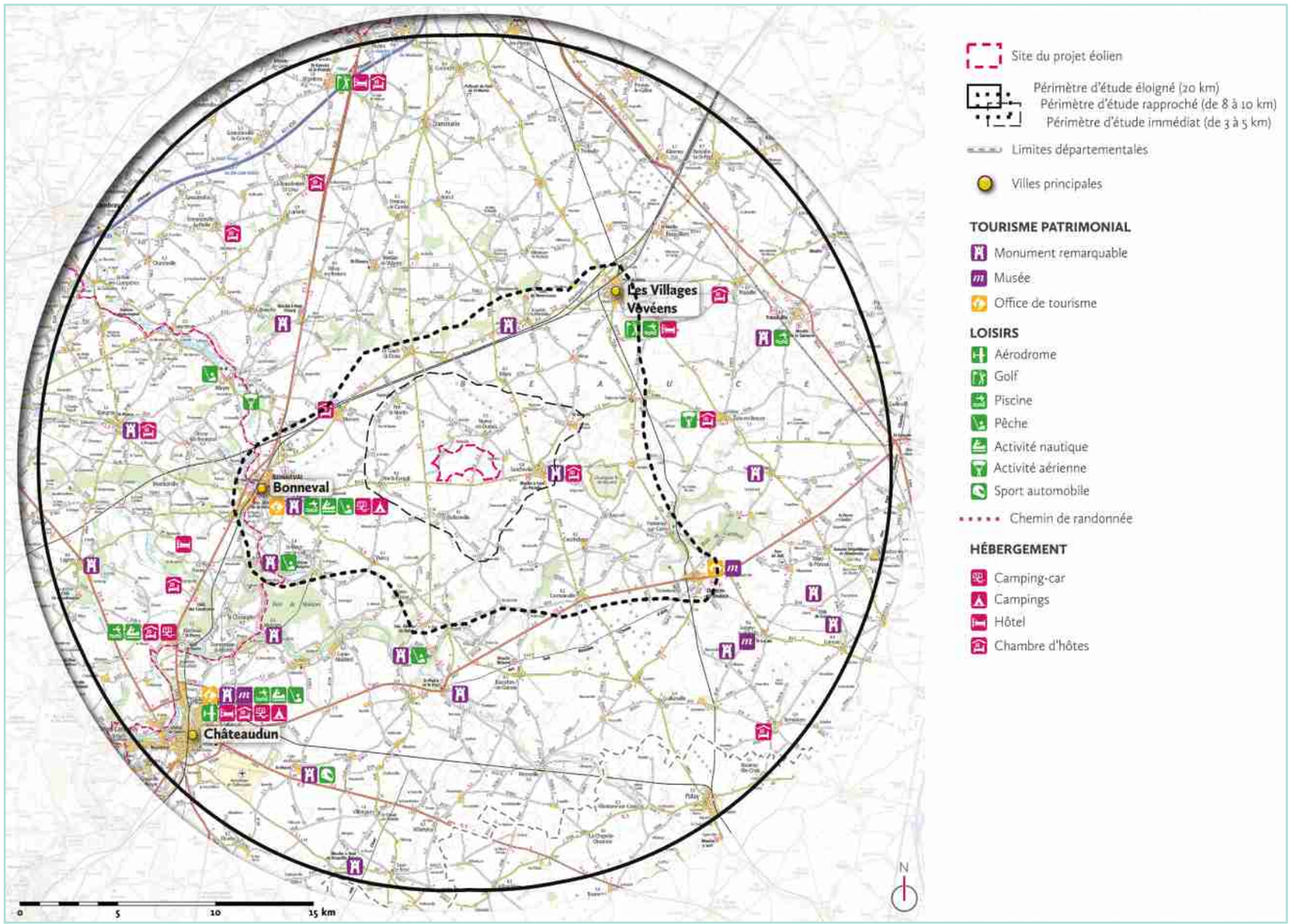

Vue A

Vue B

Vue C

Vue D

Vue E

Vue F

3.6 - Synthèse de l'analyse paysagère, patrimoniale et touristique

Le territoire d'étude est très largement occupé par la Beauce, un vaste plateau tabulaire agricole ouvert. C'est un paysage que l'on peut qualifier d'«openfield», ou la vision du ciel semble se perde à la vue d'un horizon lointain dominé par un paysage de plaine (vue A). À l'ouest du territoire d'étude, la vallée du Loir indique la limite sud-ouest de la Beauce. Bien que la vallée ne marque pas un relief conséquent sur la partie du territoire faisant sujet à cette étude (seulement entre 100 et 120m NGF), celle-ci laisse place à la présence de villes s'étant installées à proximité du cours d'eau. La vallée du Loir évoque aussi le changement d'unité paysagère s'opérant entre la Beauce et le Perche-Gouët. Le Perche-Gouët étant une unité que l'on peut décrire comme étant un paysage de transition entre la Beauce (paysage de plaine) et le Perche (paysage de collines). Bien que la partie du Perche-Gouët étudié s'apparente plus à la Beauce, avec toujours une présence de plaines et de grandes cultures, la présence de boisements ainsi que de cours d'eau rappelle le changement de paysage s'opérant progressivement.

L'habitat autour du site du projet reste très rural et se présente principalement sous la forme de bourgs et de villages. De par son appartenance à la Beauce mais également la proximité qu'il entretient avec l'agglomération chartraine et l'agglomération orléanaise, le territoire d'étude est au centre d'un phénomène de périurbanisation. Le territoire est plutôt bien desservi avec la présence d'axes routiers en direction d'Orléans et Chartres notamment, la présence de la LGV Loire-Atlantique ou encore une portion de l'autoroute A11-E50.

En ce qui concerne le patrimoine, hormis la forte concentration de monuments historiques à Châteaudun, ainsi que de la boucle du Loir commençant à Saint-Maur-sur-le-Loir, le territoire ne se distingue pas par une richesse et une abondance de monuments présents. La configuration du territoire, à vocation productive dans un premier temps, où l'habitat se regroupe dans des villages au sein de l'immensité des champs, explique la rareté de ceux-ci. En découle de cela, un secteur peu touristique malgré la présence de Bonneval dit «la petite Venise de la Beauce» ou de l'imposant Château de Châteaudun et son donjon visitable (vue B).

Autour du site du projet, de nombreux parcs éoliens sont déjà raccordés, avec entre autre, un parc éolien déjà existant sur la commune d'accueil du site du projet : Neuvy-en-Dunois (vue C). Le développement éolien s'inscrit dans une dynamique d'évolution du paysage et est ici très présent.

Le territoire poursuit actuellement son développement urbain, avec une double attraction vers les agglomérations chartraines et orléanaises.

Vue A

Vue B

Vue C

Le site du projet éolien prend place en Beauce, un vaste plateau à dominance agricole. Le secteur reste plutôt rural malgré la présence de villes comme Châteaudun ou Bonneval. Le territoire connait un fort développement de l'éolien depuis une dizaine d'années.

■ Ci-contre :

- **Vue A :** les plaines de la Beauce, en amont de Sancheville.
- **Vue B :** le Château de Châteaudun.
- **Vue C :** vue du parc éolien des communes de Villars et Neuvy-en-Dunois depuis la sortie de Neuvy-en-Dunois en direction de Jonville.

(Toutes les photos : Matutina)

■ Ci-dessous :

- **Figure 24 :** carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique.

(Source : Atlas des paysages, Base Merimée, Google Maps, IGN)

• Localisation des vues

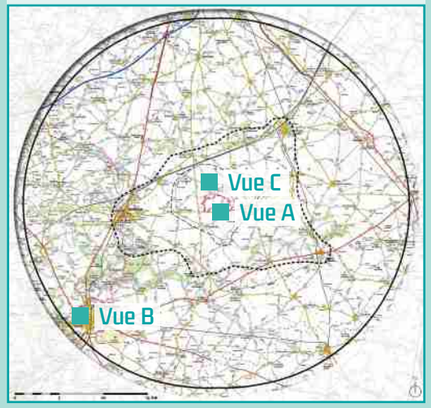

Figure 24

Carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique

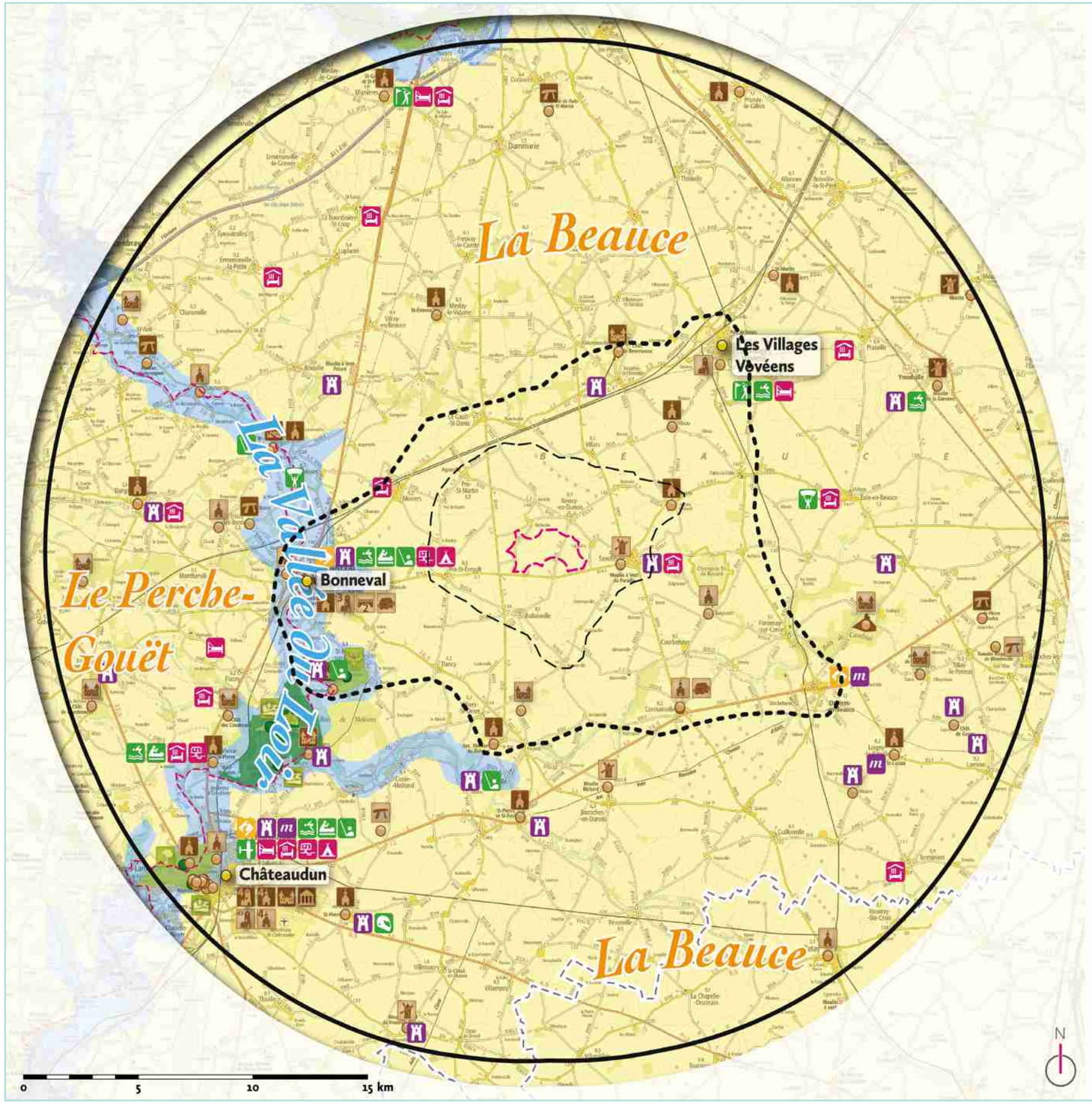

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES
classé/inscrit

- Patrimoine religieux
- Patrimoine civil et urbain
- Châteaux et grandes demeures
- Vestige préhistorique
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
- Moulin
- Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics

SITES
classé/inscrit

- Site lié à un ensemble urbain
- Site paysager, nature et pittoresque
- Petit site naturel

TOURISME PATRIMONIAL

- Monument remarquable
- Musée
- Office de tourisme

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

- Paysage de plateau
- Paysage de vallée

LOISIRS

- Aérodrome
- Golf
- Piscine
- Pêche
- Activité nautique
- Activité aérienne
- Sport automobile

- Chemin de randonnée

HÉBERGEMENT

- Camping-car
- Campings
- Hôtel
- Chambre d'hôtes

4 - LE SITE ET SES ENJEUX

4.1 - Présentation du SRE

Le Schéma Régional Éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE), instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document réglementaire qui régit les contraintes et le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux.

Dans l'ancienne région Centre, aujourd'hui renommée Centre-Val de Loire, le SRE a été adopté par arrêté du préfet de région le 28 juin 2012. Il constitue un document qui indique les orientations générales et constitue le dernier document issu des services de l'État en date, cadrant le développement éolien régional.

4.2 - Les attendus du SRE

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, tout en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Comme il l'a été évoqué lors de l'analyse des unités paysagères, le territoire d'implantation du site se caractérise par le plateau beauceron, un paysage ouvert. La vallée du Loir marque la limite ouest de la Beauce introduisant le Perche Gouet, paysage de transition entre la Beauce et le Perche, un paysage d'une plus grande variété.

En plus des zonages, le SRE met en avant plusieurs recommandations. Par exemple, le SRE dresse une liste des sites naturels protégés importants au niveau régional rappelant notamment la présence de la boucle du Loir à partir de Saint-Maur-sur-le-Loir et se prolongeant jusqu'à Châteaudun et son point remarquable offrant un panorama sur son château.

Une attention particulière doit être apportée aux projets éoliens quand ils se trouvent aux abords d'un monument historique, particulièrement au niveau des covisibilités.

Figure 25

Carte des contraintes pour la définition des zones favorables à l'éolien du SRE

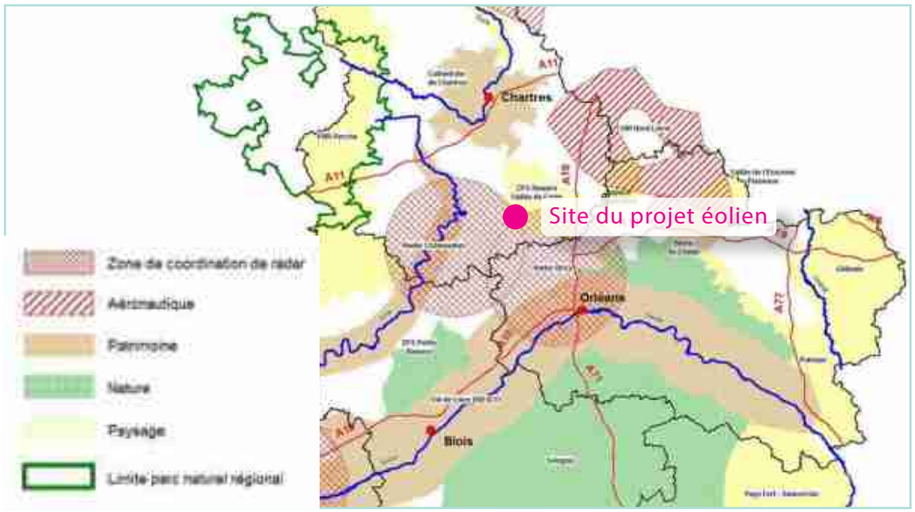

4.3 - Le contexte éolien

La proximité de villes importantes comme Orléans ou Chartres à proximité du territoire d'étude donne place à de nombreux axes routiers importants. Ainsi, on peut constater sur le territoire d'étude, une densification des parcs existants et une extension spatiale des parcs à proximité des routes importantes (ex : parc éolien d'Émanville, parc éolien de Cormainville).

De manière plus générale, le secteur connait un développement éolien notable, avec la présence de nombreux parcs éoliens dans le territoire d'étude. Toutefois, le développement éolien sur le plateau beauceron rencontre des limites à la fois par la zone d'influence de la cathédrale de Chartres et par une contrainte militaire sur la partie méridionale de la Beauce, en direction d'Orléans.

D'un point de vue quantitatif, au mois de septembre 2025, ce développement se traduit de la manière suivante:

. Au sein du périmètre immédiat : 12 éoliennes construites (parcs de la Butte de Ménonville, de Neuvy-en-Dunois et du Canton de Bonneval) et 5 éoliennes autorisées (projet de Montguérin). Ces 17 éoliennes forment un même ensemble au nord du site du projet. À cela s'ajoutent les 7 éoliennes en instruction du projet des Vents d'Aura du Tuilé, à l'ouest du site du projet ;

. Au sein du périmètre rapproché : 12 éoliennes construites (parcs de Bonneval et Moulin de Pierre Sud), 7 éoliennes autorisées (projet de Gâtines et de Reviers) et 2 éoliennes en instruction sans avis MRAe à travers le projet de Marchellions ;

. Au sein du périmètre éloigné : 133 éoliennes construites (dont 47 rien que pour l'ensemble éolien de Cormainville), 49 éoliennes autorisées (dont 10 en lien avec un projet de repowering) et 21 éoliennes en instruction (dont 8 sans avis MRAe).

À cela, et toujours à l'échelle du périmètre d'étude éloigné, s'ajoutent 29 éoliennes ayant le statut « refus avec appel possible », représentées en marron sur les cartes du contexte éolien (fig. 26). Suite à une demande de la DREAL Centre-Val de Loire, les éoliennes refusées en contentieux et celles refusées avec contentieux possible sont à inclure au sein du contexte éolien du présent projet.

Au total, à l'échelle du territoire d'étude, cela représente 277 éoliennes avec 157 éoliennes construites, 61 éoliennes autorisées (dont 10 en lien avec un projet de repowering), 30 éoliennes en instruction (dont 10 sans avis MRAe) et 29 éoliennes refusées avec appel possible.

De par la présence importante de l'éolien sur le territoire d'étude, les effets de saturation visuelle et d'encerclement pour les villages proches ainsi que les potentiels effets cumulés avec le contexte éolien alentour que pourrait engendrer le projet représentent un enjeu fort.

La pertinence du choix des points de vue pour la campagne de photomontages permettra de déterminer l'importance et le degré de l'enjeu.

La Beauce connaît déjà depuis plus d'une dizaine d'années un développement éolien notable. Le territoire d'étude reflète cette dynamique.

■ Ci-contre :

- **Figure 25 :** carte des contraintes pour la définition des zones favorables à l'éolien en région Centre-Val de Loire du SRE.
  (Source : SRE Centre-Val de Loire)

■ Ci-dessous :

- **Figure 26 :** carte du contexte éolien (au mois de septembre 2025) et du SRE.
  (Source : SRE Centre-Val de Loire)

Figure 26

Carte du contexte éolien (au mois de septembre 2025) et du SRE

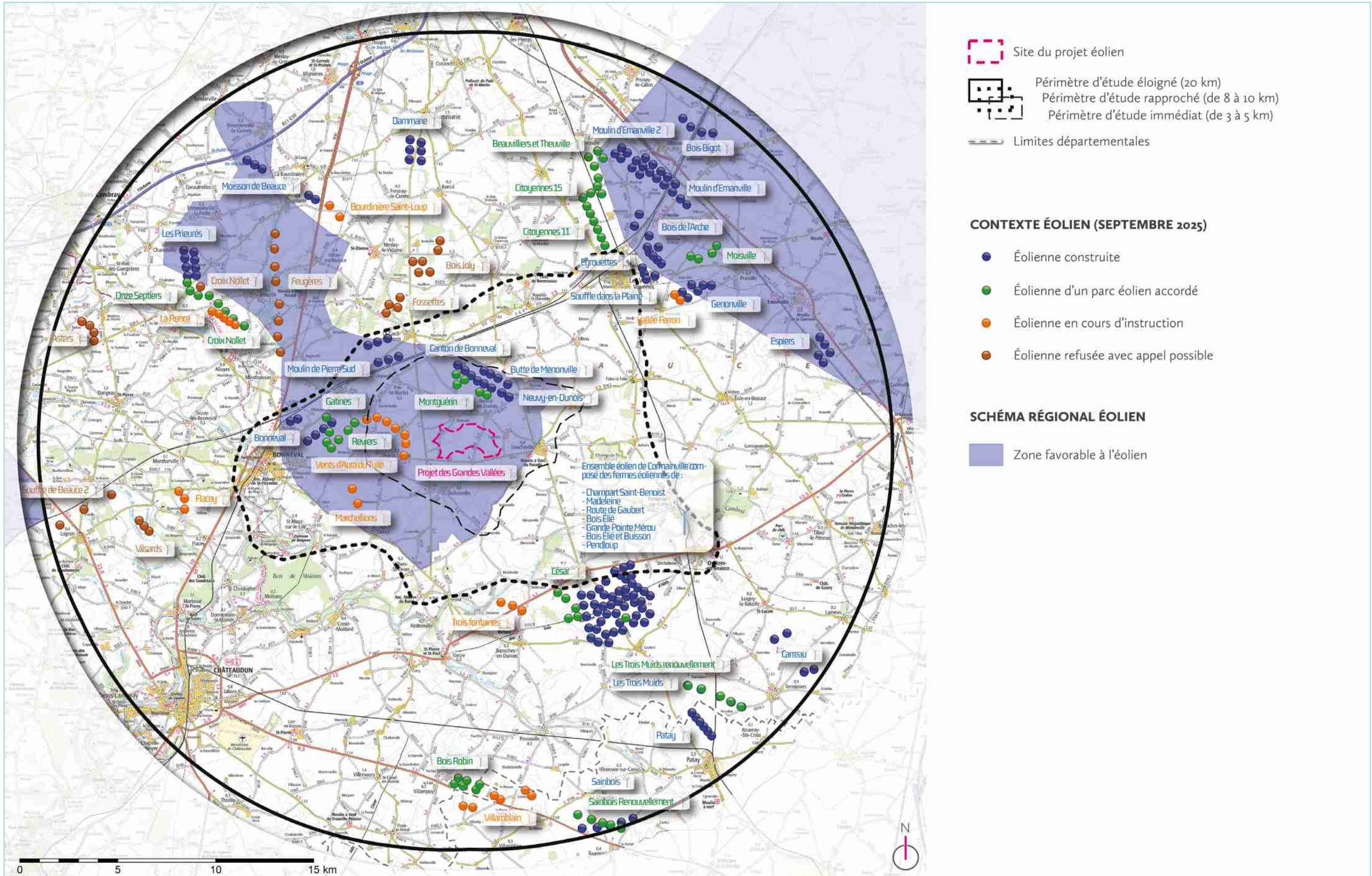

4.4 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales

Les systèmes de visibilités

Les systèmes de visibilités désignent la façon dont s'opèrent les visions sur le territoire d'étude de façon générale, mais aussi vers le site du projet éolien (fig. 27). Parler de «système de visibilités», c'est donc considérer le fonctionnement visuel concret, celui de l'observateur, par rapport aux structures et aux motifs du grand paysage, décrites au cours de l'analyse d'état initial précédent.

L'examen de ces systèmes de visibilités permet d'envisager les espaces et éléments du paysage susceptibles d'entretenir une relation visuelle avec un projet éolien implanté sur le site concerné, ce qui consiste à définir des «sensibilités».

Les sensibilités

Les possibilités d'influence visuelle d'un projet éolien sur le paysage, mais aussi sur son site ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de «sensibilités».

Il s'agit en quelque sorte d'un inventaire des éléments du paysage sur lesquels pointer l'attention lors de l'étude des incidences. Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert in fine à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de «sensibilité» ne désigne pas une condition rédhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets.

Typologie des systèmes de visibilités présents

Deux grands systèmes de visibilités ont été repérés sur le territoire, se déduisant des conclusions de l'analyse d'état initial et de la synthèse des différents documents d'orientation et de cadrage. Ils reflètent la diversité des paysages rencontrés.

Le système de vues ouvertes

Il s'agit des vues qui s'établissent vers le site du projet éolien dans les secteurs les plus ouverts du territoire d'étude. Ils correspondent aux paysages caractéristiques des plaines de la Beauce. Ce système de visibilité s'étend sur la majorité du territoire d'étude, au nord, au sud et à l'est en incluant également la partie centrale ou se situe le site du projet.

Cette zone ouverte se délimite jusqu'à l'ouest du territoire d'étude ou traverse la vallée du Loir, bien que peu marquée par le relief.

Le système de vues en fenêtres

Les vues en fenêtres désignent des vues ponctuelles offertes depuis les paysages où les visibilités sont fragmentaires, par la conjugaison du relief et de l'occupation des boisements. Elles peuvent s'effectuer dans des trouées, là où les boisements sont moins présents.

Ce système de visibilité s'opère à l'ouest du territoire d'étude, dans la vallée du Loir, une vallée peu profonde mais boisée. Ses affluents, comme la Conie ou la Vallée de Paray, de par leurs superficies occupées sur le territoire d'étude et leurs ripisylves apportent une couverture naturelle pouvant masquer par moment le site du projet.

La justification des enjeux

En ce qui concerne la caractérisation des enjeux pour les lieux de vie et le patrimoine, leur justification est détaillée dans les pages suivantes au prisme du relief, du boisement, du bâti ainsi que de la trame végétale à l'échelle du périmètre d'étude rapproché. Cela permet de cibler au mieux la campagne de photomontages présente plus loin dans cette étude.

Les lieux de vie présentant de forts enjeux sont les plus proches du site : Allonville, Bullainville, Dommarville, Jonville, Ligaudry, Melleville, Neuvy-en-Dunois, Sancheville et Vilsix. Pour ces lieux de vie, les éoliennes pourraient être visibles, en entrée, sortie et centre avec de possibles effets de disproportion d'échelle en raison de leur proximité au site du projet.

Les lieux de vie avec un enjeu modéré sont à proximité du site du projet mais ils présentent un élément permettant de limiter les vues en direction du site du projet comme des boisements, le relief ou un éloignement plus important au site du projet. Les lieux de vie à enjeux modérés sont : Acclainville, Aigneville, Jumainville, La Folie Herbault, Le Boulay, Ménonville, Morsans, Pré-Saint-Martin, Pré-Saint-Evroult, Touraille, et Villeron. Pour ces lieux de vie, une vue depuis le centre est moins probable, mais les entrées et sorties de villages auront des vues très probables vers le site du projet.

Les lieux de vie avec un enjeu faible sont les plus éloignés au site, possédant des barrières visuelles (relief, boisements) limitant les vues en direction du site du projet. Le projet ne pourrait être visible qu'en sortie d'agglomération, voire invisible. Parmi les lieux de vie concernées, on peut notamment citer : Les Villages Vovéens, Bonneval, Saint-Maur-sur-le-Loir, Moriers, Courbehayes, Villars, Réclainville ou encore Villiers-Saint-Orien.

Les lieux de vie avec un enjeu nul sont éloignés, avec des barrières visuelles importantes à proximité, ou dont les routes n'ont pas d'axe visuel vers le site du projet. Les lieux de vies avec enjeu nul sont Cormainville, Jupeau, Le Bois, Mémillon, Orgères-en-Beauce et Vouvray.

Cette logique est reprise en ce qui concerne le patrimoine protégé, avec différents niveaux d'enjeux. Le nombre de monuments historiques est très faible puisque deux monuments seulement sont présents.

Le site du projet se trouve dans un secteur de vues ouvertes, qui correspond aux plaines de la Beauce. La partie ouest du territoire d'étude se compose de vues en fenêtres s'expliquant par la présence de la Vallée du Loir.

Ci-après :

- **Figure 27 :** carte des visibilités et des enjeux
  (Source : CLC 2018, DREAL Hauts-de-France, IGN)

Figure 27

Carte des visibilités et des enjeux

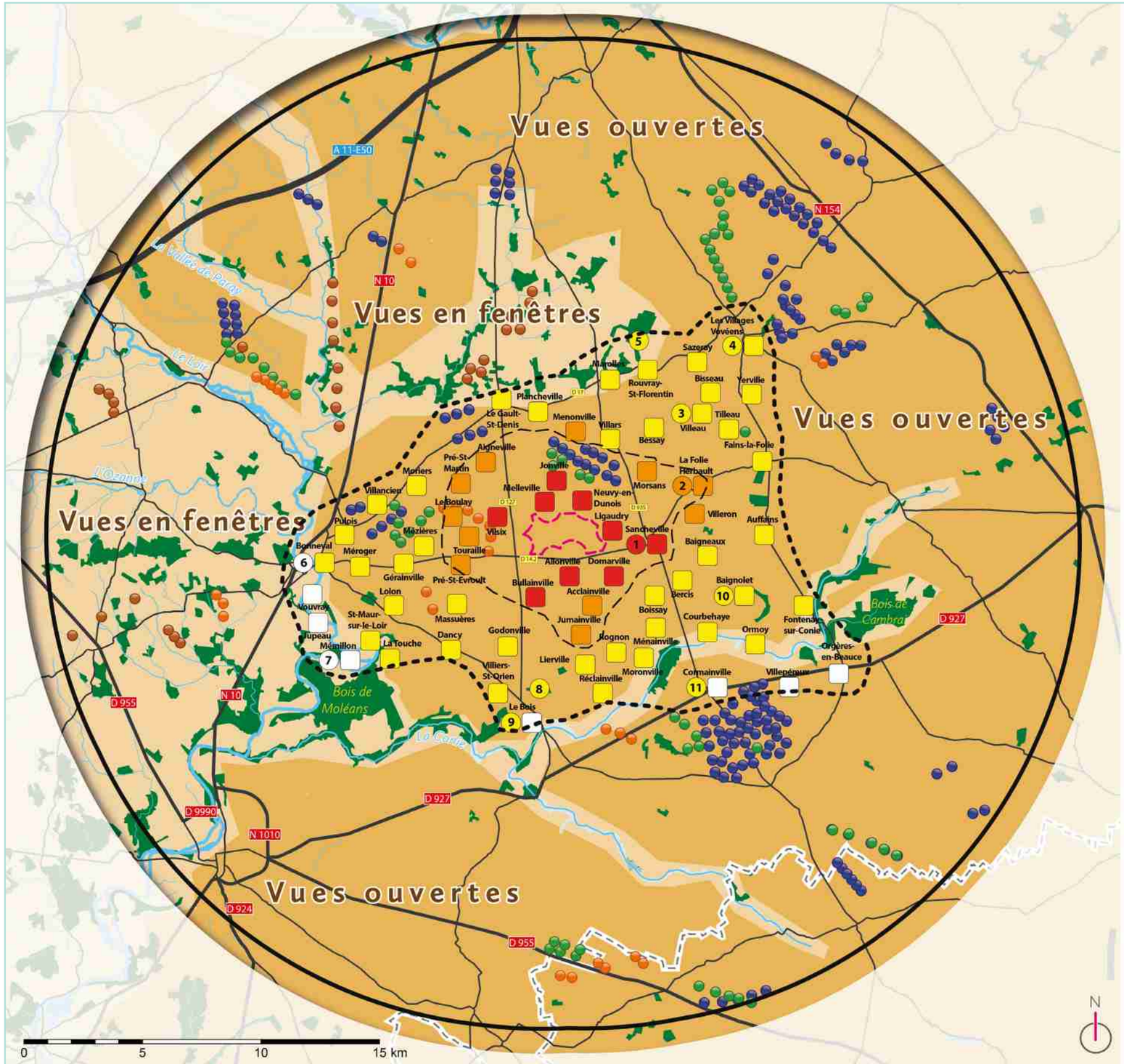

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

- Réseau hydrographique
- Boisements
- Autoroute
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire

CONTEXTE ÉOLIEN (SEPTEMBRE 2025)

- Éolienne construite
- Éolienne d'un parc éolien accordé
- Éolienne en cours d'instruction
- Éolienne refusée avec appel possible

SYSTÈMES DE VISIBILITÉS

- Vues ouvertes
- Vues en fenêtres
- Vues fermées

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Lieux de vie proches :
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Patrimoine proche :
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

1 : Moulin à vent du Paradis à Sancheville
2 : Église de la Folie Herbault d'Éole-en-Beauce
3 : Église Saint-Jean à Villeau
4 : Camp de prisonnier de Voves aux Villages Vovéens
5 : Château de Reversaux du Village Vovéens
6 : Les MH de Bonneval dont l'ancienne Abbaye Saint-Florentin
7 : Domaine de Mémillon à Saint-Maur-sur-le Loir
8 : Château de la Brosse de Nottonville
9 : Abbaye du Bois de Nottonville
10 : Église d'Éole-en-Beauce
11 : Église Saint-Pierre et la Grange Dimière de Cormainville

4.5 - Analyse des lieux de vie à enjeux forts

Les lieux de vie à enjeux forts identifiés comme tels dans la carte des visibilités et des enjeux (fig. 27) sont détaillés ci-dessous.

Chaque page est consacrée à un lieu de vie avec une carte de localisation, un fond de carte de l'IGN 25 et une photographie aérienne. Ces cartes sont accompagnées d'une analyse détaillée de l'urbanisation du lieu de vie, de la végétation alentour et des mouvements du relief autour du lieu de vie.

À la suite de cette analyse, une recommandation de points de vue est faite pour le carnet de photomontages présent plus loin dans cette étude.

Pour rappel, seront analysés dans cette partie les lieux de vie suivants : Allonville, Bullainville, Dommarville, Jonville, Ligaudry, Melleville, Neuvy-en-Dunois, Sancheville et Vilsix.

Allonville

Figure 28

Carte de localisation du hameau de Allonville

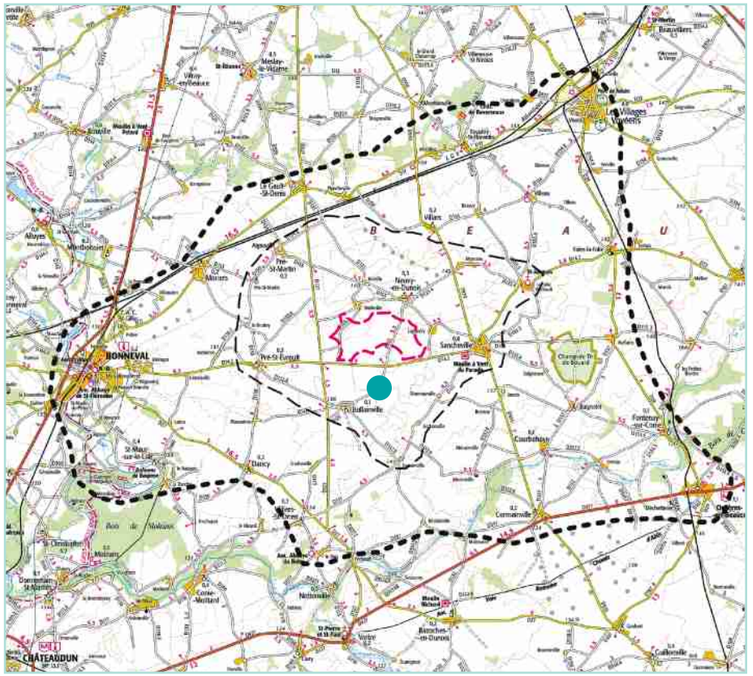

Situation du lieu de vie : Bien que situé à proximité de Bullanville, le hameau d'Allonville fait partie de la commune de Neuvy-en-Dunois. Celui-ci est majoritairement composé de bâtiments agricoles mais on y recense tout de même quelques habitations. L'urbanisation du lieu de vie a pris place le long de l'axe routier D123 reliant Bullainville à Neuvy-en-Dunois. Cet axe routier est par ailleurs, en dehors des chemins agricoles, le seul à desservir le hameau.

Boisement : des boisements sont présents principalement au nord du hameau mais ceux-ci ne devraient pas assurer un rôle de filtre visuel majeur.

Relief : le relief autour du hameau présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc relativement plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau d'Allonville, un point de vue est recommandé en entrée sud du lieu de vie, au niveau de la patte d'oie entre la D123 et un chemin agricole.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 29

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Allonville

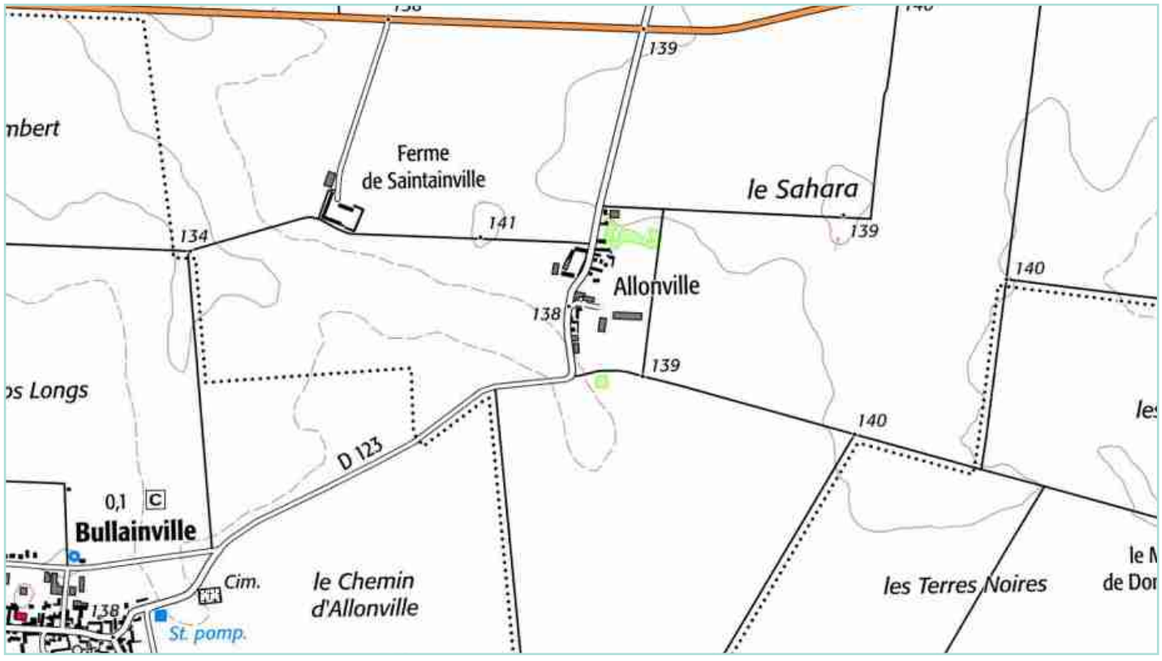

Figure 30

Photographie aérienne du hameau de Allonville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

Bullainville

Figure 31

Carte de localisation du village de Bullainville

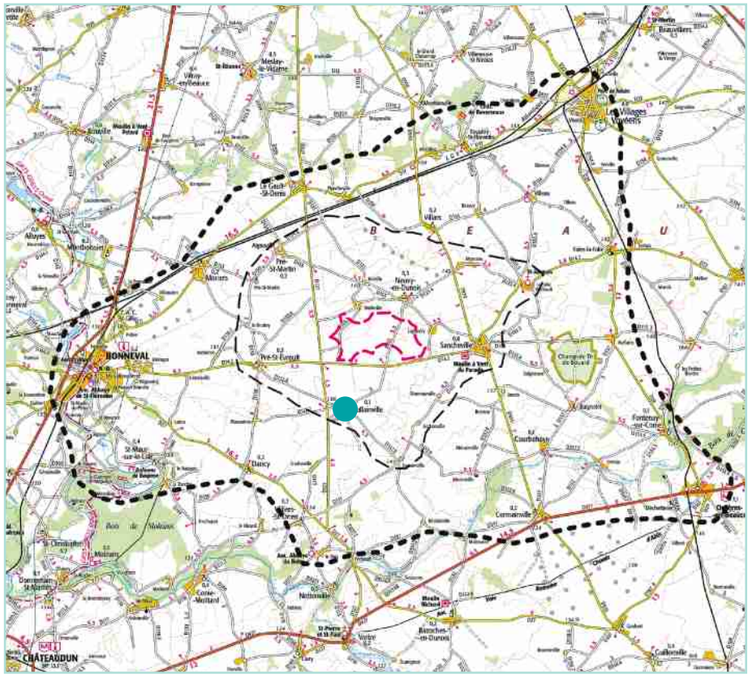

Situation du lieu de vie : le village de Bullainville se situe au sud du site du projet. L'urbanisation du lieu de vie a pris place le long de la D123. La D127, reliant Dammarie à Pontault, traverse la commune à l'ouest.

Boisement : Une faible part de végétation est présente en entrée ouest du lieu de vie, depuis la D132.7 et au centre du village, ou l'on y retrouve l'église. Cette végétation ne devrait cependant pas offrir de rôle de filtre visuel depuis les entrées et sorties sur les axes routiers fréquentés.

Relief : le relief autour du village présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu de Bullainville, un point de vue est recommandé depuis l'entrée ouest, au niveau du croisement entre la D127 et la D132.7 dans l'optique d'étudier les rapports d'échelle entre la silhouette du village et le site du projet. Deux autres points de vue sont proposés, un en sortie est du village, au niveau du cimetière par la D123 et un dernier au centre depuis la D123.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 32

Carte IGN 1/25 000 du village de Bullainville

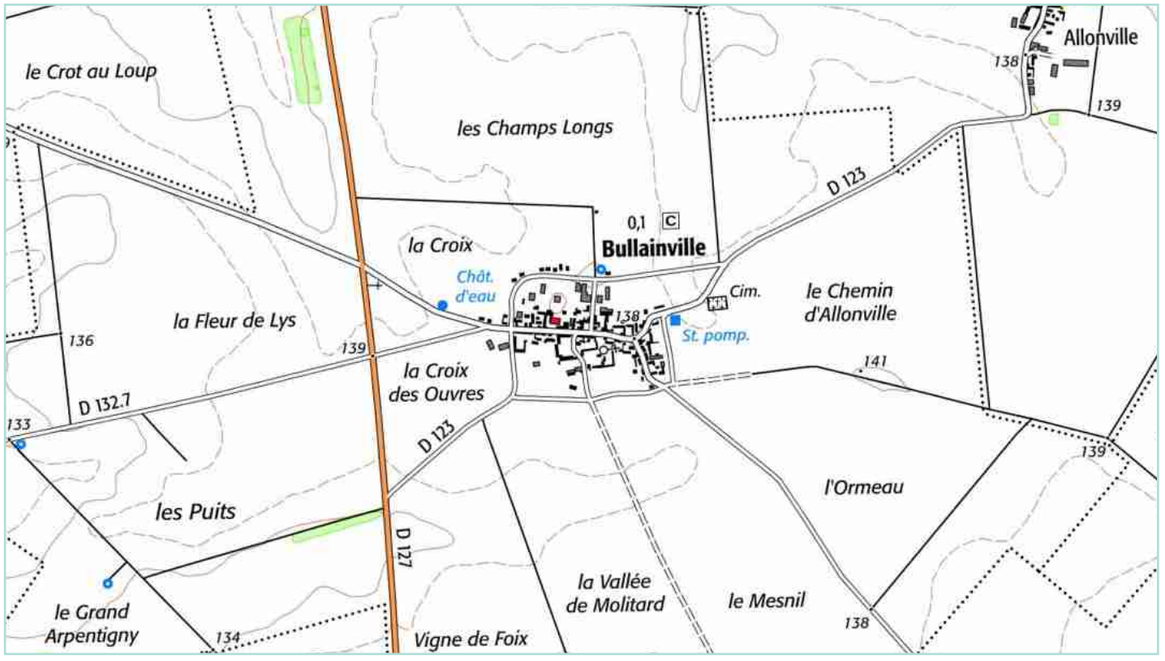

Figure 33

Photographie aérienne du village de Bullainville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

Dommarville

Figure 34

Carte de localisation du hameau de Dommarville

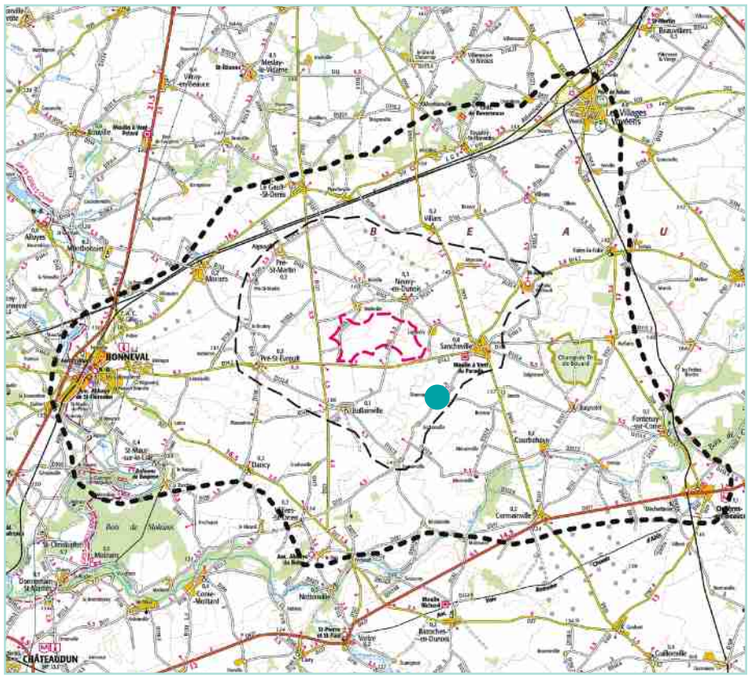

Situation du lieu de vie : le hameau de Dommarville fait partie des nombreux hameaux de la commune de Sancheville. Le lieu de vie est composé de quelques habitations et de bâtiments agricoles. Son urbanisation s'est faite le long de la D111, au sud de Sancheville et au nord du hameau d'Acclainville.

Boisement : des boisements sont présents sur l'ensemble du hameau mais ceux-ci ne devraient pas assurer un rôle de filtre visuel majeur.

Relief : le relief autour du hameau présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc relativement plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau de Dommarville, deux points de vue sont recommandés. Un en entrée sud par la D111 et un depuis l'entrée est sur la route menant au hameau de Boissay.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 35

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Dommarville

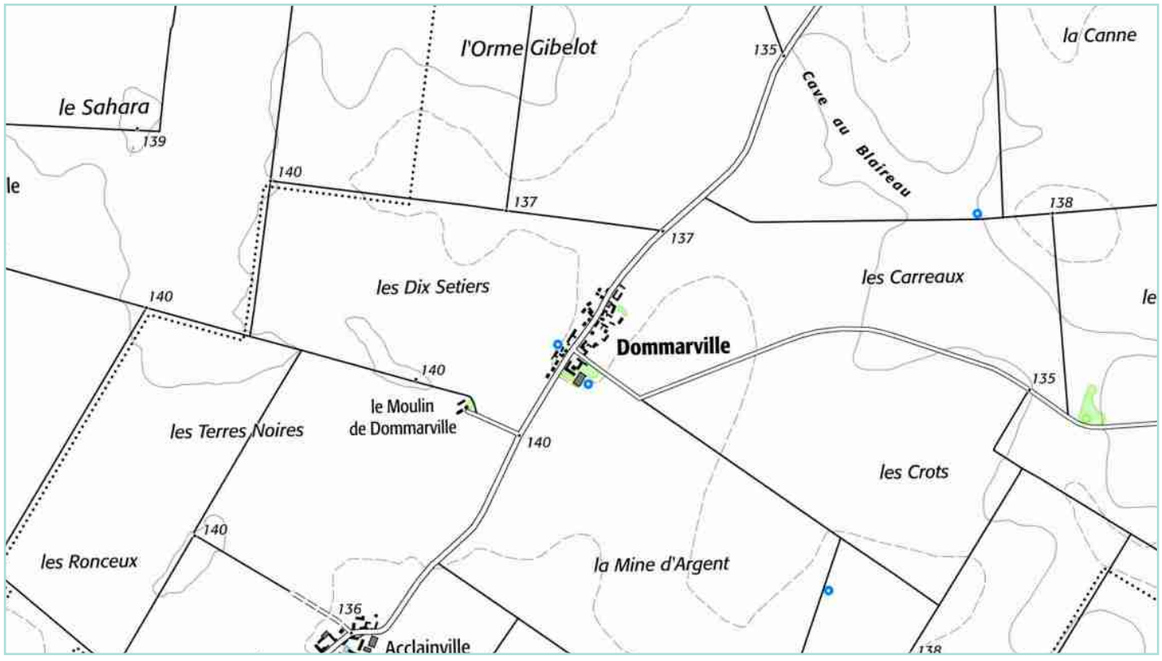

Figure 36

Photographie aérienne du hameau de Dommarville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

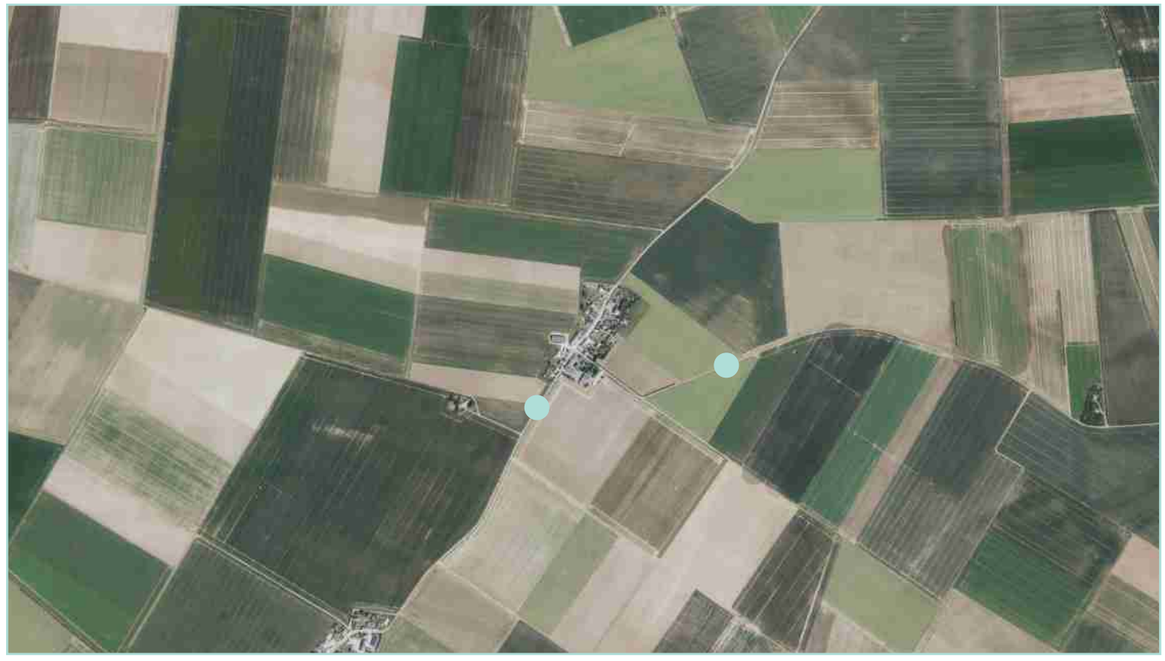

Jonville

Figure 37

Carte de localisation du hameau de Jonville

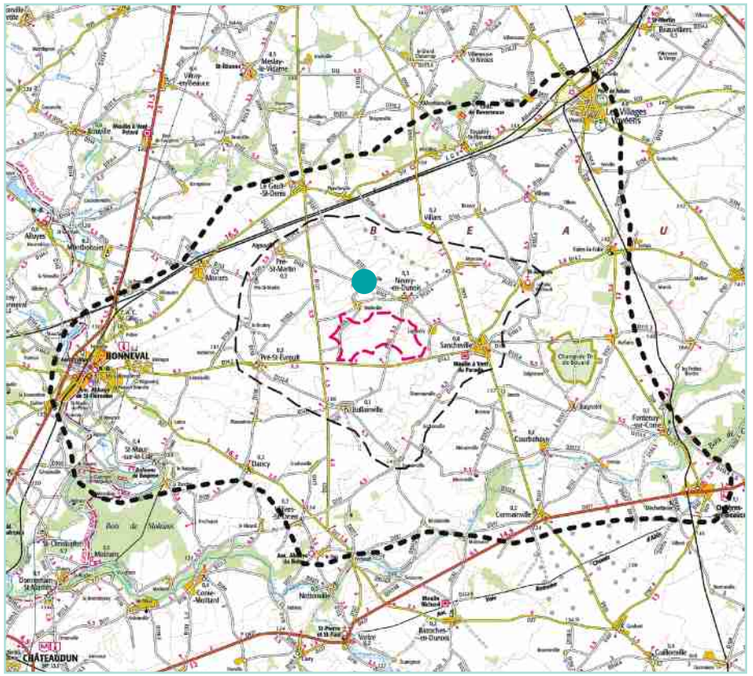

Situation du lieu de vie : le hameau de Jonville fait partie de la commune de Neuvy-en-Dunois. Il s'agit d'un lieu de vie composé de quelques habitations et de grands bâtiments agricoles. L'urbanisation du hameau a pris place au croisement entre la D123 et la D153.

Boisement : une certaine végétation est présente au sein du hameau. Celle-ci pourrait potentiellement offrir un rôle de filtre visuel au niveau du centre de ce lieu de vie sans pour autant masquer entièrement les éoliennes du projet. Les entrées et sorties de ce lieu-dit restent cependant sans filtre visuel vers le site du projet.

Relief : le relief autour du hameau présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau de Jonville, un point de vue est recommandé depuis l'entrée nord par la D123 afin d'étudier une possible relation de covisibilité de superposition avec les éoliennes du projet.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 38

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Jonville

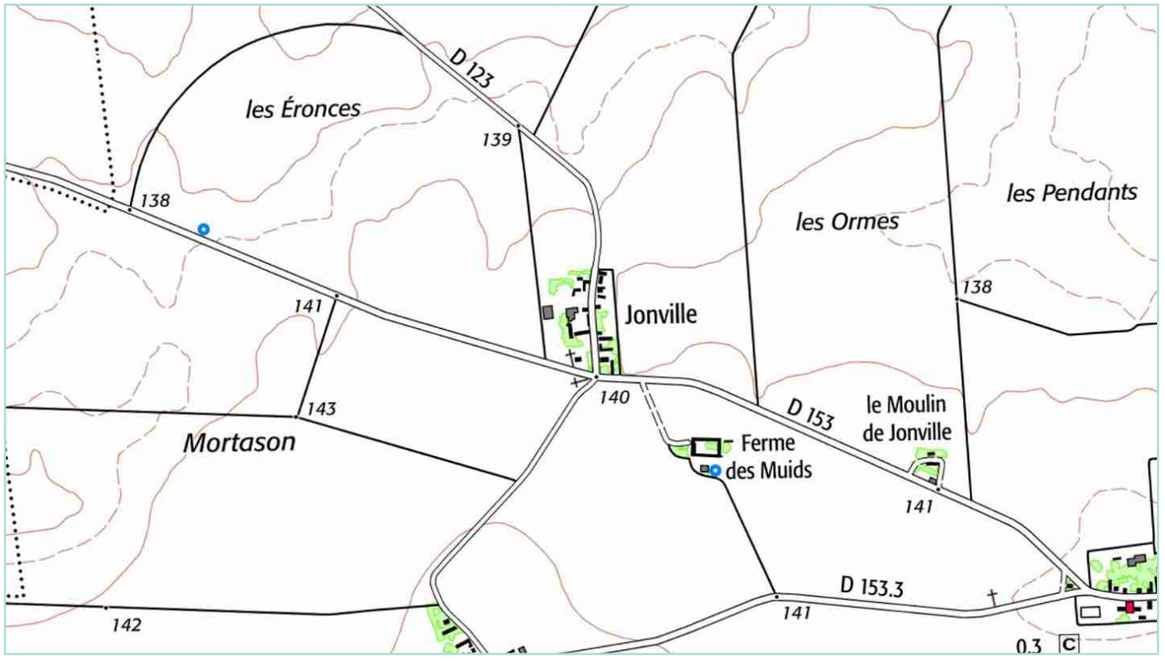

Figure 39

Photographie aérienne du hameau de Jonville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

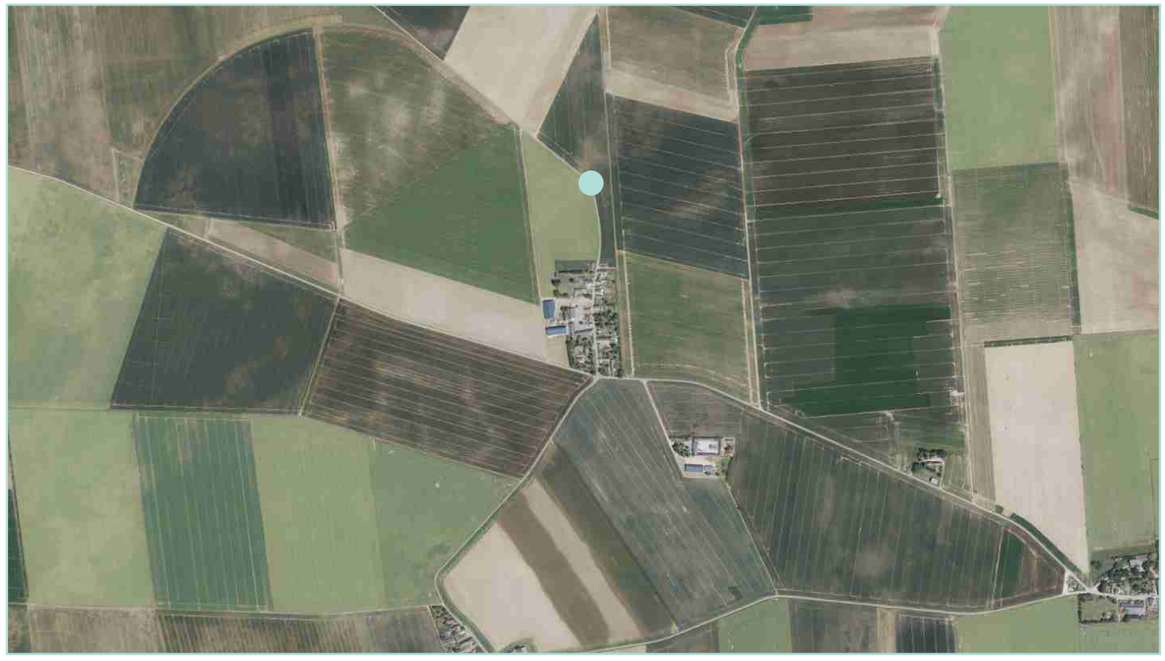

Ligaudry

Figure 40

Carte de localisation du hameau de Ligaudry

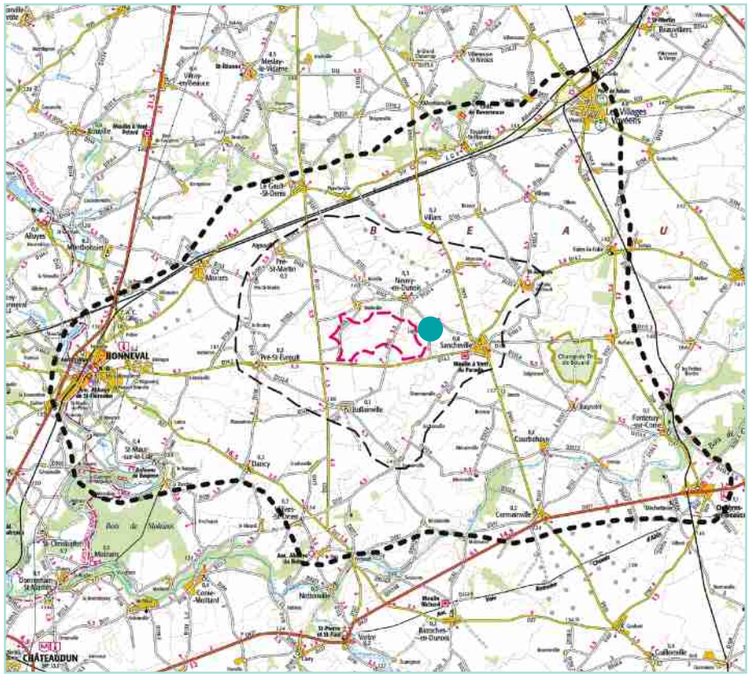

Situation du lieu de vie : le hameau de Ligaudry fait partie de la commune de Neuvy-en-Dunois. Le lieu de vie est composé de quelques habitations et de bâtiments agricoles. Son urbanisation s'est faite au sud de la D153 reliant Neuvy-en-Dunois à Sancheville. Une place ouverte se situe au centre du hameau offrant potentiellement une vue directe sur les éoliennes du projet.

Boisement : des boisements sont présents sur l'ensemble du hameau mais ceux-ci ne devraient pas assurer un rôle de filtre visuel majeur.

Relief : le relief autour du village présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc relativement plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau de Ligaudry, deux points de vue sont recommandés. Un en entrée nord par la D153 et un au centre du hameau au niveau de la place ouverte.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 41

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Ligaudry

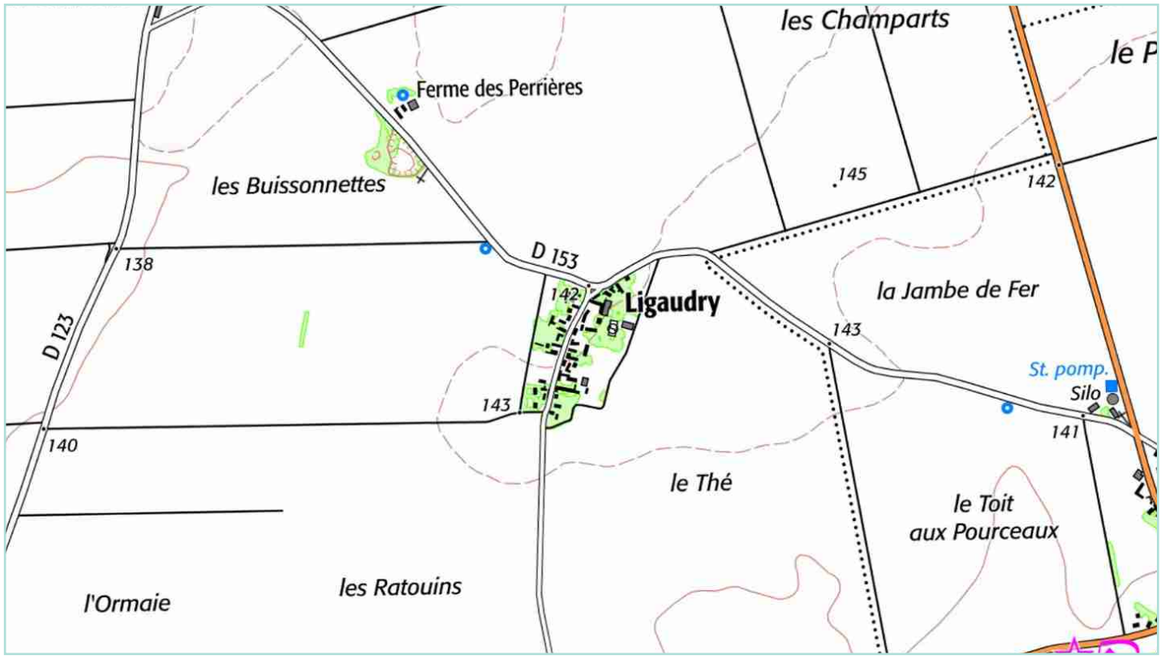

Figure 42

Photographie aérienne du hameau de Ligaudry

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

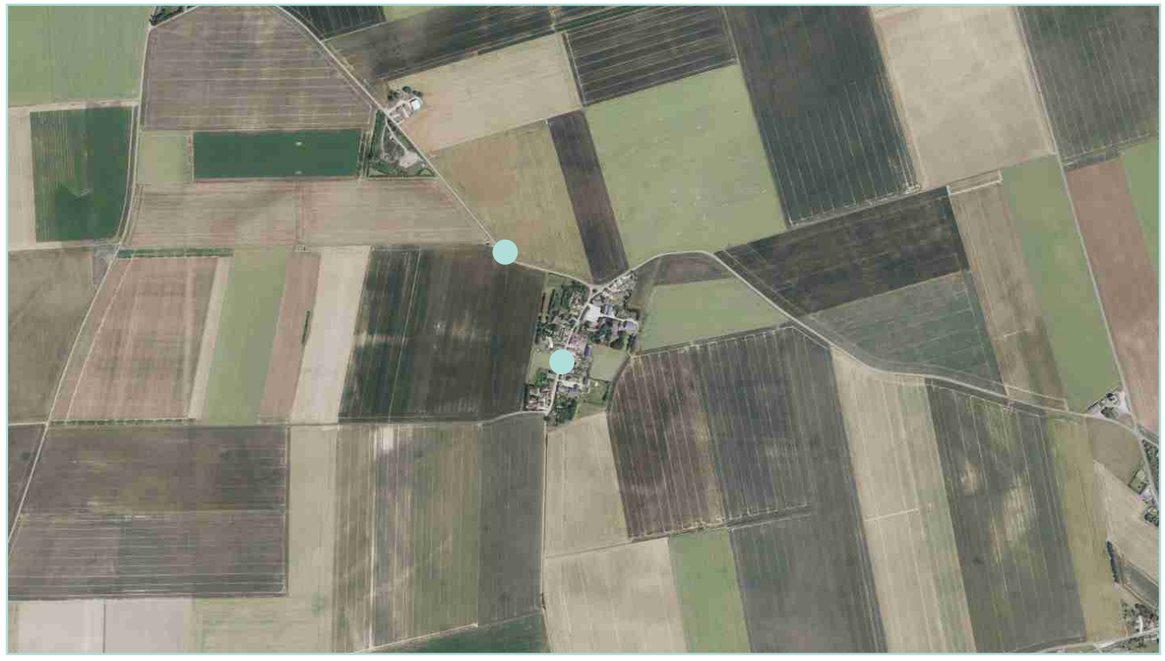

Melleville

Figure 43

Carte de localisation du hameau de Melleville

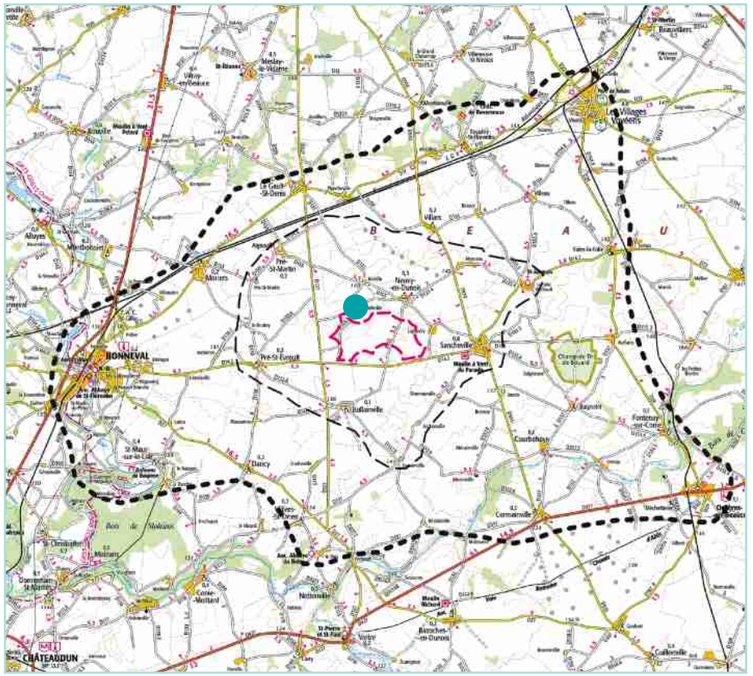

Situation du lieu de vie : le hameau de Melleville est situé au sud du hameau de Jonville et à l'ouest de Neuvy-en-Dunois, dont il fait partie de la commune. C'est un lieu de vie très proche du projet et composé de quelques habitations et de bâtiments agricoles.

Boisement : quelques boisements se distinguent au sud du hameau, cependant, ceux-ci ne devraient pas assurer un rôle de filtre visuel majeur en vue des éoliennes du projet.

Relief : le relief autour du village présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau de Melleville, deux points de vue sont recommandés. Un en entrée nord et un au centre du hameau.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 44

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Melleville

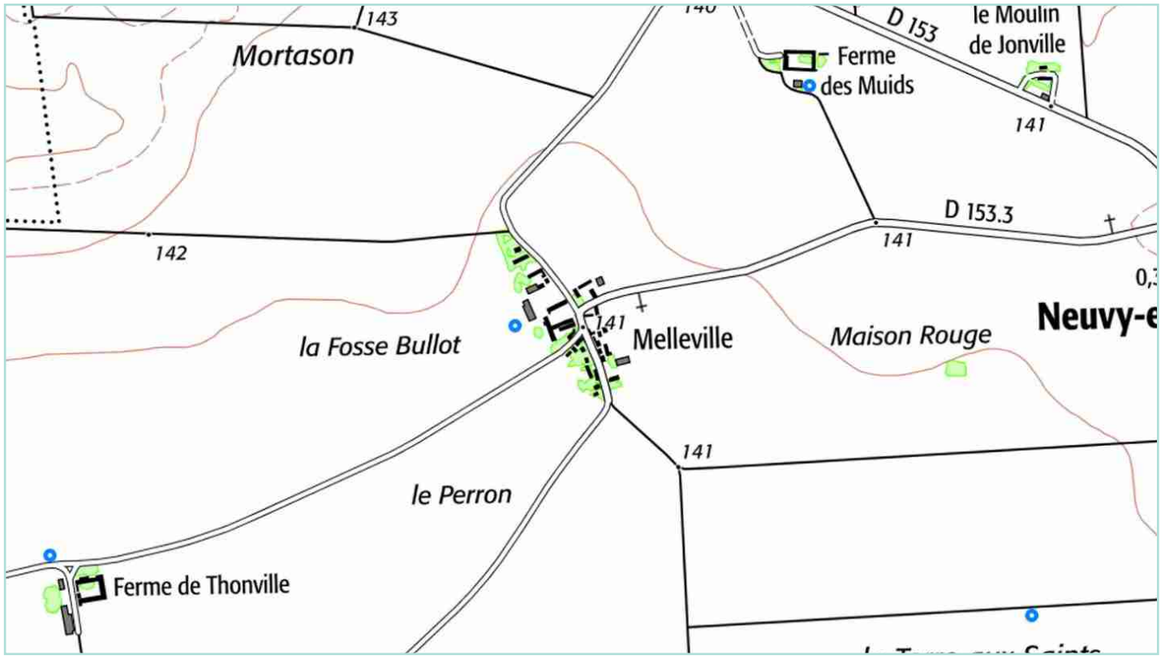

Figure 45

Photographie aérienne du hameau de Melleville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

Neuvy-en-Dunois

Figure 46

Carte de localisation du village de Neuvy-en-Dunois

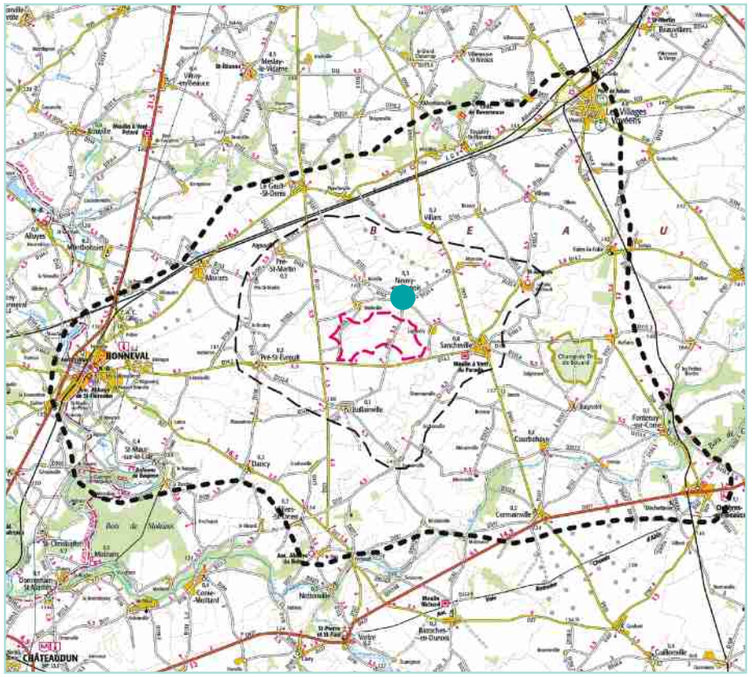

Situation du lieu de vie : Neuvy-en-Dunois est la commune d'accueil du site du projet. Son urbanisation a pris place le long de la D153, reliant le Prè-Saint-Martin à Sancheville. La place centrale du village est au niveau de l'église Saint-Martin, ne faisant pas l'objet d'une protection comme monument historique. L'urbanisation depuis le centre du village devrait jouer un rôle de filtre visuel et masquer les éoliennes du projet.

Boisement : de nombreux boisements sont présents sur le village. Ceux-ci s'étalent depuis l'entrée ouest par la D153 jusqu'à la sortie est en D123.4 où la densité est plus forte. Il est possible que cette végétation offre partiellement un rôle de filtre visuel par les entrée est et nord.

Relief : le relief autour du village présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du lieu de vie de Neuvy-en-Dunois, trois points de vue sont recommandés. Un point de vue en entrée nord-est du village par la D123.4, un au centre au niveau de la place de l'église et un en sortie sud par la D123.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 47

Carte IGN 1/25 000 du village de Neuvy-en-Dunois

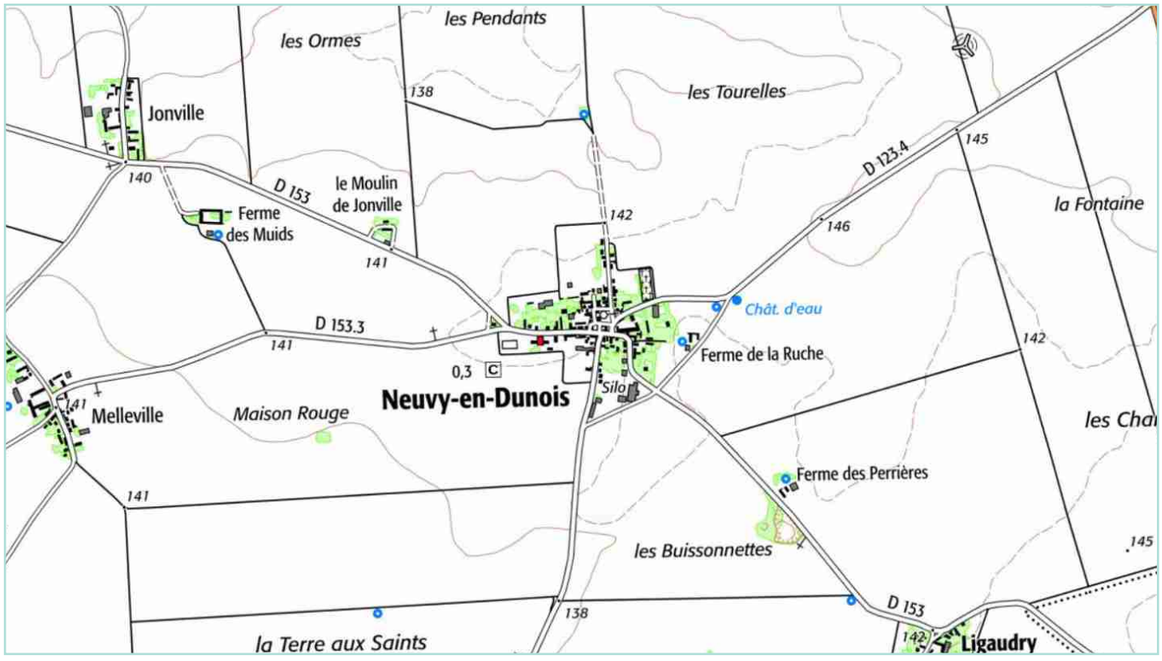

Figure 48

Photographie aérienne du village de Neuvy-en-Dunois

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

Sancheville

Figure 49

Carte de localisation du village de Sancheville

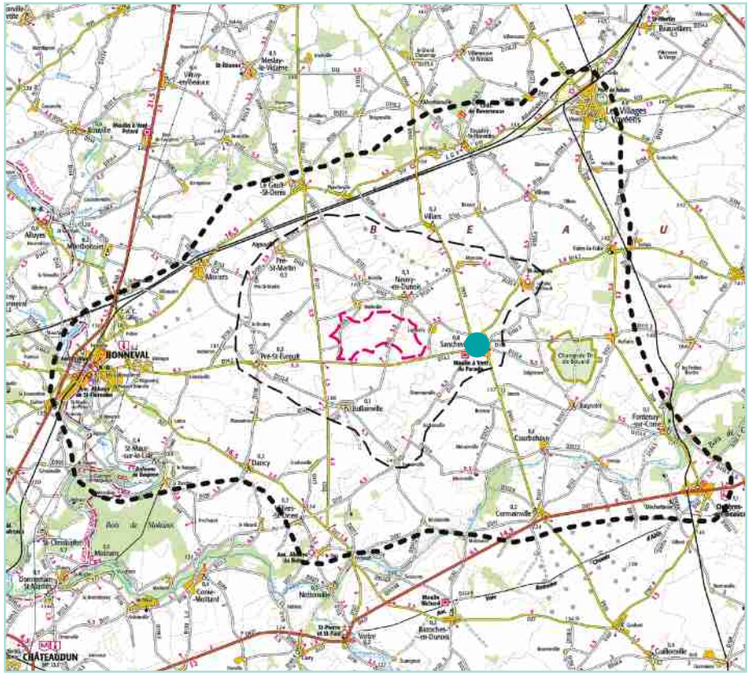

Situation du lieu de vie : le village de Sancheville est le lieu de vie le plus conséquent à proximité du site du projet. Son urbanisation a pris place au croisement entre la D935 et la D14.2. Quelques entreprises notamment à vocation agricole sont présentes sur la commune en plus des nombreuses habitations.

Monument Historique (MH) : le Moulin à vent dit du Paradis est inscrit MH et appartient à la commune de Sancheville. Celui-ci se situe en sortie ouest du village par la D14.2. Des enjeux de covisibilités et d'intervisibilités avec les éoliennes du projet sont notables.

Boisement : la végétation est notamment présente à l'ouest et au nord du village. Il est possible que les boisements au nord offrent un rôle de filtre visuel depuis l'entrée par la D14.2

Relief : le relief autour du hameau présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du village de Sancheville ainsi que son moulin, trois points de vue sont recommandés. Un point de vue depuis le centre du village au niveau de la rue principale étant la D935, un en entrée nord-est par la D14.2 et un en sortie ouest toujours sur la D14.2 au niveau du moulin qui permettra de traiter l'enjeu du lieu de vie et du monument historique.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 50

Carte IGN 1/25 000 du village de Sancheville

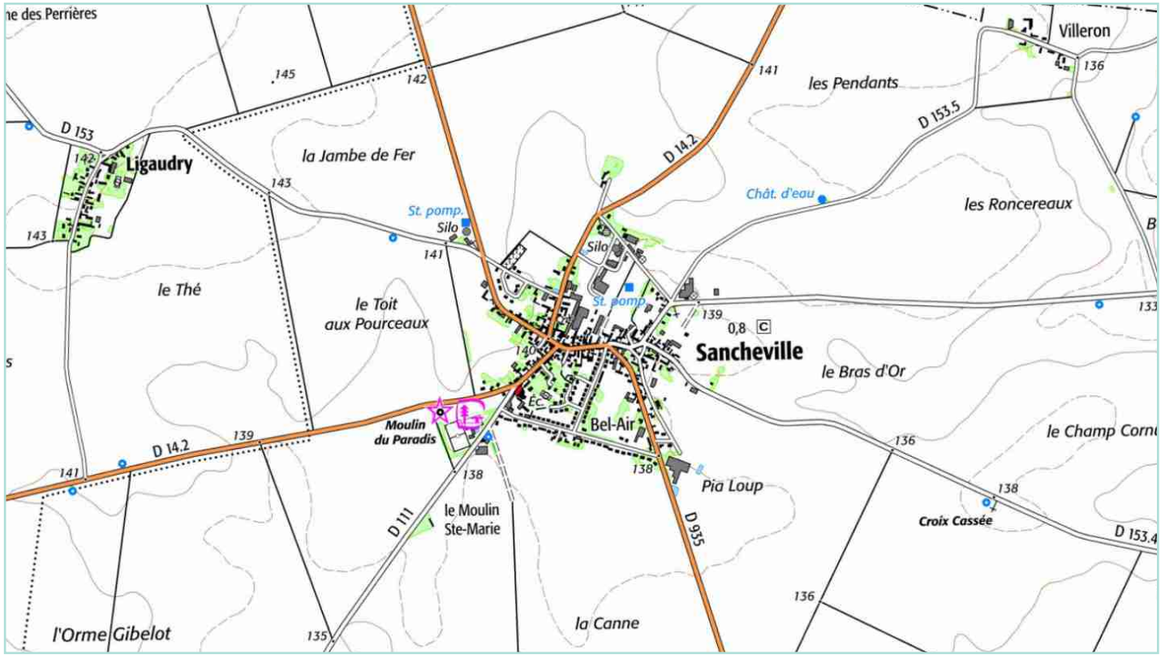

Figure 51

Photographie aérienne du village de Sancheville

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

Vilsix

Figure 52

Carte de localisation du hameau de Vilsix

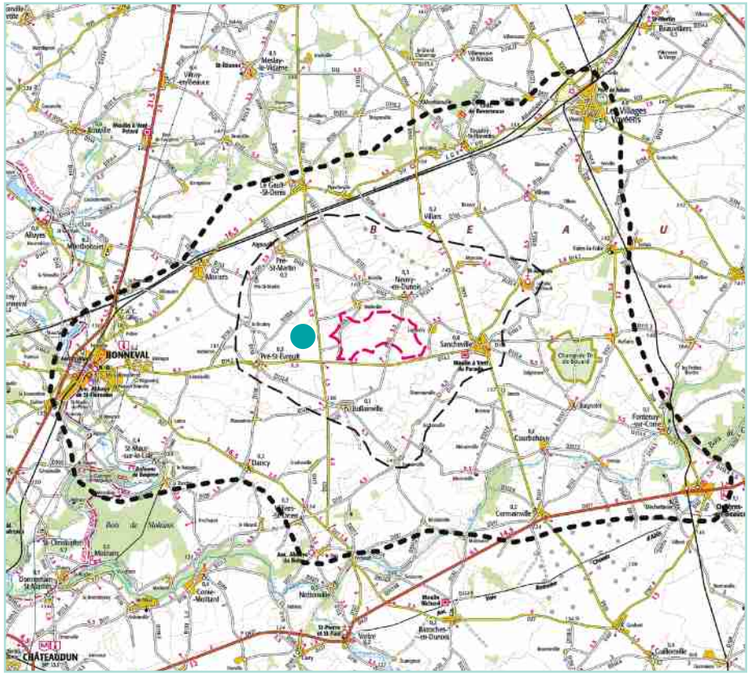

Situation du lieu de vie : Le hameau de Vilsix fait partie de la commune du Pré-Saint-Évroult. Le lieu de vie est implanté à l'ouest du site du projet et se compose majoritairement de bâtiments agricoles. Quelques habitations sont tout de même à recenser. L'urbanisation du hameau s'est faite le long de la D130.6, au nord-est du Pré-Saint-Évroult.

Boisement : de la végétation est présente en entrée sud et sur toute la partie orientale du hameau. Il est possible que cette végétation offre un rôle de filtre visuel par l'entrée sud et depuis le centre du lieu de vie .

Relief : le relief autour du village présente quelques variations mais elles restent relativement légères. Le relief est donc plat et ne permettrait pas de limiter les vues en direction du site du projet.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du hameau de Vilsix, il est recommandé d'effectuer deux points de vue : un point de vue depuis l'entrée sud par la D130.6 et un autre depuis le centre du hameau, au niveau du petit rond-point..

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas. La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Figure 53

Carte IGN 1/25 000 du hameau de Vilsix

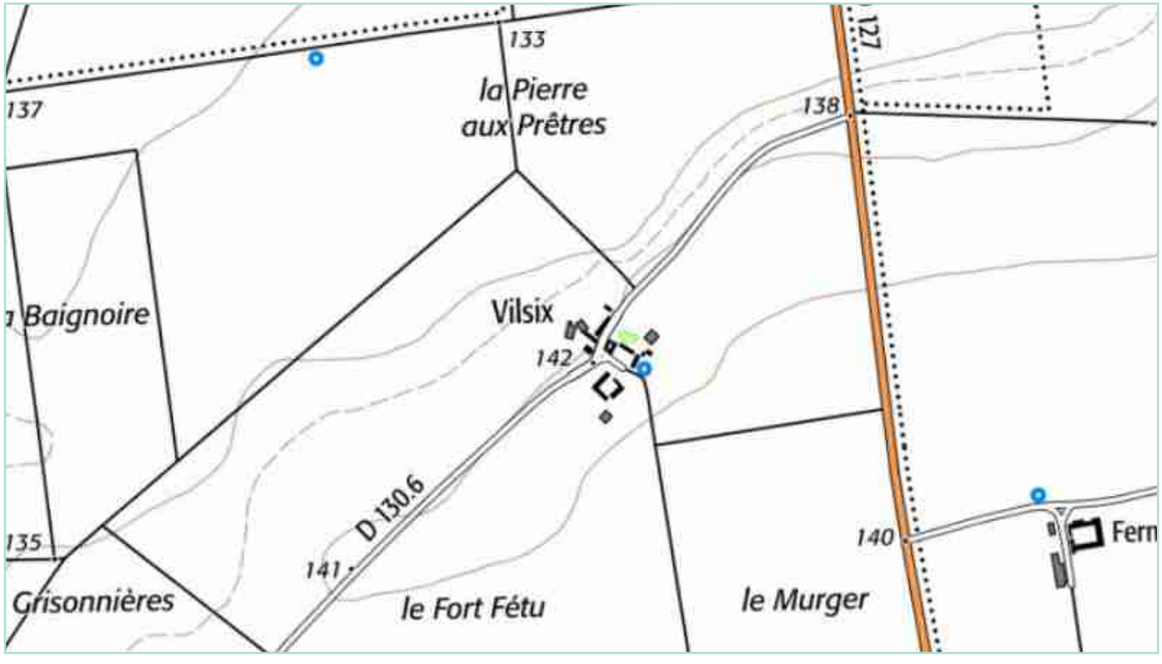

Figure 54

Photographie aérienne du hameau de Vilsix

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

4.6 - Analyse du patrimoine protégé du périmètre immédiat

Au même titre que l'analyse des lieux de vie à enjeux forts réalisée (fig. 27), une analyse des biens patrimoniaux protégés à enjeux forts est détaillée ci-dessous.

Deux biens sont concernés par une analyse, étant donné leur proximité au site du projet et leur situation topographique. Il s'agit des deux biens protégés du périmètre immédiat, à savoir le moulin de Sancheville, à 3,3 km du centre du site du projet, et l'église de la Folie-Herbault, à 5,8 km du centre du site du projet. Le moulin de Sancheville se situe en sortie sud-ouest du bourg, légèrement plus en retrait du bâti proche. L'église de la Folie-Herbault se situe elle au sein du tissu urbain du lieu de vie.

Chaque page est consacrée à un bien patrimonial avec une illustration montrant le bien, une illustration du contexte proche ou de la situation topographique du bien ainsi qu'une photographie aérienne montrant les cônes de visibilité vers le site du projet. Ces cartes seront accompagnées d'une brève description du bien et des protections, de ses sensibilités et d'une recommandation de points de vue.

Les autres biens protégés à proximité du site du projet, comme par exemple le château de la Brosse à Nottonville (à 6,6 km du centre du site du projet), l'église Saint-Jean de Villeau (à 7,5 km du centre du site du projet) ou encore le château de Reverseaux sur la commune des Villages Vovéens (à 8,7 km du centre du site du projet) présentent soit un retrait suffisamment important ou une implantation dans un endroit opaque dans lequel les covisibilités et intervisibilités potentielles avec les éoliennes du projet sont moins probables ou dans des rapports d'échelles qui ne seront pas défavorables.

À titre d'exemple, le château de Reverseaux est entouré par une importante végétation masquant complètement les vues en direction du site du projet (vue A). Même depuis l'entrée du château sur l'espace public, les vues seront sans doute masquées par la végétation. Ainsi, de par son éloignement et son implantation dans un milieu végétalisé, sa sensibilité est considérée comme moins importante que le moulin de Sancheville et l'église de la Folie-Herbault. Dans le même registre, on peut citer l'exemple du château de la Brosse à Nottonville, le troisième bien protégé le plus proche du site du projet après le moulin de Sancheville et l'église de la Folie-Herbault, à 6,6 km du centre du site du projet. Celui-ci est entouré de bâti proche et, depuis l'entrée de son chemin d'accès, c'est un bosquet qui est présent et qui pourrait permettre de filtrer les vues vers le projet.

Des points de vue de la campagne de photomontages seront tout de même proposés depuis ces châteaux afin de confirmer l'absence potentielle de vues directes vers le projet.

Tous les autres biens protégés, en dehors du moulin de Sancheville et de l'église de la Folie-Herbault, présentent ainsi des situations d'implantation dans des milieux opaques ou un retrait suffisamment important dans lequel les covisibilités et intervisibilités potentielles avec les éoliennes du projet sont moins probables ou dans des rapports d'échelles qui ne seront pas défavorables. Ces biens ne feront donc pas l'objet d'une analyse détaillée.

Vue A

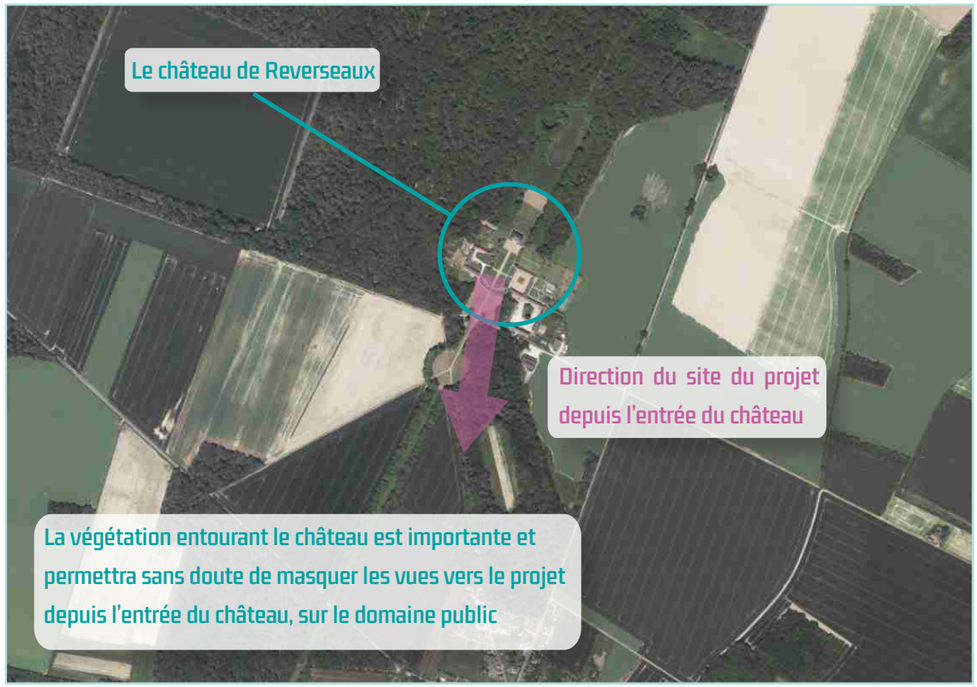

Vue B

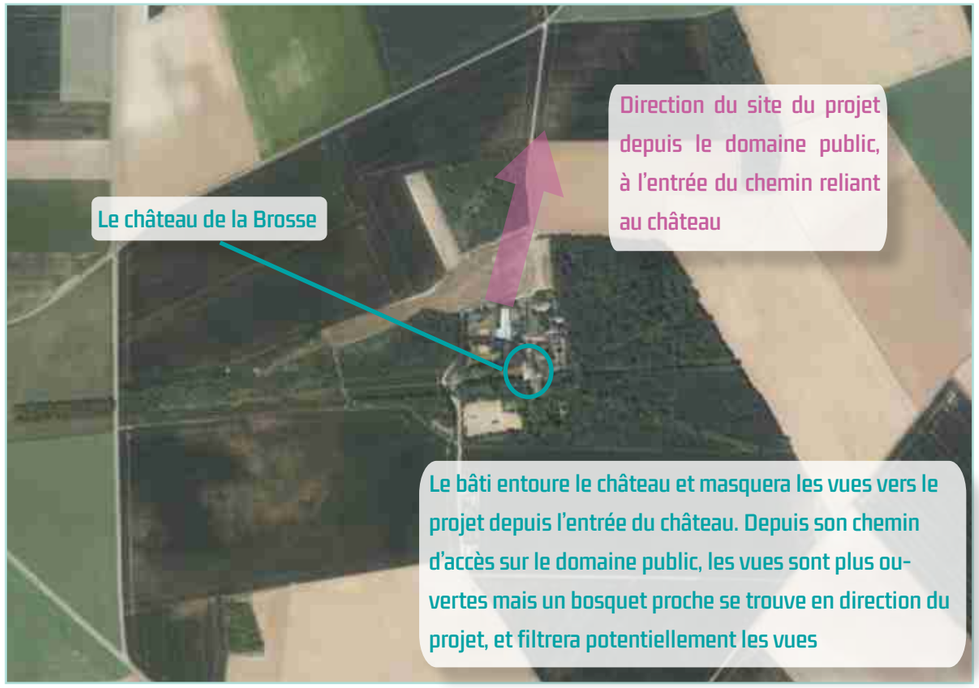

■ Ci-contre :

- **Vue A :** vue aérienne du château de Reverseaux.
  (Source : Géoportail)
- **Vue B :** vue aérienne du château de la Brosse.
  (Source : Géoportail)

Le moulin de Sancheville

Photo du moulin

Éléments protégés (données issues de la Base Mérimée) : moulin, ainsi que son mécanisme, déplacé du lieu-dit Le Paradis (cad. AD 44) au lieu-dit Sainte-Marie (cad. ZN 17) : inscription par arrêté du 4 juillet 1988 modifié par arrêté du 27 mars 1996.

Environnement proche : la vue aérienne ci-dessous à droite permet d'illustrer que le moulin est situé en sortie sud-ouest de Sancheville, le long de l'axe routier D14.2. Il n'y a pas de bâti ou de végétation à proximité immédiate du moulin qui pourrait masquer les vues en direction du projet. On retrouve cependant, dans la direction opposée à celle du projet, la salle polyvalente du village avec son parking et deux terrains de sport. On peut voir sur les deux images ci-dessous qu'une mise en scène est aménagée avec un petit chemin végétalisé permettant d'accéder au moulin.

Enjeu du projet au regard du bien : le centre du site du projet est situé à 3,3 km du moulin. De ce fait, il y a déjà un certain retrait qui devrait permettre de réduire la prégnance visuelle des éoliennes du projet. Cependant, depuis le moulin, voir image ci-dessous à gauche, les vues sur le paysage sont ouvertes et sans obstacle visuel. Les vues sur le projet sont certaines en intervisibilité depuis le moulin. Une approche conservatrice attribuera donc un enjeu très fort du projet au regard du moulin. On pourra par ailleurs signaler qu'il y a déjà une intervisibilité entre le moulin et les éoliennes des deux parcs éoliens au nord de la commune de Neuvy-en-Dunois, le Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois et la Butte de Ménonville.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu du moulin de Sancheville, au moins deux points de vue sont recommandés : un premier en intervisibilité depuis le chemin du moulin et un second en covisibilité, par exemple depuis la D14.2 , plus en amont dans le bourg de Sancheville, dans le but d'y chercher une potentielle covisibilité.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas.
La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Vue en direction du projet depuis le chemin du moulin (en intervisibilité)

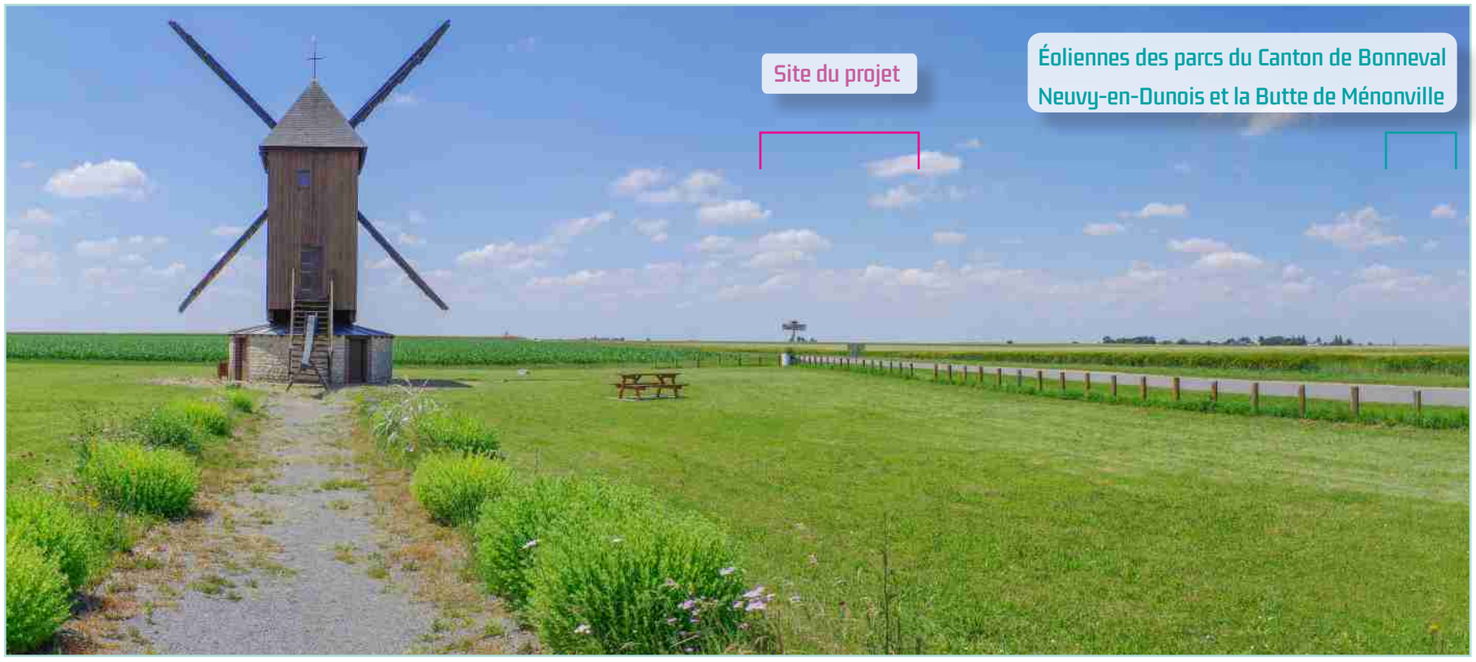

Vue aérienne du moulin

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

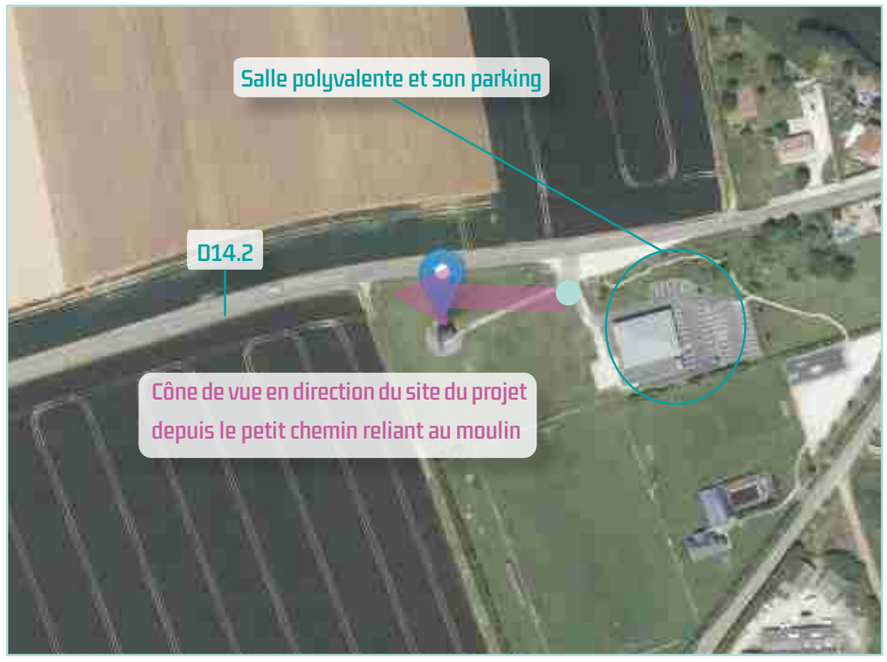

L'église de la Folie-Herbault

Photo de l'église

Éléments protégés (données issues de la Base Mérimée) : église dans son entièreté : classement par arrêté du 12 septembre 1905.

Environnement proche : la vue aérienne ci-dessous à droite permet d'illustrer que l'église est implantée au centre du lieu de vie et qu'elle est entourée par le bâti urbain et agricole.

Enjeu du projet au regard du bien : les covisibilités potentielles avec les éoliennes du projet se feront depuis les axes routiers au nord du bourg, qui correspondent aux deux entrées nord du lieu de vie. Depuis l'entrée nord-ouest par la D353.6, la silhouette de l'église ne se démarque pas puisque cette dernière est masquée par le bâti et la végétation. Depuis l'axe routier D14.2, en entrée nord-est, voir image ci-dessous à gauche, la silhouette du clocher de l'église émerge discrètement au-dessus du bâti. La covisibilité potentielle avec les éoliennes du projet serait alors latérale. La covisibilité principale avec les éoliennes du projet s'effectuera donc depuis cet axe routier, qui de plus est un axe routier à fréquentation plus importante que la D353.6. Une intervisibilité, depuis le parvis de l'église, est peu probable étant donné de la densité du bâti proche et du retrait du site du projet à l'église. Pour rappel, le centre du site du projet est à 5,8 km de l'église de la Folie-Herbault. Au regard de l'église, l'enjeu du projet est modéré.

Recommandation de point de vue : pour traiter l'enjeu de l'église de la Folie-Herbault, un point de vue est recommandé : depuis l'entrée nord-est du bourg par l'axe routier D14.2, dans le but d'y chercher une covisibilité entre l'église et les éoliennes du projet.

Nota : les points de vue recommandés ne sont pas les points de vue finaux de la campagne de photomontage située plus bas.
La réalité du terrain est autre, ici, leur recommandation n'est qu'une première réflexion à leur possible localisation.

Vue de la silhouette de l'église depuis l'entrée nord-est de la Folie-Herbault, par la D14.2 (en covisibilité)

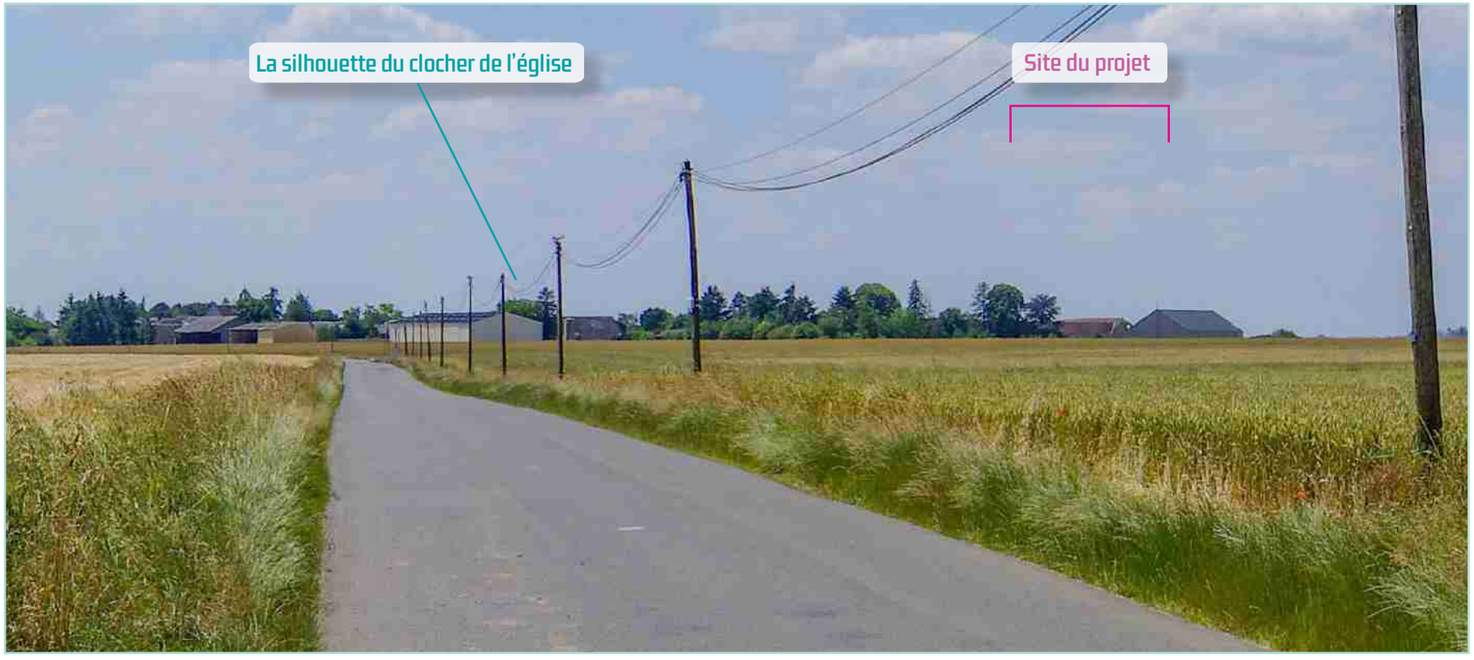

Vue aérienne de l'église

LOCALISATION DES POINTS DE VUE SUGGÉRÉS

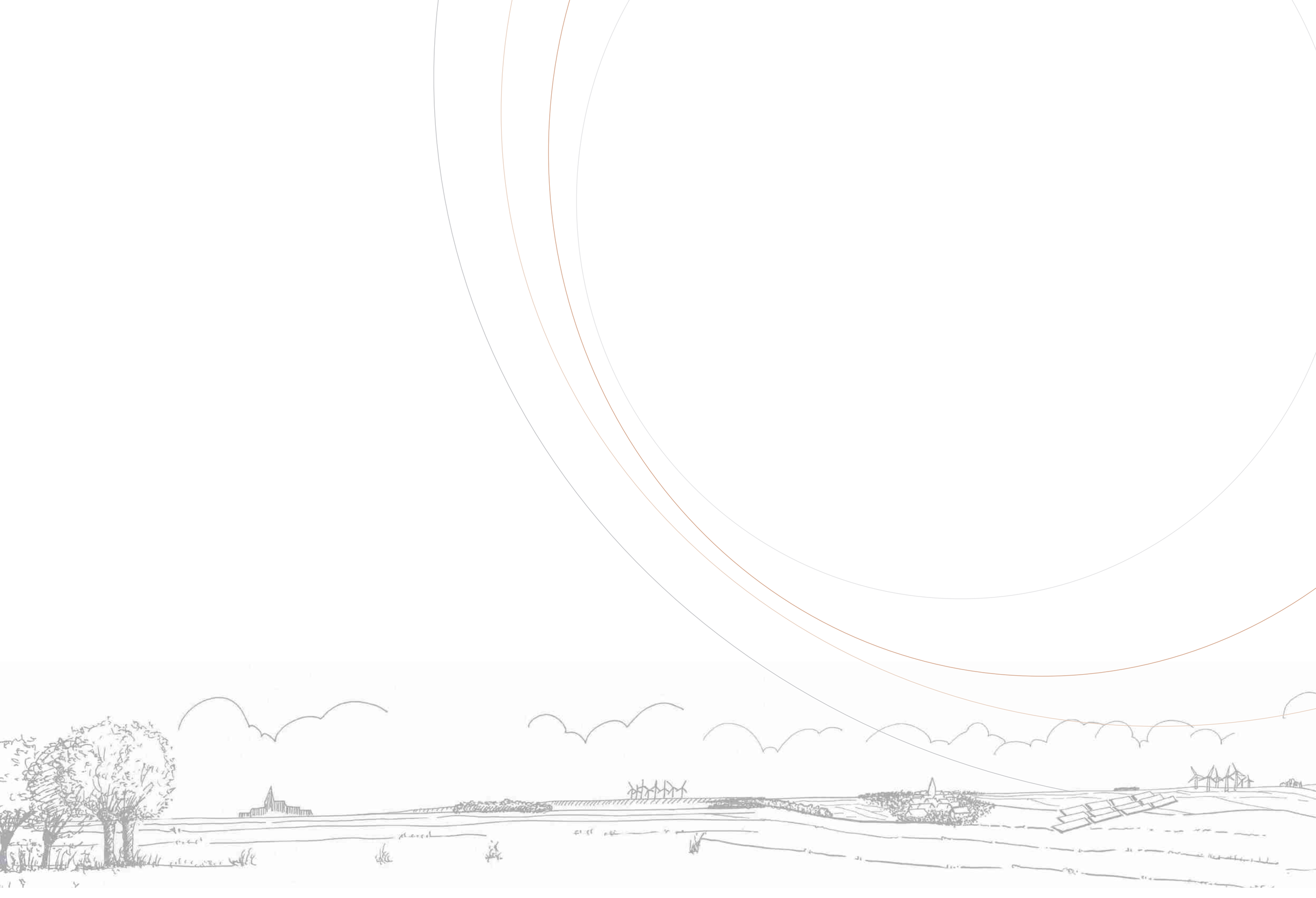

5 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX

Méthode de caractérisation des enjeux

Considérant dans une double démarche le paysage et le site du projet éolien, chacun étant observé depuis l'autre, l'étude s'est attachée à relever les sensibilités du territoire. Une approche périmétrique a permis d'estimer le degré de chaque sensibilité identifiée, les plus fortes se rencontrant dans un périmètre de l'ordre de six kilomètres autour du site.

À partir du degré des sensibilités rencontrées, cette phase s'attache à qualifier de façon hiérarchisée les enjeux du projet. Elle indique clairement les éléments majeurs à prendre en compte pour l'évaluation future des incidences du projet (paysage, patrimoine…) et pour formuler en amont un projet recherchant la plus grande cohérence, et de moindre incidence.

Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau de synthèse ci-dessous. Ils sont classés selon une échelle globale allant de "nul" à "rédhibitoire". Sur ce projet, il n'y pas d'enjeu de niveau "rédhibitoire", le niveau de l'enjeu le plus fort étant "très fort". Un projet éolien est donc paysagèrement et patrimonialement envisageable sur ce site dans la mesure où ces enjeux sont pris en compte.

Il est possible de résumer de manière encore plus synthétique les enjeux par catégorie d'importance (fig. 55).

Les enjeux "très forts" concernent :

. En tant qu'enjeux locaux : **les lieux de vie du périmètre d'étude immédiat**. Depuis le centre de ces villages, ainsi qu'aux entrées et sorties, des visibilités et covisibilités avec le site du projet sont certaines. Pour les lieux de vie les plus éloignés de ce périmètre comme le Pré-Saint-Martin, Jumainville ou encore le Pré-Saint-Évroult, des vues depuis les centres sont moins probables, mais des covisibilités depuis les abords demeurent toujours.

. En tant qu'enjeux patrimoniaux : **le moulin à vent du Paradis de Sancheville (inscrit MH)**. Celui-ci est situé en sortie ouest (à 3,3 km du centre du site du projet) du lieu de vie de Sancheville et offre des vues sur les plateaux dégagés de la Beauce, ainsi qu'en direction du site du projet. Une covisibilité existe déjà avec l'autre parc éolien au nord de la commune de Neuvy-en-Dunois. Les covisibilités entre le moulin et le site du projet sont donc certaines. Le niveau d'incidence restera à évaluer à l'aide de photomontages.

. En tant qu'enjeux liés aux projets éoliens existants : **le risque d'encerclement par saturation visuelle**. Le contexte éolien autour du site constitue un enjeu important avec un risque d'encerclement pour certains villages. Il s'agit ici notamment des lieux de vie qui se retrouveraient compris entre le parc éolien déjà existant au nord de la commune (parc éolien de Neuvy-en-Dunois et Villars) et celui sujet de ce document. Parmi ces lieux de vie concernés, il s'agit entre autre de Neuvy-en-Dunois ainsi que des deux hameaux de Jonville et Melleville. Afin d'identifier l'ensemble des lieux de vie sensibles à un risque d'encerclement, il est recommandé d'effectuer dans un premier temps une analyse théorique du risque d'encerclement par saturation visuelle.

Les enjeux "forts" concernent :

. En tant qu'enjeux paysagers : le plateau de la Beauce. L'ouverture du paysage de la plaine beauceronne rend cette unité paysagère sensible aux structures verticales. Dans le même temps, en tant que paysage ouvert et ample, il est à même «d'absorber» l'objet éolien par l'amplitude de son échelle.

. En tant qu'enjeux liés aux projets éoliens existants : les effets cumulés. Le contexte éolien déjà dense sur le territoire d'étude cumulé à la présence d'un parc éolien déjà existant sur la commune d'accueil du projet amène à de potentiels effets cumulés avec les autres parcs.

. En tant qu'enjeux locaux : les lieux de vie du périmètre d'étude rapproché. Ces lieux de vie sont ceux de la deuxième couronne de village le plus proche du site du projet. il y a donc déjà un éloignement suffisant pour éviter les vues du site du projet depuis le centre de ces lieux de vie. Il existe tout de même des possibilités de covisibilité entre la silhouette urbaine du lieu de vie et le site du projet.

Les enjeux d'importance moyenne ("modéré") concernent :

. En tant qu'enjeux locaux : les visibilités du projet d'étude depuis les axes routiers importants et les plus proches du site sont probables. Les deux départementales les plus proches du site du projet, au sud, la D14.2 reliant le Pré-St-évroult à Sancheville et à l'ouest la D127 reliant Le Gault-St-Denis à Bullainville auront des visibilités certaines sur le site.

. En tant qu'enjeux patrimoniaux : les monuments historiques du périmètre d'étude rapproché ainsi que l'église de la Folie-Herbault. Ces monuments présentent un degré de sensibilité différent avec certains présentant plus d'enjeux de covisibilité que d'autres. Les églises par exemple, au nombre de huit dans le périmètre d'étude rapproché et immédiat représentent un enjeu plus faible concernant une potentielle visibilité sur le site du projet étant donné que celles-ci sont très souvent placées au centre du village et noyées dans le tissu urbain. Les deux châteaux (Château de la Brosse, Château de Reverseaux) sont également moins exposés du fait de leur encerclement par des boisements.

Les enjeux d'importance moindre ("faible") concernent :

. En tant qu'enjeux patrimoniaux : la ville de Châteaudun et son patrimoine. À une distance de vingt kilomètres du centre du site du projet, la ville de Châteaudun s'illustre par sa richesse patrimoniale. Son château, dominant la ville ainsi que la vallée du Loir se distingue comme un site touristique à intérêt. Cependant, au vu de la distance du projet, les relations de covisibilités entre le patrimoine de la ville et les éoliennes du projet éolien des Grandes Vallées ne sont que purement théoriques.

Les enjeux sont caractérisés selon un niveau de sensibilité allant de "nul" à "rédhibitoire". Sur ce projet, il n'y pas d'enjeu de niveau "rédhibitoire", le niveau de l'enjeu le plus fort étant "très fort".

Ci-dessous :

- **Figure 55 :** tableau de synthèse des enjeux.

Figure 55

Tableau de synthèse des enjeux

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Enjeu	Recommandations
Enjeux paysagers			
Plateau de la Beauce	. Le site s'implante dans le paysage très ouvert et dégagé du cœur de la Beauce. Le rayonnement visuel des objets verticaux y est important, à l'image des parcs éoliens déjà en place. C'est cependant un paysage de grande échelle, dominé par la démesure du ciel, et donc a priori en mesure «d'absorber» un parc éolien.	Fort	*. Définir une forme d'implantation lisible et optimiser l'emprise visuelle du projet.* *. Réaliser des photomontages représentatifs.*
Enjeux locaux			
Lieux de vie du périmètre d'étude immédiat	. Les lieux de vie du périmètre immédiat sont les plus sensibles au projet en raison de leur proximité au site du projet. Certains le sont plus que d'autres en raison de leur relation visuelle directe avec le projet, c'est le cas pour Neuvy-en-Dunois, Sancheville, Bullainville, le Pré-St-Évroult, Melleville, Ligaudry ou encore Jonville.	Très fort	*.Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces villages particulièrement sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes comme le centre des villages ou les vues en entrée avec covisibilité potentielle.*
Lieux de vie du périmètre d'étude rapproché	. Ces lieux de vie sont moins sensibles au projet car ils sont plus éloignés ou ont une implantation différente des villages cités ci-dessus. Des intervisibilités depuis les centres sont beaucoup moins probables, mais des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces villages le sont plus. Toutefois, les rapports d'échelle devraient être favorables au bâti en raison de cet éloignement au site du projet.	Fort	*. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec la plupart de ces villages sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes, donc plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces villages plus éloignés du site.*
Axes routiers	. Certains axes routiers du territoire (D14.2, D127, D935) auront des vues sur le site du projet. Depuis les entrées et sorties de village, de nombreuses routes offrent également des vues vers le site du projet.	Modéré	*. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages depuis les entrées/sorties de villages, carrefours importants et les portions de routes fréquentées et/ou proches du site.*
Enjeux patrimoniaux			
Moulin à vent du Paradis de Sancheville (inscrit MH)	. Le moulin de Sancheville est de par sa proximité au site du projet, le Monument Historique (MH) le plus sensible. Il est situé en sortie ouest du village et offre de grandes ouvertures visuelles sur le plateau beauceron et en direction du site du projet. On notera qu'une covisibilité existe déjà entre le moulin et l'autre parc éolien de la commune de Neuvy-en-Dunois.	Très fort	*. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités avec le moulin notamment en proposant un point de vue en intervisibilité (depuis les abords du moulin) et d'autres cherchant à étudier les potentielles covisibilités entre le moulin et le site du projet.*
Autres monuments historiques du territoire d'étude, dont l'église de la Folie-Herbault du périmètre immédiat (classée MH)	. Parmi les différents monuments historiques du périmètre d'étude rapproché, certains semblent être dans des situations où les visibilités seront moindres, c'est la cas pour le patrimoine présent à Bonneval, noyé au sein du tissu urbain. En revanche, les églises isolées des villages (Villeau, Nottonville, Cormainville) sont plus sensibles à une visibilité avec le projet. Les deux châteaux du périmètre rapproché (Château de la Brosse, Château de Reverseaux), semblent moins sensibles au projet de par leurs implantations dans des milieux très végétalisés. . Bien que l'église de la Folie-Herbault soit située dans le périmètre immédiat, la situation de celle-ci la rend moins sensible au site du projet que le moulin de Sancheville. En effet, l'église est placée en plein centre du village. La végétation et le tissu urbain du village devrait permettre de masquer les vues depuis les abords de l'église. Les potentielles covisibilités entre la silohouette de l'église et le site du projet reste tout de même à vérifier.	Modéré	*. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et/ou covisibilités avec les monuments du périmètre rapproché.*
Châteaudun et son patrimoine	. La ville de Châteaudun se démarque comme la ville la plus touristique du territoire, regroupant une grande partie du patrimoine du secteur avec notamment la présence de son château dominant la ville et offrant un panorama sur la vallée du Loir. Cependant, au vu de la distance avec le site du projet, plus de vingt kilomètres, des vues depuis le château ne sont que purement théoriques.	Faible	*. Confirmer la faiblesse de l'enjeu au moyen d'au moins un photomontage, notamment depuis le château et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).*
Enjeux éoliens			
Risque d'encerclement	. Un risque d'encerclement existe avec l'ajout de ce projet éolien. De nombreux parcs éoliens se situent à proximité du site, le projet viendrait étendre cette masse éolienne et pourrait créer ou accroître des effets d'encerclement depuis les villages proches, notamment pour ceux situés entre le parc éolien déjà existant au nord de la commune de Neuvy-en-Dunois et le projet sujet de ce document.	Très fort	*. Réaliser une étude d'encerclement théorique pour les villages du périmètre immédiat et une étude d'encerclement réel si les indicateurs mettent en avant un risque possible d'encerclement.*
Effets cumulés	. Le site du projet se trouve dans un secteur où l'éolien est déjà bien présent à travers la présence de nombreux parcs. Des effets cumulés gênants avec ces derniers sont possibles, particulièrement avec l'autre parc éolien situé au nord de la commune du projet, Neuvy-en-Dunois.	Fort	*. Conserver une géométrie d'implantation permettant de mettre le projet en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.*

Deuxième partie

Volet paysager

Volet paysager

Les variantes

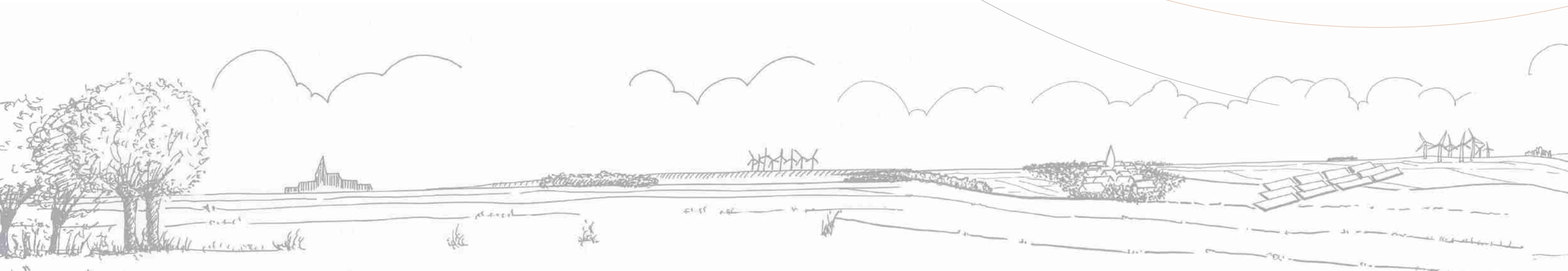

Volet paysager

1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

1.1 - Configuration du site du projet

Le site du projet prend place sur la commune de Neuvy-en-Dunois, sur un plateau ouvert car occupé par de vastes cultures en openfield, dépourvues de boisements, et très peu marqué par le relief, caractéristique de la Beauce.

Des parcs éoliens sont situés à proximité du site du projet, notamment sur les communes de Villars et Neuvy-en-Dunois, faisant donc l'objet d'une nouvelle implantation.

Au sud et à l'ouest, deux routes départementales bordent le site. Au sud, la D14.2 reliant le Pré-Saint-évroult à Sancheville et a l'ouest la D127 reliant Le Gault-St-Denis à Bullainville. Au nord du site, Melleville et Neuvy-en-Dunois sont proches du site du projet. À l'est, on notera la présence du hameau de Ligaudry mais surtout de Sancheville, commune de 800 habitants.

1.2 - Formes d'implantations et variantes

Dans un paysage de plateau ouvert comme l'est celui où se tient le présent site du projet, tout élément vertical possède un rayonnement visuel important. Autrement dit, un projet éolien s'avérera particulièrement visible. Il est donc nécessaire de produire une structure géométrique d'implantation qui soit lisible.

Pour ceci, les formes géométriques les plus efficaces sont soit celle de la ligne régulière ou de la masse homogène (fig. 56). Elles sont compréhensibles au premier regard. L'expérience montre que les formes intermédiaires, mal définies géométriquement, sont difficilement lisibles.

Rappel de la configuration du site du projet et ses abords

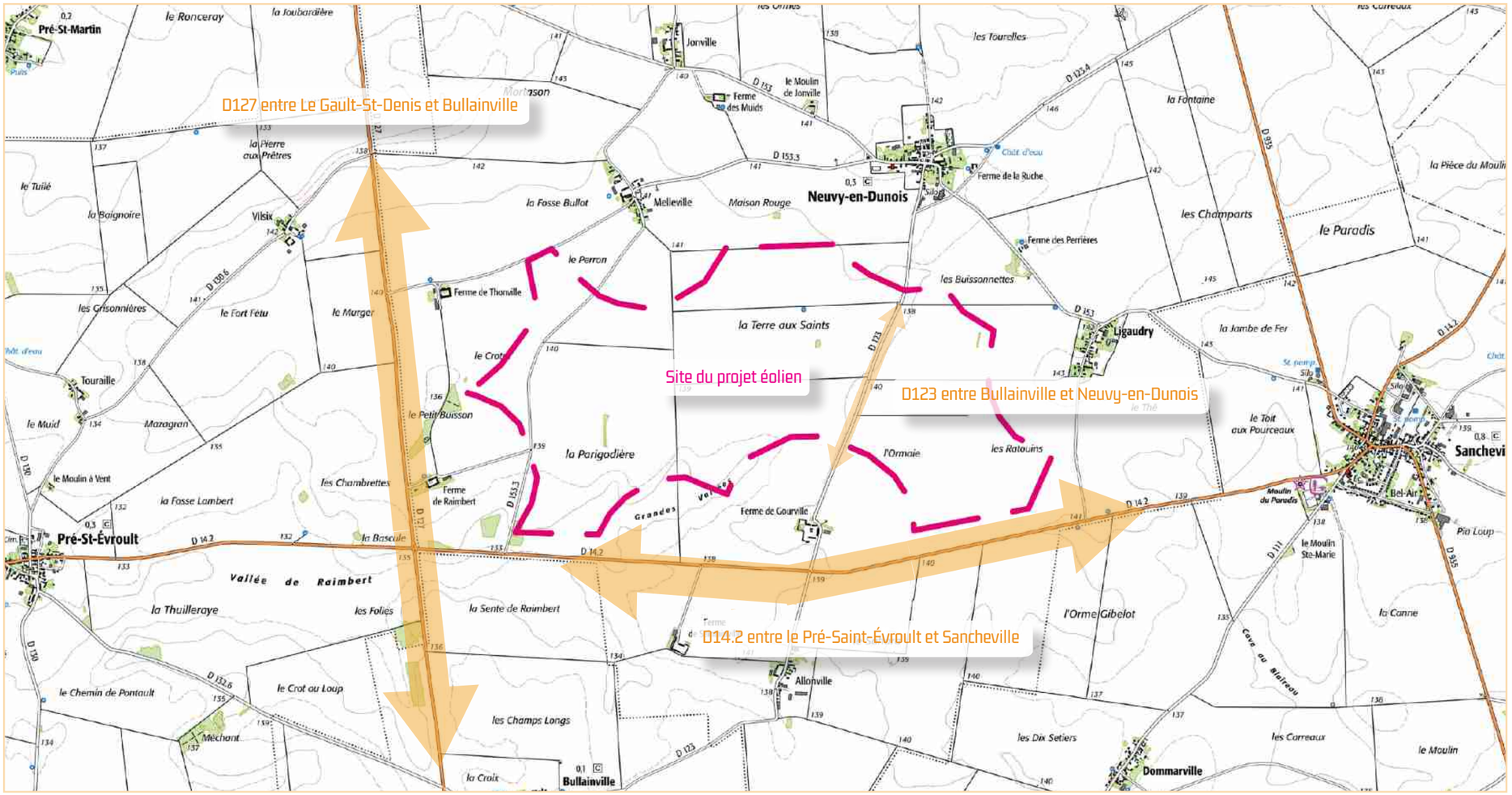

Ci-dessous :

Figure 56 : principes d'implantation.
(Source : Matutina)

Figure 56

Principes d'implantation

La ligne régulière

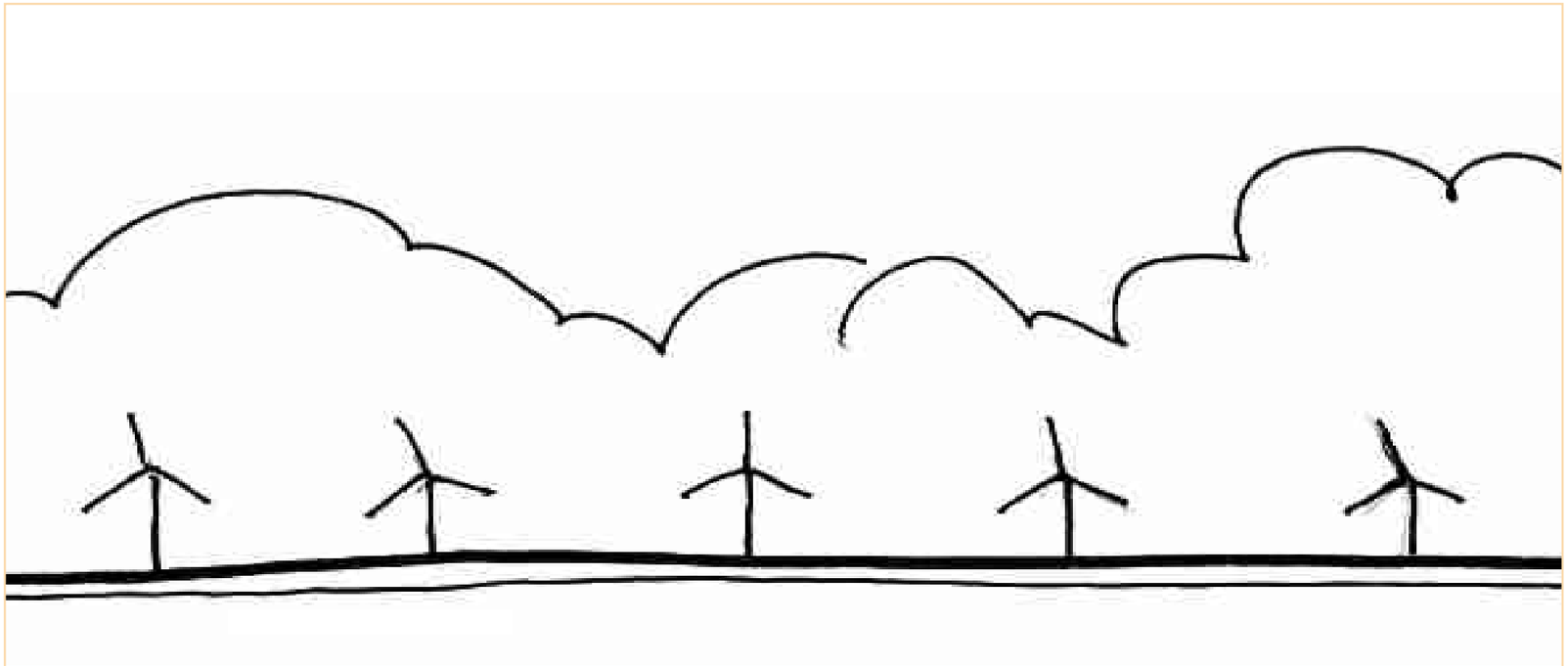

Illustration d'un parc en ligne, axé selon la tracé rectiligne d'une route départementale

La masse homogène

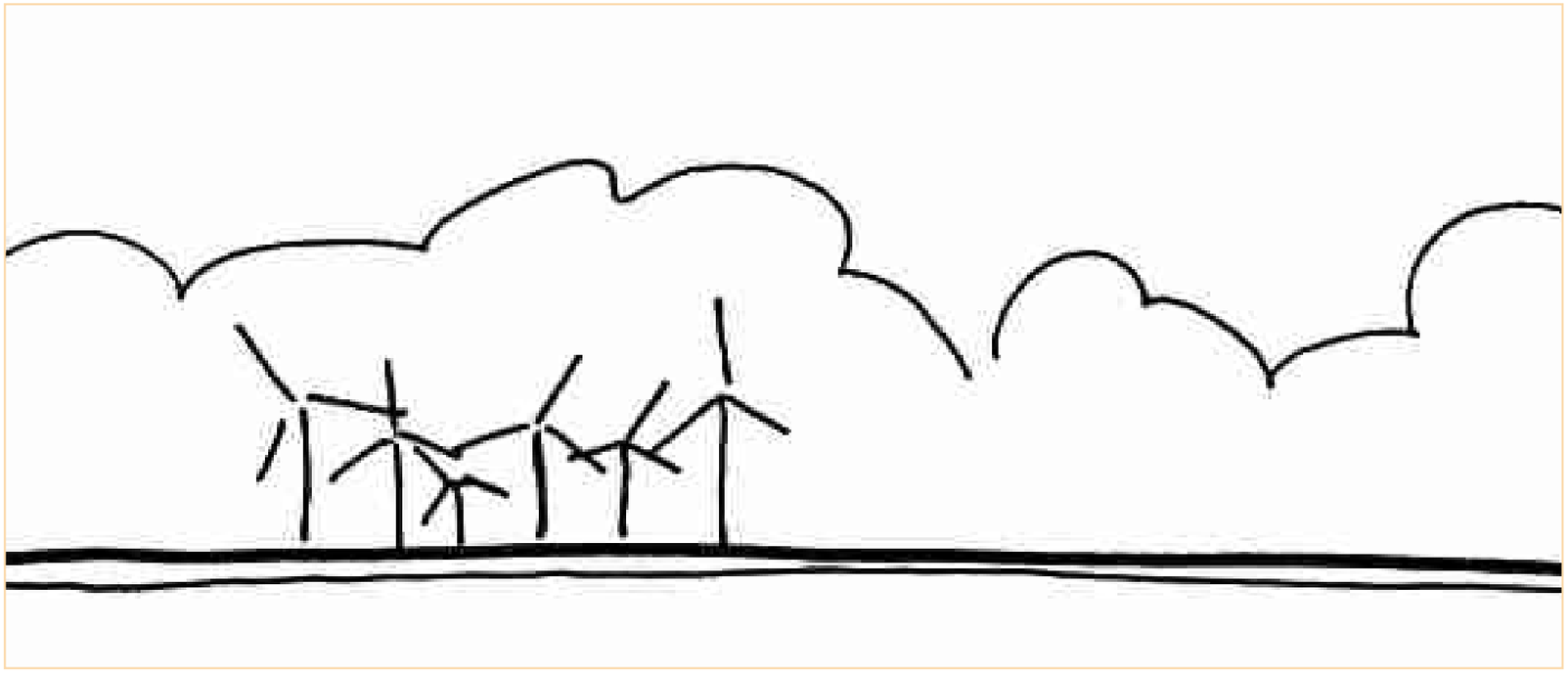

Illustration d'un parc en masse, implanté sur un plateau ouvert

1.3 - Description des variantes

Trois variantes (fig. 57) sont proposées pour l'étude de comparaison :

. La variante 1 se compose de six éoliennes. Elles forment une ligne irrégulière s'étendant de l'ouest à l'est du site du projet. On pourrait même plutôt parler de deux lignes légèrement courbées de trois éoliennes.

. La variante 2 se compose de sept éoliennes. Trois éoliennes forment un arc de cercle à l'extrémité sud-ouest du site du projet. Pour les quatre autres éoliennes, elles sont sur la partie à l'est du site du projet. Elles forment une ligne légèrement courbée avec une éolienne venant s'ajouter au nord de cette ligne, sur la partie centrale du site du projet. Les éoliennes forment deux ensembles bien distincts.

. La variante 3 se compose de quatre éoliennes. Elle reprend la même implantation que l'ensemble de quatre éoliennes de la variante précédente : une ligne légèrement courbée sur la partie à l'est du site du projet avec une éolienne venant s'ajouter au nord de cette ligne, sur la partie centrale du site du projet.

Les éoliennes des trois variantes proposées ont toutes le même gabarit.

Dans les pages suivantes, les photomontages pour les variantes ainsi que pour le carnet de photomontages ont été réalisés sur la base d'une enveloppe de plusieurs éoliennes se rapprochant au plus près du gabarit maximisant envisagé pour le projet, soit 180 m en bout de pale.

De ce fait, les éoliennes ont été simulées avec le modèle d'éolienne Enercon E138 EP3 4260 MW, avec le gabarit suivant : une hauteur de moyeu à 111 m et un diamètre du rotor de 138 m, soit une hauteur totale de 180 m. Il s'agit d'un modèle d'éolienne se rapprochant le plus des dimensions des éoliennes du projet. Pour rappel, les dimensions des éoliennes du projet sont les suivantes : une hauteur de moyeu max à 114 m et un diamètre du rotor de 138 m, soit une hauteur totale de 180 m.

Les trois variantes sont comparées au moyen des photomontages 2, 4, 8, 14 et 18 de la campagne de photomontages, en pages suivantes.

Les photomontages ont été sélectionnés en rapport avec les enjeux principaux identifiés du projet, précédemment dans l'état initial.

Ce sont des points de vue avec une bonne visibilité sur le projet et qui permettront d'étudier les variantes en relation avec l'habitat proche, le moulin de Sancheville (MH) et les vues ouvertes depuis le plateau de la Beauce.

Ci-dessous :

▶ **Figure 57 :** présentation des trois variantes du projet.
(Source : Innergex, IGN25)

Figure 57

Présentation des trois variantes du projet

Variante 1 (à six éoliennes)

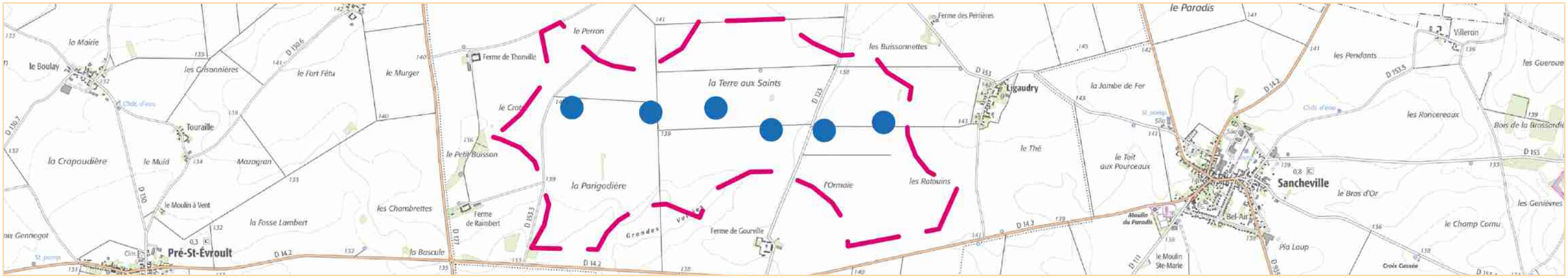

Variante 2 (à sept éoliennes)

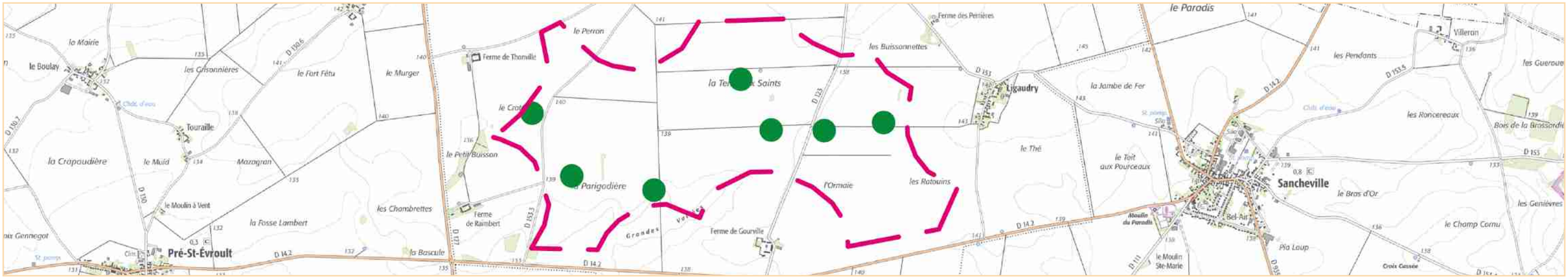

Variante 3 (à quatre éoliennes)

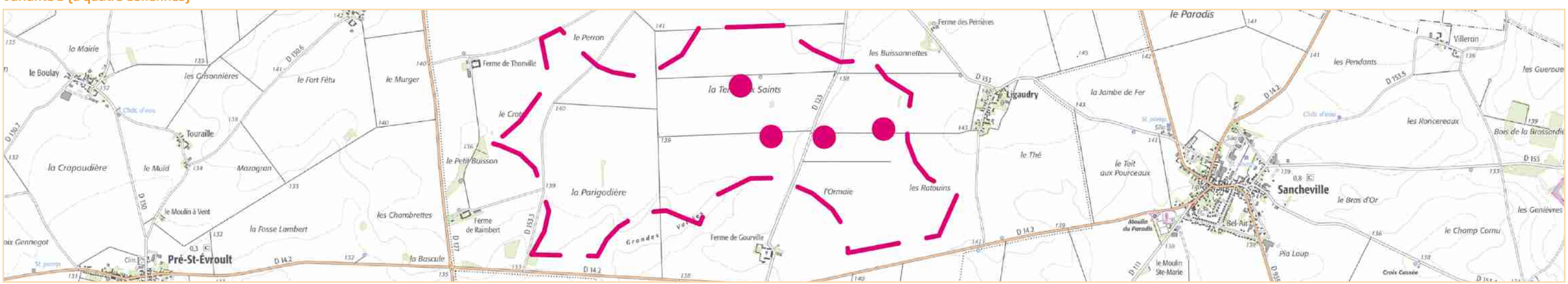

Point de vue n°02

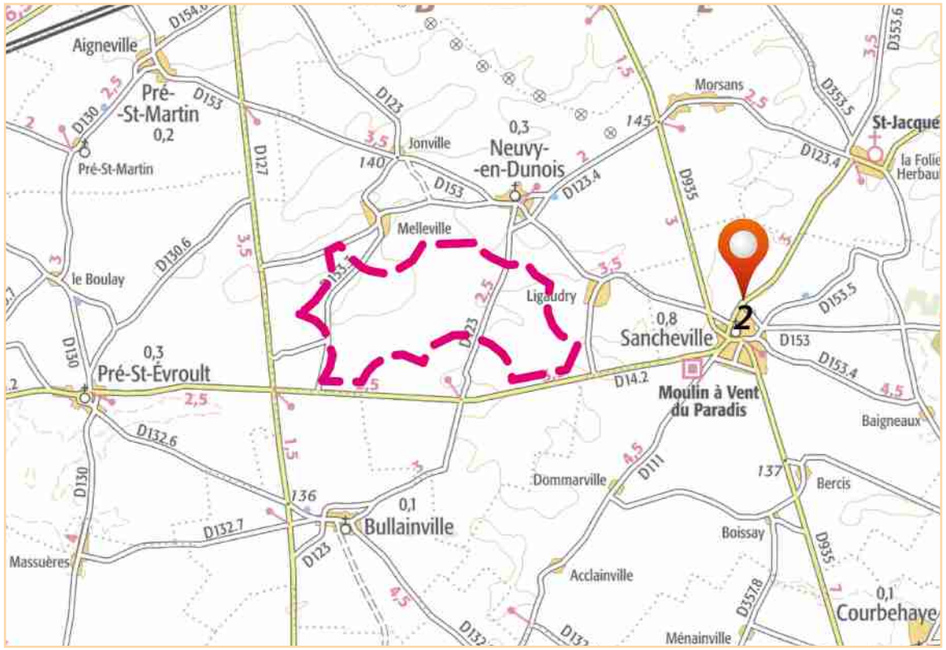

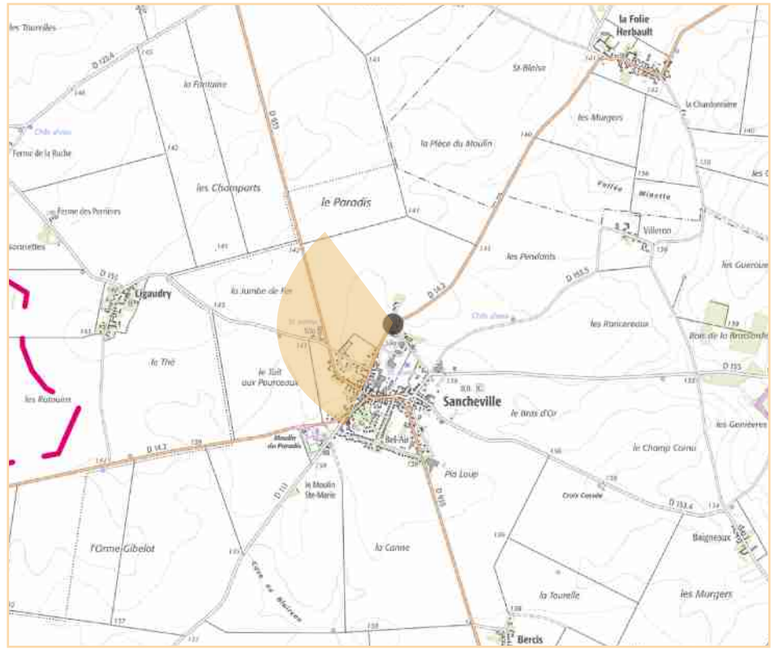

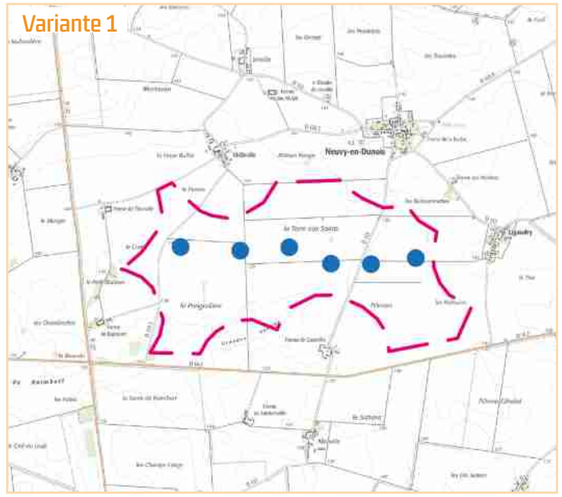

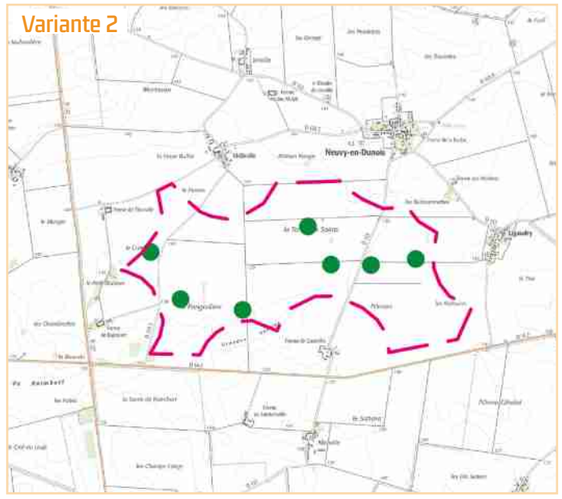

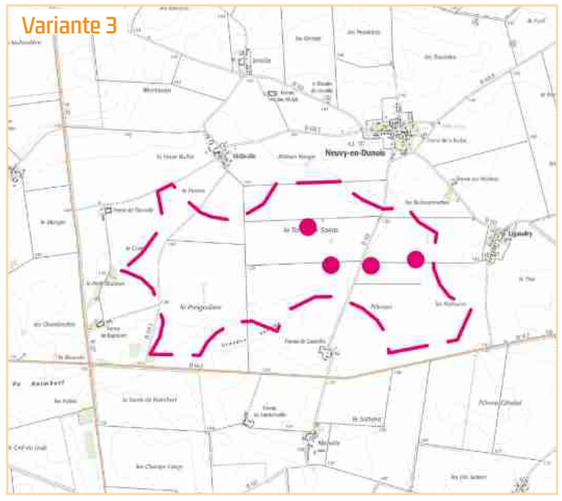

Emplacement du point de vue

L'observateur se trouve en entrée nord de Sancheville par l'axe routier D14.2. Cet axe routier à fréquentation secondaire (couleur jaune sur les fonds de carte IGN100 et orange sur IGN25) relie Bonneval à Fains-la-Folie, en passant notamment par Pré-Saint-Évroult et donc Sancheville. L'observateur est plus précisément situé au croisement entre l'axe routier D14.2 et les rues de l'Herbage et du Paradis, où des habitations sont implantées de part et d'autre du croisement. Ce sont les habitations les plus au nord de Sancheville, qui sont un peu plus en retrait du reste du tissu urbain. Le bâti du lieu de vie se concentre en effet un peu plus au sud. À travers une grande fenêtre visuelle sur le paysage, on aperçoit ce tissu urbain plus important au centre du panoramique, mais ce sont les installations agricoles qui dominent cette silhouette.

Commentaire au regard de l'analyse des variantes

Depuis ce point de vue, les éoliennes des trois variantes du projet sont en covisibilité latérale avec les installations agricoles de Sancheville. Vis-à-vis de la silhouette urbaine du lieu de vie, cette covisibilité est encore plus latérale. Les éoliennes des trois variantes du projet sont dans des rapports d'échelle à l'équilibre, voire en concurrence avec les installations agricoles. Ces mêmes installations agricoles qui prennent place entre le projet et le bâti de Sancheville permettent de réduire l'incidence des éoliennes des trois variantes du projet sur le lieu de vie puisqu'elles apparaissent dans des rapports visuels qui sont globalement à l'équilibre avec une installation déjà présente.

La variante 1 est celle avec la meilleure lisibilité. Elle s'identifie comme deux ensembles de trois éoliennes en superposition. C'est également la variante avec l'occupation angulaire la moins importante.

La variante 2 est celle avec la moins bonne lisibilité. Les éoliennes E1, E2 et E3 forment un même ensemble en superposition mais les quatre autres éoliennes de cette variante se répartissent autour de cet ensemble sans cohérence et sans lisibilité. C'est également la variante avec l'occupation angulaire la plus importante.

Pour la variante 3, la lisibilité des trois éoliennes E1, E2 et E3 est bonne mais l'éolienne E4 apparait comme plus isolée de cet ensemble. Elle a de plus une occupation angulaire un peu plus importante que la variante 1, de par l'éolienne E4. Elle est donc légèrement plus incidente que la variante 1.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence de la variante	La moins incidente	La plus incidente	Légèrement plus incidente que la V1

Variante 1

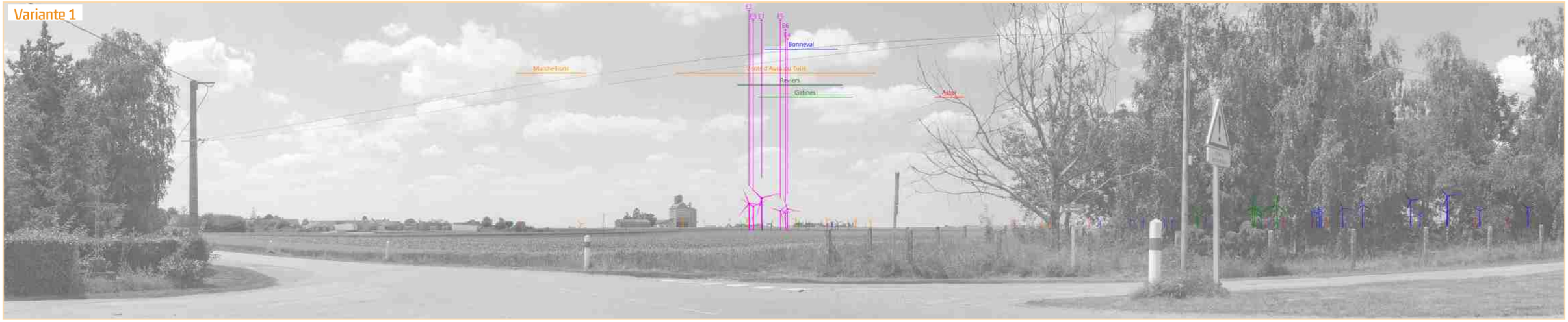

Variante 2

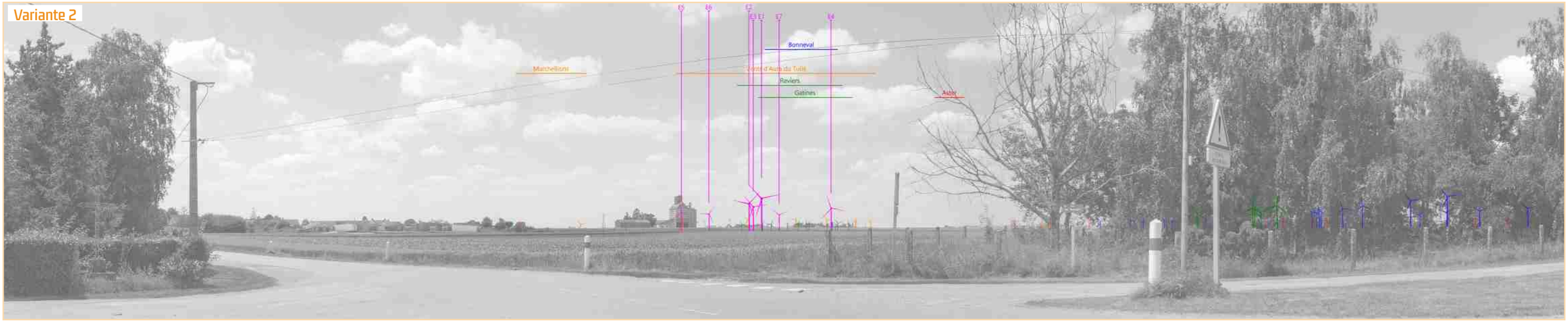

Variante 3

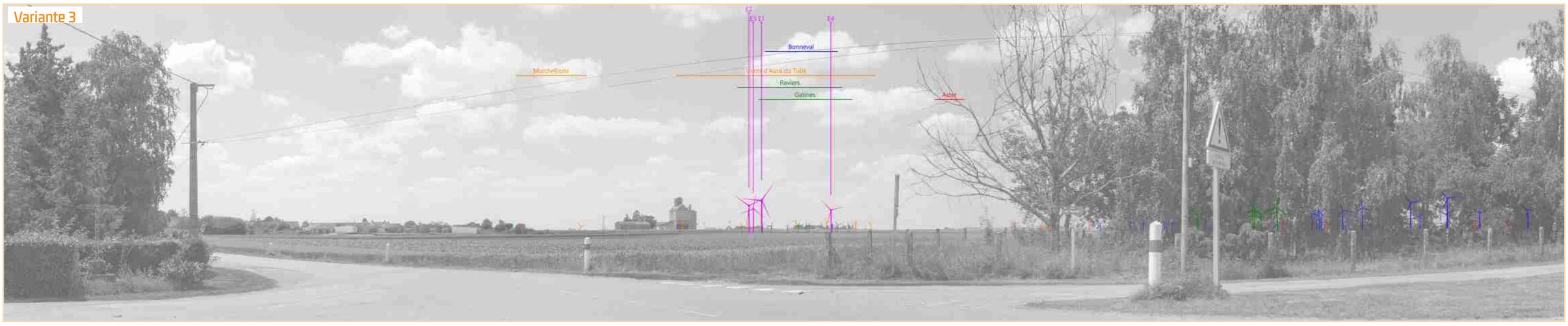

Point de vue n°04

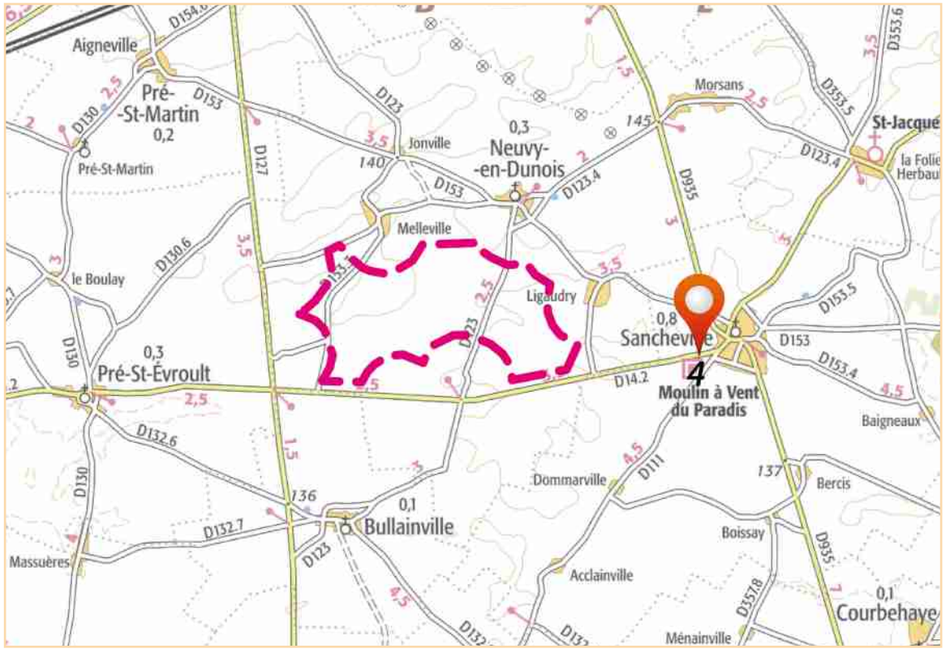

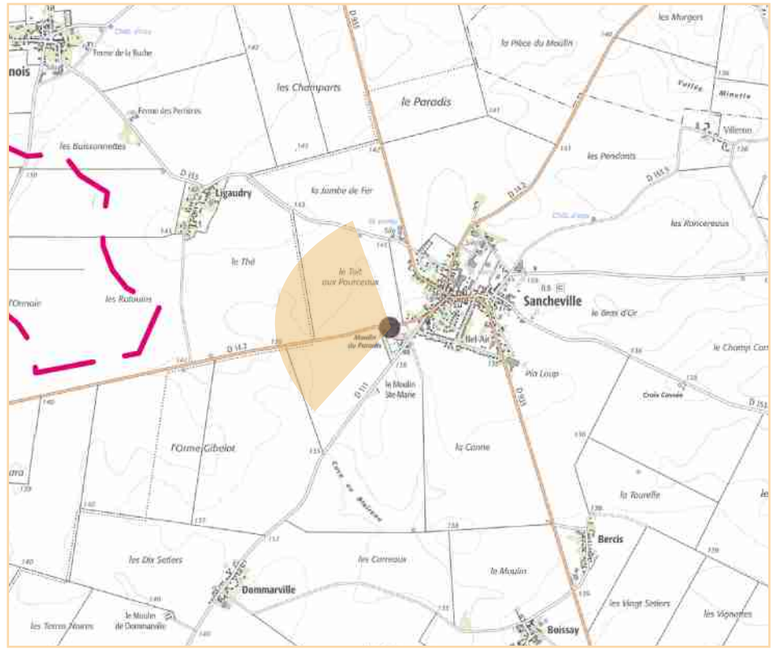

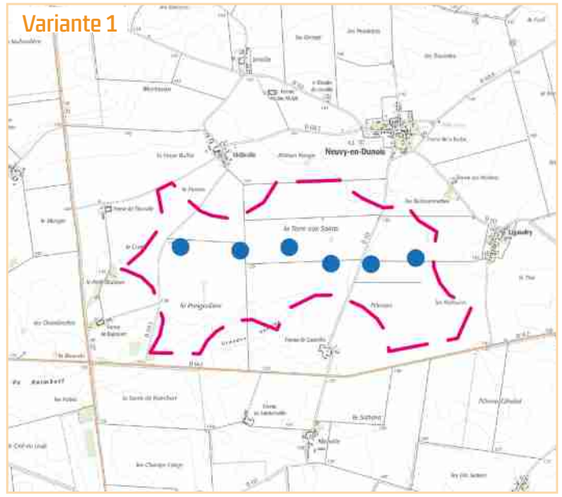

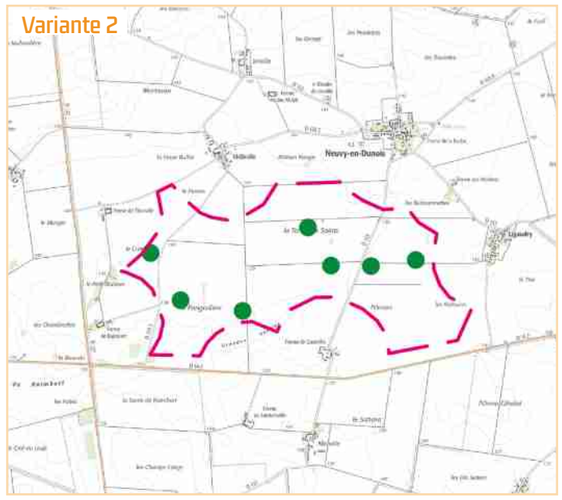

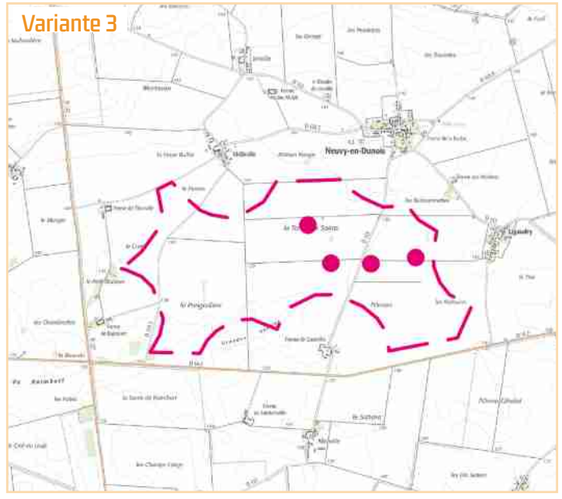

Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en sortie sud-ouest de Sancheville, le long de l'axe routier D14.2. Il se trouve plus précisément depuis le petit chemin aménagé reliant au moulin à vent dit du Paradis, de Sancheville, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). La salle polyvalente du village avec son parking et deux terrains de sport se trouvent juste derrière l'observateur. On peut voir que des spots lumineux sont dispersés autour du moulin, vraisemblablement pour en effectuer une mise en valeur par éclairage. Également, plusieurs tables de pique-nique sont présentent autour du moulin. Il s'agit donc d'un lieu de fréquentation sociale.

Commentaire au regard de l'analyse des variantes

Depuis ce point de vue, les éoliennes des trois variantes du projet sont entièrement visibles et en covisibilité latérale avec le moulin. Les rapports d'échelle sont favorables à ce dernier et au paysage. De par la proximité du point de vue, la prégnance visuelle des éoliennes des trois variantes du projet reste cependant modérée. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue qui induit une prégnance visuelle plus importante des éoliennes des trois variantes du projet que les parcs et projets éoliens en instruction alentour, les éoliennes des trois variantes du projet se démarquent du reste du contexte éolien et ne créent pas d'effets cumulés gênants.

La variante 2 apparait comme la plus incidente de par une occupation angulaire plus importante et les éoliennes E5 et E6 comme étant les plus proches du moulin. Ces éoliennes restent cependant dans des rapports d'échelle favorables au moulin. De plus, la lisibilité de cette variante n'est pas très bonne. On identifie trois ensembles de deux éoliennes avec la dernière éolienne E7 plus isolée.

La variante 3 est la variante avec la meilleure lisibilité, deux ensembles de deux éoliennes, et avec l'occupation angulaire la moins importante. Elle est donc la moins incidente.

La variante 1 a une lisibilité correcte avec un ensemble de cinq éoliennes mais avec l'éolienne E1 qui apparait légèrement plus isolée de cet ensemble. Elle a de plus une occupation angulaire un peu plus importante que la variante 3. Elle est donc légèrement plus incidente que la variante 3.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence de la variante	Légèrement plus incidente que la V3	La plus incidente	La moins incidente

Variante 1

Variante 2

Variante 3

Point de vue n°08

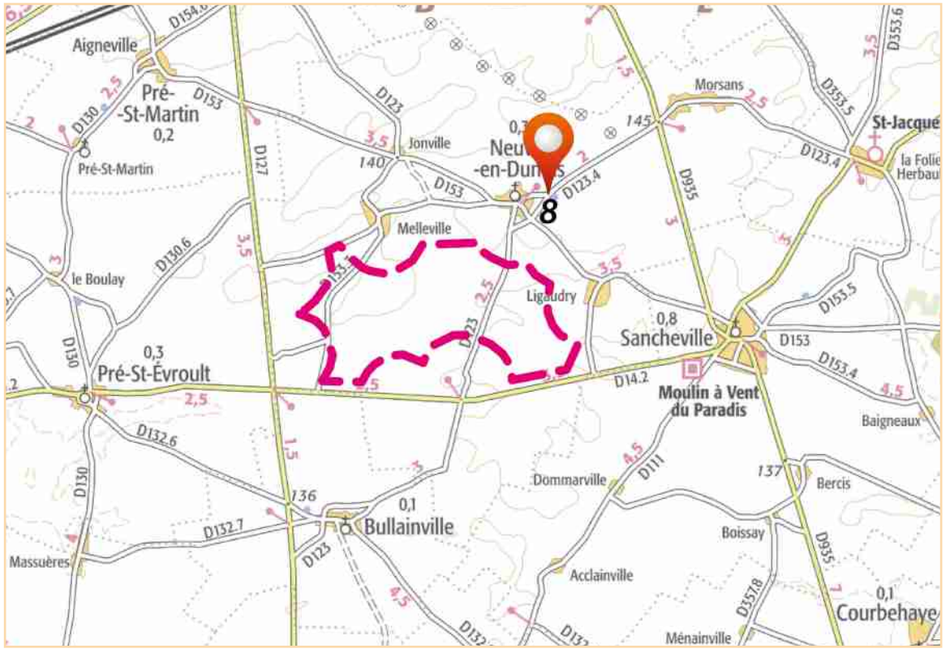

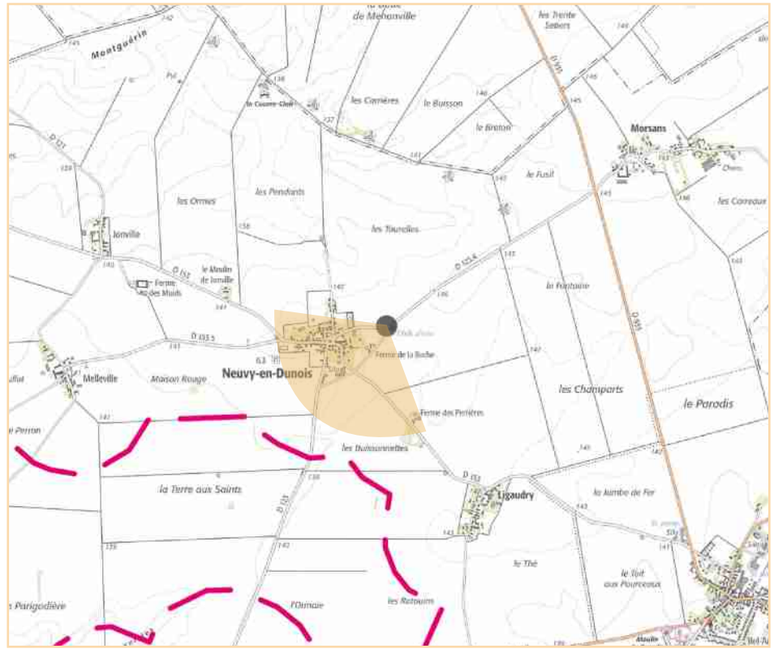

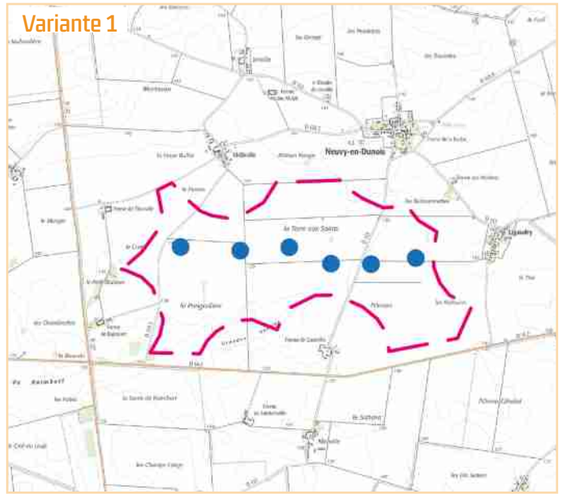

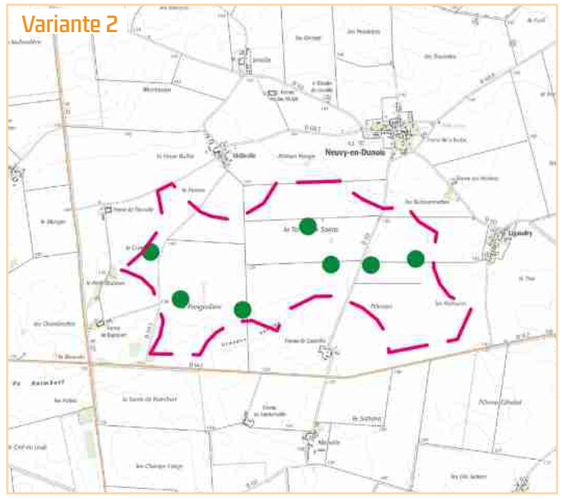

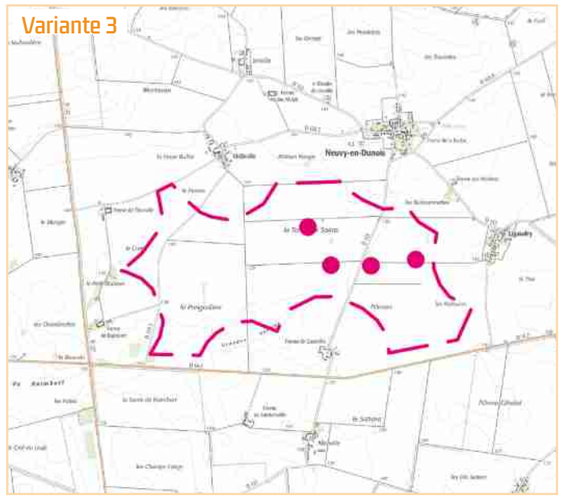

Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en entrée nord-est de Neuvy-en-Dunois, au niveau de la patte d'oie entre l'axe routier D123.4 et un chemin vicinal longeant les habitations au sud du bourg. La silhouette urbaine et végétalisée de Neuvy-en-Dunois est entièrement visible. L'église Saint-Martin émerge de par son clocher au-dessus de cette silhouette urbaine. Elle ne fait cependant pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Commentaire au regard de l'analyse des variantes

Depuis ce point de vue, les éoliennes des trois variantes du projet sont visibles en ligne.

Pour les éoliennes E1 et E2 de chaque variante, elles sont en covisibilité latérale avec le bâti. L'éolienne E2, la plus proche du bâti, apparait dans des rapports d'échelle défavorables au bâti. L'éolienne E1, la plus éloignée du bâti, s'intègre davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle qui lui sont favorables.

Pour les autres éoliennes de chaque variante, elles sont en covisibilité de superposition avec le bâti de Neuvy-en-Dunois dans des rapports d'échelle défavorables. De par la proximité du point de vue, la prégnance visuelle des éoliennes des trois variantes du projet est forte.

Les variantes 1 et 2 sont ici les plus incidentes puisqu'elles ont plus d'éoliennes en covisibilité de superposition avec le bâti de Neuvy-en-Dunois que la variante 3.

De par la réduction du nombre d'éoliennes de la variante 3 et son occupation angulaire moins importante que les autres variantes, elle est moins incidente depuis ce point de vue. Les éoliennes de la variante 3, comme les deux autres variantes, restent cependant toujours dans des rapports d'échelle défavorables au bâti de Neuvy-en-Dunois et avec une prégnance visuelle forte.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence de la variante	Les plus incidentes		La moins incidente

Variante 1

Variante 2

Variante 3

Point de vue n°14

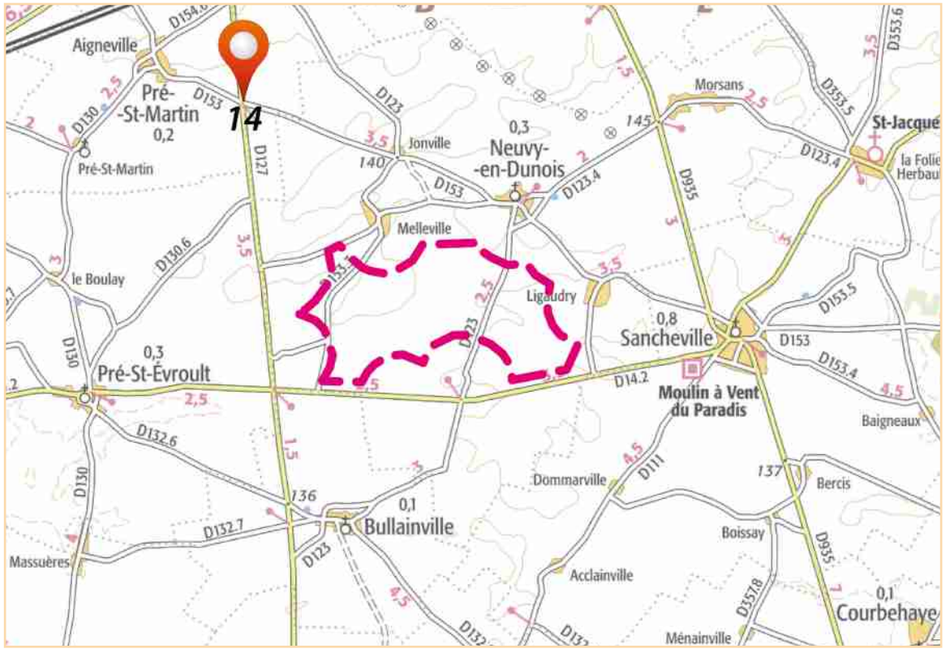

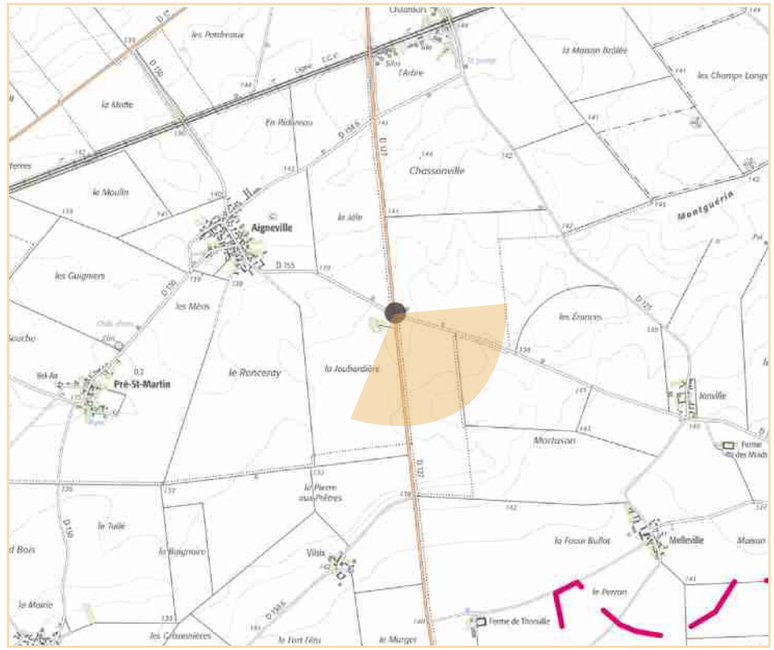

Emplacement du point de vue

L'observateur se situe à l'extrémité orientale de la commune du Pré-Saint-Martin, au croisement entre les axes routiers D127 et D153.

L'axe routier D127 à fréquentation secondaire (couleur jaune sur les fonds de carte IGN100 et orange sur IGN25) relie Dammarie à Ozoir-le-Breuil, à l'échelle du territoire d'étude. Le relief est relativement homogène et en dehors de la végétation qui entoure la silhouette des lieux de vie lointains, il n'y a pas d'obstacles visuels qui pourraient masquer les vues sur l'horizon.

Les vues sur l'horizon sont donc lointaines, caractéristiques des terres de grandes cultures du Plateau beauceron qui s'étendent ici à perte de vue de part et d'autre des tracés des axes routiers.

Commentaire au regard de l'analyse des variantes

Depuis ce point de vue, les éoliennes des trois variantes du projet sont entièrement visibles avec une prégnance visuelle modérée. Les rapports d'échelle sont favorables à ce paysage de grande ampleur.

Au même titre que l'analyse des variantes du point de vue précédent, les variantes 1 et 2 sont ici plus incidentes que la variante 3 de par une occupation angulaire plus importante. On pourra rajouter que de plus, la lisibilité de la variante 2 n'est pas très bonne, de par l'étalement des éoliennes en trois ensembles sur l'entièreté du site du projet.

De par la réduction du nombre d'éoliennes de la variante 3 et son occupation angulaire moins importante que les autres variantes, elle est moins incidente depuis ce point de vue.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence de la variante	Les plus incidentes		La moins incidente

Variante 1

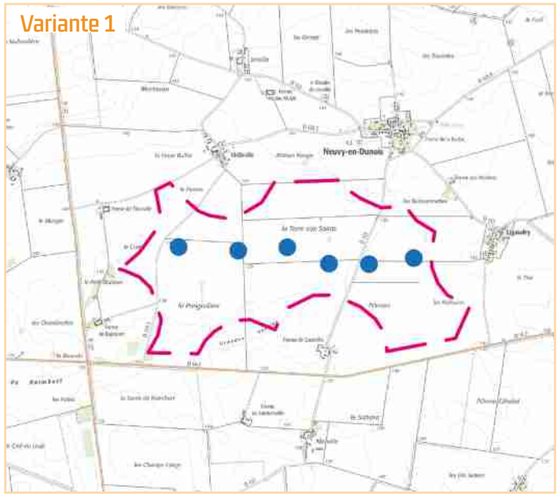

Variante 2

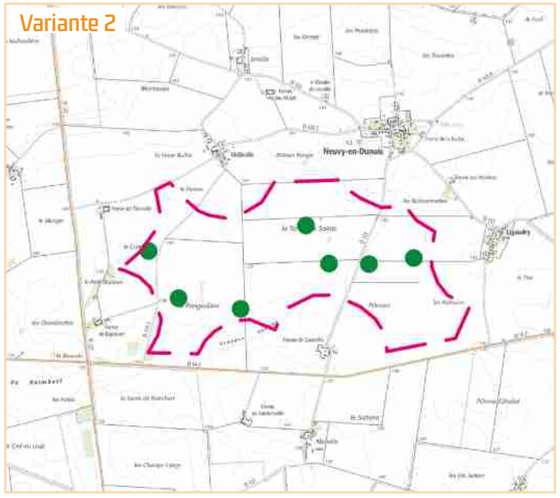

Variante 3

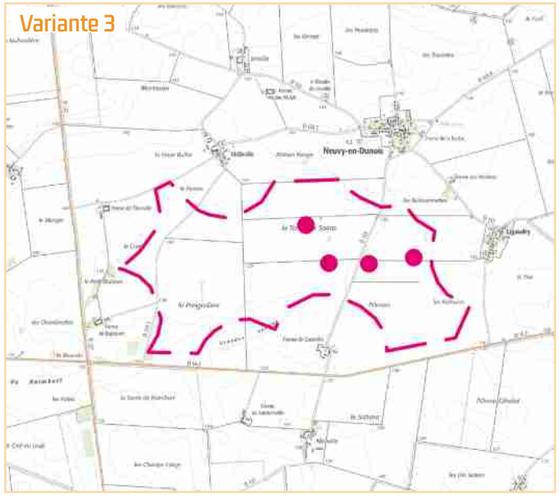

Variante 1

Variante 2

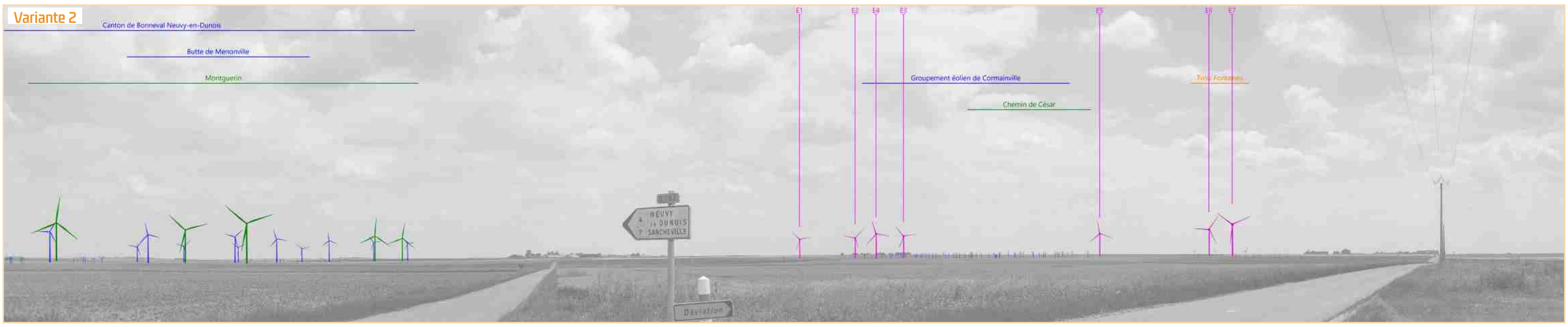

Variante 3

Point de vue n°18

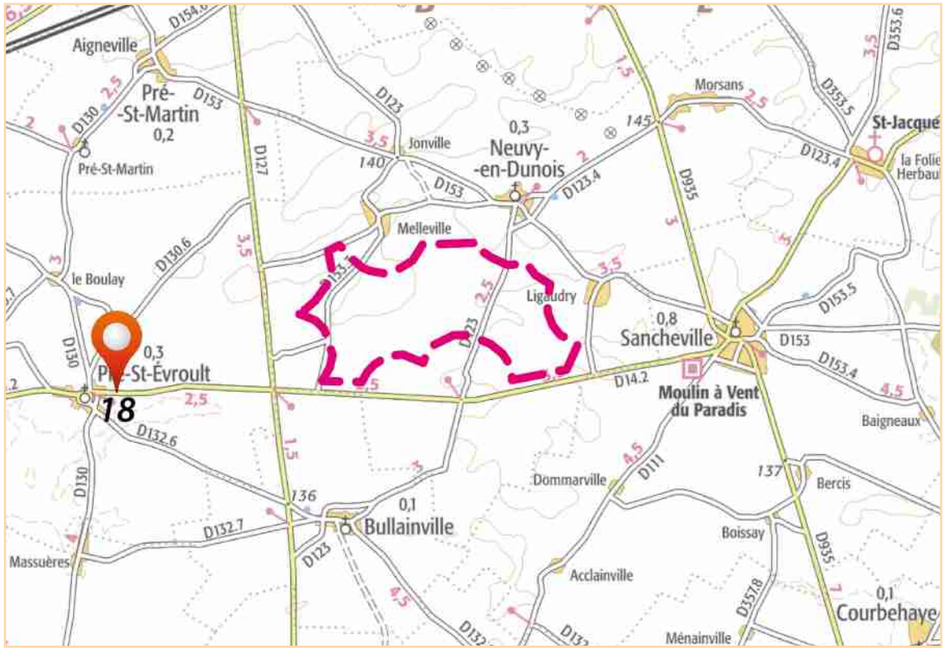

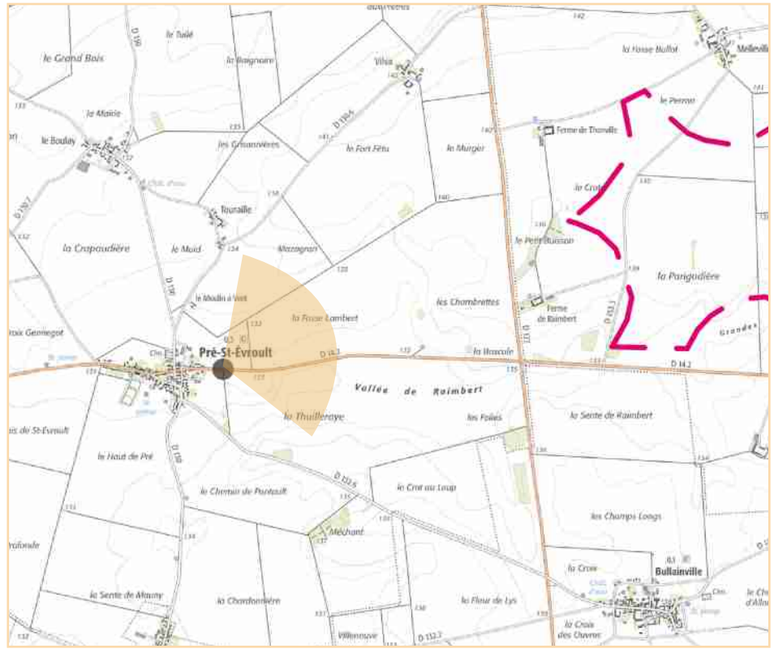

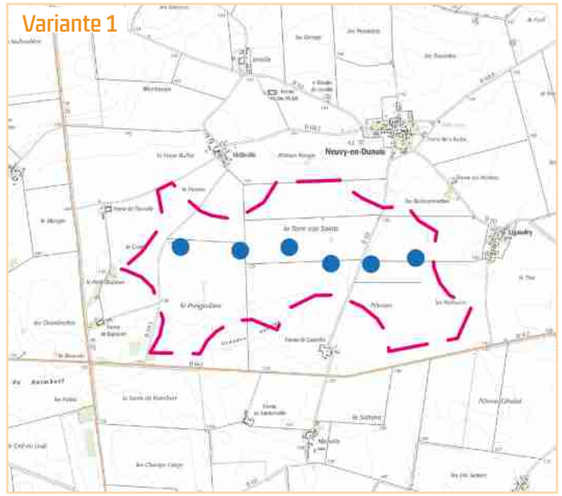

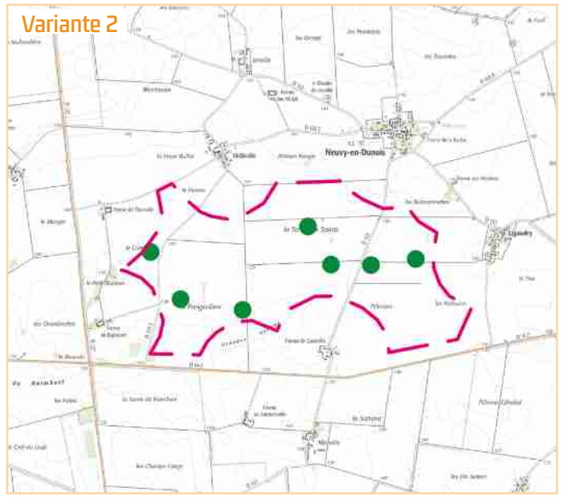

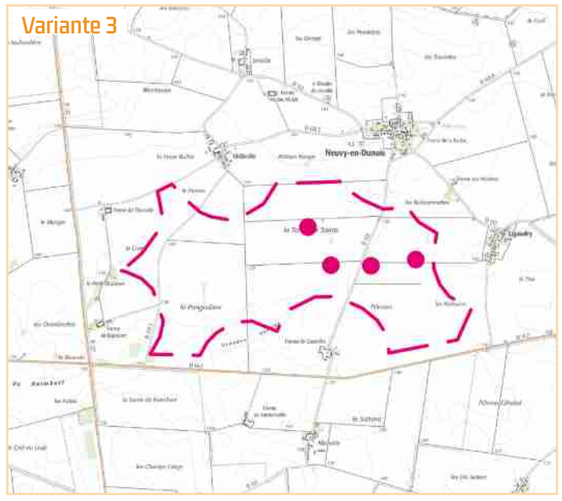

Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en sortie est du Pré-Saint-Évroult, sur l'axe routier D14.2, sur sa portion reliant à Sancheville. Il se trouve plus précisément à trois cents mètres des dernières habitations, une fois la haie le long du côté gauche d'un axe routier D14.2 entièrement passée. Les vues sur le paysage sont alors entièrement dégagées. Les bosquets ainsi que les silhouettes urbaines des lieux de vie lointains sont les seuls signes de végétation visibles dans ce paysage de grande ampleur.

Commentaire au regard de l'analyse des variantes

Depuis ce point de vue, les éoliennes des trois variantes du projet sont visibles sur la gauche du tracé de l'axe routier. Les éoliennes E1, E2 et E3 forment un même ensemble tandis que l'éolienne E4 est plus en retrait à gauche de cet ensemble.

Au regard du contexte éolien, les éoliennes des trois variantes du projet se démarquent du reste du contexte éolien. Il n'y a pas d'effets cumulés gênants avec le reste du contexte puisque les éoliennes du projet sont lisibles sur un même ensemble qui se démarque du reste du contexte. On pourra noter que, de par un gabarit similaire, les éoliennes du projet gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble avec les éoliennes du canton de Bonneval, de Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles récemment autorisées de Montguérin, visibles plus à gauche du projet. Au premier-plan, la prégnance visuelle des éoliennes en instruction des Vents d'Aura du Tuilé est bien plus importante que le reste du contexte, de par sa proximité.

Les rapports d'échelle restent favorables au paysage.

Au même titre que l'analyse des variantes des deux points de vue précédents, les variantes 1 et 2 sont ici plus incidentes que la variante 3 de par une occupation angulaire plus importante. On pourra rajouter que la lisibilité de la variante 2 est la plus mauvaise, de par l'étalement des éoliennes en plusieurs ensembles sur l'entièreté du site du projet.

De par la réduction du nombre d'éoliennes de la variante 3 et son occupation angulaire moins importante que les autres variantes, elle est moins incidente depuis ce point de vue. Une petite partie du mât de chaque éolienne de cette variante est masquée par la végétation. Notons cependant que si même cette variante est la moins incidente, sa lisibilité reste seulement correcte, de par l'isolement de l'éolienne E4 à l'ensemble formé par les trois autres éoliennes.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence de la variante	Les plus incidentes		La moins incidente

Variante 1

Variante 2

Variante 3

1.4 - Choix de la variante finale

L'analyse des variantes, effectuée depuis cinq points de vue de la campagne de photomontages, a permis de montrer que le premier facteur de différenciation du niveau d'incidence entre les trois variantes est l'occupation visuelle à l'horizon.

L'occupation visuelle à l'horizon, ou occupation angulaire, définit l'angle horizontal qu'occupent les éoliennes à l'horizon. Plus les éoliennes sont contenues, plus leur emprise visuelle est réduite. À contrario, plus les éoliennes sont espacées, plus leur emprise visuelle à l'horizon est importante.

La variante 3 étant celle avec le moins d'éoliennes, son occupation visuelle à l'horizon est la moins importante pour quatre des cinq points de vue étudiés.

Pour les deux autres variantes, il a été montré que la variante 2, composée de deux ensembles éoliens répartis sur l'ensemble du site du projet, présente la moins bonne lisibilité. La variante 1 présente une lisibilité correcte, avec ses deux lignes légèrement courbées de trois éoliennes mais son occupation angulaire, à l'exception du premier point de vue étudié, est toujours un peu plus importante que la variante 3. Ces deux variantes sont donc plus incidentes que la variante 3 depuis les cinq points de vue de la campagne de photomontages étudiés.

La variante 3 est donc celle retenue pour le projet définitif.

Afin de répondre aux recommandations du SDIS28 relatives à l'identification des éoliennes, ces dernières seront nommées officiellement LGV-E1, LGV-E2, LGV-E3, LGV-E4. Toutefois, pour des raisons de simplification, l'ensemble du rapport les désigne comme suit : E1, E2, E3, E4.

Le tableau ci-dessous, permettant d'évaluer et de comparer chaque variante, ne constitue pas l'évaluation globale du projet au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux portant sur le site du projet.

	Variante 1 (à six éoliennes)	Variante 2 (à sept éoliennes)	Variante 3 (à quatre éoliennes)
Incidence depuis le PDV 2	La moins incidente	La plus incidente	Légèrement plus incidente que la V1
Incidence depuis le PDV 4	Légèrement plus incidente que la V3	La plus incidente	La moins incidente
Incidence depuis le PDV 8	Les plus incidentes		La moins incidente
Incidence depuis le PDV 14	Les plus incidentes		La moins incidente
Incidence depuis le PDV 18	Les plus incidentes		La moins incidente

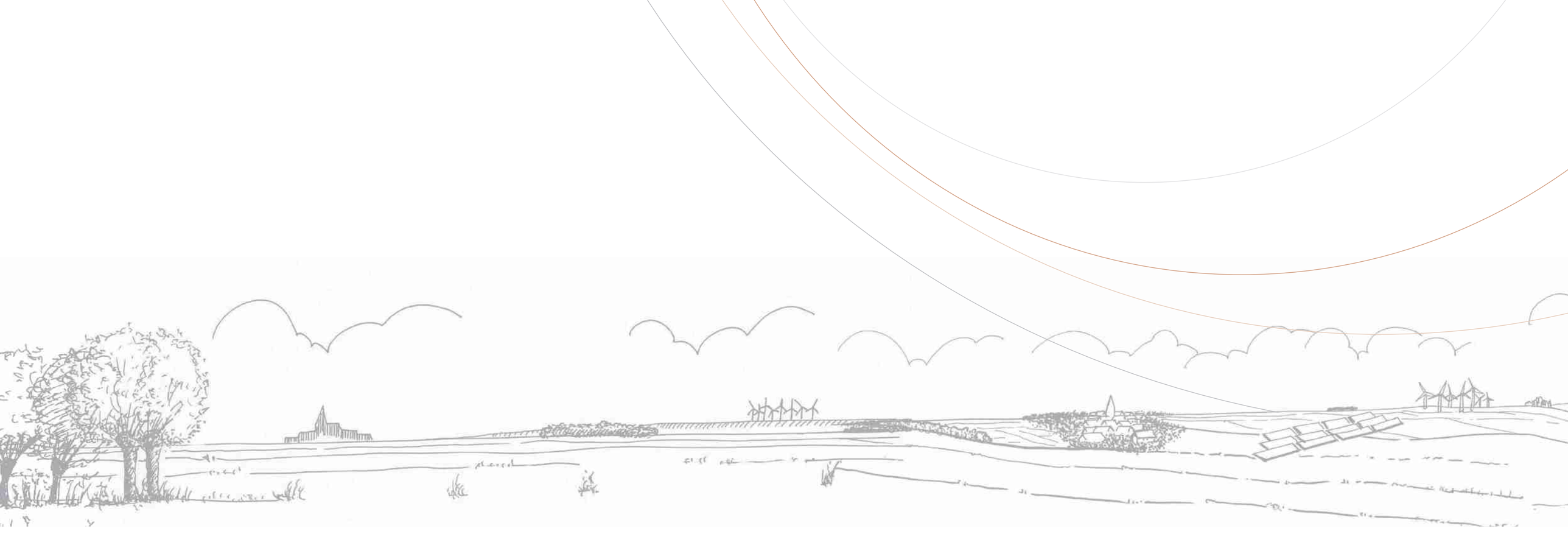

Volet paysager

Les photomontages

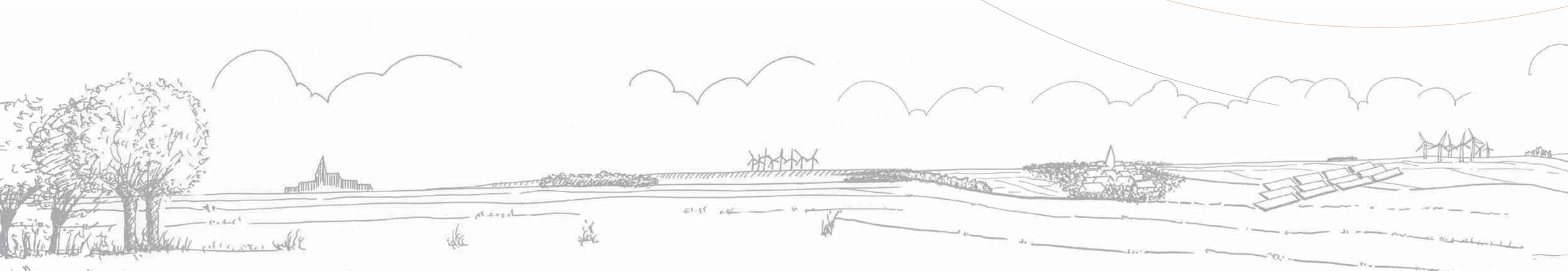

2 - ÉTUDE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage.

Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles.

Le photomontage offre une appréciation directe du projet permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, covisibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc.

Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" du projet aux enjeux. 45 points de vue ont été traités, en s'appuyant sur :

- une ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée pour le projet permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité maximale des éolienne du projet sur l'ensemble du territoire d'étude. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV (fig. 59 et 60) ;

- leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, majoritairement présents dans les périmètres d'étude rapproché et éloigné ;

- le périmètre d'étude rapproché regroupe 38 points de vue. Les points de vue ont tous été choisis pour leur dimension «signifiante» : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie ;

- 7 points de vue dans le périmètre d'étude éloigné permettent d'illustrer les enjeux qui y portent, comme la ville de Châteaudun mais principalement les unités paysagères éloignées ainsi que les effets cumulés avec le contexte éolien.

Dans les pages suivantes, plusieurs cartes des points de vue sont présentées afin de visualiser les enjeux pris en compte pour chaque point de vue (fig. 58 à 66).

Précisions concernant les points de vue en lien avec le château de Châteaudun

La ville de Châteaudun se démarque comme la ville la plus touristique du secteur avec un regroupement d'une grande partie du patrimoine protégé du territoire d'étude et notamment son château, dominant la ville et la vallée du Loir. Dans le tableau des enjeux, un niveau d'enjeu faible avait été attribué au patrimoine de la ville au regard du projet.

Trois points de vue étaient initialement prévus depuis Châteaudun : un depuis la promenade du Mail, juste à l'est du château, et deux au sein du château, depuis la terrasse de l'aile Longueville et depuis une des fenêtres du donjon du château (vue A).

Cependant, les vues sur le paysage depuis les hauteurs du donjon se font depuis des fenêtres visuelles très restreintes (vue B), qui n'ont pas vocation première à admirer le paysage (à contrario de la terrasse de l'aile Longueville). Il a donc été fait le choix de ne pas réaliser de points de vue depuis une des fenêtres du donjon du château. Précisons également une nouvelle fois que le site du projet se situe à plus de vingt kilomètres du château, d'où le niveau d'enjeu faible attribué.

Vue A

Vue B

Ci-dessous :

- **Vue A :** le donjon du château de Châteaudun, vu depuis le portail d'entrée du château.
- **Vue B :** les vues restreintes sur le paysage depuis l'une des fenêtres du donjon de Châteaudun.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 58 :** carte des points de vue. (Source : IGN100)
- **Figure 59 et 60 :** cartes de la ZIV, avec et sans les points de vue. (Source : IGN25 & IGN100, CLC, BD ALTI 25)
- **Figure 61 et 62 :** cartes du patrimoine, avec et sans les points de vue. (Source : IGN25 & IGN100, Base Mérimée)
- **Figure 63 et 64 :** carte des axes routiers et des chemins de Grande Randonnée (GR), avec et sans les points de vue. (Source : IGN25 & IGN100, BD Topo)
- **Figure 65 et 66 :** carte des visibilités et des enjeux, avec et sans les points de vue. (Source : IGN25 & IGN100, CLC)
- **Figure 67 :** carte du contexte éolien labellisé, au mois de septembre 2025. (Source : IGN100, DREAL Centre Val-de-Loire)
- **Figure 68 :** tableau du contexte éolien, au mois de septembre 2025. (Source : DREAL Centre Val-de-Loire)

Figure 58

Carte des points de vue

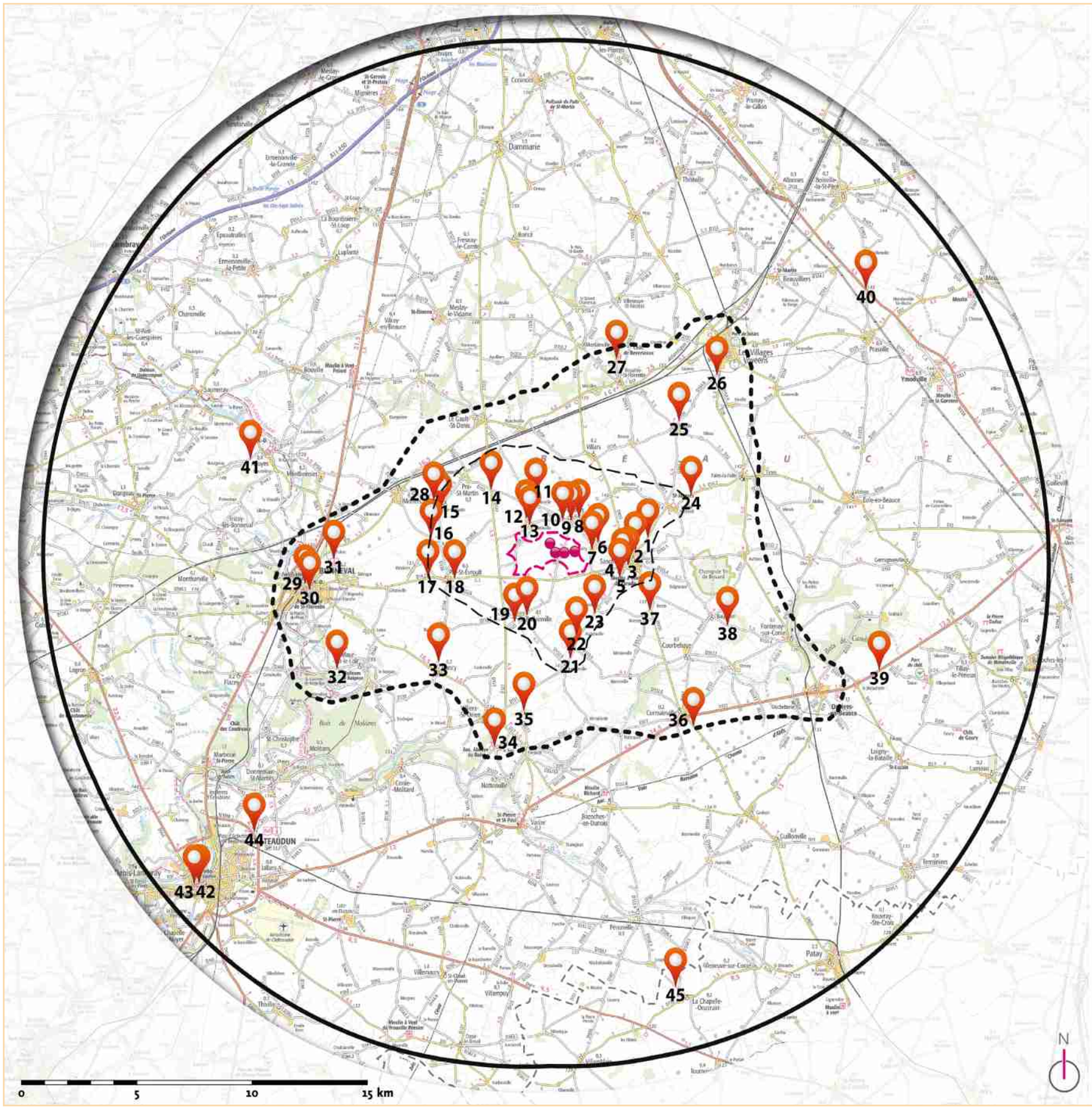

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Localisation et numérotation du point de vue

Figure 59
Carte de la ZIV

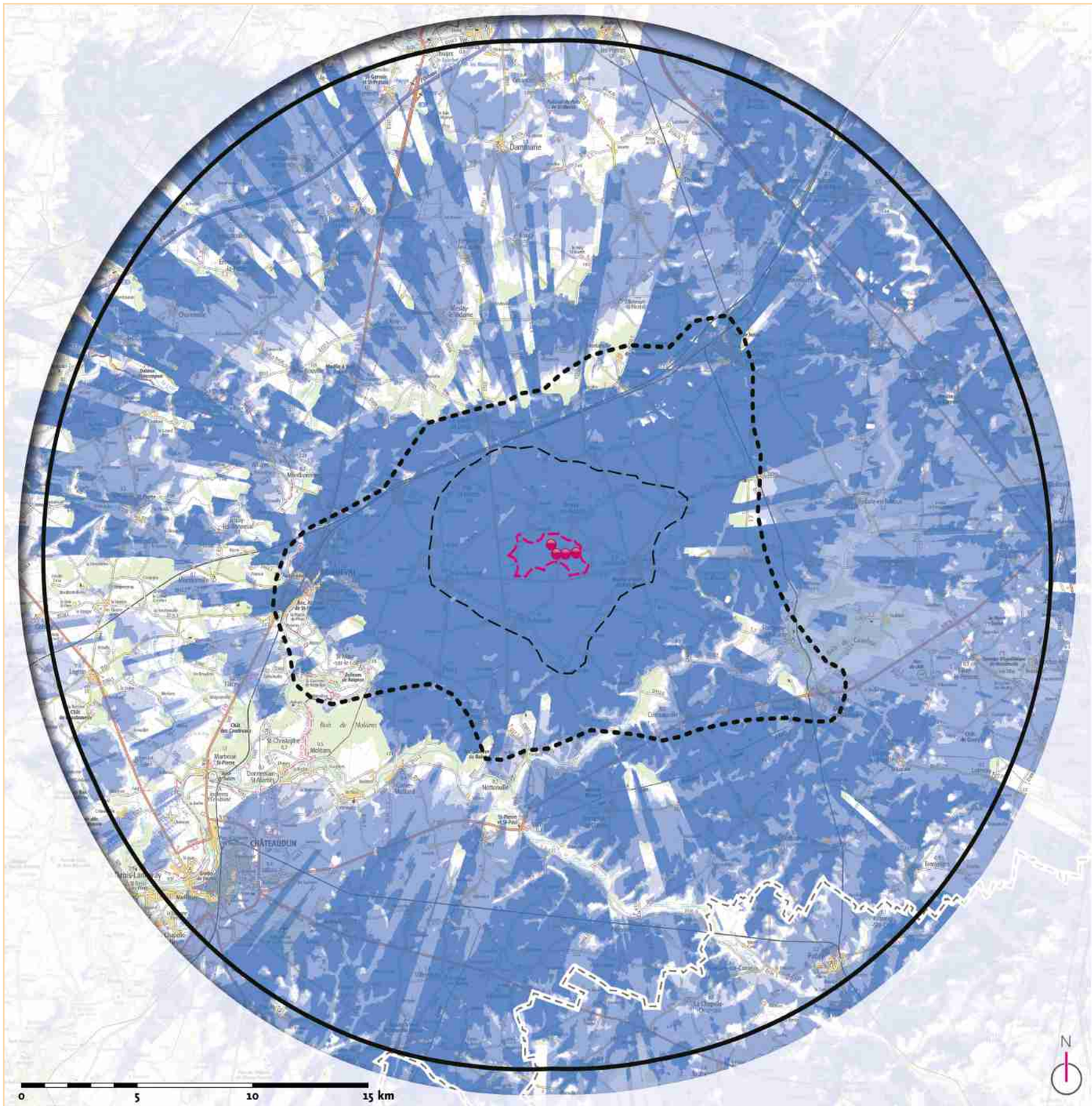

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

Toute la hauteur de l'éolienne

Le diamètre du rotor

La longueur d'une pâle

Figure 60

Carte de la ZIV et des points de vue

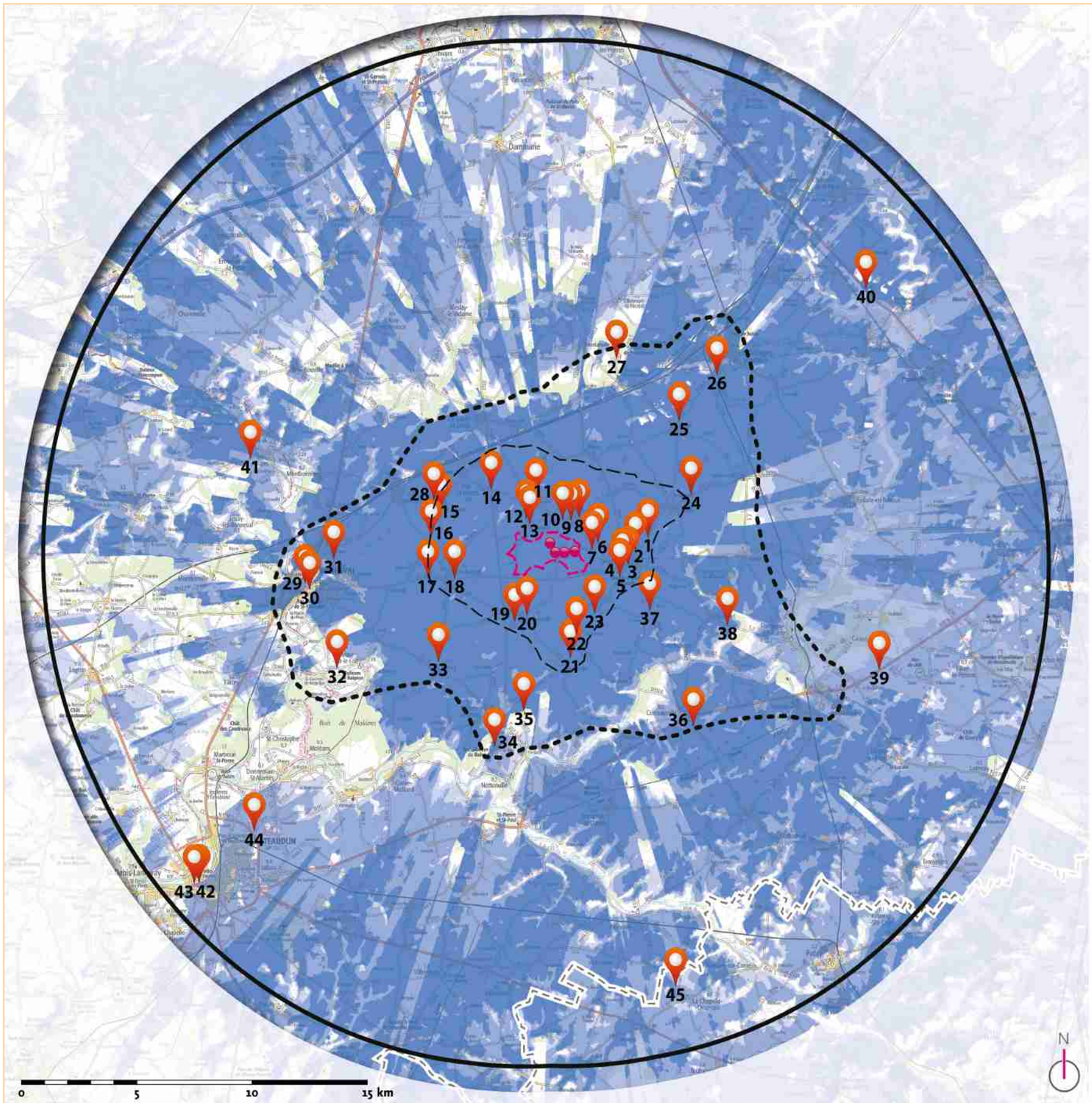

Figure 61
Carte du patrimoine

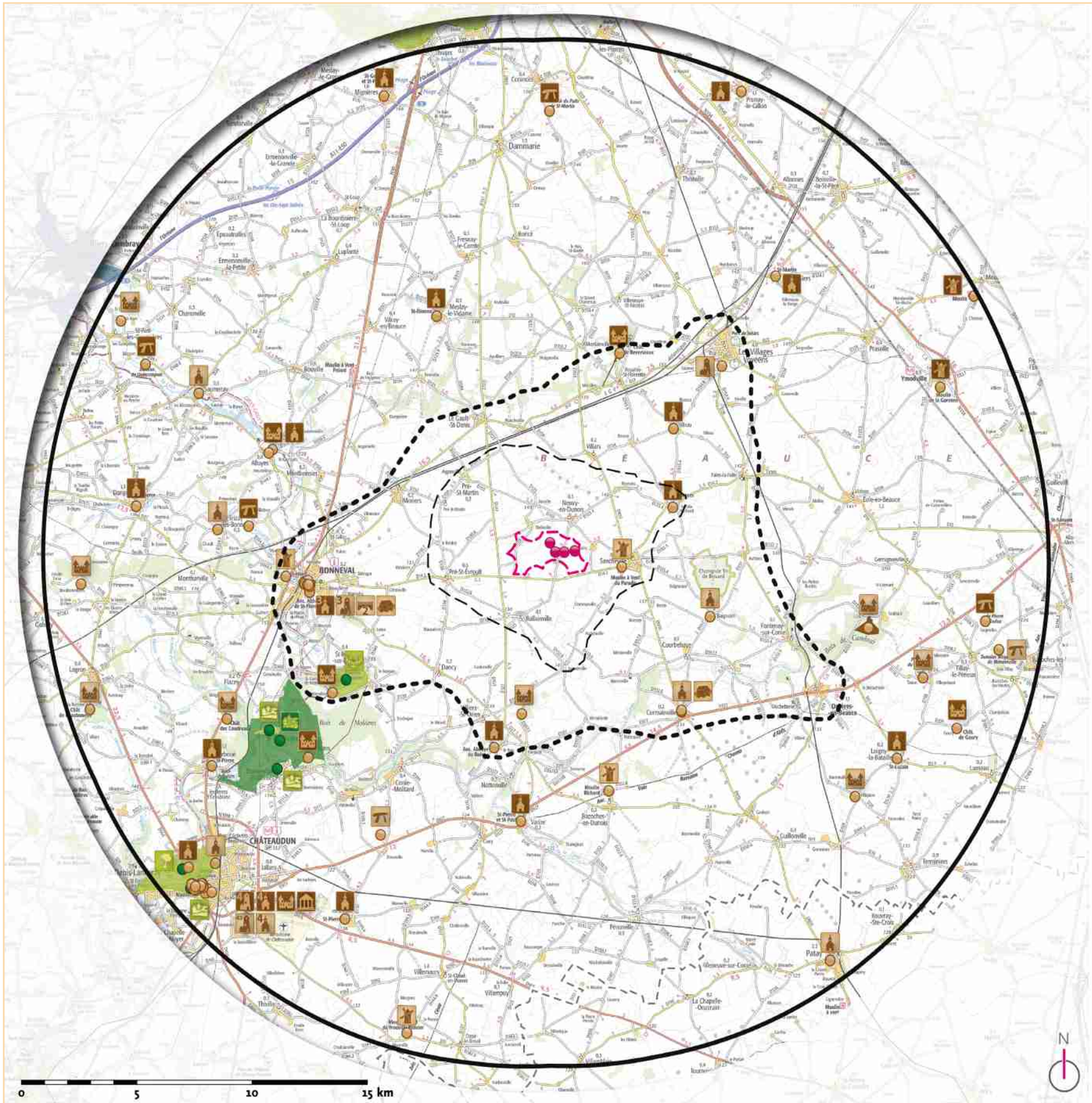

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

MONUMENTS HISTORIQUES
classé/inscrit

- Patrimoine religieux
- Patrimoine civil et urbain
- Châteaux et grandes demeures
- Vestige préhistorique
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
- Moulin
- Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics

SITES
classé/inscrit

- Site lié à un ensemble urbain
- Site paysager, nature et pittoresque
- Petit site naturel

Figure 62

Carte du patrimoine et des points de vue

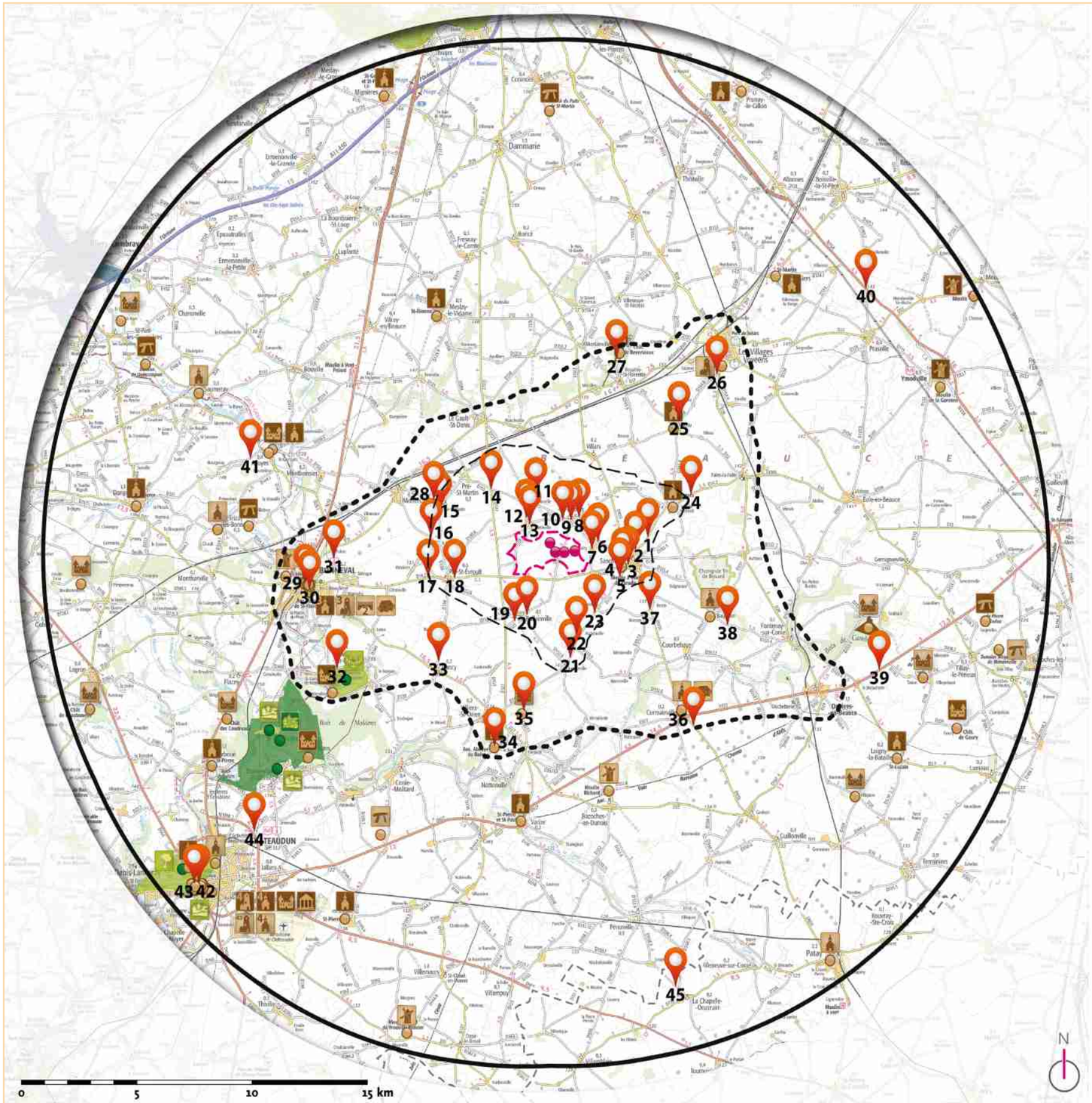

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

MONUMENTS HISTORIQUES
classé/inscrit

- Patrimoine religieux
- Patrimoine civil et urbain
- Châteaux et grandes demeures
- Vestige préhistorique
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
- Moulin
- Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics

SITES
classé/inscrit

- Site lié à un ensemble urbain
- Site paysager, nature et pittoresque
- Petit site naturel

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Localisation et numérotation du point de vue

Figure 63

Carte des axes routiers et des sentiers de Grande Randonnée (GR)

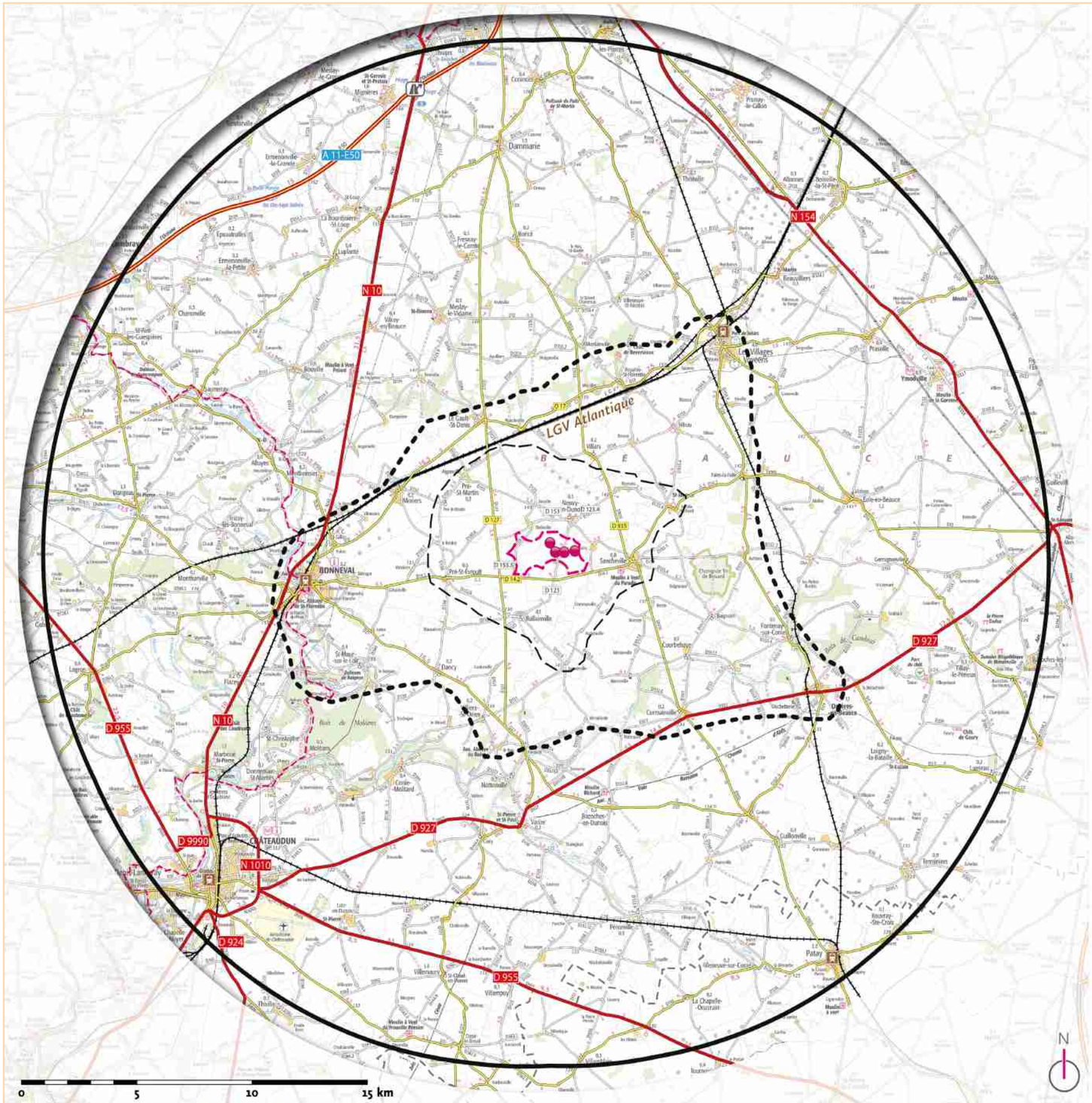

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

OCCUPATION ANTHROPIQUE

Autoroute et accès autoroutier

Axe routier principal

Axe routier secondaire

Axe de desserte locale

Voie de chemin de fer et gare SNCF

Chemin de Grande Randonnée (GR)

Figure 64

Carte des axes routiers et des sentiers de Grande Randonnée (GR) et des points de vue

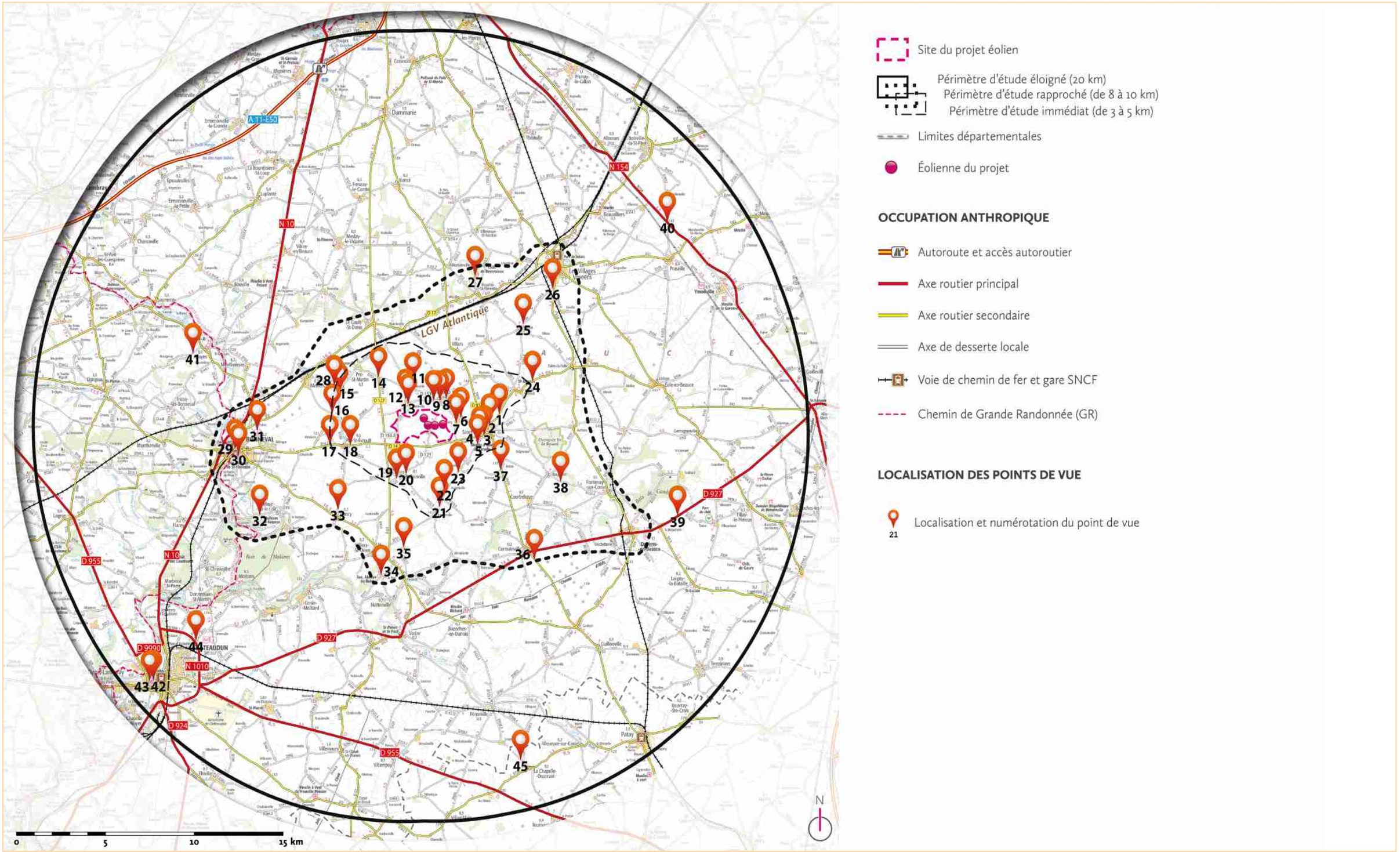

Figure 65

Carte des visibilités et des enjeux

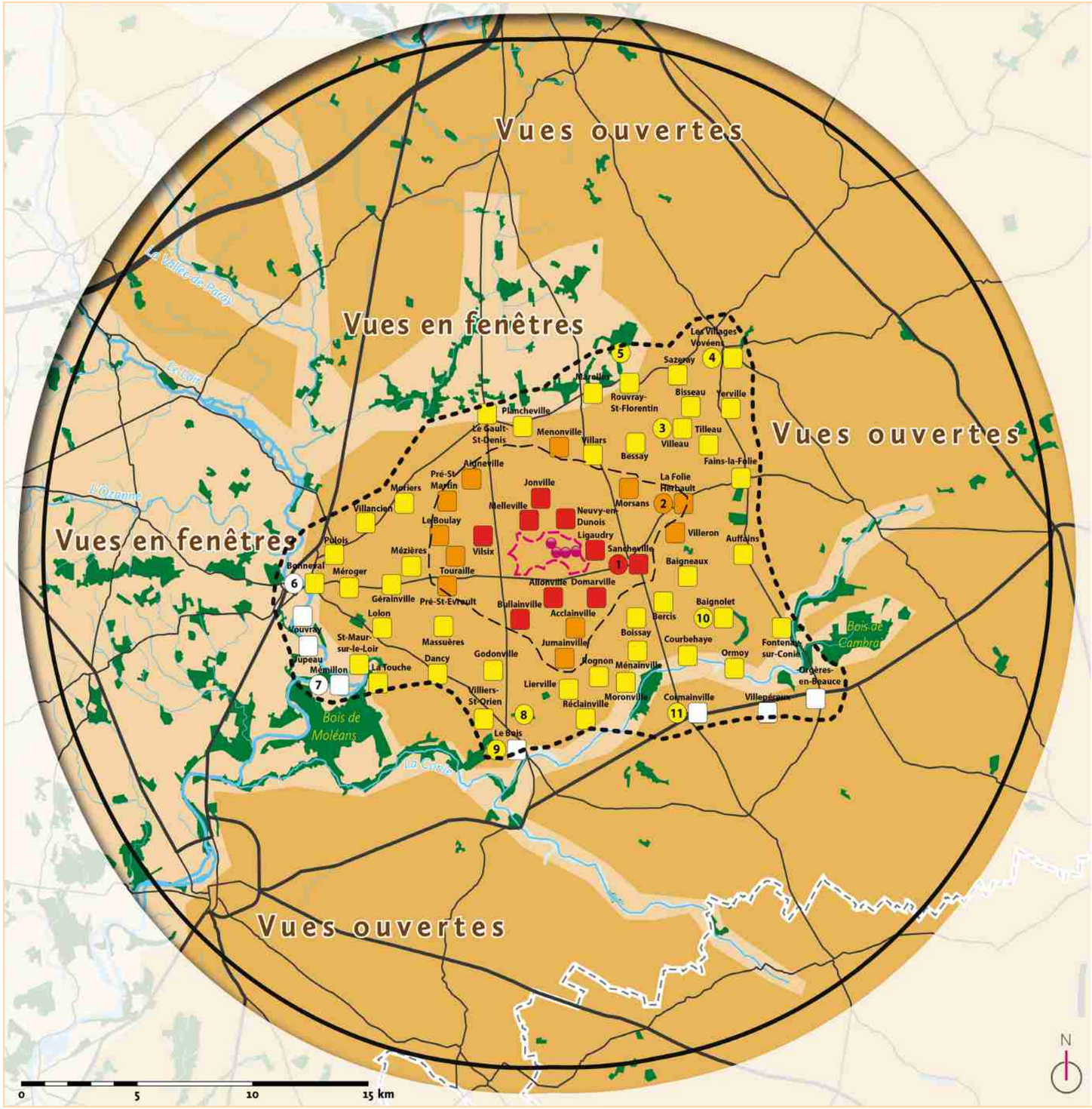

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

SYSTÈMES DE VISIBILITÉS ET ENJEUX

Vues ouvertes
Vues en fenêtres
Vues fermées

Lieux de vie proches :
Enjeu fort
Enjeu modéré
Enjeu faible
Enjeu nul

Patrimoine proche :
Enjeu fort
Enjeu modéré
Enjeu faible
Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

1 : Moulin à vent du Paradis à Sancheville
2 : Église de la Folie Herbault d'Èole-en-Beauce
3 : Église Saint-Jean à Villeau
4 : Camp de prisonnier de Voves aux Villages Vovéens
5 : Château de Reversaux du Village Vovéens
6 : Les MH de Bonneval dont l'ancienne Abbaye Saint-Florentin
7 : Domaine de Mémillon à Saint-Maur-sur-le Loir
8 : Château de la Brosse de Nottonville
9 : Abbaye du Bois de Nottonville
10 : Église d'Èole-en-Beauce
11 : Église Saint-Pierre et la Grange Dimière de Cormainville

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

Autoroute
Axe routier principal
Axe routier secondaire
Réseau hydrographique
Boisements

Figure 66

Carte des visibilités et des enjeux et des points de vue

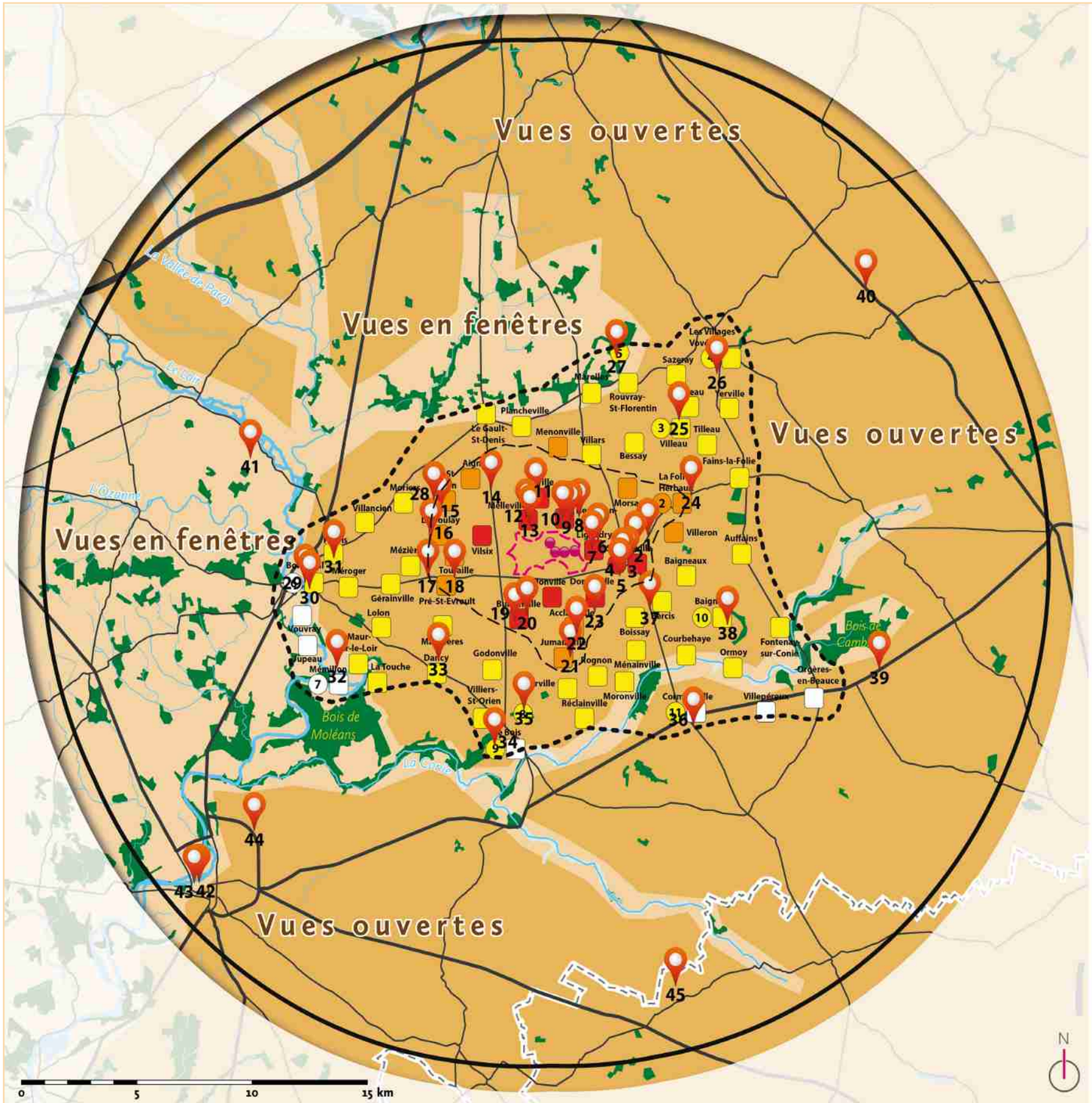

Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Éolienne du projet

SYSTÈMES DE VISIBILITÉS ET ENJEUX

Vues ouvertes
Vues en fenêtres
Vues fermées

Lieux de vie proches :
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Patrimoine proche :
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

1 : Moulin à vent du Paradis à Sancheville
2 : Église de la Folie Herbault d'Èole-en-Beauce
3 : Église Saint-Jean à Villeau
4 : Camp de prisonnier de Voves aux Villages Vovéens
5 : Château de Reversaux du Village Vovéens
6 : Les MH de Bonneval dont l'ancienne Abbaye Saint-Florentin
7 : Domaine de Mémillon à Saint-Maur-sur-le Loir
8 : Château de la Brosse de Nottonville
9 : Abbaye du Bois de Nottonville
10 : Église d'Èole-en-Beauce
11 : Église Saint-Pierre et la Grange Dimière de Cormainville

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

Autoroute
Axe routier principal
Axe routier secondaire
Réseau hydrographique
Boisements

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

21 Localisation et numérotation du point de vue

Figure 67

Carte du contexte éolien labellisé (au mois de septembre 2025)

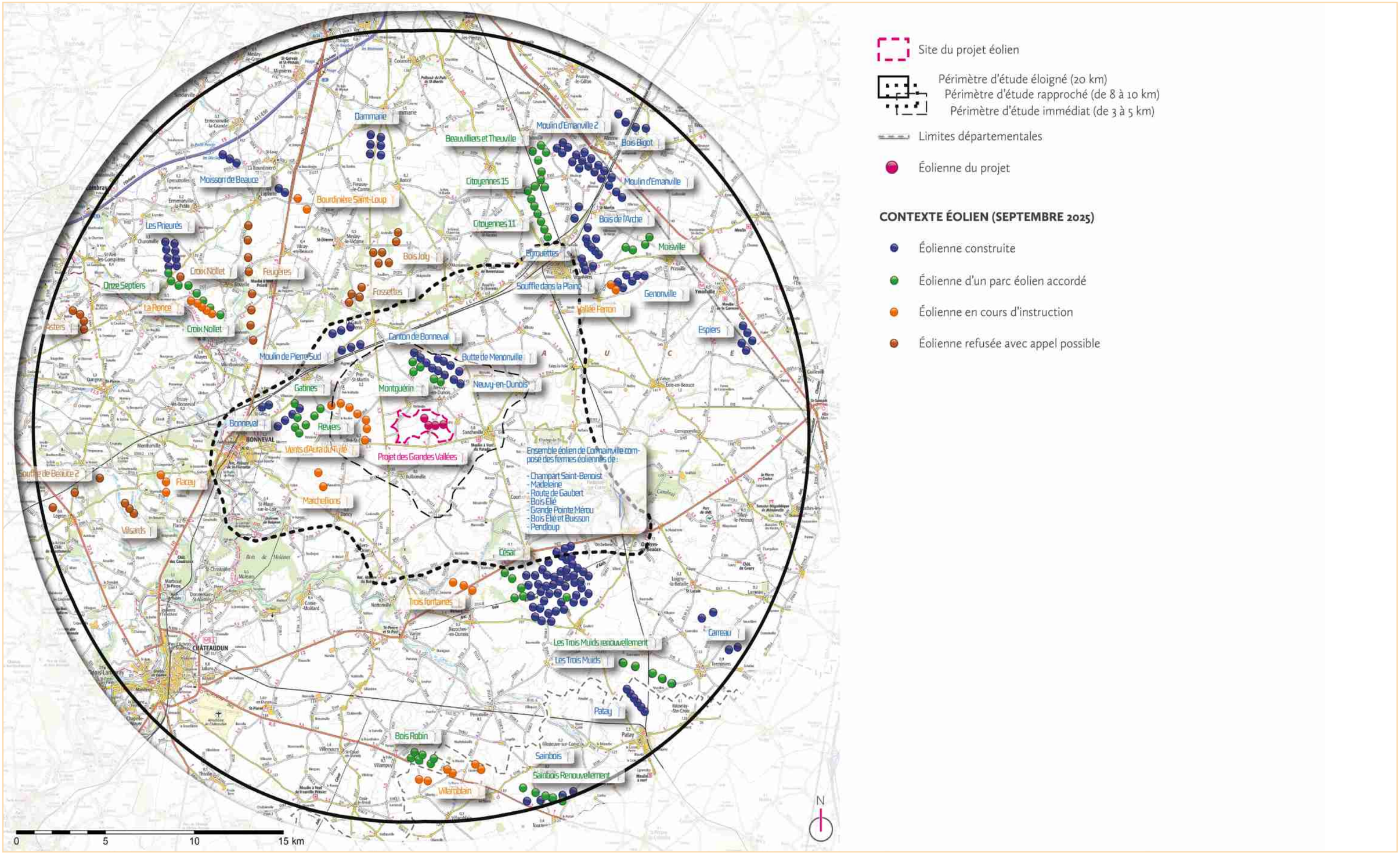

Figure 68

Tableau du contexte éolien (au mois de septembre 2025)

Nom du parc/projet	Nombre d'éoliennes	Commune[s]	Périmètre d'étude	Distance à l'éolienne la plus proche du projet	Statut
Parcs en service					
Canton de Bonneval	4	Neuvy-en-Dunois, Villars	Immédiat	2,5 km	En service
Neuvy-en-Dunois	4	Neuvy-en-Dunois	Immédiat	2,7 km	En service
Butte de Menonville	4	Villars	Immédiat	3,4 km	En service
Moulin de Pierre Sud	6	Le Gault-Saint-Denis, Pré-Saint-Martin	Rapproché	5,5 km	En service
Bonneval	6	Bonneval	Rapproché	6,9 km	En service
Pendloup	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	9,7 km	En service
Madeleine	7	Cormainville, Courbehaye, Guillonville	Rapproché et Éloigné	9,9 km	En service
Grande Pointe Mérou	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	10,0 km	En service
Route de Gaubert	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	10,0 km	En service
Bois Elié	10	Cormainville, Courbehaye, Guillonville	Rapproché et Éloigné	10,4 km	En service
Bois Elié et Buisson	6	Cormainville, Guillonville	Rapproché et Éloigné	10,7 km	En service
Champart Saint-Benoist	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	11,3 km	En service
Souffle dans la plaine	3	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,2 km	En service
Egrouettes	5	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,3 km	En service
Bois de l'Arche	5	Beauvilliers	Éloigné	13,1 km	En service
Genonville	6	Les Villages Vovéens, Prasville	Éloigné	13,3 km	En service
Dammarie	6	Dammarie	Éloigné	14,4 km	En service
Moisson de Beauce	5	Ermenonville-la-Grande, Luplante, la Bourdinière-Saint-Loup	Éloigné	14,5 km	En service
Moulin d'Emanville 2	2	Theuville	Éloigné	16,0 km	En service
Moulin d'Emanville	17	Allonnes, Beauvilliers	Éloigné	16,1 km	En service
Les Prieurés	8	Charonville, Saumeray	Éloigné	16,2 km	En service
Les Trois muids	5	Terminiers	Éloigné	16,8 km	En service
Patay	6	Patay	Éloigné	17,9 km	En service
Espiers	5	Fresnay-l'Évêque, Ymonville	Éloigné	18,4 km	En service
Carreau	4	Terminiers	Éloigné	18,6 km	En service
Bois Bigot	4	Boisville-la-Saint-Père	Éloigné	19,3 km	En service
Sainbois	5	Tournoisis	Éloigné	20,6 km	En service
Projets autorisés [dont repowering]					
Montguerin	5	Neuvy-en-Dunois	Immédiat	2,4 km	Autorisé
Reviers	4	Pré-Saint-Évroult	Rapproché	5,9 km	Autorisé
Gatines	3	Bonneval, Pré-Saint-Évroult	Rapproché	7,0 km	Autorisé
Chemin de César	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	9,0 km	Autorisé
Citoyennes 11	6	Beauvilliers, Les Villages Vovéens	Éloigné	12,1 km	Autorisé
Croix Nollet	5	Bouville	Éloigné	12,8 km	Autorisé
Citoyennes 15	4	Beauvilliers, Theuville	Éloigné	13,7 km	Autorisé
Beauvilliers et Theuville	5	Beauvilliers, Theuville	Éloigné	14,5 km	Autorisé
Moisville	4	Prasville	Éloigné	14,6 km	Autorisé
Onze septiers	3	Saumeray	Éloigné	15,6 km	Autorisé
Les Trois muids (renouvellement)	5	Terminiers	Éloigné	16,8 km	Autorisé (repowering)
Bois Robin	6	Villampuy	Éloigné	17,2 km	Autorisé
Sainbois (renouvellement)	5	La Chapelle-Onzerain, Tournoisis	Éloigné	20,6 km	Autorisé (repowering)
Projets en Instruction [Instruction + Instruction sans avis MRAe]					
Vents d'Aura du Tuilé	7	Pré-Saint-Évroult	Immédiat et Rapproché	3,5 km	Instruction
Marchellions	2	Saint-Maur-sur-le-Loir	Rapproché	6,7 km	Instruction sans avis MRAe
Trois Fontaines	3	Bazoches-en-Dunois, Nottonville	Éloigné	8,5 km	Instruction
Vallée Ferron	2	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,0 km	Instruction
La Bourdinière-Saint-Loup	2	La Bourdinière-Saint-Loup	Éloigné	12,8 km	Instruction
Ronce	5	Alluyes	Éloigné	13,2 km	Instruction sans avis MRAe
Flacey	3	Flacey	Éloigné	14,8 km	Instruction sans avis MRAe
Villamblain	6	Villamblain	Éloigné	18,3 km	Instruction
Projets refusés avec appel possible [Refusé contentieux + Refusé contentieux possible]					
Fossettes	4	Le Gault-Saint-Denis	Éloigné	7,4 km	Refusé contentieux
Bois Joly	6	Meslay-le-Vidame	Éloigné	8,6 km	Refusé contentieux
Feugères	8	Alluyes, Bouville, Luplanté, Montboissier	Éloigné	10,4 km	Refusé contentieux
Croix Nollet	1	Bouville	Éloigné	15,6 km	Refusé contentieux
Vilsards	3	Flacey	Éloigné	17,2 km	Refusé contentieux possible
Le Souffle de Beauce 2 (Beauce 2)	3	Dangeau, Logron	Éloigné	18,5 km	Refusé contentieux
Asters	4	Dangeau	Éloigné	19,7 km	Refusé contentieux

Éoliennes en service	157
Éoliennes autorisées	61
Éoliennes en instruction	30
Éoliennes refusées avec appel possible	29
Total	277

2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision.

Les prises de vue ont été montées en panoramique pour «contextualiser» la prise de vue ou pour balayer l'ensemble du projet et dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est de 120°.

Les simulations présentées à «taille réelle» sur un cadre d'une largeur de 392 mm le sont pour une distance d'observation de l'ordre de 53,9 cm avec un angle de champ de 40°. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

Concernant le modèle d'éolienne utilisé pour les photomontages, il s'agit du modèle d'éolienne Enercon E138 EP3 4260 MW. Les quatre éoliennes ont donc été simulées avec ce modèle pour une hauteur de moyeu à 111 m et un diamètre du rotor de 138 m, soit une hauteur totale de 180 m.

Ce modèle d'éolienne est celui se rapprochant le plus des dimensions maximisantes qui enveloppe plusieurs modèles d'éoliennes pouvant être retenus par le porteur de projet. Pour rappel ces dimensions sont : une hauteur de moyeu max à 114 m et un diamètre du rotor de 138 m, soit une hauteur totale de 180 m.

On précisera également que l'orientation des éoliennes sur les photomontages se base sur l'orientation du contexte éolien alentour.

Le contexte éolien utilisé pour les photomontages est en date de septembre 2025. Précisons que suite à une demande spécifique de la DREAL Centre-Val de Loire, les éoliennes des projets refusés actuellement en contentieux ou avec contentieux possible sont simulées. Ces éoliennes sont représentées par des points marron sur les cartes du contexte éolien, sous la dénomination « éolienne refusée avec appel possible ».

Elles seront simulées avec un code couleur rouge sur les photomontages.

Il convient cependant de bien préciser que ces projets ont reçu un refus par la préfecture.

2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Les photomontages sont présentés sur six pages :

- La première page contient :

- les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et deux extraits cartographiques. Une carte de localisation à l'échelle du territoire d'étude sur un fond IGN 100 et une seconde carte plus zoomée sur le point de vue sur un fond IGN 25 ;

- un tableau des enjeux traités par le photomontage ;

- un tableau des incidences juste en-dessous de celui des enjeux qui permet de caractériser un niveau d'incidence par rapport aux enjeux étudiés par le photomontage ;

- la vue en taille réelle à 120° de l'état initial où est simulé l'ensemble du contexte éolien construit et accordé.

- La seconde page contient :

- la vue panoramique illustrative en noir et blanc à 120° (aussi-dit esquisse) des éoliennes du projet qui apparaissent en ***magenta*** ainsi que l'ensemble du contexte éolien simulé selon son statut (construit en ***bleu***, accordé en ***vert***, instruction ayant reçu l'avis de l'Autorité Environnementale en ***orange*** et refusés avec appel possible en ***rouge***). Cela permet de toujours placer dans l'espace les éoliennes, malgré les éventuels masquages du bâti, du relief ou de la végétation ;

- le photomontage à taille réelle à 120° qui reprend le contexte éolien de la vue initiale à laquelle il ajoute les éoliennes en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet ;

- le commentaire du photomontage pour analyser les incidences visuelles du projet ;

- Les troisième, quatrième et cinquième pages contiennent :

- la présentation sur chaque page des trois divisions à 40° de la vue réaliste précédente à 120°. Ces vues réalistes sont au format 2/3 (proportions d'une image photographique dite au 24*36) et observable en vision orthoscopique («vue à taille réelle») selon une distance de 53,9 cm au format A3. Chaque vue correspond donc à celle que donnerait une photographie effectuée avec un objectif de 50 mm en équivalent argentique.

- La sixième et dernière page contient :

- une esquisse de mise en page permettant de montrer la fin du photomontage de ce point de vue. Elle permet également de marquer la séparation avec le prochain point de vue.

Un exemple de mise en page d'un photomontage du carnet de photomontages est présentée dans la double-page suivante afin de bien détailler tous ces éléments (fig. 69).

Pour rappel, afin de répondre aux recommandations du SDIS28 relatives à l'identification des éoliennes, ces dernières seront nommées officiellement LGV-E1, LGV-E2, LGV-E3, LGV-E4. Toutefois, pour des raisons de simplification, lors de l'analyse des commentaires des photomontages, et plus globalement pour l'ensemble du rapport, elles seront désignées comme suit : E1, E2, E3, E4.

Ci-dessous :

Figure 69 : exemple de mise en page d'un photomontage.
(Source : Matutina)

Figure 69

Exemple de mise en page d'un photomontage

Tableau permettant de dater la prise de vue, de localiser le point de vue, de donner le nombre d'éoliennes visibles, les distances à l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.

Un tableau des enjeux est également présent en lien avec le point de vue. Lorsqu'une croix est présente, cela signifie que l'enjeu est concerné par ce point de vue. Ce tableau est suivi d'un tableau de qualification du niveau de l'incidence du projet sur ce point de vue, au regard des enjeux identifiés.

Carte de localisation du point de vue à l'échelle du territoire d'étude défini préalablement dans l'étude paysagère.

Volet paysager

● Point de vue n°02

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:14)	Panoramique	N 48°11'47,4"	E 01°34'39,3"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2627 m	E4 : 3710 m	4	SANCHEVILLE - Entrée nord au croisement entre les rues de l'Herbage et du Paradis

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

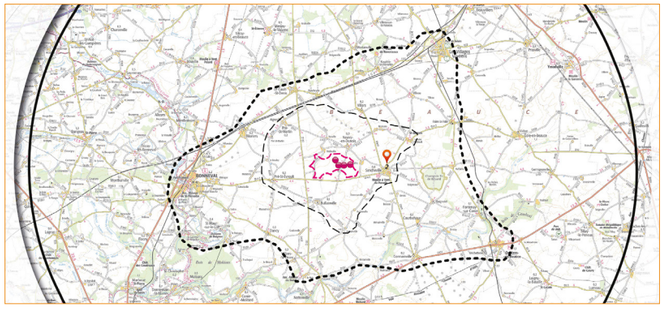

Zoom

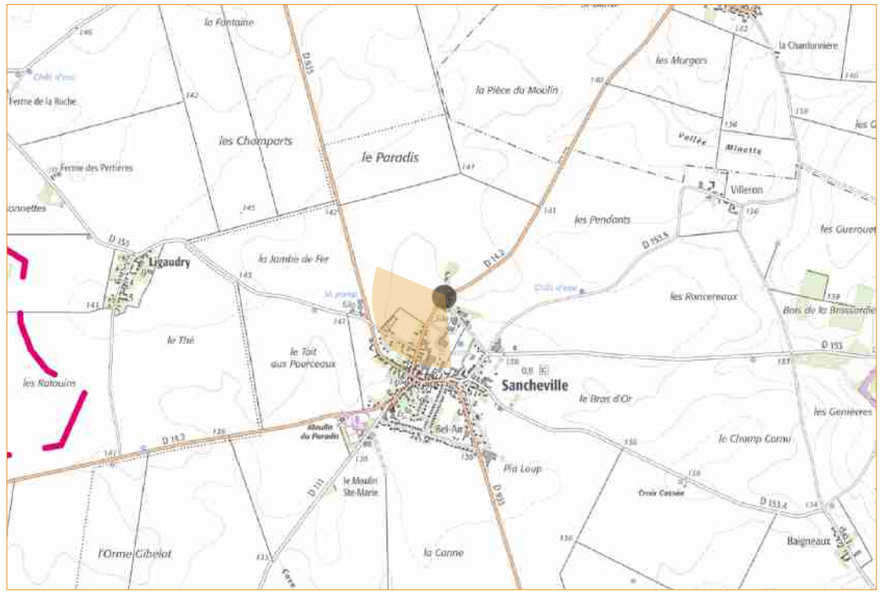

Carte de localisation précise du point de vue sur un fond de carte IGN 25.

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Vue initiale à taille réelle avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien construit visible sur le terrain au moment de la prise de vue ainsi que le contexte éolien accordé simulé par le photomonteur. Le projet ne figure donc pas sur cette vue initiale.

Carnet de photomontages

Commentaire

L'observateur se situe une nouvelle fois en entrée nord de Sancheville par l'axe routier D14.2, mais cette fois-ci environ 750 m plus au sud que le point de vue précédent. Il s'est donc rapproché du bourg et se trouve au croisement entre les rues de l'Herbage et du Paradis, où des habitations sont implantées de part et d'autre du croisement. Ce sont les habitations les plus au nord de Sancheville et qui sont un peu plus en retrait du reste du tissu urbain. Le bâti du lieu de vie se concentre en effet un peu plus au sud. À travers une grande fenêtre visuelle sur le paysage, on aperçoit ce tissu urbain plus important au centre du panoramique, mais ce sont les installations agricoles qui se démarquent une nouvelle fois.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 en superposition et l'éolienne E4 légèrement plus isolée à droite de cet ensemble. Elles sont en covisibilité latérale avec les installations agricoles de Sancheville et encore plus latérales de la silhouette urbaine du lieu de vie. Les éoliennes du projet sont dans des rapports d'échelle à l'équilibre, voire en concurrence pour l'éolienne E1 la plus proche, avec les installations agricoles. Ces mêmes installations agricoles qui prennent place entre le projet et le bâti de Sancheville permettent de réduire l'incidence du projet sur le lieu de vie puisqu'elles apparaissent dans des rapports visuels qui sont à l'équilibre avec une installation déjà présente. Au regard des effets cumulés, de par sa différence de gabarit, le projet se démarque du reste du contexte éolien en arrière-plan. Il ne crée donc pas d'effets cumulés gênants avec les parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire du photomontage qui permet de préciser l'emplacement de l'observateur, de décrire le paysage et/ou le patrimoine qui l'entoure ainsi que de rédiger une analyse détaillée de la visibilité des éoliennes, afin de qualifier le niveau d'incidence du projet au regard de ce point de vue.

Légende des couleurs d'éoliennes simulées sur l'esquisse selon leur statut.

Esquisse en couleur avec un champ horizontal de 120° permettant de bien identifier les éoliennes du projet et leur numéro. Les éoliennes des différents parcs et projets sont simulées en couleur en fonction de leur statut (bleu pour le construit, vert pour l'autorisé, orange pour l'instruction, rouge pour refusé avec appel possible et magenta pour le projet). Que les éoliennes soient visibles ou non, celles-ci seront toujours simulées sur l'esquisse.

Photomontage du projet à taille réelle avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à taille réelle à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction, celles refusées avec appel possible et celles du présent projet. La vue initiale, l'esquisse en couleur et le photomontage du projet sont tous à taille réelle et au même emplacement dans leurs pages respectives, ce qui permet de faire un avant-après en défilant dans le document numérique.

Photomontage à taille réelle (1/3) - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Partie gauche du photomontage (1/3) avec un champ horizontal de l'image de 40°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet éolien.

Photomontage à taille réelle (2/3) - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

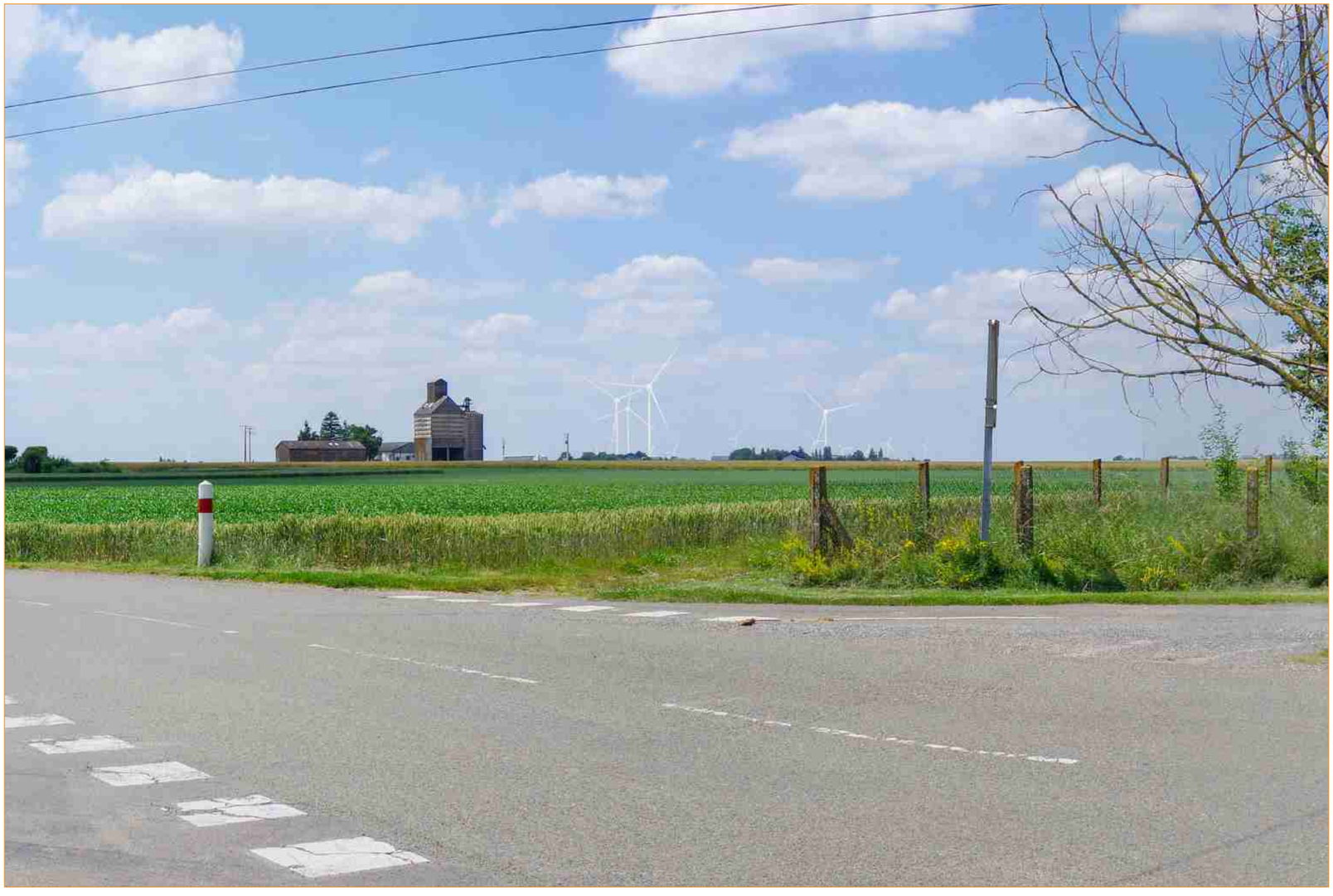

137

Partie centrale du photomontage (2/3) avec un champ horizontal de l'image de 40°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet éolien.

Photomontage à taille réelle (3/3) - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

Partie droite du photomontage (3/3) avec un champ horizontal de l'image de 40°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet éolien.

Hyperlien pour retourner à la sélection des points de vue du tableau, à l'ouverture du carnet de photomontages

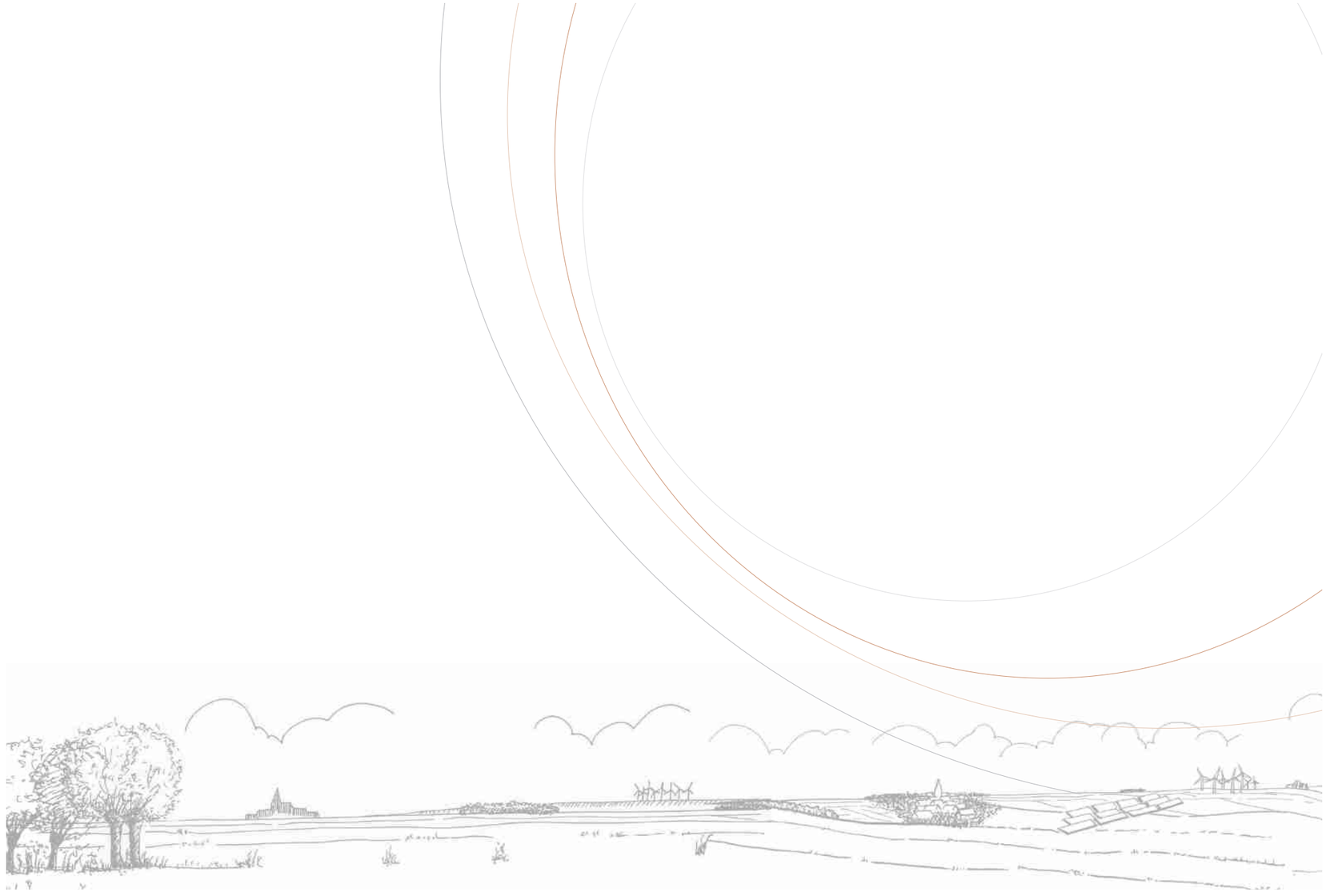

139

Esquisse de mise en page permettant de montrer la fin du photomontage de ce point de vue. Elle permet également de marquer la séparation avec le prochain point de vue.

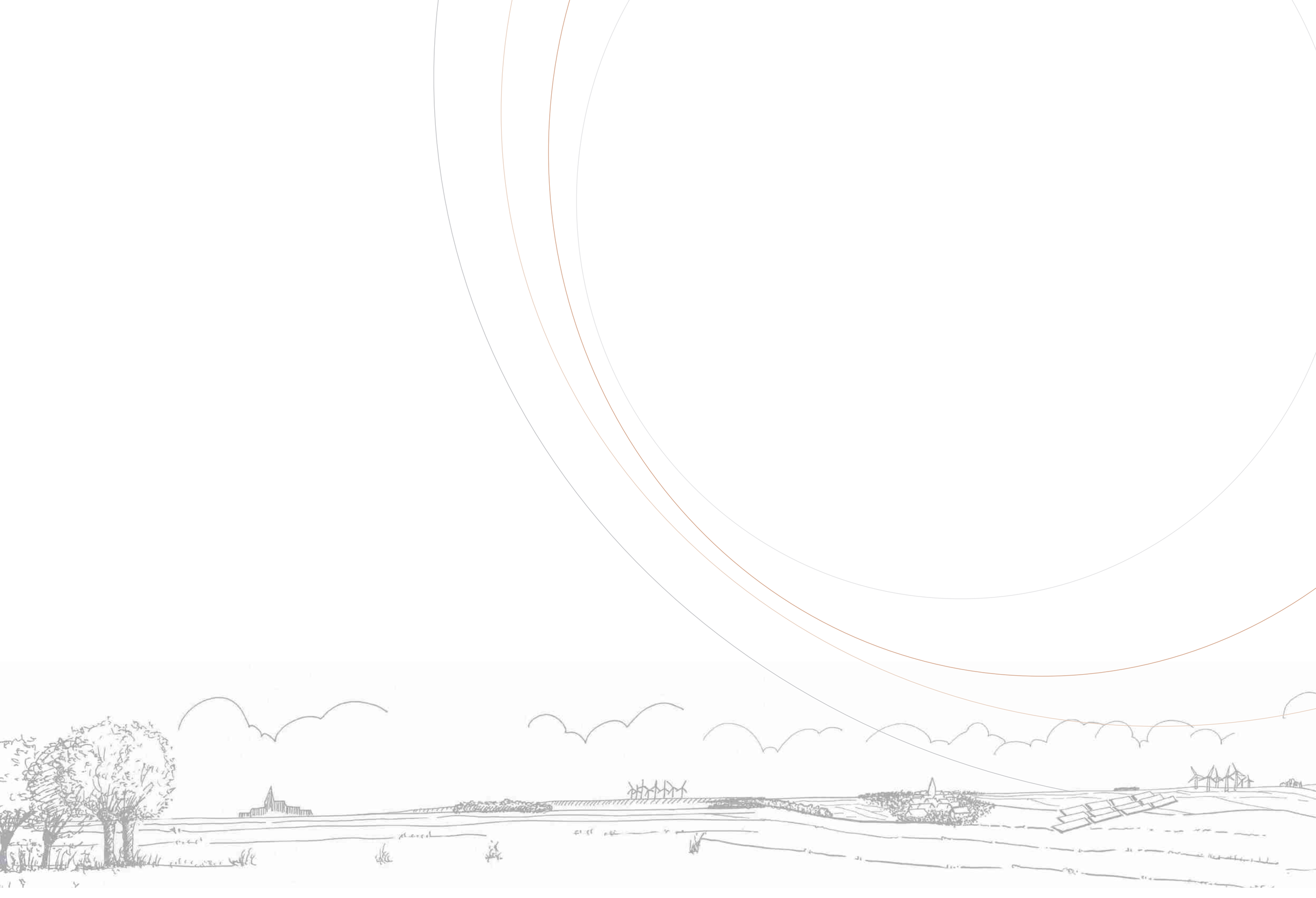

Volet paysager

Carnet de photomontages

Figure 70

Tableau des points de vue avec numéro de page cliquable

Numéro du PDV	Localisation	Numéro de page
	Points de vue du périmètre immédiat	
1	SANCHEVILLE - Entrée nord par la D14.2	*128*
2	SANCHEVILLE - Entrée nord au croisement entre la rue de l'Herbage et la rue du Paradis	*134*
3	SANCHEVILLE - Au croisement entre la D14,2 et la D111, à l'emplacement de l'ancienne mairie (covisibilité moulin Sancheville MH)	*140*
4	SANCHEVILLE - Sortie ouest par la D14.2, au niveau du moulin du Paradis (intervisibilité moulin Sancheville MH)	*146*
5	SANCHEVILLE - Entrée sud par la D111	*152*
6	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Ligaudry	*158*
7	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Ligaudry	*164*
8	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord depuis la D153.3	*170*
9	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis la place de l'église	*176*
10	NEUVY-EN-DUNOIS - Sortie sud par la D123	*182*
11	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Jonville	*188*
12	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Melleville	*194*
13	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Melleville	*200*
14	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie est au croisement entre la D153 et D127	*206*
15	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie sud par la D130	*212*
16	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée nord du hameau Le Boulay	*218*
17	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée ouest par la D14.2	*224*
18	PRE-SAINT-EVROULT - Sortie est par la D14.2	*230*
19	BULLAINVILLE - Entrée sud par la D123	*236*
20	BULLAINVILLE - Sortie est au niveau du cimetière	*242*
21	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Jumainville	*248*
22	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Acclainville	*254*
23	SANCHEVILLE - Entrée est du hameau de Dommarville	*260*

Numéro du PDV	Localisation	Numéro de page
	Points de vue du périmètre rapproché	
24	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de la Folie Herbault (covisibilité église de la Folie-Herbault MH)	*268*
25	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de Villeau (covisibilité église Saint-Jean MH)	*274*
26	LES VILLAGES VOVEENS - Sortie sud juste après le croisement entre la D29 et la D154,8	*280*
27	LES VILLAGES VOVEENS - Entrée du Château de Reverseaux (intervisibilité depuis le château MH)	*286*
28	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée ouest par la D153	*292*
29	BONNEVAL - Place de la paix, devant les Portes de la Ville (intervisibilité depuis les portes de la Ville et covisibilité église Notre-Dame MH)	*298*
30	BONNEVAL - Depuis l'ancienne Abbaye Saint-Florentin (intervisibilité depuis l'abbaye MH)	*304*
31	BONNEVAL - Sortie du hameau de Mérogers	*310*
32	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR - Entrée est par la D360 (entrée du site inscrit de la boucle du Loir)	*316*
33	DANCY - Sortie nord par la D130	*322*
34	NOTTONVILLE - Sortie nord-ouest du hameau Le Bois, au niveau de l'abbaye (intervisibilité depuis l'Abbaye du Bois (ancienne) MH)	*328*
35	NOTTONVILLE - Entrée du Château de la Brosse (intervisibilité depuis le château MH)	*334*
36	CORMAINVILLE - Entrée sud par la D935 (covisibilité église Saint-Pierre MH)	*340*
37	SANCHEVILLE - Entrée sud des hameaux de Boissay et Bercis	*346*
38	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée est du hameau de Baignolet (covisibilité église Baignolet MH)	*352*
	Points de vue du périmètre éloigné	
39	ORGERES-EN-BEAUCE - Entrée est par la D927	*360*
40	BEAUVILLIERS - Depuis la N154, au croisement avec la D107,2	*366*
41	ALLUYES - Entrée sud ouest par la D153 (covisibilité donjon château et église Notre-Dame MH)	*372*
42	CHATEAUDUN - Depuis la promenade du mail	*378*
43	CHATEAUDUN - Terrasse de la tour de l'aile Longueville depuis le Château de Châteaudun (intervisibilité terrasse du château MH)	*384*
44	CHATEAUDUN - Sortie nord au niveau du croisement entre la N1010 et D111	*390*
45	LA CHAPELLE-ONZERAIN - Sortie nord au niveau du cimetière	*396*

Volet paysager

Périmètre immédiat

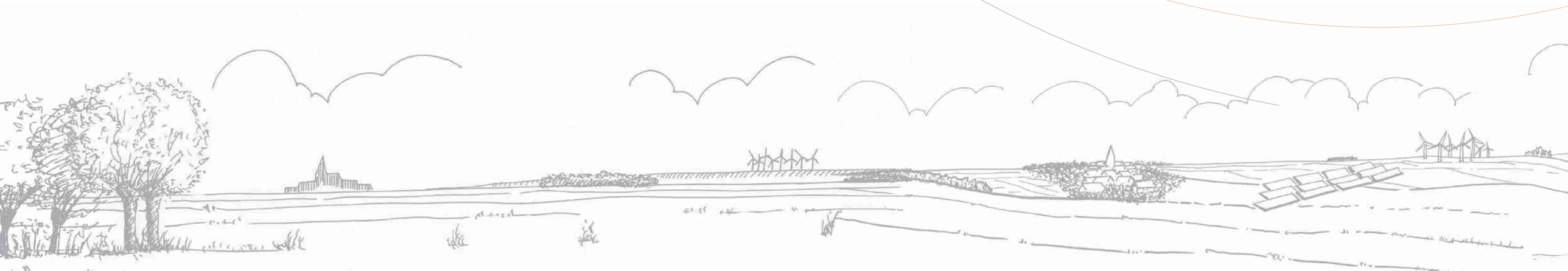

Point de vue n°01

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:05)	Panoramique	N 48°12'04,6"	E 01°35'05,2"	140 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 3223 m	E4 : 4252 m	4	SANCHEVILLE - Entrée nord par la D14.2

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

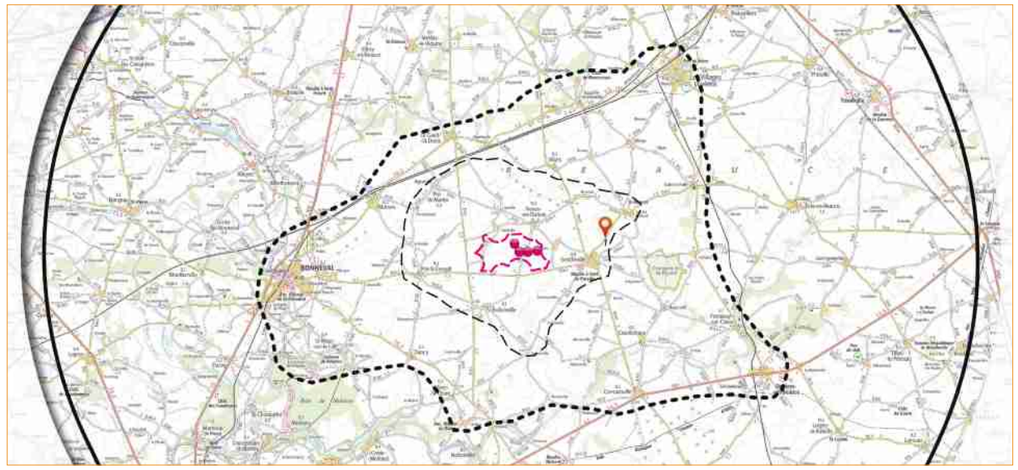

Zoom

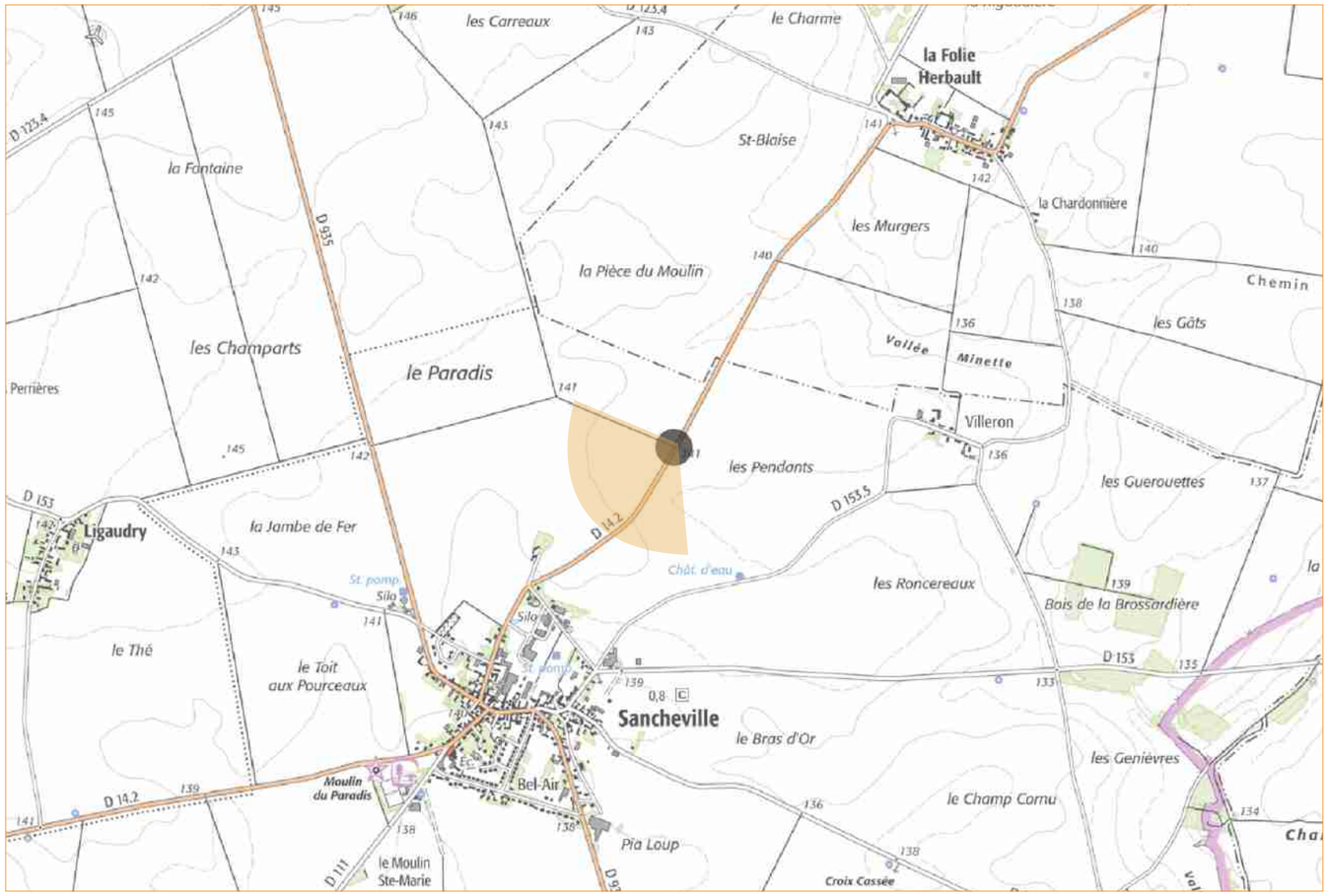

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord de Sancheville, depuis l'axe routier D14.2. Cet axe routier à fréquentation secondaire (couleur jaune sur les fonds de carte IGN100 et orange sur IGN25) relie Bonneval à Fains-la-Folie, en passant notamment par Pré-Saint-Évroult et donc Sancheville. La silhouette urbaine de Sancheville est visible dans le tracé de l'axe routier. Ce sont cependant principalement les installations agricoles et la végétation qui ressortent de cette silhouette. Les terres de grandes cultures du Plateau beauceron dominent le paysage.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 formant un même ensemble et l'éolienne E4 apparaissant comme légèrement plus isolée à droite de cet ensemble. Elles sont en covisibilité très latérale de la silhouette urbaine de Sancheville et en covisibilité de superposition avec la silhouette urbaine du hameau de Ligaudry, mais la prégnance visuelle de cette silhouette urbaine est trop faible pour en effectuer une comparaison par rapports d'échelle. La prégnance visuelle des éoliennes du projet est modérée et les rapports d'échelle sont favorables à ce paysage de grande ampleur. Il n'y a pas d'effets cumulés gênants avec les parcs et projets éoliens alentour. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles autorisées de Montguérin, plus à droite, de par un gabarit similaire, les éoliennes du projet gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

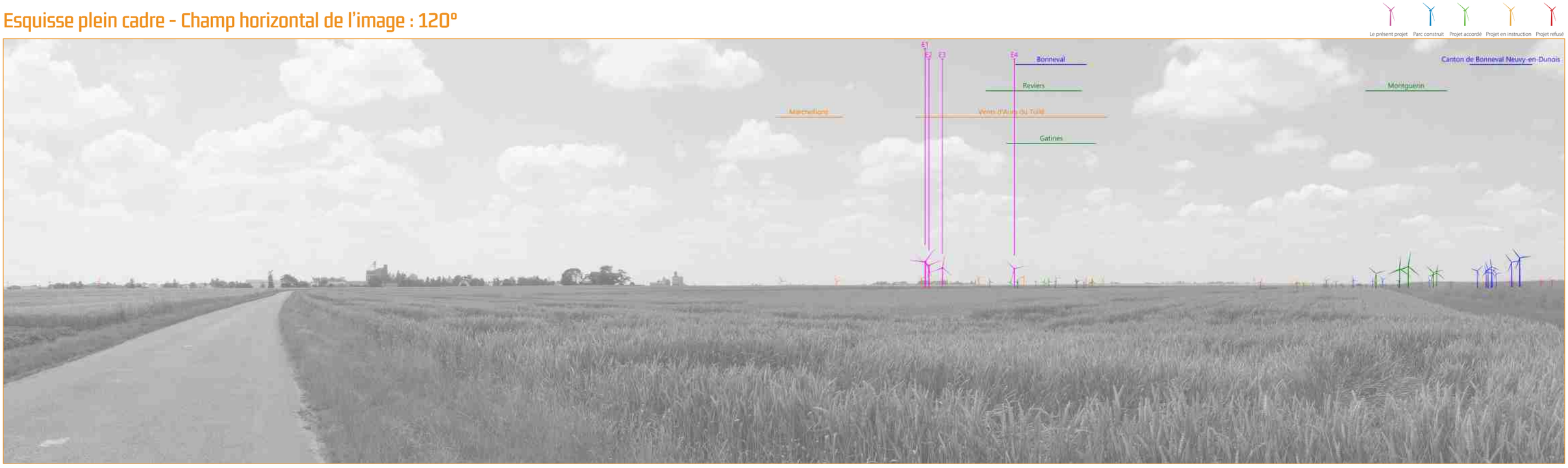

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

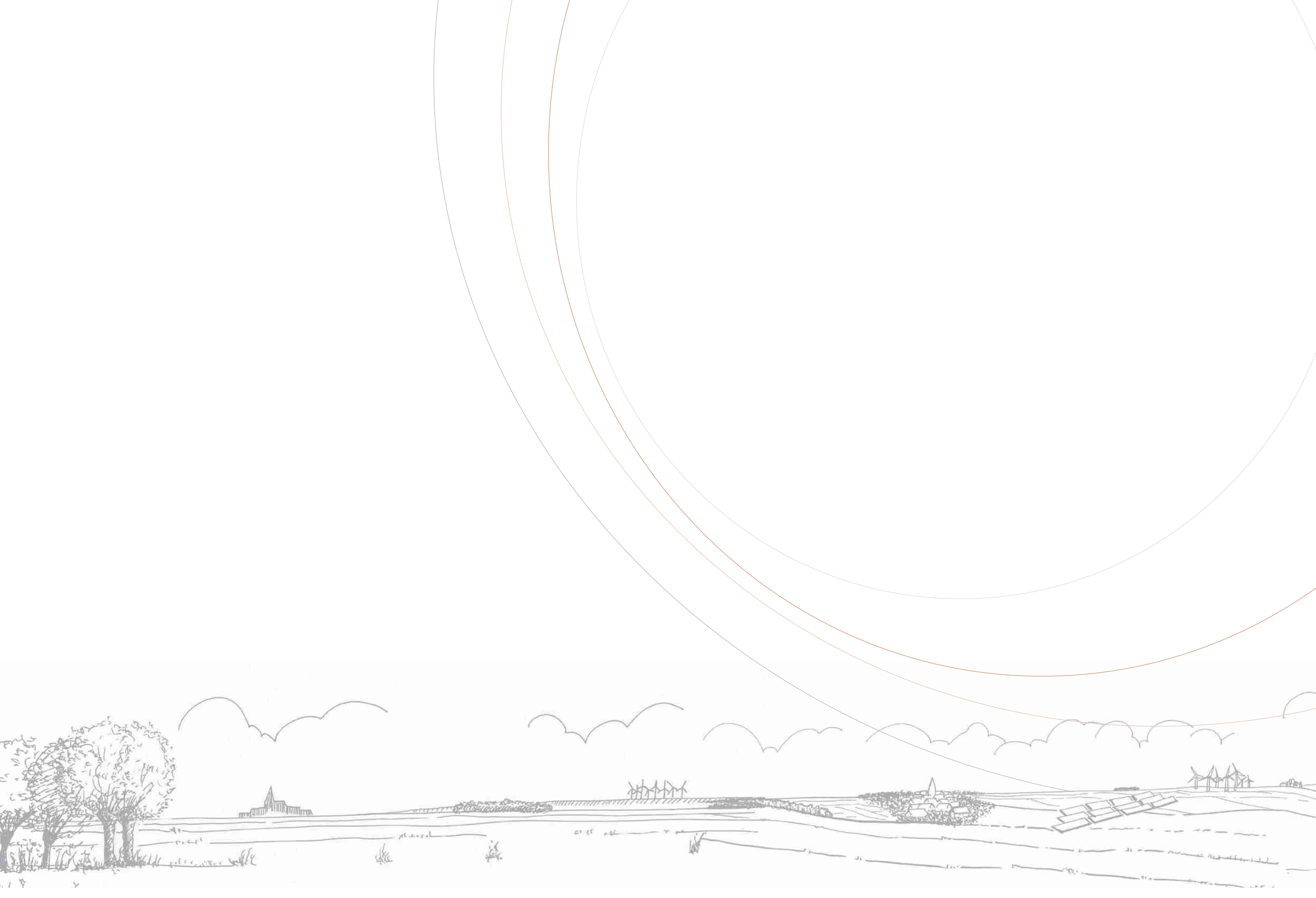

Point de vue n°02

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:14)	Panoramique	N 48°11'47,4"	E 01°34'39,3"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2627 m	E4 : 3710 m	4	SANCHEVILLE - Entrée nord au croisement entre les rues de l'Herbage et du Paradis

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

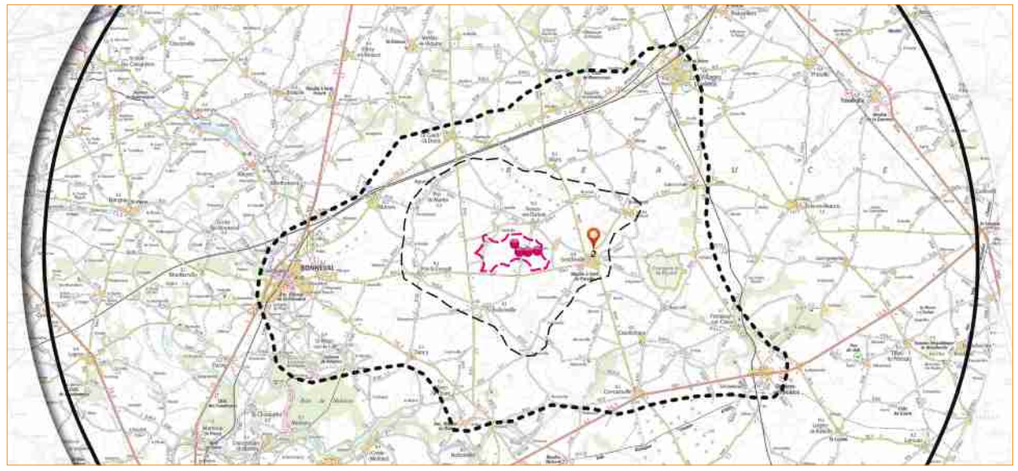

Zoom

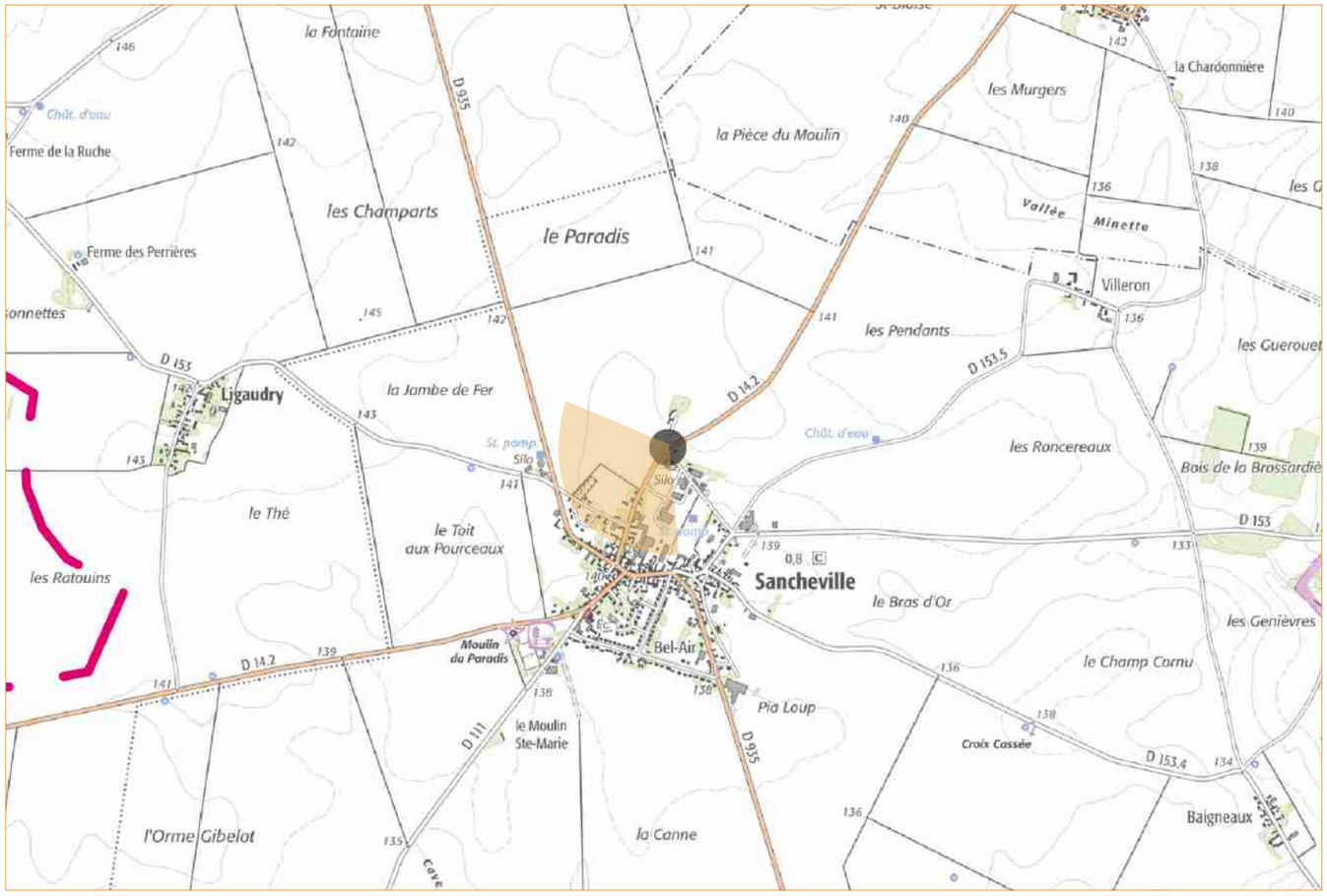

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe une nouvelle fois en entrée nord de Sancheville par l'axe routier D14.2, mais cette fois-ci environ 750 m plus au sud que le point de vue précédent. Il s'est donc rapproché du bourg et se trouve au croisement entre les rues de l'Herbage et du Paradis, où des habitations sont implantées de part et d'autre du croisement. Ce sont les habitations les plus au nord de Sancheville et qui sont un peu plus en retrait du reste du tissu urbain. Le bâti du lieu de vie se concentre en effet un peu plus au sud. À travers une grande fenêtre visuelle sur le paysage, on aperçoit ce tissu urbain plus important au centre du panoramique, mais ce sont les installations agricoles qui se démarquent une nouvelle fois.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 en superposition et l'éolienne E4 légèrement plus isolée à droite de cet ensemble. Elles sont en covisibilité latérale avec les installations agricoles de Sancheville et encore plus latérales de la silhouette urbaine du lieu de vie. Les éoliennes du projet sont dans des rapports d'échelle à l'équilibre, voire en concurrence pour l'éolienne E1 la plus proche, avec les installations agricoles. Ces mêmes installations agricoles qui prennent place entre le projet et le bâti de Sancheville permettent de réduire l'incidence du projet sur le lieu de vie puisqu'elles apparaissent dans des rapports visuels qui sont à l'équilibre avec une installation déjà présente. Au regard des effets cumulés, de par sa différence de gabarit, le projet se démarque du reste du contexte éolien en arrière-plan. Il ne crée donc pas d'effets cumulés gênants avec les parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

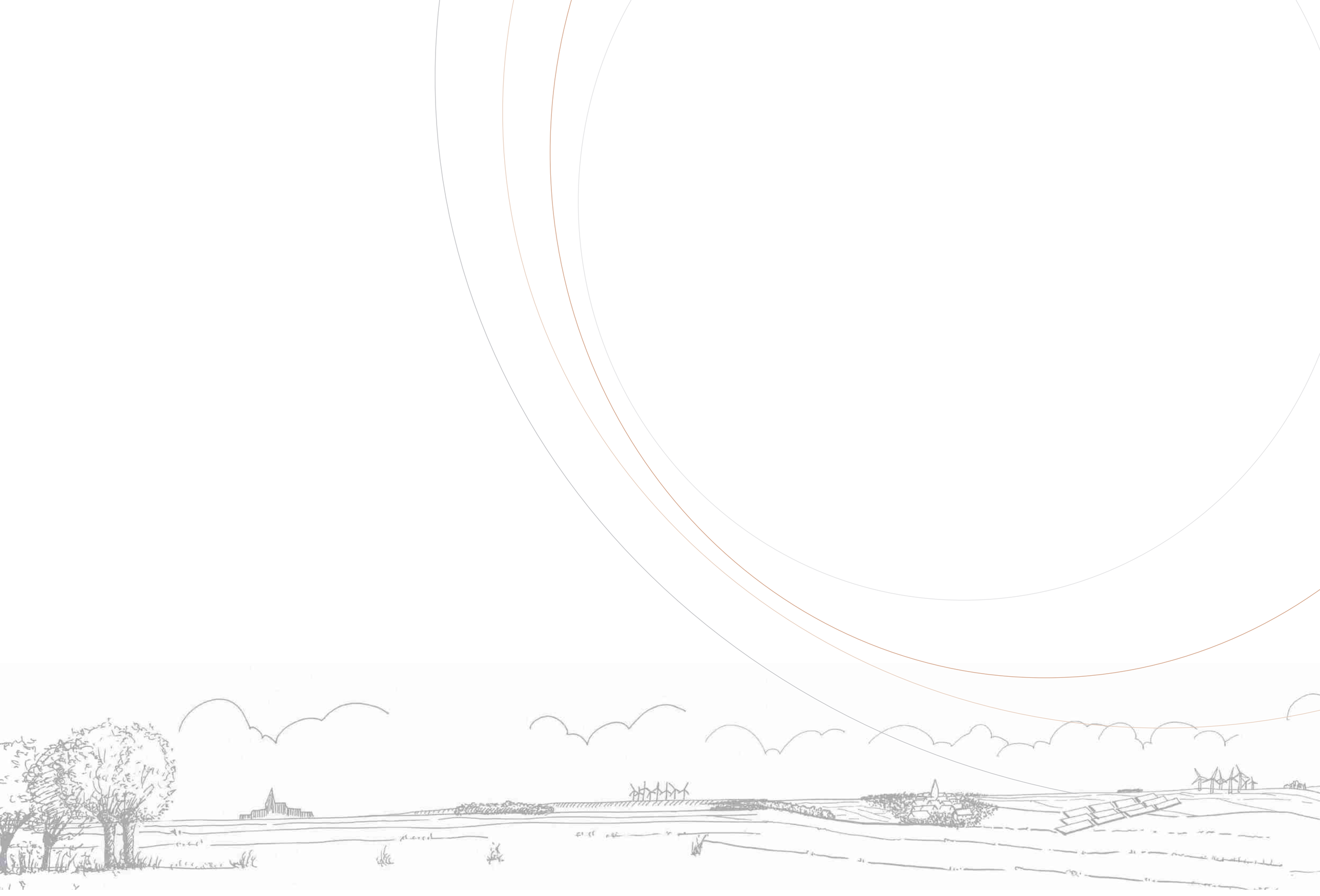

Point de vue n°03

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (12:36)	Panoramique	N 48°11'27,5"	E 01°34'24,7"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2379 m	E4 : 3499 m	0	SANCHEVILLE - Au croisement entre la D14.2 et la D111

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	Nulles	-

Carte générale

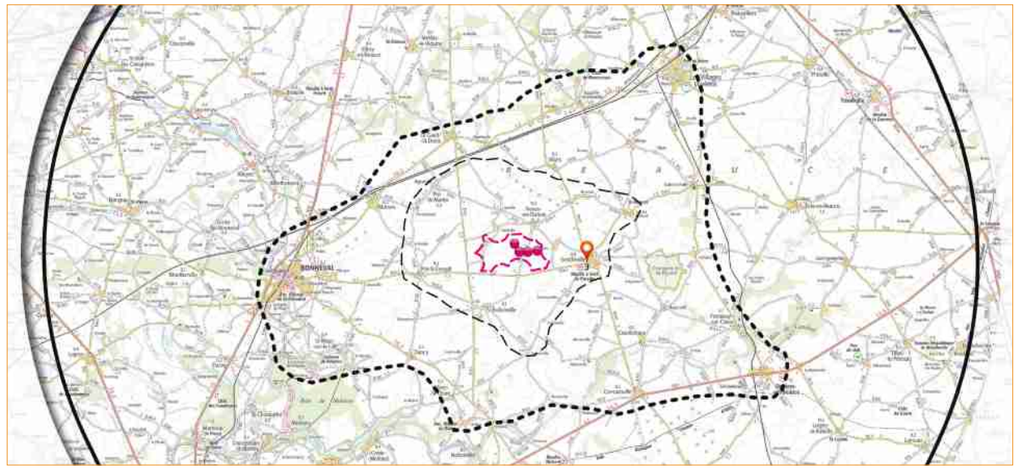

Zoom

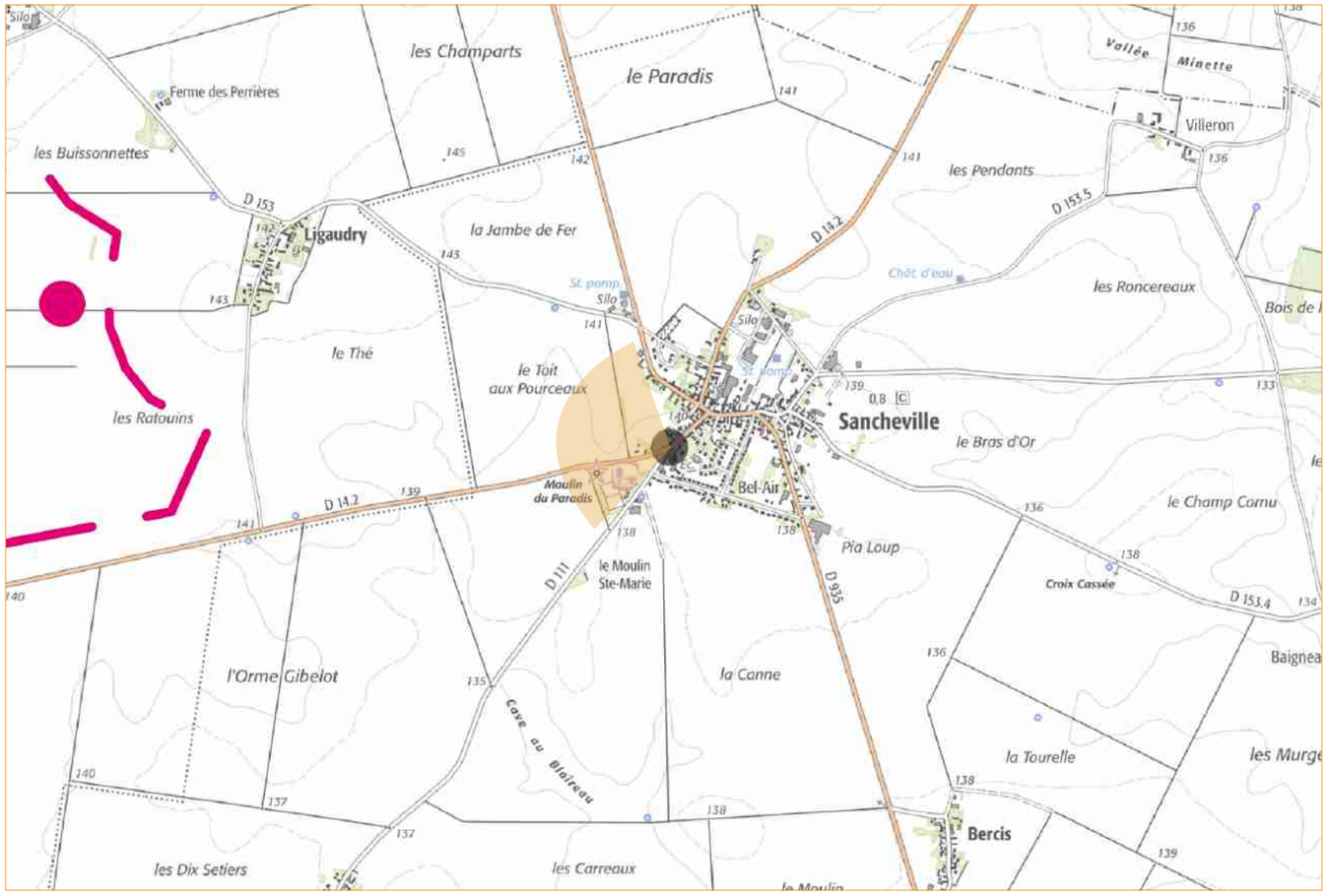

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe à proximité de la sortie sud-ouest de Sancheville, au croisement entre la D14.2 et la rue des écoles. L'ancienne mairie du village se trouve juste derrière l'observateur, tandis que l'école se trouve juste à sa gauche. Un monument aux Morts est également présent à ce croisement. On aperçoit, en suivant le tracé de l'axe routier D14.2, celui au centre du panoramique, une des ailes du moulin à vent, dit du Paradis, de Sancheville, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la densité du bâti proche.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

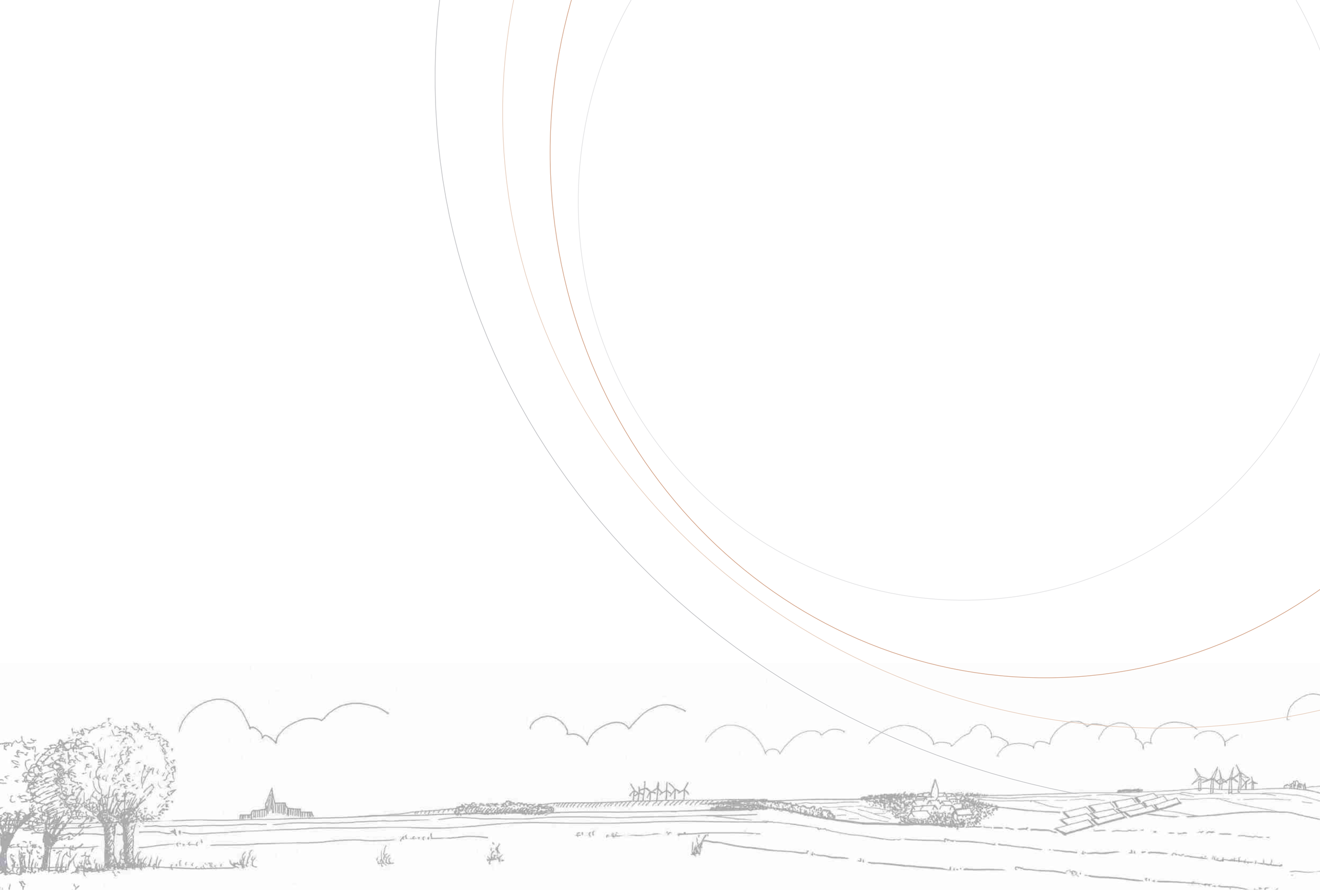

Point de vue n°04

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (12:24)	Panoramique	N 48°11'24,9"	E 01°34'13,1"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2166 m	E4 : 3287 m	4	SANCHEVILLE - Sortie ouest par la D14.2, au niveau du moulin du Paradis (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	Modérées	Faibles

Carte générale

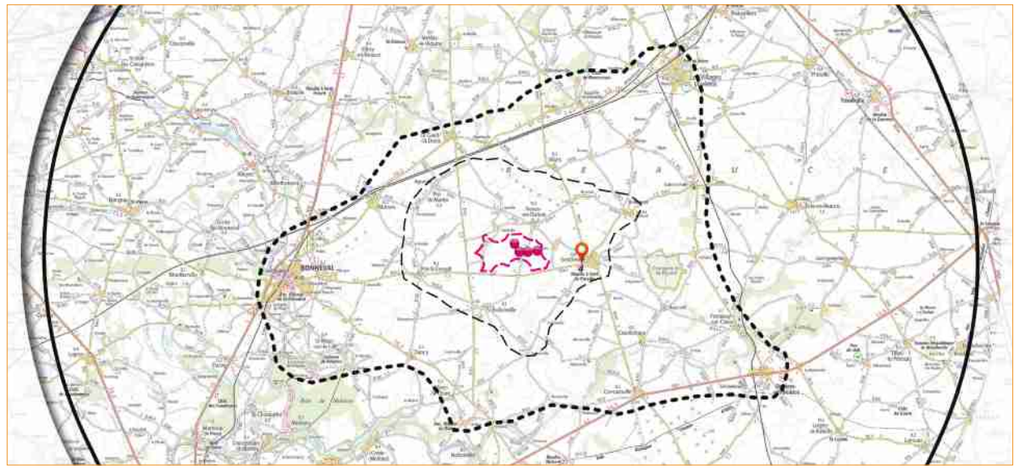

Zoom

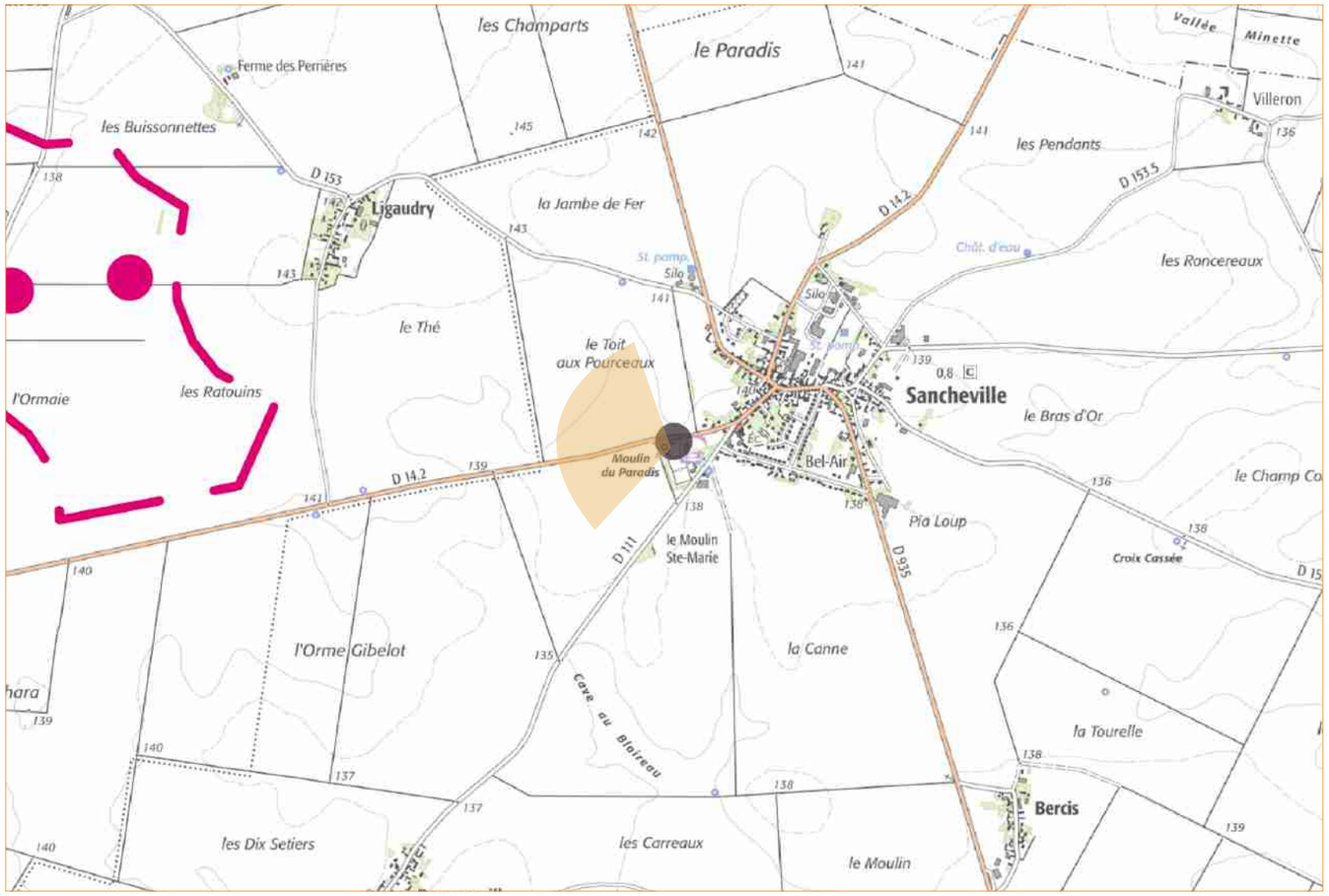

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie sud-ouest de Sancheville, le long de l'axe routier D14.2. Il se trouve plus précisément depuis le petit chemin aménagé qui mène au moulin à vent dit du Paradis, de Sancheville. Pour rappel, ce dernier fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). La salle polyvalente du village avec son parking et deux terrains de sport se trouvent juste derrière l'observateur. On peut voir que des spots lumineux sont dispersés autour du moulin, vraisemblablement pour en effectuer une mise en valeur le soir ou lors d'événements. Également, plusieurs tables de pique-nique sont présentent autour du moulin. Il s'agit donc d'un lieu de fréquentation sociale.

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet sont visibles selon un même ensemble de quatre éoliennes. Elles sont entièrement visibles et en covisibilité latérale avec le moulin. Les rapports d'échelle sont favorables à ce dernier et au paysage. De par la proximité du point de vue, l'éolienne la plus proche étant E1 à 2,1 km, la prégnance visuelle des éoliennes reste cependant modérée. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue qui induit une prégnance visuelle plus importante des éoliennes du projet que les parcs et projets éoliens en instruction alentour, le projet se démarque du reste du contexte éolien et ne crée pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

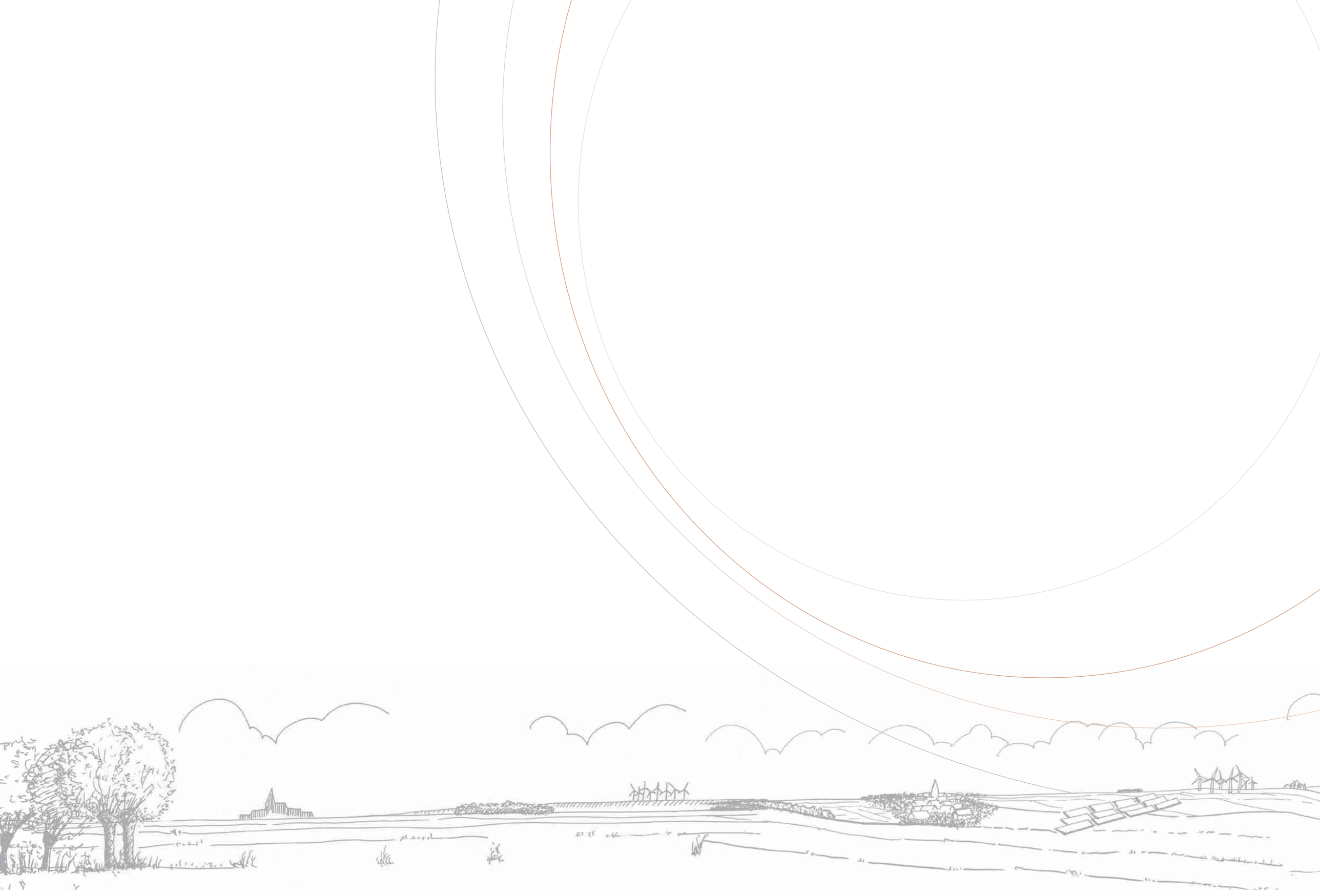

Point de vue n°05

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (12:03)	Panoramique	N 48°11'11,7"	E 01°34'07,4"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2205 m	E4 : 3312 m	4	SANCHEVILLE - Entrée sud par la D111

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	Faibles	Faibles

Carte générale

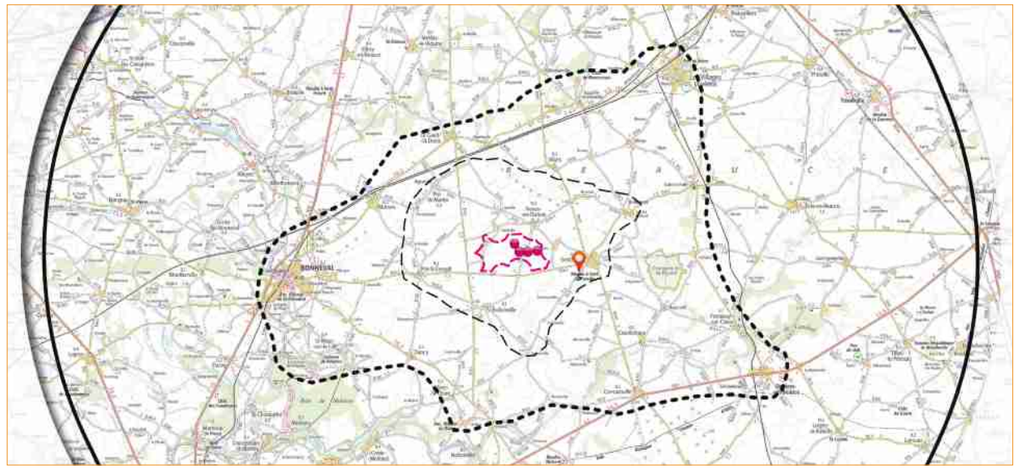

Zoom

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée sud-ouest de Sancheville, depuis l'axe routier D111, au niveau de l'habitation du lieu-dit « le Moulin Sainte-Marie ». Ce lieu de vie se trouve à environ trois cent mètres des habitations du tissu urbain de Sancheville, que l'on aperçoit dans le tracé de l'axe routier. La silhouette du clocher de l'église de Sancheville émerge discrètement au-dessus du tissu urbain mais elle ne fait pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). Le moulin à vent dit du Paradis, de Sancheville, que l'on distingue à la gauche de la végétation du bourg, fait lui l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). En dehors de la végétation qui entoure la silhouette des lieux de vie lointains, le relief est relativement homogène, sans obstacles visuels qui pourraient masquer les vues sur l'horizon. Les vues sur l'horizon sont donc lointaines, caractéristiques des terres de grandes cultures du Plateau beauceron qui s'étendent à perte de vue.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles comme un même ensemble formant une masse homogène. La lisibilité du projet est bonne. Elles sont visibles de manière très latérale à l'axe routier et au moulin. Les rapports d'échelle sont favorables à ce paysage de grande ampleur. La covisibilité entre les éoliennes du projet et le moulin est trop latérale pour s'opérer sur le même champ angulaire de l'œil humain. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue qui induit une prégnance visuelle plus importante des éoliennes du projet que les parcs et projets éoliens en instruction alentour, le projet se démarque du reste du contexte éolien et ne crée pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

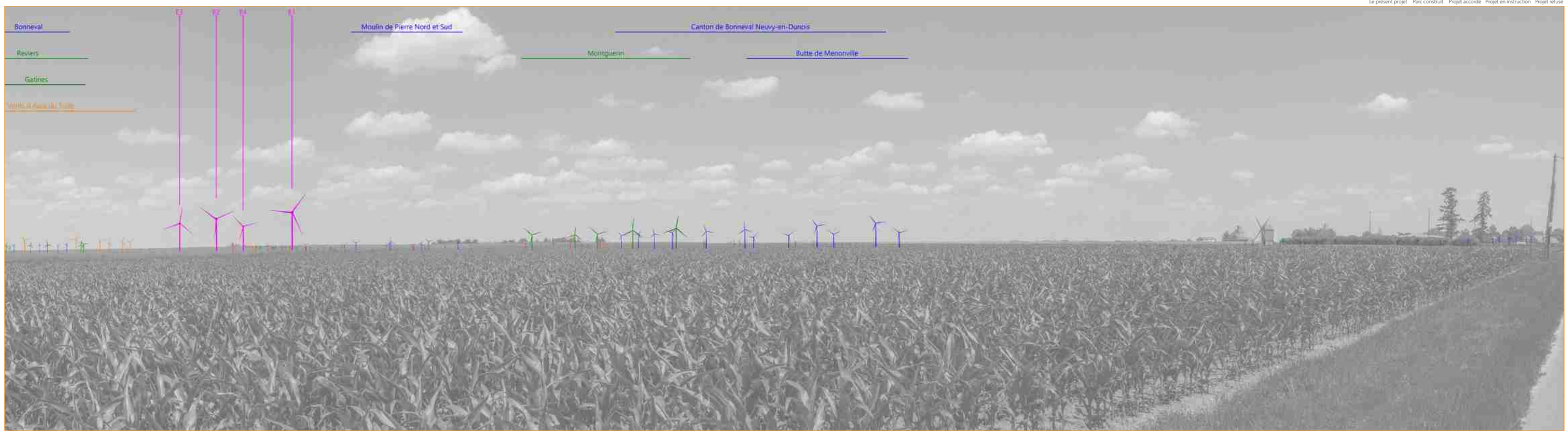

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

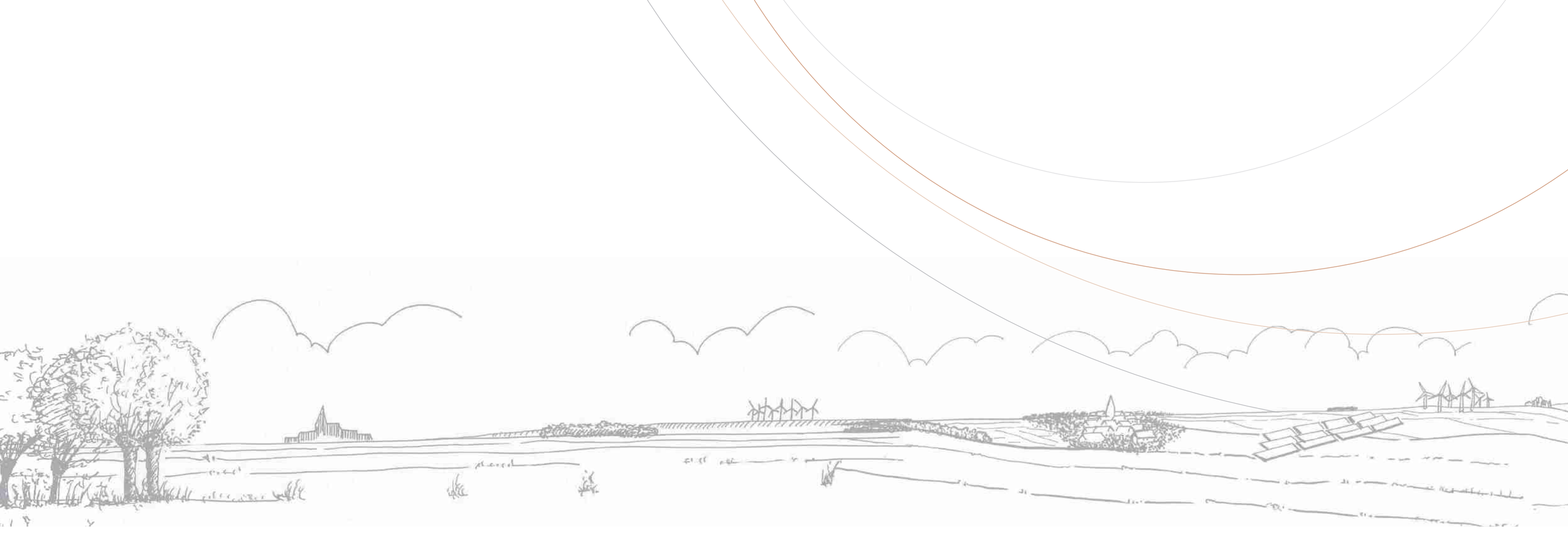

Point de vue n°06

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:27)	Panoramique	N 48°11'57,1"	E 01°33'20,6"	142 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1078 m	E4 : 2082 m	4	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Ligaudry

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Fortes	Très fortes	-	Faibles

Carte générale

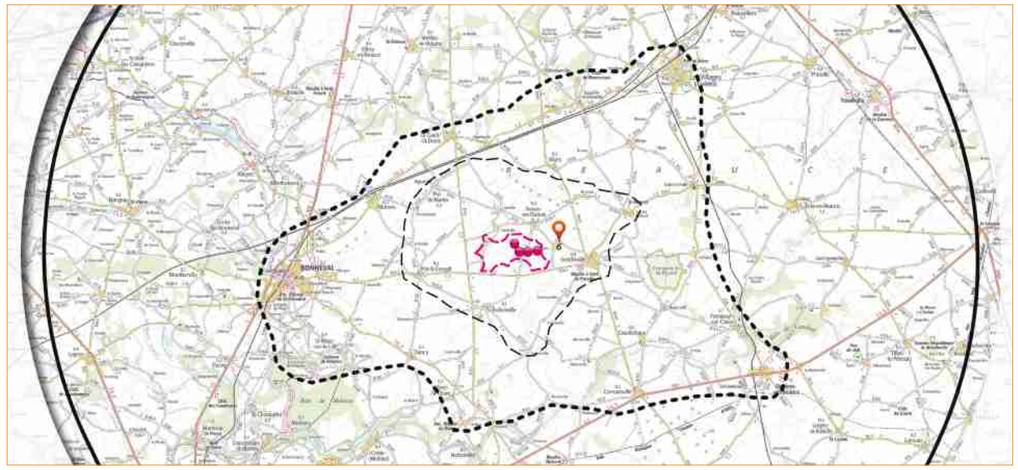

Zoom

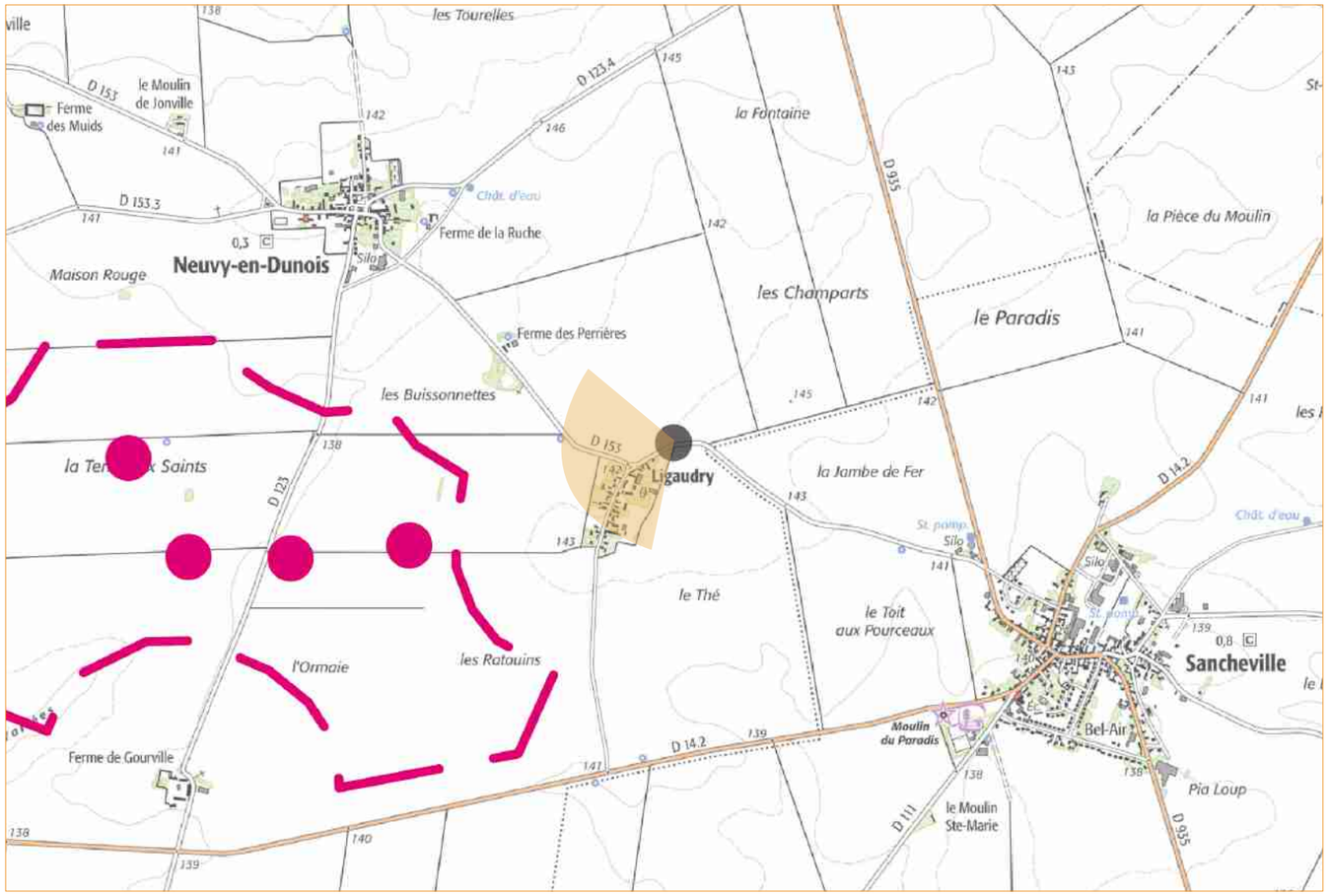

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord-est du hameau de Ligaudry, depuis l'axe routier D153. Ce lieu de vie appartient à la commune de Neuvy-en-Dunois et il est l'un des plus proches des éoliennes du projet. La silhouette du hameau, alternant entre végétation et bâti, est visible dans le tracé de l'axe routier. La silhouette urbaine tout à droite du panoramique est celle de Neuvy-en-Dunois, que l'on reconnait par son église, qui ne fait pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH), et son château d'eau. Les terres de grandes cultures du Plateau beauceron dominent le paysage.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 formant une ligne et l'éolienne E4 légèrement plus en retrait, isolée de cet ensemble. L'éolienne E1 est en covisibilité de superposition avec la silhouette du hameau de Ligaudry et les éoliennes E2 et E3 sont en covisibilité latérale avec cette même silhouette. Les rapports d'échelle sont défavorables au bâti. L'éolienne E4, plus isolée et plus en retrait du bâti, s'intègre davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle favorables à ce dernier. De par la proximité du point de vue, la prégnance visuelle des éoliennes est très forte. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue qui induit une prégnance visuelle plus importante des éoliennes du projet que les parcs et projets éoliens en instruction alentour, le projet se démarque du reste du contexte éolien et ne crée pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

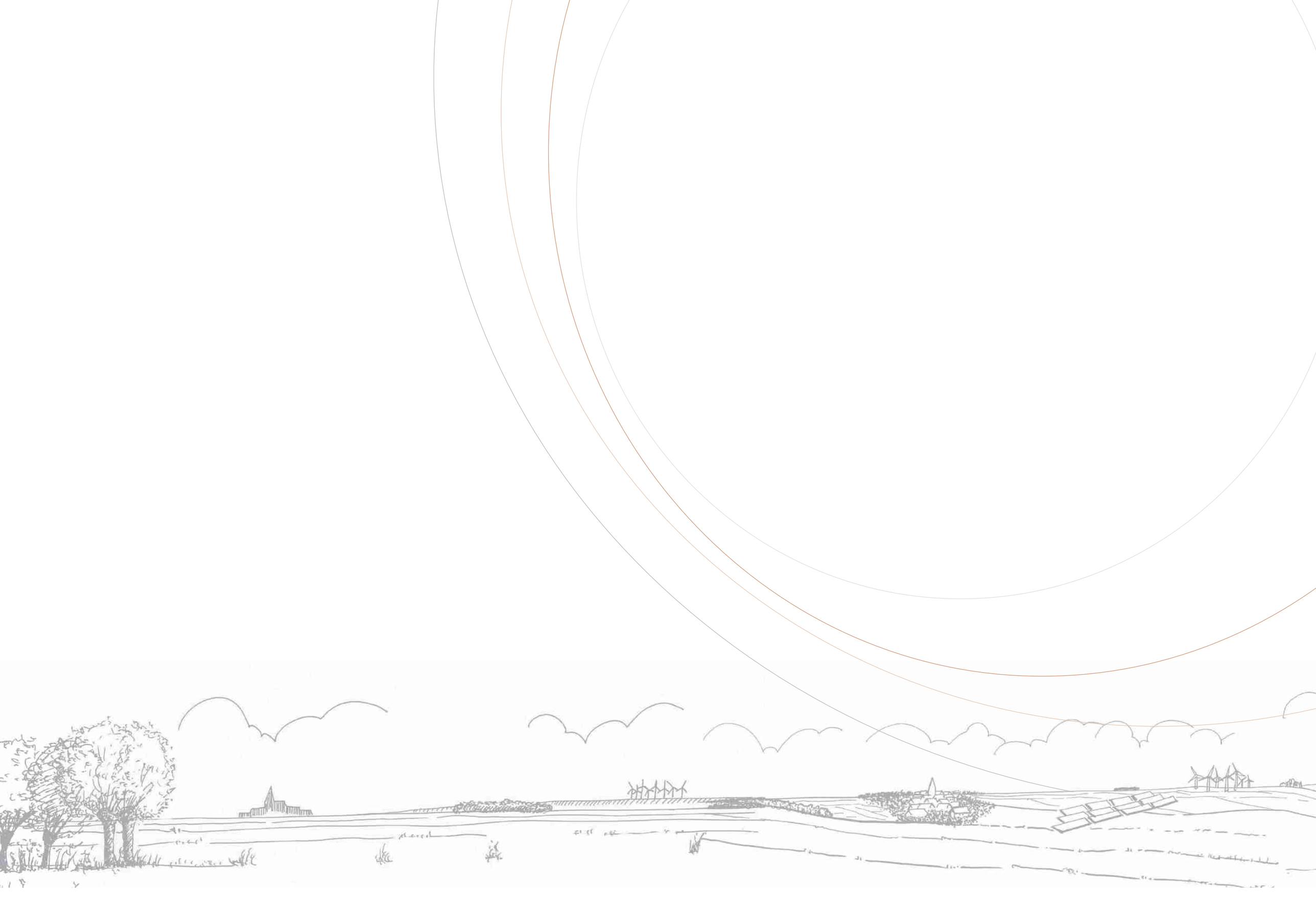

Point de vue n°07

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:37)	Panoramique	N 48°11'47,3"	E 01°33'08,3"	142 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 752 m	E4 : 1836 m	2	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Ligaudry

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Modérées	-	-

Carte générale

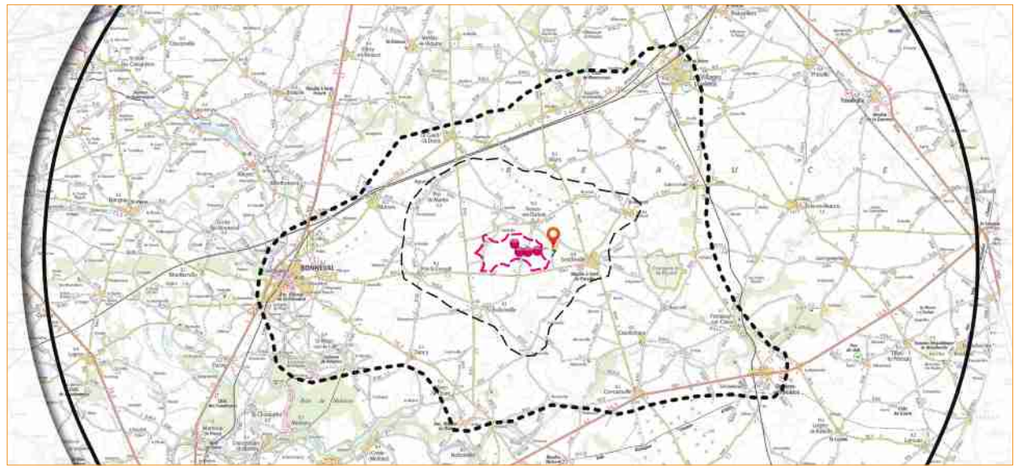

Zoom

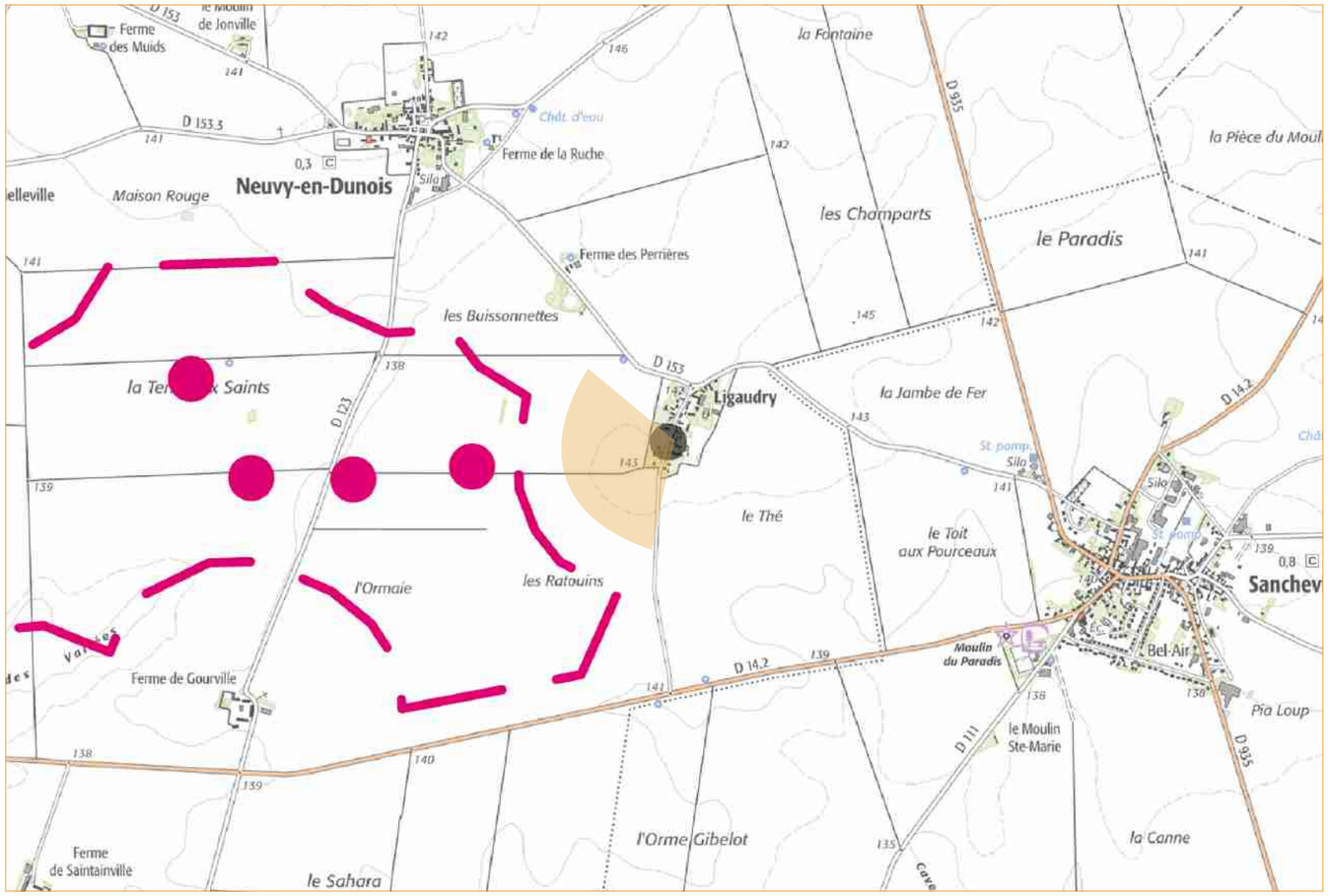

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe au sein du hameau de Ligaudry, depuis l'axe routier traversant le bourg. Au sein du lieu de vie, une fenêtre visuelle est présente et offre des vues sur le paysage.

Depuis ce point de vue, deux éoliennes du projet sont visibles. Il s'agit des éoliennes E1 et E2, qui sont les deux plus proches du lieu de vie. L'éolienne E1 est visible au niveau de son rotor, tandis que l'éolienne E2 est visible par un bout de pale. La prégnance visuelle de l'éolienne E1 est forte, mais l'absence de bâti proche de celle-ci et la végétation permettent de réduire l'incidence de cette éolienne. Les deux autres éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

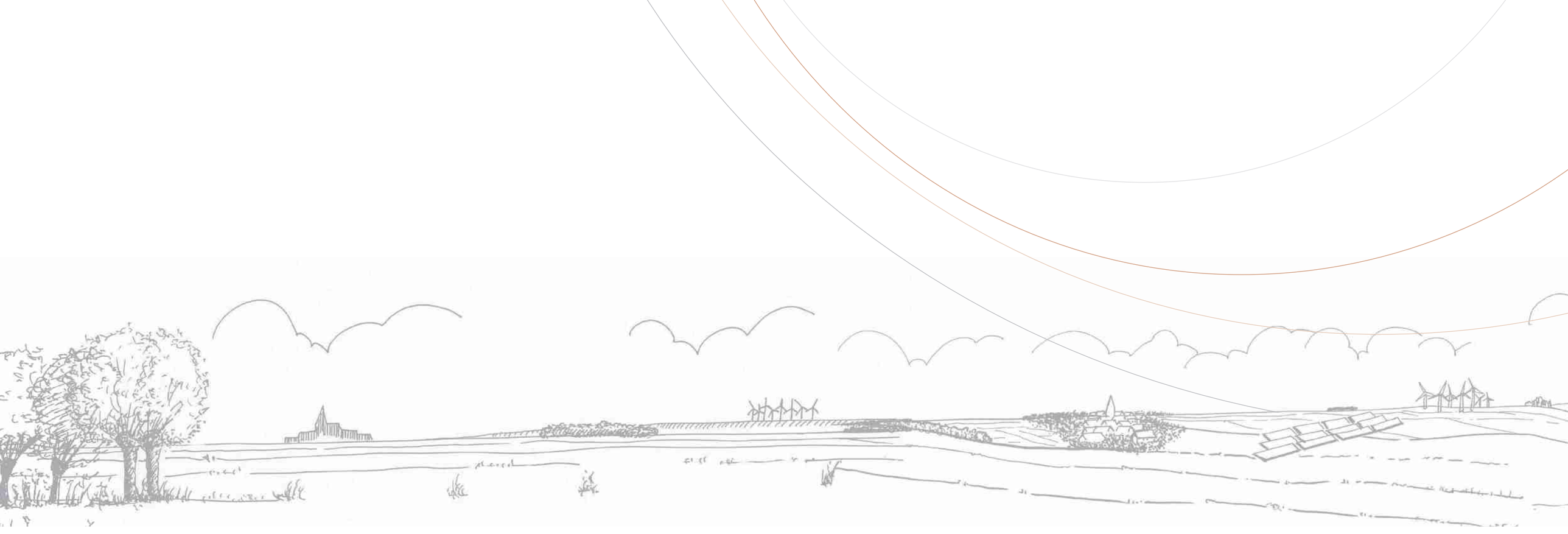

Point de vue n°08

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (13:53)	Panoramique	N 48°12'28,6"	E 01°32'40,0"	135 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1386 m	E3 : 1763 m	4	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord depuis la D123.4

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Fortes	Fortes	-	-

Carte générale

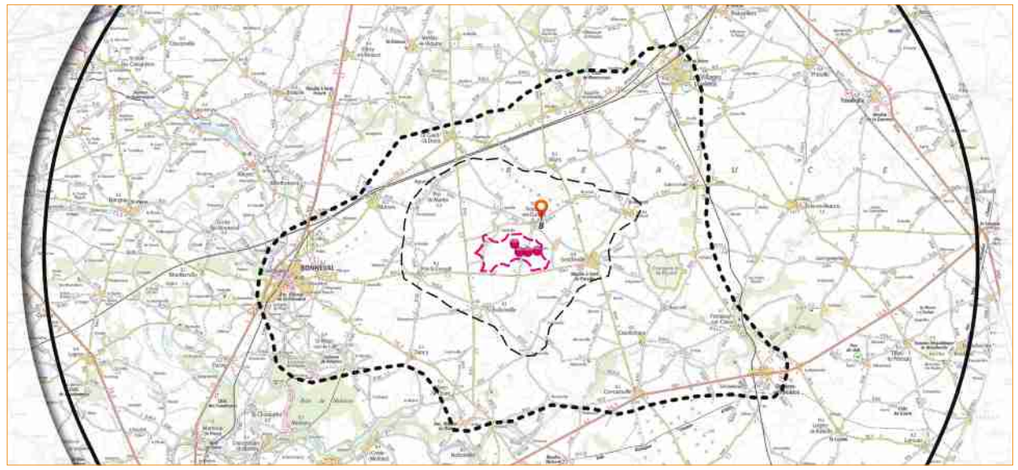

Zoom

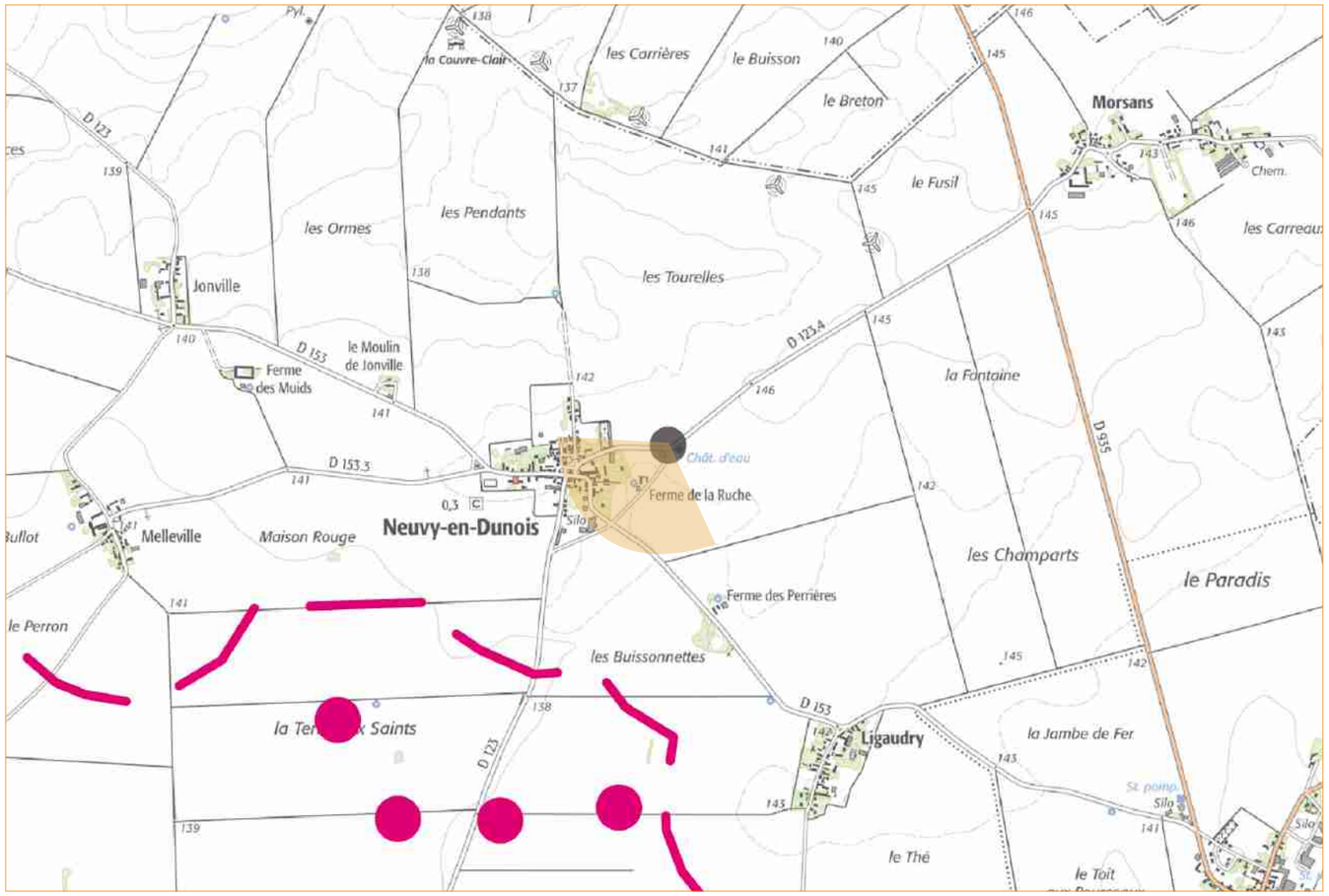

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord-est de Neuvy-en-Dunois, au niveau de la patte d'oie entre l'axe routier D123.4 et un chemin vicinal longeant les habitations au sud du bourg. On pourra signaler que sur la portion de la D123.4 entre Morsans et Neuvy-en-Dunois, sur un peu plus d'1,5 km, le château d'eau de Neuvy-en-Dunois accompagne la silhouette urbaine du bourg. Au niveau de la patte d'oie, là où se trouve précisément l'observateur, le château d'eau n'est plus visible. C'est la silhouette urbaine et végétalisée de Neuvy-en-Dunois qui devient alors entièrement visible. L'église Saint-Martin émerge de par son clocher au-dessus de cette silhouette urbaine. Elle ne fait cependant pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en ligne. La lisibilité du projet est bonne. Les éoliennes E3 et E4 sont en covisibilité de superposition avec le bâti à l'ouest de Neuvy-en-Dunois et dans des rapports d'échelle défavorables à ce dernier. Les éoliennes E1 et E2 sont en covisibilité latérale avec le bâti. L'éolienne E2, la plus proche du bâti, apparait également dans des rapports d'échelle défavorables. L'éolienne E1, la plus éloignée du bâti, s'intègre davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle qui lui sont favorables. De par la proximité du point de vue, l'éolienne la plus proche étant E1 à 1,3 km, la prégnance visuelle des éoliennes est forte.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction · Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

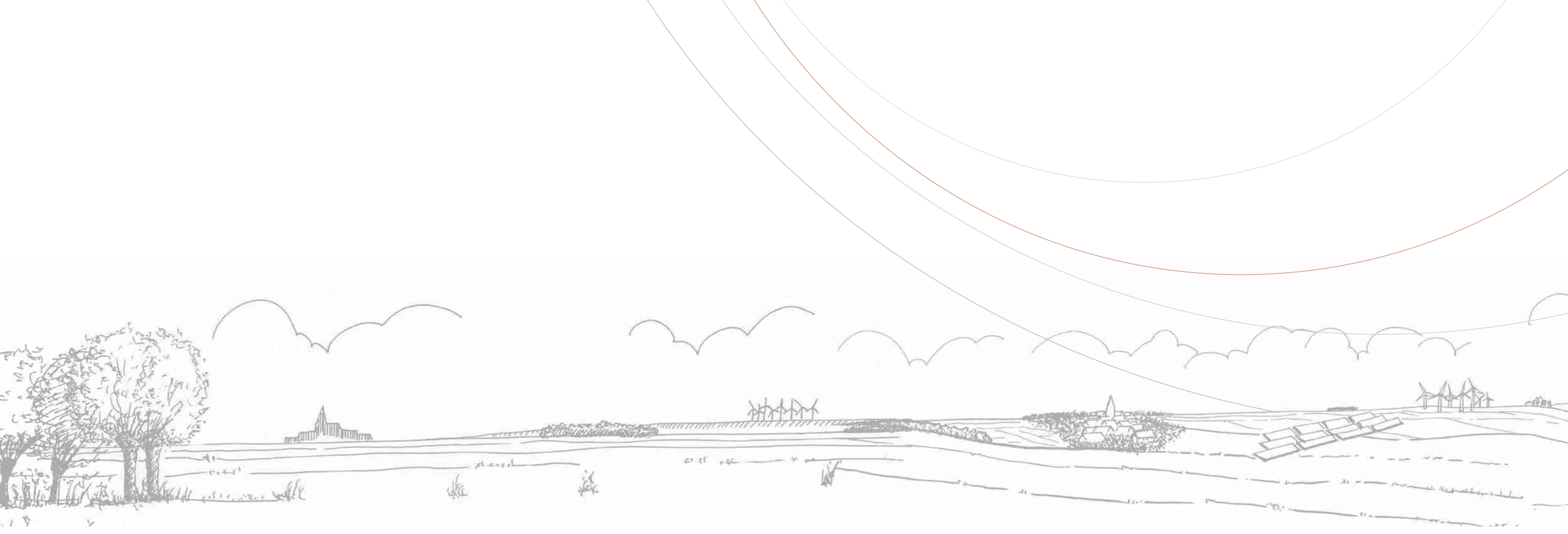

Point de vue n°09

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (14:03)	Panoramique	N 48°12'25,0"	E 01°32'23,4"	142 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1278 m	E3 : 1492 m	0	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis la place de l'église

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	-	-

Carte générale

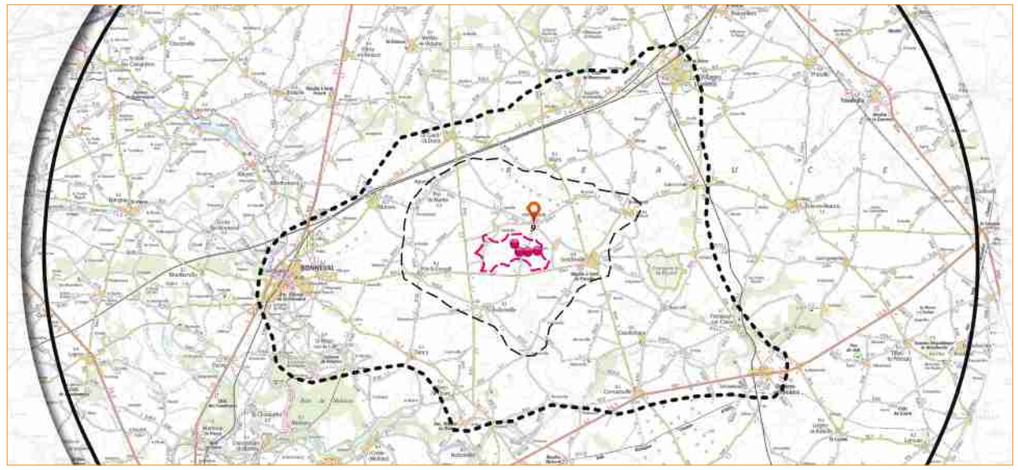

Zoom

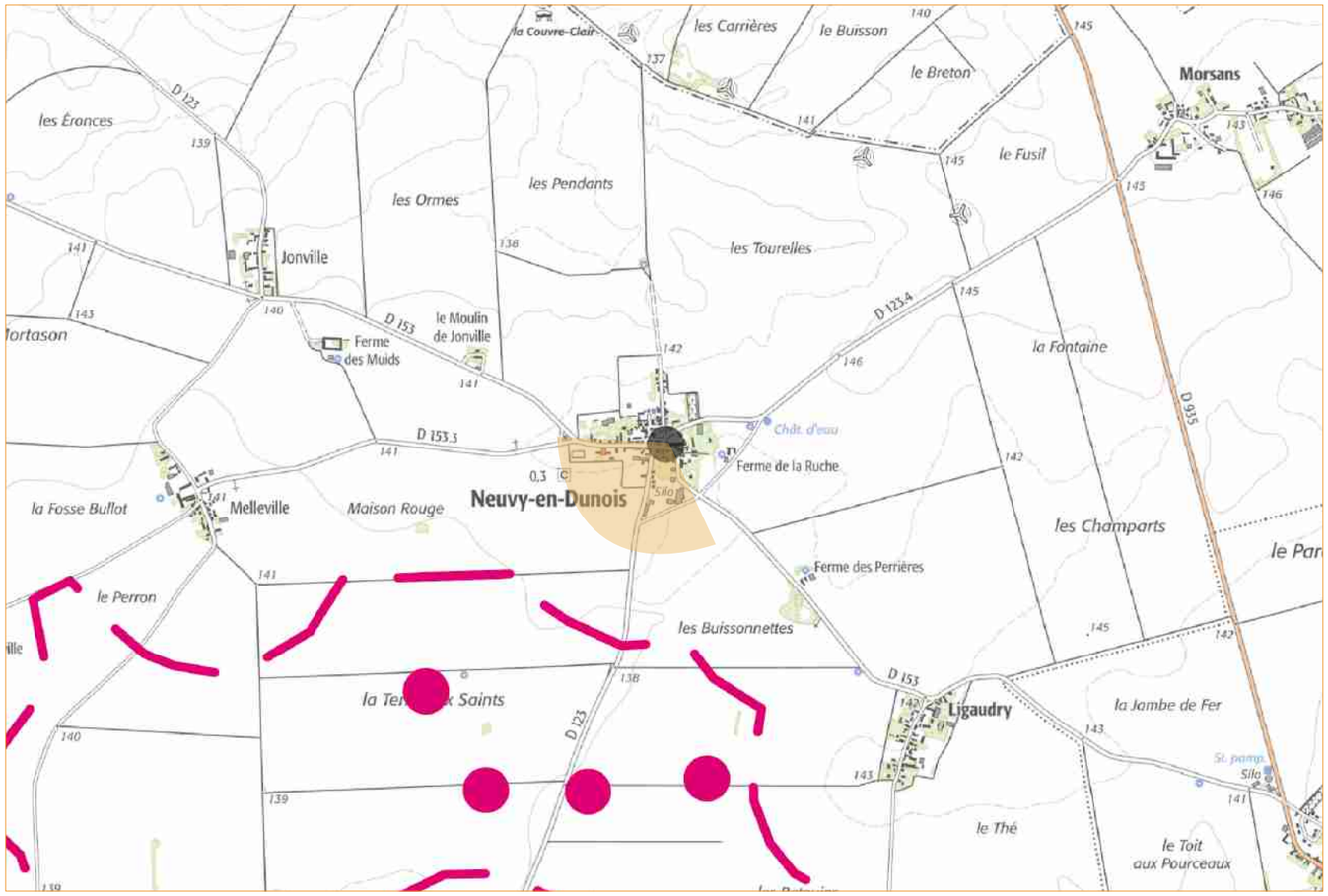

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe au sein du bourg de Neuvy-en-Dunois, au croisement entre les axes routiers D153, D123.4 et D123. C'est également l'endroit où se trouve la place de l'église.
Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la densité du bâti proche.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

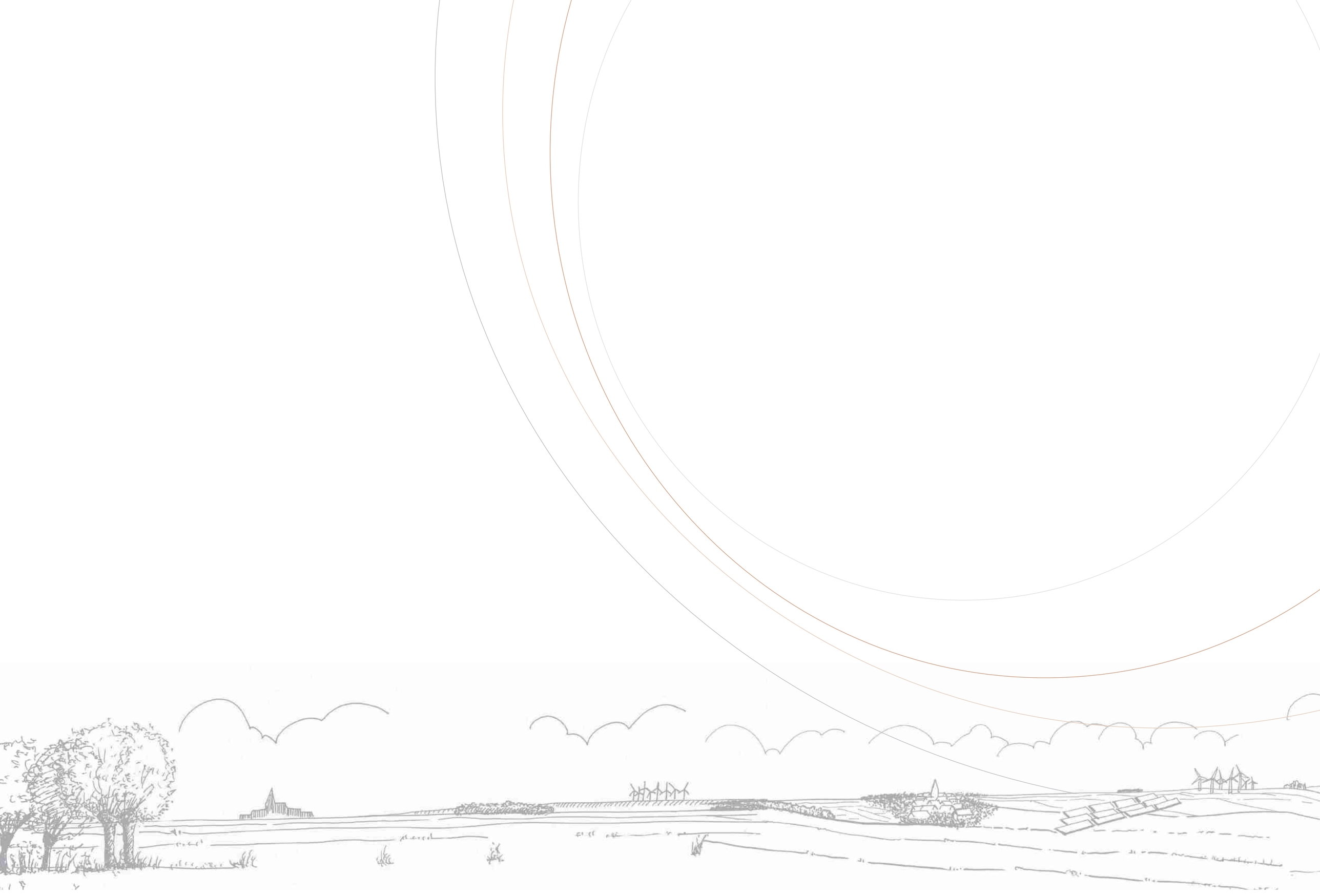

Point de vue n°10

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (14:15)	Panoramique	N 48°12'25,3"	E 01°32'05,8"	142 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1109 m	E1 : 1386 m	2	NEUVY-EN-DUNOIS - Sortie sud par la D123

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Fortes	Fortes	-	-

Carte générale

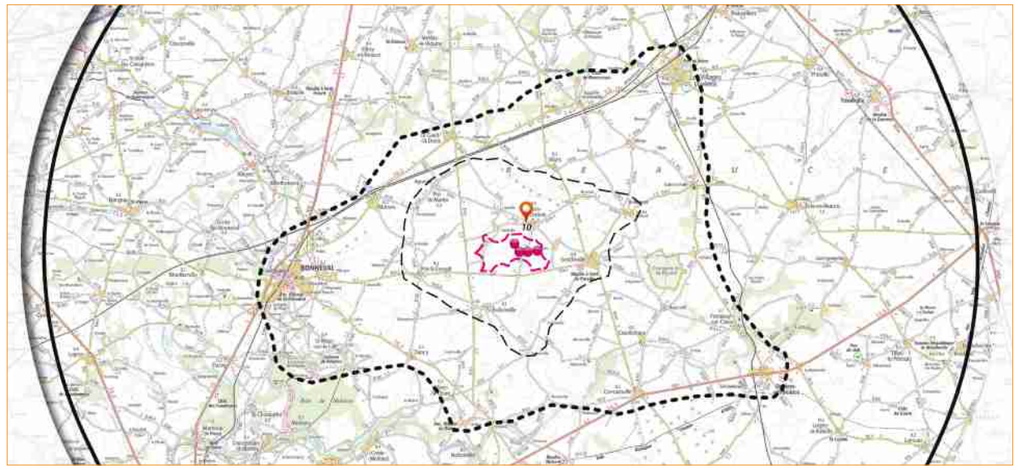

Zoom

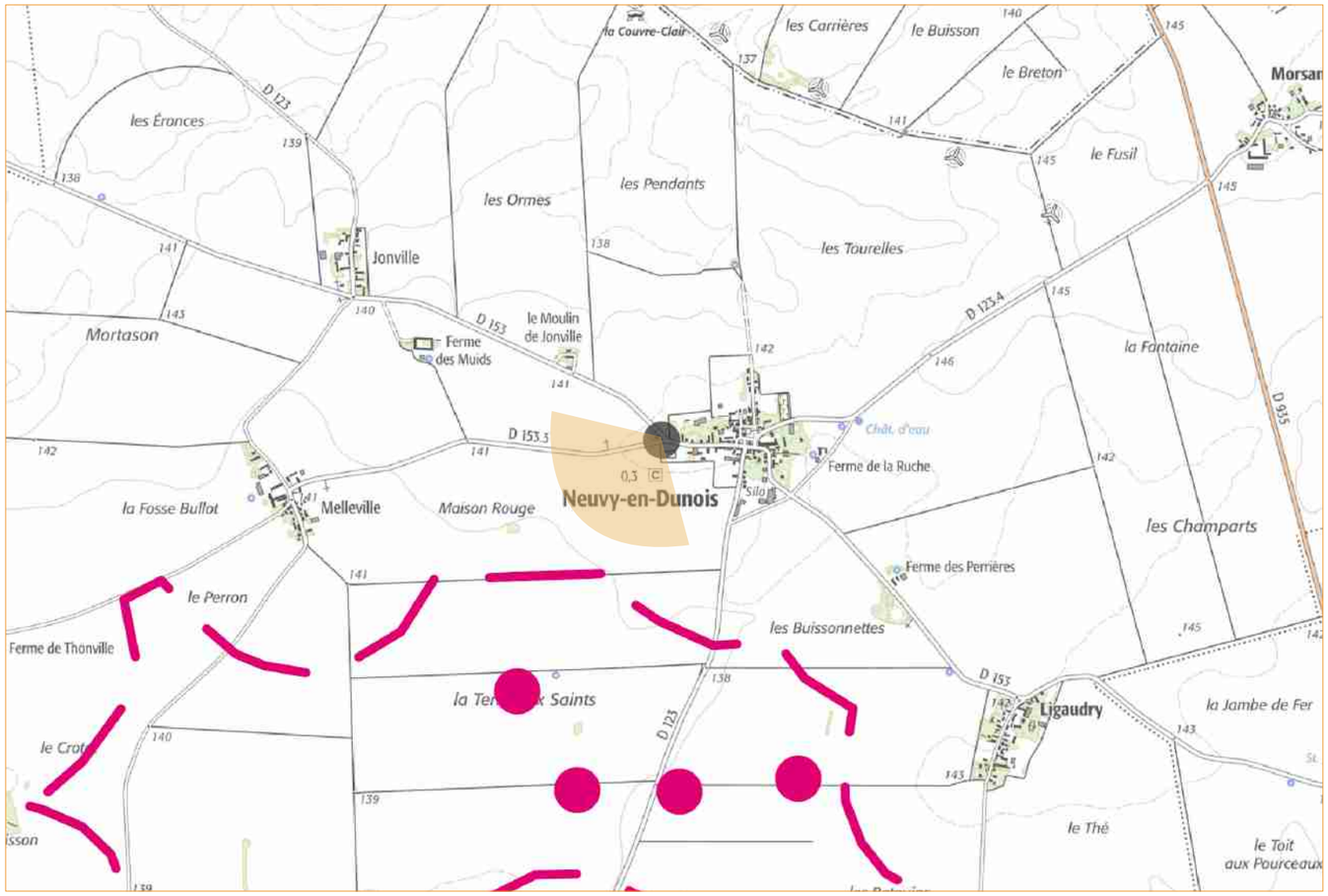

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie sud-ouest de Neuvy-en-Dunois, depuis la D153.3, reliant au hameau de Melleville, dont on aperçoit la silhouette urbaine en suivant le tracé de l'axe routier. Les dernières habitations de Neuvy-en-Dunois se trouvent sur le côté droit de l'axe routier. Sur le côté gauche, la végétation que l'on distingue est celle entourant une parcelle qui a été aménagée en tant qu'aire de jeux. Une fois cette végétation passée, les terres de grandes cultures du Plateau beauceron s'étendent de part et d'autre du tracé de l'axe routier.

Depuis ce point de vue, deux des éoliennes du projet sont visibles, il s'agit des éoliennes E3 et E4. Ces éoliennes s'intègrent dans des rapports d'échelle favorables à ce paysage de grande ampleur, malgré une prégnance visuelle forte de par la proximité du point de vue. Au regard de l'habitation qui se trouve sur la droite de l'axe routier, les éoliennes font face à cette habitation avec donc une prégnance visuelle forte. Les deux autres éoliennes E1 et E2 sont entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

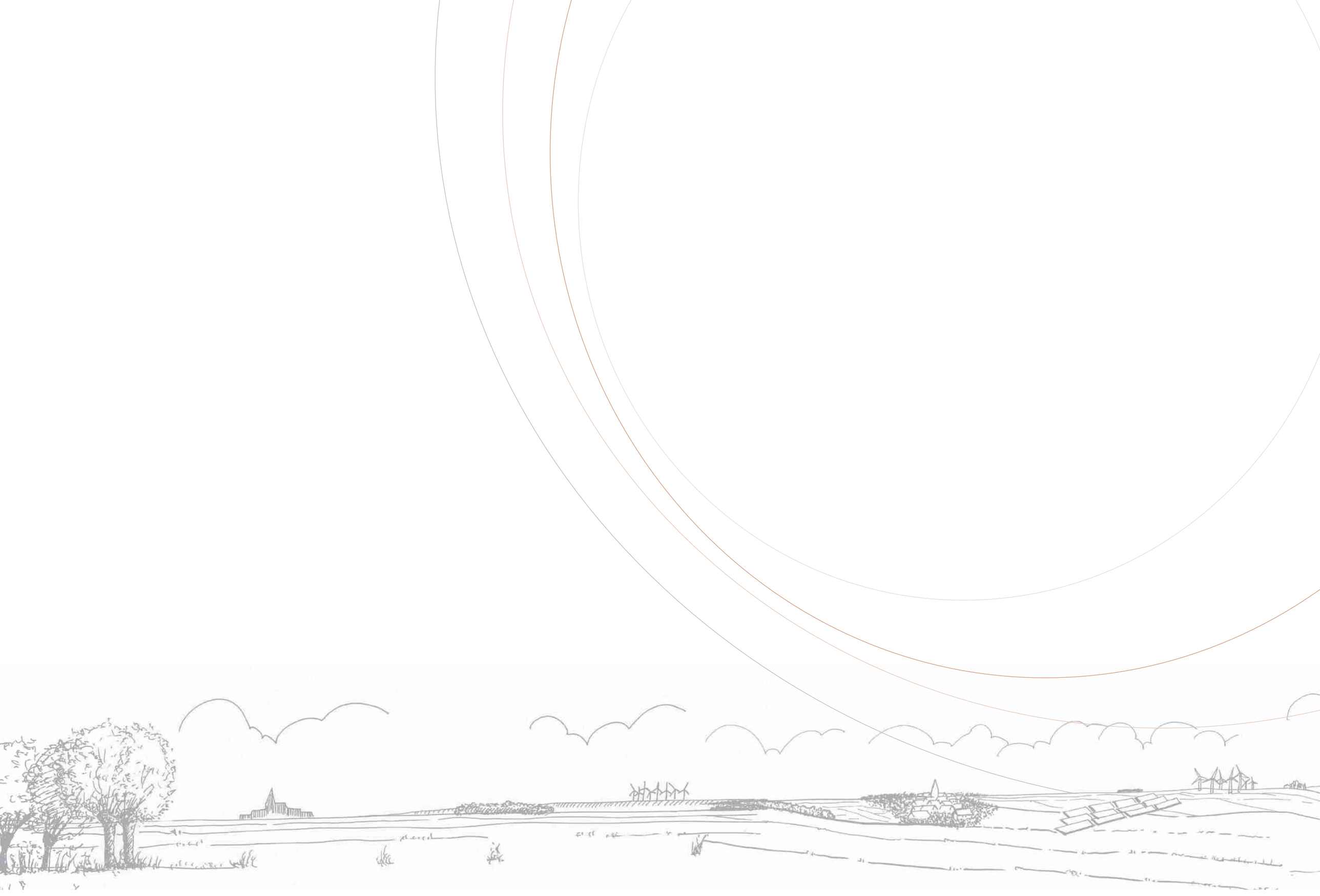

Point de vue n°11

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (14:50)	Panoramique	N 48°12'55,0"	E 01°31'08,5"	141 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1997 m	E1 : 2791 m	4	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Jonville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Fortes	-	Faibles

Carte générale

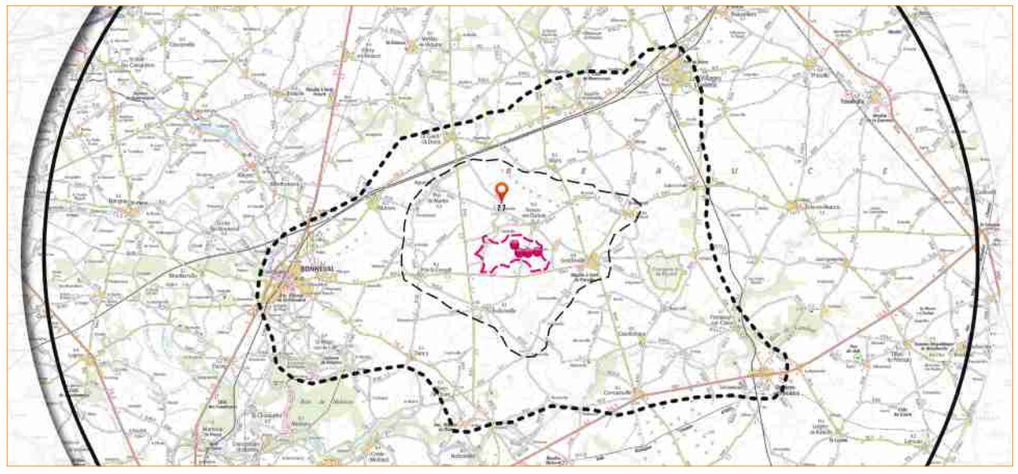

Zoom

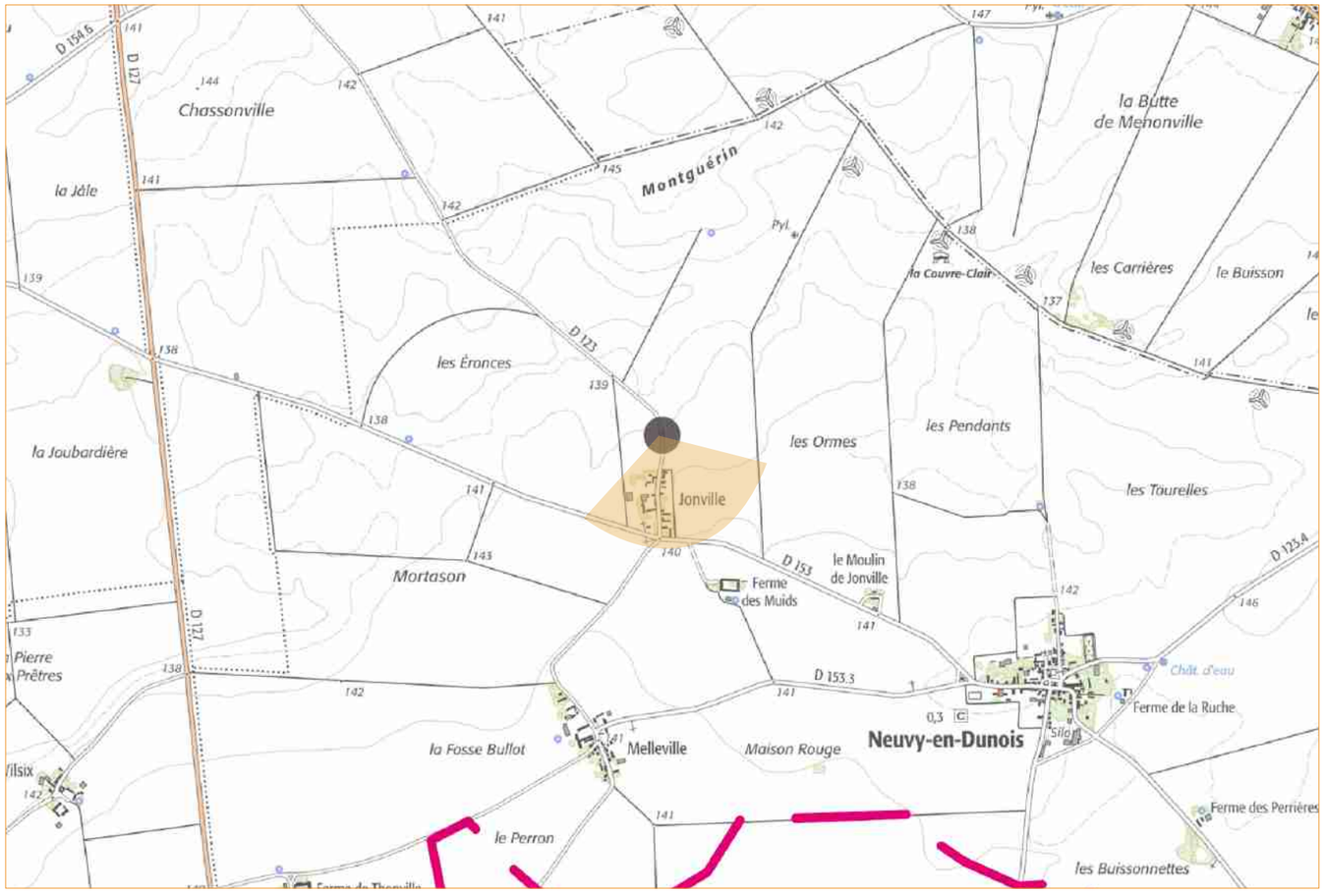

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord du hameau de Jonville, depuis l'axe routier D123. Ce lieu de vie appartient à la commune de Neuvy-en-Dunois. La silhouette du hameau est dominée par la végétation mais tout de même avec du bâti visible dans le tracé de l'axe routier. Au centre du panoramique et juste à l'ouest de la silhouette urbaine de Jonville, on distingue la ferme des Muids. Les terres de grandes cultures du Plateau beauceron dominent le reste du paysage.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1 et E2 légèrement plus distante que les éoliennes E3 et E4. Les trois éoliennes E2, E3 et E4 sont en covisibilité latérale avec la silhouette urbaine du hameau de Jonville, mais en covisibilité de superposition avec le bâti de la ferme des Muids. Les rapports d'échelle avec le bâti de Jonville sont en concurrence, mais ils sont dans des rapports d'échelle défavorables à la ferme des Muids. L'éolienne E1, la plus éloignée du bâti des deux silhouettes urbaines, s'intègre davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle favorables à ce dernier. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue qui induit une prégnance visuelle plus importante des éoliennes du projet que celles du groupement éolien de Cormainville en arrière-plan, le projet se démarque du reste de ce contexte éolien et ne crée pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

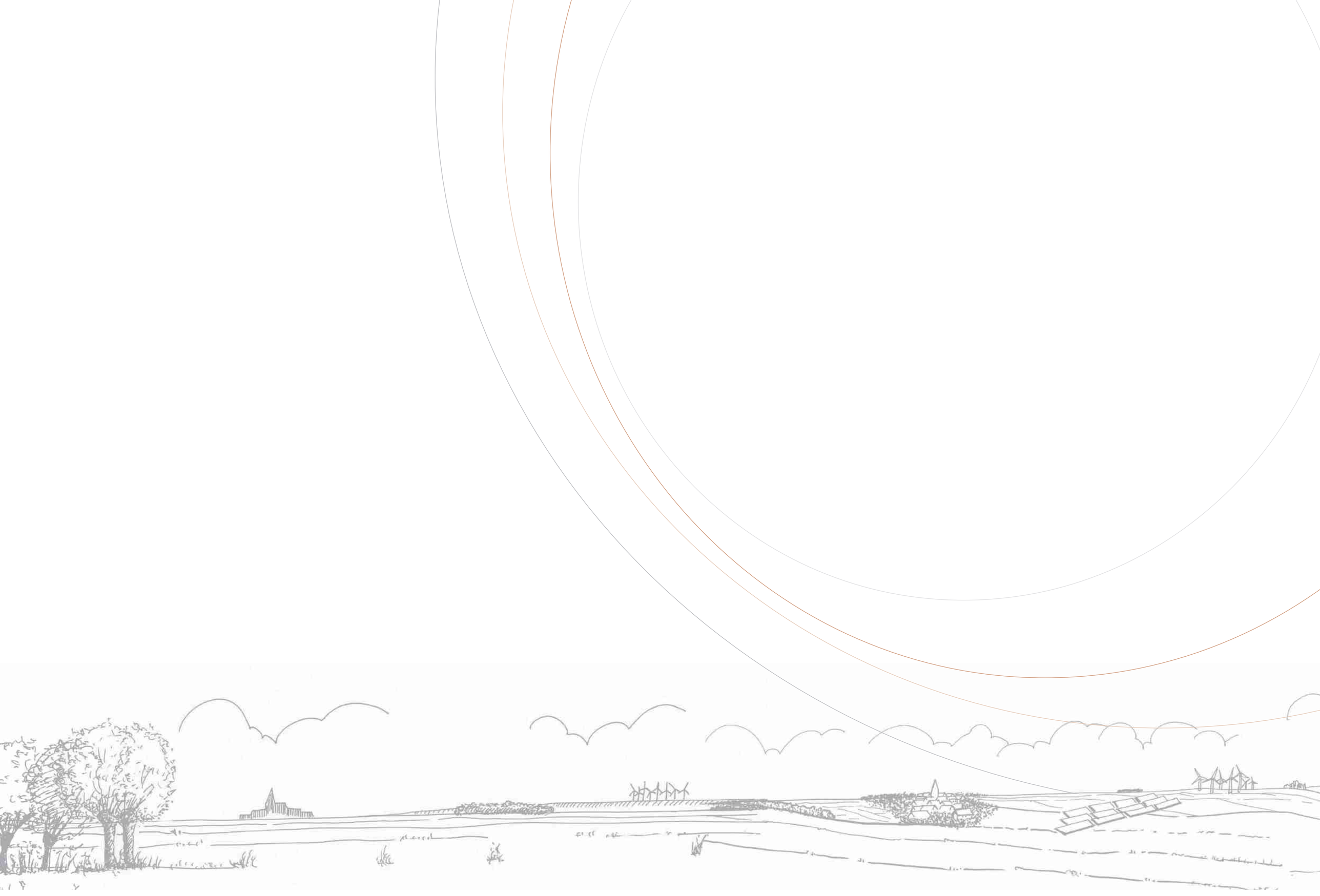

Point de vue n°12

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (14:38)	Panoramique	N 48°12'26,8"	E 01°30'49,4"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1457 m	E1 : 2500 m	4	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Melleville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Fortes	-	-

Carte générale

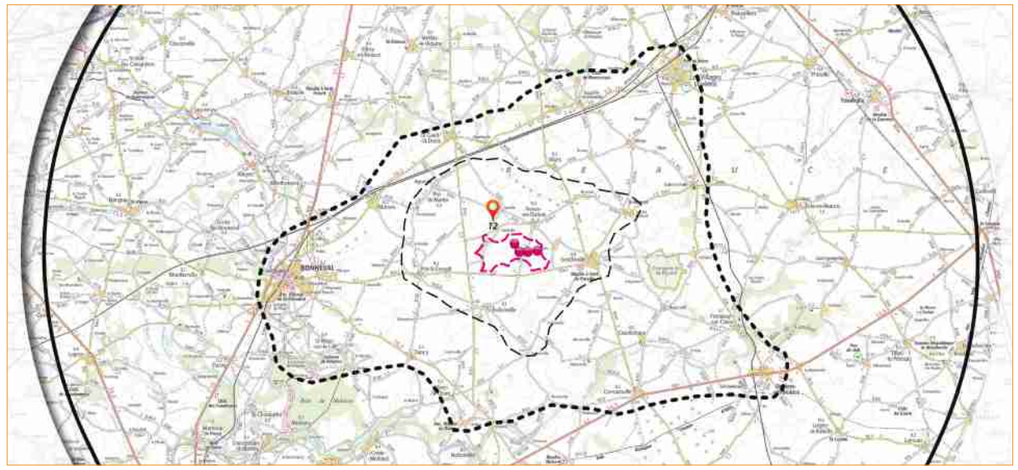

Zoom

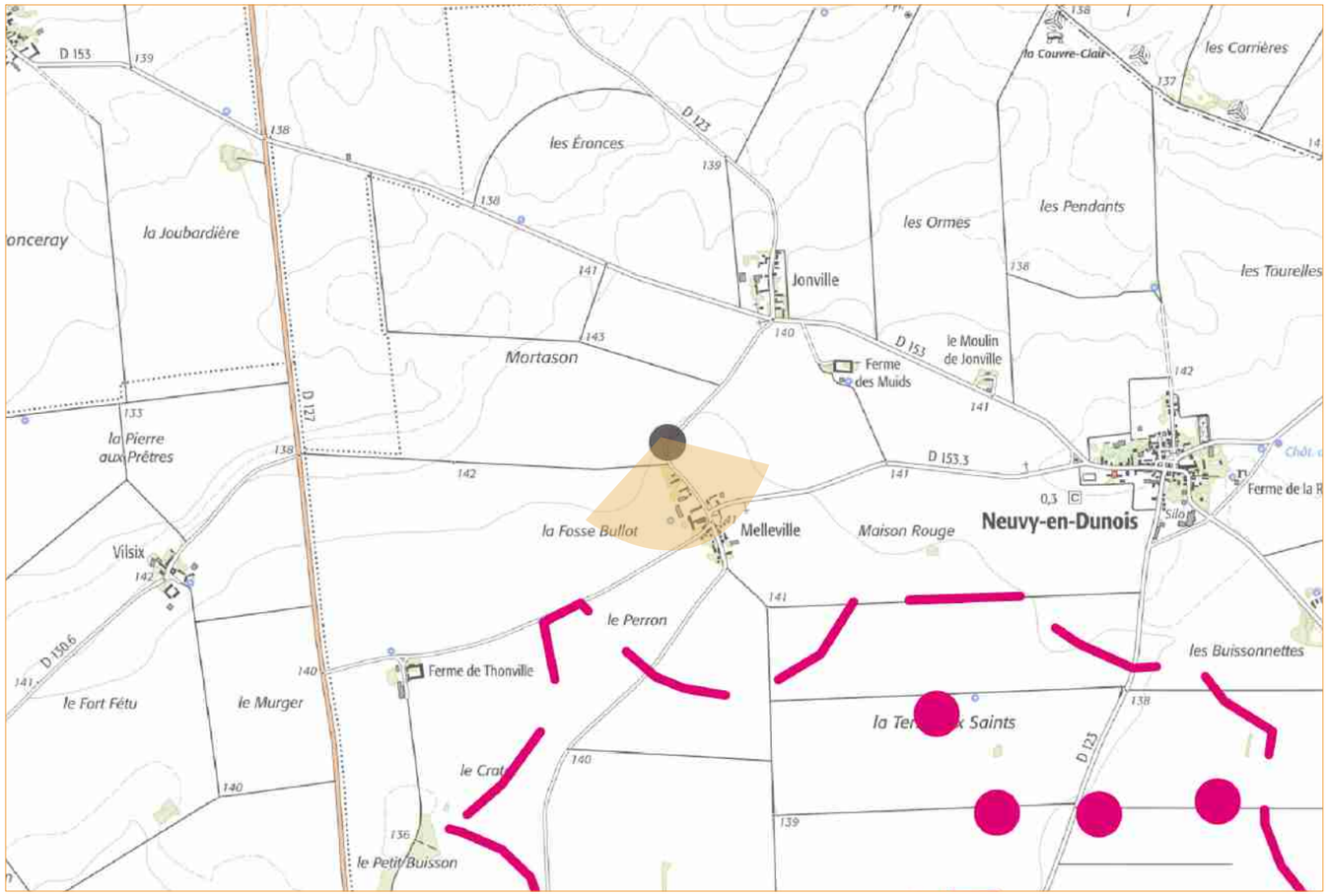

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord du hameau de Melleville, depuis le chemin vicinal reliant le lieu de vie au hameau de Jonville, plus au nord. Ce lieu de vie appartient à la commune de Neuvy-en-Dunois. La silhouette du hameau est dominée par la végétation sur sa partie à l'est mais par le bâti sur la partie à l'ouest. Les terres de grandes cultures du Plateau beauceron se trouvent de part et d'autre du chemin vicinal.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 formant un même ensemble et l'éolienne E4 apparaissant comme légèrement plus en retrait à gauche de cet ensemble. Les trois éoliennes E2, E3 et E4 sont en covisibilité de superposition avec le bâti le plus à l'ouest de Melleville. Les rapports d'échelle de ces trois éoliennes sont défavorables au bâti. L'éolienne E1, la plus éloignée du bâti de silhouette urbaine, s'intègre davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle qui lui sont favorables. La prégnance visuelle des éoliennes est forte, s'expliquant par la proximité du point de vue, avec l'éolienne E4 étant la plus proche, à 1,4 km.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

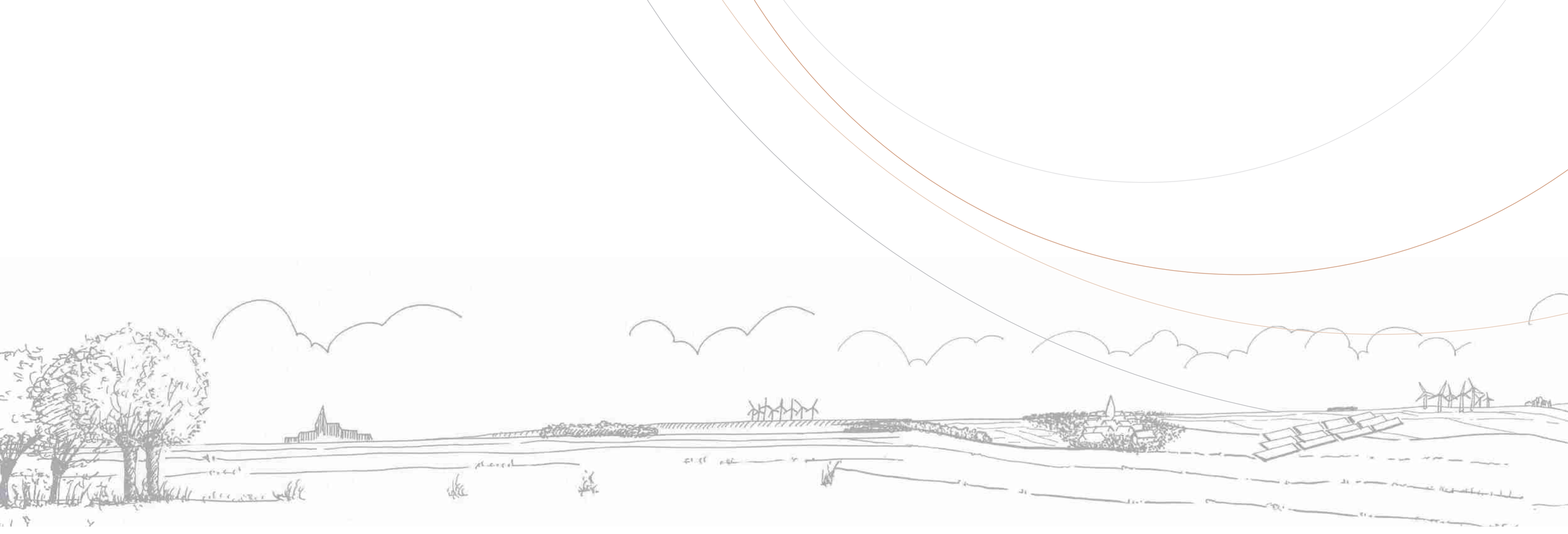

Point de vue n°13

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (14:29)	Panoramique	N 48°12'18,8"	E 01°30'56,8"	140 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1177 m	E1 : 2243 m	0	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Melleville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	-	-

Carte générale

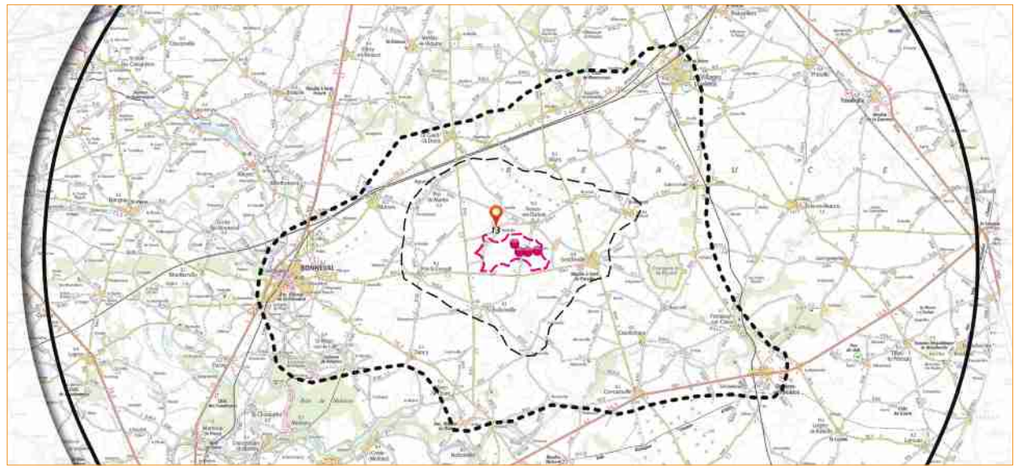

Zoom

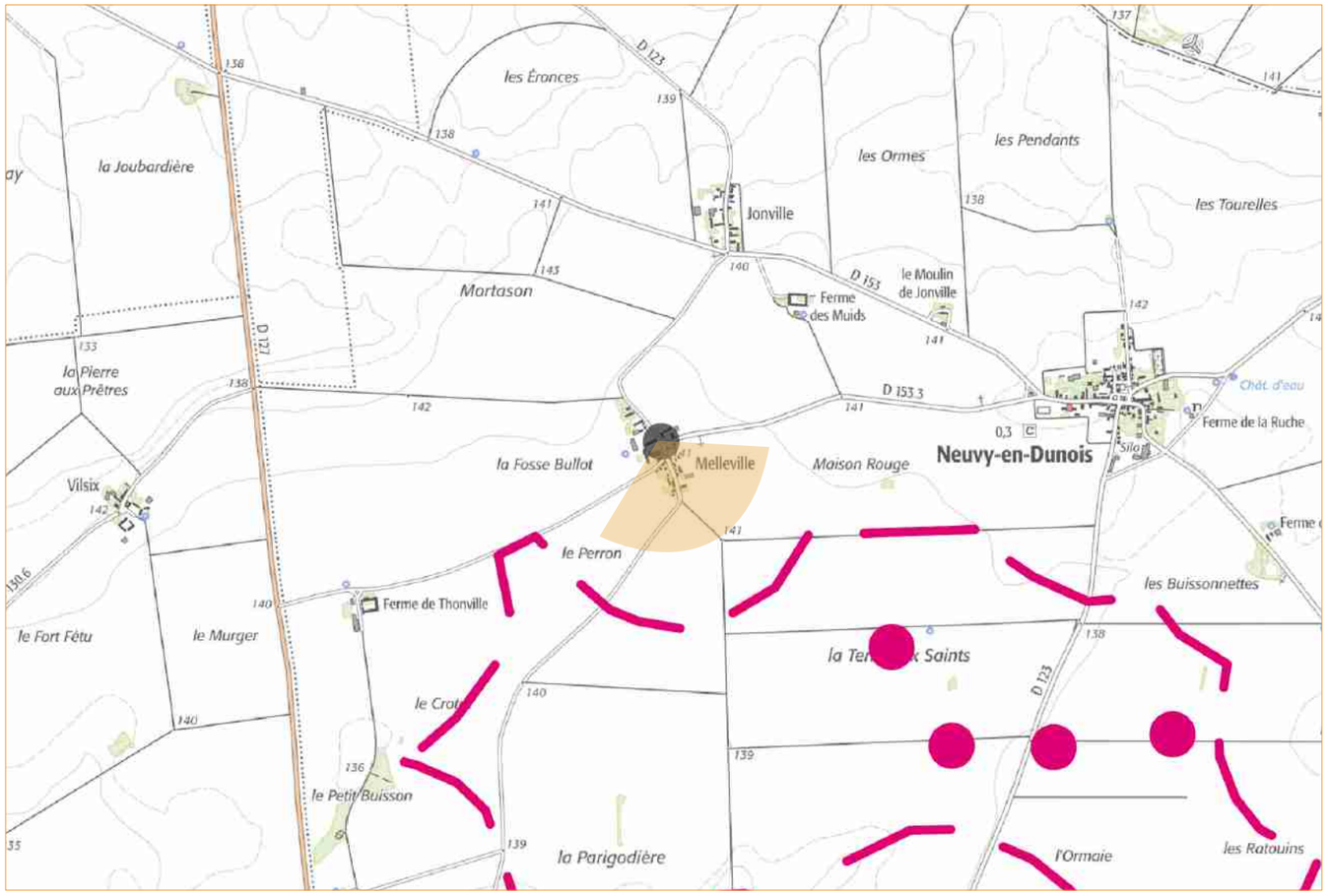

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe au centre du hameau de Melleville, au croisement entre la D153.3 et le chemin vicinal reliant au hameau de Jonville. Une végétation importante est présente à travers les jardins privés des habitations.
Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

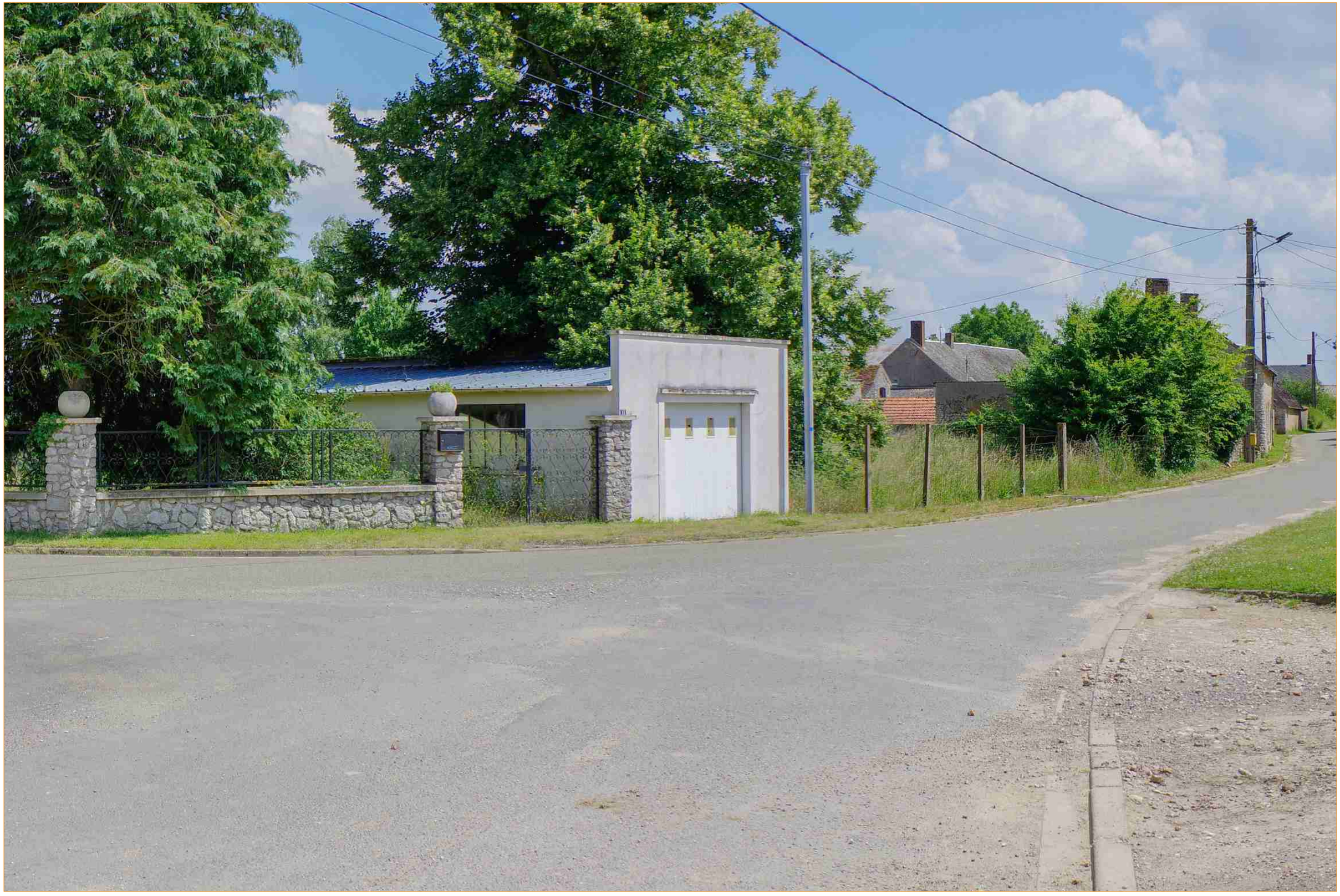

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

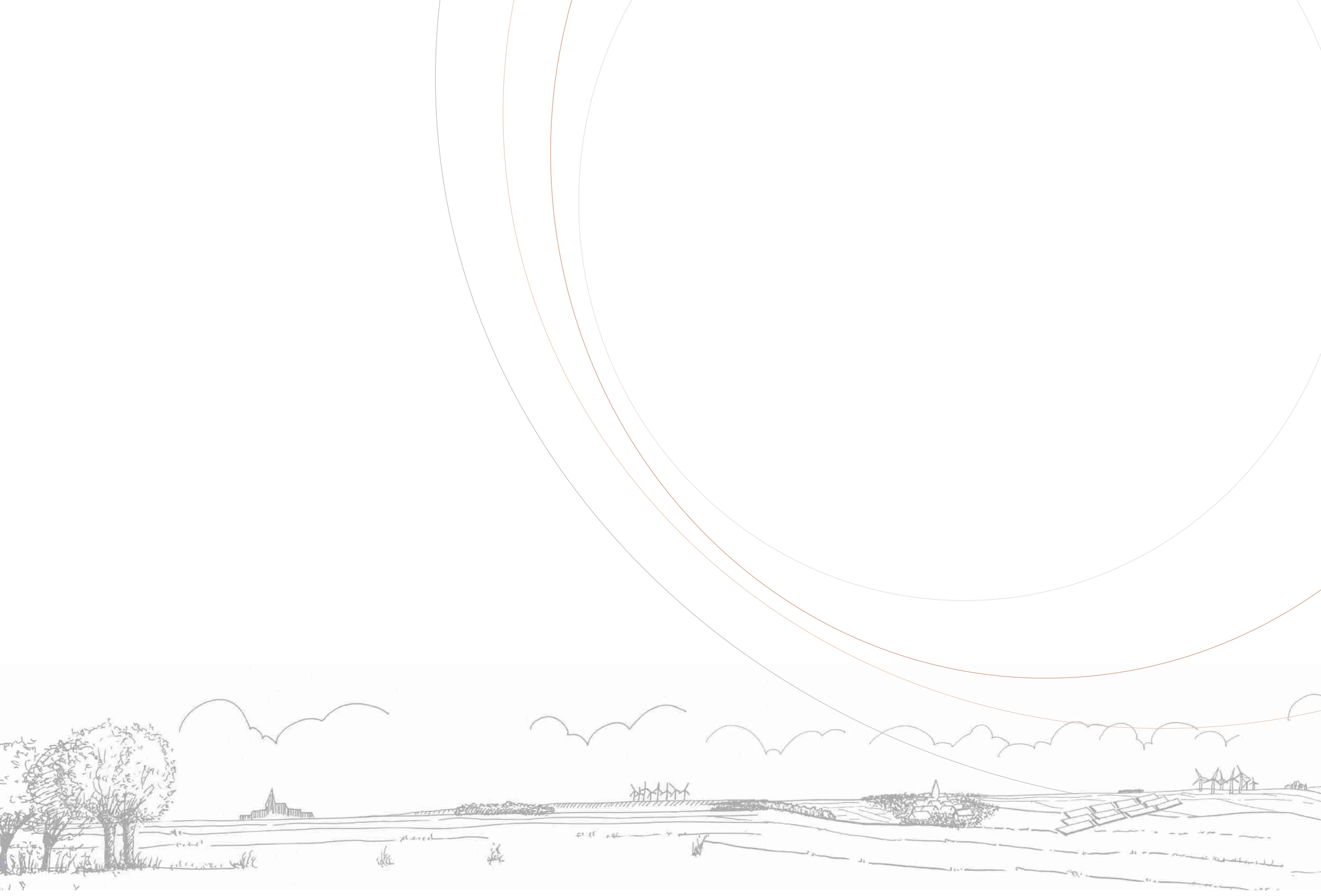

Point de vue n°14

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (13:17)	Panoramique	N 48°13'03,6"	E 01°29'34,2"	137 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 3373 m	E1 : 4421 m	4	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie est au croisement entre la D153 et D127

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

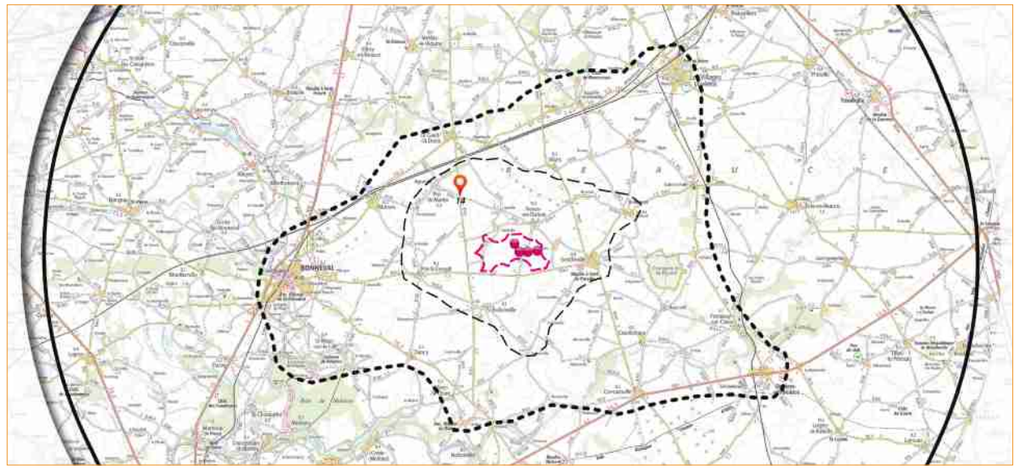

Zoom

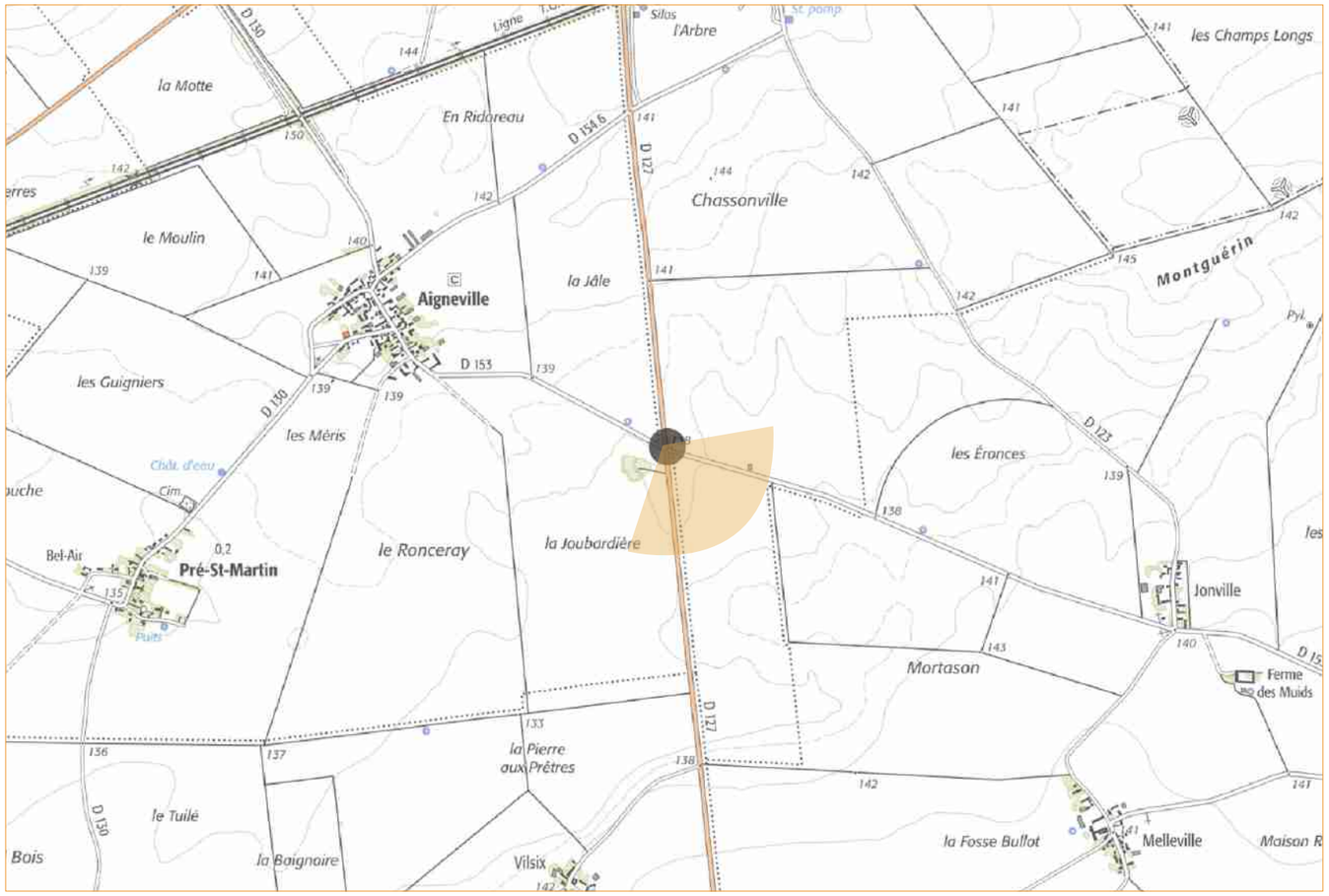

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe à l'extrémité orientale de la commune du Pré-Saint-Martin, au croisement entre les axes routiers D127 et D153. L'axe routier D127 à fréquentation secondaire (couleur jaune sur les fonds de carte IGN100 et orange sur IGN25) relie Dammarie à Ozoir-le-Breuil, à l'échelle du territoire d'étude. Le relief est relativement homogène et en dehors de la végétation qui entoure la silhouette des lieux de vie lointains, il n'y a pas obstacles visuels qui pourraient masquer les vues sur l'horizon. Les vues sur l'horizon sont donc lointaines, caractéristiques des terres de grandes cultures du Plateau beauceron qui s'étendent ici à perte de vue de part et d'autre des tracés des axes routiers.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec les éoliennes E1, E2 et E3 formant un même ensemble et l'éolienne E4 apparaissant comme légèrement plus en retrait à gauche de cet ensemble. La prégnance visuelle des éoliennes est modérée et les rapports d'échelle sont favorables à ce paysage de grande ampleur. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles autorisées de Montguérin, qui sont visibles à la gauche du projet, de par un gabarit similaire, les éoliennes du projet gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants avec les parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

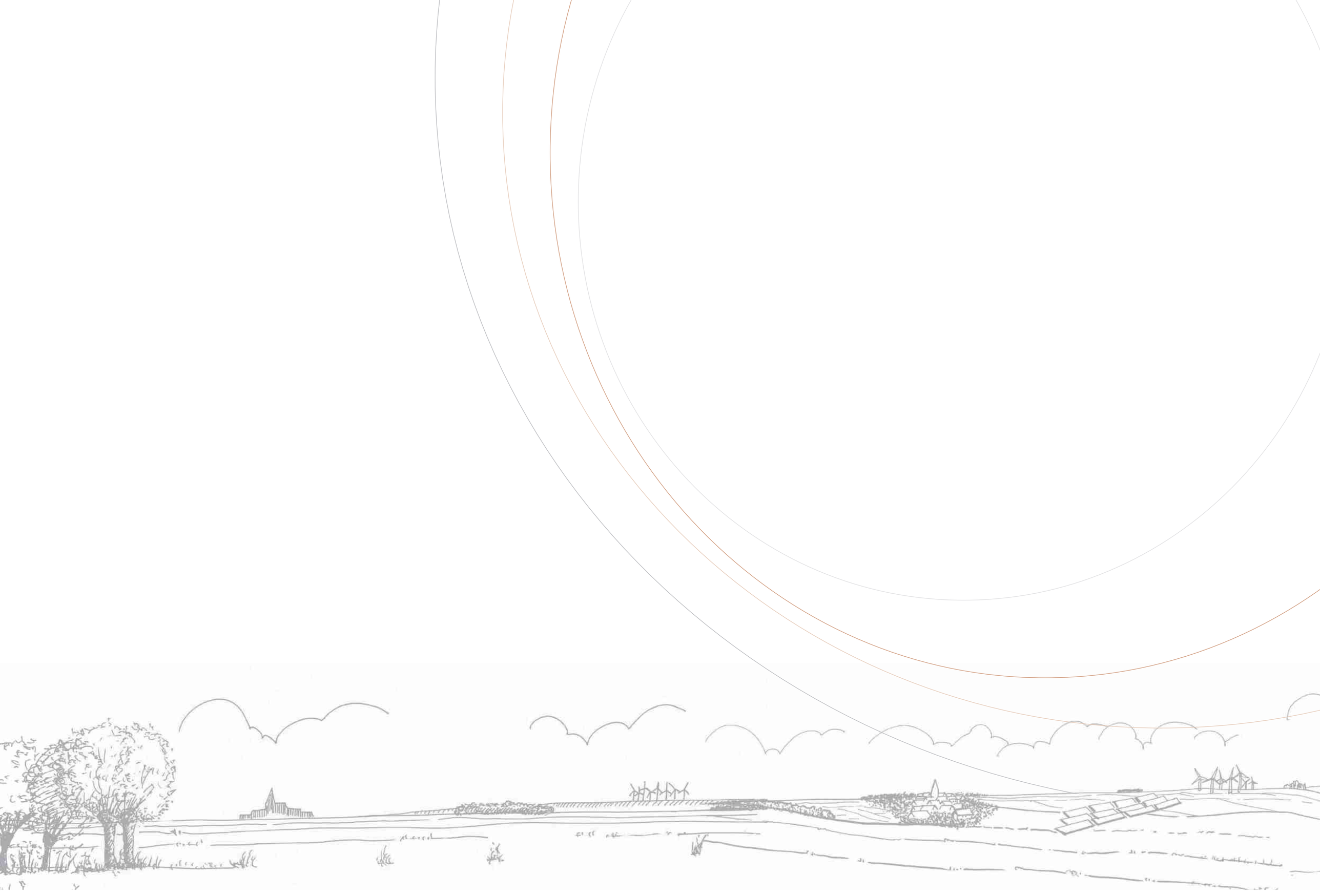

Point de vue n°15

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (12:35)	Panoramique	N 48°12'33,8"	E 01°27'48,7"	136 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 4931 m	E1 : 6052 m	4	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie sud par la D130

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

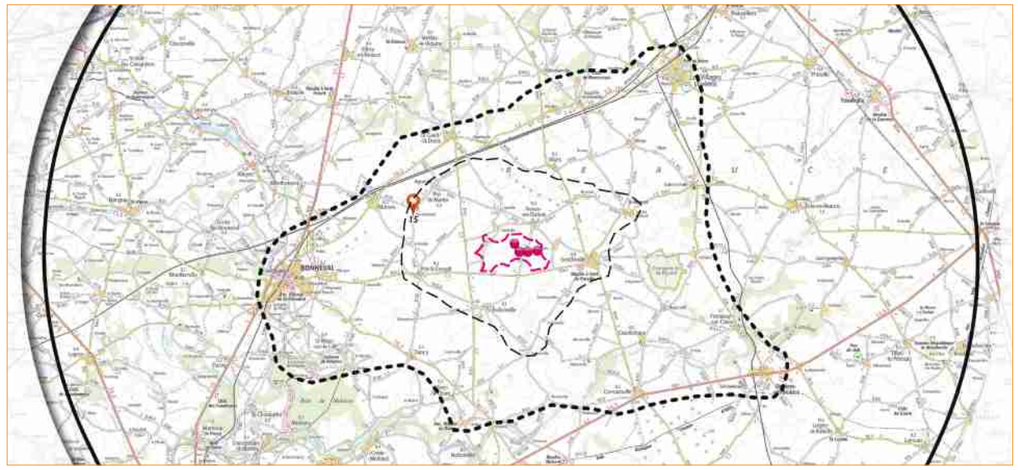

Zoom

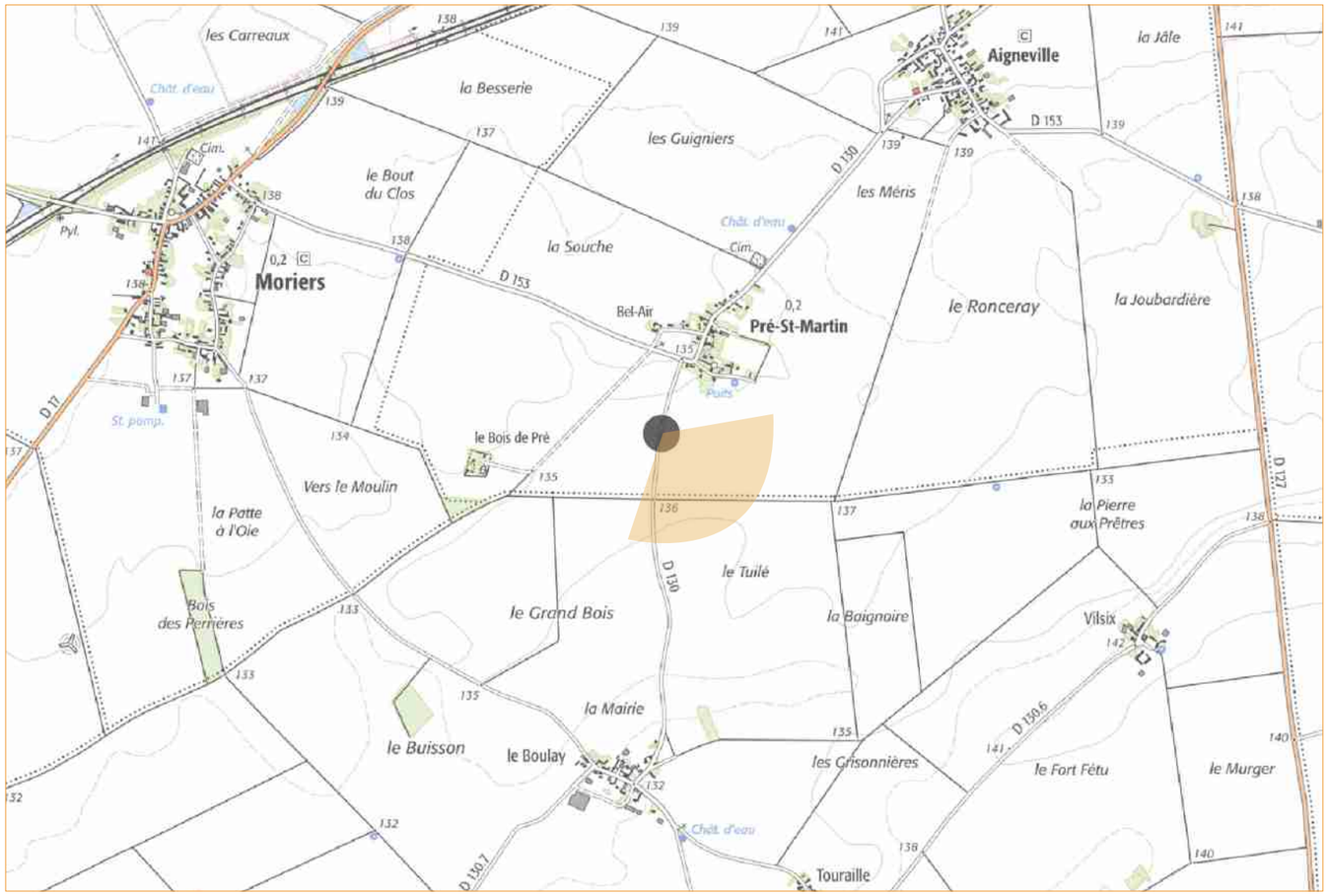

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie sud du Pré-Saint-Martin, depuis l'axe routier D130, en direction du hameau le Boulay. Les terres cultivées de la Beauce s'étendent à perte de vue de part et d'autre de l'axe routier. Les quelques silhouettes urbaines végétalisées des lieux de vie lointains sont les seuls obstacles visuels que rencontre ce plateau.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en formant un même ensemble à travers une masse homogène. Une petite partie du mât de chaque éolienne est masquée par le relief. Elles sont en covisibilité de superposition avec la silhouette urbaine du hameau de Melleville, mais la prégnance visuelle de cette dernière est trop faible pour effectuer une comparaison par rapports d'échelle avec les éoliennes du projet. Dans ce paysage de grande ampleur, la prégnance visuelle des éoliennes est modérée et les rapports d'échelle sont favorables au paysage. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin, qui sont visibles à la gauche du projet, de par un gabarit similaire, les éoliennes du projet gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble. Concernant les projets en instruction des Trois Fontaines et des Vents d'Aura du Tuilé, de par leur proximité, ils se lisent sur un plan différent des éoliennes du projet des Grandes Vallées. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants entre les éoliennes du projet et celles des parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

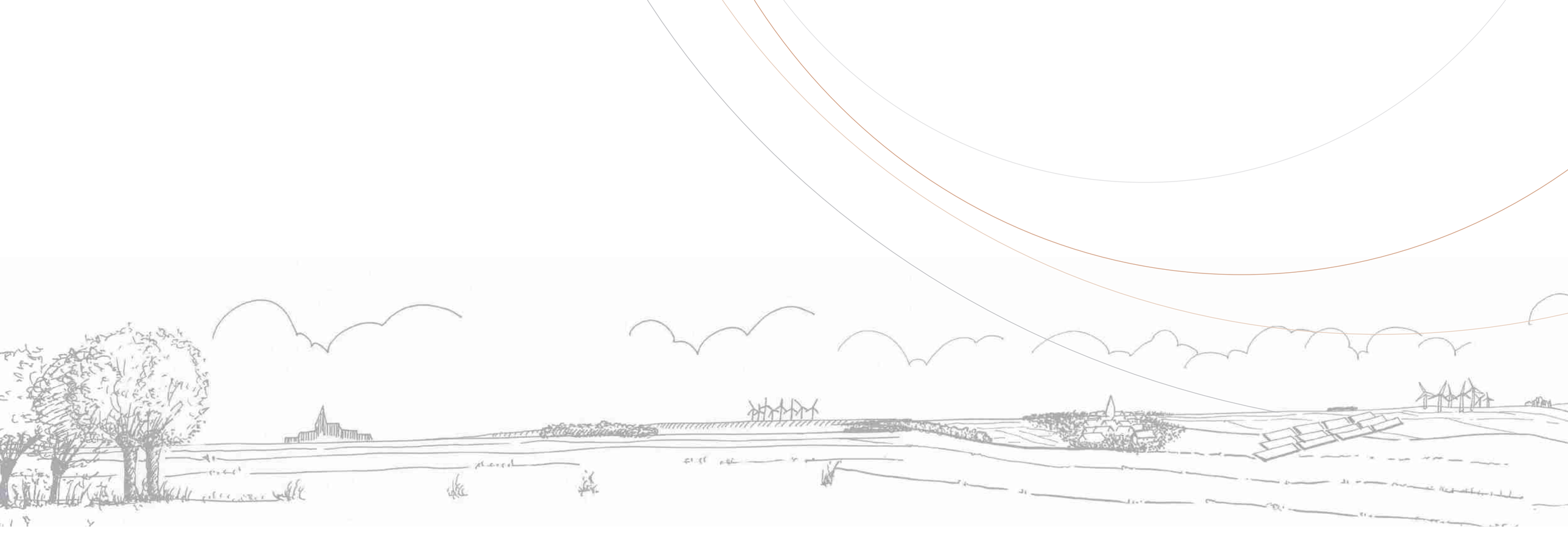

Point de vue n°16

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (12:49)	Panoramique	N 48°11'58,6"	E 01°27'30,0"	134 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 5162 m	E1 : 6256 m	4	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée nord du hameau Le Boulay

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Faibles

Carte générale

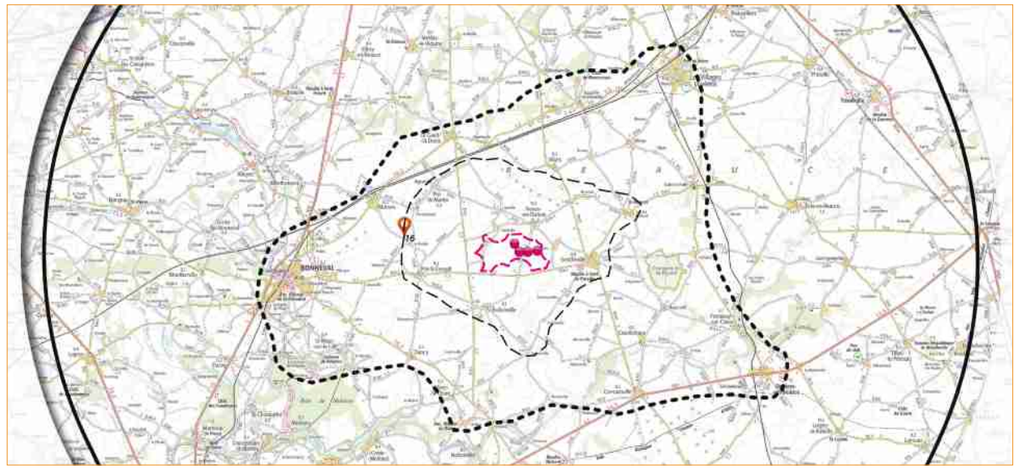

Zoom

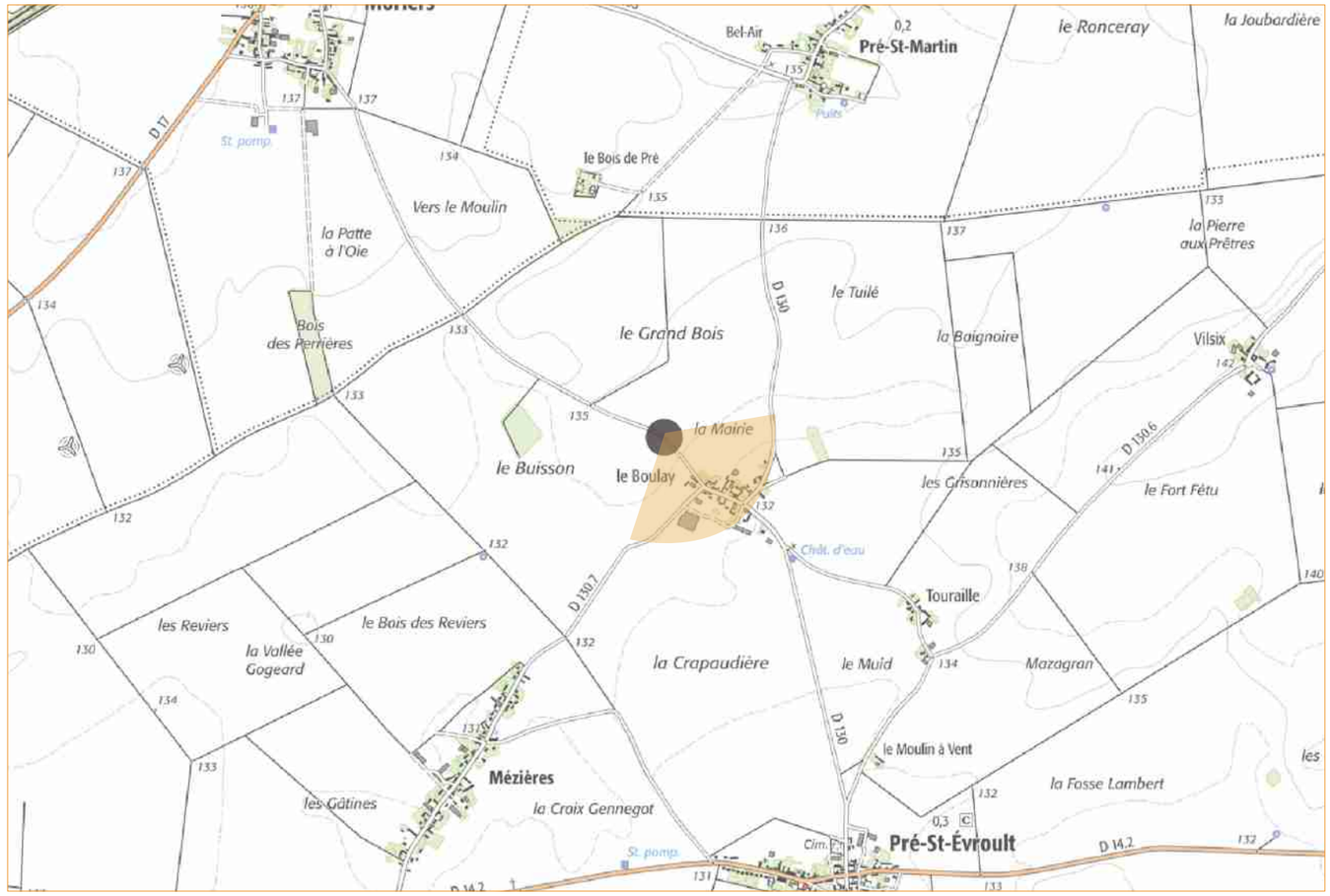

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se trouve en entrée nord-ouest du hameau le Boulay, depuis le chemin vicinal reliant à Moriers. Le hameau appartient à la commune du Pré-Saint-Évroult. Il se compose de quelques habitations et de grands bâtiments agricoles, que l'on voit à la droite de la silhouette urbaine.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles en covisibilité latérale de la silhouette urbaine du hameau, à la gauche de cette dernière. Elles se situent derrière un bosquet au nord-est du lieu de vie qui permet de masquer une grande partie des éoliennes. Les éoliennes émergent au-dessus de ce boisement qu'au niveau de leurs rotors. Les rapports d'échelle sont donc largement favorables au bâti et au paysage. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin, qui sont visibles à la gauche du projet, bien que les éoliennes du projet ne soient visibles qu'au niveau de leurs rotors, elles gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble avec un gabarit similaire. De par leur proximité, les éoliennes du projet en instruction des Vents d'Aura du Tuilé se lisent sur un plan différent des éoliennes du projet des Grandes Vallées. La prégnance visuelle des éoliennes du projet des Grandes Vallées est bien moins importante que celle des Vents d'Aura du Tuilé. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants entre les éoliennes du projet et celles des parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

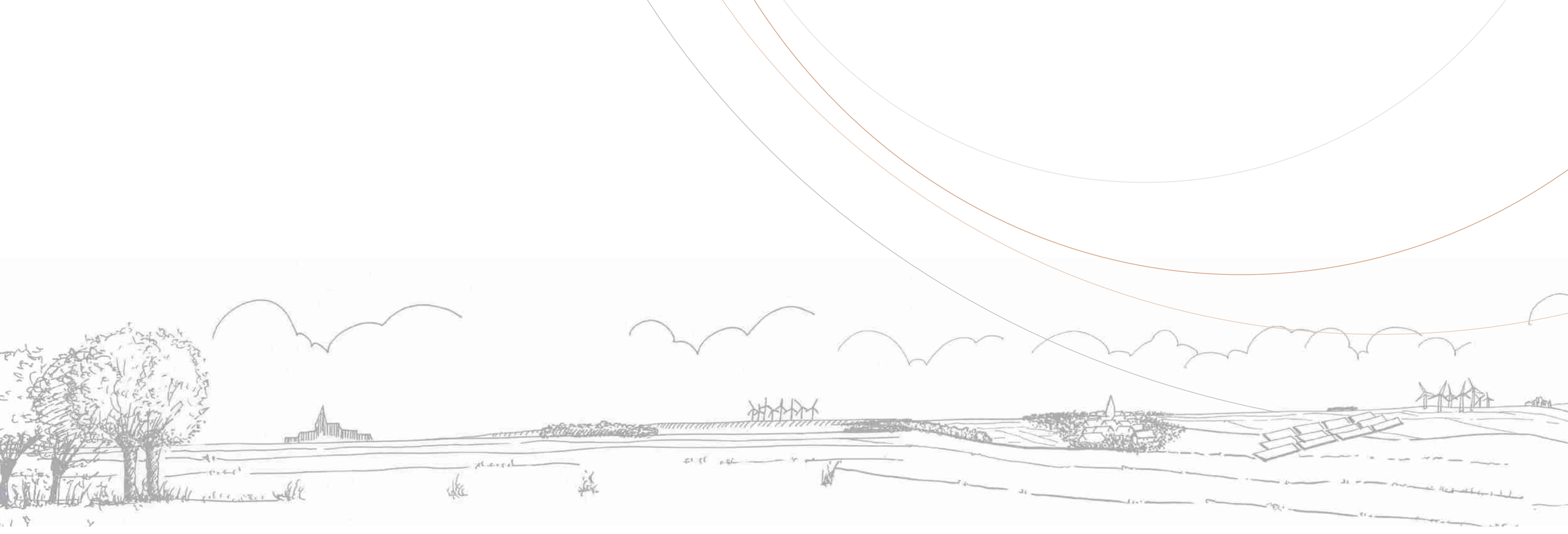

Point de vue n°17

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (12:59)	Panoramique	N 48°11'05,0"	E 01°27'25,0"	132 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 5476 m	E1 : 6458 m	4	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée ouest par la D14.2

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

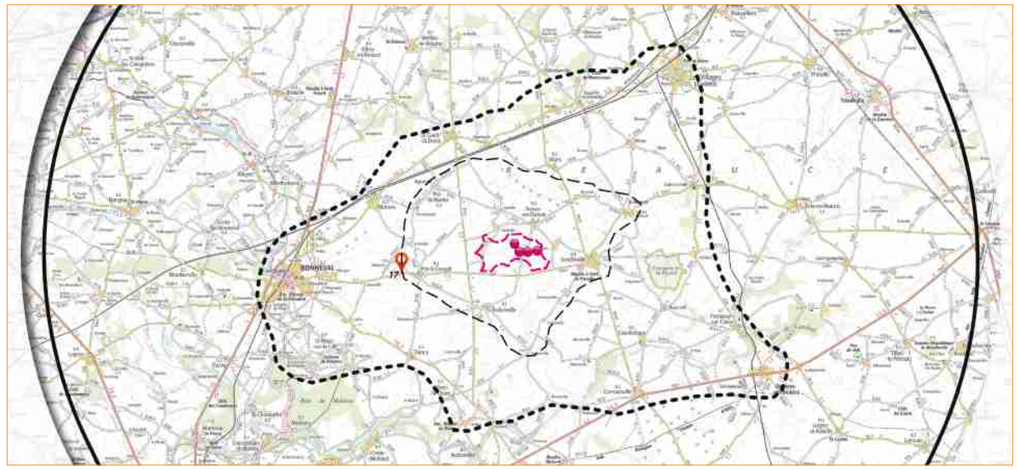

Zoom

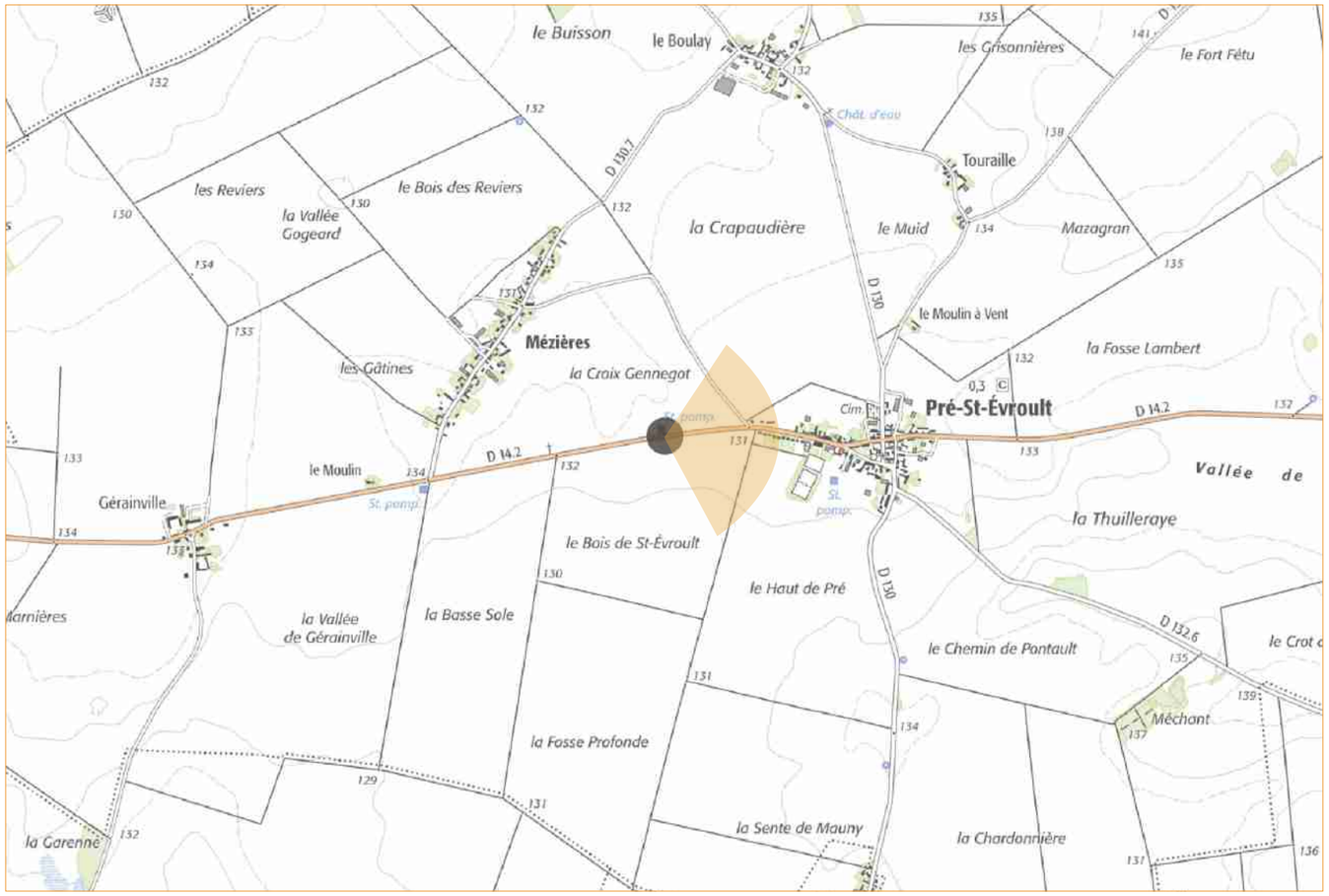

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée ouest du Pré-Saint-Évroult, depuis l'axe routier D14.2, sur sa portion reliant à Bonneval. La silhouette urbaine mais surtout végétalisée du Pré-Saint-Évroult se dessine sur la partie droite du tracé de l'axe routier. L'église du bourg émerge au-dessus de cette végétation. Elle ne fait cependant pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). On peut voir qu'en fonction des cultures, les couleurs varient autour des parcelles cultivées.

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet sont visibles de part et d'autre du tracé de l'axe routier. Les éoliennes E1, E2 et E3 forment un même ensemble sur la partie droite tandis que l'éolienne E4 est plus en retrait sur la partie gauche. La prégnance visuelle des éléments bâtis visibles de la silhouette du Pré-Saint-Évroult est trop faible pour établir des rapports d'échelle avec les éoliennes du projet, bien que les éoliennes E1, E2 et E3 soient en covisibilité de superposition avec. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage et une approche conservatrice attribuera une incidence modérée sur la silhouette du bourg. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin, à la gauche du projet, de par un gabarit similaire, les éoliennes du projet gardent une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble. De par leur proximité, les éoliennes du projet en instruction des Vents d'Aura du Tuilé se lisent sur un plan différent des éoliennes du projet des Grandes Vallées. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants entre les éoliennes du projet et celles des parcs et projets éoliens alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

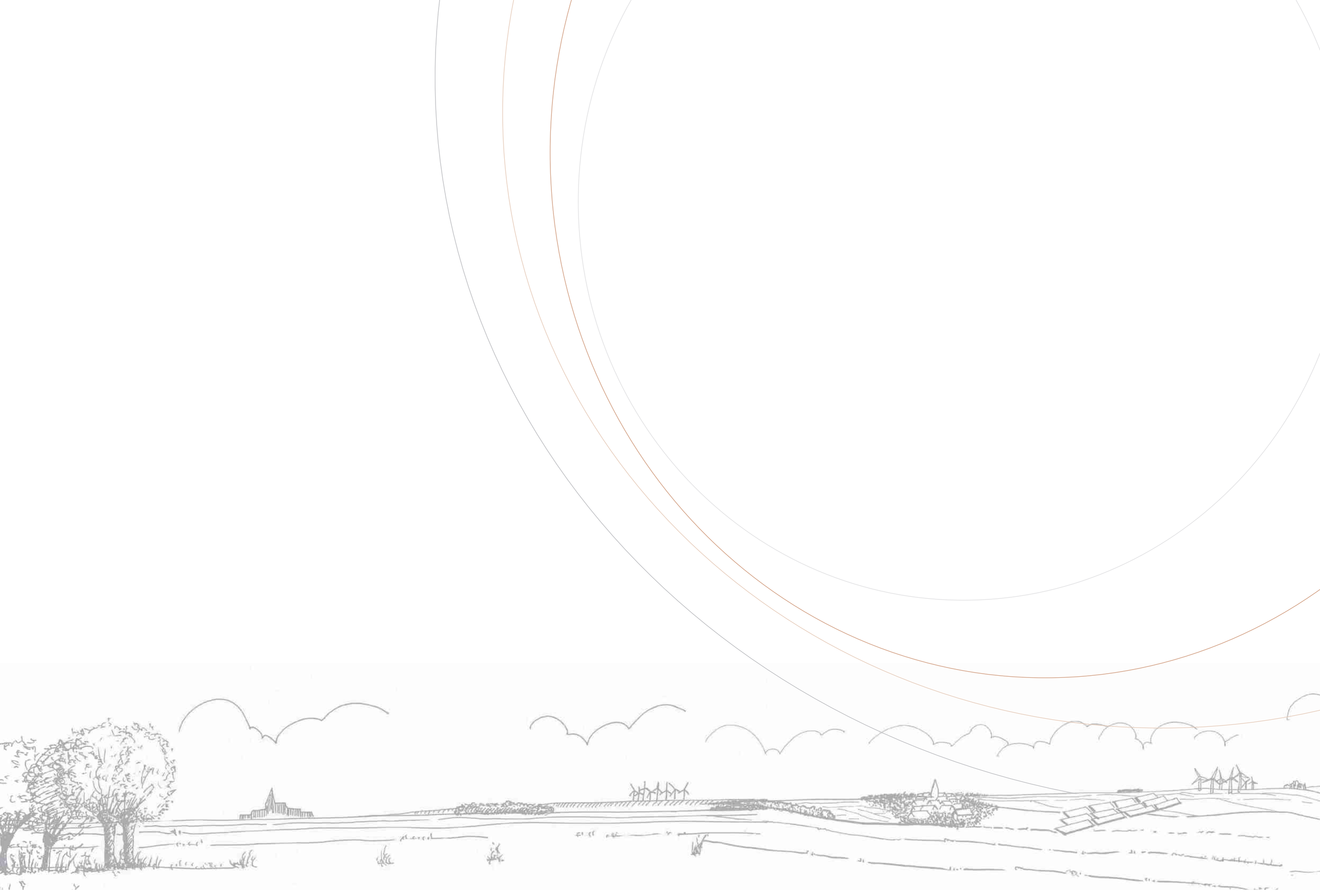

Point de vue n°18

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (13:06)	Panoramique	N 48°11'05,6"	E 01°28'20,7"	134 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 4375 m	E1 : 5328 m	4	PRE-SAINT-EVROULT - Sortie est par la D14.2

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

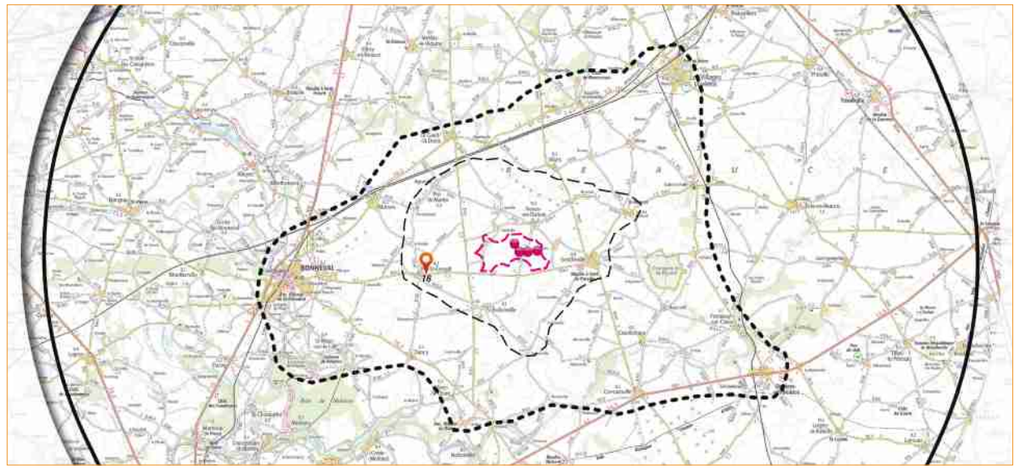

Zoom

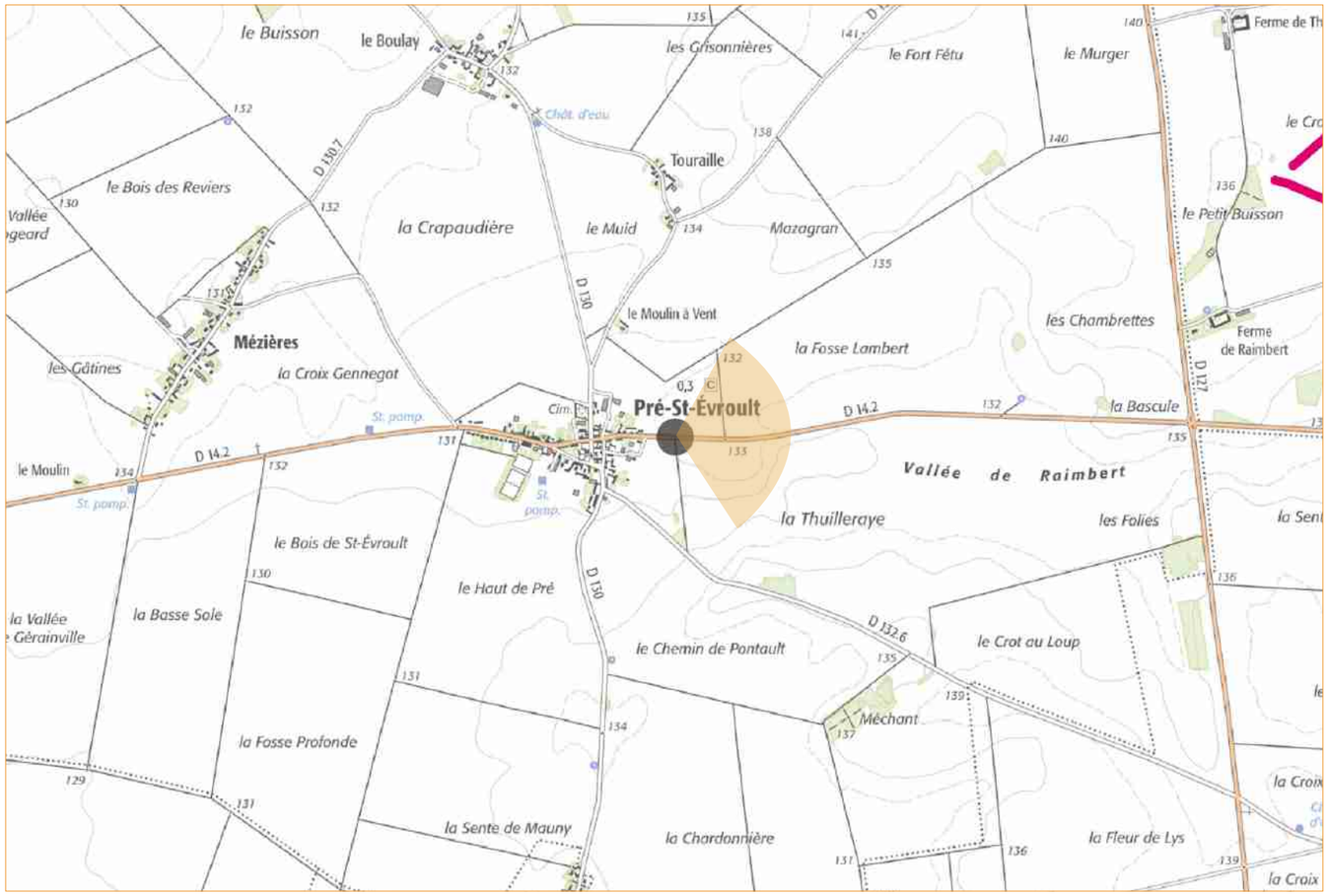

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie orientale du Pré-Saint-Évroult, toujours depuis l'axe routier D14.2, mais cette fois-ci sur sa portion vers Sancheville. Il est plus précisément situé à trois cents mètres des dernières habitations, une fois la haie le long du côté gauche de l'axe routier D14.2 entièrement passée. Les vues sur le paysage sont alors entièrement dégagées. Quelques bosquets ainsi que les silhouettes urbaines des lieux de vue lointains sont les seuls signes de végétation visibles.

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet sont visibles sur la gauche du tracé de l'axe routier. Les éoliennes E1, E2 et E3 forment un même ensemble tandis que l'éolienne E4 est plus en retrait à gauche de cet ensemble. Une petite partie du mât de chaque éolienne est masquée par la végétation. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage. Au regard du contexte éolien, le projet est un peu plus prégnant visuellement que l'ensemble éolien à gauche formé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin. Cela s'explique par la proximité du point de vue, mais les éoliennes du projet gardent tout de même une certaine cohérence de lisibilité d'ensemble. Les éoliennes visibles en instruction du projet des Vents d'Aura du Tuilé sont nettement plus prégnantes visuellement et se lisent sur un plan différent du reste du contexte. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants créés par le projet.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

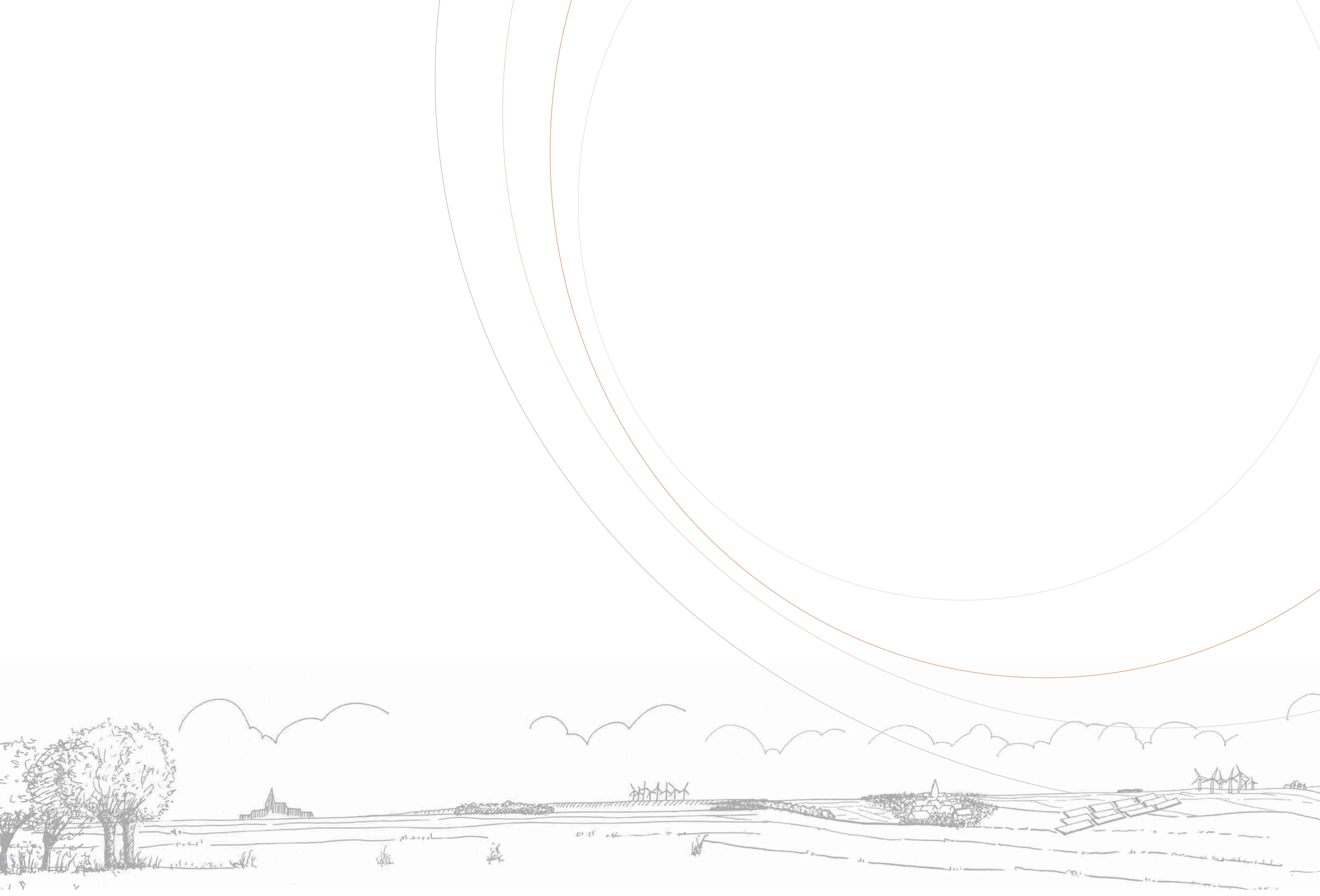

Point de vue n°19

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (13:45)	Panoramique	N 48°10'10,2"	E 01°30'28,4"	140 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 3304 m	E1 : 3865 m	2	BULLAINVILLE - Entrée sud par la D123

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Modérées	-	-

Carte générale

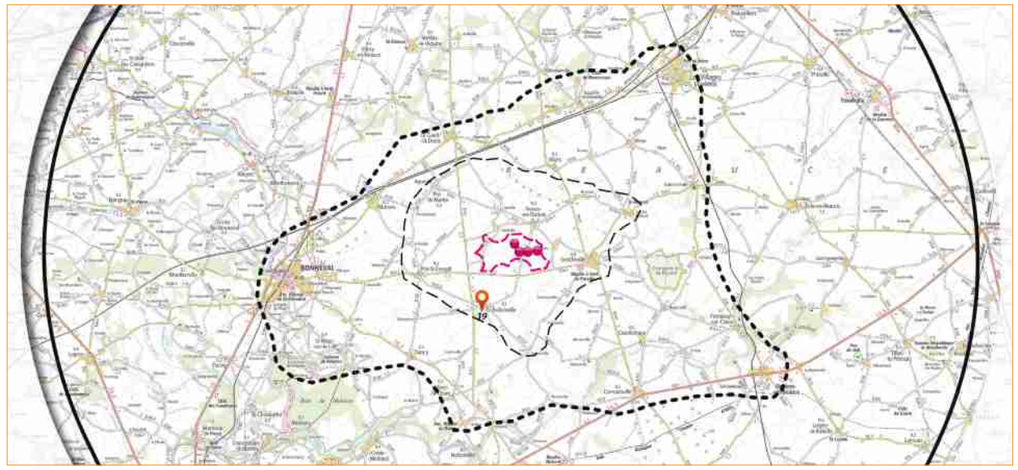

Zoom

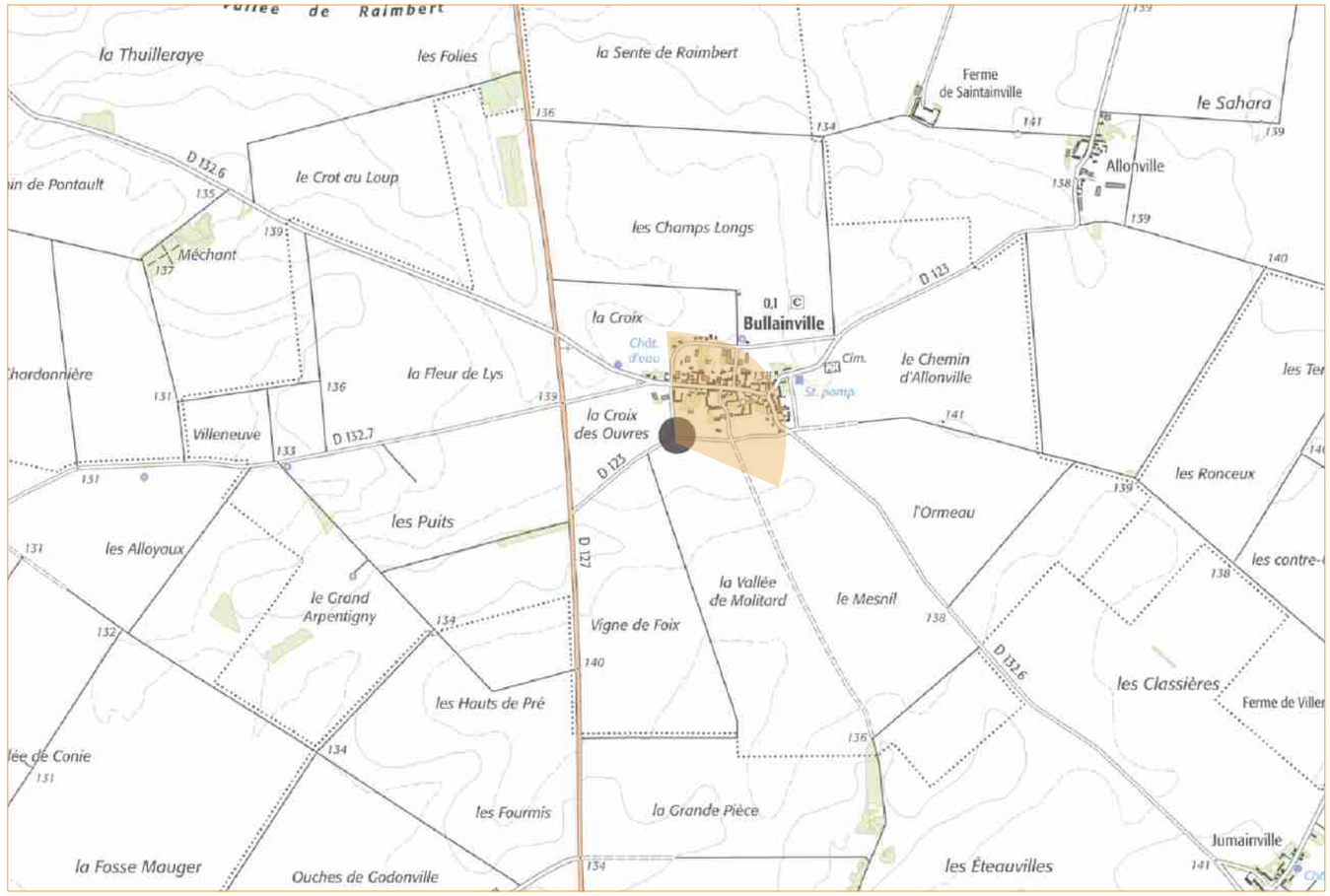

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée sud-ouest de Bullainville, au niveau de la patte d'oie entre la D123 et un chemin vicinal longeant les habitations au sud du lieu de vie. Entre la végétation à l'est du bourg, on peut apercevoir la silhouette de l'église Saint-Georges qui émerge discrètement. Elle ne fait pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, deux des éoliennes du projet sont visibles. Il s'agit des éoliennes E1 et E2 qui sont en covisibilité de superposition avec le bâti de Bullainville. Les deux éoliennes émergent au niveau de leurs rotors. Les rapports d'échelle sont à l'équilibre avec le bâti et la prégnance visuelle des éoliennes est modérée. L'éolienne la plus proche visible étant déjà à plus de trois kilomètres. Les deux éoliennes E3 et E4 sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

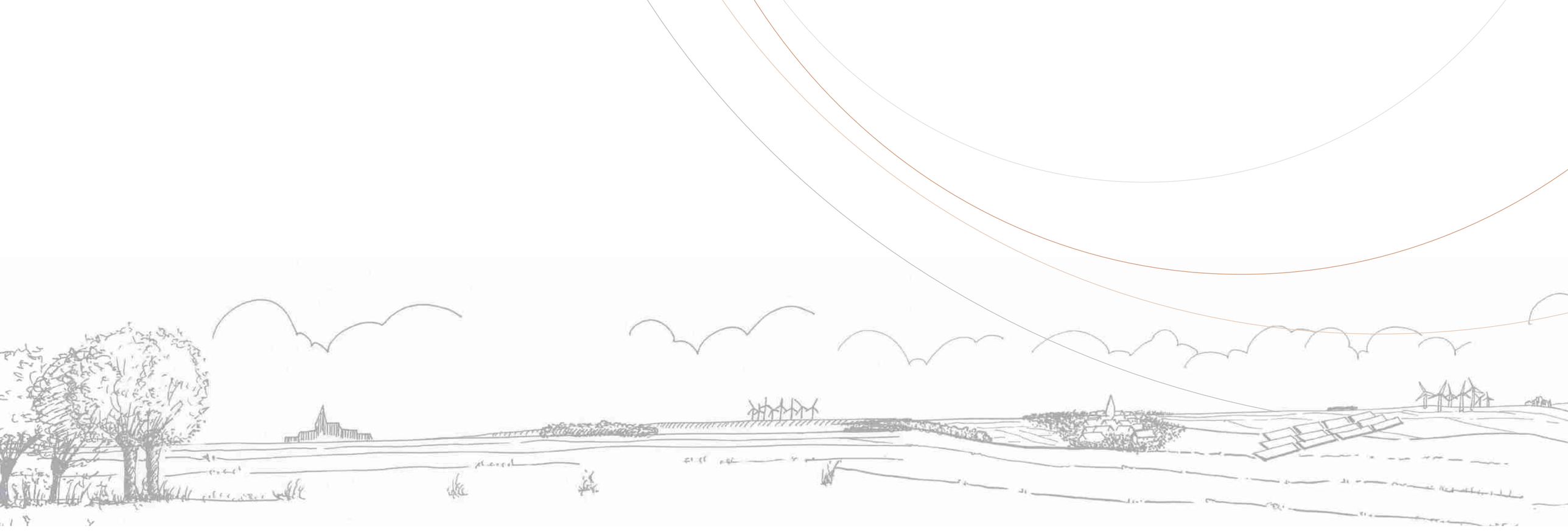

Point de vue n°20

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (13:33)	Panoramique	N 48°10'19,0"	E 01°30'54,4"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 2812 m	E1 : 3313 m	4	BULLAINVILLE - Sortie est au niveau du cimetière

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Faibles

Carte générale

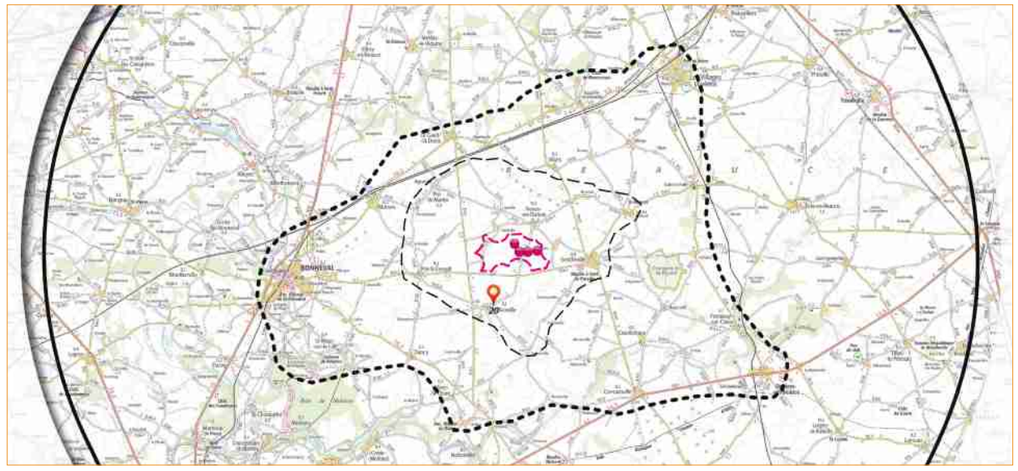

Zoom

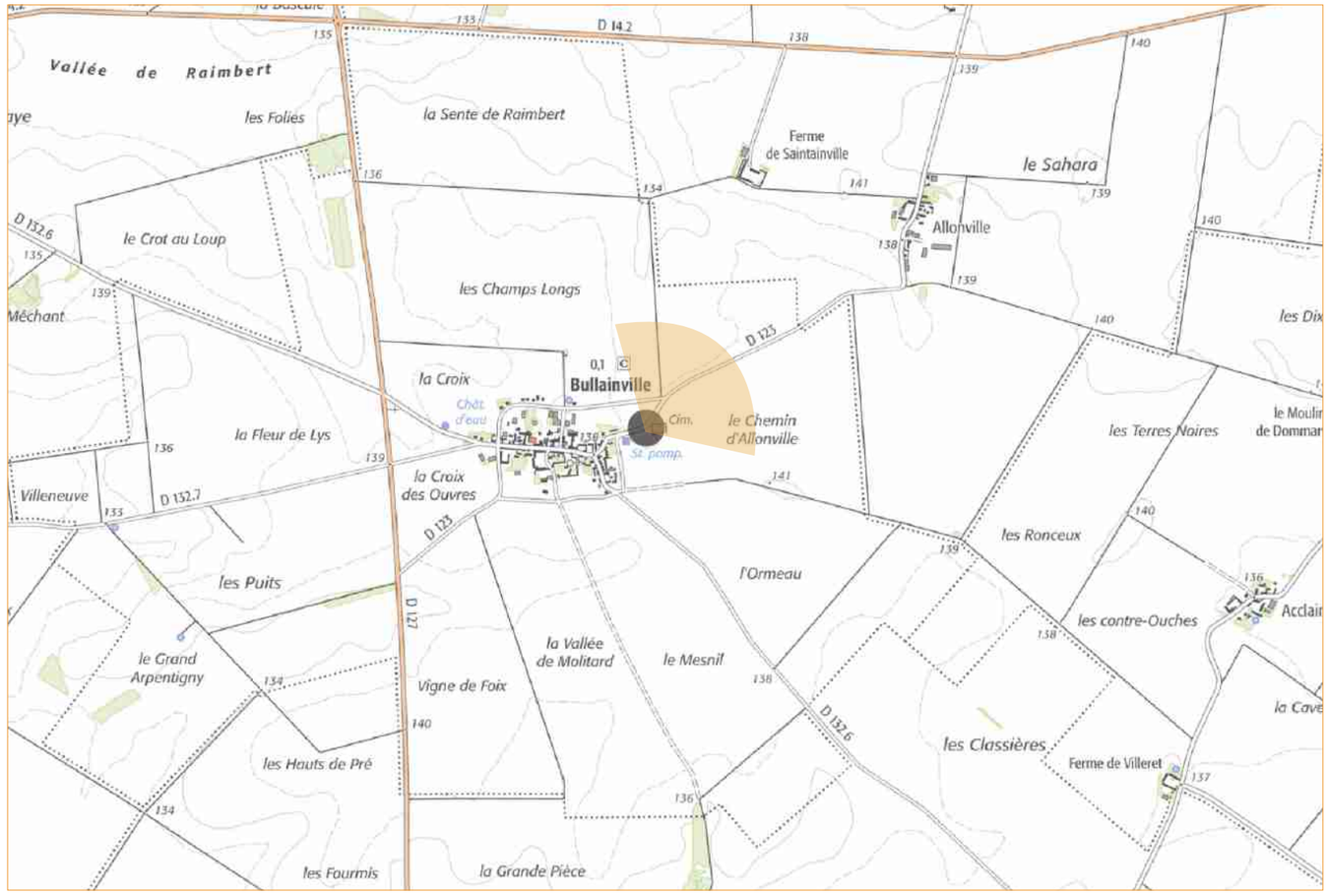

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se trouve en sortie orientale de Bullainville, depuis l'axe routier D123. Il est plus précisément situé en face de l'entrée du cimetière communal, qui est à cent mètres des dernières habitations, une fois l'alignement d'arbres le long du côté droit de l'axe routier D123 entièrement passé.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles. Elles s'intègrent dans des rapports d'échelle qui sont favorables à ce paysage de grande ampleur. La prégnance visuelle des éoliennes reste modérée puisque l'éolienne visible la plus proche se trouve à moins de trois kilomètres. Au regard du contexte éolien, de par la proximité du point de vue, les éoliennes du projet des Grandes Vallées sont plus prégnantes visuellement que les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et du projet autorisé de Montguérin. La lisibilité du projet reste cependant bonne et ne vient pas créer d'effets cumulés gênants avec les autres parcs et projets en arrière-plan.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

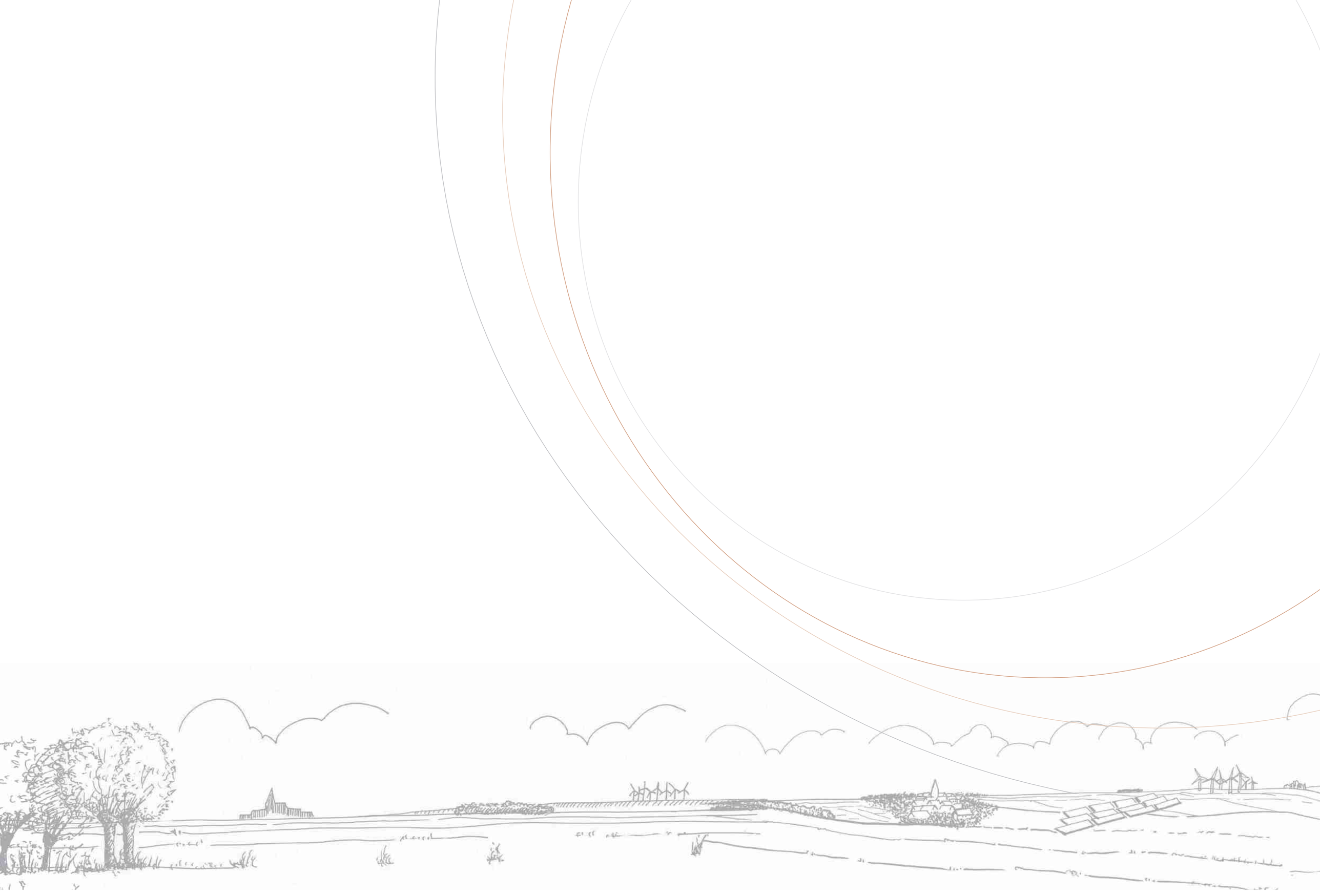

Point de vue n°21

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (13:59)	Panoramique	N 48°09'23,6"	E 01°32'26,9"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 4281 m	E4 : 4741 m	4	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Jumainville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

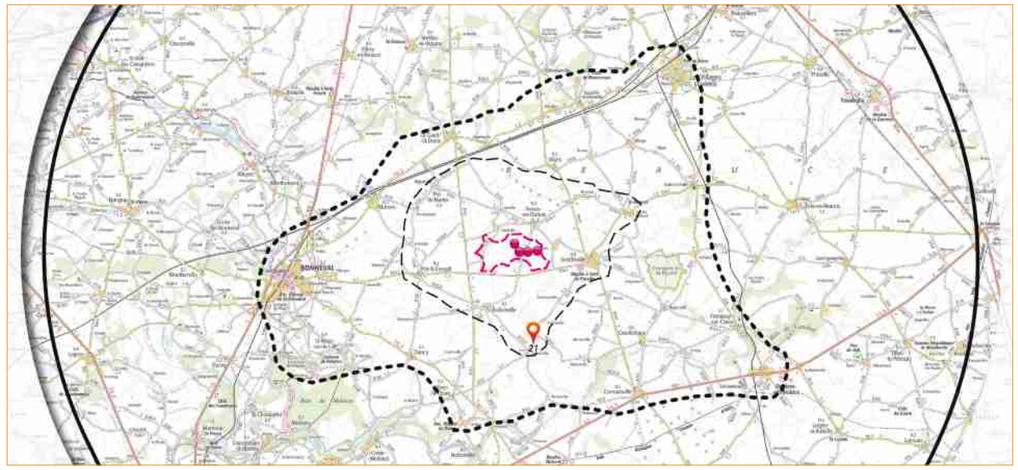

Zoom

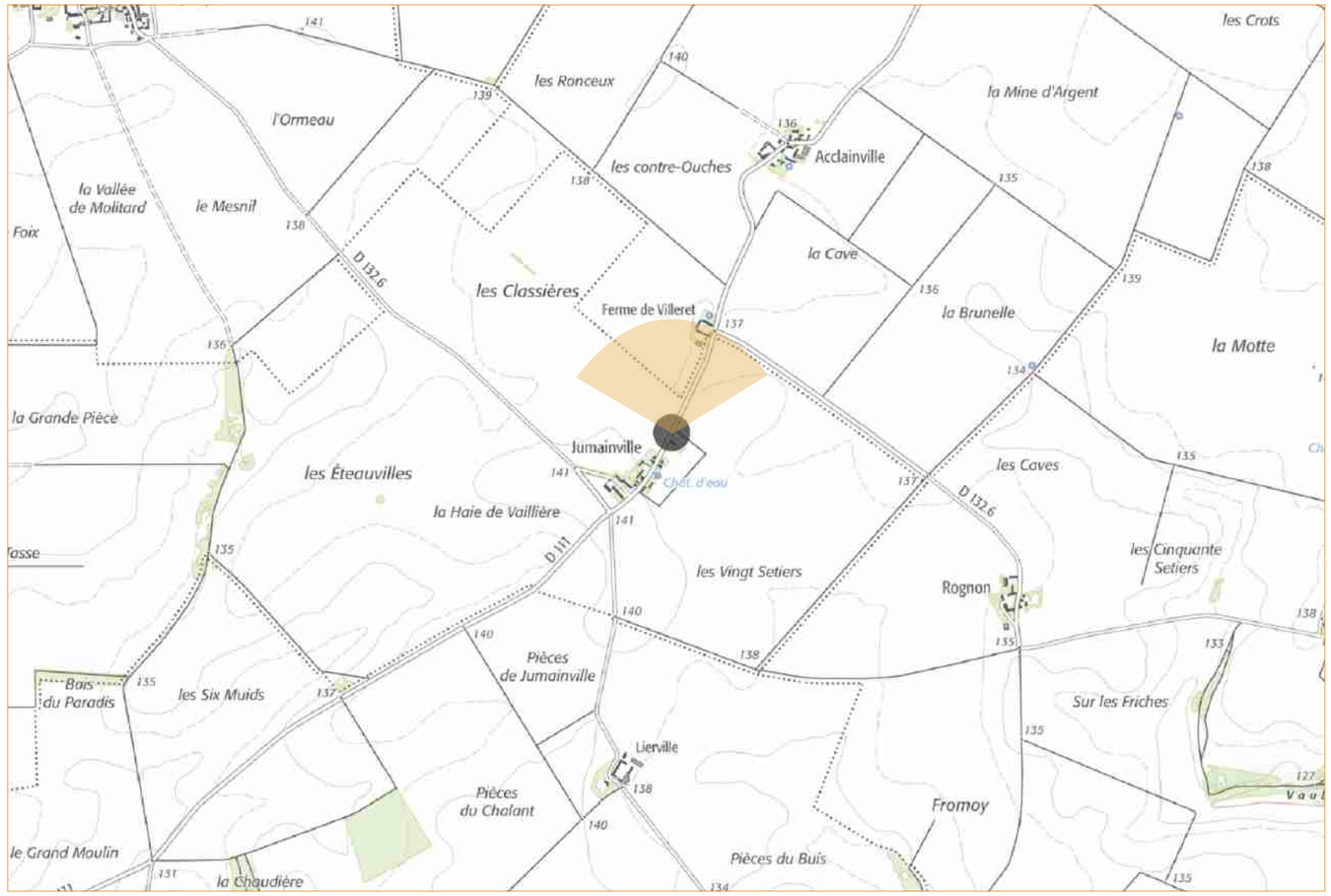

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie nord de Jumainville, depuis l'axe routier D111. Le bâti de la ferme de Villeret est visible en suivant le tracé de l'axe routier. Les terres de grandes cultures beauceronnes s'étendent ici à perte de vue.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles et dans des rapports d'échelle qui sont favorables à ce paysage de grande ampleur. Il y a une covisibilité latérale entre les éoliennes du projet et la ferme de Villeret.

Au regard du contexte éolien, les éoliennes du projet s'intègrent au premier-plan du secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin. Elles sont légèrement plus prégnantes visuellement mais elles s'intègrent bien à cet ensemble éolien. Elles ne viennent pas brouiller la lisibilité, ni créer d'effets cumulés gênants avec les autres parcs et projets alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

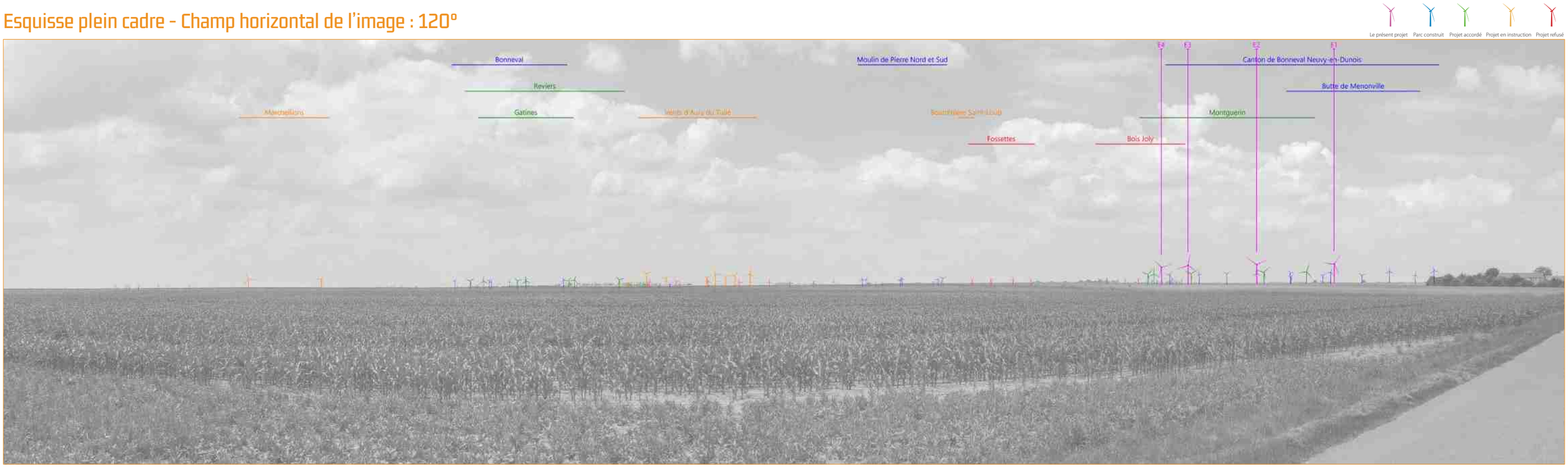

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

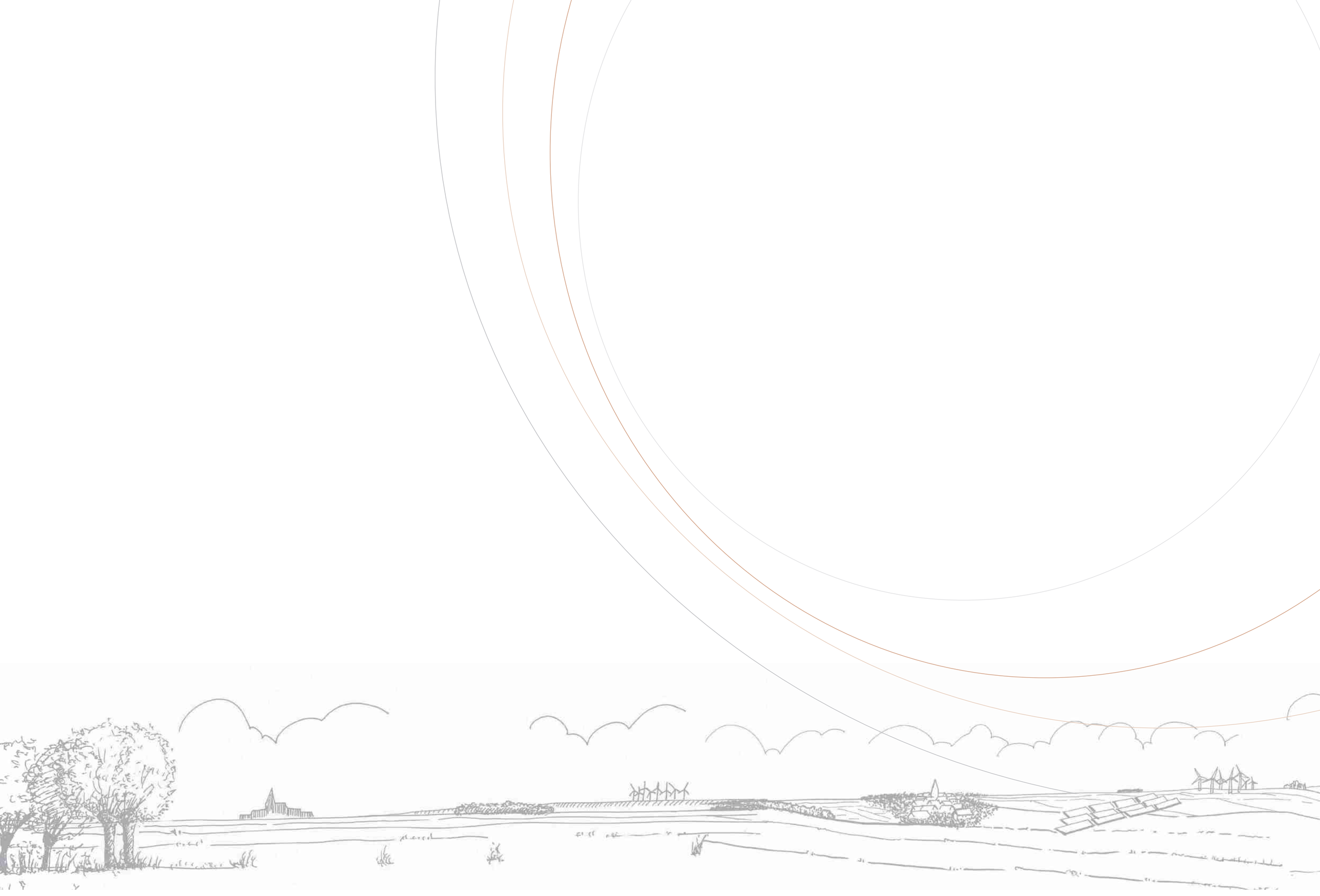

Point de vue n°22

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (14:04)	Panoramique	N 48°09'53,7"	E 01°32'38,9"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 3388 m	E4 : 3906 m	4	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Acclainville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

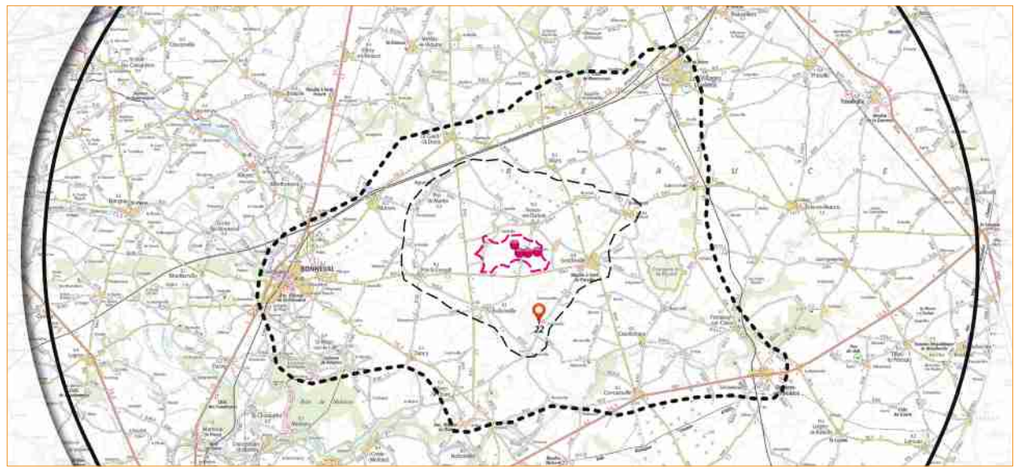

Zoom

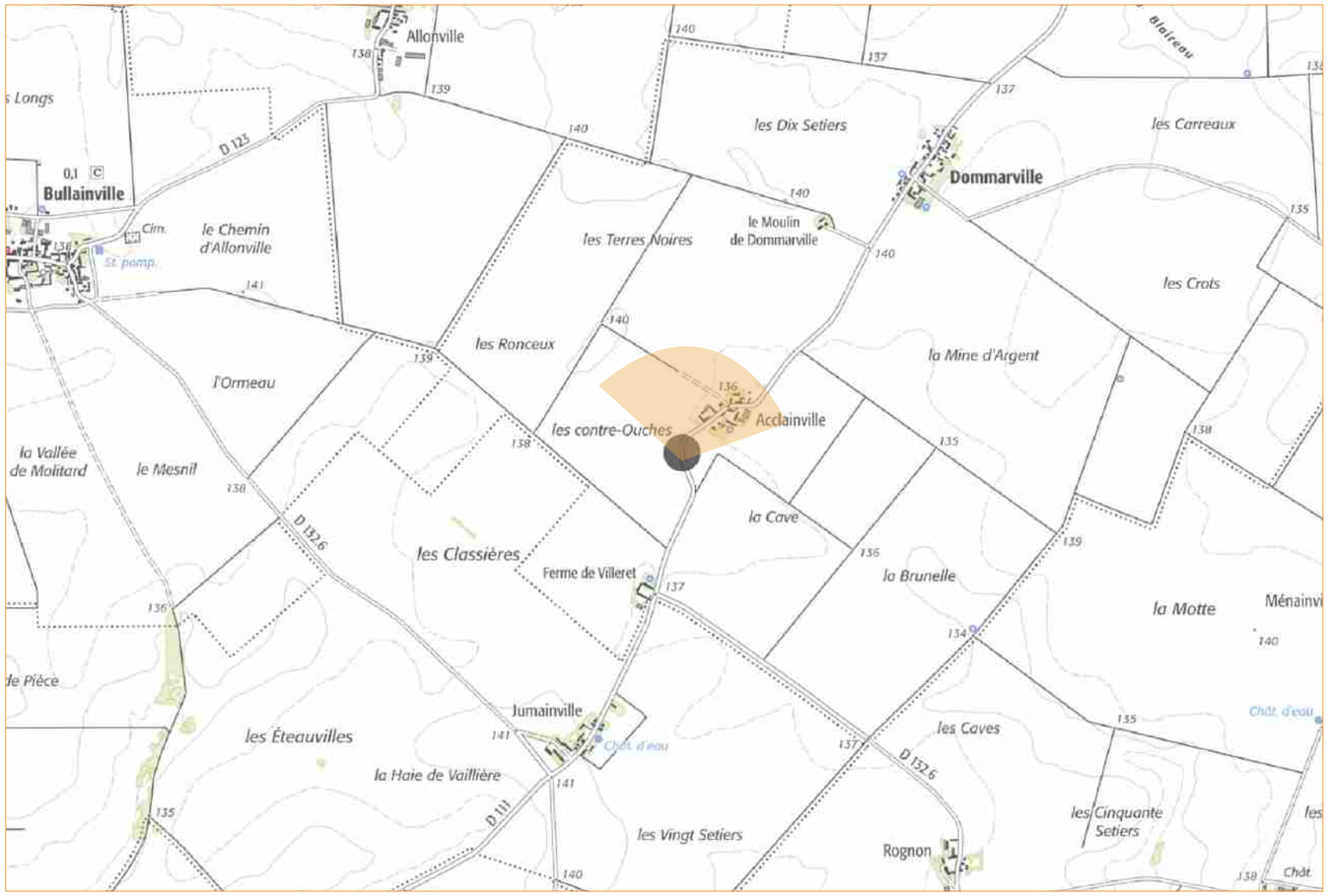

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée sud du hameau d'Acclainville, depuis l'axe routier D111, seul axe de desserte du lieu de vie. Le hameau, qui se trouve sur la commune de Sancheville, est composé de quelques habitations et majoritairement de bâtiments agricoles.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Les éoliennes E3 et E4 apparaissent proches tandis que les éoliennes E1 et E2 sont plus distantes. L'éolienne E1 est la plus proche de la silhouette urbaine d'Acclainville. Elle apparait dans des rapports d'échelle qui restent cependant favorables au bâti visible, composé majoritairement de grands bâtiments agricoles. Les trois autres éoliennes s'intègrent davantage dans le paysage et dans des rapports d'échelle favorables à ce dernier. Au regard du contexte éolien, les éoliennes du projet s'intègrent au premier plan du secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin. Elles sont légèrement plus prégnantes visuellement, mais elles s'intègrent bien à cet ensemble éolien. Elles ne viennent pas brouiller la lisibilité, ni créer d'effets cumulés gênants avec les autres parcs et projets alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

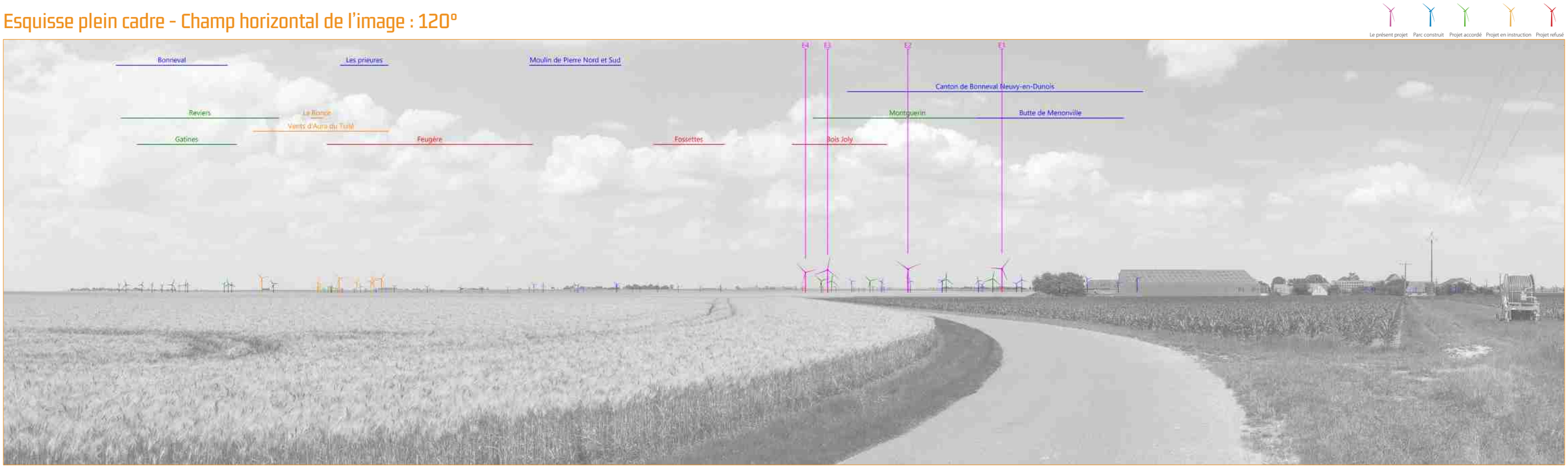

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

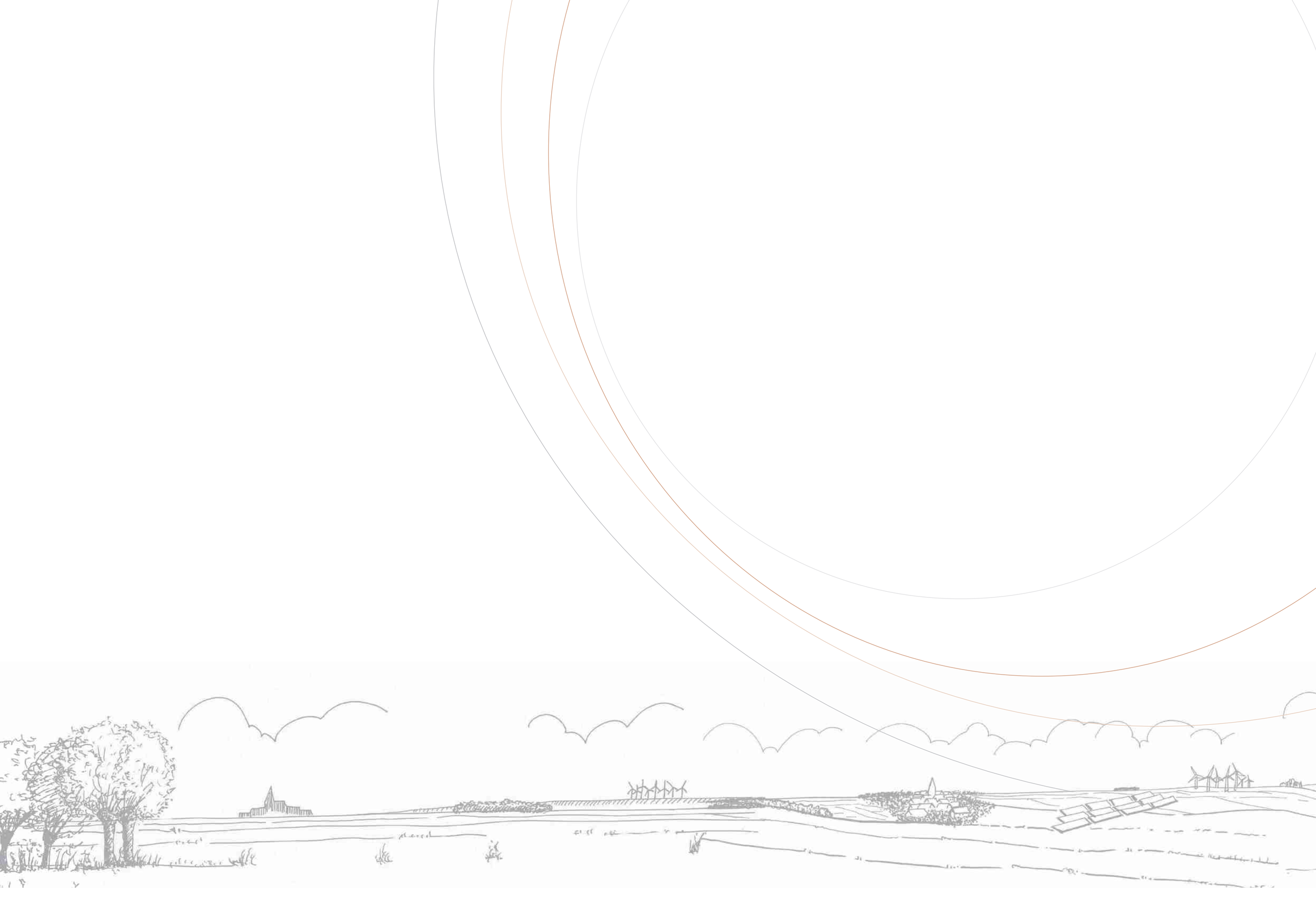

Point de vue n°23

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (14:11)	Panoramique	N 48°10'23,1"	E 01°33'16,2"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 2659 m	E4 : 3437 m	4	SANCHEVILLE - Entrée est du hameau de Dommarville

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

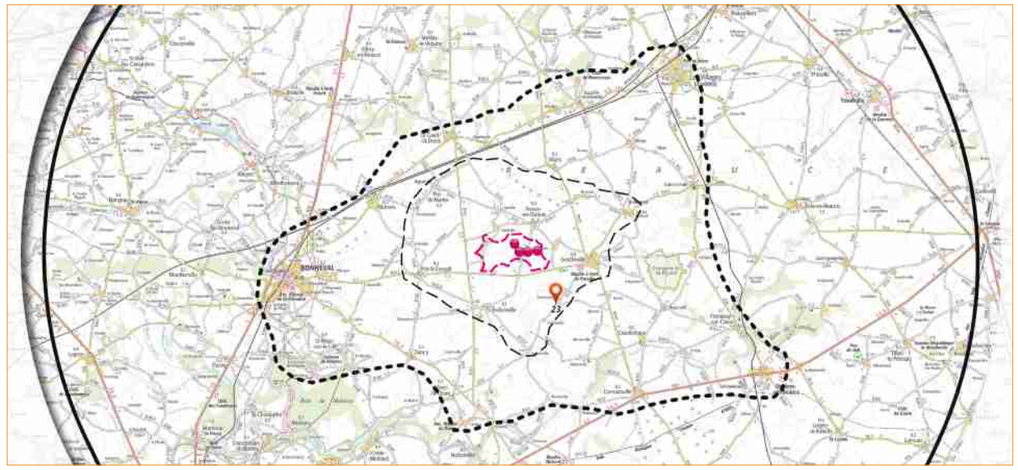

Zoom

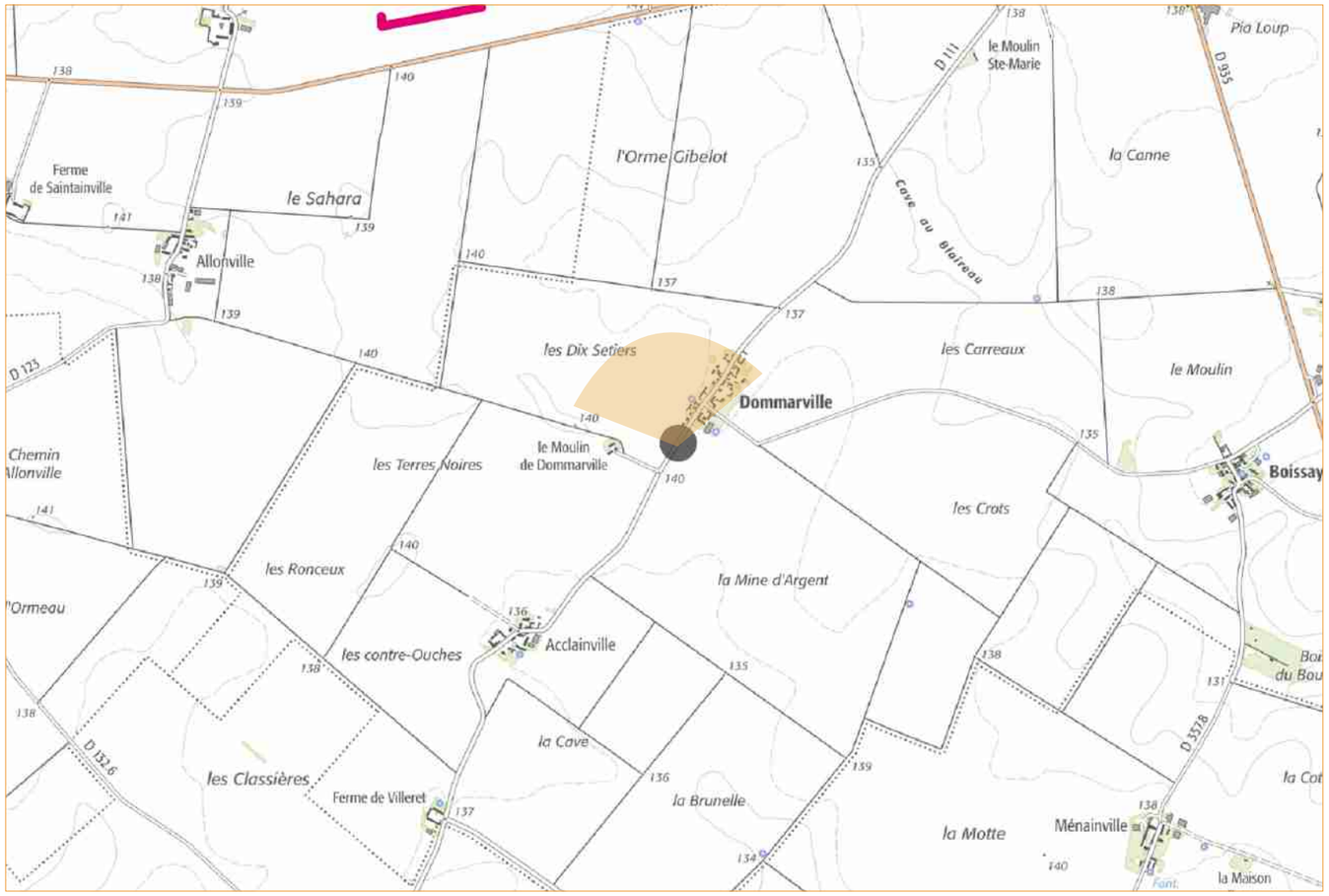

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe une nouvelle fois sur la commune de Sancheville, toujours depuis l'axe routier D111, mais cette fois-ci en entrée sud du hameau de Dommarville. Les trois hameaux de Jumainville, d'Acclainville et donc de Dommarville sont tous situés sur l'axe routier D111 et relativement proches, sur un intervalle d'un peu de deux kilomètres. Cela explique les incidences similaires et l'ambiance paysagère quasiment identique avec les deux points de vue précédents.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. La lisibilité du projet n'est pas très bonne, car les éoliennes E2 et E1 sont plus distantes des éoliennes E3 et E4 qui apparaissent en superposition. Elles sont en covisibilité latérale avec le bâti de Dommarville, mais dans des rapports d'échelle qui lui sont favorables. Les rapports d'échelle sont également favorables à ce paysage de grande ampleur. La prégnance visuelle des éoliennes reste cependant modérée.

Au regard du contexte éolien, les éoliennes du projet s'intègrent au premier plan du secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin. Elles sont légèrement plus prégnantes visuellement, mais elles s'intègrent bien à cet ensemble éolien. Elles ne viennent pas brouiller la lisibilité, ni créer d'effets cumulés gênants avec les autres parcs et projets alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

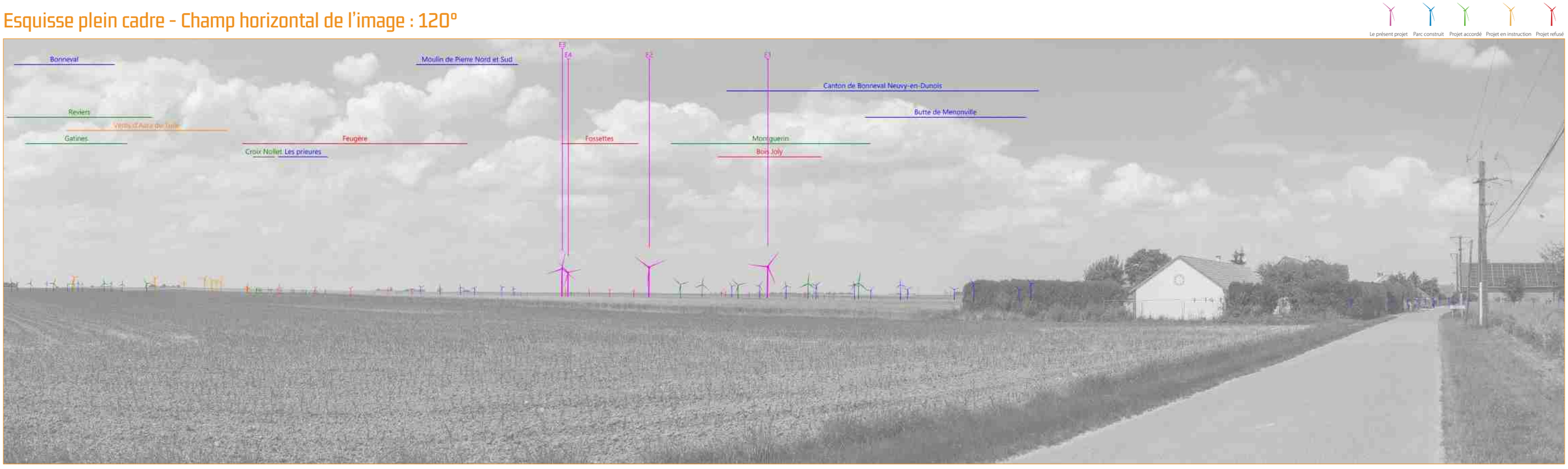

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

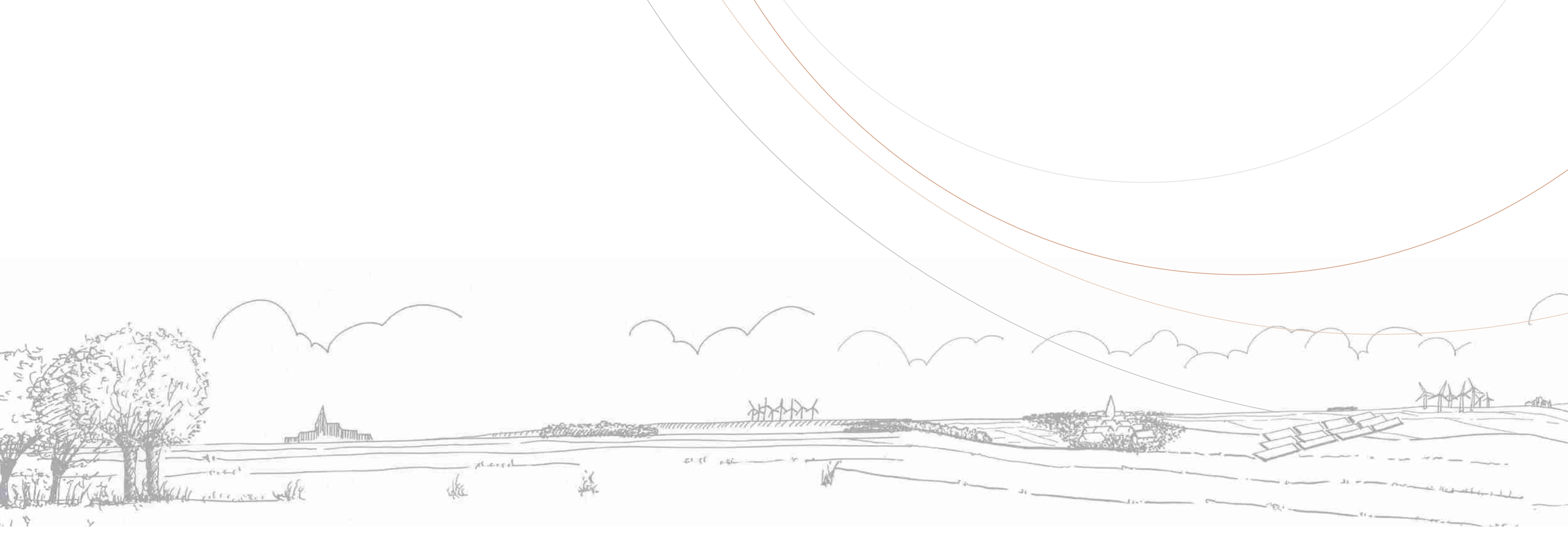

Volet paysager

Périmètre rapproché

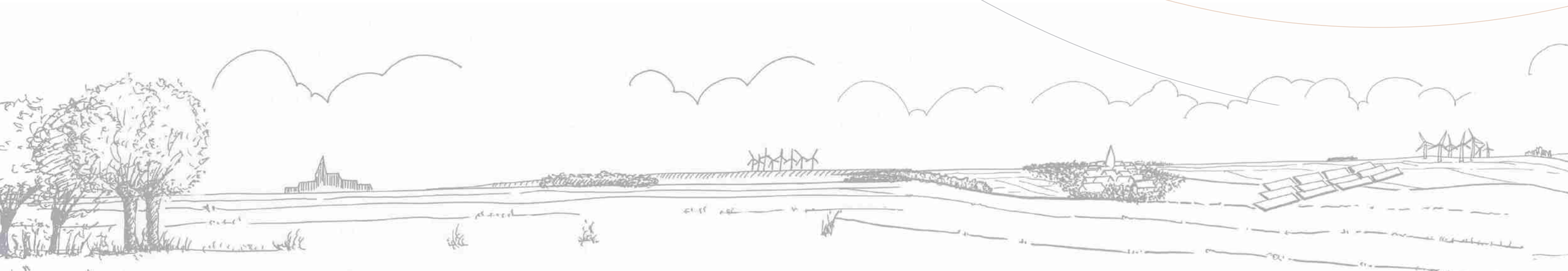

Point de vue n°24

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (12:53)	Panoramique	N 48°13'01,6"	E 01°36'34,6"	142

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 5549 m	E4 : 6434 m	4	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de la Folie Herbault

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Modérées	Modérées	Faibles

Carte générale

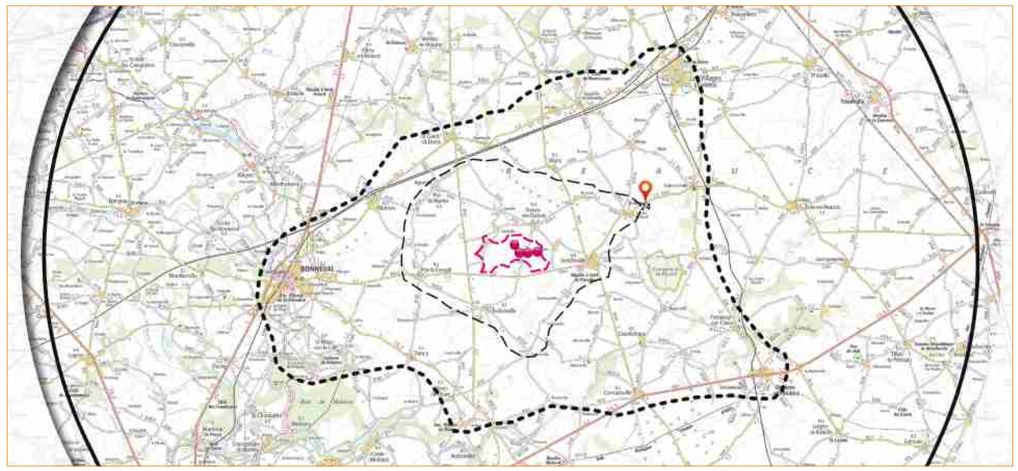

Zoom

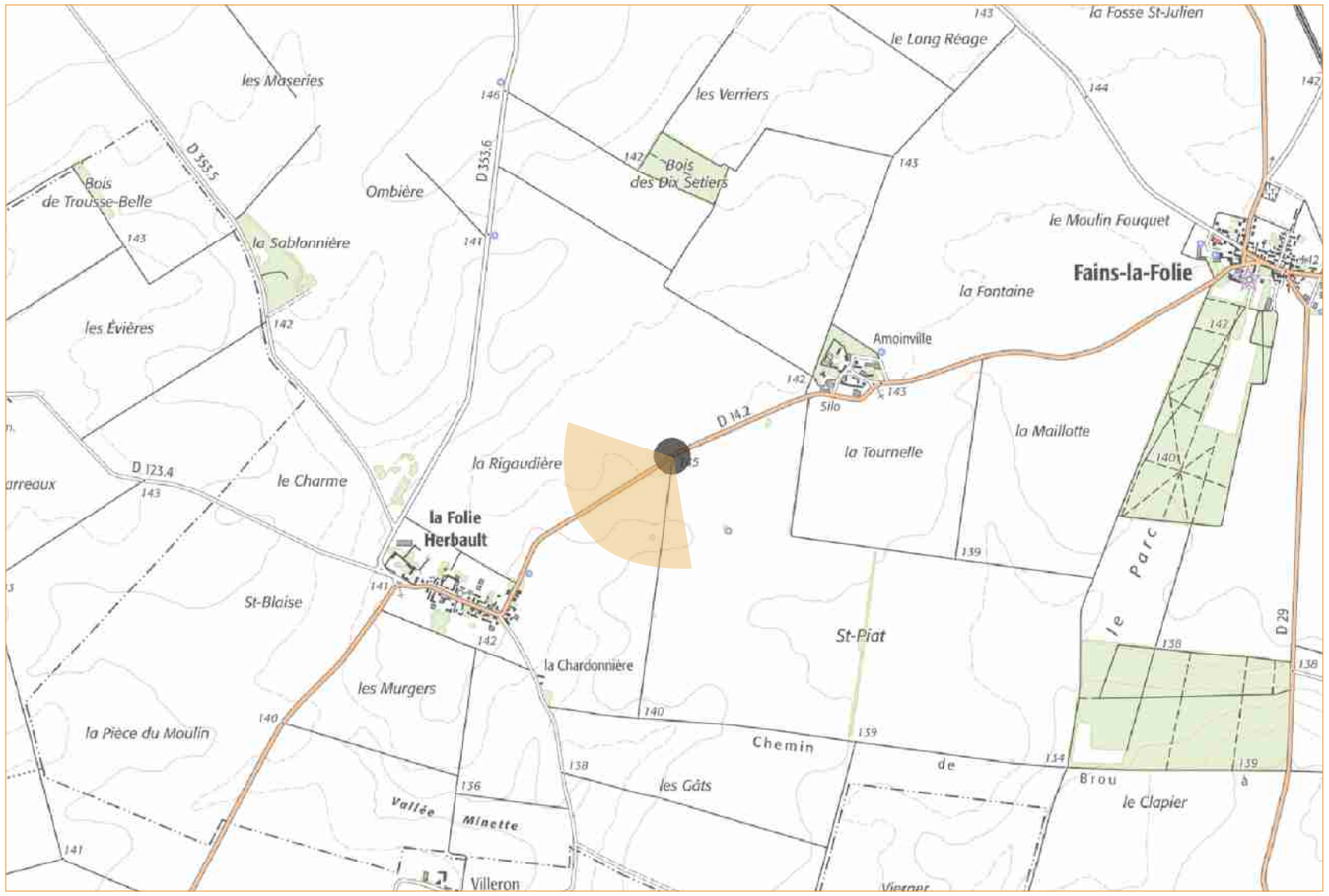

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord-est du hameau de la Folie Herbault, depuis l'axe routier D14.2. Il s'agit du point de vue qui avait été recommandé plus tôt dans cette étude, lors de l'analyse de la sensibilité de l'église de la Folie-Herbault. Pour rappel, cette dernière fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). Il avait été identifié que la covisibilité principale entre les éoliennes du projet et l'église s'effectuerait depuis cet axe routier. La silhouette du hameau est visible de part et d'autre du tracé de l'axe routier. La silhouette du clocher de l'église n'émerge que très discrètement au-dessus de cette silhouette, se confondant même avec la végétation.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles avec l'éolienne E4 légèrement plus en retrait des trois autres éoliennes. Une partie du mât de chaque éolienne est masquée par le bâti ou la végétation. Les quatre éoliennes sont en covisibilité de superposition avec le bâti le plus à l'est de la Folie-Herbault. Les éoliennes E1, E2 et E3 sont en superposition avec la végétation et l'éolienne E4 avec des bâtiments agricoles. Au regard de l'église de la Folie-Herbault, la covisibilité est latérale. À travers une approche conservatrice, on attribuera un niveau d'incidence modérée du projet sur la silhouette de l'église, cette dernière étant à peine visible. Au regard des éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin, visibles plus à droite, le projet garde une certaine cohérence de lisibilité par un gabarit similaire. Il n'y a ainsi pas d'effets cumulés gênants avec les parcs et projets alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

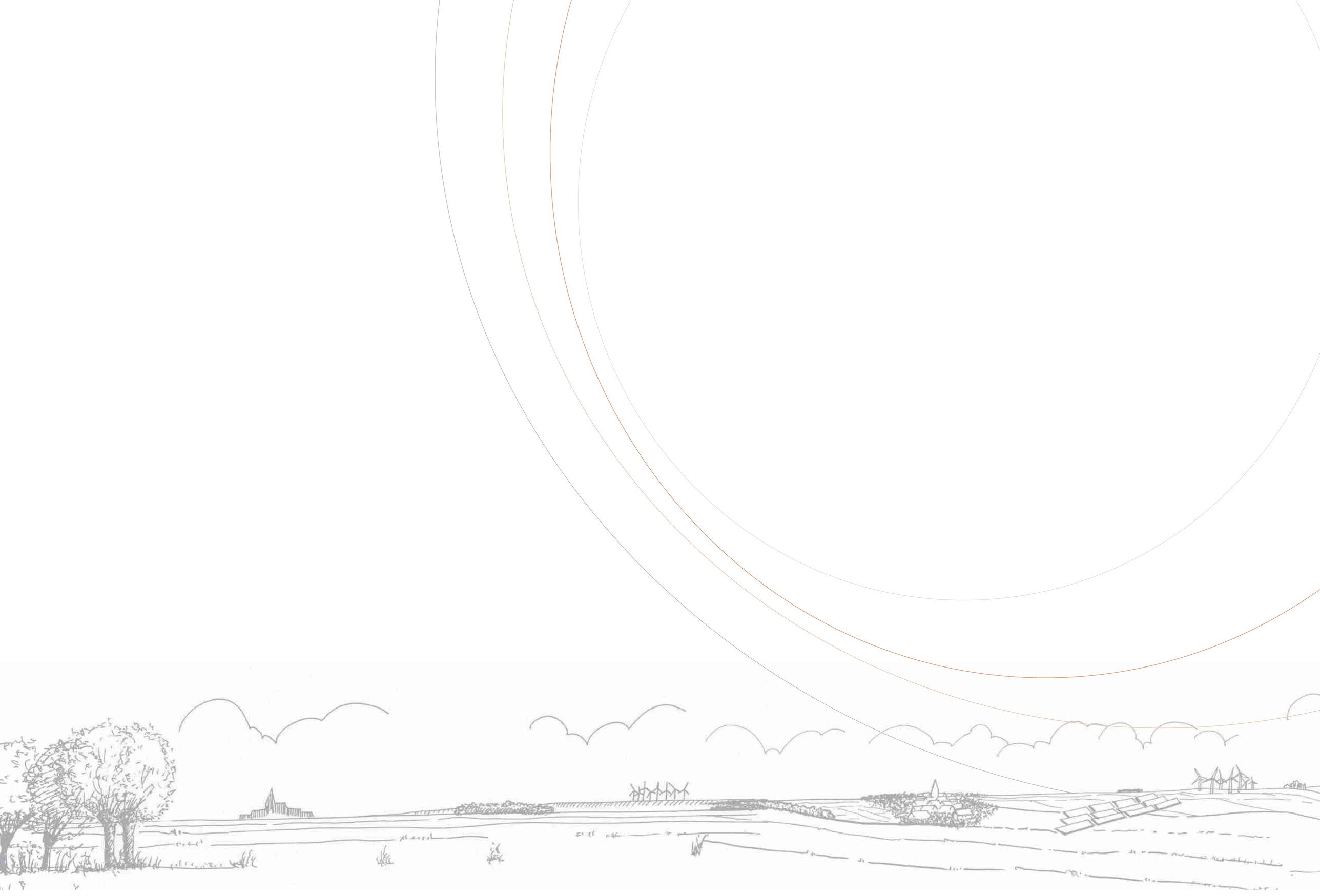

Point de vue n°25

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (15:38)	Panoramique	N 48°14'38,7"	E 01°36'06,5"	145 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 6977 m	E3 : 7591 m	0	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de Villeau

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	Nulles	-

Carte générale

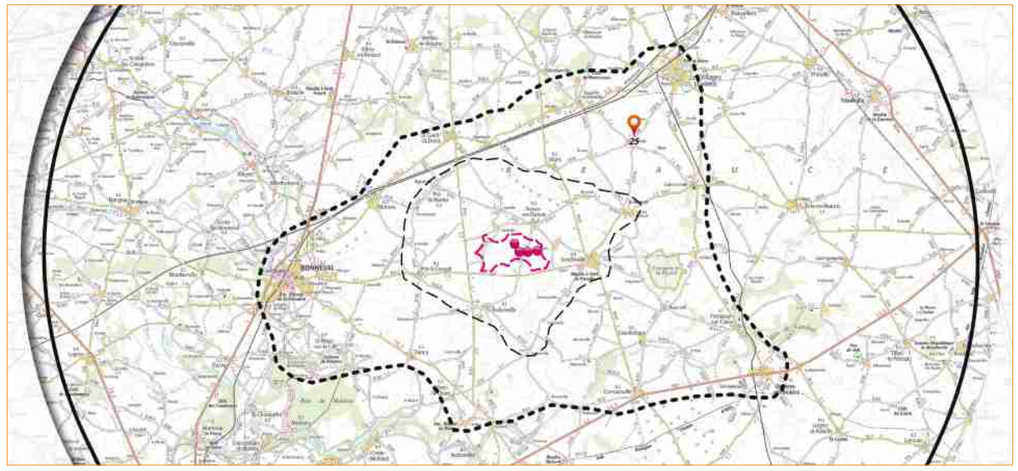

Zoom

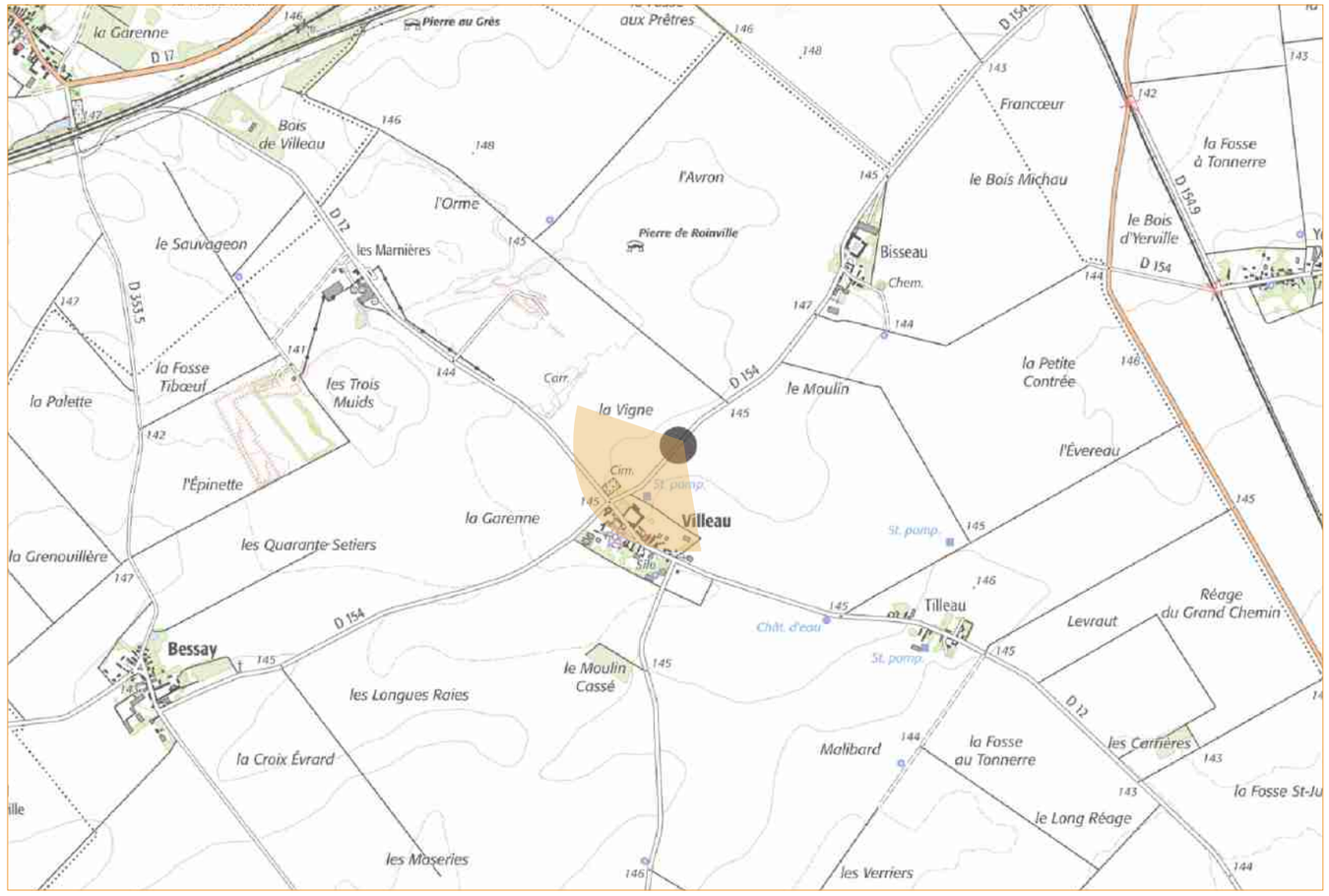

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée nord de Villeau, depuis l'axe routier D154. La silhouette du bourg est visible sur la droite du tracé de l'axe routier. La partie la plus à l'est de cette silhouette est majoritairement composée de végétation. Émergeant discrètement au-dessus du bâti, on peut apercevoir le clocher de l'église Saint-Jean qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet s'implantent dans le tracé de l'axe routier. Elles sont cependant toutes entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation du bourg de Villeau.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

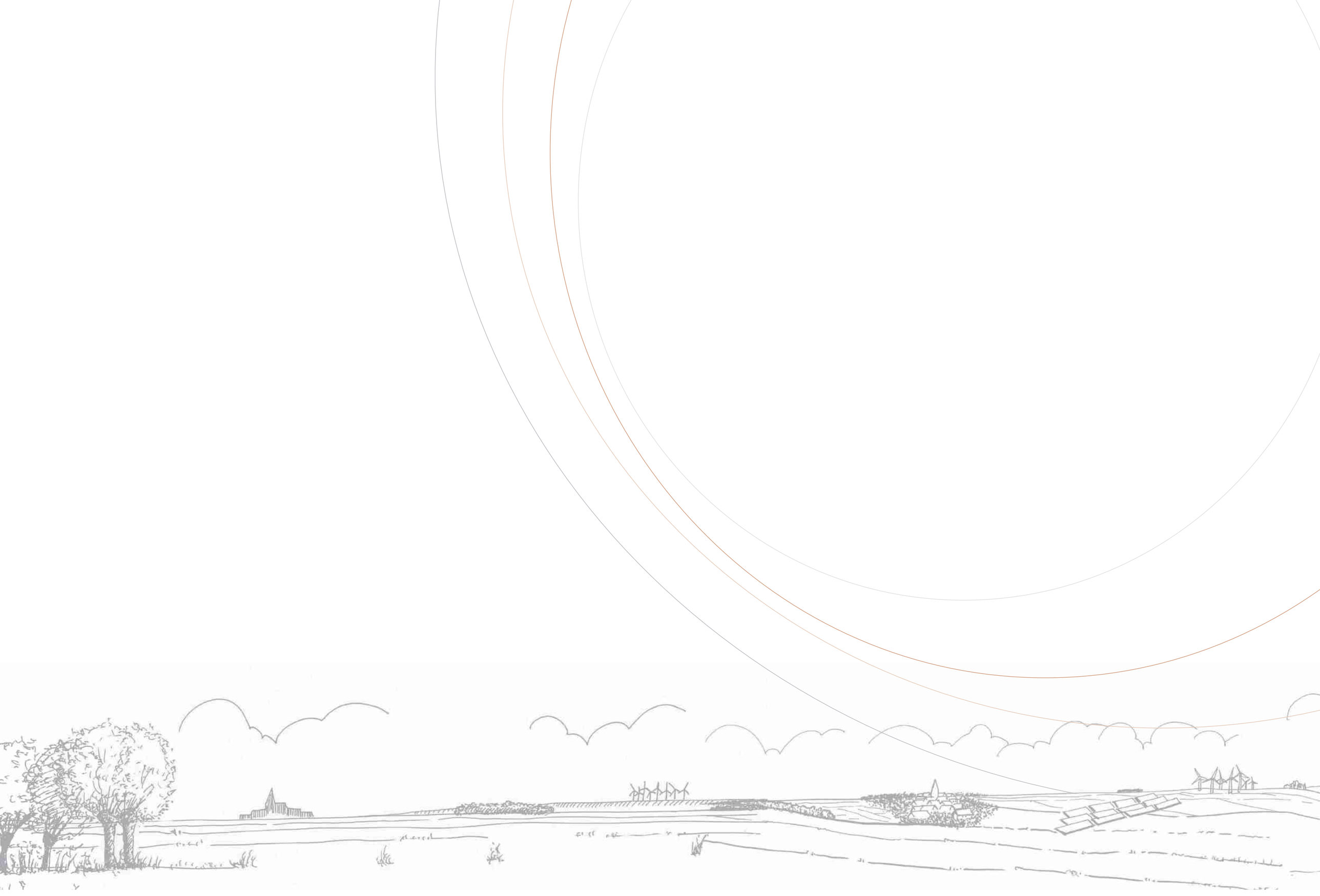

Point de vue n°26

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (15:48)	Panoramique	N 48°15'40,3"	E 01°37'24,9"	145 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 9473 m	E3 : 10085 m	4	LES VILLAGES VOVEENS - Sortie sud après le croisement entre la D29 et la D154,8

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Faibles

Carte générale

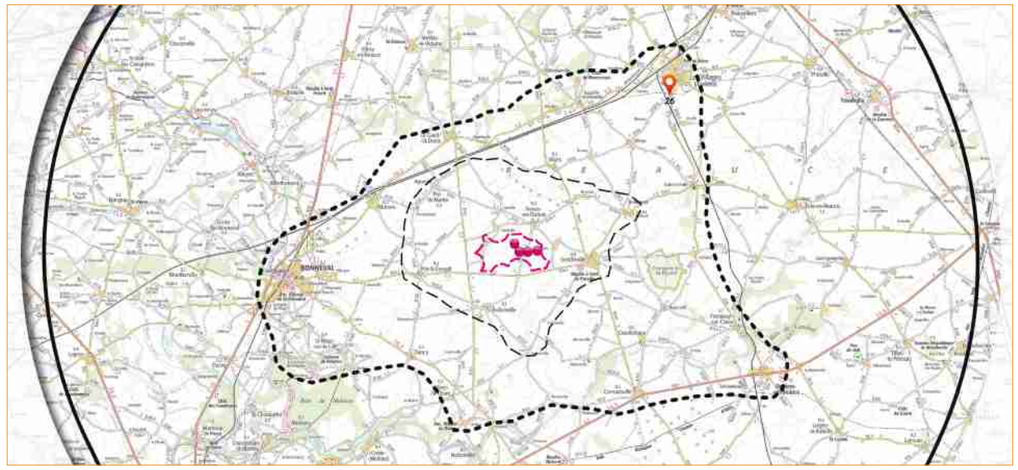

Zoom

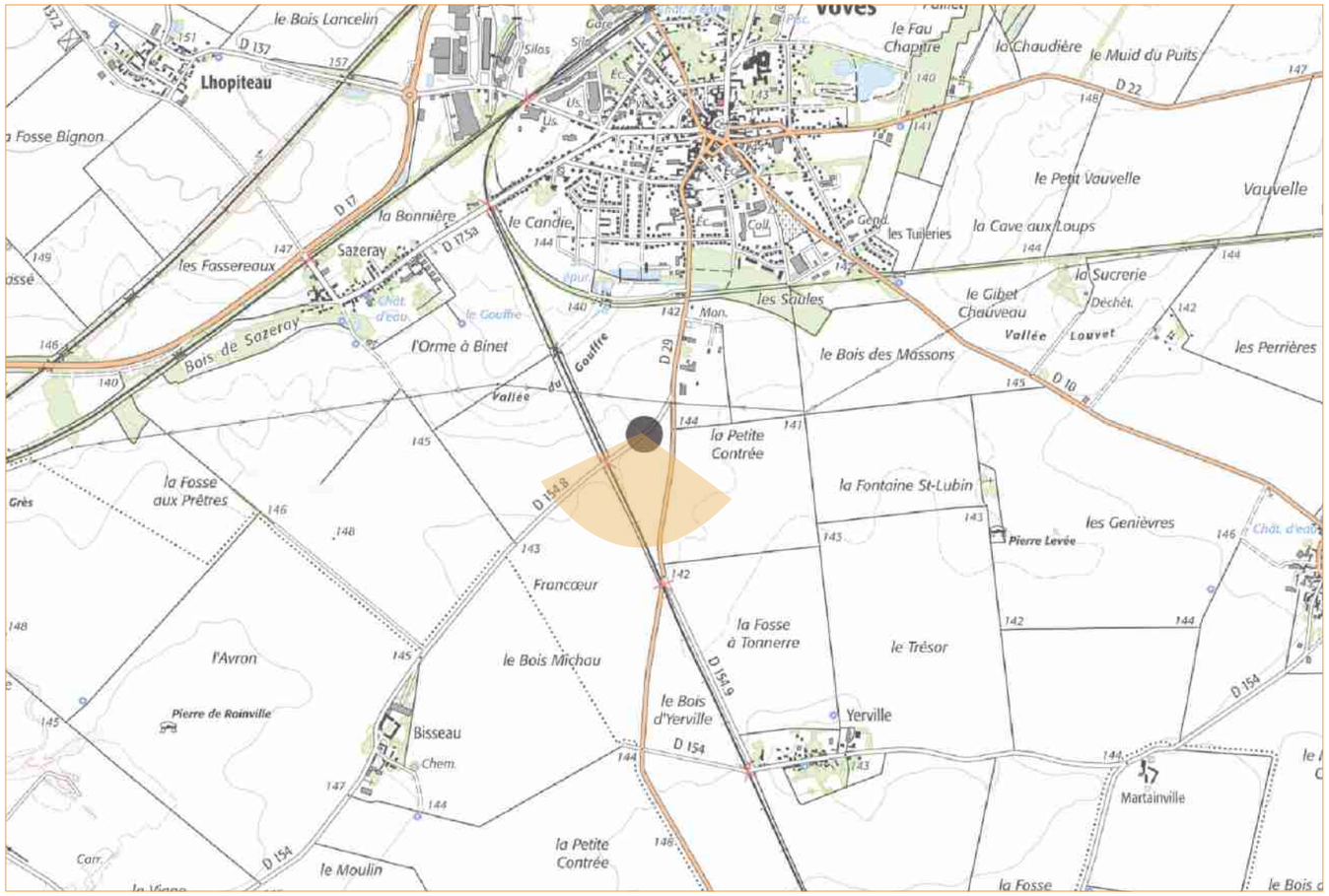

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie sud des Villages Vovéens, sur l'axe routier D154.8, juste après la patte d'oie avec l'axe routier D14.2. Les terres de grandes cultures s'étendent à perte de vue et de part et d'autre du tracé de l'axe routier. Sur la droite, on peut apercevoir un tissu végétal continu. Il s'agit de la végétation accompagnant le tracé de la voie ferrée reliant Chartres à Orléans, et qui passe par les Villages Vovéens.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Les éoliennes E1, E2 et E3 sont en grande partie masquées par un bosquet et n'émergent que très faiblement par un bout de pale. L'éolienne E4 est cependant entièrement visible, à droite de ce bosquet. Sa prégnance visuelle est faible et elle s'intègre en arrière-plan du parc éolien du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois. Elle ne crée pas d'effets de brouillage ni d'effets cumulés gênants avec le contexte éolien alentour. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

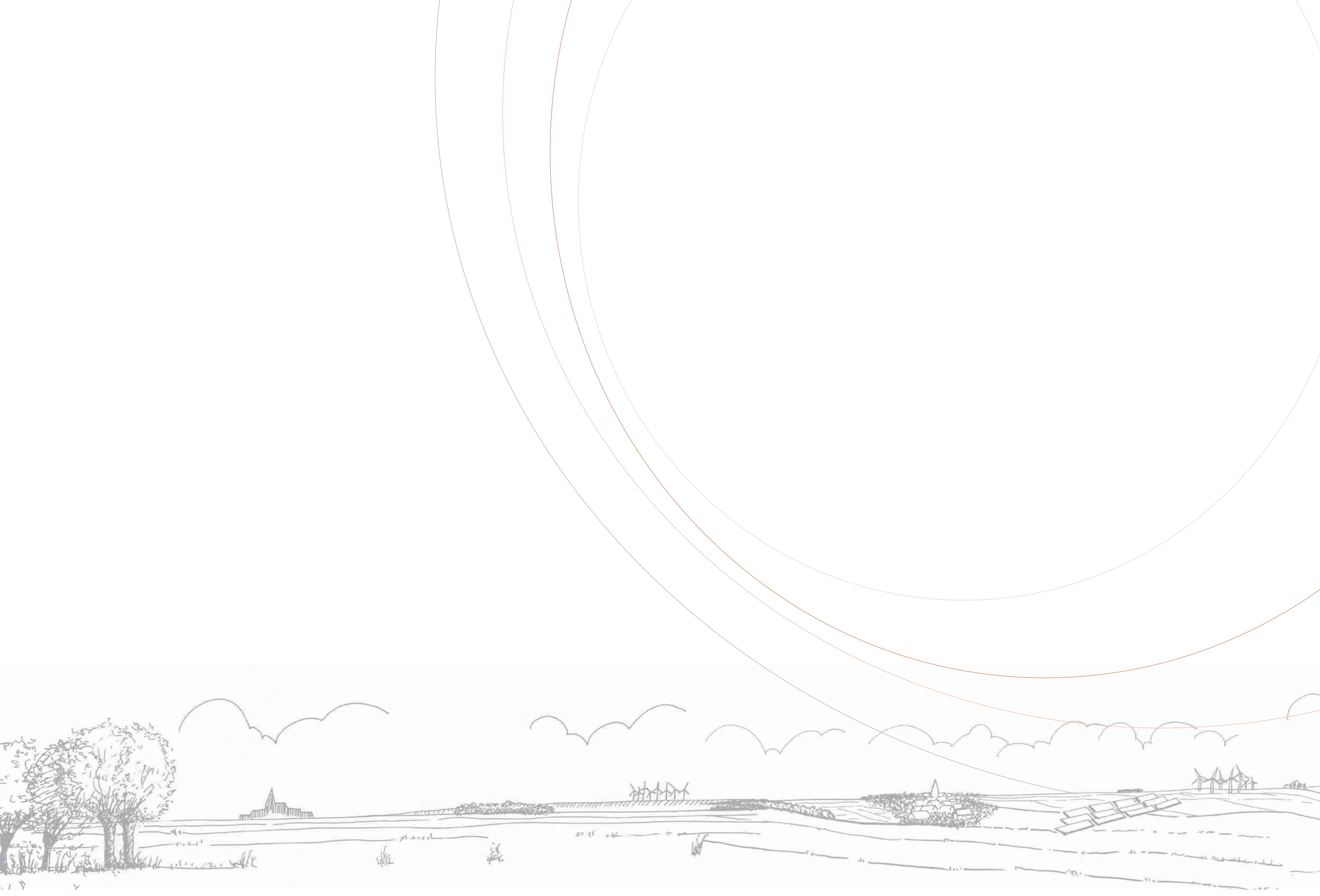

Point de vue n°27

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (16:46)	Panoramique	N 48°15'58,9"	E 01°33'53,1"	152

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 8047 m	E3 : 8832 m	0	LES VILLAGES VOVEENS - Entrée du Château de Reverseaux (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	-	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	-	Nulles	-

Carte générale

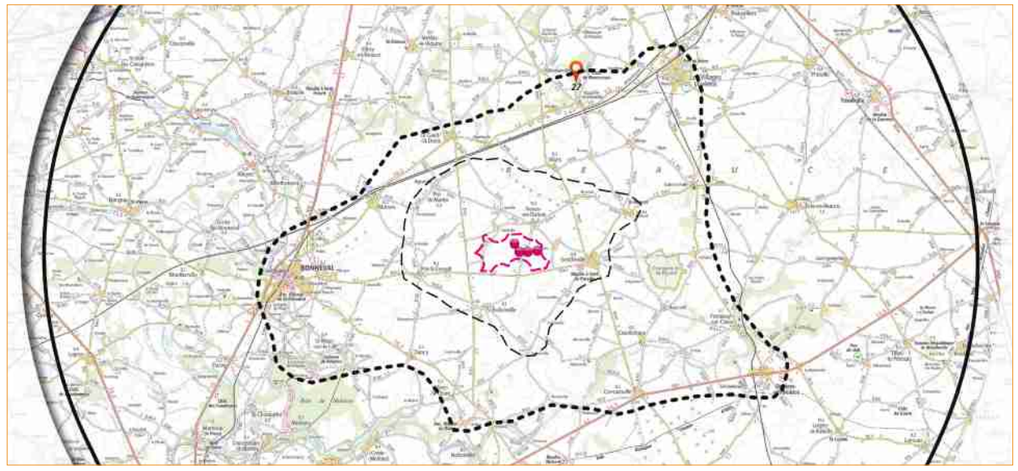

Zoom

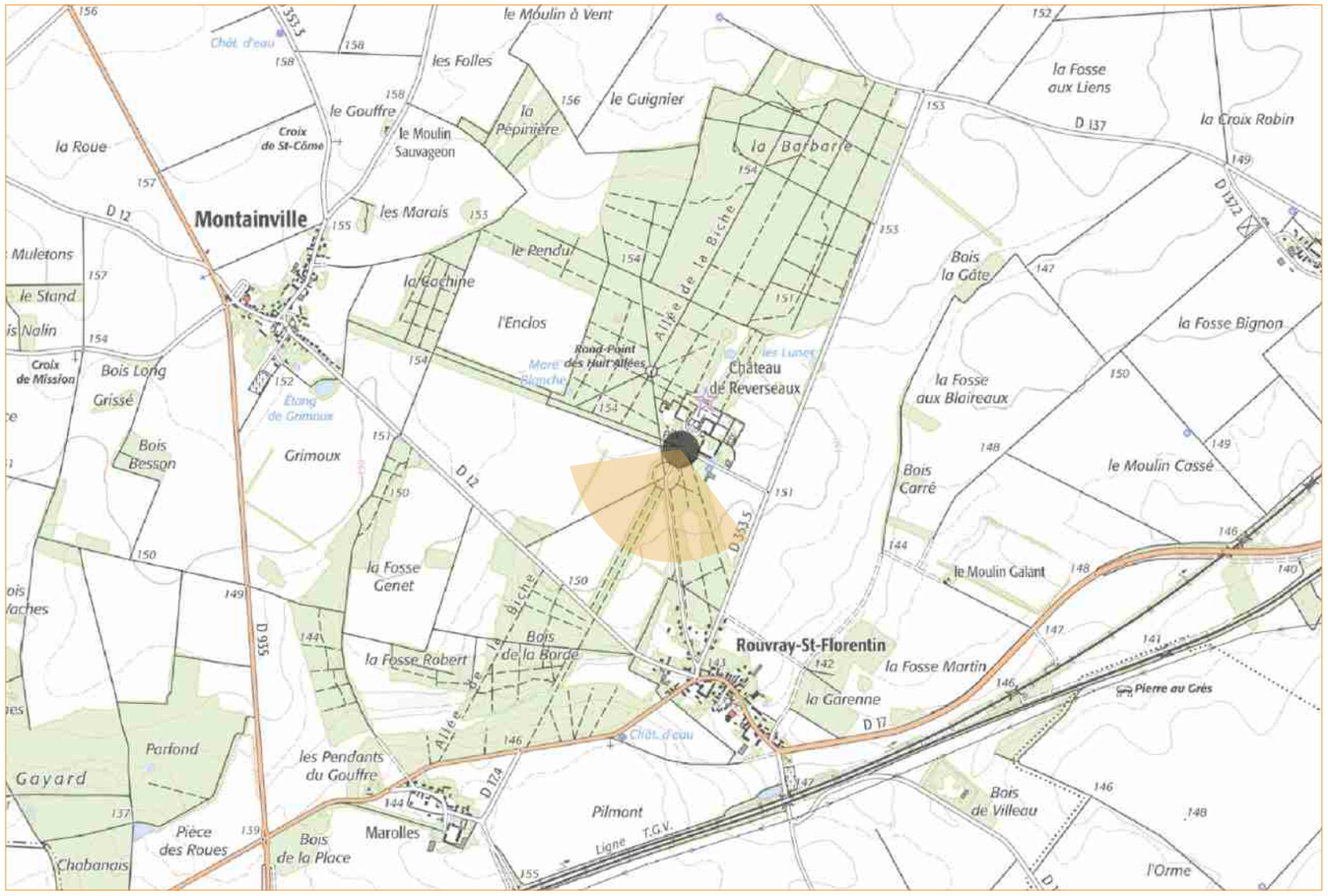

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Vue opposée à l'observateur

Commentaire

L'observateur se situe sur la partie ouest de la commune des Villages Vovéens, au nord du bourg de Rouvray-Saint-Florentin. Il se trouve plus précisément sur le domaine public, en face de l'entrée du château de Reverseaux, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). Un chemin vicinal, qui fait face à l'observateur, menant à Rouvray-Saint-Florentin, se trouve dans la perspective paysagère du château. Un alignement d'arbres est présent de chaque côté du chemin vicinal et offre une ouverture visuelle très restreinte sur le paysage.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet ne se situent pas dans cet axe visuel restreint au travers de la végétation. Elles prennent place plus à gauche et sont donc entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

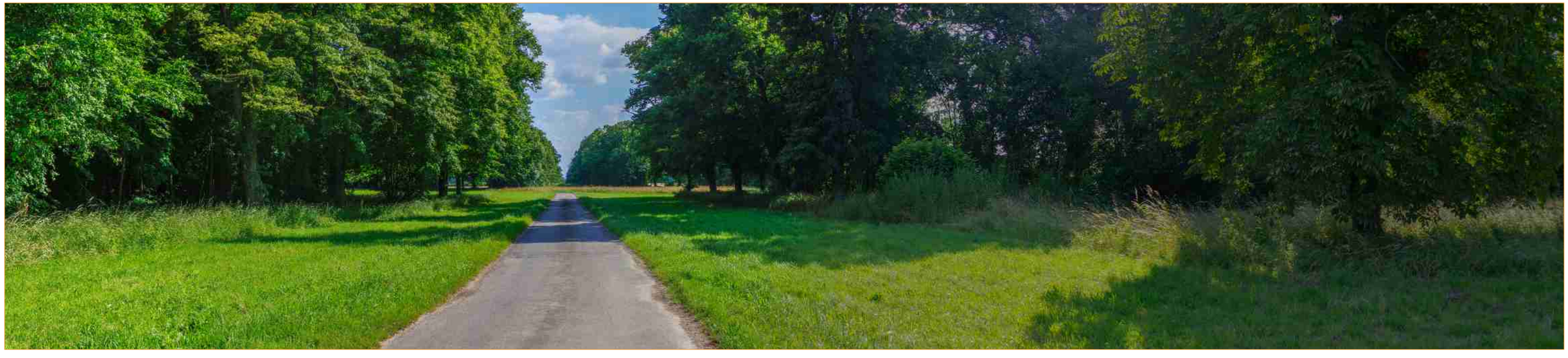

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

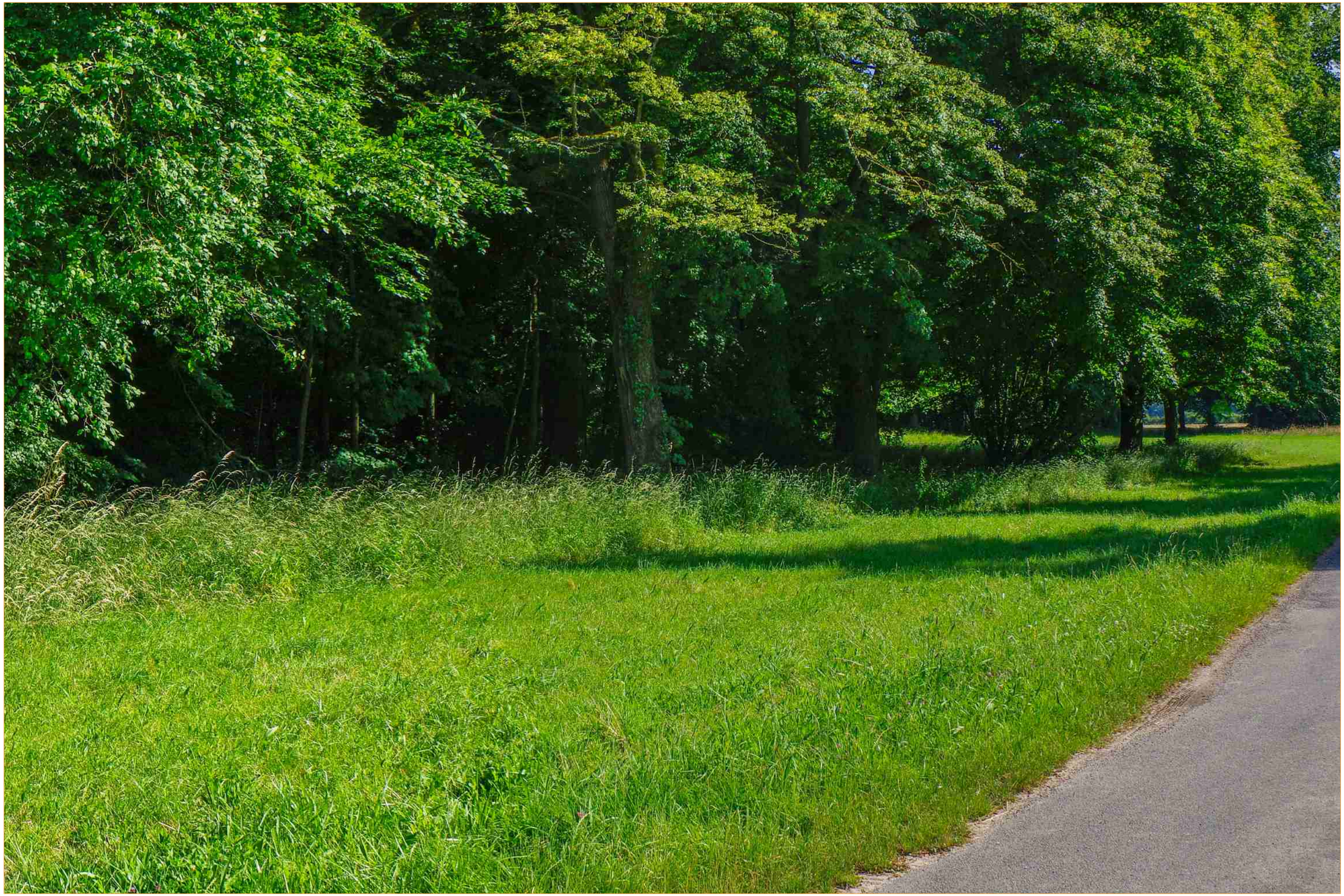

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

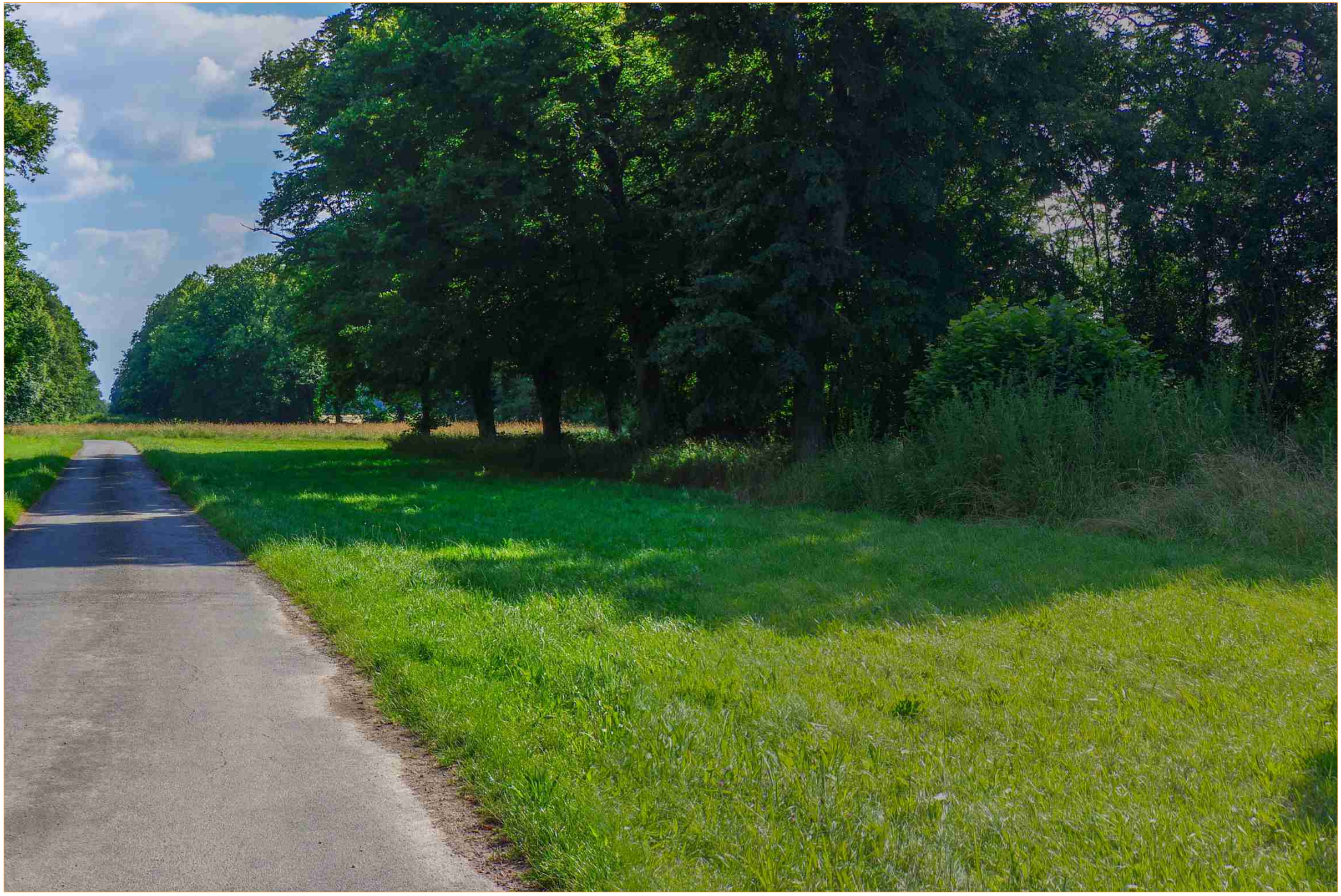

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

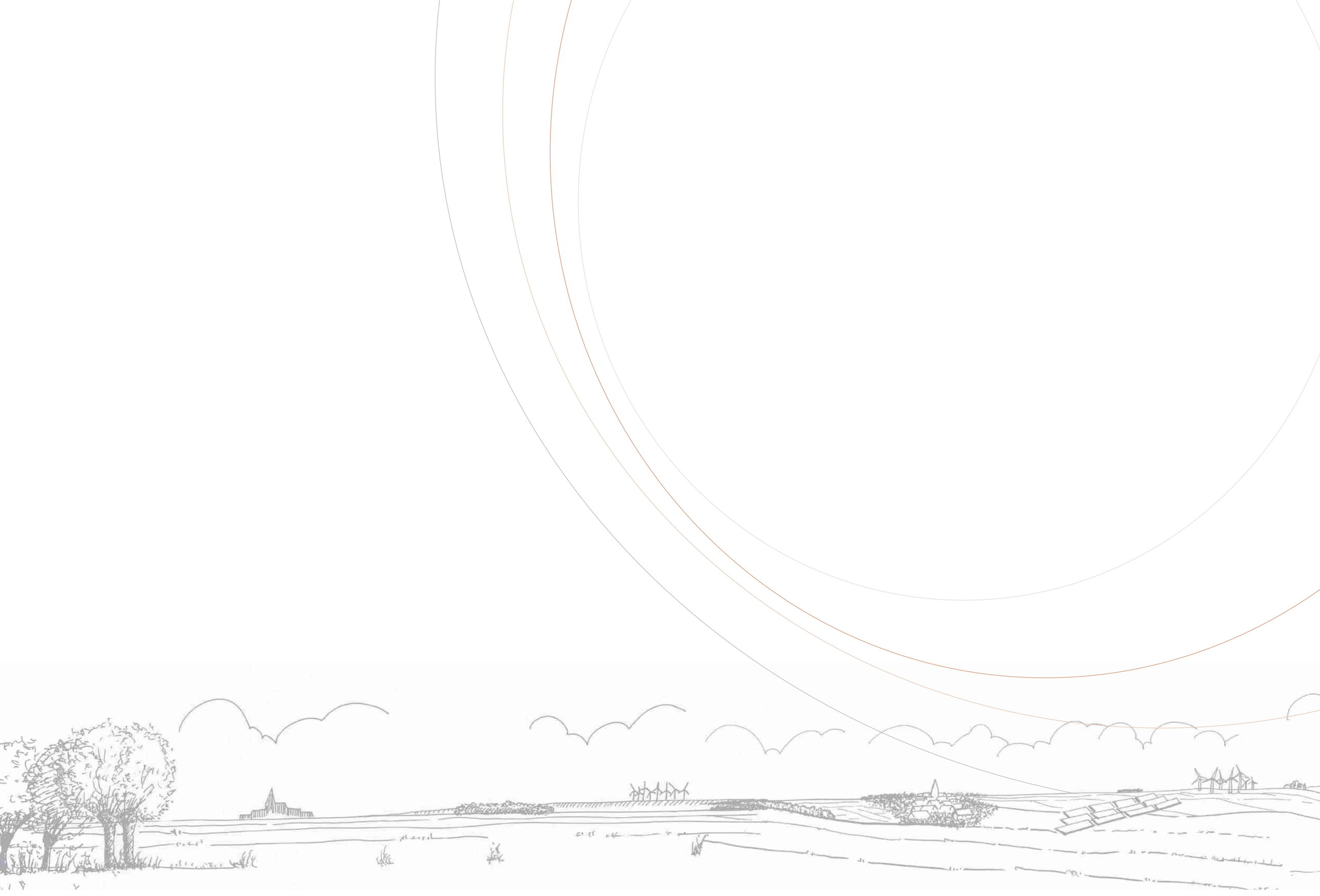

Point de vue n°28

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/05/2024 (12:23)	Panoramique	N 48°12'47,4"	E 01°27'34,2"	136 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 5336 m	E1 : 6456 m	3	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée ouest par la D153

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Faibles	-	-

Carte générale

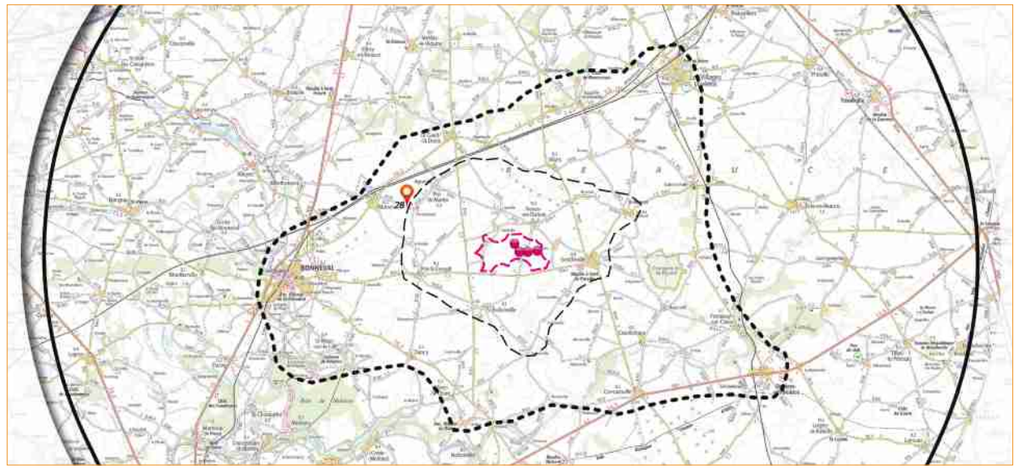

Zoom

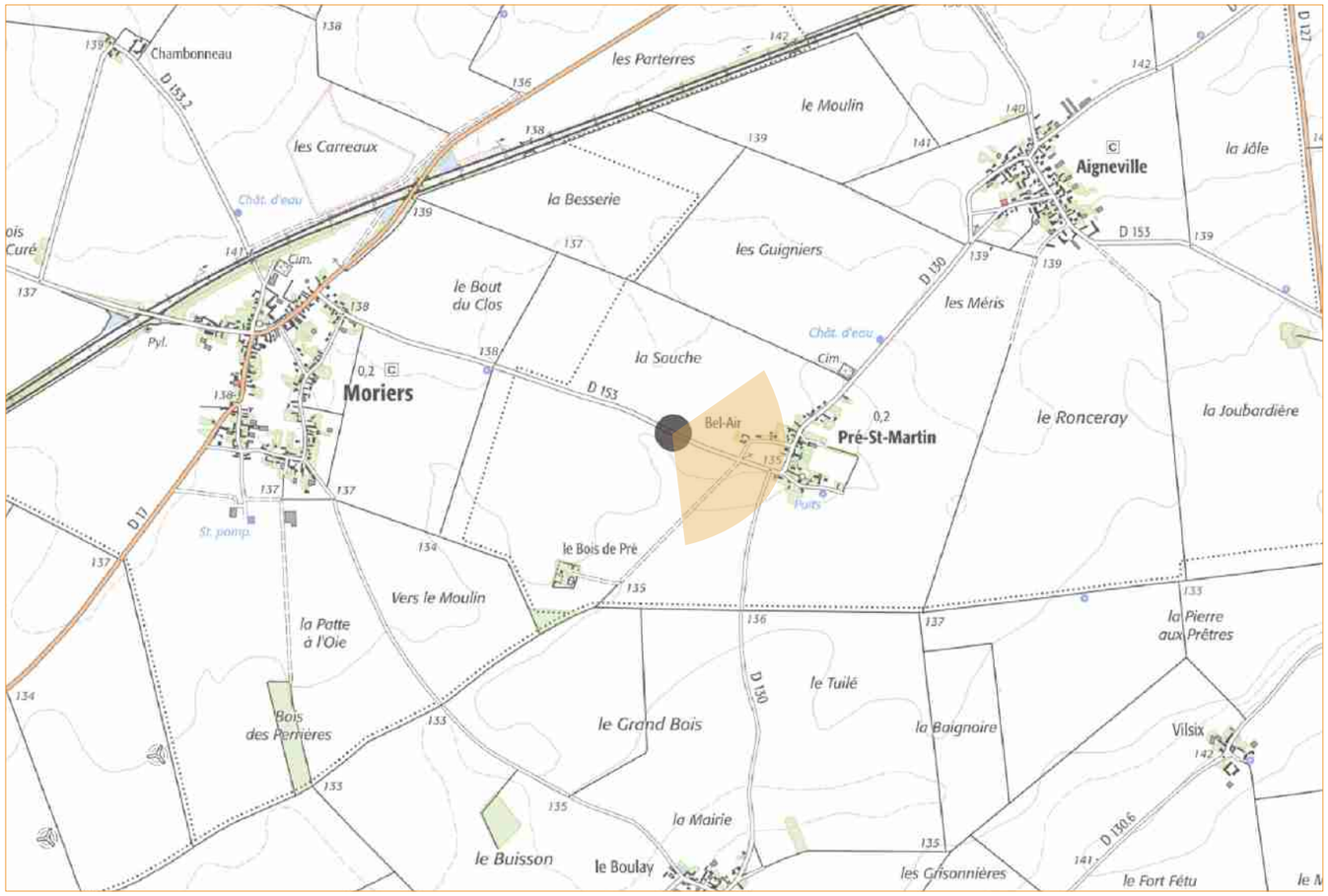

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée ouest du Pré-Saint-Martin, depuis l'axe routier D153, sur sa portion reliant à Moriers. La silhouette urbaine du Pré-Saint-Martin, qui s'étend sur la partie gauche de l'axe routier, est fortement végétalisée.

Depuis ce point de vue, trois des quatre éoliennes du projet sont visibles juste à gauche du tracé de l'axe routier. Il s'agit des éoliennes E1, E3 et E4. L'éolienne E2 est entièrement masquée par la végétation. Les trois éoliennes visibles sont en covisibilité de superposition avec la silhouette du bourg mais principalement avec la végétation. Les éoliennes E1 et E4 ne sont visibles que par un bout de pale qui émerge faiblement au-dessus de la végétation. L'éolienne E4 est visible au niveau de son rotor, à travers une petite ouverture visuelle à travers la végétation. Les éoliennes visibles sont à hauteur équivalente de la végétation du bourg, ce qui diminue fortement leur prégnance visuelle. Les rapports d'échelle sont largement favorables à la silhouette urbaine du Pré-Saint-Martin.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

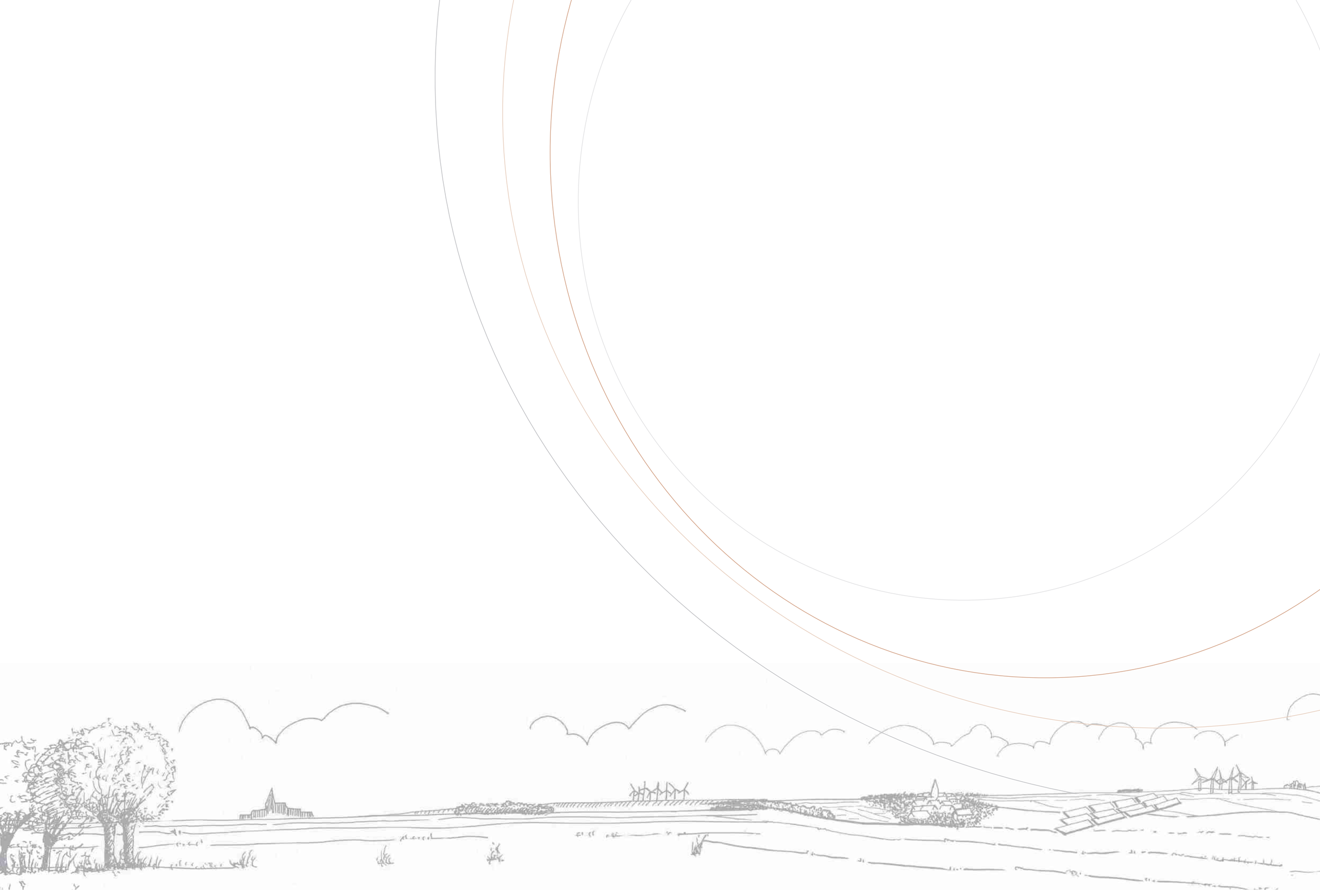

Point de vue n°29

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (08:40)	Panoramique	N 48°10'54,8"	E 01°23'06,9"	123 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 10751 m	E1 : 11774	0	BONNEVAL - Place de la paix, devant les Portes de la Ville (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	Nulles	x

Carte générale

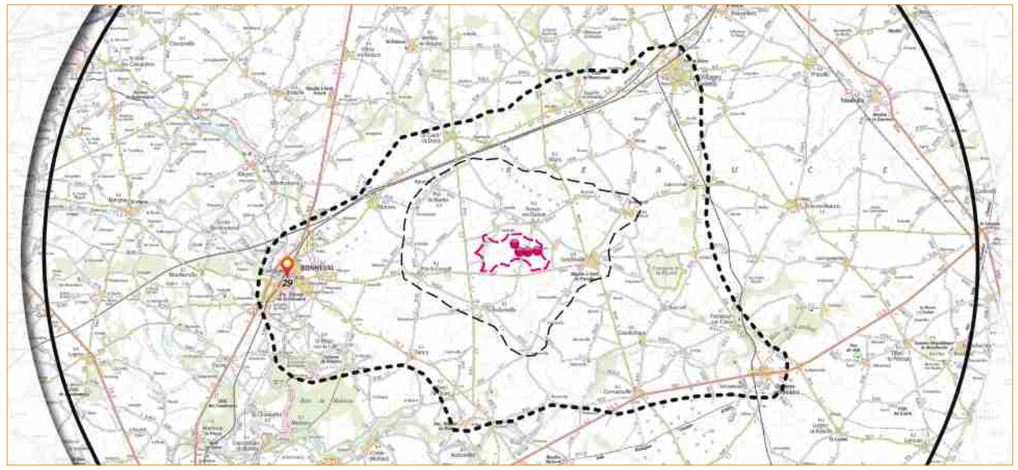

Zoom

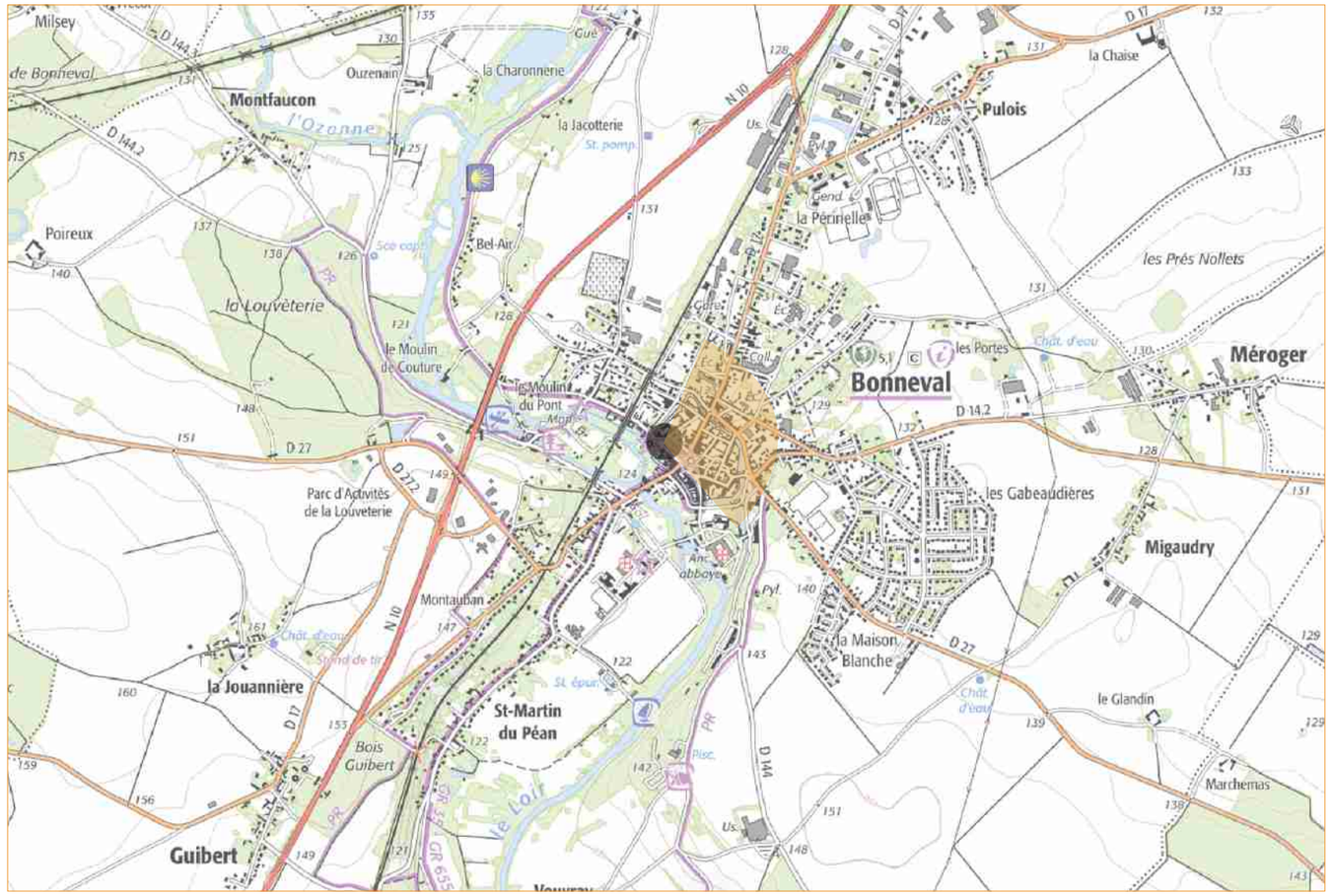

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Vue opposée à l'observateur

Commentaire

L'observateur se situe au sein du centre urbain de Bonneval, depuis le parking en face de la mairie. En face de l'observateur se trouve l'église Notre-Dame de Bonneval, et juste derrière lui se trouve l'ancienne porte de la ville et les vestiges de fortifications. L'ensemble des biens cités fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet sont entièrement masquées par la densité du bâti.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

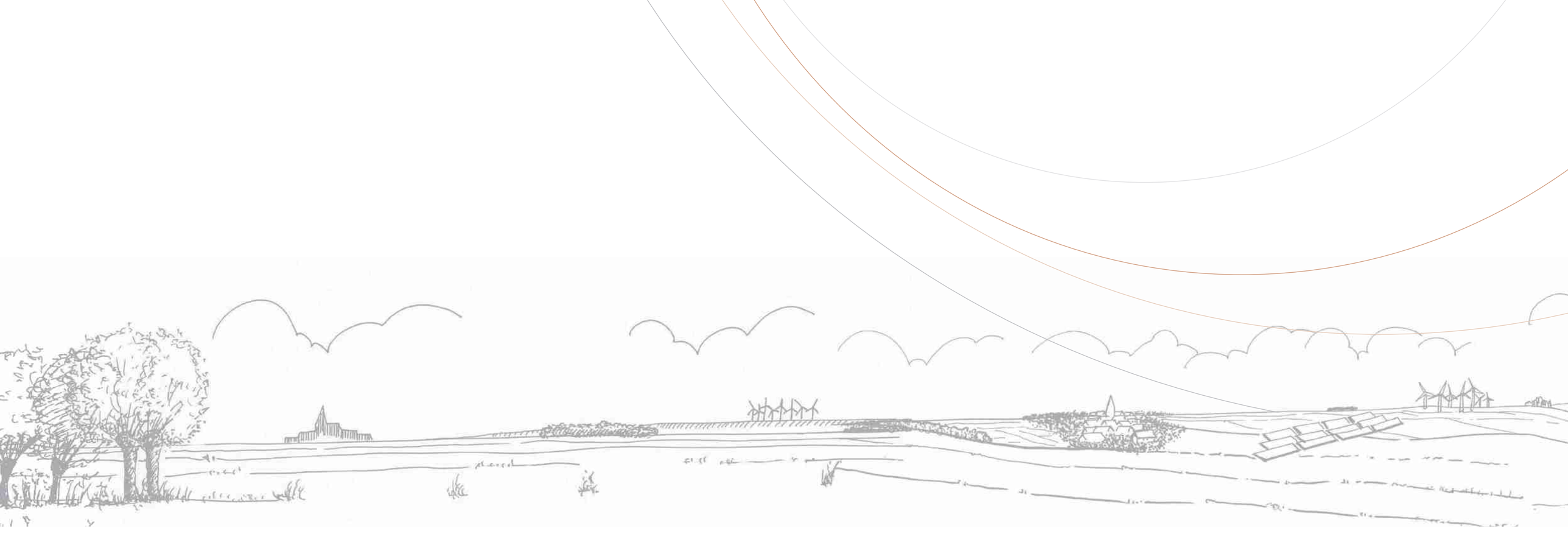

Point de vue n°30

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (08:52)	Panoramique	N 48°10'46,7"	E 01°23'16,5"	122 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 10602 m	E1 : 11613 m	0	BONNEVAL - Depuis le parking de l'ancienne Abbaye Saint-Florentin (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	-

Carte générale

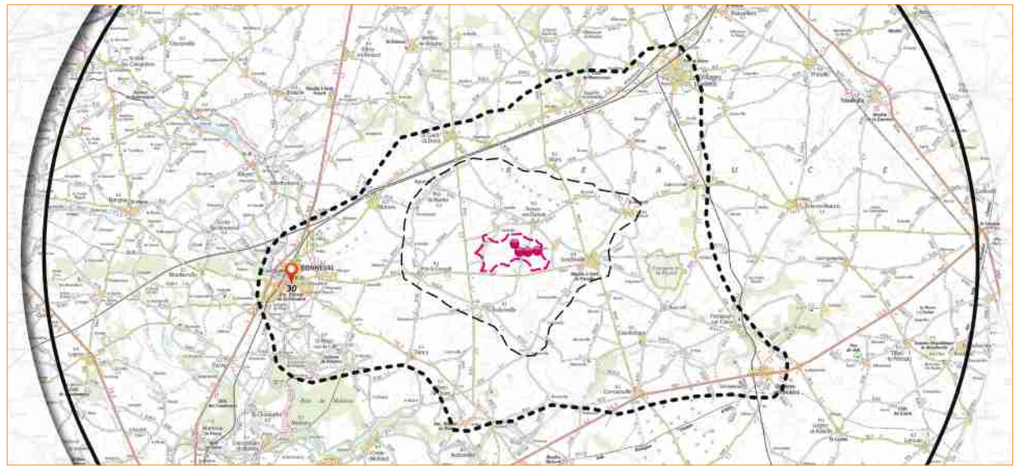

Zoom

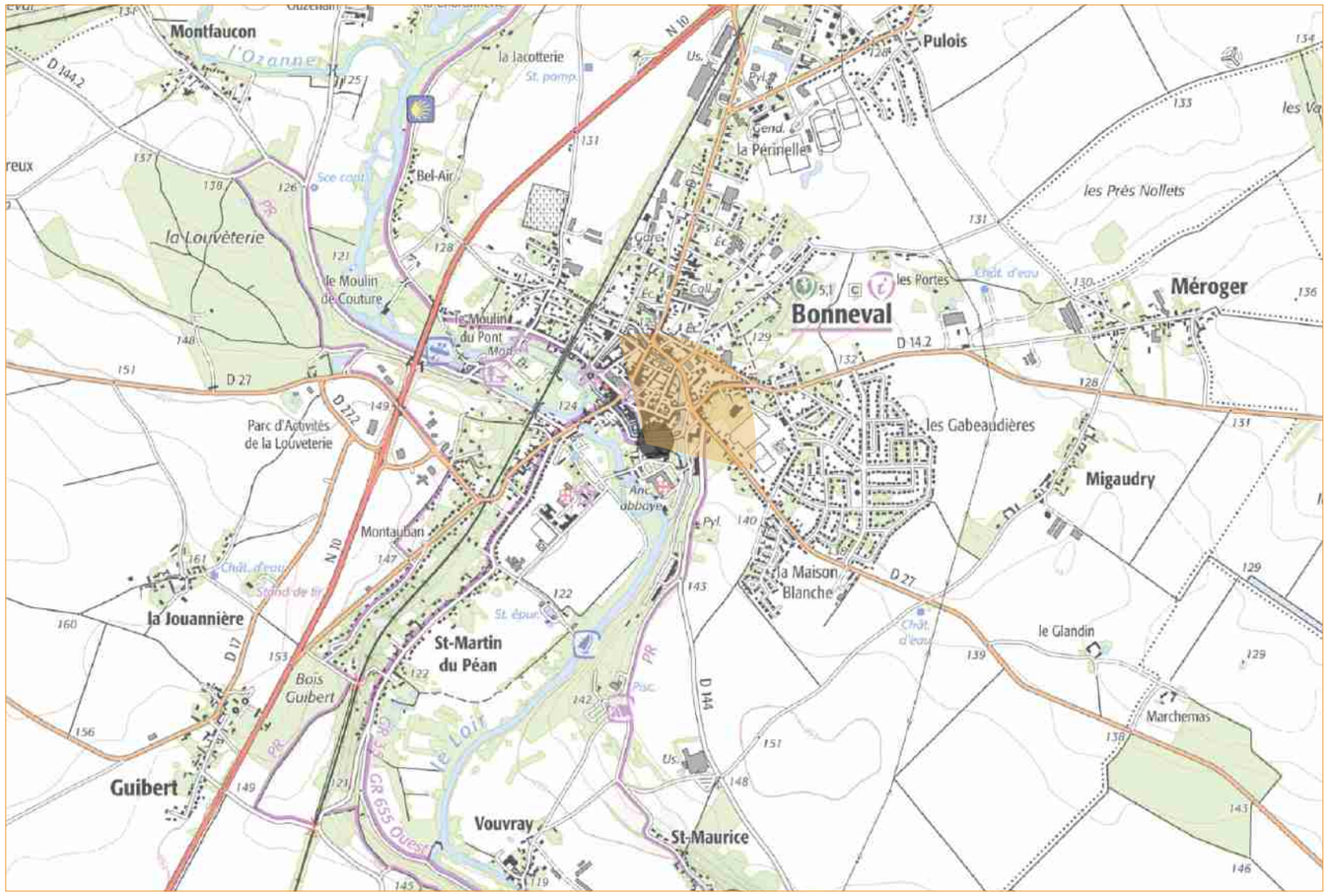

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe une nouvelle fois à Bonneval, cette fois-ci depuis le parking de l'ancienne abbaye Saint-Florentin, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). L'abbaye est aujourd'hui utilisée comme hôpital psychiatrique. Le cours d'eau du Loir passe juste à la gauche du panoramique, ce qui explique la présence d'une végétation importante.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet Parc construit Projet accordé Projet en instruction Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

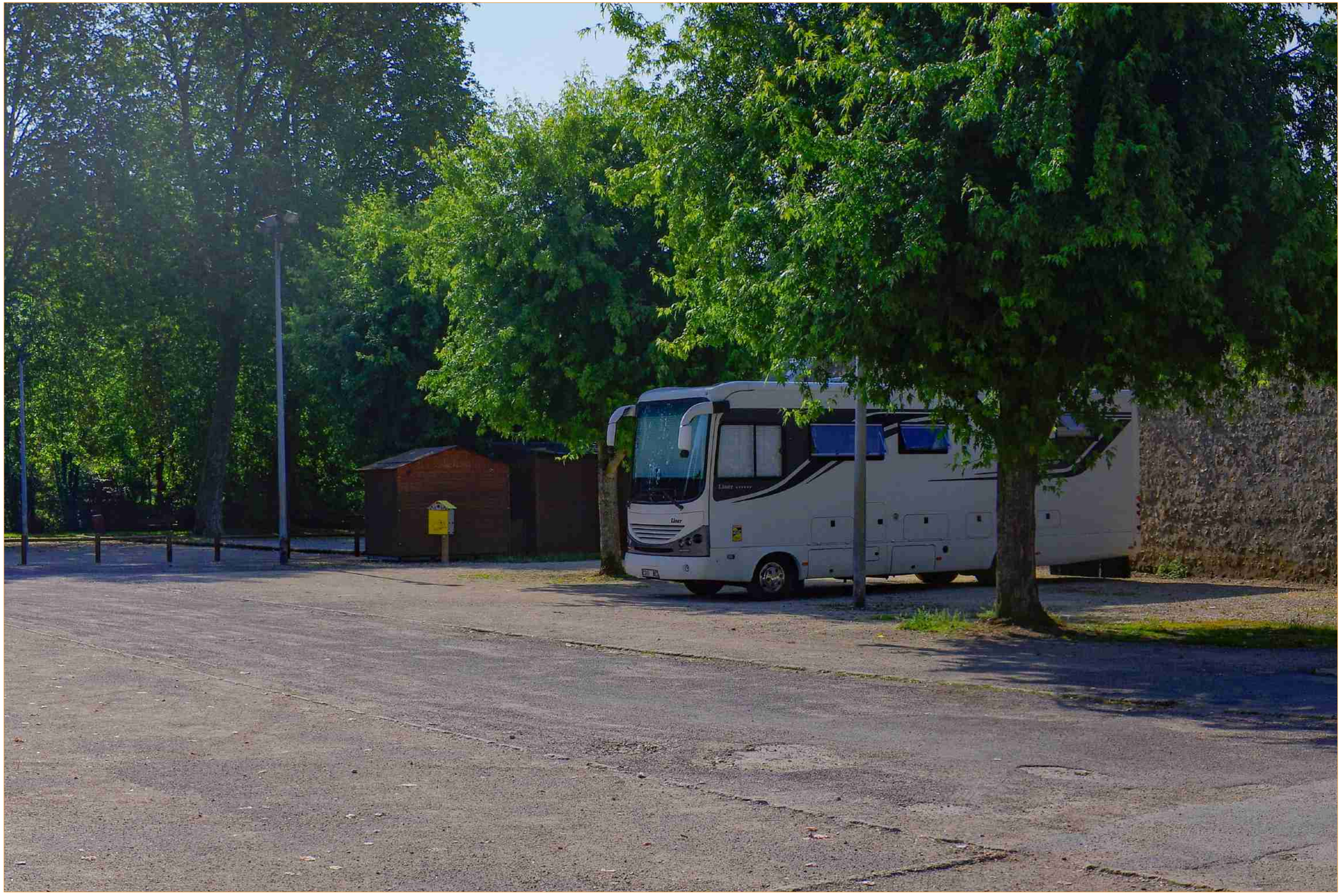

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

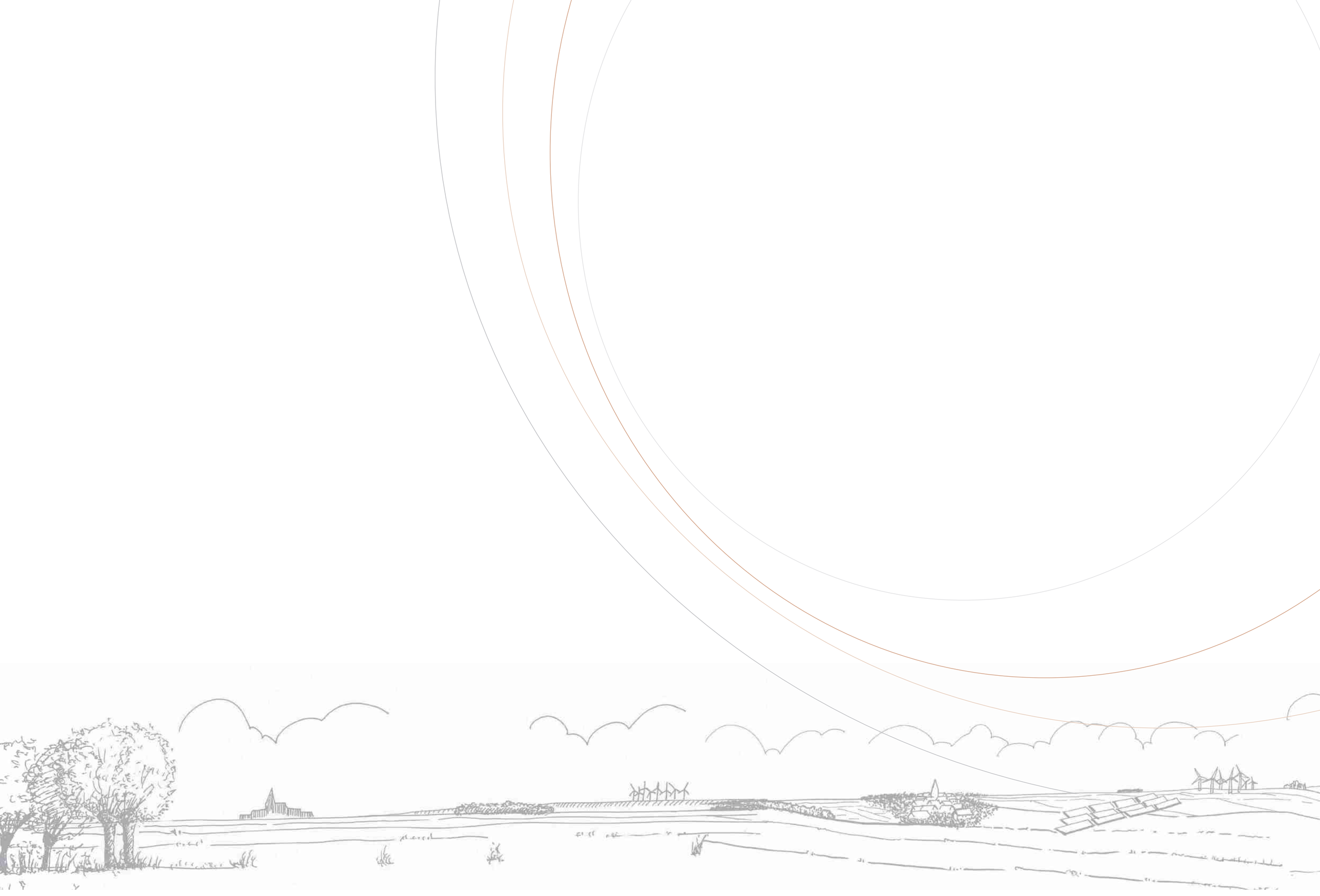

Point de vue n°31

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (09:25)	Panoramique	N 48°11'27,9"	E 01°24'06,3"	132 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 9401 m	E1 : 10459 m	4	BONNEVAL - Sortie du hameau de Mérogers

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	-	Très faibles

Carte générale

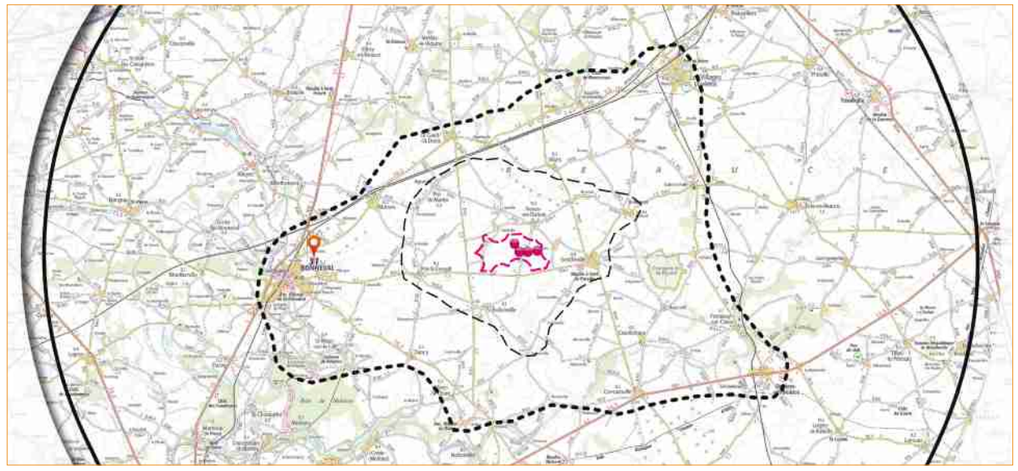

Zoom

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe au nord-est de Bonneval, depuis le hameau de Pulois, sur le chemin vicinal reliant à Mérogers. Au nord du hameau de Pulois se trouve l'importante zone industrielle de Bonneval. Le hameau est implanté au sud de l'axe routier D17, qui marque la transition entre la zone industrielle mentionnée et le bâti de Pulois. L'habitat est principalement pavillonnaire. L'observateur se trouve au niveau des dernières habitations. Cette vue est donc latérale à l'axe routier mais représente les vues depuis les dernières habitations.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Elles émergent toutes très faiblement au-dessus de la végétation par un bout de pale. La partie inférieure des éoliennes est masquée par le relief, tandis que la partie supérieure des éoliennes est en grande partie masquée par la végétation. La prégnance visuelle des éoliennes est très faible.

Bien que difficilement visibles sur le photomontage, une partie des éoliennes pourraient être aperçues à l'œil nu dans de bonnes conditions

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

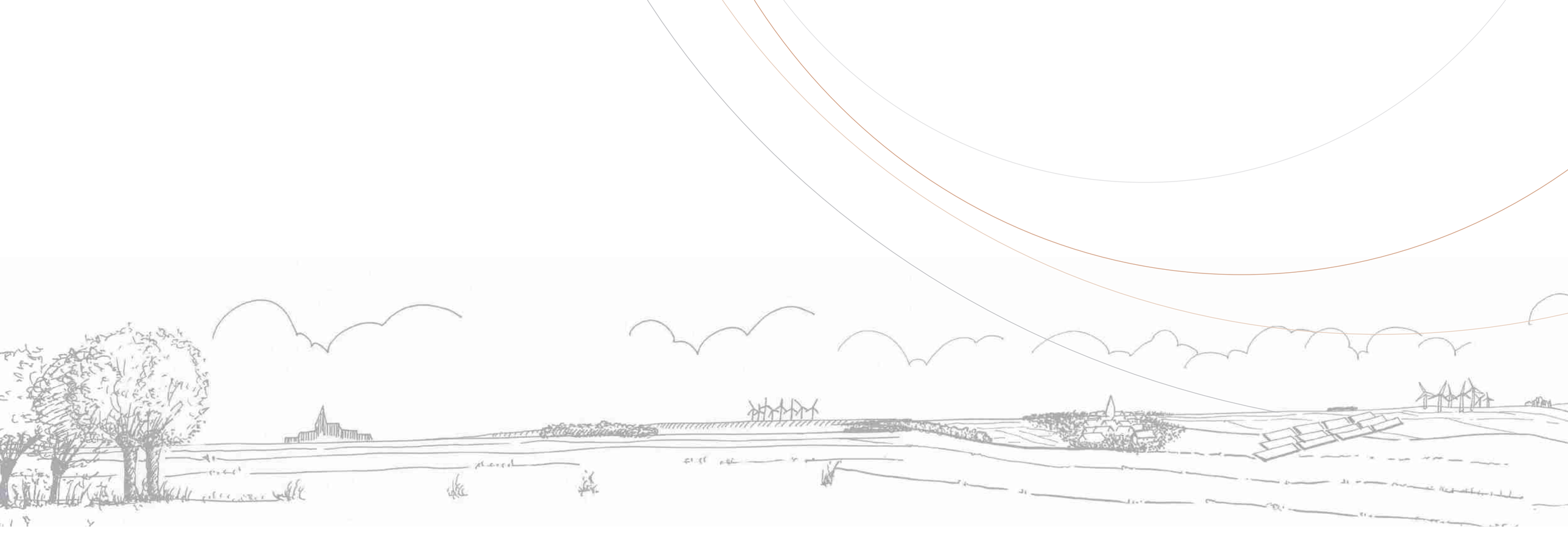

Point de vue n°32

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (11:30)	Panoramique	N 48°09'03,5"	E 01°24'17,4"	121 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 10547 m	E1 : 11361 m	0	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR - Entrée est par la D360

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	-

Carte générale

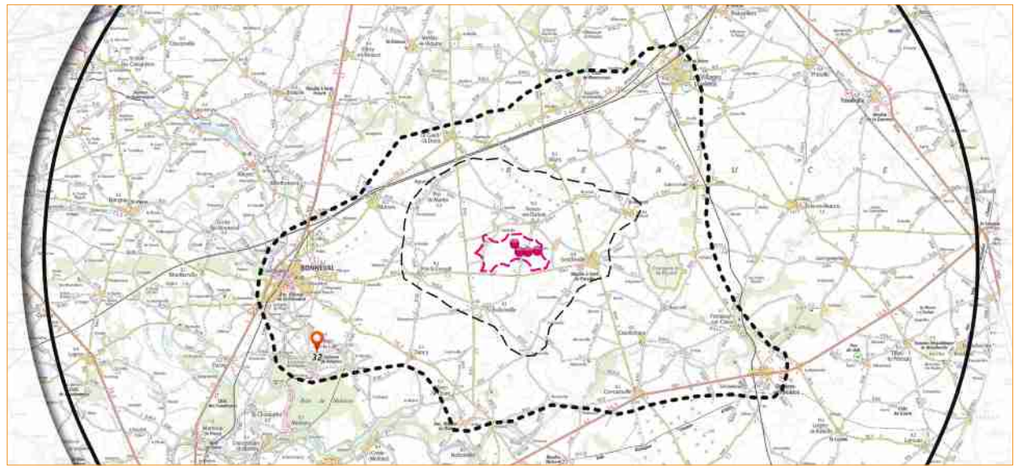

Zoom

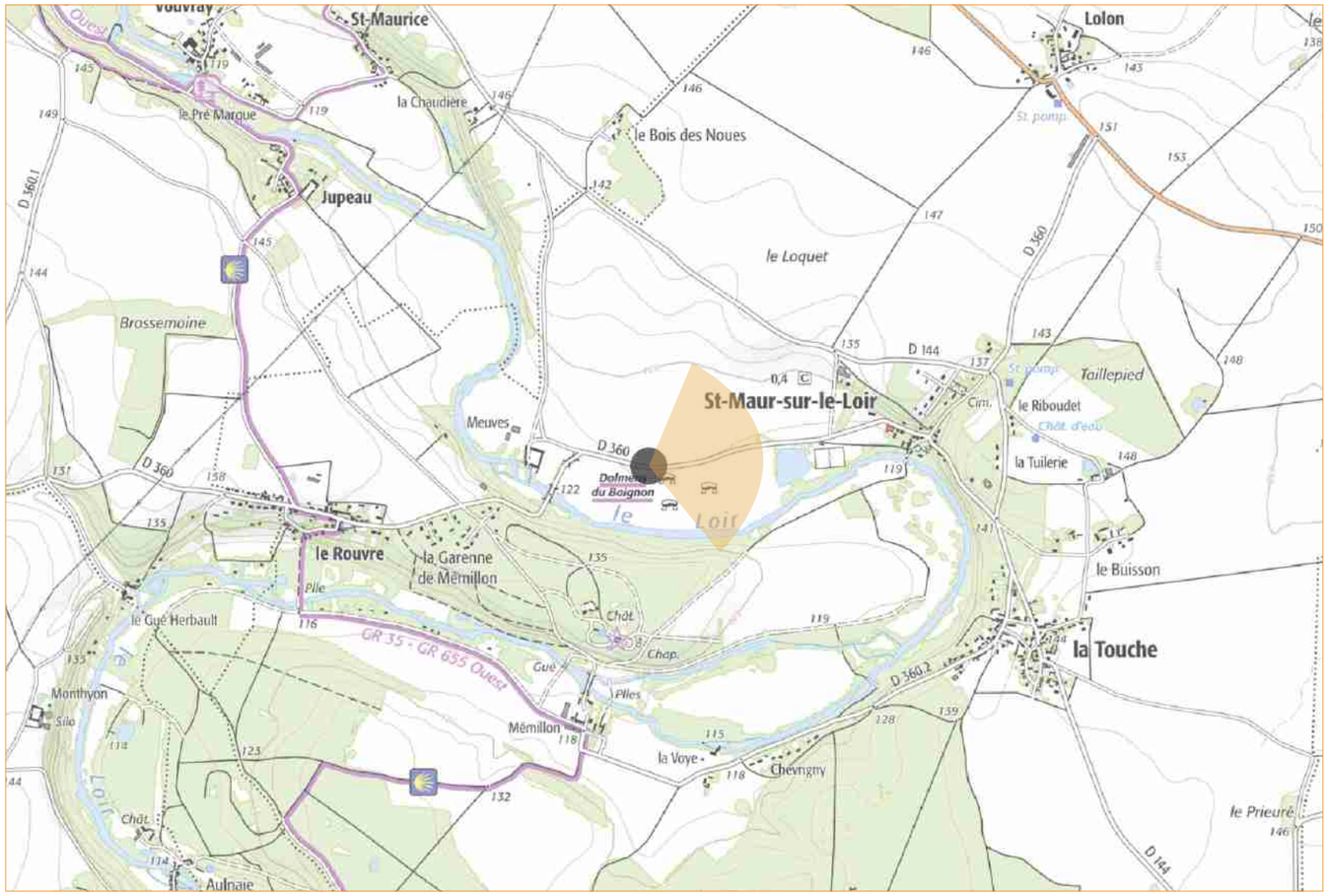

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

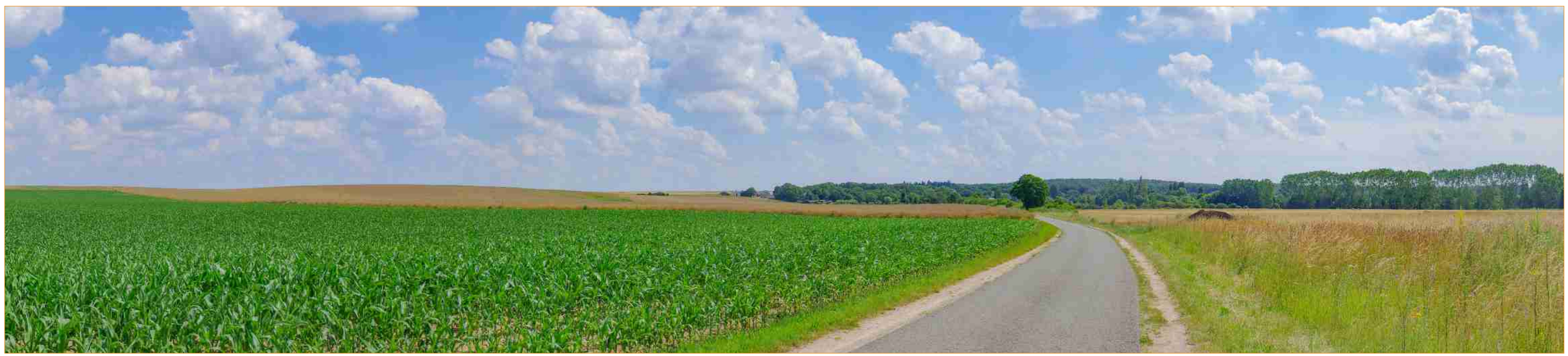

Commentaire

L'observateur se situe en entrée ouest de Saint-Maur-sur-le-Loir, depuis l'axe routier D360. Il s'agit de l'entrée du site inscrit de la boucle du Loir, dont l'axe routier D360 longe la boucle du cours d'eau. On aperçoit la végétation abondante accompagnant le haut de versant du Loir à l'approche du site protégé, sur la partie droite du panoramique. Il s'agit d'une des rares portions du territoire d'étude avec une végétation aussi importante et avec des variations du relief notables. On pourra également signaler que les dolmens de Baignon se trouvent juste à la droite de l'observateur. Ils ne font cependant pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par le relief.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

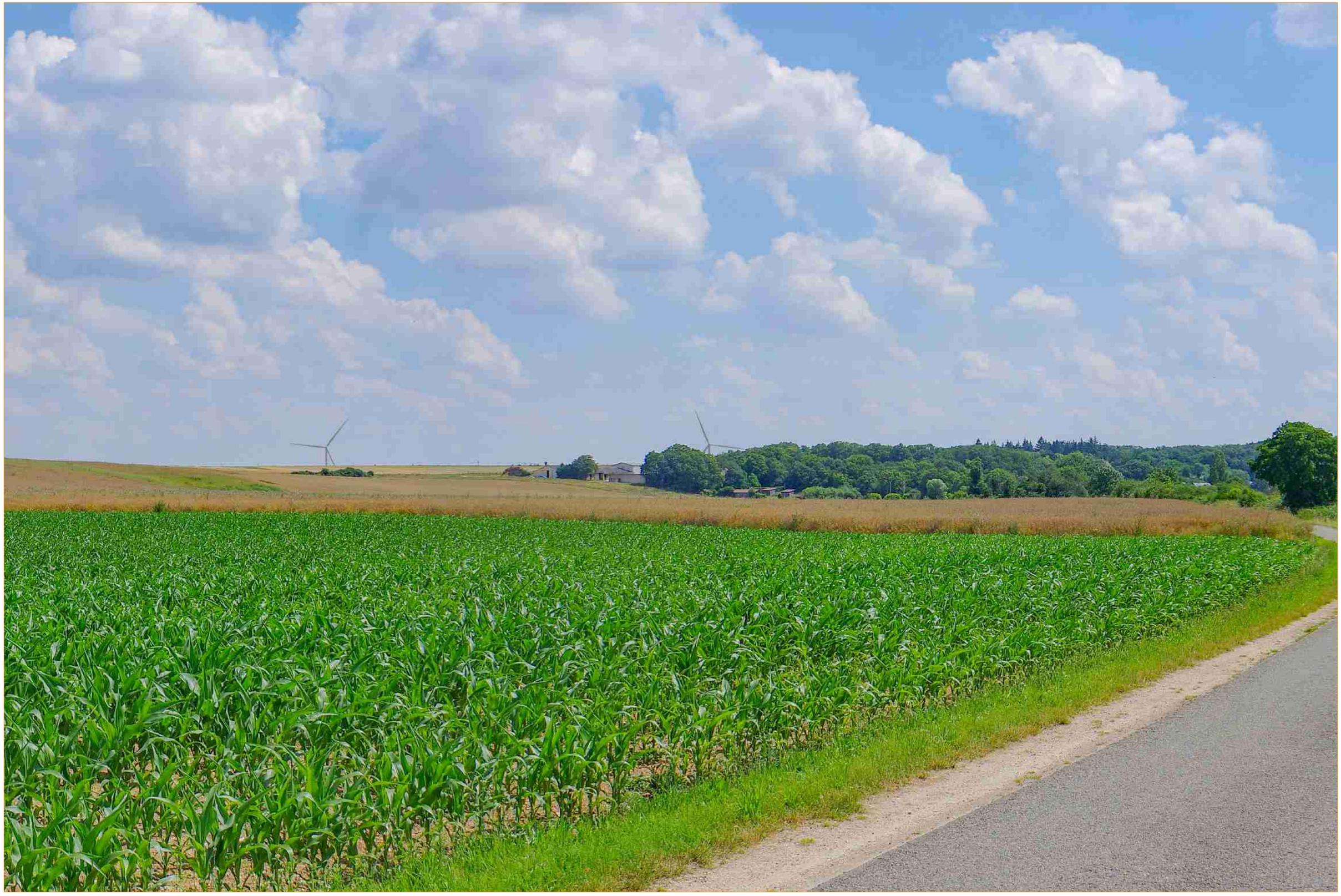

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

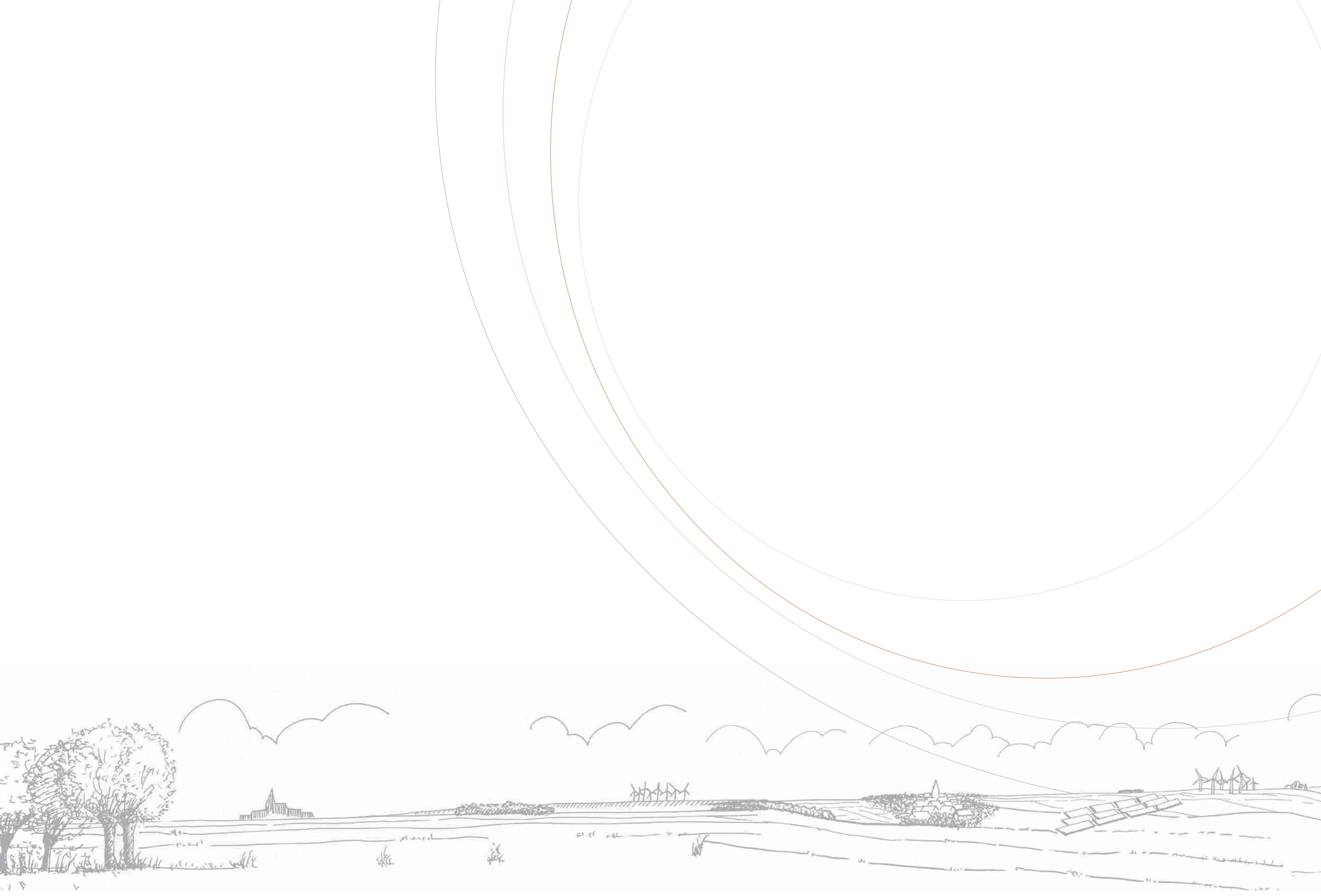

Point de vue n°33

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (14:34)	Panoramique	N 48°09'15,6"	E 01°27'50,1"	132 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 6723 m	E1 : 7415 m	4	DANCY - Sortie nord par la D130

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Faibles

Carte générale

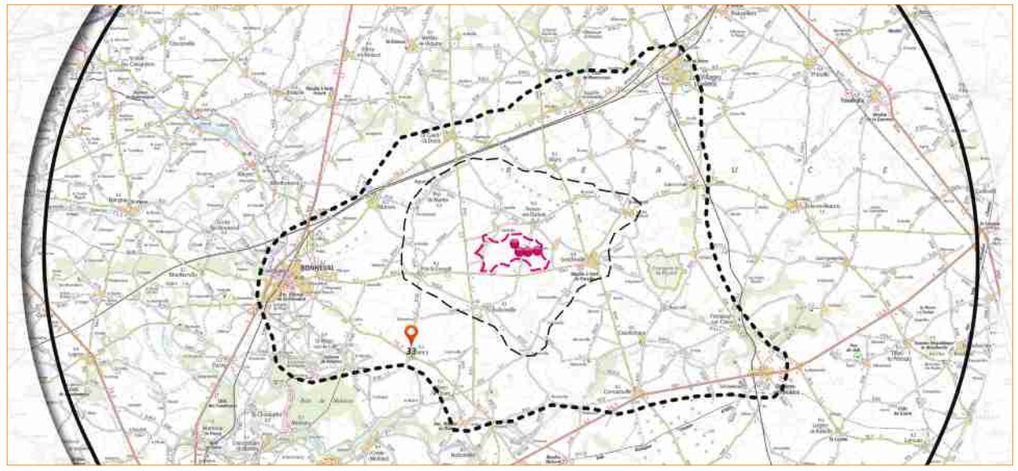

Zoom

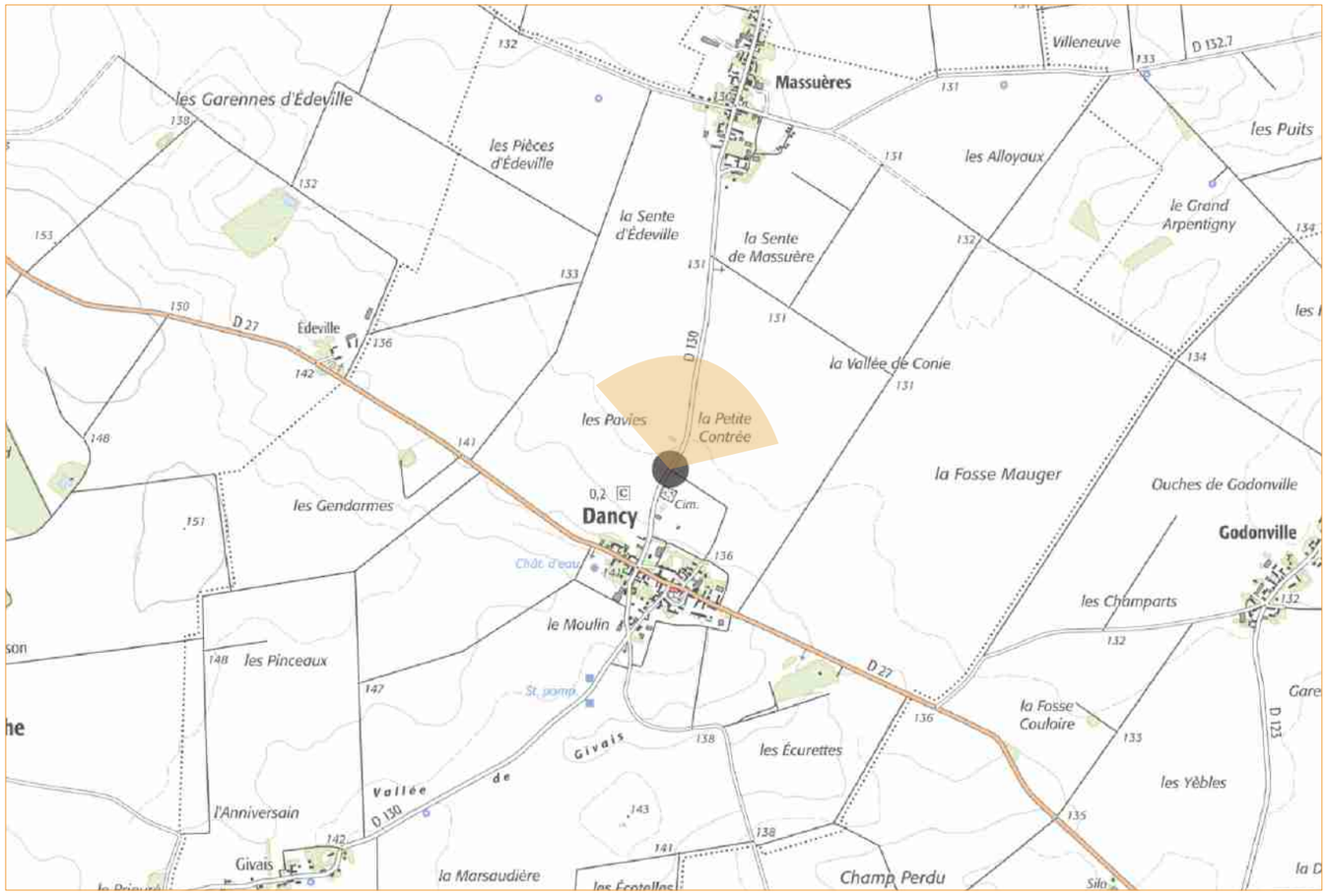

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie nord de Dancy, juste après le cimetière communal, depuis l'axe routier D130 sur sa portion reliant à Massuères. On retrouve sur la gauche un bosquet accompagné d'une petite haie et, en arrière-plan, on aperçoit un tissu végétal continu qui correspond à la végétation accompagnant le tracé de l'axe routier D132.7, à l'est de Massuères. Les terres de grandes cultures de la Beauce dominent cependant ce paysage ouvert.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles à la droite du tracé de l'axe routier. Elles sont visibles en ligne mais avec l'éolienne E4 légèrement plus distante des trois autres éoliennes. Une petite partie du mât de chaque éolienne est masquée par le relief. Dans ce paysage de grande ampleur, les rapports d'échelle sont favorables à ce dernier. La prégnance visuelle des éoliennes reste cependant modérée.

Au regard du contexte éolien, les éoliennes du projet s'intègrent juste à droite de l'ensemble éolien formé par les parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et du projet autorisé de Montguérin. Elles sont légèrement plus prégnantes visuellement mais sur une lecture d'ensemble, elles s'intègrent bien avec ces éoliennes. Elles ne viennent pas brouiller la lisibilité, ni créer d'effets cumulés gênants avec les autres parcs et projets alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

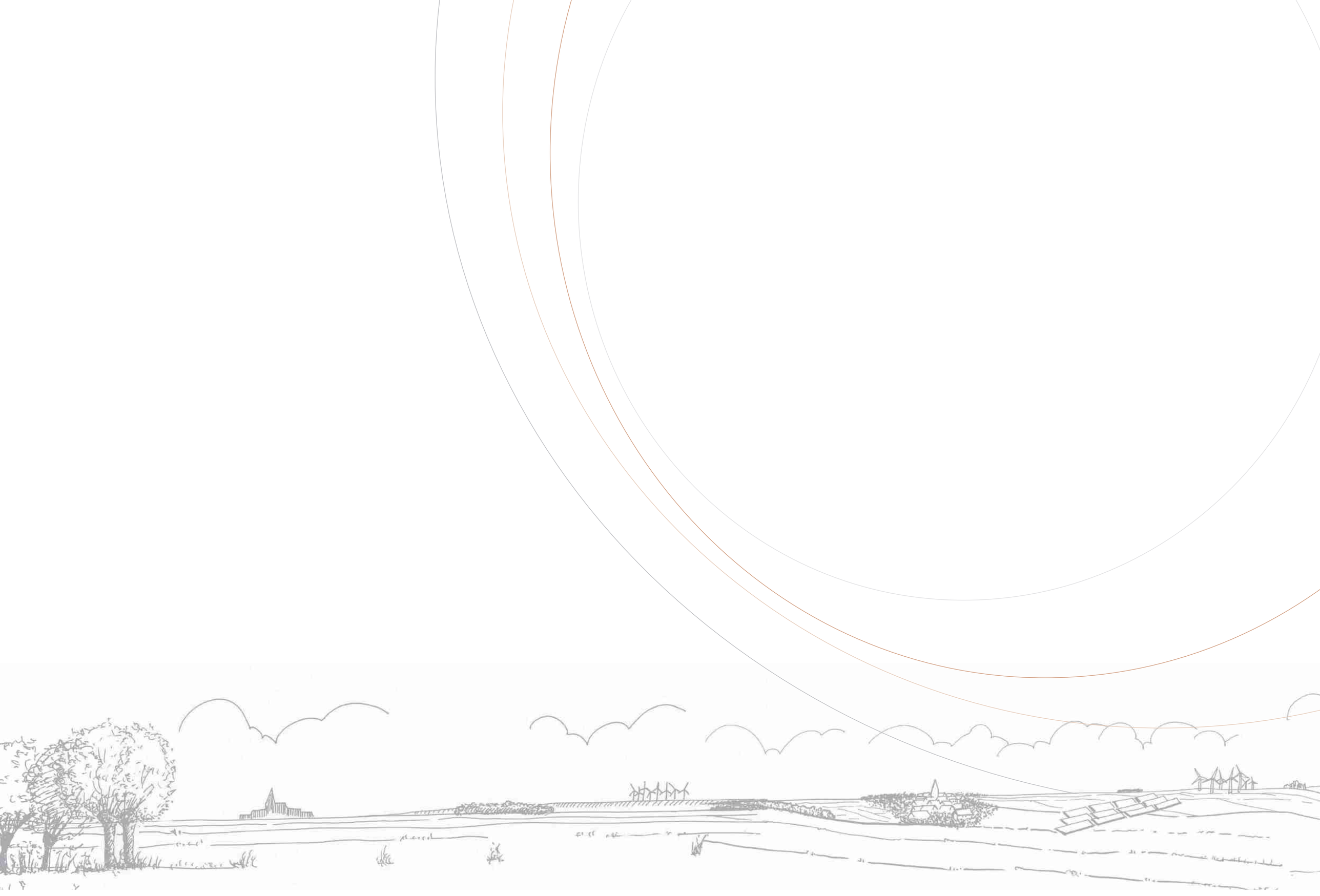

Point de vue n°34

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (14:53)	Panoramique	N 48°07'25,2"	E 01°29'50,9"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 8304 m	E1 : 8861 m	4	NOTTONVILLE - Sortie ouest du hameau Le Bois, au niveau de l'abbaye (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	Faibles	Faibles

Carte générale

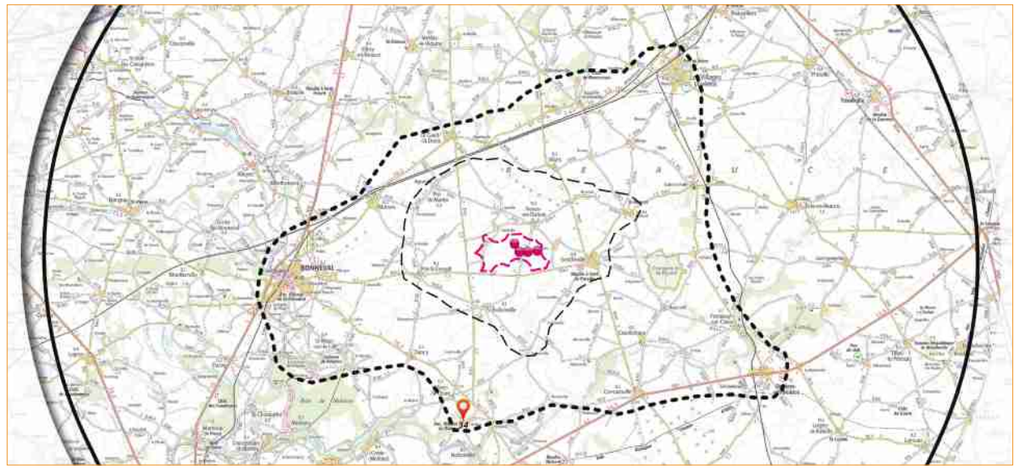

Zoom

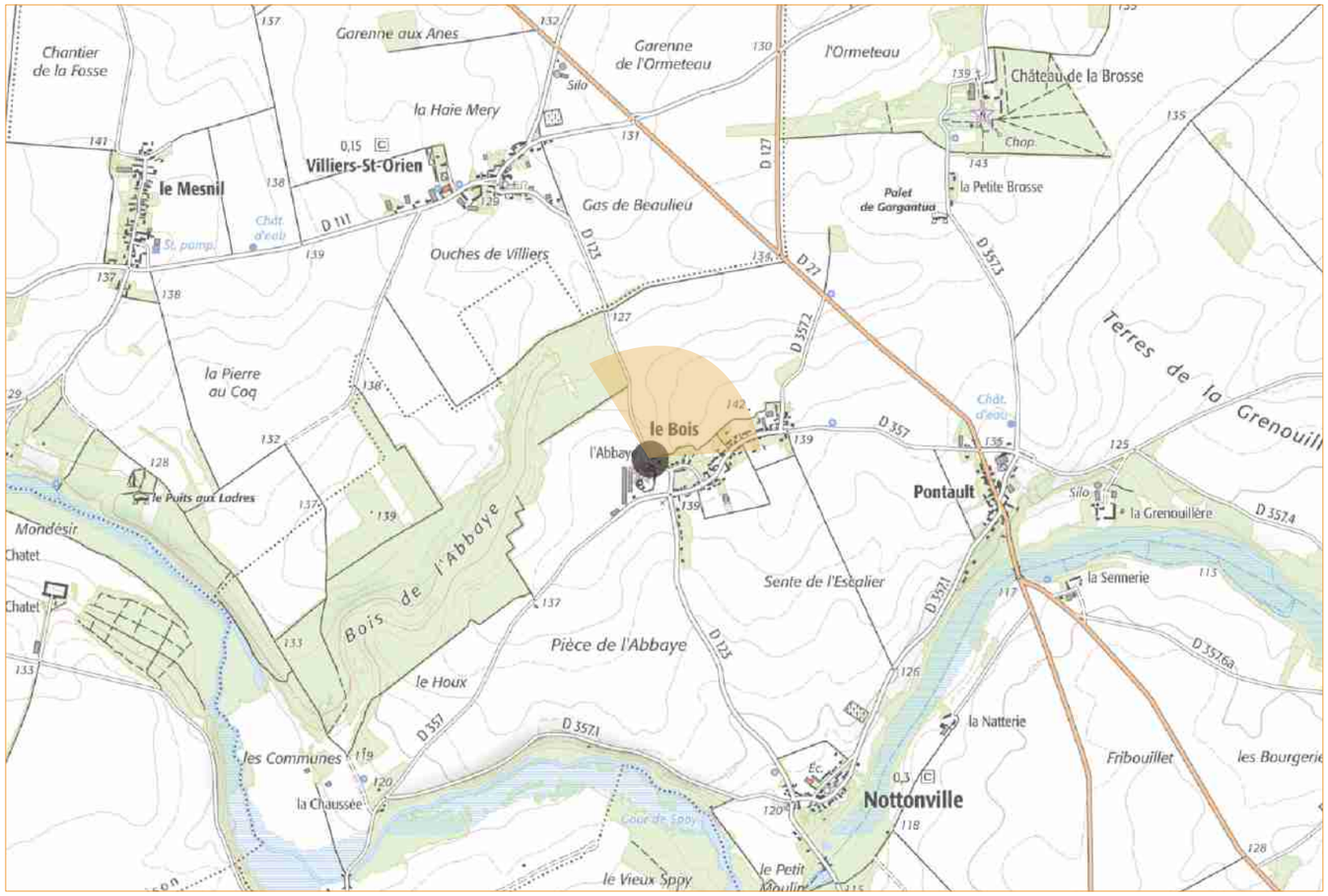

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Vue opposée à l'observateur

Commentaire

L'observateur se situe en sortie nord-ouest du hameau le Bois, appartenant à la commune de Nottonville. Il est situé plus précisément à quelques mètres de l'entrée de l'ancienne abbaye du Bois (voir l'image de contextualisation à gauche). Cette dernière fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). Il s'agit donc d'un point de vue en intervisibilité. L'abbaye se compose entre autres d'un portail fortifié, d'un mur d'enceinte, d'une grange et d'un corps de logis. Les terres de cultures occupent la partie droite de l'axe routier tandis que le bois de l'abbaye ferme les vues sur la partie gauche.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles dans la partie ouverte du paysage, à droite de l'axe routier. Elles sont visibles en ligne et dans des rapports d'échelle favorables au paysage. Elles sont à plus de huit kilomètres de l'abbaye et s'intègrent dans un secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et de celles autorisées de Montguérin. Elles s'intègrent bien à cet ensemble éolien et ne créent pas d'effets cumulés gênants. L'incidence du projet au regard de l'abbaye est faible.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction · Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

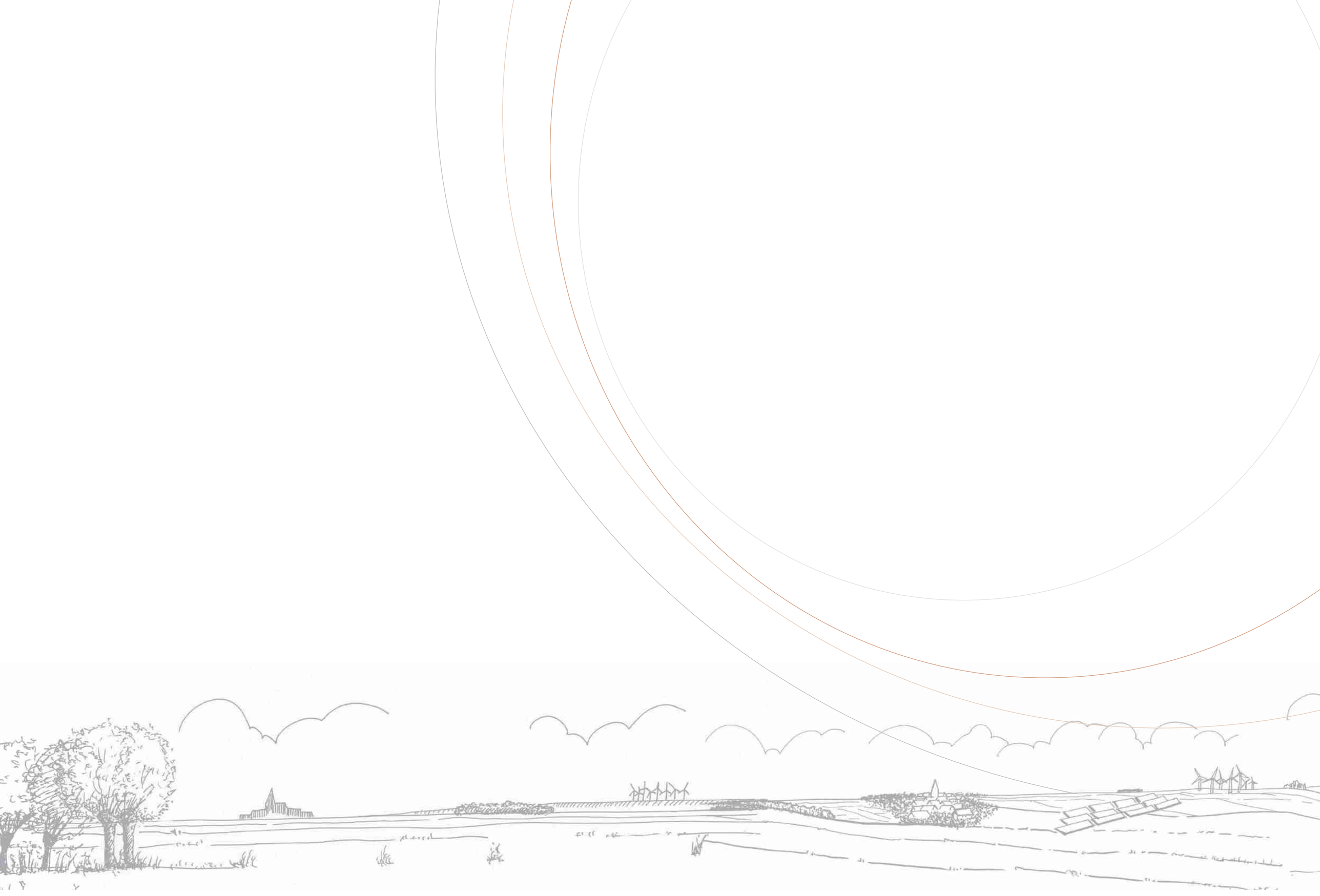

Point de vue n°35

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (15:03)	Panoramique	N 48°08'13,2"	E 01°30'51,4"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 6557 m	E4 : 6888 m	1	NOTTONVILLE - Entrée du Château de la Brosse (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles

Carte générale

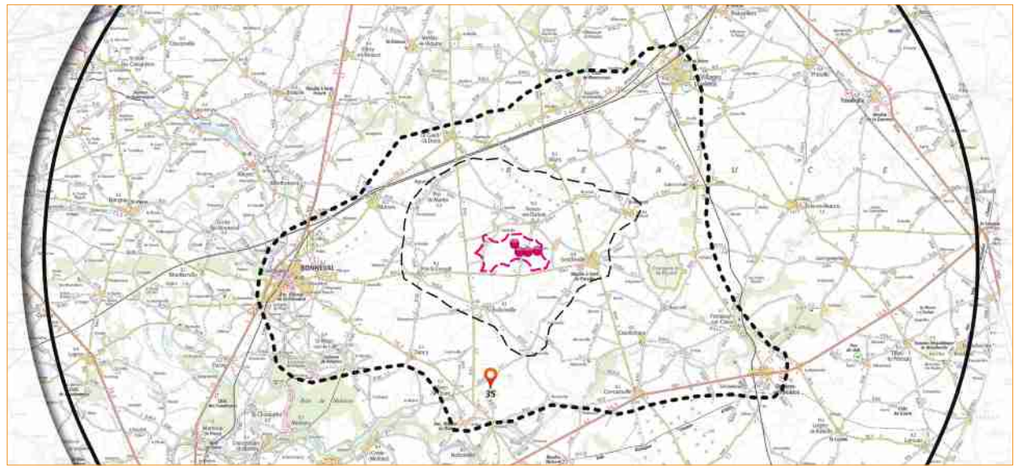

Zoom

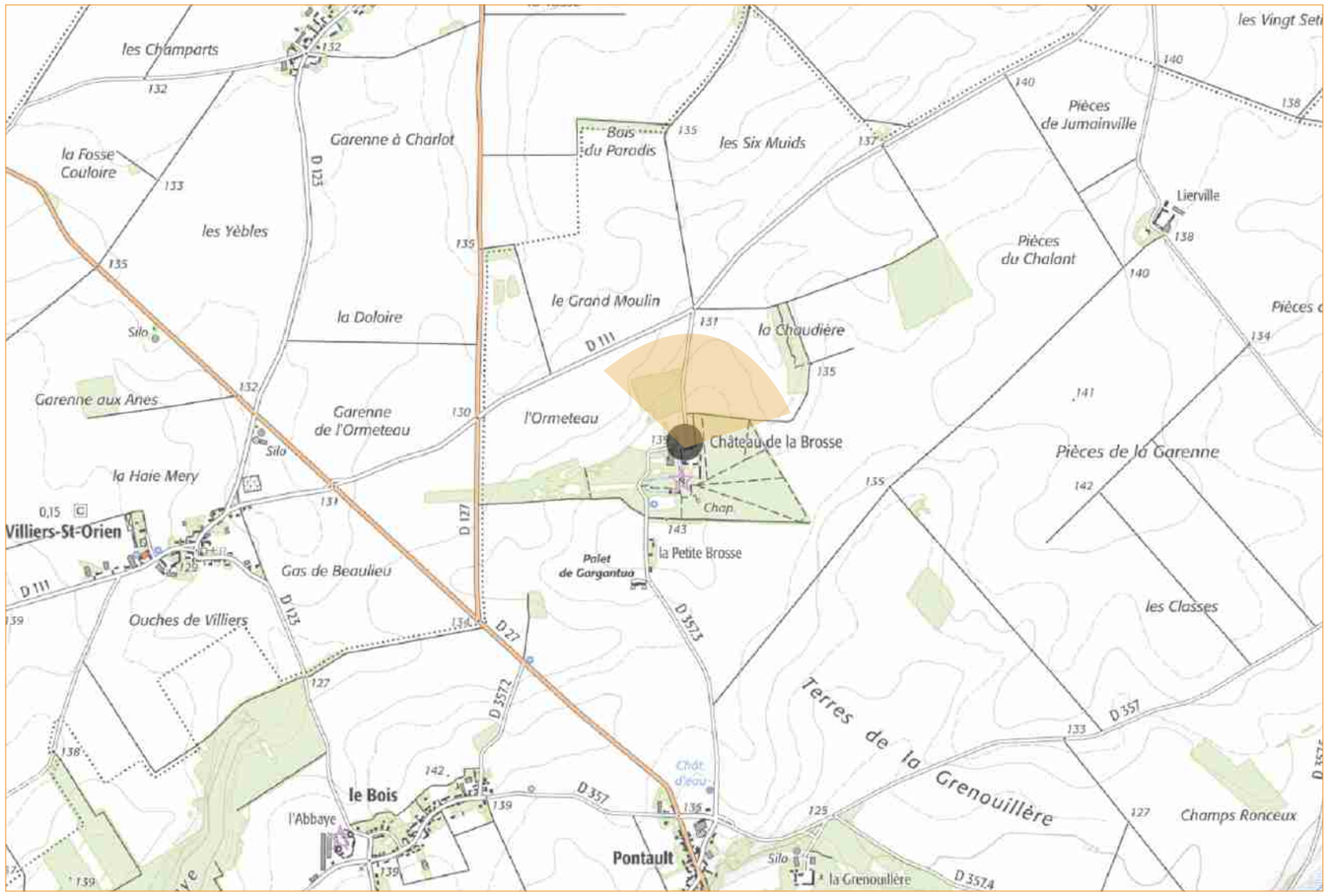

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Vue opposée à l'observateur

Commentaire

L'observateur se situe au lieu-dit la Brosse, qui se compose de son château et de ses bâtiments conventuels ainsi que d'une importante végétation. Le lieu-dit, qui appartient à la commune de Nottonville, n'est desservi que par un seul axe routier. L'observateur est donc situé sur cet axe routier, sur la partie du domaine public, juste avant le chemin desservant les bâtiments et le château (voir l'image de contextualisation à gauche). Le château, situé derrière l'observateur, est masqué. Il fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, la végétation faisant face au lieu-dit masque entièrement trois des éoliennes du projet. Seulement l'éolienne E2 est visible par un bout de pale à travers une ouverture visuelle dans la végétation. L'ouverture visuelle principale s'opère dans le tracé de l'axe routier où il y a déjà une intervisibilité avec les éoliennes du parc du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois et celles autorisées de Montguérin. La prégnance visuelle de l'éolienne E2 est très faible et dans des rapports d'échelle largement favorables au paysage. L'incidence depuis le château de la Brosse est très faible.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

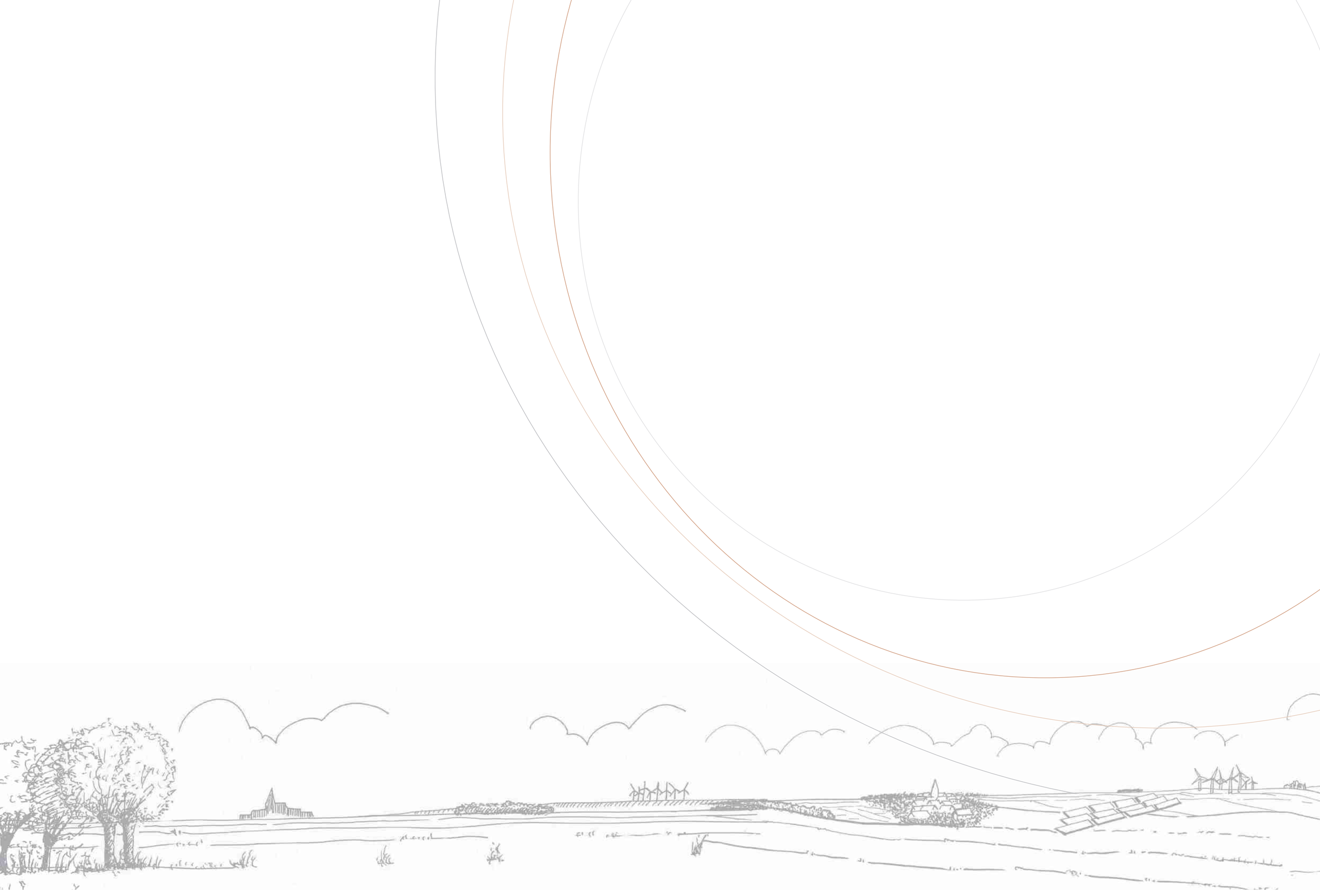

Point de vue n°36

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (15:20)	Panoramique	N 48°07'57,2"	E 01°36'47,6"	138 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 8771 m	E4 : 9687 m	1	CORMAINVILLE - Entrée sud par la D935

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Faibles	Modérées	-

Carte générale

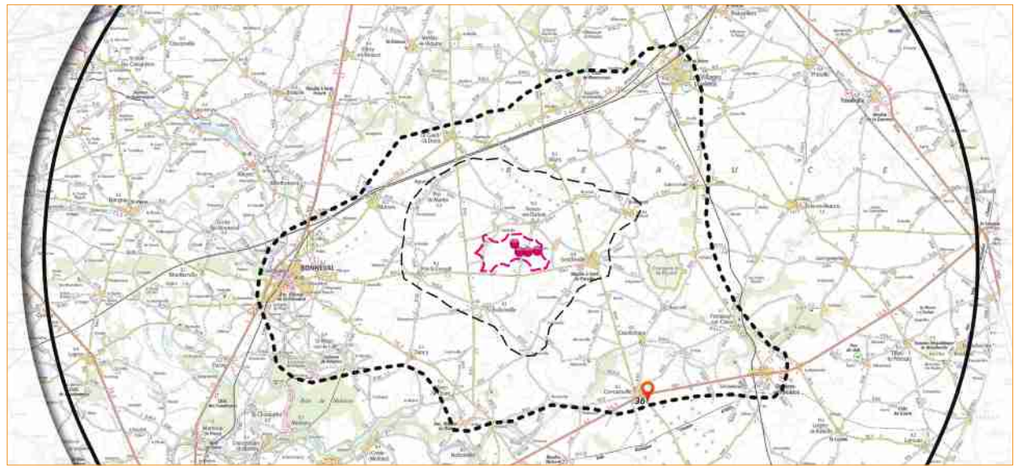

Zoom

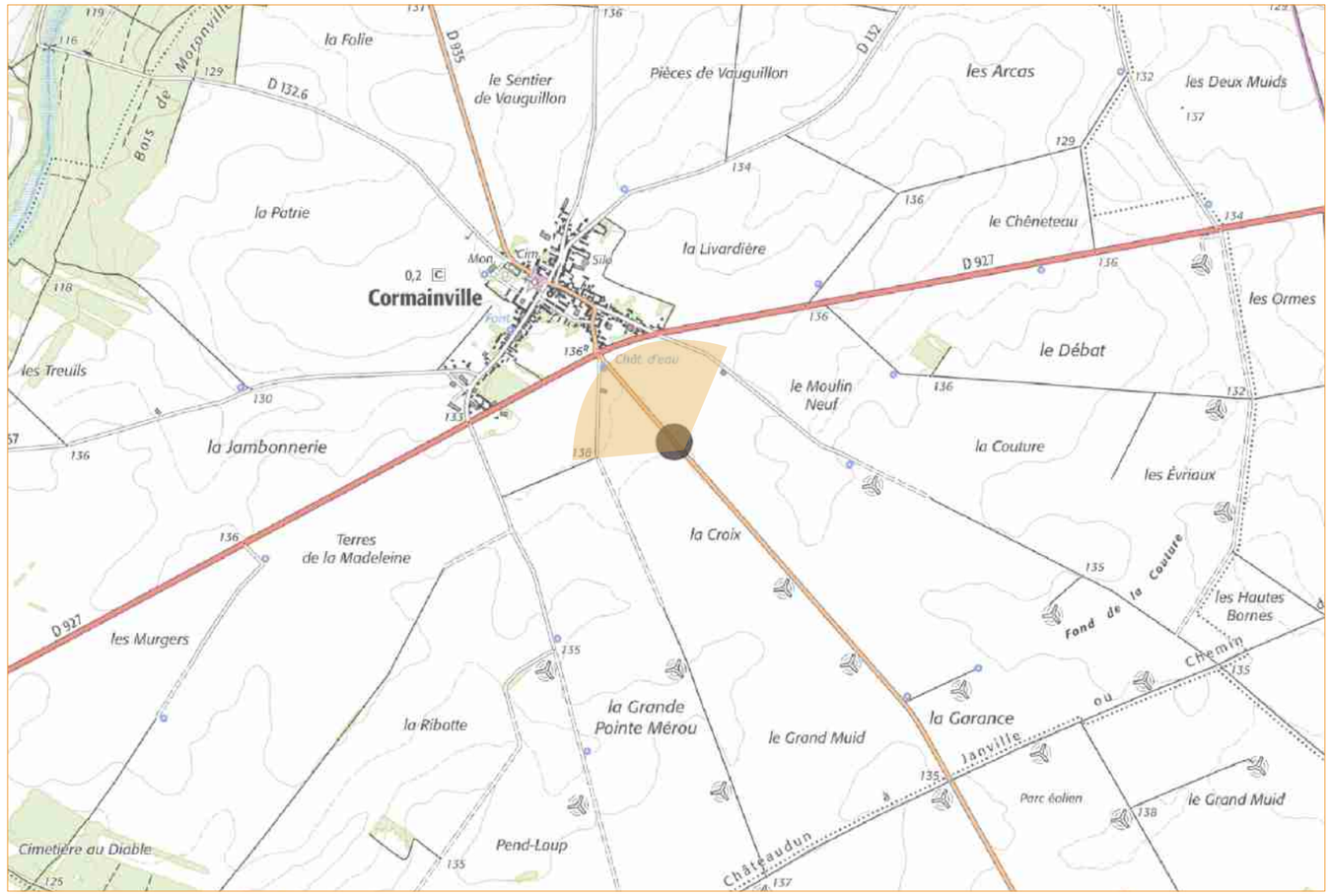

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée sud-est de Cormainville, depuis l'axe routier D935, une fois l'ensemble éolien de Cormainville passé, le plus gros parc de la région. Cet axe routier à fréquentation secondaire (couleur jaune sur les fonds de carte IGN100 et orange sur IGN25) relie Dammarie à Patay, en passant notamment par Sancheville et donc Cormainville. La silhouette urbaine de Cormainville est entièrement visible de part et d'autre du tracé de l'axe routier. En suivant le tracé de l'axe routier, la silhouette de l'église Saint-Pierre de Cormainville se distingue nettement. L'église, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH), possède deux clochers : un mur-clocher à trois ouvertures appelé localement campanile (celui qui émerge le moins) et une tour munie de contreforts du XVI^{ème} siècle (qui est la plus dominante visuellement). La tour munie de contreforts est à la même hauteur visuelle que le château d'eau, sur sa gauche.

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet s'implantent dans le tracé de l'axe routier. Les éoliennes E2, E3 et E4 sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation. L'éolienne E1, qui est légèrement plus à droite des trois éoliennes du projet masquées, est visible au niveau de son rotor, qui émerge au-dessus du bâti, bien qu'elle soit distante de 8,7 km. Elle est visible dans des rapports d'échelle qui restent favorables au bâti. Au regard de l'église Saint-Pierre, la covisibilité est latérale. Les rapports d'échelle sont favorables à la tour de contreforts et en équilibre avec le campanile. Une approche conservatrice attribuera une incidence modérée de l'éolienne E1 au regard de l'église.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

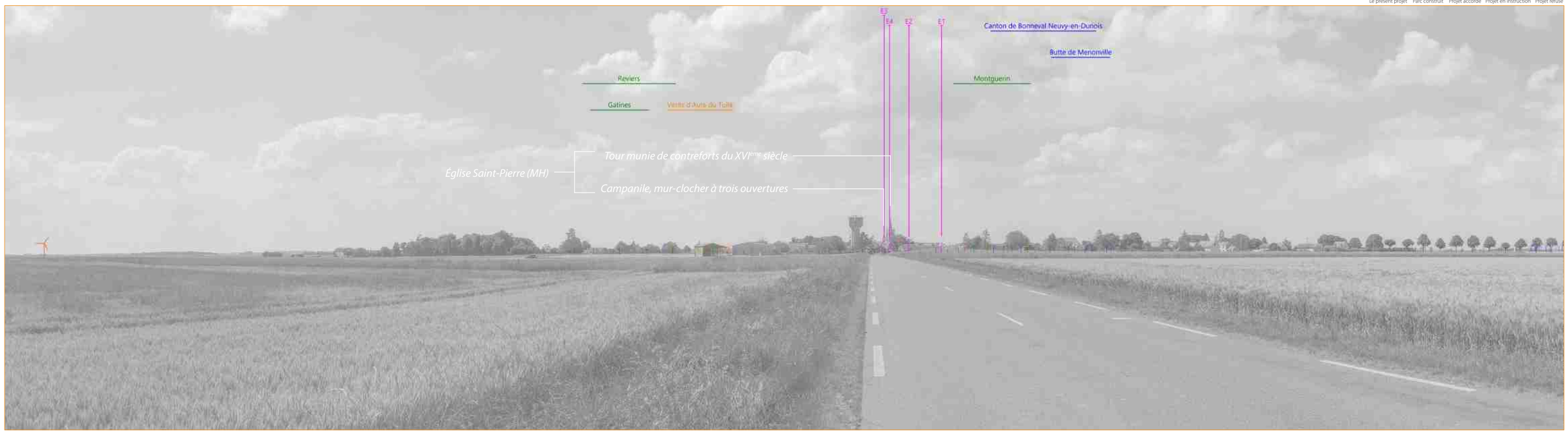

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

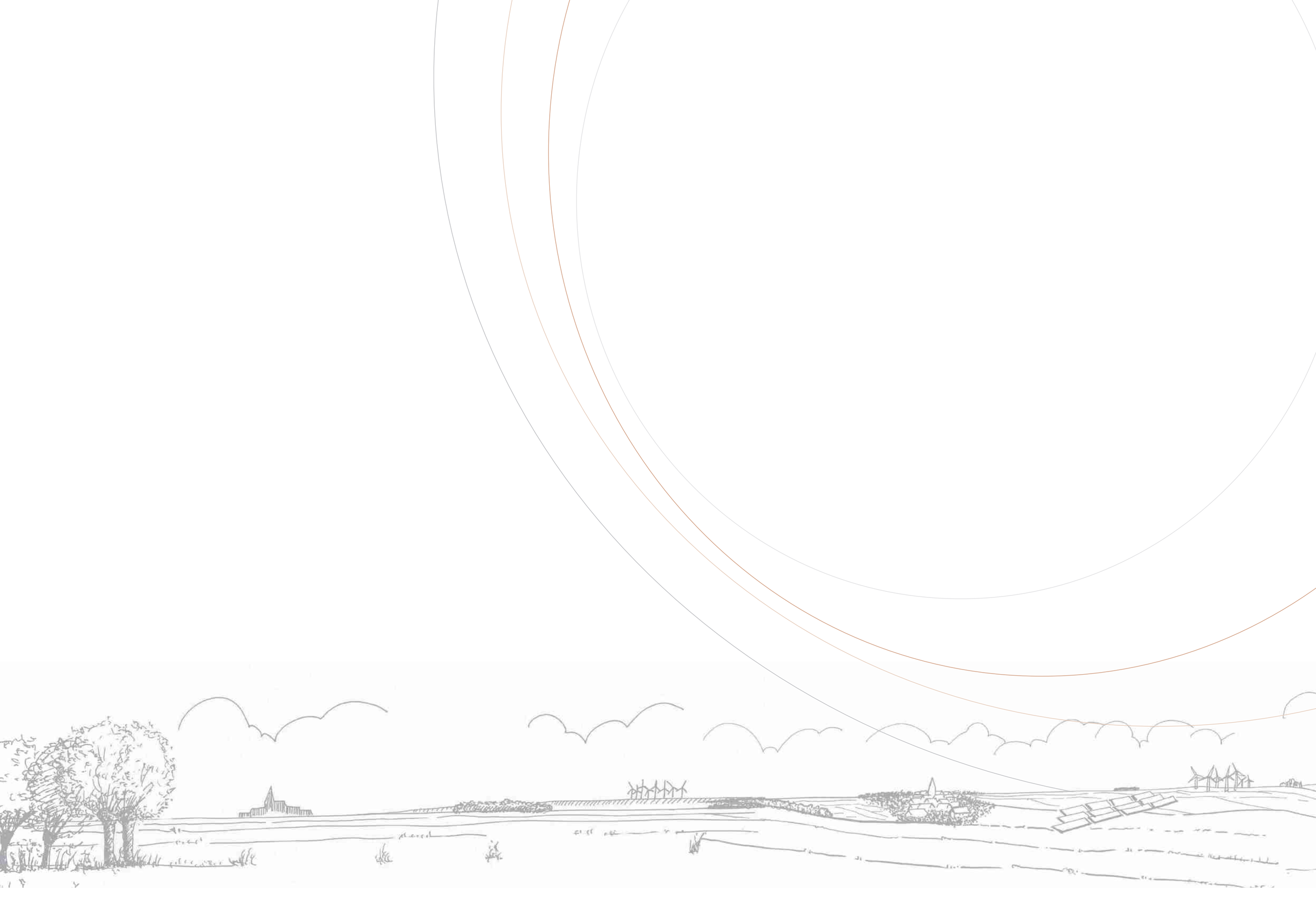

Point de vue n°37

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (11:50)	Panoramique	N 48°10'28,7"	E 01°35'11,7"	139 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 4033 m	E4 : 5104 m	4	SANCHEVILLE - Entrée sud des hameaux de Boissay et Bercis

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	Très faibles	Faibles

Carte générale

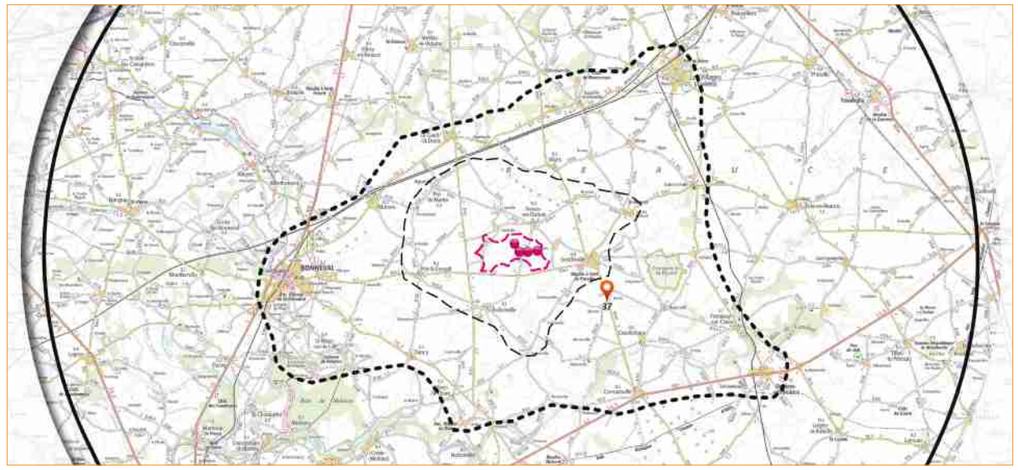

Zoom

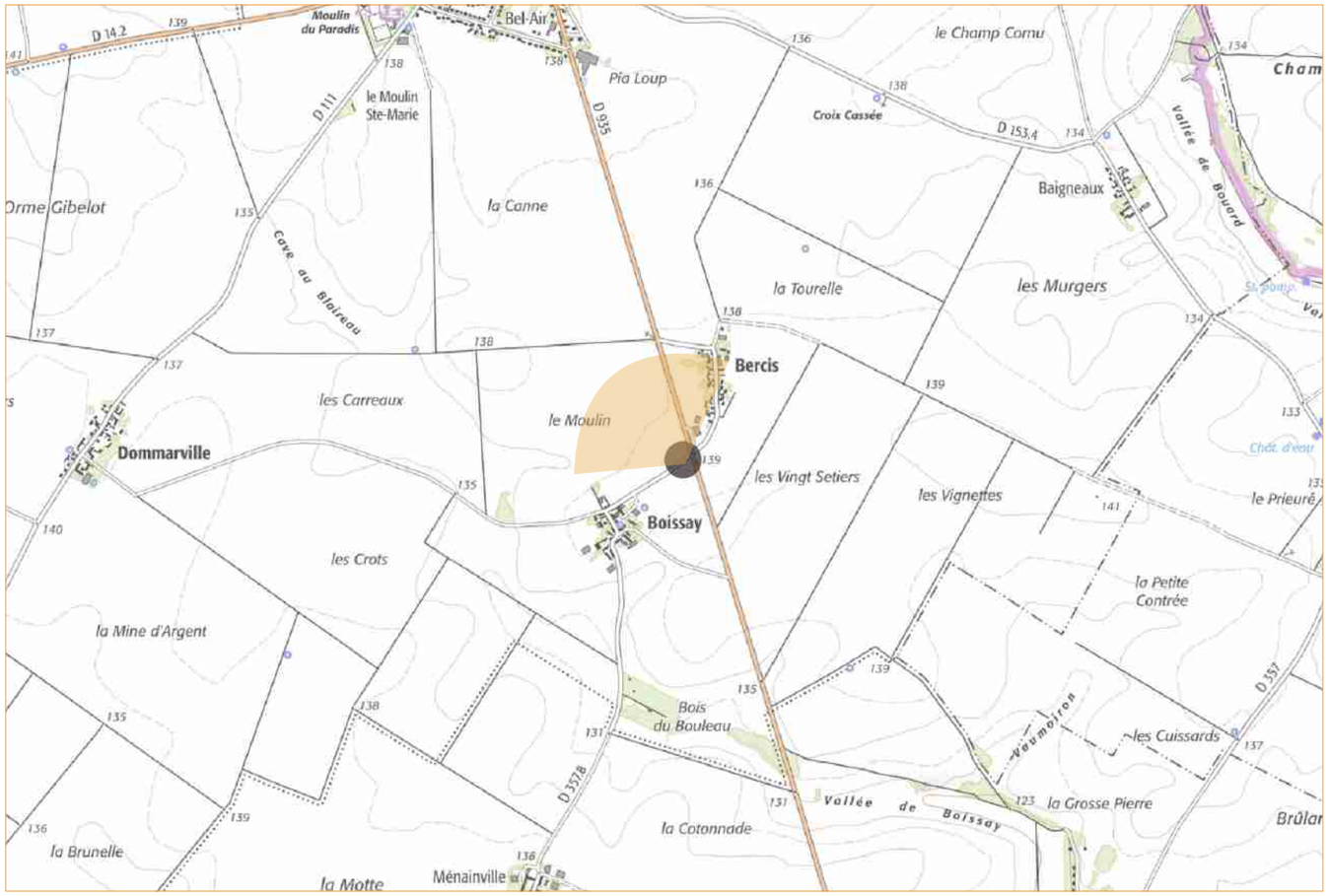

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

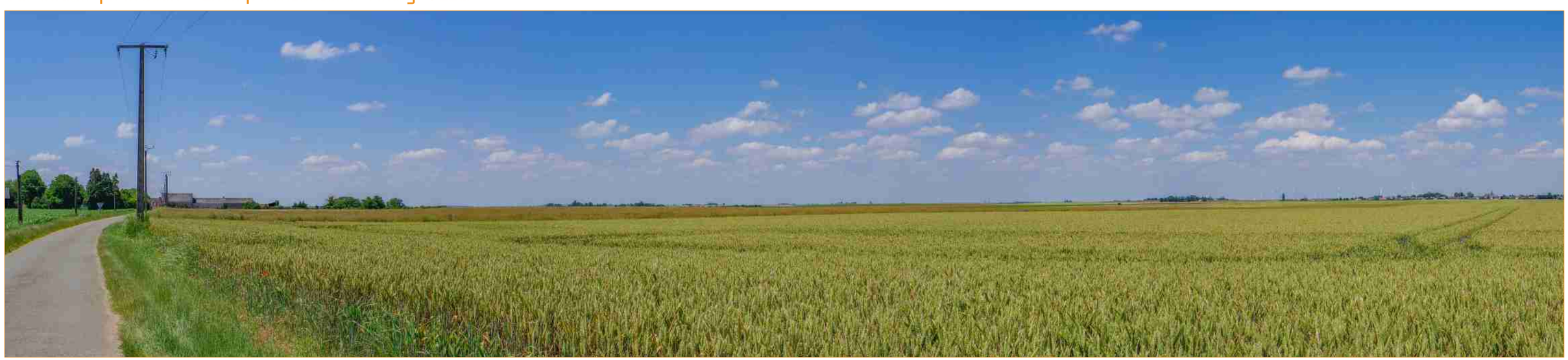

Commentaire

L'observateur se situe au sud de Sancheville, au croisement entre les axes routiers D935 et D357.8. Derrière l'observateur se trouve le hameau de Bercy, tandis qu'à sa gauche c'est le hameau de Boissay. La silhouette urbaine qui se dessine en arrière-plan à droite est celle de Sancheville. Son église émerge discrètement au-dessus de cette silhouette, mais elle ne fait pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH). Le moulin de Sancheville, qui fait lui l'objet d'une protection, est à peine distinguable. Il se trouve tout à l'ouest de la silhouette urbaine de Sancheville. Sa prégnance visuelle est très faible. On constate par ailleurs qu'il y a déjà ici une covisibilité entre la silhouette du bourg, le moulin et les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et du projet autorisé de Montguérin.

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet sont entièrement visibles à la gauche de l'ensemble éolien mentionné. La covisibilité est très latérale avec la silhouette urbaine de Sancheville et son moulin. La prégnance visuelle des éoliennes du projet est plus importante que celle des éoliennes des parcs et projets alentour. Il n'y a cependant pas d'effets cumulés gênants avec le reste du contexte éolien. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage mais la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

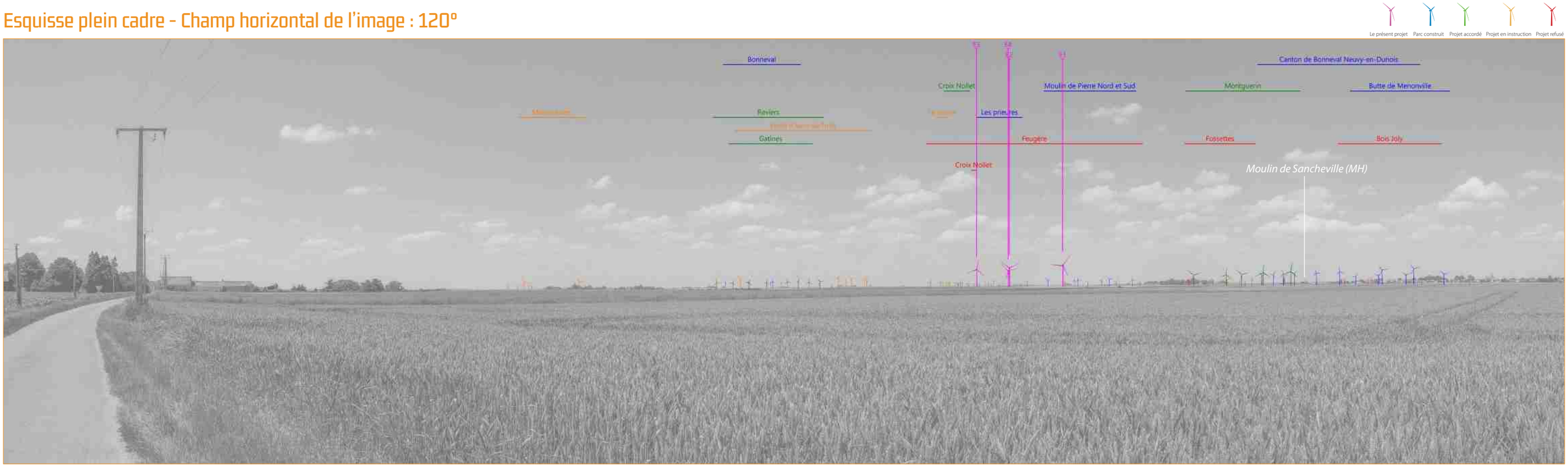

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

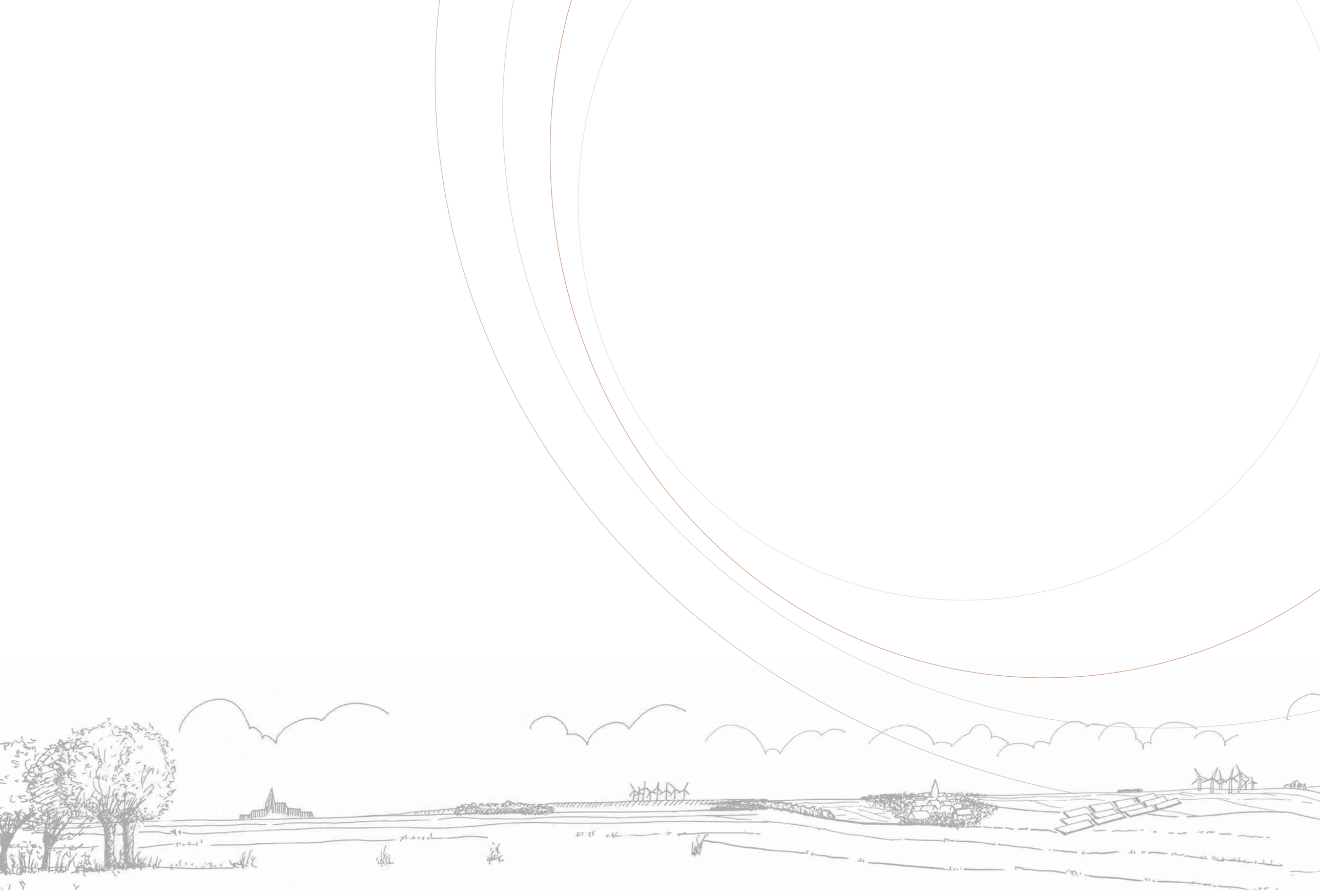

Point de vue n°38

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (11:30)	Panoramique	N 48°10'10,7"	E 01°37'55,6"	135 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 7276 m	E4 : 8388 m	3	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée est du hameau de Baignolet

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Faibles	Modérées	-

Carte générale

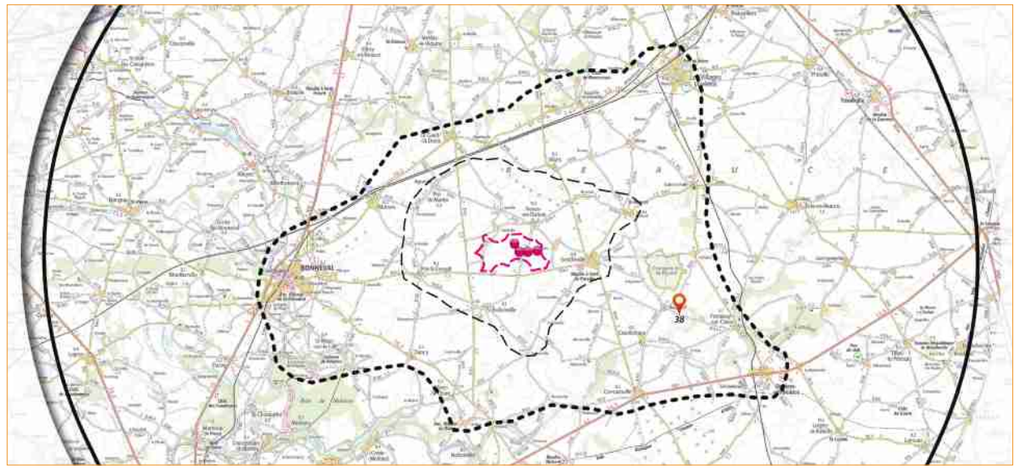

Zoom

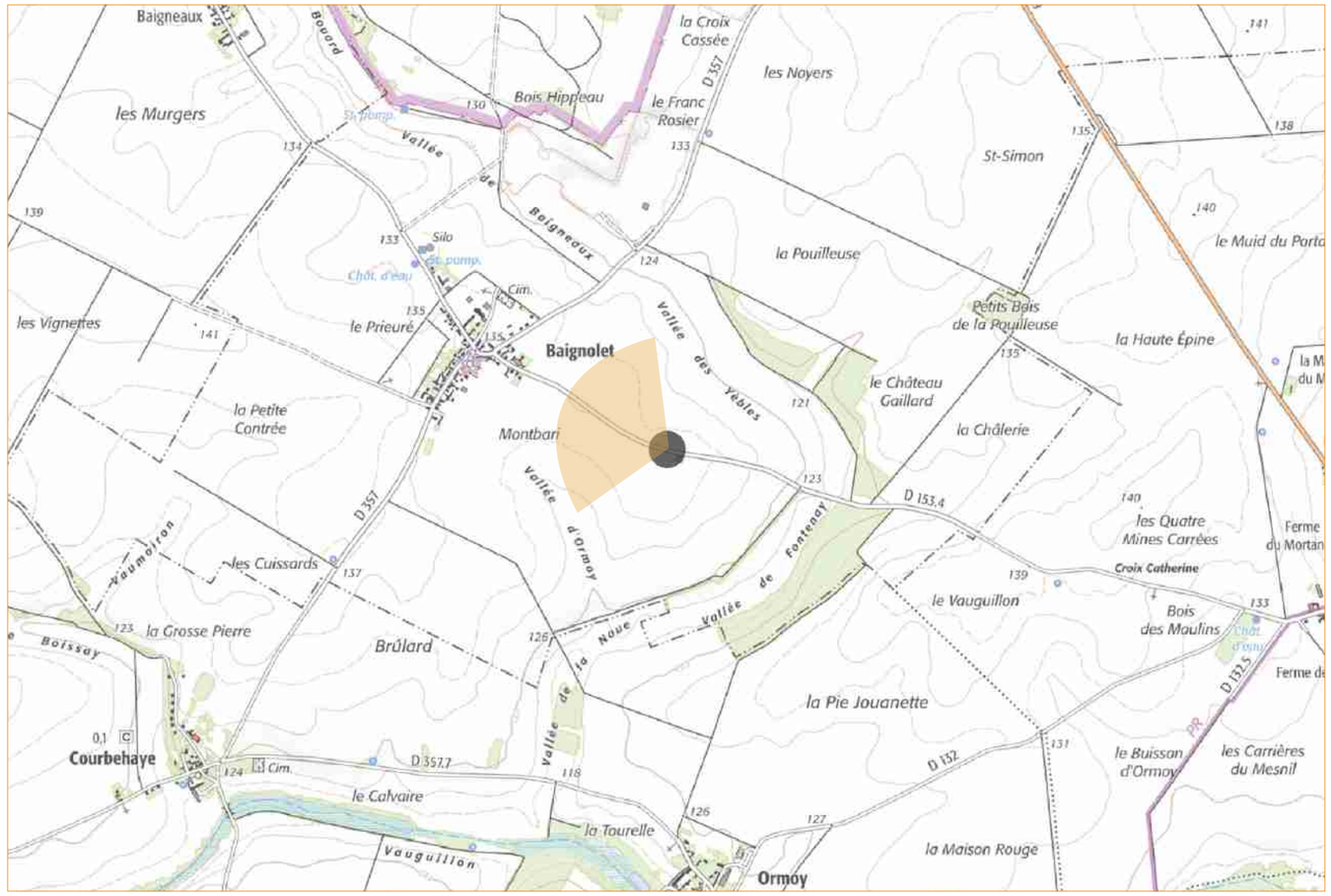

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se trouve en entrée orientale de Baignolet, depuis l'axe routier D153.4. Il est plus précisément situé sur la portion de cet axe routier où le relief se stabilise. En effet, plus en amont, le relief s'encaisse légèrement sous l'influence de vallons secs et de la petite vallée de la Conie qui passe un kilomètre plus au sud du lieu de vie. La silhouette urbaine de Baignolet s'étend de part et d'autre du tracé de l'axe routier. L'église Saint-Sébastien ressort nettement de cette silhouette urbaine. L'église fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, deux des quatre éoliennes du projet sont visibles. Il s'agit des éoliennes E1 et E2. Les deux éoliennes sont en covisibilité de superposition avec le bâti dans des rapports d'échelle favorables au bâti. Elles émergent toutes les deux au niveau de leurs rotors. Au regard de l'église, les deux éoliennes sont en covisibilité latérale, avec l'éolienne E2 pratiquement en covisibilité de superposition avec le chevet de l'église. Les rapports d'échelle sont favorables à l'église, mais la proximité de l'éolienne E2 à l'église entraîne une incidence modérée du projet. Il convient cependant de rappeler que l'éolienne la plus proche est à plus de sept kilomètres. Pour les deux autres éoliennes du projet, l'éolienne E3 est entièrement masquée par le bâti de l'église, tandis que l'éolienne E4 est entièrement masquée par la végétation aux abords de l'église.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

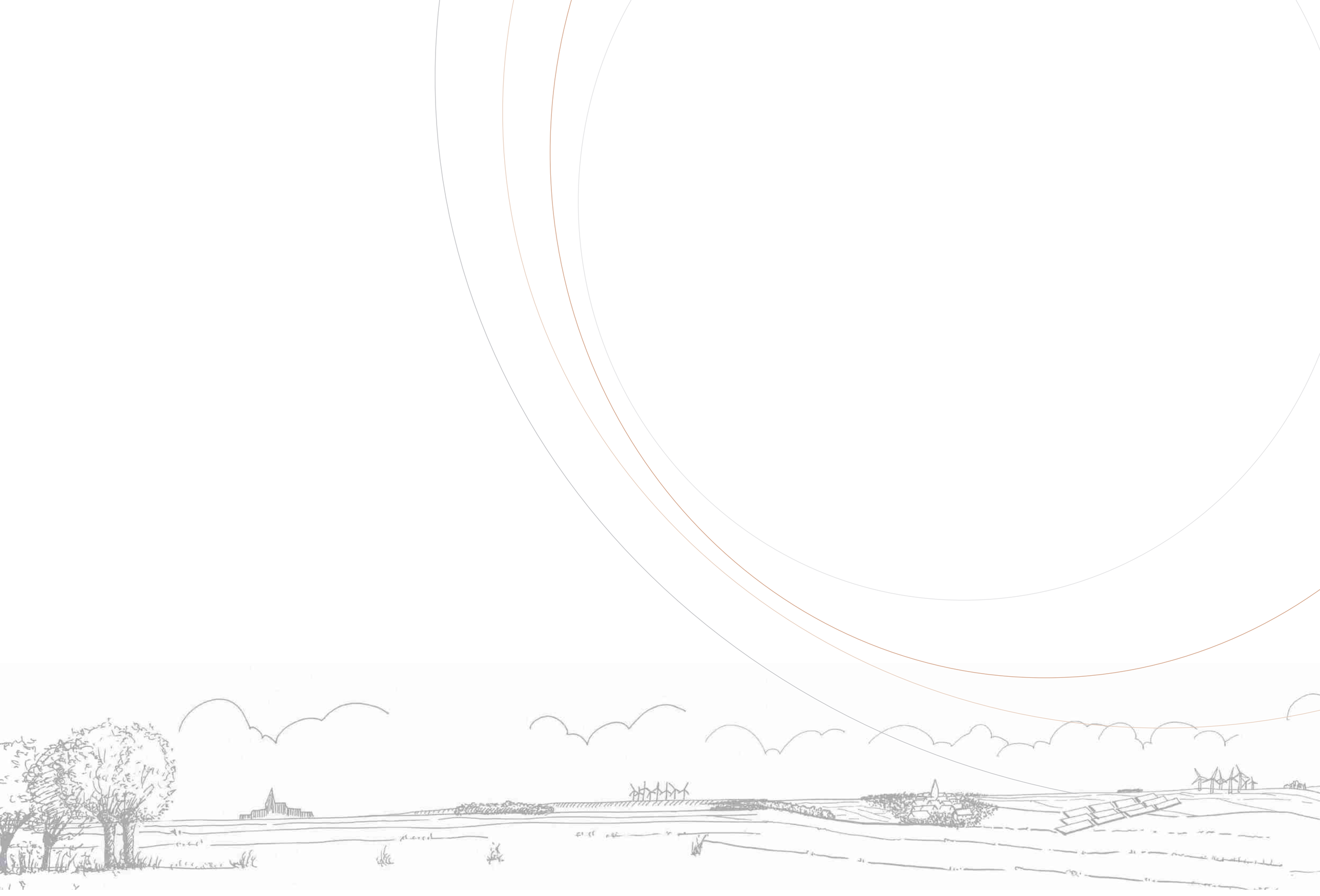

Volet paysager

Périmètre éloigné

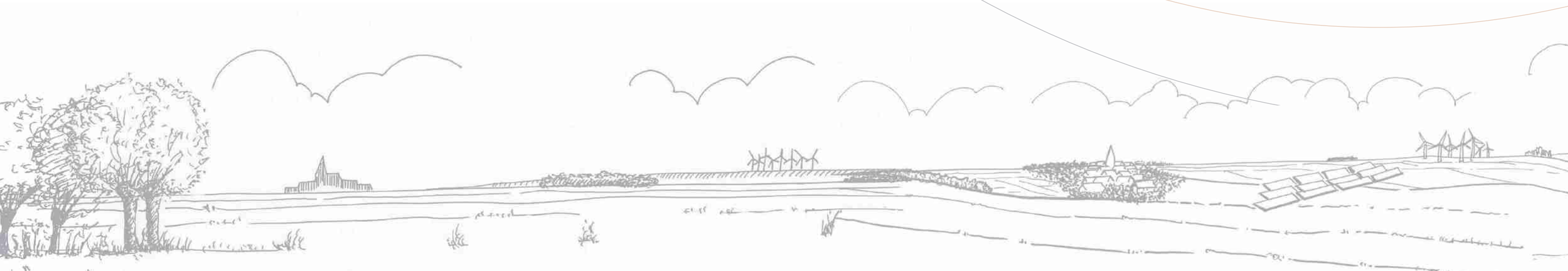

Point de vue n°39

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (11:08)	Panoramique	N 48°09'15,7"	E 01°43'15,5"	134 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 14 057 m	E4 : 15177 m	0	ORGERES-EN-BEAUCE - Entrée est par la D927

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	-	-

Carte générale

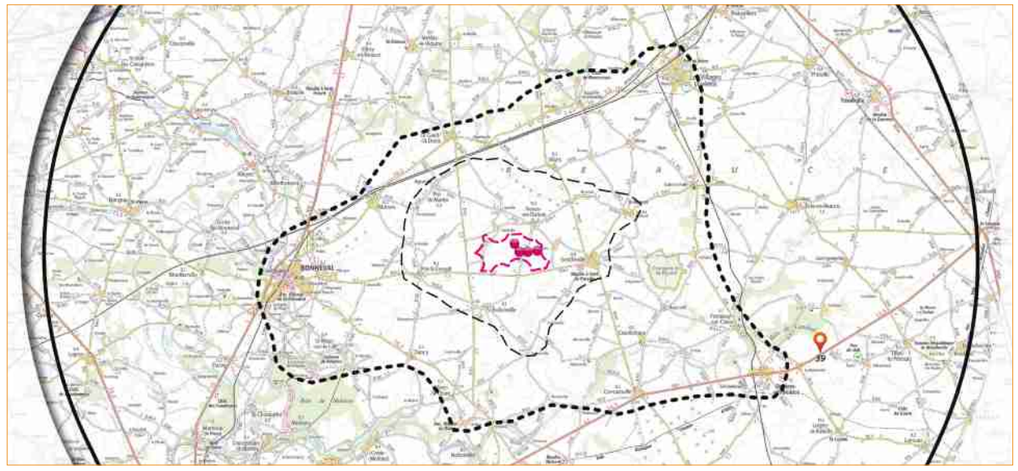

Zoom

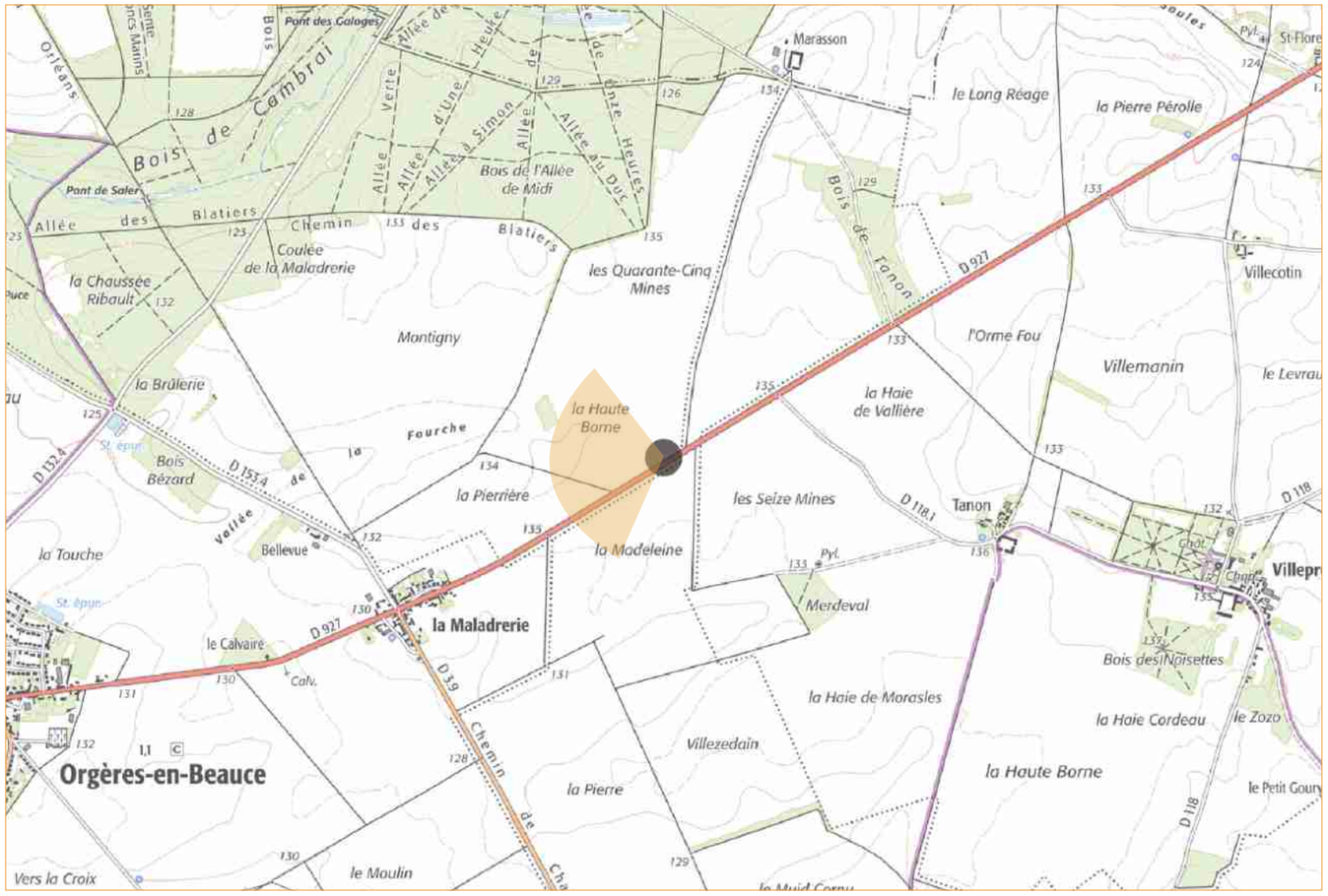

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée orientale du hameau de la Maladrerie, qui précède Orgères-en-Beauce, depuis l'axe routier D927. Cet axe routier à fréquentation principale (couleur rouge sur les fonds de carte IGN100 et IGN25) relie Châteaudun à Toury, en passant notamment par Cormainville et donc Orgères-en-Beauce. La silhouette du hameau de la Maladrerie se dessine dans le tracé de l'axe routier, tandis que la silhouette d'Orgères-en-Beauce est visible plus à droite de celle de la Maladrerie. On distingue en effet les bâtiments industriels du nord d'Orgères-en-Beauce. Les terres de cultures s'étendent de part et d'autre du tracé de l'axe routier. Sur la droite, on retrouve un bosquet et toute la végétation accompagnant la petite vallée de la Conie.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet s'implantent latéralement à l'axe routier, sur sa partie droite. Elles sont entièrement masquées par le bosquet et la végétation de la Conie.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

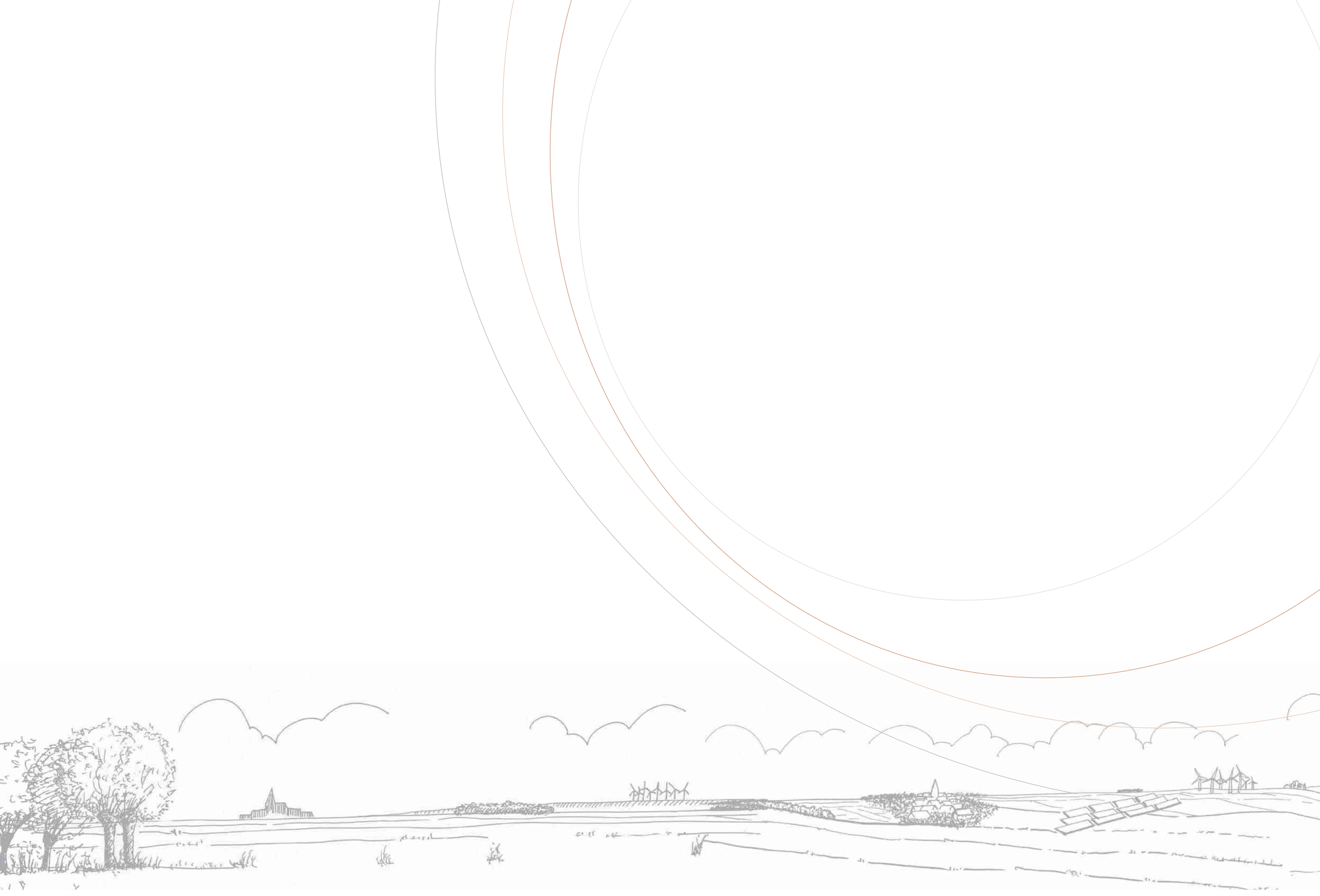

Point de vue n°40

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (16:12)	Panoramique	N 48°17'37,4"	E 01°42'35,3"	143 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 16 551 m	E3 : 17 240 m	4	BEAUVILLIERS - Depuis la N154, au croisement avec la D107,2

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Faibles

Carte générale

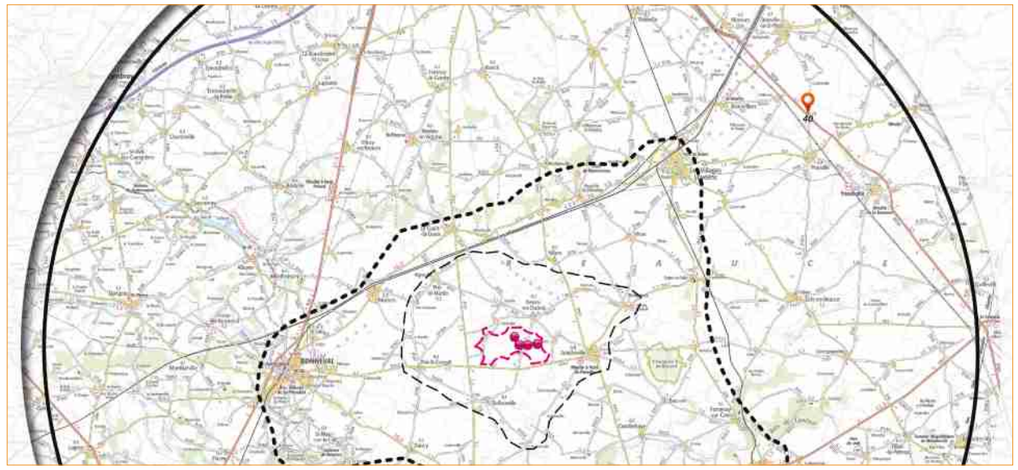

Zoom

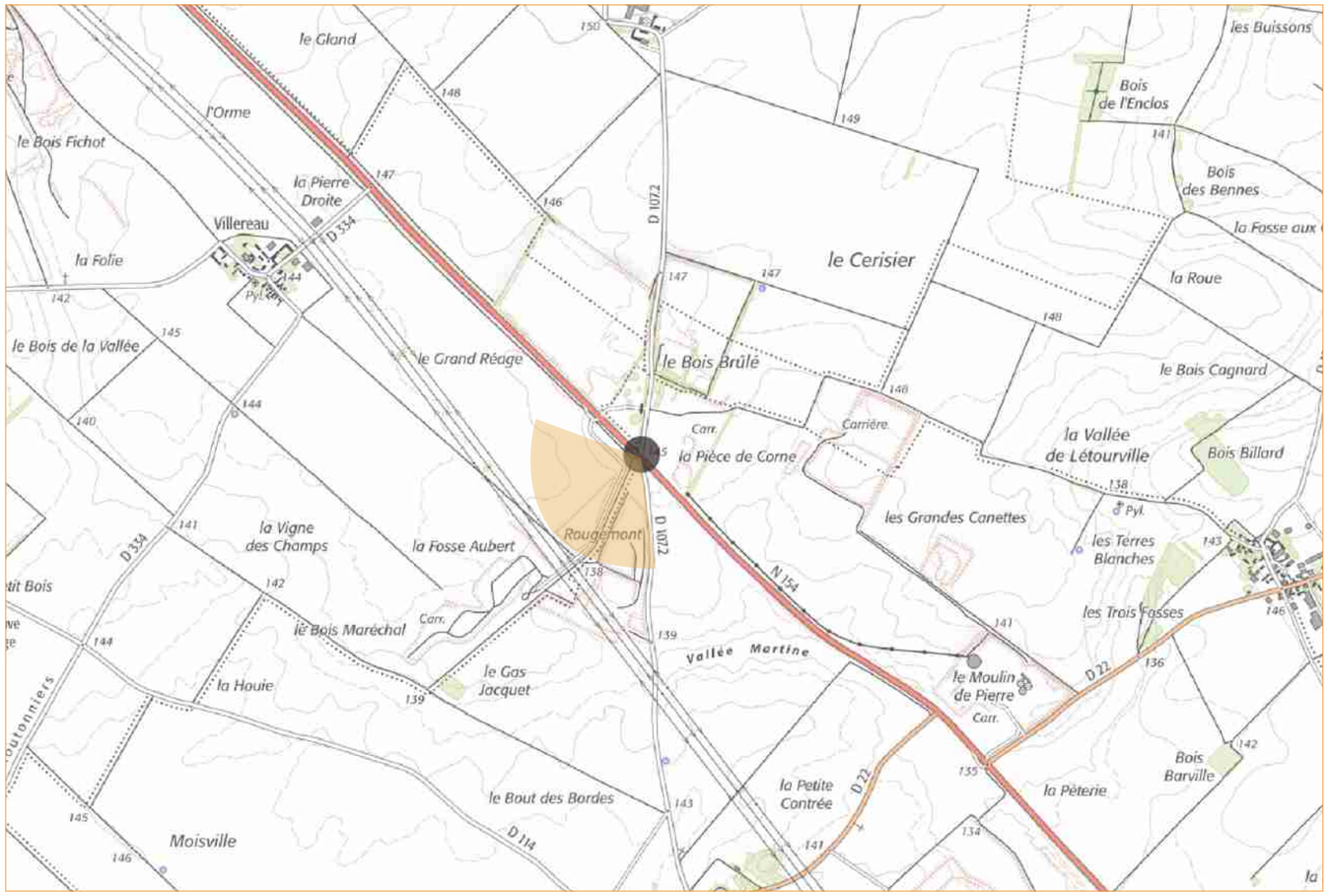

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe sur la commune de Beauvilliers, au croisement entre les axes routiers N154 et D107.2. L'axe routier N154 à fréquentation principale (couleur rouge sur les fonds de carte IGN100 et IGN25) relie Chartres à Janville-en-Beauce. Cet axe routier est situé au nord-est du territoire d'étude et son tracé est très latéral au site du projet. L'observateur se trouve ici au croisement avec la D107.2, un chemin vicinal reliant Boisville-la-Saint-Père à Prasville.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Elles le sont au niveau de leurs rotors qui émergent au-dessus de la ligne d'horizon. Elles se lisent selon une géométrie en ligne avec l'éolienne E4, légèrement plus en retrait à droite des trois autres éoliennes. La prégnance visuelle des éoliennes est faible, s'expliquant par la distance d'éloignement, l'éolienne la plus proche étant E1 à plus de seize kilomètres. Les rapports d'échelle sont largement favorables au paysage. Au regard du contexte éolien, bien que la prégnance visuelle des éoliennes du projet soit faible, elles s'intègrent à la gauche des éoliennes du parc du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois. De par un gabarit similaire aux éoliennes de ce parc, elles s'intègrent en continuité et ne créent pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

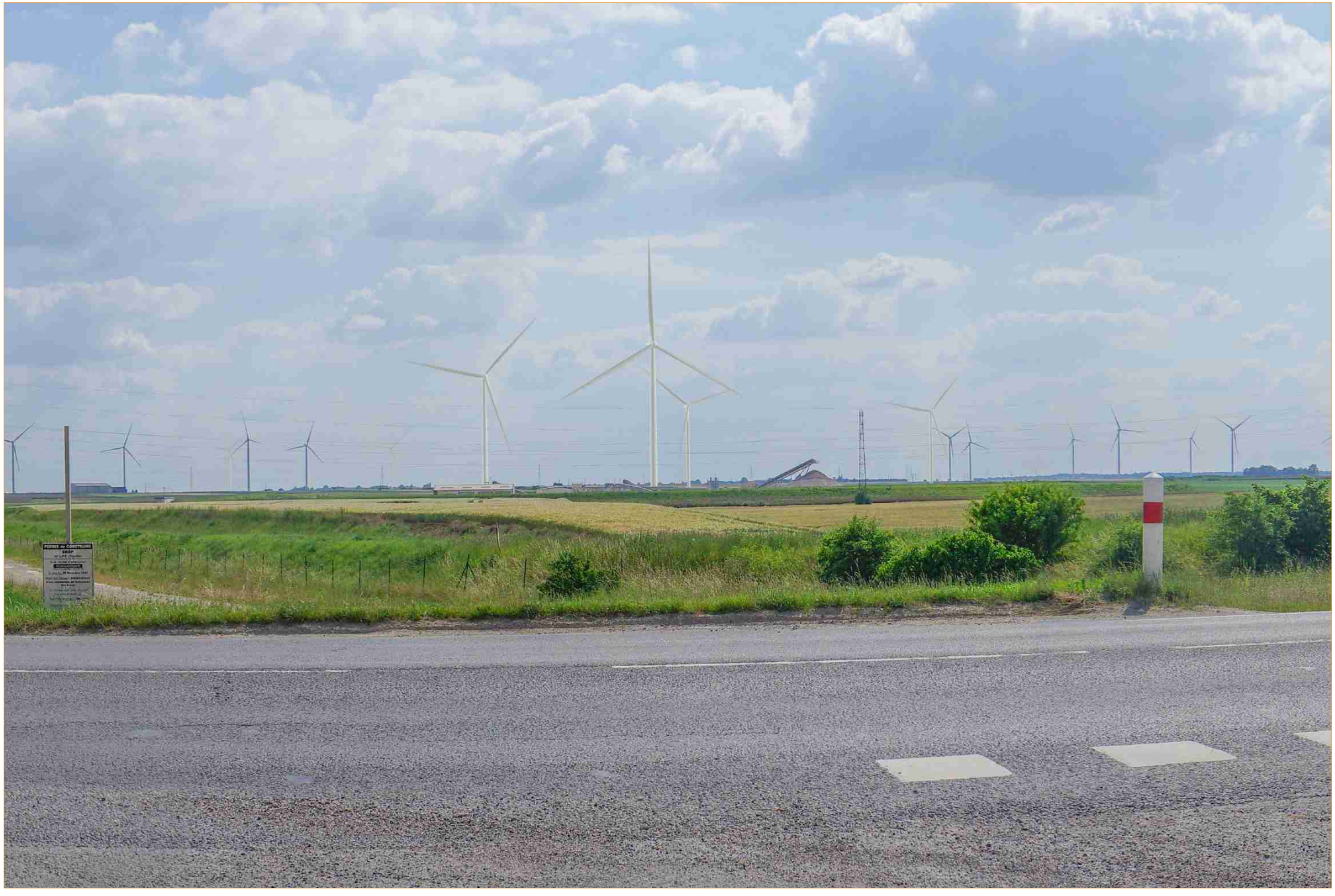

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

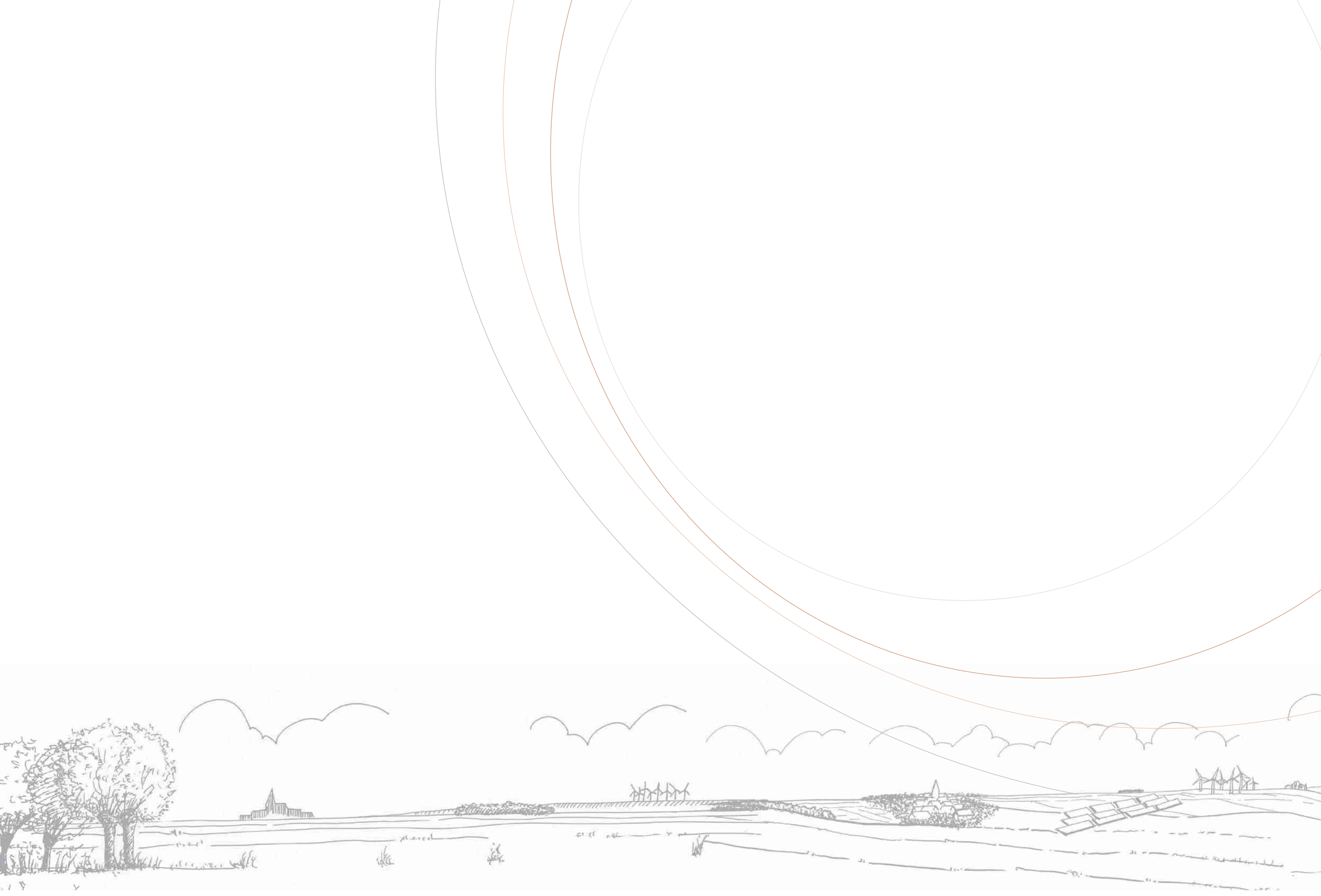

Point de vue n°41

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (17:16)	Panoramique	N 48°13'37,1"	E 01°21'07,3"	136 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 13 443 m	E1 : 14 564 m	0	ALLUYES - Entrée sud ouest par la D153

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	-

Carte générale

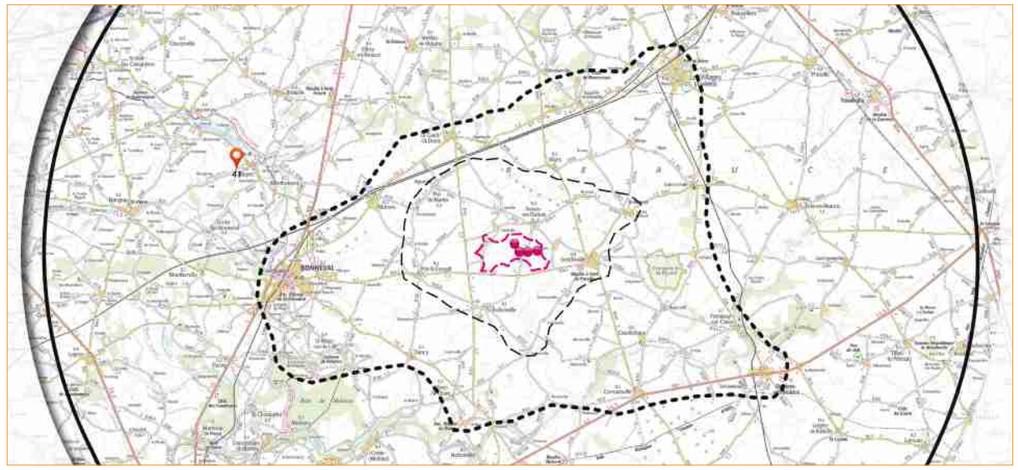

Zoom

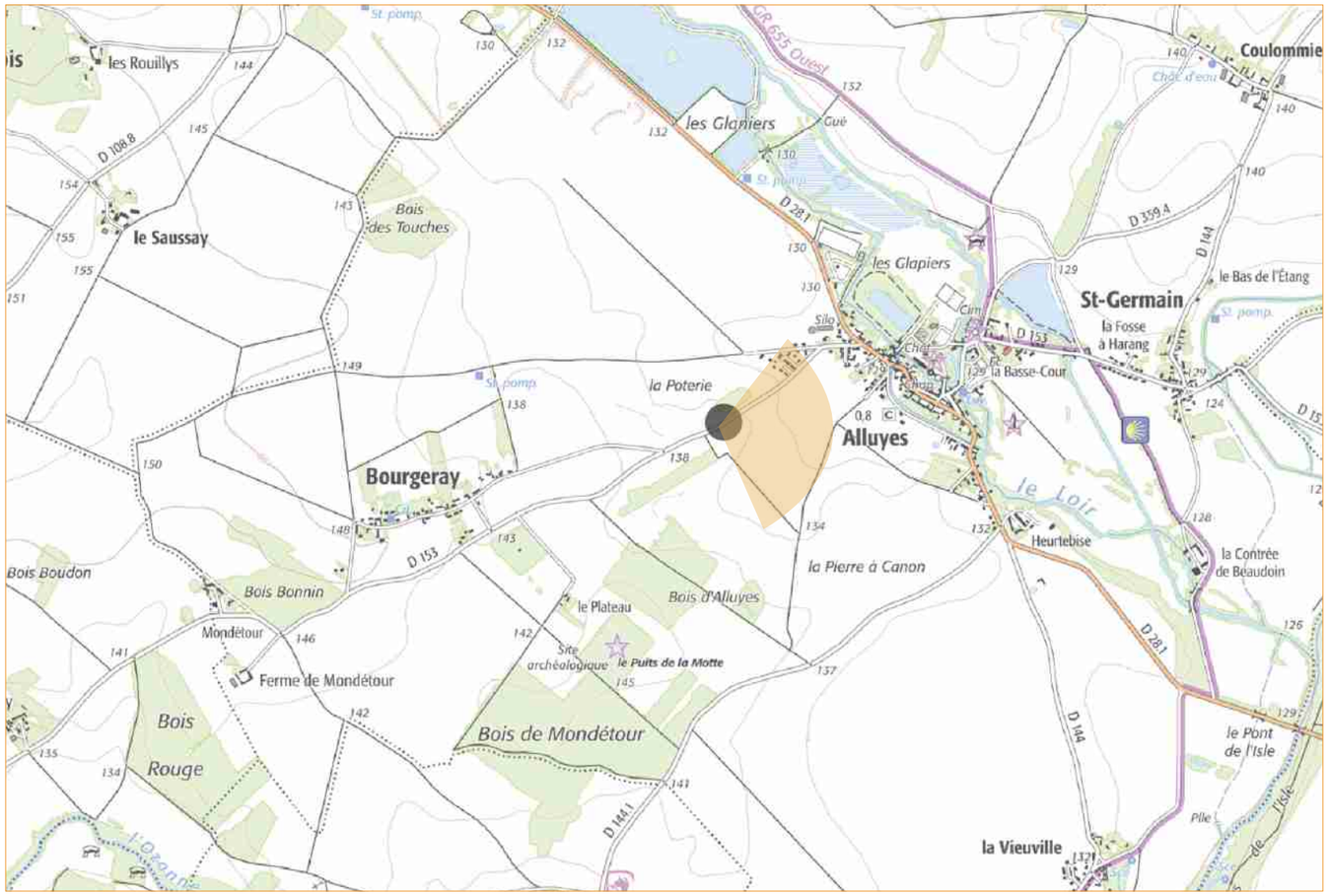

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en entrée sud-ouest d'Alluyes, depuis l'axe routier D153. Le lieu de vie est implanté dans la vallée du Loir, ce qui explique les variations du relief et la végétation importante accompagnant la silhouette urbaine d'Alluyes. De cette silhouette urbaine, le clocher de l'église Notre-Dame, mais surtout le donjon du château, ressortent tous deux particulièrement. Ils font également l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH).

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

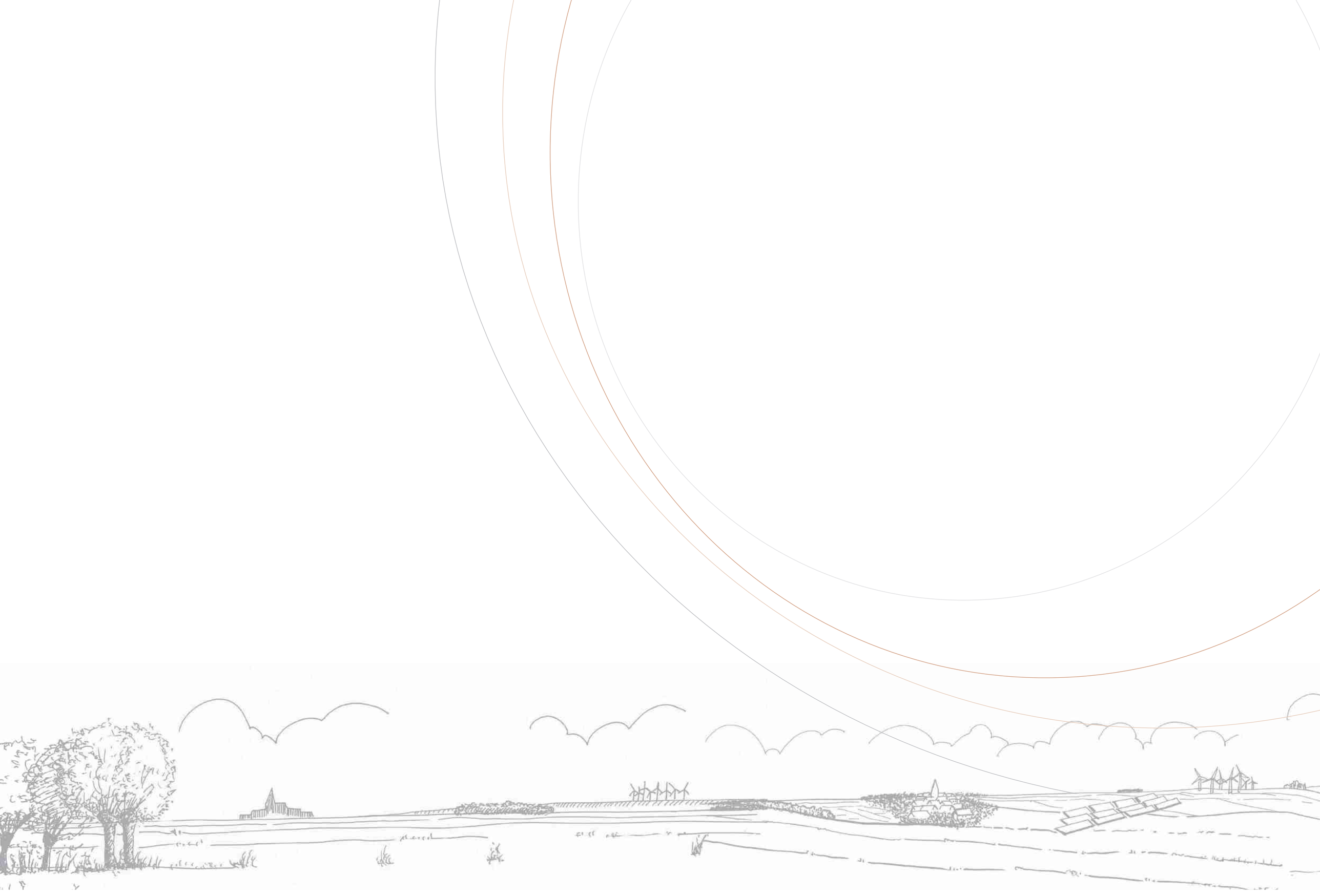

Point de vue n°42

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (09:53)	Panoramique	N 48°04'16,8»"	E 01°19'37,3"	141 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 20 473 m	E1 : 21 154 m	3	CHATEAUDUN - Depuis la promenade du mail

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	Très faibles	-

Carte générale

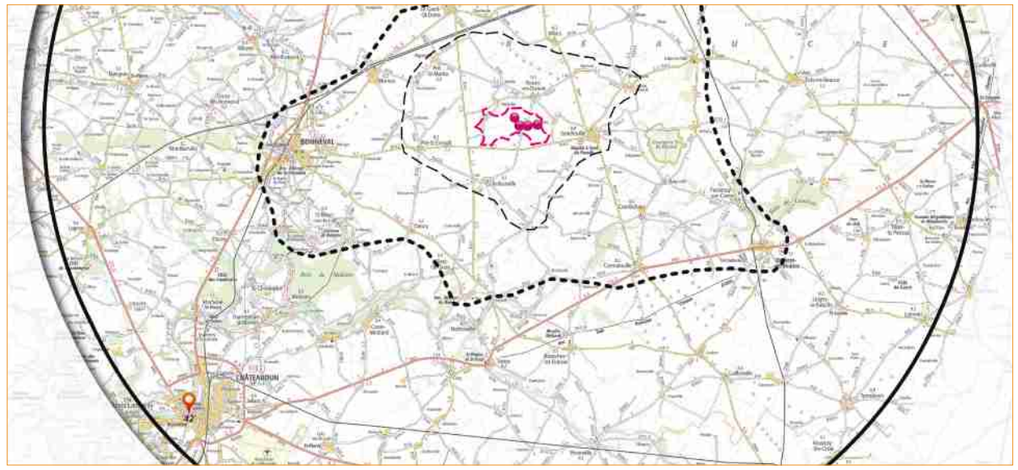

Zoom

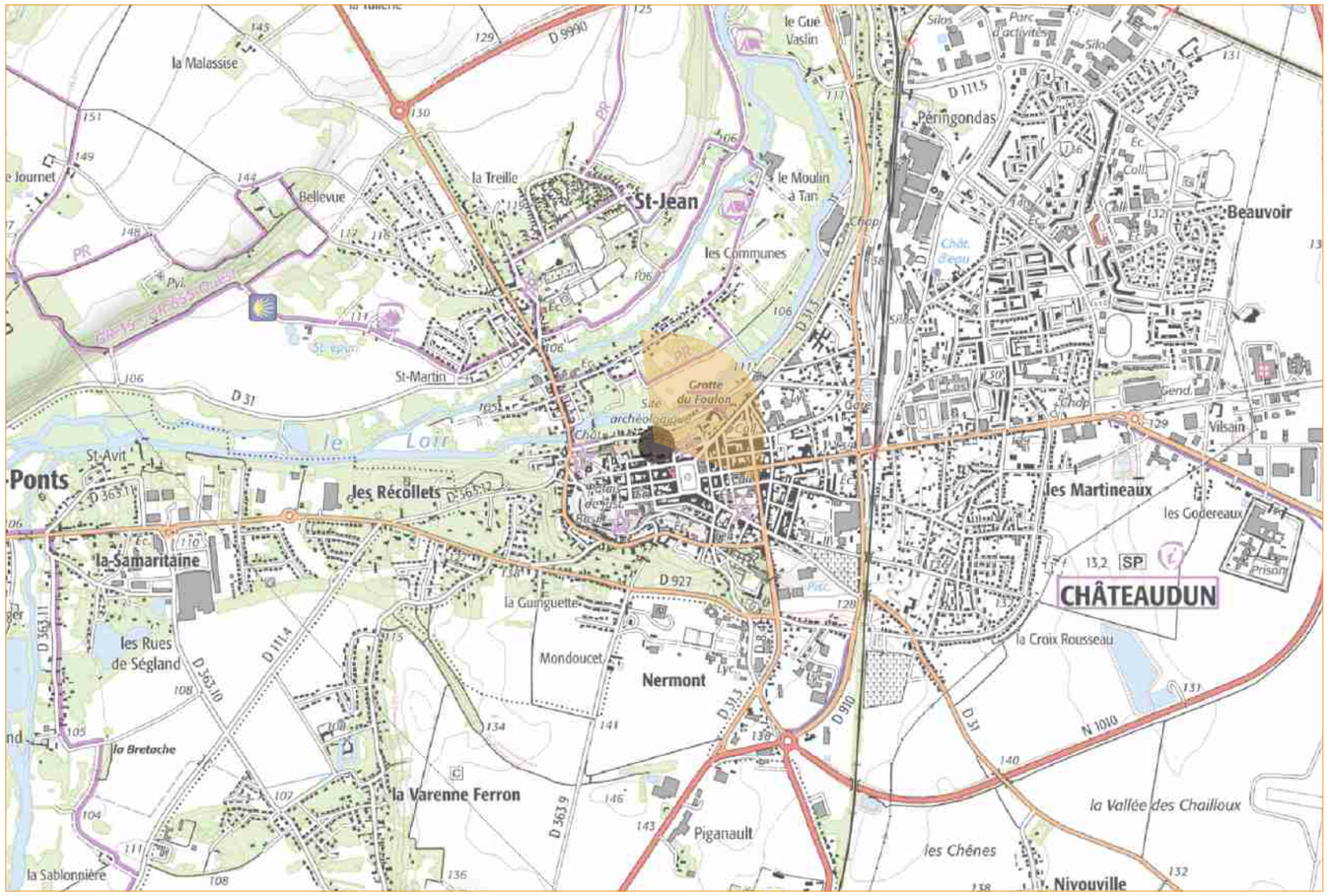

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe à Châteaudun, depuis la promenade du mail, qui offre un panorama sur la vallée du Loir et la silhouette urbaine de Châteaudun. Depuis les hauteurs de la promenade, qui remonte le versant de la vallée, un jardin est aménagé avec un large belvédère. L'observateur est situé au niveau du belvédère, mais sur sa partie la plus à l'ouest, ouvrant donc davantage les vues vers l'est et donc vers le site du projet. Le belvédère est situé à environ 300 mètres à l'est du château. Le mail et son belvédère sont inclus dans les deux sites inscrits de la ville : l'ensemble urbain de Châteaudun et le panorama du château de Châteaudun.

Depuis ce point de vue, trois des quatre éoliennes du projet sont visibles. Les éoliennes E2, E3 et E4 sont visibles par un bout de pale qui émerge au-dessus de la végétation du haut de versant de la vallée du Loir. L'éolienne E1 est entièrement masquée par la conjoncture du bâti, de la végétation et du relief. L'éolienne la plus proche étant à plus de vingt kilomètres, la prégnance visuelle des éoliennes est très faible. Elles s'intègrent de plus dans un champ visuel qui est largement dominé par le château d'eau et des bâtiments agricoles situés sur la couronne périurbaine de Châteaudun, à Périgondas. On pourra également noter qu'à cette distance, les vues sur les éoliennes du projet sont davantage théoriques. Il faudrait des conditions météorologiques optimales afin de pouvoir les discerner.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

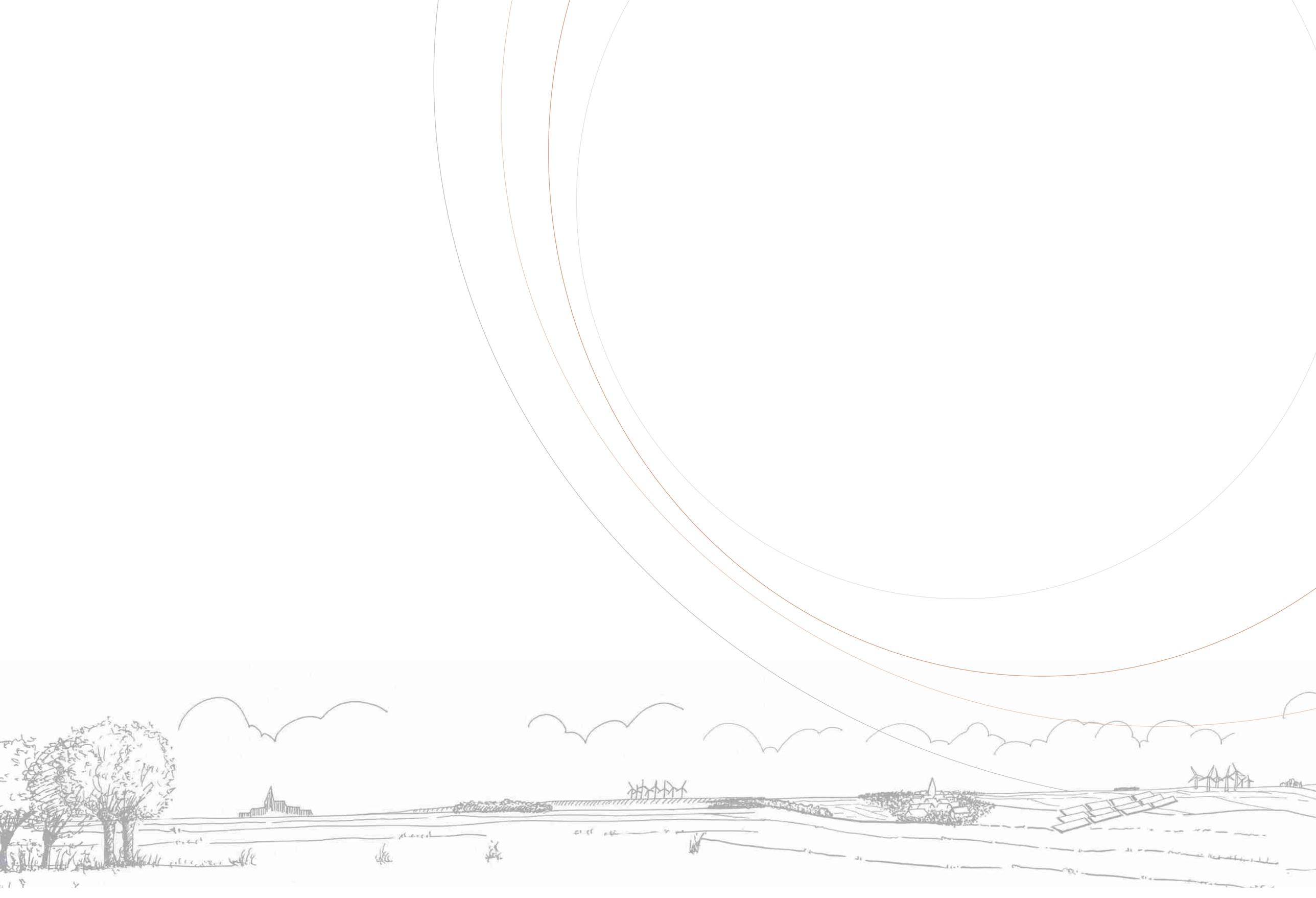

Point de vue n°43

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (10:10)	Panoramique	N 48°04'16,1"	E 01°19'26,9"	114 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 20 647 m	E1 : 21 331 m	0	CHATEAUDUN - Terrasse de la tour de l'aile Longueville depuis le château (MH)

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	-

Carte générale

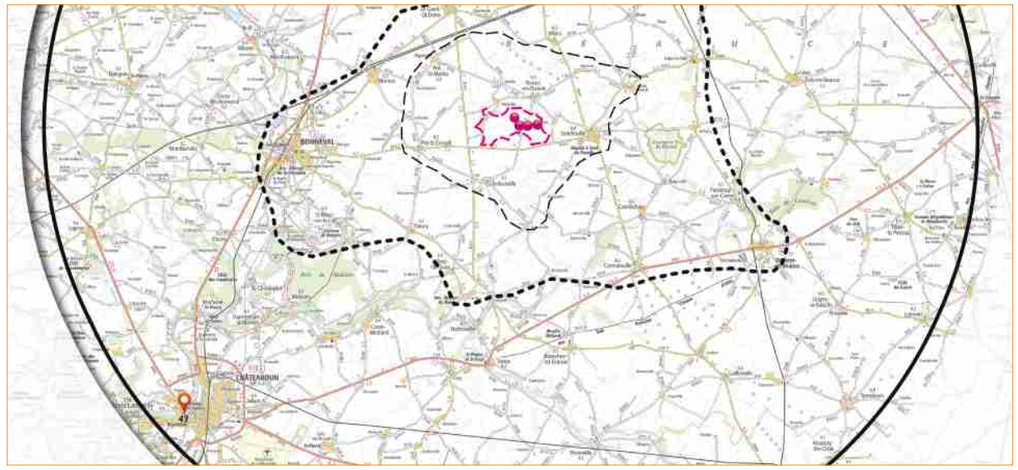

Zoom

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe une nouvelle fois à Châteaudun, mais cette fois-ci, depuis son château, et plus précisément depuis la terrasse de l'aile Longueville. Au même titre que le point de vue précédent depuis le mail, un panorama sur la vallée du Loir et la silhouette urbaine de Châteaudun s'offre à l'observateur. À la différence du belvédère de la promenade du mail, le château domine la vallée et, depuis la terrasse, les vues sont plus ouvertes sur le paysage. En revanche, l'altitude est plus basse, environ 140 m NGF depuis le belvédère de la promenade du mail et ici, environ 110 m NGF depuis la terrasse. Concernant la terrasse de l'aile Longueville, où se trouve donc l'observateur, elle est en accès libre pour le visiteur. Le château fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH) et il est inclus dans les deux sites inscrits de la ville : l'ensemble urbain de Châteaudun et le panorama du château de Châteaudun.

Depuis ce point de vue, de par une altitude plus basse que le belvédère de la promenade du mail, les quatre éoliennes du projet sont entièrement masquées par le relief et la végétation du haut de versant de la vallée du Loir.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

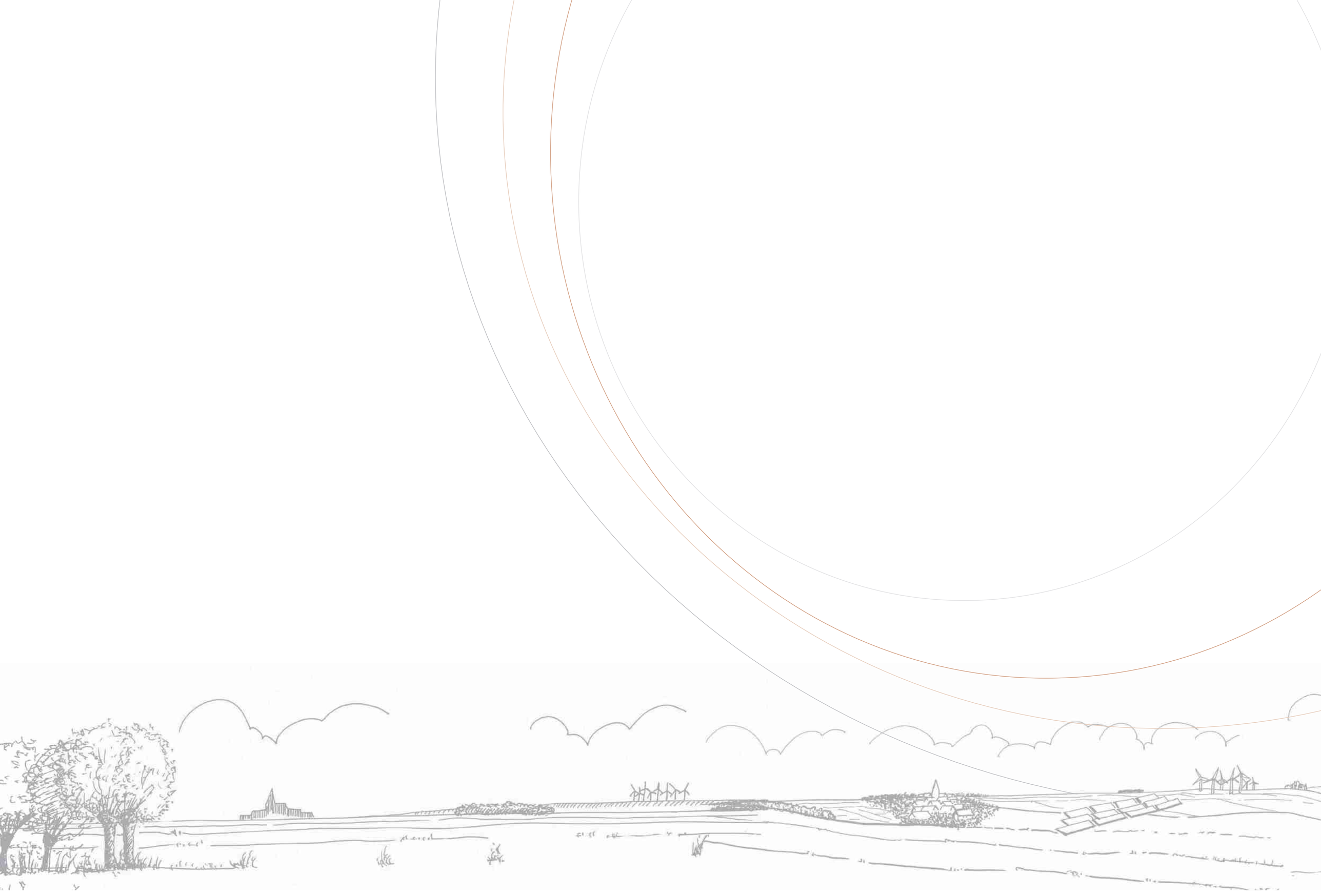

Point de vue n°44

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
26/06/2024 (11:06)	Panoramique	N 48°05'26,5"	E 01°21'30,6"	133 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 17 290 m	E1 : 17 972 m	4	CHATEAUDUN - Sortie nord au niveau du croisement entre la N1010 et D111

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	-	Très faibles

Carte générale

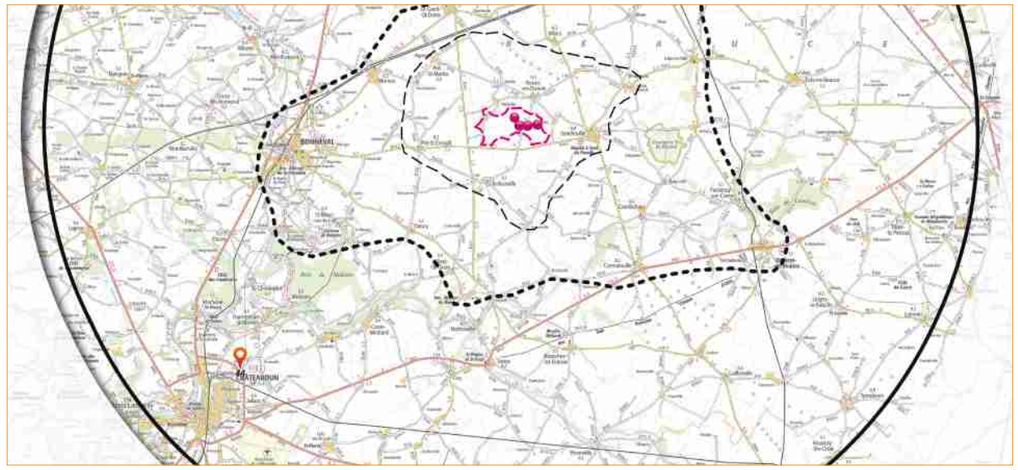

Zoom

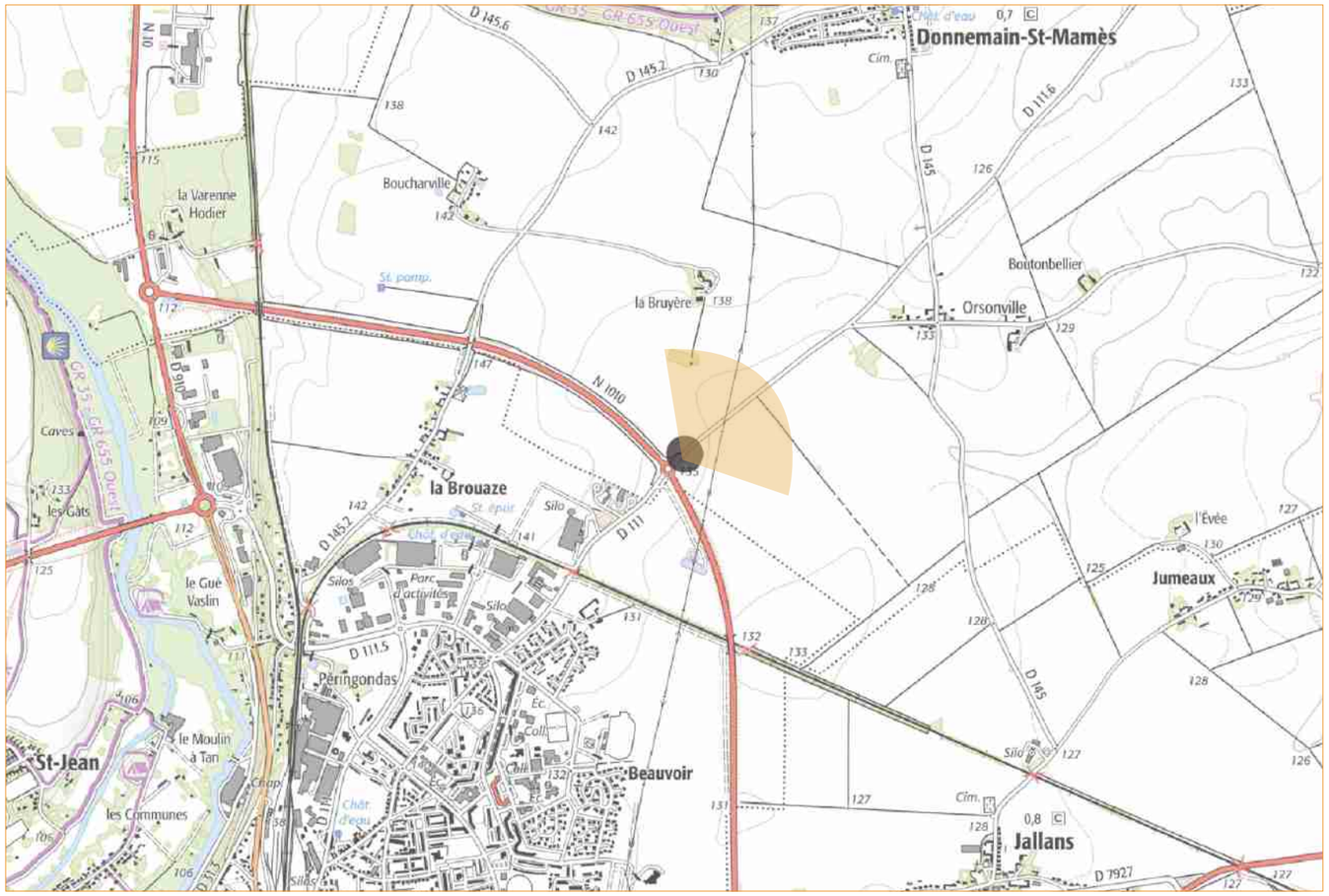

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie nord de Châteaudun, une fois la partie nord principalement industrielle de la ville passée. Il se trouve plus précisément juste après le rond-point entre l'axe routier N1010 et la D111. Le tracé de l'axe routier visible est celui de la D111, sur sa portion en direction de Moléans. Les terres de grandes cultures de la Beauce dominent le paysage et s'étendent de part et d'autre du tracé de l'axe routier. On aperçoit en arrière-plan un important tissu végétal. Il s'agit de la végétation accompagnant la vallée de la Conie mais aussi de l'important boisement de Moléans.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Elles se situent juste à gauche du tracé de l'axe routier et émergent toutes au-dessus de la végétation par un bout de pale. La prégnance visuelle des éoliennes est très faible, s'expliquant par la distance d'éloignement, l'éolienne la plus proche étant E3 à plus de dix-sept kilomètres. Les rapports d'échelle sont largement favorables au paysage.

Bien que difficilement visibles sur le photomontage, une partie des éoliennes pourraient être aperçues à l'œil nu dans de bonnes conditions.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction | Projet refusé

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

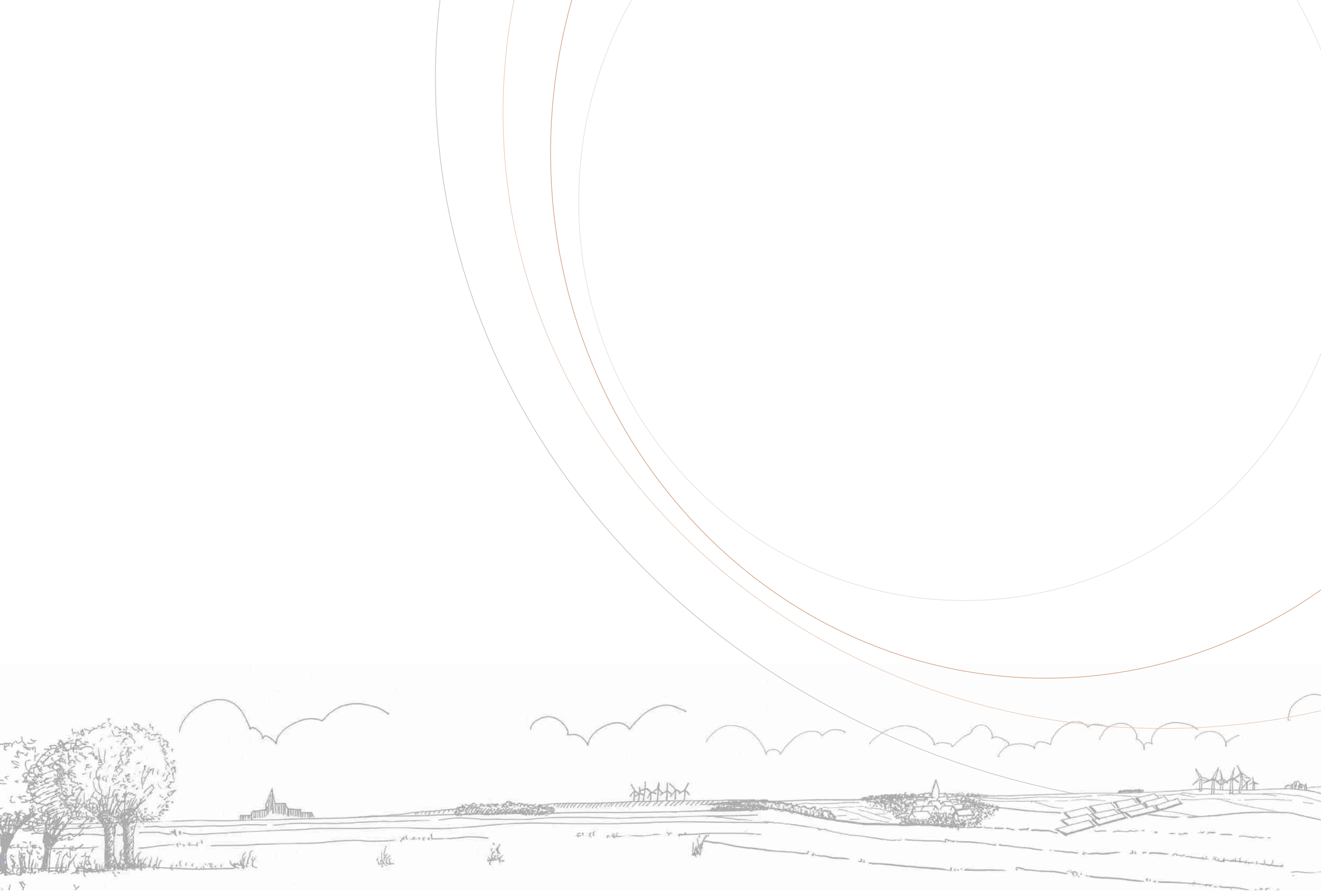

Point de vue n°45

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
25/06/2024 (10:24)	Panoramique	N 48°02'13,7"	E 01°36'18,9"	129 m

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 18 229 m	E4 : 18 825 m	4	LA CHAPELLE-ONZERAIN - Sortie nord au niveau du cimetière

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	-	Très faibles

Carte générale

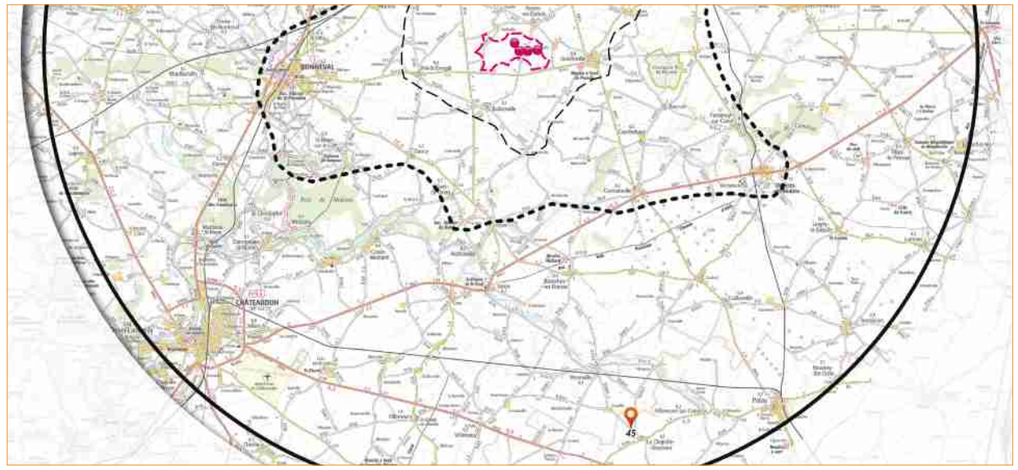

Zoom

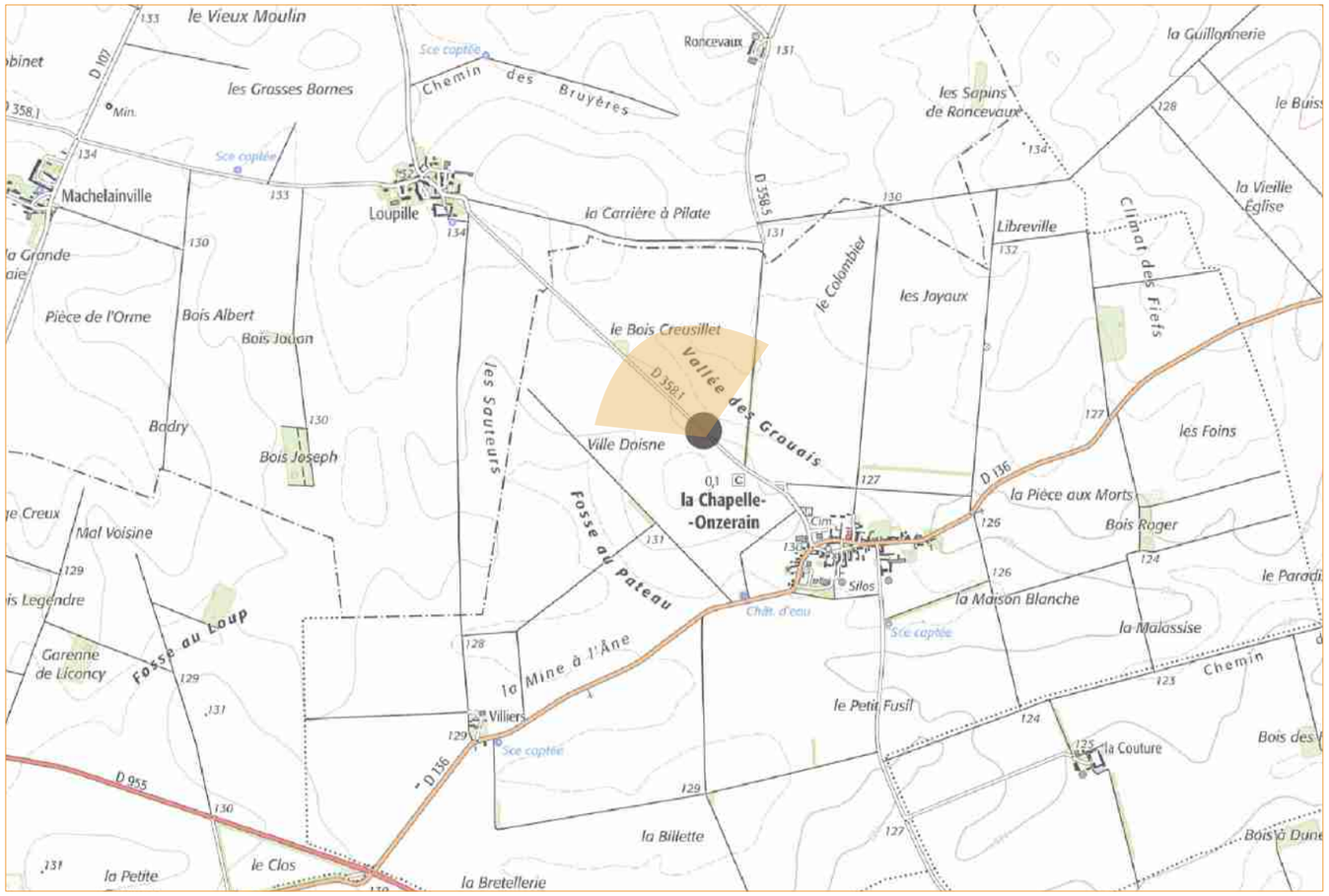

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Commentaire

L'observateur se situe en sortie nord de la Chapelle-Onzerain, depuis l'axe routier D358.1, sur sa portion en direction du hameau de Loupille. On aperçoit d'ailleurs la végétation accompagnant la silhouette urbaine du lieu de vie dans le tracé de l'axe routier. Juste à la droite du tracé de l'axe routier, on aperçoit une autre silhouette urbaine, il s'agit de celle de Péronville, que l'on reconnait par son château d'eau et ses imposants bâtiments agricoles. L'occupation du sol est dominée par les terres de grandes cultures, avec des vues sur l'horizon lointaines. Le relief n'est cependant pas le plus homogène ici puisqu'il présente de légères ondulations sous l'influence de la vallée de la Conie, plus au nord.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles. Elles sont latérales à l'axe routier et n'émergent que par un bout de pale au-dessus de la ligne d'horizon. L'éolienne la plus proche étant à plus de 18 km, la prégnance visuelle des éoliennes est très faible. Les rapports d'échelle sont largement favorables au paysage.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Photomontage à taille réelle [1/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [2/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Photomontage à taille réelle [3/3] - Champ horizontal de l'image : 40°, pour une distance d'observation de 53,9 cm

Retour automatique à la liste des points de vue

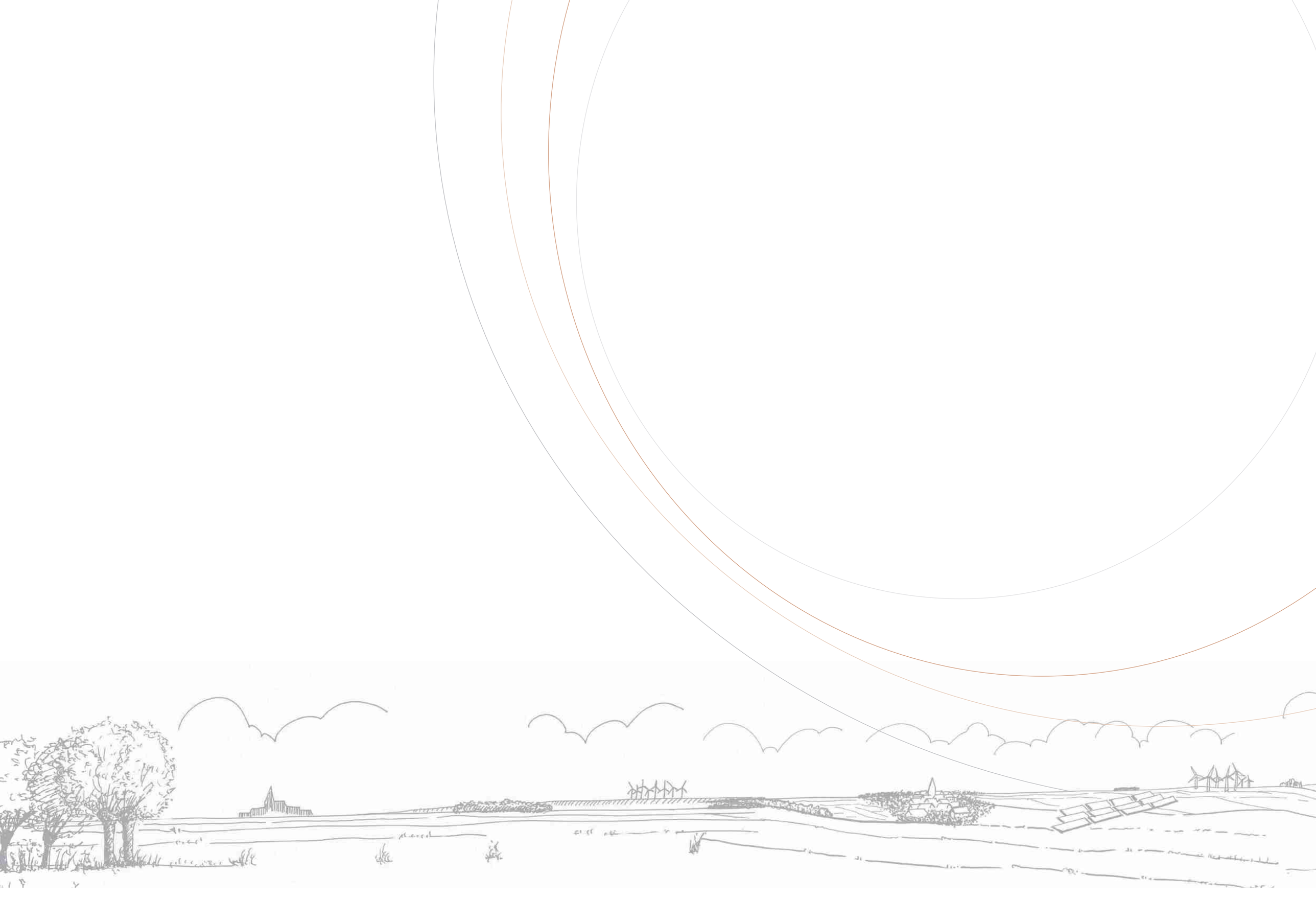

Volet paysager

Tableau des incidences du carnet de photomontages

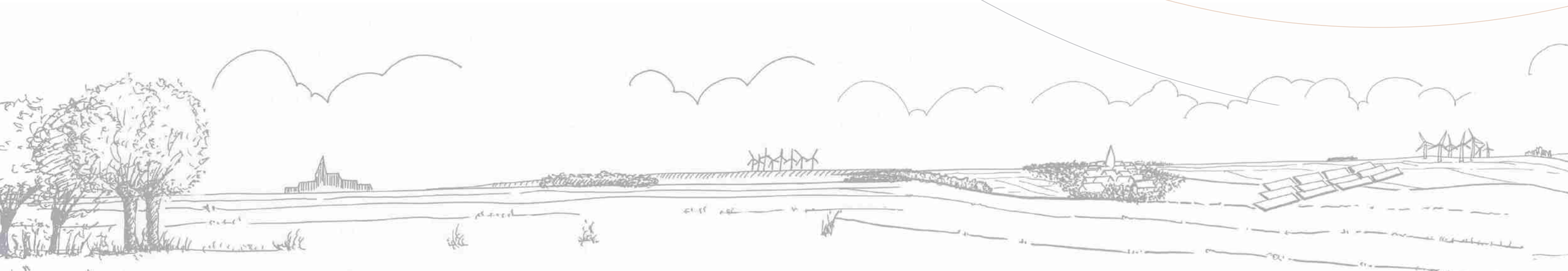

Figure 71

Tableau des incidences du carnet de photomontage

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences paysagères		
Le Plateau de la Beauce	Modérée	. Les vues réalisées depuis l'unité paysagère du Plateau beauceron sont nombreuses et permettent de voir les éoliennes du projet, à l'exception du PDV 39. Les autres PDV montrent que les éoliennes du projet s'intègrent dans des rapports d'échelle qui sont favorables à ce paysage de grande ampleur, avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes. Seuls les PDV 6, 8 et 10 montrent une incidence forte. Les PDV 1, 2, 4, 5, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 33, 34 et 37 montrent une incidence modérée, tandis que les PDV 16, 26 et 40 montrent une incidence faible et les PDV 31, 35, 44 et 45 une incidence très faible.
La vallée du Loir	Nulle	. La vallée du Loir présente un retrait suffisamment important au regard des éoliennes du projet pour éviter toute situation de visibilité dans des rapports d'échelle qui pourraient être défavorables ou avec une prégnance visuelle des éoliennes importante. Cinq points de vue ont été réalisés en lien avec la vallée du Loir (PDV 30, 32, 41, 42 et 43). Depuis l'abbaye Saint-Florentin à proximité du Loir à Bonneval (PDV 30), l'entrée du site protégé de la boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir (PDV 32), l'entrée sud d'Alluyes implantée dans la vallée (PDV 41) et la terrasse de la tour de l'aile Longueville du château de Châteaudun dominant la vallée du Loir à Châteaudun (PDV 43), l'incidence du projet est nulle puisque ce dernier est masqué. . Depuis le belvédère de la promenade du mail à Châteaudun (PDV 42), des vues seraient possibles sur trois des éoliennes du projet qui émergent par un bout de pale au-dessus de la végétation du haut de versant de la vallée du Loir. Cependant, les vues sont davantage théoriques puisque les éoliennes sont situées à plus de vingt kilomètres de ce point de vue. Il faudrait des conditions météorologiques optimales afin de pouvoir les discerner.
Incidences locales		
Ligaudry	Très forte	. Le hameau de Ligaudry est le lieu de vie le plus proche des éoliennes du projet. Le PDV 6 en entrée nord du hameau depuis l'axe routier D153 montre une incidence très forte, de par la proximité du point de vue. L'éolienne E1 est en covisibilité de superposition avec la silhouette du hameau de Ligaudry et les éoliennes E2 et E3 sont en covisibilité latérale avec la silhouette du bourg. Les éoliennes ont une prégnance visuelle très forte et les rapports d'échelle sont défavorables au bâti. Un second PDV réalisé depuis le centre du hameau, au niveau d'une fenêtre visuelle sur le paysage, montre lui une incidence modérée (PDV 7). Deux des éoliennes du projet sont visibles avec une prégnance visuelle forte, mais l'absence de bâti proche et la végétation permettent de réduire l'incidence de ces deux éoliennes à modérée.
la Ferme des Muids, Melleville et Neuvy-en-Dunois	Forte	. Pour la ferme des Muids (PDV 11), Melleville (PDV 12) et Neuvy-en-Dunois (PDV 8 et 10), l'incidence du projet est forte. . Pour la ferme des Muids, le PDV 11 en entrée nord du hameau de Jonville montre les trois éoliennes E2, E3 et E4 en covisibilité de superposition avec le bâti de la ferme, avec une prégnance visuelle forte et dans des rapports d'échelle défavorables. . Pour Melleville, le PDV 12 en entrée nord du hameau montre les trois éoliennes E2, E3 et E4 en covisibilité de superposition avec le bâti le plus à l'ouest du lieu de vie, avec une prégnance visuelle forte et dans des rapports d'échelle défavorables. En revanche, un second PDV depuis le centre du hameau au croisement entre la D153.3 et le chemin vicinal reliant au hameau de Jonville (PDV 13) montre une incidence nulle. Le projet est entièrement masqué par le bâti et la végétation. . Pour Neuvy-en-Dunois, les PDV 8 et 9, respectivement en entrée nord depuis la D153.3 et en sortie sud par la D123, montrent une incidence forte de par la prégnance visuelle des éoliennes et la proximité du lieu de vie. Pour le PDV 9, réalisé au croisement entre les axes routiers D153, D123.4 et D123, qui correspond également à la place de l'église, l'incidence du projet est nulle, puisque masqué par le bâti.
Bullainville, la Folie-Herbault, Jonville, Pré-Saint-Évroult et Sancheville	Modérée	. Pour Bullainville (PDV 19 et 20), la Folie-Herbault (PDV 24), Jonville (PDV 11), Pré-Saint-Évroult (PDV 17) et Sancheville (PDV 2 et 4), l'incidence du projet est modérée. Les éoliennes du projet apparaissent alors avec une prégnance visuelle modérée d'une entrée ou d'une sortie de bourg de par la distance d'éloignement (PDV 2, 4 et 20), ou une covisibilité latérale (PDV 11), ou sont partiellement masquées par la végétation ou le bâti (PDV 17 et 19).
Autre lieux de vie	Faible	. Pour tous les autres lieux de vie étudiés, l'incidence du projet depuis les entrées, sorties et centres de villages est faible (PDV 1, 5, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 26, 28, 33, 34, 37 et 38), très faible (PDV 31, 35, 42, 44 et 45) ou nulle (PDV 3, 9, 13, 25, 29, 30, 32, 39, 41 et 43).
Axes routiers à fréquentation importante du territoire d'étude	Modérée	. Sept points de vue ont été réalisés depuis l'axe routier à fréquentation secondaire D14.2 (PDV 1, 2, 3, 17, 18, 24 et 37). Il s'agit de l'axe routier à fréquentation importante le plus proche des éoliennes du projet. Le projet est souvent vu de manière latérale (PDV 1, 2, 18, 24 37) depuis l'axe routier mais avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes. Les PDV 2, 17, 18 et 24 montrent une incidence modérée, tandis que les PDV 1 et 37 montrent une incidence faible et le PDV 3 depuis Sancheville une incidence nulle, le projet étant masqué par le bâti.
	Faible	. De nombreux points de vue ont été réalisés depuis les autres axes routiers majeurs du territoire d'étude (PDV 14, 36, 39, 40 et 44). Ces derniers présentent un retrait suffisamment important pour éviter une prégnance visuelle des éoliennes importantes ou alors une visibilité très latérale des éoliennes du projet.

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences patrimoniales		
Moulin à vent du Paradis de Sancheville (inscrit MH)	Modérée	. Quatre points de vue ont été réalisés en lien avec le moulin de Sancheville (PDV 3, 4, 5 et 37). Celui présentant l'incidence la plus élevée est le PDV 4, en intervisibilité depuis le moulin. Depuis le petit chemin aménagé reliant au moulin, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles et en covisibilité latérale avec le moulin. Les rapports d'échelle sont favorables au moulin. De par la proximité du point de vue, l'éolienne la plus proche étant E1 à 2,1 km, la prégnance visuelle des éoliennes reste cependant modérée. Il s'agit du point de vue représentant l'expérience du plus grand nombre, de par la fréquentation sociale du lieu, avec l'aménagement de tables de pique-nique autour du moulin et la présence de la salle des fêtes et de deux terrains de sport à proximité immédiate du moulin. L'incidence du projet est modérée. . Trois autres points de vue ont été réalisés dans le but de chercher une covisibilité avec les éoliennes du projet. Le PDV 5, en entrée sud de Sancheville, montre une incidence faible de par une covisibilité très latérale. Le PDV 37, au sud de Sancheville, au croisement entre les axes routiers D935 et D357.8, montre une incidence très faible. La silhouette du moulin est très peu prégnante visuellement et la covisibilité avec les éoliennes du projet est latérale. De plus, depuis ce point de vue, il y a déjà une covisibilité plus importante entre le moulin et les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles du projet autorisé de Montguérin. Le PDV 3 depuis Sancheville, au croisement entre la D14.2 et la rue des écoles, où une des ailes du moulin est visible, montre une incidence nulle. Les éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti.
Église de la Folie-Herbault (classée MH)		. L'église de la Folie-Herbault a fait l'objet d'un photomontage (PDV 24), dans le but de chercher une covisibilité depuis l'axe routier D14.2, qui avait été identifié comme étant celui présentant la covisibilité potentielle principale avec les éoliennes du projet. Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles au niveau de leurs rotors en covisibilité de superposition avec le bâti, mais en covisibilité latérale avec la silhouette du clocher de l'église. La prégnance visuelle de l'église est très faible, se confondant même avec la végétation l'entourant. L'incidence du projet est ainsi modérée, puisque la silhouette de l'église est à peine visible.
Église Saint-Sébastien de Baignolet (inscrite MH)		. Depuis l'axe routier D153.4 en entrée est de Baignolet, qui offre une vue sur l'église Saint-Sébastien (PDV 38), deux des éoliennes du projet sont visibles au niveau de leurs rotors. Elles sont en covisibilité de superposition avec le bâti dans des rapports d'échelle favorables et en covisibilité latérale avec l'église, l'éolienne E2 étant pratiquement en covisibilité de superposition avec le chevet de l'église. Les rapports d'échelle sont favorables à l'église, mais la proximité de l'éolienne E2 à l'église entraîne une incidence modérée du projet. Il convient également de rappeler que les éoliennes sont ici à plus de sept kilomètres.
Église Saint-Pierre de Cormainville (inscrite MH)		. Depuis l'axe routier D935 en entrée sud de Cormainville qui offre une vue sur l'église Saint-Pierre (PDV 36), une des éoliennes du projet est visible au niveau de son rotor, qui émerge au-dessus du bâti, bien qu'elle soit distante de 8,7 km. La covisibilité est latérale avec l'église et dans des rapports d'échelle qui sont favorables à la tour de contreforts, mais en équilibre avec le campanier. Une approche conservatrice attribuera une incidence modérée de l'éolienne E1 au regard de l'église.
Ancienne abbaye du Bois à Nottonville (classée MH)	Faible	. Depuis l'ancienne abbaye du Bois au hameau du même nom, à Nottonville (PDV 34), il y a une intervisibilité avec les éoliennes du projet. Elles sont cependant à plus de huit kilomètres de l'abbaye et s'intègrent dans un secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles autorisées de Montguérin. De ce fait, l'incidence du projet est faible.
Reste du patrimoine protégé étudié à l'échelle du territoire d'étude (y compris depuis Châteaudun et son château)	Très faible	. Pour le reste des biens protégés au titre des monuments historiques (MH) ou des sites, qui ont fait l'objet d'un point de vue en cherchant une potentielle covisibilité ou intervisibilité avec les éoliennes du projet, l'incidence du projet est très faible (PDV 35 et 42) ou nulle (PDV 25, 27, 29, 30, 32, 41 et 43). . Depuis l'entrée du chemin reliant au lieu-dit et au château de la Brosse à Nottonville (PDV 35) (inscrit MH), une des éoliennes du projet est visible par un bout de pale à travers une ouverture visuelle dans la végétation. Depuis la promenade du mail à Châteaudun (PDV 42) (compris dans les deux sites protégés de la ville), des vues seraient possibles sur trois des éoliennes du projet qui émergent par un bout de pale au-dessus de la végétation du haut de versant de la vallée du Loir. Cependant, les vues sont davantage théoriques puisque les éoliennes sont situées à plus de vingt kilomètres de ce point de vue. Il faudrait des conditions météorologiques optimales afin de pouvoir les discerner. L'incidence du projet est très faible pour ces deux points de vue. La prégnance visuelle des éoliennes est très faible, de par l'éloignement et le masquage effectué par la végétation ou le relief. . Pour l'église de Villeau (PDV 25), le château de Reversaux (PDV 27), depuis la place de la Paix et l'ancienne abbaye Saint-Florentin à Bonneval (PDV 29 et 30), l'entrée du site protégé de la Boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir (PDV 32), le donjon et l'église d'Alluyes (PDV 41) et depuis la terrasse de la tour de l'aile Longueville du château de Châteaudun (PDV 43), l'incidence du projet est nulle puisque ce dernier est entièrement masqué par le bâti, le relief ou la végétation.
Incidences éoliens		
Effets cumulés	Faible	. Au regard de l'insertion du projet avec le contexte éolien alentour, les PDV 1, 2, 4, 5, 6, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 33, 34, 37 et 40 montrent une incidence faible, tandis que les PDV 31, 35, 44 et 45 montrent une incidence très faible. Le projet s'intègre bien au contexte éolien et ne vient pas créer d'effets de brouillage de la lisibilité des parcs et projets éoliens en instruction proches. Sur des vues proches, le projet se détache du reste du contexte éolien et s'identifie clairement (ex. : PDV 2, 4 ou 5). Sur des vues plus éloignées, il est souvent visible latéralement aux éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois et de la Butte de Ménonville, en gardant une cohérence de lisibilité d'ensemble avec ces éoliennes de par un gabarit similaire (ex. : PDV 1, 14, 15, 24, 26 ou 40). Sur d'autres vues éloignées, il s'intègre dans le même secteur angulaire que les parcs cités et toujours sans venir créer d'effets cumulés gênants (ex. : PDV 21, 33 ou 34).

Figure 72

Tableau des enjeux étudiés par chaque point de vue

Points de vue			Enjeux paysagers		Enjeux locaux		Enjeux patrimoniaux		Enjeux éoliens
N° PDV	Localisation	N° page	Plateau de la Beauce	Autres unités paysagères	Lieux de vie	Axes routiers importants	Patrimoine du périmètre immédiat	Autre patrimoine	Effets cumulés
1	SANCHEVILLE - Entrée nord par la D14.2	128	x		x	x			x
2	SANCHEVILLE - Entrée nord au croisement entre la rue de l'Herbage et la rue du Paradis	134	x		x	x			x
3	SANCHEVILLE - Depuis la mairie dans la rue principale	140			x	x	x		
4	SANCHEVILLE - Sortie ouest par la D14.2, au niveau du moulin du Paradis (MH)	146	x		x		x		x
5	SANCHEVILLE - Entrée sud par la D111	152	x		x		x		x
6	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Ligaudry	158	x		x				x
7	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Ligaudry	164			x				
8	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord depuis la D153.3	170	x		x				
9	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis la place de l'église	176			x				
10	NEUVY-EN-DUNOIS - Sortie sud par la D123	182	x		x				
11	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Jonville	188	x		x				x
12	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Melleville	194	x		x				
13	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Melleville	200			x				
14	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie est au croisement entre la D153 et D127	206	x			x			x
15	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée nord par la D130	212	x		x				x
16	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée nord du hameau Le Boulay	218	x		x				x
17	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée ouest par la D14.2	224	x		x	x			x
18	PRE-SAINT-EVROULT - Sortie est par la D14.2	230	x		x	x			x
19	BULLAINVILLE - Entrée sud par la D123	236			x				
20	BULLAINVILLE - Sortie est au niveau du cimetière	242	x		x				x
21	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Jumainville	248	x		x				x
22	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Acclainville	254	x		x				x
23	SANCHEVILLE - Entrée est du hameau de Dommarville	260	x		x				x
24	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de la Folie Herbault	268			x	x	x		x
25	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de Villeau	274			x			x	
26	LES VILLAGES VOVEENS - Sortie sud juste après le croisement entre la D29 et la D154,8	280	x		x				x
27	LES VILLAGES VOVEENS - Entrée du Château de Reversaux (MH)	286						x	
28	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée ouest par la D153	292			x				
29	BONNEVAL - Place de la paix, devant les Portes de la Ville (MH)	298			x			x	
30	BONNEVAL - Depuis l'ancienne Abbaye Saint-Florentin (MH)	304		x	x			x	
31	BONNEVAL - Sortie du hameau de Mérogers	310	x		x				x
32	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR - Entrée est par la D360	316		x	x			x	
33	DANCY - Sortie nord par la D130	322	x		x				x
34	NOTTONVILLE - Entrée ouest du hameau Le Bois, au niveau de l'abbaye (MH)	328	x		x			x	x
35	NOTTONVILLE - Entrée du Château de la Brosse (MH)	334	x		x			x	x
36	CORMAINVILLE - Entrée sud par la D935	340			x	x		x	
37	SANCHEVILLE - Entrée sud des hameaux de Boissay et Bercis	346	x		x	x	x		x
38	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée est du hameau de Baignolet	352			x			x	
39	ORGERES-EN-BEAUCE - Entrée est par la D927	360	x		x	x			
40	BEAUVILLIERS - Depuis la N154, au croisement avec la D107,2	366	x			x			x
41	ALLUYES - Entrée sud ouest par la D153	372		x	x			x	
42	CHATEAUDUN - Depuis la promenade du mail	378		x	x			x	
43	CHATEAUDUN - Terrasse de la tour de l'aile Longueville depuis le Château de Châteaudun (MH)	384		x	x			x	
44	CHATEAUDUN - Sortie nord au niveau du croisement entre la N1010 et D111	390	x		x	x			x
45	LA CHAPELLE-ONZERAIN - Sortie nord au niveau du cimetière	396	x		x				x

Figure 73

Tableau des incidences évaluées par chaque point de vue

Points de vue			Incidences paysagères		Incidences locales		Incidences patrimoniales		Incidences éoliens
N° PDV	Localisation	N° page	Plateau de la Beauce	Autres unités paysagères	Lieux de vie	Axes routiers importants	Patrimoine du périmètre immédiat	Autre patrimoine	Effets cumulés
1	SANCHEVILLE - Entrée nord par la D14.2	128	Modérées		Faibles	Faibles			Faibles
2	SANCHEVILLE - Entrée nord au croisement entre la rue de l'Herbage et la rue du Paradis	134	Modérées		Modérées	Modérées			Faibles
3	SANCHEVILLE - Depuis la mairie dans la rue principale	140			Nulles	Nulles	Nulles		
4	SANCHEVILLE - Sortie ouest par la D14.2, au niveau du moulin du Paradis (MH)	146	Modérées		Modérées		Modérées		Faibles
5	SANCHEVILLE - Entrée sud par la D111	152	Modérées		Faibles		Faibles		Faibles
6	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Ligaudry	158	Fortes		Très fortes				Faibles
7	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Ligaudry	164			Modérées				
8	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord depuis la D153.3	170	Fortes		Fortes				
9	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis la place de l'église	176			Nulles				
10	NEUVY-EN-DUNOIS - Sortie sud par la D123	182	Fortes		Fortes				
11	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Jonville	188	Modérées		Fortes				Faibles
12	NEUVY-EN-DUNOIS - Entrée nord du hameau de Melleville	194	Modérées		Fortes				
13	NEUVY-EN-DUNOIS - Depuis le centre du hameau de Melleville	200			Nulles				
14	PRE-SAINT-MARTIN - Sortie est au croisement entre la D153 et D127	206	Modérées			Faibles			Faibles
15	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée nord par la D130	212	Modérées		Faibles				Faibles
16	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée nord du hameau Le Boulay	218	Faibles		Faibles				Faibles
17	PRE-SAINT-EVROULT - Entrée ouest par la D14.2	224	Modérées		Modérées	Modérées			Faibles
18	PRE-SAINT-EVROULT - Sortie est par la D14.2	230	Modérées		Faibles	Modérées			Faibles
19	BULLAINVILLE - Entrée sud par la D123	236			Modérées				
20	BULLAINVILLE - Sortie est au niveau du cimetière	242	Modérées		Modérées				Faibles
21	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Jumainville	248	Modérées		Faibles				Faibles
22	SANCHEVILLE - Entrée sud du hameau de Acclainville	254	Modérées		Faibles				Faibles
23	SANCHEVILLE - Entrée est du hameau de Dommarville	260	Modérées		Faibles				Faibles
24	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de la Folie Herbault	268			Modérées	Modérées	Modérées		Faibles
25	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée nord du hameau de Villeau	274			Nulles			Nulles	
26	LES VILLAGES VOVEENS - Sortie sud juste après le croisement entre la D29 et la D154,8	280	Faibles		Faibles				Faibles
27	LES VILLAGES VOVEENS - Entrée du Château de Reversaux (MH)	286						Nulles	
28	PRE-SAINT-MARTIN - Entrée ouest par la D153	292			Faibles				
29	BONNEVAL - Place de la paix, devant les Portes de la Ville (MH)	298			Nulles			Nulles	
30	BONNEVAL - Depuis l'ancienne Abbaye Saint-Florentin (MH)	304		Nulles	Nulles			Nulles	
31	BONNEVAL - Sortie du hameau de Mérogers	310	Très faibles		Très faibles				Très faibles
32	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR - Entrée est par la D360	316		Nulles	Nulles			Nulles	
33	DANCY - Sortie nord par la D130	322	Modérées		Faibles				Faibles
34	NOTTONVILLE - Entrée ouest du hameau Le Bois, au niveau de l'abbaye (MH)	328	Modérées		Faibles			Faibles	Faibles
35	NOTTONVILLE - Entrée du Château de la Brosse (MH)	334	Très faibles		Très faibles			Très faibles	Très faibles
36	CORMAINVILLE - Entrée sud par la D935	340			Faibles	Faibles		Modérées	
37	SANCHEVILLE - Entrée sud des hameaux de Boissay et Bercis	346	Modérées		Faibles	Faibles	Très faibles		Faibles
38	EOLE-EN-BEAUCE - Entrée est du hameau de Baignolet	352			Faibles			Modérées	
39	ORGERES-EN-BEAUCE - Entrée est par la D927	360	Nulles		Nulles	Nulles			
40	BEAUVILLIERS - Depuis la N154, au croisement avec la D107,2	366	Faibles			Faibles			Faibles
41	ALLUYES - Entrée sud ouest par la D153	372		Nulles	Nulles			Nulles	
42	CHATEAUDUN - Depuis la promenade du mail	378		Très faibles	Très faibles			Très faibles	
43	CHATEAUDUN - Terrasse de la tour de l'aile Longueville depuis le Château de Châteaudun (MH)	384		Nulles	Nulles			Nulles	
44	CHATEAUDUN - Sortie nord au niveau du croisement entre la N1010 et D111	390	Très faibles		Très faibles	Très faibles			Très faibles
45	LA CHAPELLE-ONZERAIN - Sortie nord au niveau du cimetière	396	Très faibles		Très faibles				Très faibles

Volet paysager

Étude d'encerclement

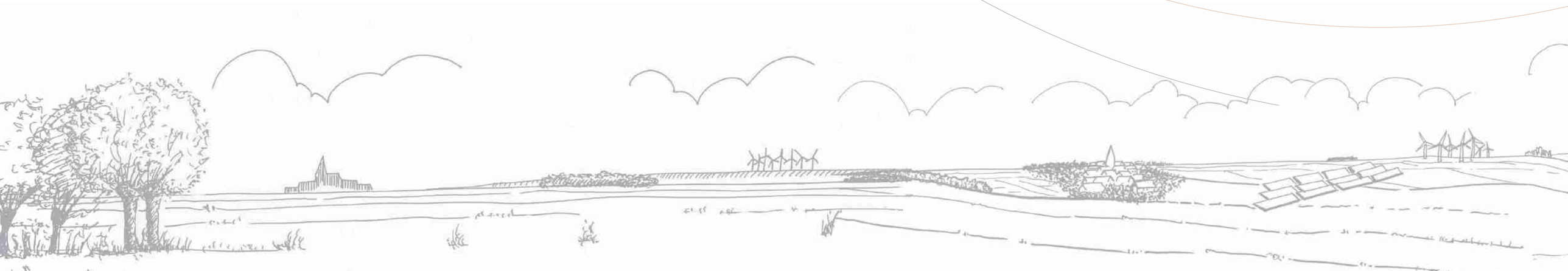

3 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE

3.1 - La notion d'encerclement par saturation visuelle et son application aux projets éoliens

L'étude d'encerclement a pour objectif de qualifier l'incidence de l'ajout d'un projet éolien, au sein d'un contexte déjà existant, sur le risque d'encerclement par saturation visuelle pour les lieux de vie proches de ce même projet.

À ce titre, le guide national relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, publié en décembre 2016 et dont la dernière mise à jour remonte à 2020, considère que la saturation visuelle s'applique à l'éolien et au paysage lorsque « *l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision* »[1].

Afin de pouvoir étudier ce risque d'encerclement par saturation visuelle, des indices de calcul ont été mis en place. La note de méthode initiale sur ce sujet a été rédigée par la DREAL Centre-Val de Loire, publiée en date du 31/01/2014, et reste la référence pour définir la méthodologie de travail et de calcul des indices de saturation.

Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

. L'hypothèse d'une visibilité panoramique et entièrement transparente sur 360° pour l'ensemble des lieux de vie considérés est fictive mais permet de définir une sensibilité à l'effet d'encerclement (ou « saturation visuelle des horizons ») ;

. Pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est défini comme prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est décrit « nettement présent par temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;

. La saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

À l'origine, la méthode restait purement théorique et surtout envisagée dans une approche territoriale et non ciblée sur la manière dont un nouveau projet éolien pouvait influer sur la saturation des horizons dans un contexte donné.

En juillet 2019, la DREAL des Hauts-de-France publiait une mise à jour de la note, en introduisant notamment la comparaison entre le diagramme théorique et la réalité visuelle, sur la base de photomontages à 360° depuis des points de vue fréquentés des établissements humains. Puis, en février 2021, cette même DREAL est venue apporter de nouvelles précisions méthodologiques à travers la : « *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France* », dont la dernière actualisation remonte à février 2024.

Quand bien même le projet éolien des Grandes Vallées se situe en région Centre-Val de Loire, la présente étude d'encerclement se basera sur la méthodologie du dernier document de la DREAL Hauts-de-France : « *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France* ». Il s'agit de la méthodologie la plus exigeante à ce jour au regard de l'éolien et du risque d'encerclement par saturation visuelle.

3.2 – Méthode de mesure et calcul des indices théoriques

Déclinaison en quatre diagrammes

La méthodologie préconise de décliner ces calculs en quatre diagrammes, permettant de prendre en compte l'influence du projet éolien étudié sur la saturation des horizons :

- Diagramme 1 : parcs en service et projets accordés ;
- Diagramme 2 : diagramme 1 avec l'ajout du projet étudié ;
- Diagramme 3 : parcs en service, projets accordés et projets en instruction + les projets refusés en contentieux et ceux refusés avec contentieux possible (demande spécifique de la DREAL Centre-Val de Loire) ;
- Diagramme 4 : diagramme 3 avec l'ajout du projet étudié (approche maximaliste).

Indice d'occupation des horizons (IOH)

Il est constitué de la somme A des secteurs angulaires interceptés par un groupe d'éoliennes dans le périmètre 0-5 km et de la somme A' des secteurs angulaires similaires dans le périmètre 5-10 km. Soit IOH = A + A'. Nous excluons d'emblée les doubles comptes angulaires : un groupe d'éoliennes du périmètre 5-10 km qui est masqué par un premier groupe dans le périmètre 0-5 km n'est pas pris en considération. Ceci permet une approche directe et simple.

Indice de densité (ID)

C'est un ratio exprimé ainsi : ID = IOH/B, où B désigne la somme des éoliennes présentes dans le périmètre 0-5 km. Nous ne conservons que ce ratio qui nous semble le plus pertinent, et non celui de la densité d'éoliennes au km² sur ledit périmètre, car trop abstrait.

Indice d'espace de respiration (IER)

Le maintien d'espaces de respiration suffisamment ouverts permet d'éviter l'effet de saturation des horizons. Cet indice désigne donc simplement le plus grand angle dénué d'éoliennes. Notre approche est maximaliste et simplifiée : nous ne considérons que le plus grand angle de respiration pour cet indice sur la totalité des deux périmètres, soit sur 0-10 km.

Interprétation des résultats

La méthodologie définit alors des « seuils d'alerte » à partir des trois indices calculés. Les seuils définis pour chaque indice sont indiqués comme suit :

- IOH : si le cumul angulaire dépasse 120° ;
- ID : si sa valeur est supérieure à 0,10 ;
- IER : s'il est inférieur à 160° (valeur la plus conservatrice de la méthodologie).

Toujours selon la « *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France* », un risque d'encerclement est alors avéré pour un lieu de vie lorsque la valeur seuil de l'IOH ou de l'IER est atteinte. Dans les pages suivantes, l'exemple d'un diagramme théorique est commenté afin de bien expliquer et comprendre les trois indices calculés (fig. 74).

Ci-après :

- **Figure 74 :** comment lire un diagramme théorique et les indices (IER, IOH et ID).
  (Source : Matutina)

1 Le Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, en date de décembre 2016 - https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf

Figure 74

Comment lire un diagramme théorique et comprendre les indices (IER, IOH et ID)

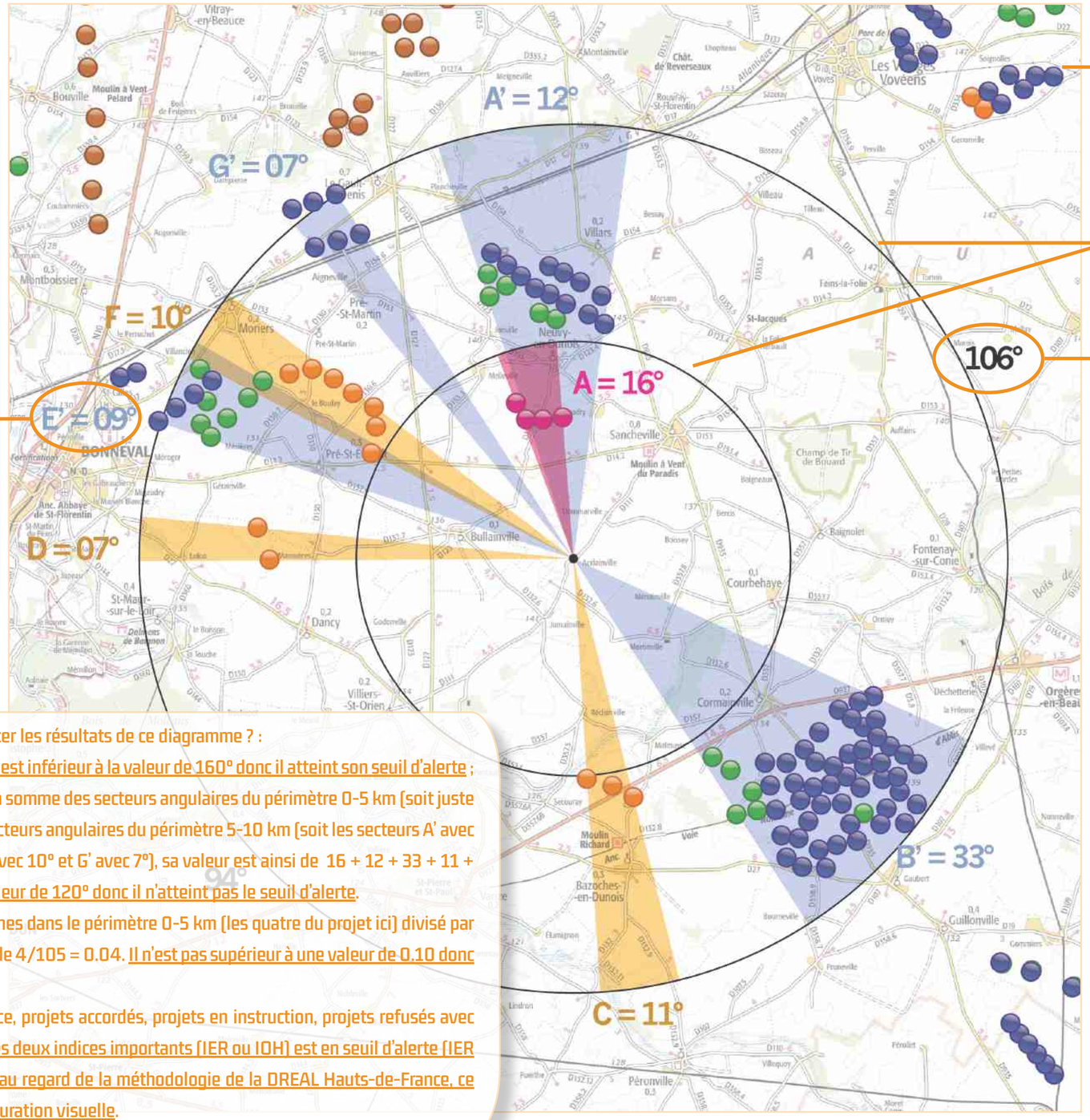

L'indice d'occupation à l'horizon (IOH) : Il s'agit de la somme des secteurs angulaires occupés par un groupe d'éoliennes dans les deux périmètres d'étude, 0-5 km et 5-10 km. Les secteurs angulaires du périmètre 0-5 km adoptent une suite logique de lettre (A, B, C, D, etc.) et les secteurs angulaires du périmètre 5-10 km adoptent la même suite mais avec une distinction par un apostrophe (A', B', C', D', etc.).

Si la valeur de ce dernier est supérieure à 120°, qui correspond à son seuil d'alerte, cela suffit au regard de la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France, à considérer le lieu de vie comme étant théoriquement en situation de risque d'effet d'encerclement.

Nous excluons les doubles comptes angulaires : un groupe d'éoliennes du périmètre 5-10 km qui est masqué par un premier groupe dans le périmètre 0-5 km n'est pas pris en considération.

Ces éoliennes sont en dehors du périmètre d'étude de 10 km depuis le lieu de vie. Elles ne sont donc pas prises en compte dans les diagrammes et dans le calcul des indices.

Périmètres d'études de 5 km et 10 km depuis le centre du lieu de vie étudié.

L'indice d'espace de respiration (IER) : Cet indice désigne le plus grand angle dénué d'éoliennes.

Si la valeur de ce dernier est inférieure à 160°, qui correspond à son seuil d'alerte, cela suffit au regard de la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France, à considérer le lieu de vie comme étant théoriquement en situation de risque d'effet d'encerclement.

Sa valeur est indiquée en noir sur les diagrammes.

Comment alors interpréter les résultats de ce diagramme ? :

- l'IER (Indice d'Espace de Respiration) est de 106°, il est inférieur à la valeur de 160° donc il atteint son seuil d'alerte ;
- l'IOH (Indide d'Occupation à l'Horizon) représente la somme des secteurs angulaires du périmètre 0-5 km (soit juste le secteur A du projet avec 16°) plus la somme des secteurs angulaires du périmètre 5-10 km (soit les secteurs A' avec 12°, B' avec 33°, C' avec 11°, D avec 7°, E' avec 9°, F' avec 10° et G' avec 7°), sa valeur est ainsi de 16 + 12 + 33 + 11 + 7 + 9 + 10 + 7 = 105°. Il n'est pas supérieur à une valeur de 120° donc il n'atteint pas le seuil d'alerte.
- l'ID (indice de Densité) est égal au nombre d'éoliennes dans le périmètre 0-5 km (les quatre du projet ici) divisé par l'IOH (précédemment calculé de 105°). Sa valeur est de 4/105 = 0.04. Il n'est pas supérieur à une valeur de 0,10 donc il n'atteint pas le seuil d'alerte.

Pour conclure sur ce diagramme avec parcs en service, projets accordés, projets en instruction, projets refusés avec appel possible et le projet des Grandes Vallées, un des deux indices importants (IER ou IOH) est en seuil d'alerte (IER < 160°). On peut donc conclure que théoriquement, au regard de la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France, ce lieu de vie présente un risque d'encerclement par saturation visuelle.

L'indice de densité (ID) : C'est un ratio qui désigne la somme des éoliennes présentes dans le périmètre 0-5 km. Il est important de préciser que cet indice est peu pertinent pris seul, il ne justifie pas à lui seul la présence d'un risque d'effet d'encerclement si sa valeur seuil est atteinte.

Il n'y a pas d'indications de la valeur de cet indice sur les diagrammes, mais sa valeur est visible dans le tableau qui accompagne les commentaires de chaque diagramme.

3.3 - Organisation de l'étude d'encerclement

Chaque lieu de vie étudié fait l'objet d'une double-page.

Sur la première page, un commentaire est rédigé pour chaque carte sur la saturation visuelle du lieu de vie. Un tableau de synthèse des quatre cartes en fonction du contexte éolien est également présenté avec les valeurs correspondantes pour chaque carte et chaque indicateur (indice d'occupation à l'horizon, plus grand espace de respiration visuelle et indice de densité). Lorsqu'un seuil d'alerte est atteint pour un indicateur, la case est jaune. S'il n'est pas atteint, la case reste blanche. Le seuil d'alerte pour l'indice de densité est dépassé lorsque la valeur est supérieure à 0,10. Cet indice ne doit pas être pris en compte seul. Le seuil d'alerte pour l'indice d'occupation à l'horizon est dépassé lorsque la valeur est supérieure à 120°. Enfin, le seuil d'alerte pour l'indice d'espace de respiration est dépassé lorsque la valeur est inférieure à 160°.

Il convient de bien préciser que l'Indice de Densité (ID) doit être lu en complément des deux autres indices . En effet, si l'ID est supérieur à 0,10 mais que l'IOH et l'IER restent inférieurs aux seuils d'alerte, on ne considère pas qu'il y a risque de saturation.

En revanche, toujours selon la « *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France* », on parle de risque d'encerclement dès que l'un des deux indices importants (IOH ou IER) atteint son seuil d'alerte. Cela indique qu'un risque de saturation est possible pour le lieu de vie étudié.

Dans les pages suivantes, un exemple de mise en page d'une étude d'encerclement théorique pour un lieu de vie est détaillé (fig. 79).

3.4 - Précisions sur le cas des effets de seuil

Le document de la DREAL Hauts-de-France ne prend pas en compte les cas « d'effet de seuil ». En effet, comment considérer le cas d'un ensemble d'éoliennes situées de part et d'autre de la limite de 5 km ? Dans un tel cas, le chevauchement manifeste d'une implantation de part et d'autre de la limite à 5 km engendre une continuité visuelle avec celles situées au-delà des 5 km, attirant l'ensemble de la vue.

Dans un tel cas, nous choisissons également de considérer les éoliennes au-delà des 5 km comme faisant partie du périmètre 0-5 km et par conséquent de les comptabiliser dans la somme B. Il en est de même pour le cas d'éoliennes situées en limite des 10 km.

En revanche, lorsque les éoliennes ne font que frôler la limite, et se situent pour tout le reste de l'implantation au-delà, elles sont considérées comme faisant partie du périmètre supérieur.

Le contexte éolien avec le tableau de la liste des parcs et des projets, en date de septembre 2025 et à l'échelle du territoire d'étude, sont tous deux présentés en rappel dans les pages suivantes (fig. 77 et fig. 78).

Rappelons ici que suite à une demande de la DREAL Centre-Val de Loire, les projets refusés avec appel possible sont inclus dans le contexte éolien retenu pour l'étude d'encerclement théorique. Dans la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France, les projets refusés avec appel possible ne sont pas pris en compte.

3.5 – Choix des lieux de vie analysés

La note de la DREAL Hauts-de-France préconise de traiter exhaustivement l'ensemble des lieux de vie, habitat isolé compris, sur une zone-tampon de 5 km autour du projet si ses éoliennes n'excèdent pas 175 m de hauteur totale. Pour un gabarit supérieur, le rayon de la zone-tampon est définie par la distance jusqu'à laquelle les éoliennes sont perçues à une hauteur angulaire de 2°. Afin de calculer cette nouvelle zone-tampon, la formule suivante est donnée : D = Ht/tan(2°).

Dans le cadre de ce projet, qui n'est pas dans la région des Hauts-de-France, le choix des lieux de vie reste à l'appréciation du pétitionnaire. Il a été fait le choix de prendre en compte l'ensemble des lieux de vie du périmètre immédiat, soit dans un rayon allant de 3,5 km jusqu'à 5,3 km depuis le centre du site du projet.

Au total 25 lieux de vie se trouve dans le périmètre immédiat (fig. 75).

La liste des lieux de vie qui feront l'objet d'une étude théorique a cependant été réduite à 21 lieux de vie (fig. 76). En effet, les fermes de Villeret, de Saintainville, des Muids et des Perrières, qui sont très proches de bourgs plus importants, ont été exclues. Les fermes de Thonville, Raimbert et Gourville, qui sont plus isolées des bourgs, ont été conservées.

Les 21 lieux de vie concernés par l'étude théorique sont les suivants (fig. 76) :

- Acclainville, Aigneville, Allonville, Bullainville, Dommarville, Ferme de Gourville, Ferme de Raimbert, Ferme de Thonville, Jonville, Jumainville, La Folie-Herbault, Le Boulay, Ligaudry, Melleville, Morsans, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Évroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville, Touraille et Vilsix.

Ci-après :

- **Figure 75 :** carte des 25 lieux de vie compris dans le périmètre d'étude immédiat.
  (Source : IGN)
- **Figure 76 :** carte des 21 lieux de vie concernés par l'étude d'encerclement théorique.
  (Source : IGN)
- **Figure 77 :** carte du contexte éolien labellisé.
  (Source : IGN100, DREAL Centre Val-de-Loire)
- **Figure 78 :** tableau du contexte éolien.
  (Source : DREAL Centre Val-de-Loire)
- **Figure 75 :** exemple de mise en page d'une étude d'encerclement théorique pour un lieu de vie.
  (Source : Matutina)

Figure 75

Carte des 25 lieux de vie compris dans le périmètre d'étude immédiat

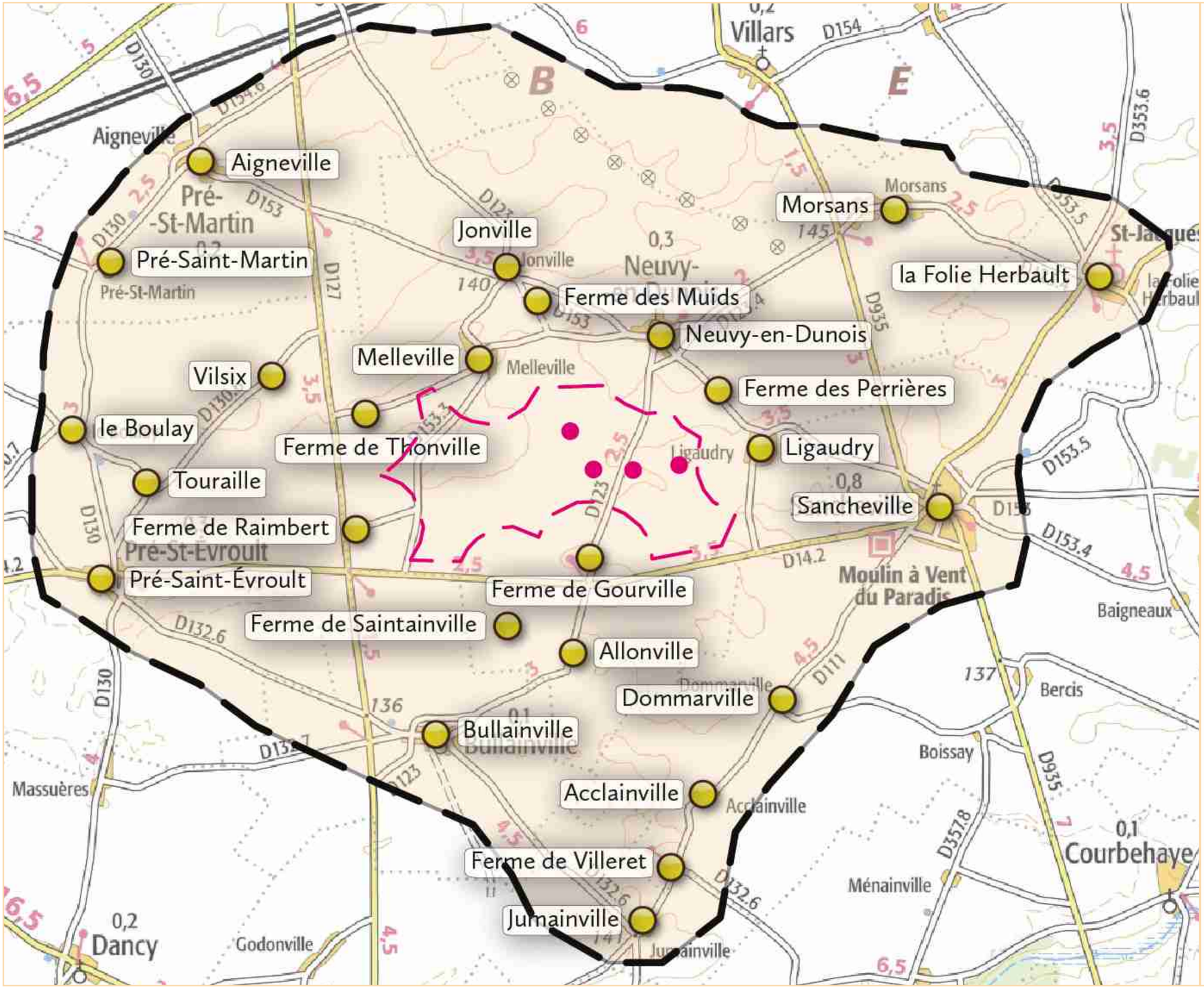

Figure 76

Carte des 21 lieux de vie concernés par l'étude d'encerclement théorique

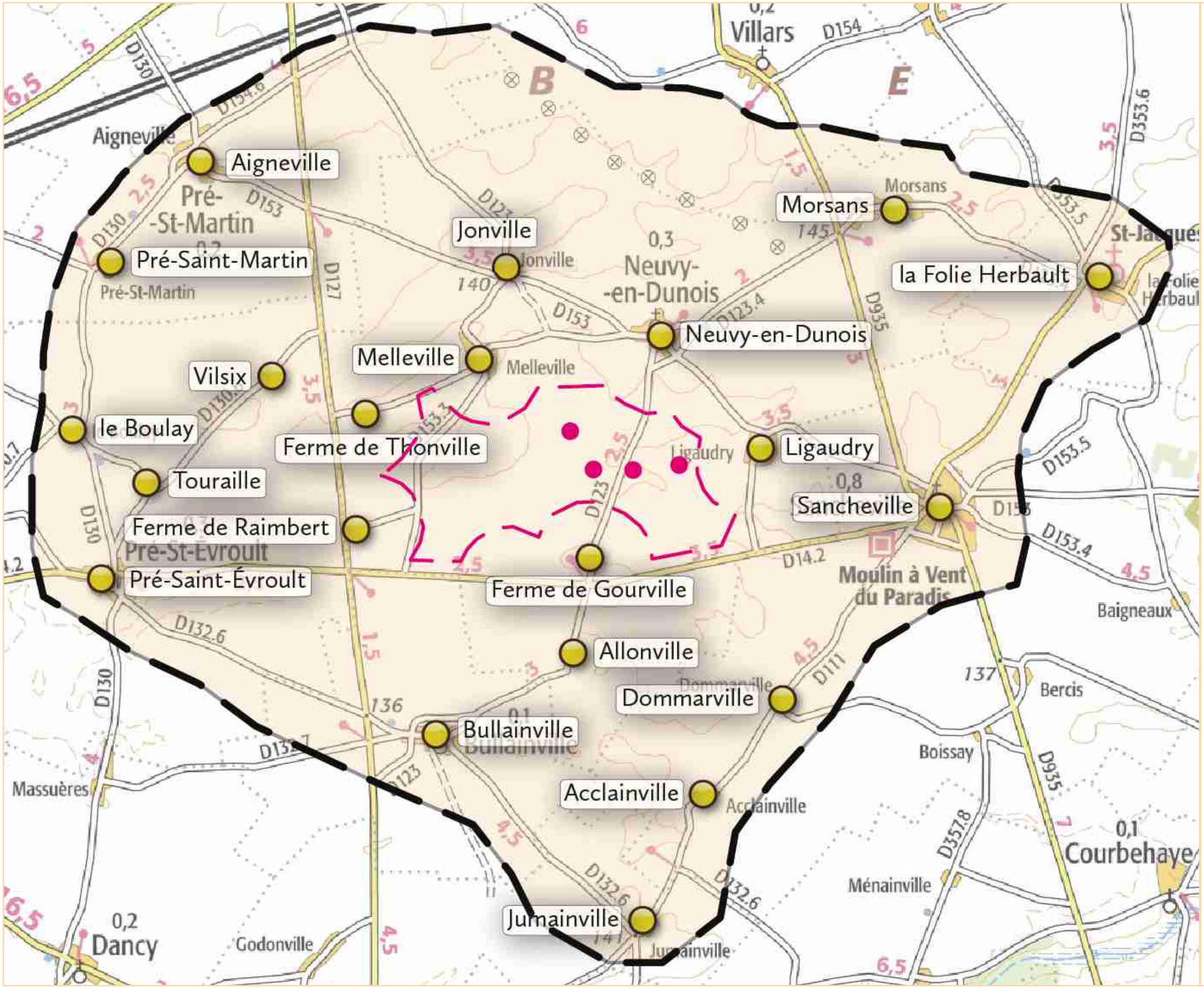

Figure 77 (rappel)

Carte du contexte éolien labellisé (au mois de septembre 2025)

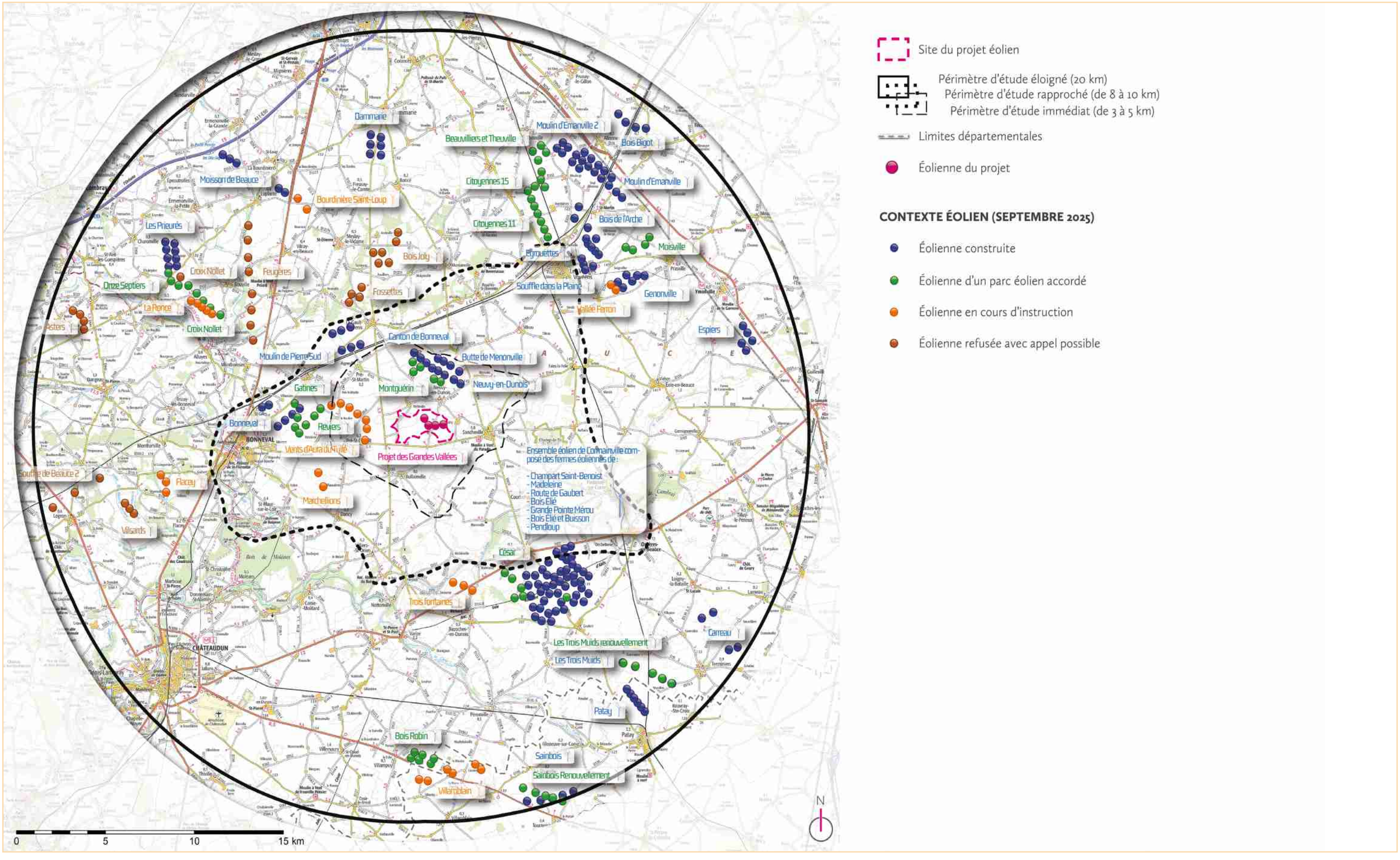

Figure 78 (rappel)

Tableau du contexte éolien (au mois de septembre 2025)

Nom du parc/projet	Nombre d'éoliennes	Commune[s]	Périmètre d'étude	Distance à l'éolienne la plus proche du projet	Statut
Parcs en service					
Canton de Bonneval	4	Neuvy-en-Dunois, Villars	Immédiat	2,5 km	En service
Neuvy-en-Dunois	4	Neuvy-en-Dunois	Immédiat	2,7 km	En service
Butte de Menonville	4	Villars	Immédiat	3,4 km	En service
Moulin de Pierre Sud	6	Le Gault-Saint-Denis, Pré-Saint-Martin	Rapproché	5,5 km	En service
Bonneval	6	Bonneval	Rapproché	6,9 km	En service
Pendloup	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	9,7 km	En service
Madeleine	7	Cormainville, Courbehaye, Guillonville	Rapproché et Éloigné	9,9 km	En service
Grande Pointe Mérou	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	10,0 km	En service
Route de Gaubert	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	10,0 km	En service
Bois Elié	10	Cormainville, Courbehaye, Guillonville	Rapproché et Éloigné	10,4 km	En service
Bois Elié et Buisson	6	Cormainville, Guillonville	Rapproché et Éloigné	10,7 km	En service
Champart Saint-Benoist	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	11,3 km	En service
Souffle dans la plaine	3	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,2 km	En service
Egrouettes	5	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,3 km	En service
Bois de l'Arche	5	Beauvilliers	Éloigné	13,1 km	En service
Genonville	6	Les Villages Vovéens, Prasville	Éloigné	13,3 km	En service
Dammarie	6	Dammarie	Éloigné	14,4 km	En service
Moisson de Beauce	5	Ermenonville-la-Grande, Luplante, la Bourdinière-Saint-Loup	Éloigné	14,5 km	En service
Moulin d'Emanville 2	2	Theuville	Éloigné	16,0 km	En service
Moulin d'Emanville	17	Allonnes, Beauvilliers	Éloigné	16,1 km	En service
Les Prieurés	8	Charonville, Saumeray	Éloigné	16,2 km	En service
Les Trois muids	5	Terminiers	Éloigné	16,8 km	En service
Patay	6	Patay	Éloigné	17,9 km	En service
Espiers	5	Fresnay-l'Évêque, Ymonville	Éloigné	18,4 km	En service
Carreau	4	Terminiers	Éloigné	18,6 km	En service
Bois Bigot	4	Boisville-la-Saint-Père	Éloigné	19,3 km	En service
Sainbois	5	Tournoisis	Éloigné	20,6 km	En service
Projets autorisés [dont repowering]					
Montguerin	5	Neuvy-en-Dunois	Immédiat	2,4 km	Autorisé
Reviers	4	Pré-Saint-Évroult	Rapproché	5,9 km	Autorisé
Gatines	3	Bonneval, Pré-Saint-Évroult	Rapproché	7,0 km	Autorisé
Chemin de César	6	Cormainville, Guillonville	Éloigné	9,0 km	Autorisé
Citoyennes 11	6	Beauvilliers, Les Villages Vovéens	Éloigné	12,1 km	Autorisé
Croix Nollet	5	Bouville	Éloigné	12,8 km	Autorisé
Citoyennes 15	4	Beauvilliers, Theuville	Éloigné	13,7 km	Autorisé
Beauvilliers et Theuville	5	Beauvilliers, Theuville	Éloigné	14,5 km	Autorisé
Moisville	4	Prasville	Éloigné	14,6 km	Autorisé
Onze septiers	3	Saumeray	Éloigné	15,6 km	Autorisé
Les Trois muids (renouvellement)	5	Terminiers	Éloigné	16,8 km	Autorisé (repowering)
Bois Robin	6	Villampuy	Éloigné	17,2 km	Autorisé
Sainbois (renouvellement)	5	La Chapelle-Onzerain, Tournoisis	Éloigné	20,6 km	Autorisé (repowering)
Projets en Instruction [Instruction + Instruction sans avis MRAe]					
Vents d'Aura du Tuilé	7	Pré-Saint-Évroult	Immédiat et Rapproché	3,5 km	Instruction
Marchellions	2	Saint-Maur-sur-le-Loir	Rapproché	6,7 km	Instruction sans avis MRAe
Trois Fontaines	3	Bazoches-en-Dunois, Nottonville	Éloigné	8,5 km	Instruction
Vallée Ferron	2	Les Villages Vovéens	Éloigné	12,0 km	Instruction
La Bourdinière-Saint-Loup	2	La Bourdinière-Saint-Loup	Éloigné	12,8 km	Instruction
Ronce	5	Alluyes	Éloigné	13,2 km	Instruction sans avis MRAe
Flacey	3	Flacey	Éloigné	14,8 km	Instruction sans avis MRAe
Villamblain	6	Villamblain	Éloigné	18,3 km	Instruction
Projets refusés avec appel possible [Refusé contentieux + Refusé contentieux possible]					
Fossettes	4	Le Gault-Saint-Denis	Éloigné	7,4 km	Refusé contentieux
Bois Joly	6	Meslay-le-Vidame	Éloigné	8,6 km	Refusé contentieux
Feugères	8	Alluyes, Bouville, Luplanté, Montboissier	Éloigné	10,4 km	Refusé contentieux
Croix Nollet	1	Bouville	Éloigné	15,6 km	Refusé contentieux
Vilsards	3	Flacey	Éloigné	17,2 km	Refusé contentieux possible
Le Souffle de Beauce 2 (Beauce 2)	3	Dangeau, Logron	Éloigné	18,5 km	Refusé contentieux
Asters	4	Dangeau	Éloigné	19,7 km	Refusé contentieux

Éoliennes en service	157
Éoliennes autorisées	61
Éoliennes en instruction	30
Éoliennes refusées avec appel possible	29
Total	277

Figure 79

Exemple de mise en page d'une étude d'encerclement théorique pour un lieu de vie

Nom du lieu de vie étudié

Le résultat de ces calculs d'indices est consigné dans un tableau global, face à la présentation des quatre diagrammes. En effet, les trois indices sont calculés pour chacun des quatre diagrammes, soit un total de douze valeurs calculées.

Dans ces tableaux, lorsque les seuils d'alerte sont atteints, la case est coloriée en jaune. Si les seuils d'alerte ne sont pas atteints, la case reste blanche.

Volet paysager

ACCLAINVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

Les seuils d'alerte ne sont pas atteints pour les deux autres indicateurs.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 3°, passant de 77° à 80°, mais reste largement en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.05 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 25°, passant de 77° à 102°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité reste de 0 puisqu'aucune éolienne ne se trouve dans le périmètre 0-5 km. L'indice d'espace de respiration diminue davantage en passant de 142° à 106°, mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 3°, passant de 102° à 105°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.04 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 106°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS ACCLAINVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	0	16	0	16
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	77	64	102	89
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	77	80	102	105
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	0	4	0	4
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,00	0,05	0,00	0,04
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	142	142	106	106

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce avec le contexte actuel, donc uniquement les éoliennes construites et autorisées (diagramme 1).

Raison de ce risque d'encerclement théorique : La valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER) est inférieure à 160°.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre en grande partie dans un secteur angulaire déjà occupée par des éoliennes construites et accordées. Il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de seulement 3° et ne vient pas réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER).

Une analyse accompagne chaque diagramme afin de préciser les valeurs des indices de calcul et les changements qui s'opèrent entre ces diagrammes en fonction du contexte éolien présent. Les diagrammes sont visibles sur la page suivante.

En conclusion de l'analyse de l'étude théorique du risque d'encerclement du lieu de vie en question, il est précisé si un risque d'encerclement est avéré, ou non, selon la méthodologie appliquée de la DREAL Hauts-de-France. Si un risque d'encerclement théorique est avéré, la justification est alors donnée. Pour rappel, selon la méthodologie, un risque d'encerclement est avéré lorsque la valeur seuil de l'IOH ou de l'IER est atteinte. À cela s'ajoute une brève conclusion sur l'incidence théorique du projet sur le lieu de vie étudié.

ACCLAINVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

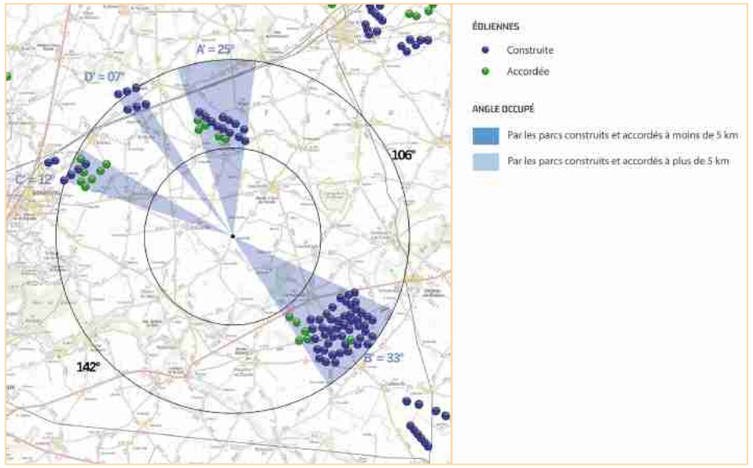

Diagramme 1 : parcs en service et projets accordés uniquement.

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

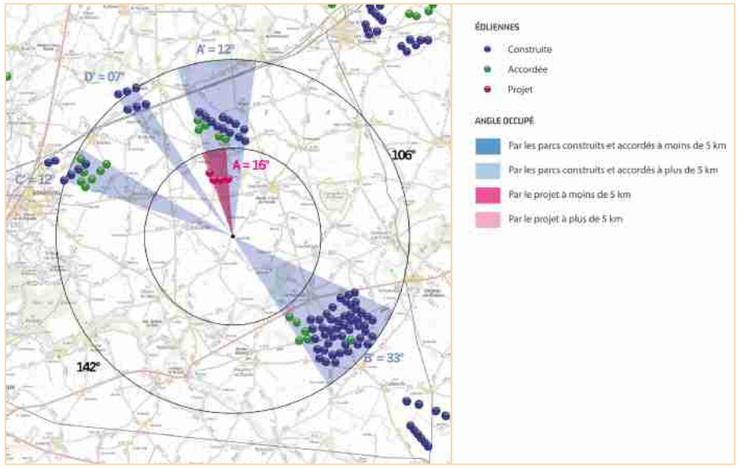

Diagramme 2 : parcs en service et projets accordés avec l'ajout du projet étudié.

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

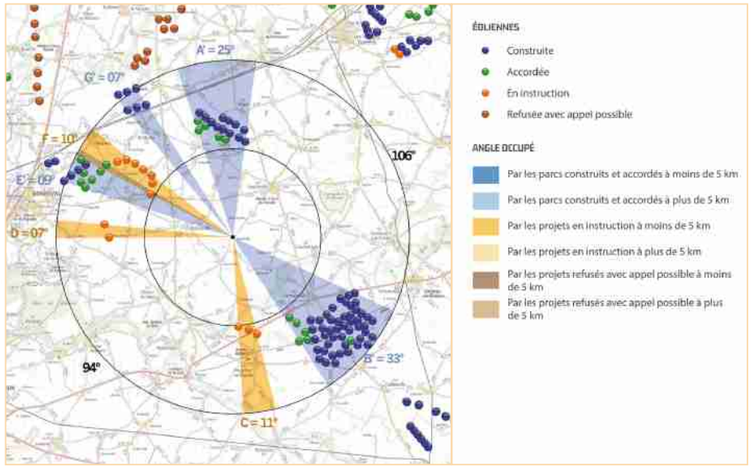

Diagramme 3 : parcs en service, projets accordés et projets en instruction + les projets refusés en contentieux et ceux refusés avec contentieux possible (demande spécifique de la DREAL Centre-Val de Loire).

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

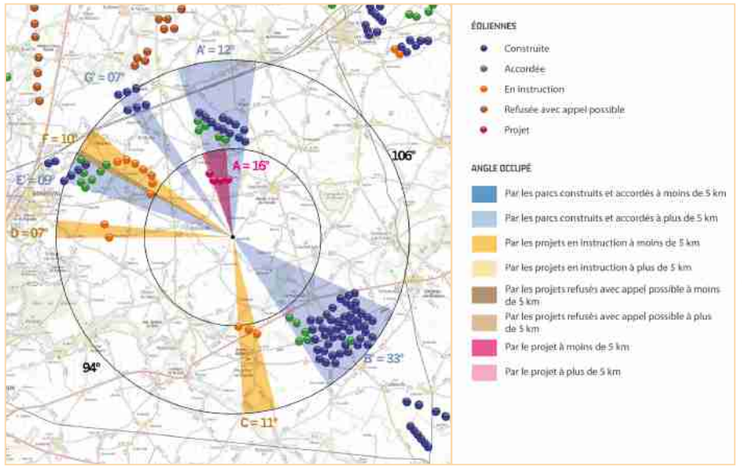

Diagramme 4 : parcs en service, projets accordés et projets en instruction + les projets refusés en contentieux et ceux refusés avec contentieux possible (demande spécifique de la DREAL Centre-Val de Loire) avec l'ajout du projet étudié.

421

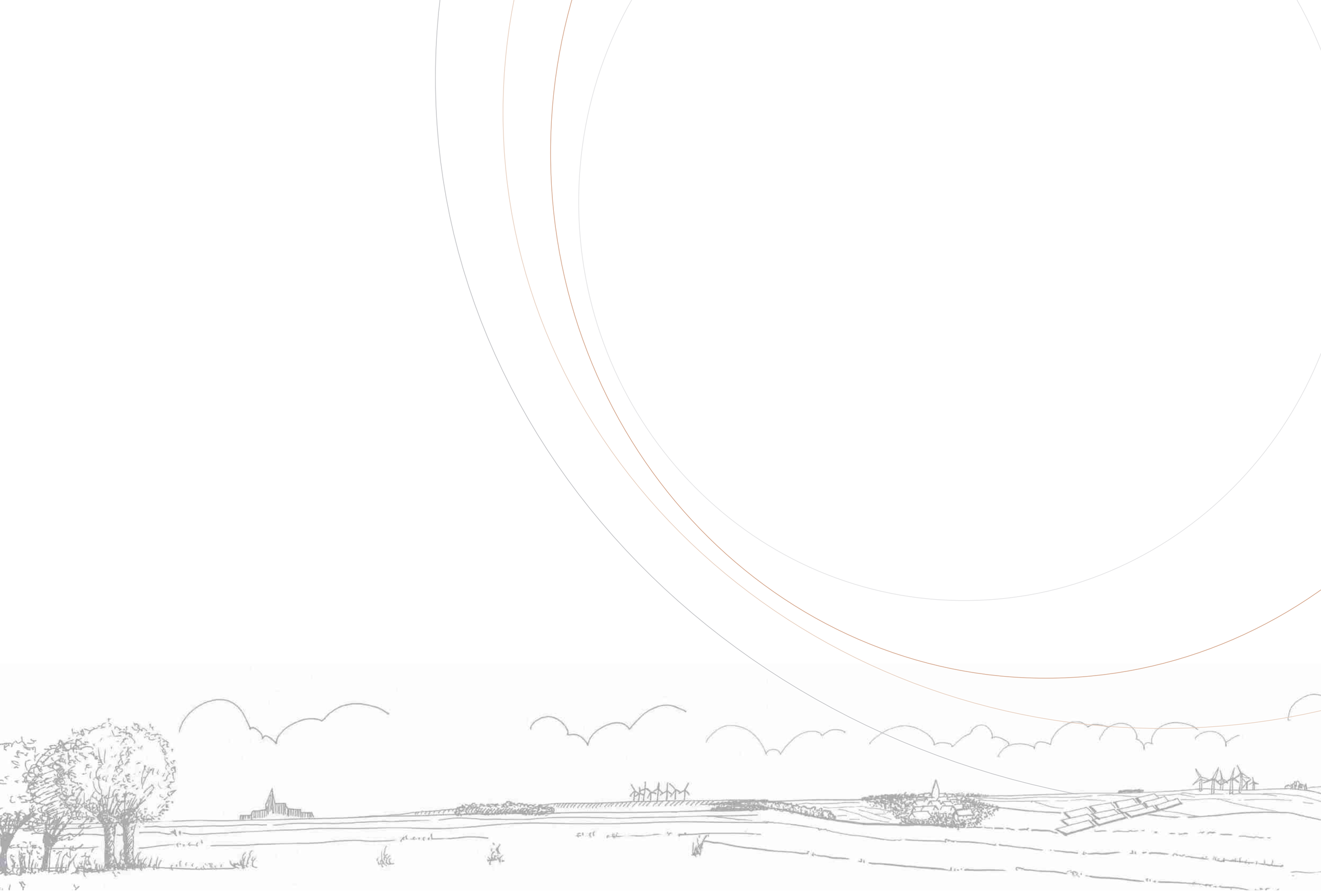

Volet paysager

ACCLAINVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

Les seuils d'alerte ne sont pas atteints pour les deux autres indicateurs.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 3°, passant de 77° à 80°, mais reste largement en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.05 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 25°, passant de 77° à 102°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité reste de 0 puisqu'aucune éolienne ne se trouve dans le périmètre 0-5 km. L'indice d'espace de respiration diminue davantage en passant de 142° à 106°, mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 3°, passant de 102° à 105°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.04 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 106°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS ACCLAINVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	0	16	0	16
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	77	64	102	89
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	77	80	102	105
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	0	4	0	4
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,00	0,05	0,00	0,04
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	142	142	106	106

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre en grande partie dans un secteur angulaire déjà occupé par des éoliennes construites et accordées. Il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de seulement 3° et ne vient pas réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER).

ACCLAINVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

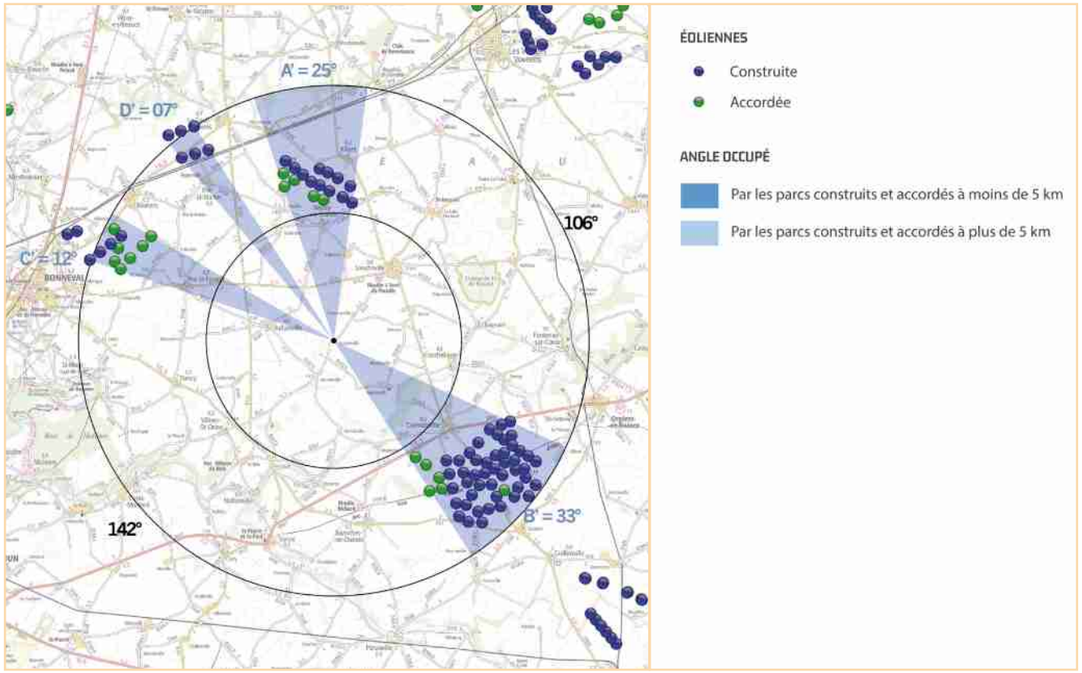

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

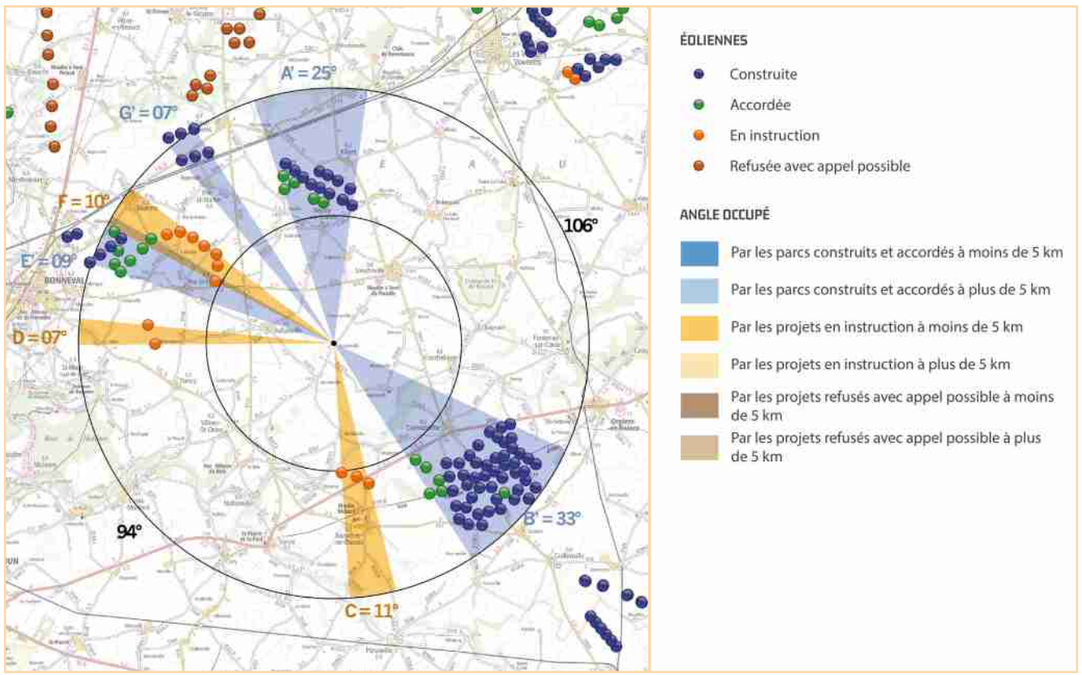

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

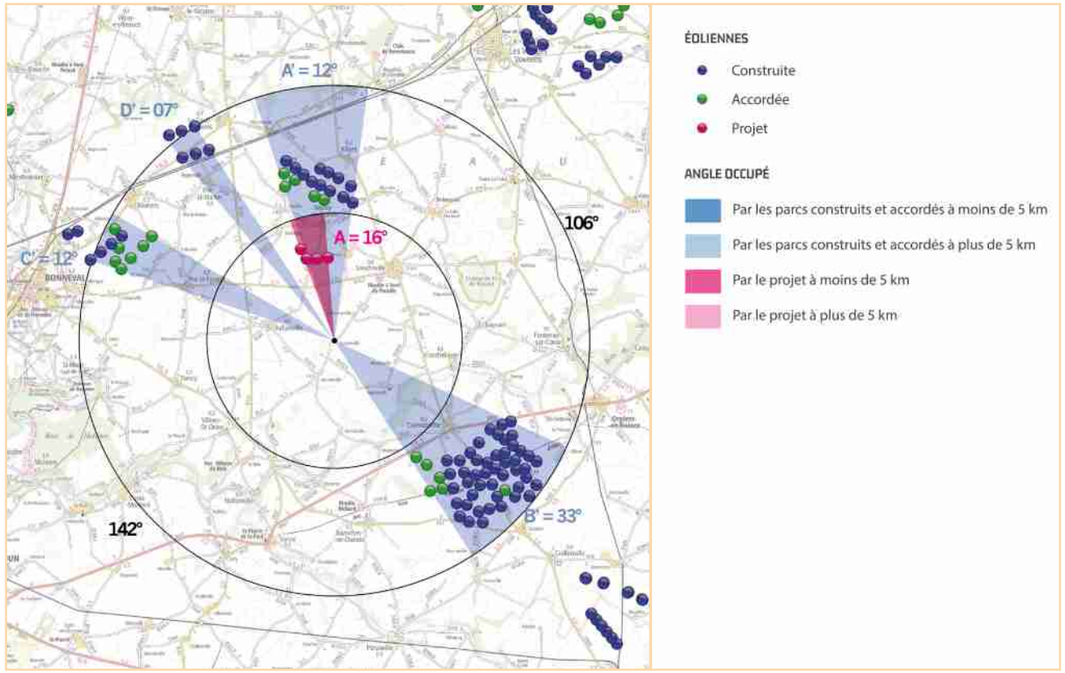

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

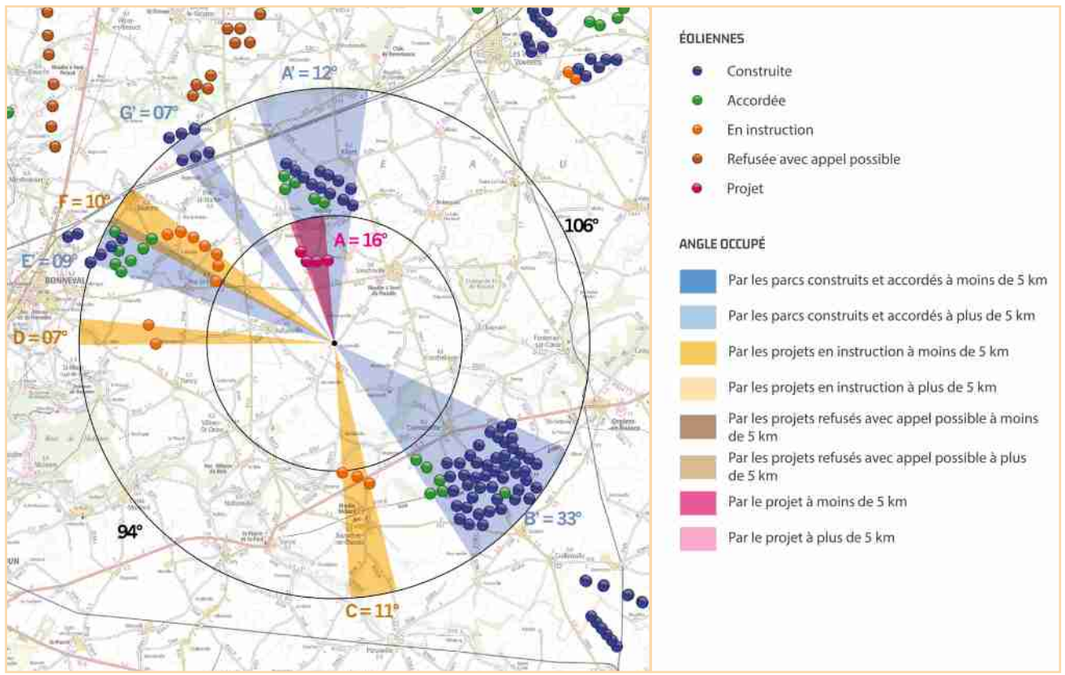

Volet paysager

AIGNEVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 8°, passant de 101° à 109°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité ne change pas.

L'indice d'espace de respiration diminue de 29°, passant de 125° à 96° mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 81°, passant de 101° à 182°. et atteint son seuil d'alerte de 120°. L'indice d'espace de respiration diminue également de 51°, passant de 125° à 74°. L'indice de densité diminue mais reste au-dessus de sa valeur seuil.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet renforce grandement le risque d'encerclement théorique, sans pour autant le créer.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 8°, passant de 182° à 190°. L'indice d'espace de respiration diminue de 31°, passant de 74° à 43°. L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste au-dessus de sa valeur seuil.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme précédent.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS AIGNEVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	96	104	143	151
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	5	5	39	39
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	101	109	182	190
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	28	30	39	41
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,28	0,28	0,21	0,22
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	125	96	74	43

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est modérée. Bien que son secteur angulaire ne soit que de 8°, il vient réduire l'indice d'espace de respiration (IER) de 29°. La valeur seuil de cet indice était cependant déjà atteinte avec le contexte actuel (diagramme 1). Il ne crée pas la situation d'encerclement théorique mais contribue à la renforcer. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il renforce alors le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

AIGNEVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

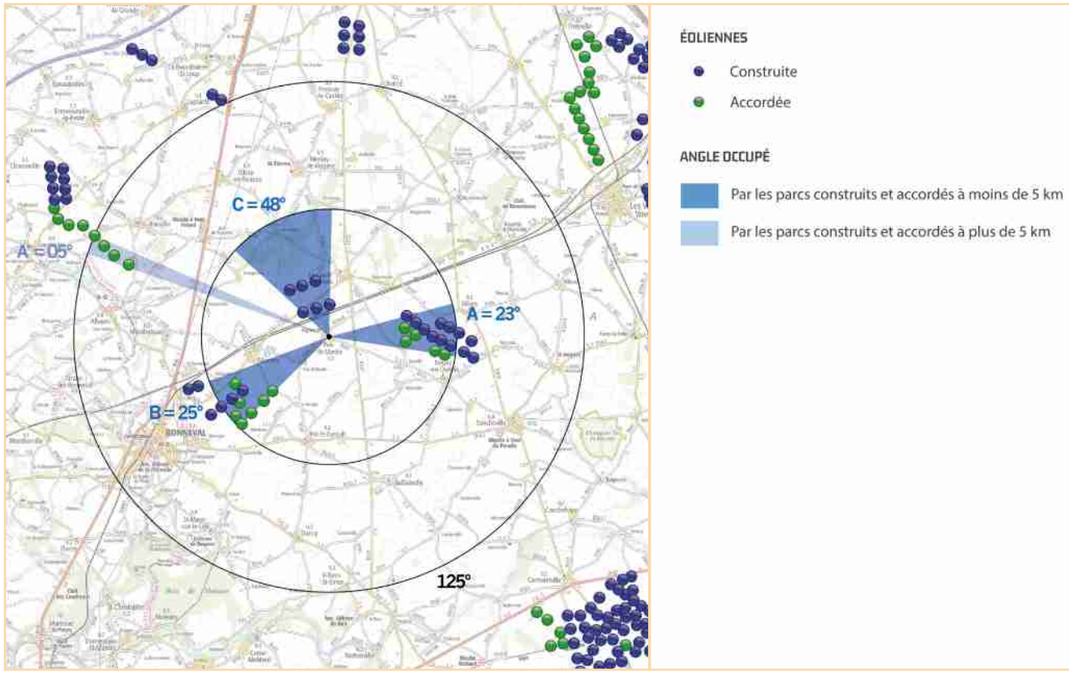

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

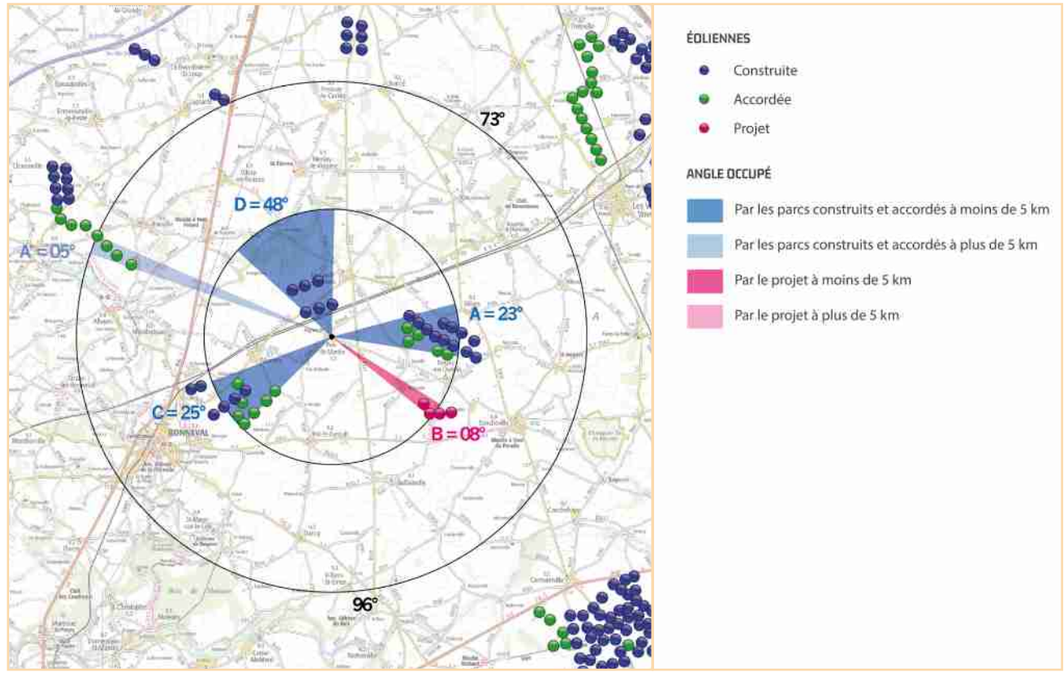

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

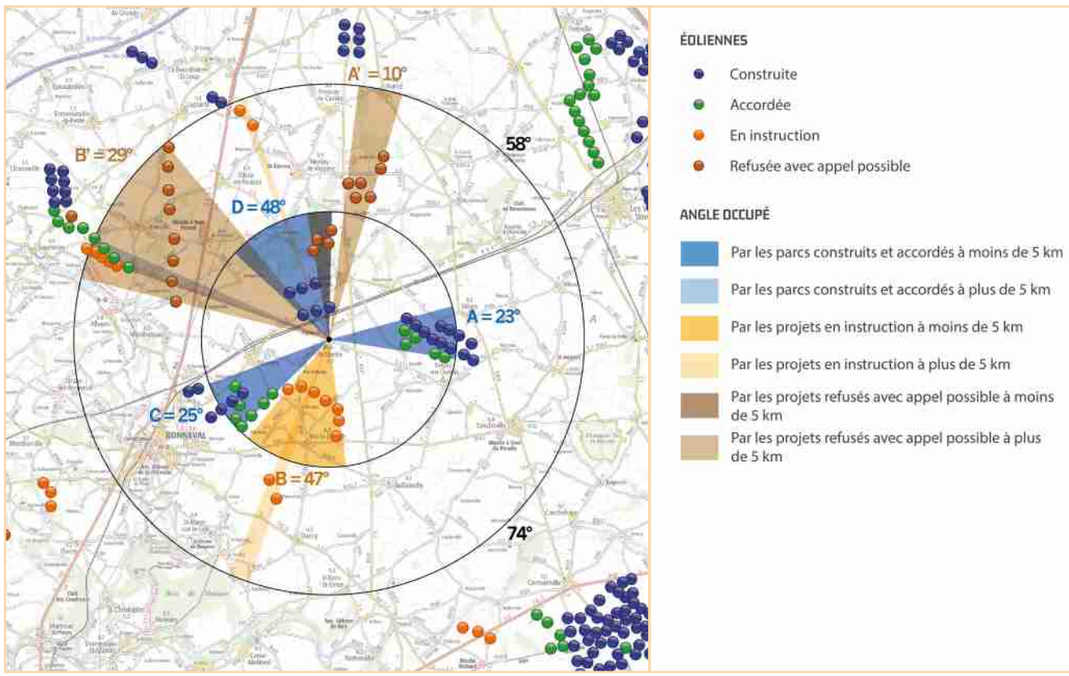

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

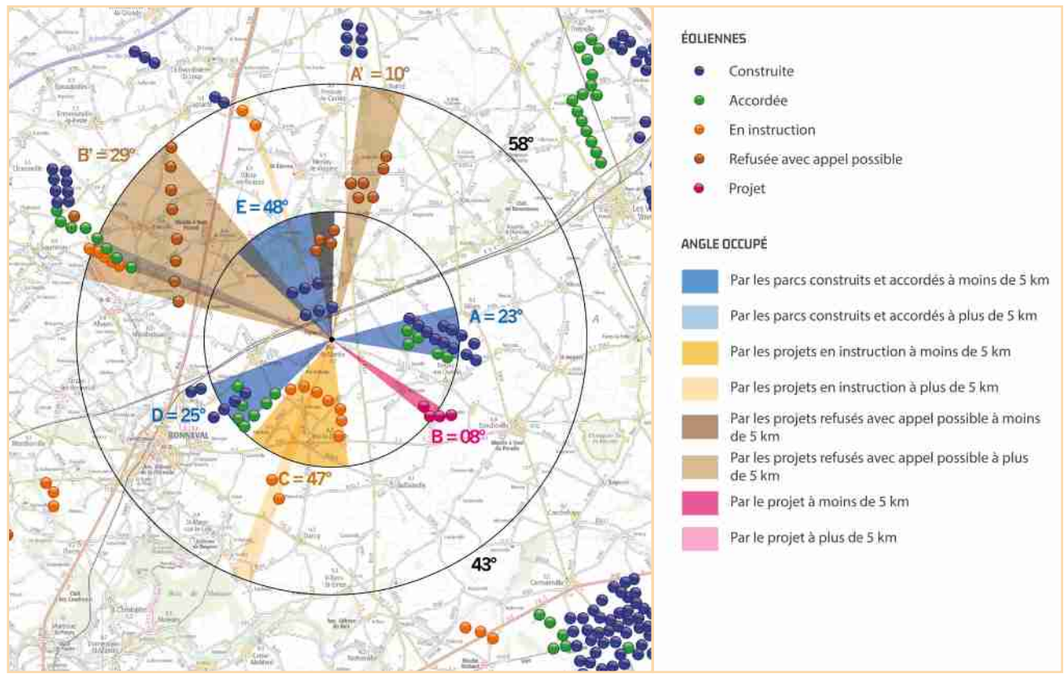

Volet paysager

ALLONVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 2°, passant de 82° à 84°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.04 et il passe de 0.11 à 0.15. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 30°, passant de 82° à 112°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.01 et il passe de 0.11 à 0.12.

L'indice d'espace de respiration diminue de 46°, passant de 138° à 92°, mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 2°, passant de 112° à 114°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°.

L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 et il passe de 0.12 à 0.15. L'indice d'espace de respiration diminue de 2°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS ALLONVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	35	37	50	52
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	47	47	62	62
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	82	84	112	114
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	9	13	13	17
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,11	0,15	0,12	0,15
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	138	138	92	90

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre en grande partie dans un secteur angulaire déjà occupé par des éoliennes construites et accordées. Il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de seulement 2°. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte éolien (diagramme 2), il ne vient pas réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER) mais la réduit de 2° lorsqu'il est ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). La valeur seuil de cet indice était cependant déjà atteinte avec le contexte actuel (diagramme 1)

ALLONVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

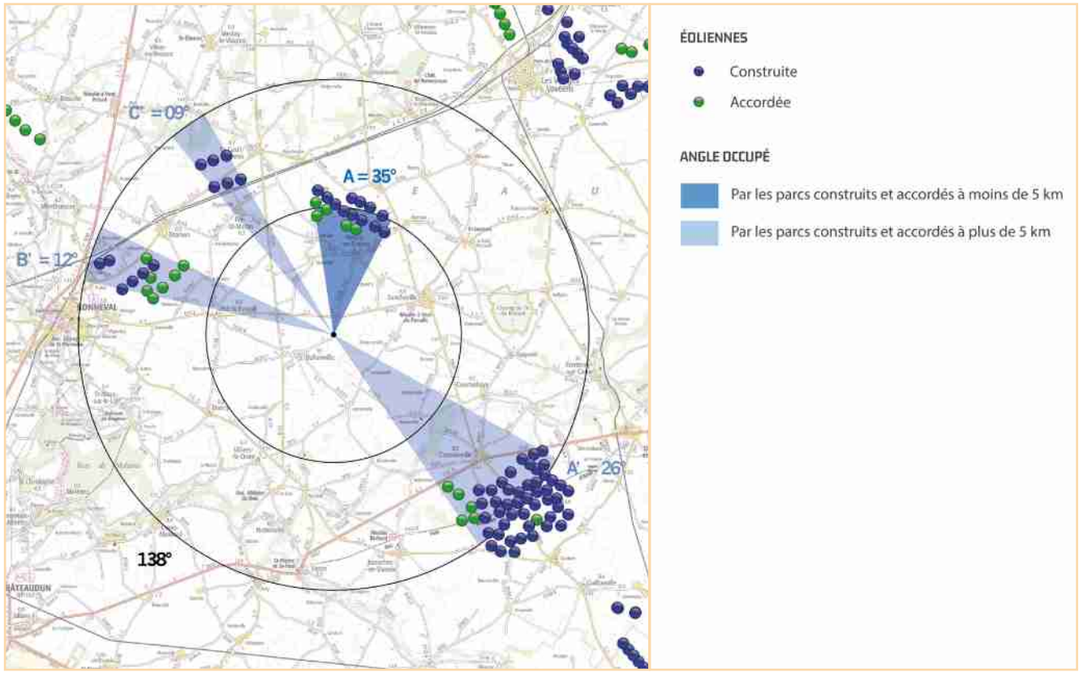

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

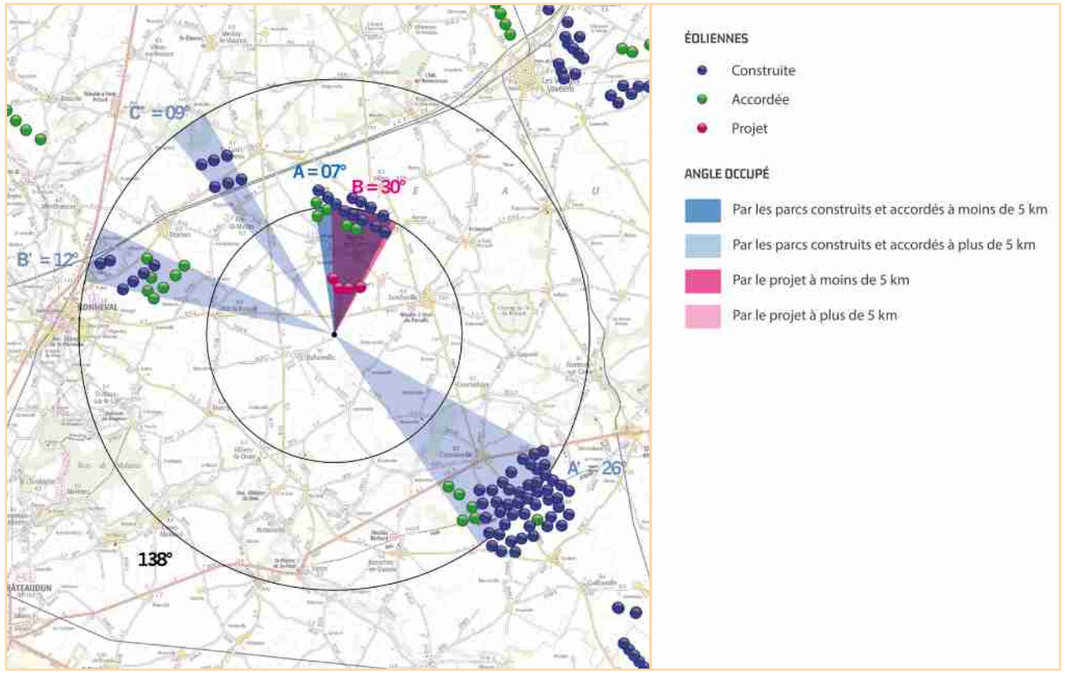

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

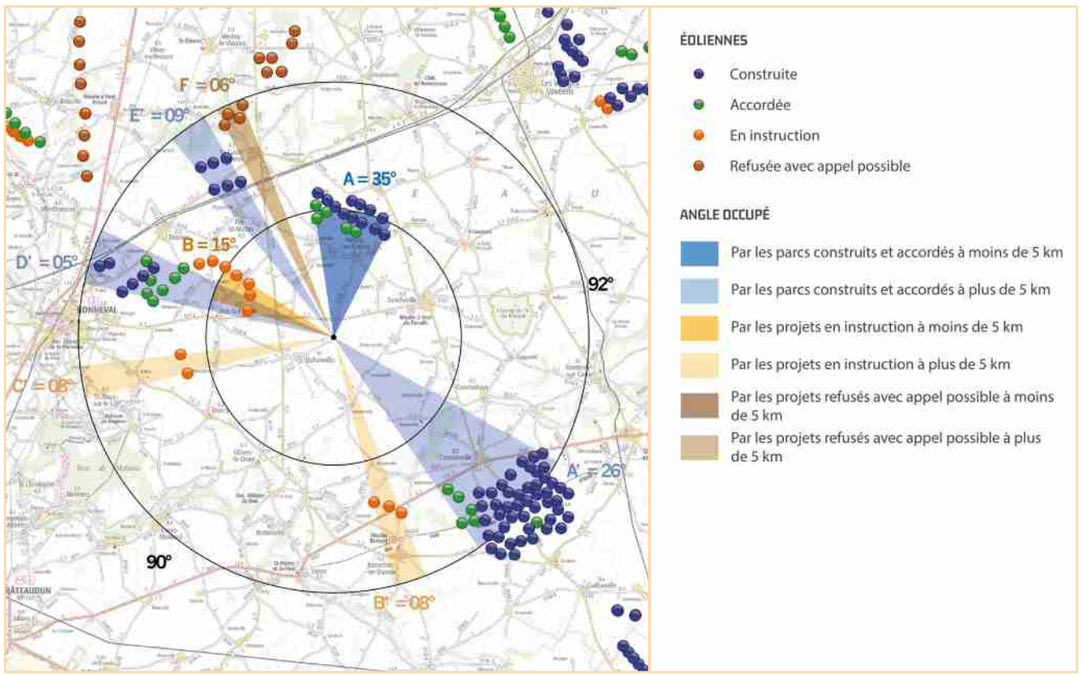

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

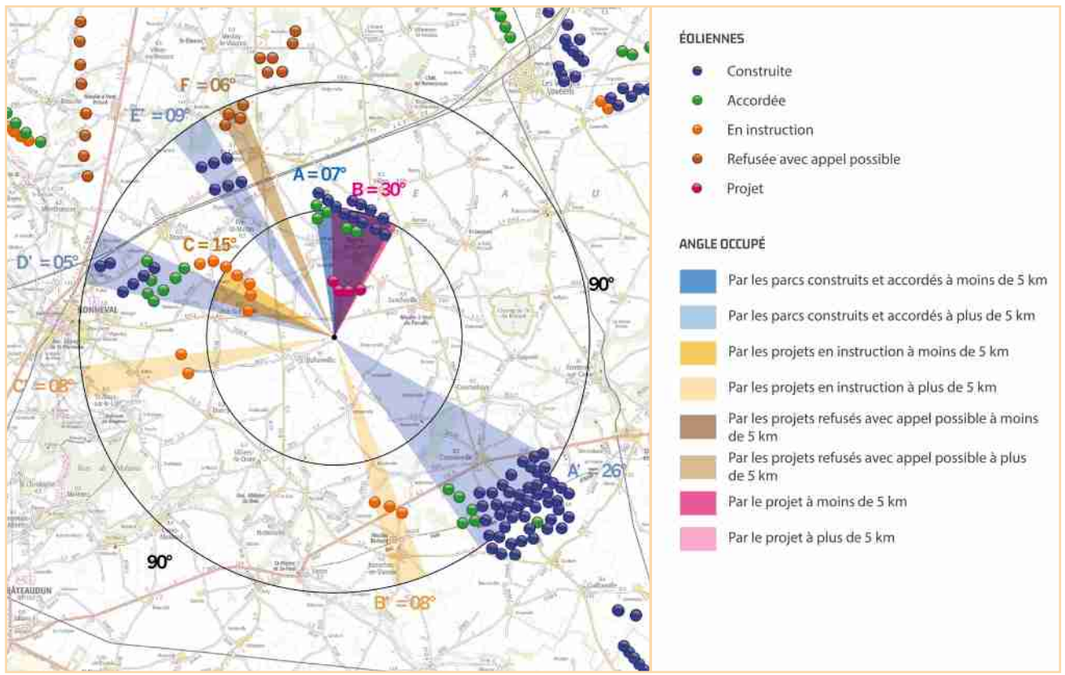

BULLAINVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

Les seuils d'alerte ne sont pas atteints pour les deux autres indicateurs.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 8°, passant de 78° à 86°, mais reste largement en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.05 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 37°, passant de 78° à 115°, mais reste légèrement en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.06 puisque des éoliennes s'intègrent désormais dans le périmètre 0-5 km.

L'indice d'espace de respiration diminue de 57° et passe de 156° à 109°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 8°, passant de 115° à 123° et passe ainsi son seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 mais reste en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 109° pour l'ensemble des diagrammes.

Le seuil d'alerte est désormais également atteint pour l'indice d'occupation à l'horizon.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS BULLAINVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	0	19	25	44
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	78	67	90	79
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	78	86	115	123
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	0	4	7	11
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,00	0,05	0,06	0,09
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	156	156	109	109

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Il ne vient jamais réduire l'Indice d'Espace de Respiration (IER) mais augmente l'indice d'occupation à l'horizon (IOH) de 8°. Lorsqu'il est ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), le seuil d'alerte de l'IOH est atteint, ce qui n'est pas la cas lorsqu'il est ajouté seul au contexte éolien actuel (diagramme 2). C'est dans un premier temps l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel qui augmente grandement la valeur de l'IOH, de 37° (diagramme 3), puis l'ajout du projet à ce contexte qui fait passer la valeur seuil de l'IOH (diagramme 4).

BULLAINVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

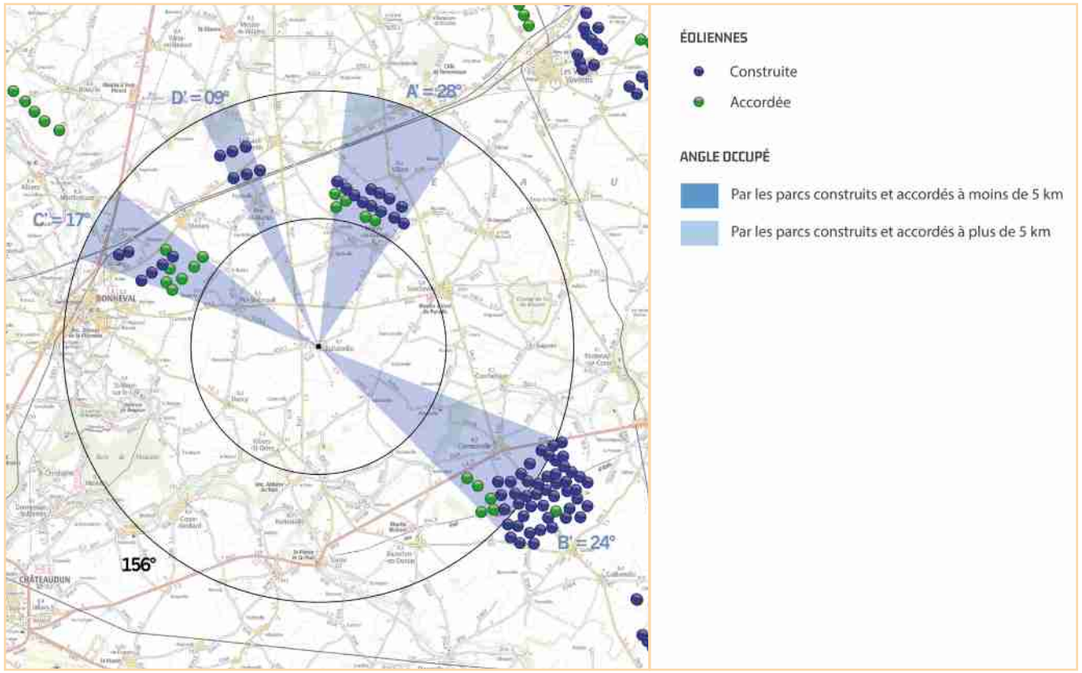

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

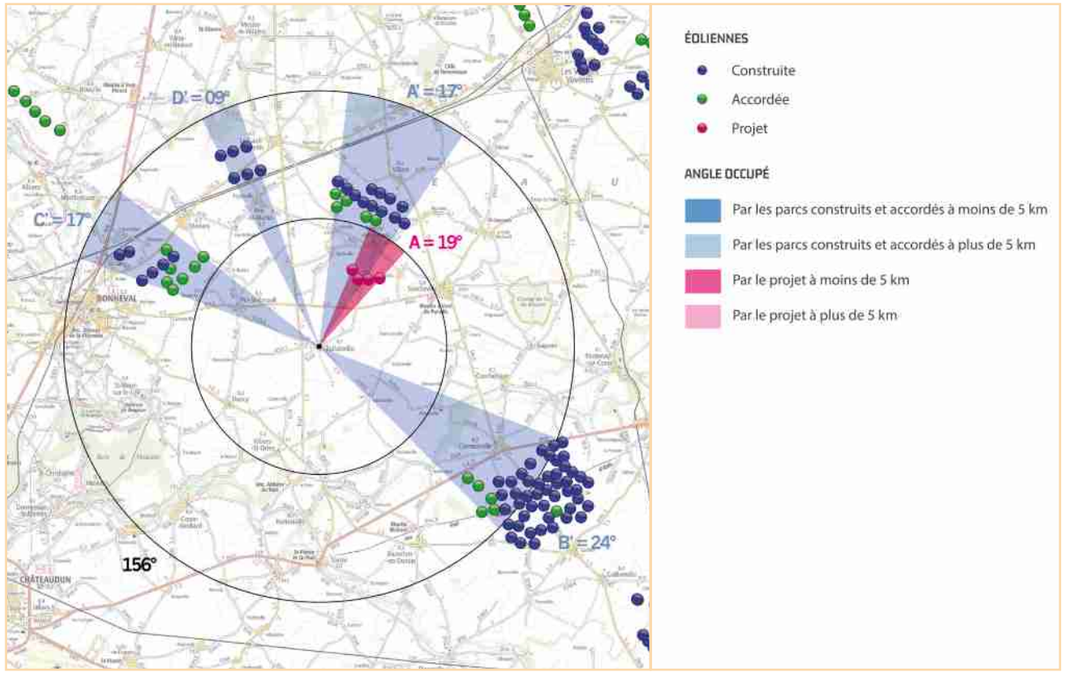

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

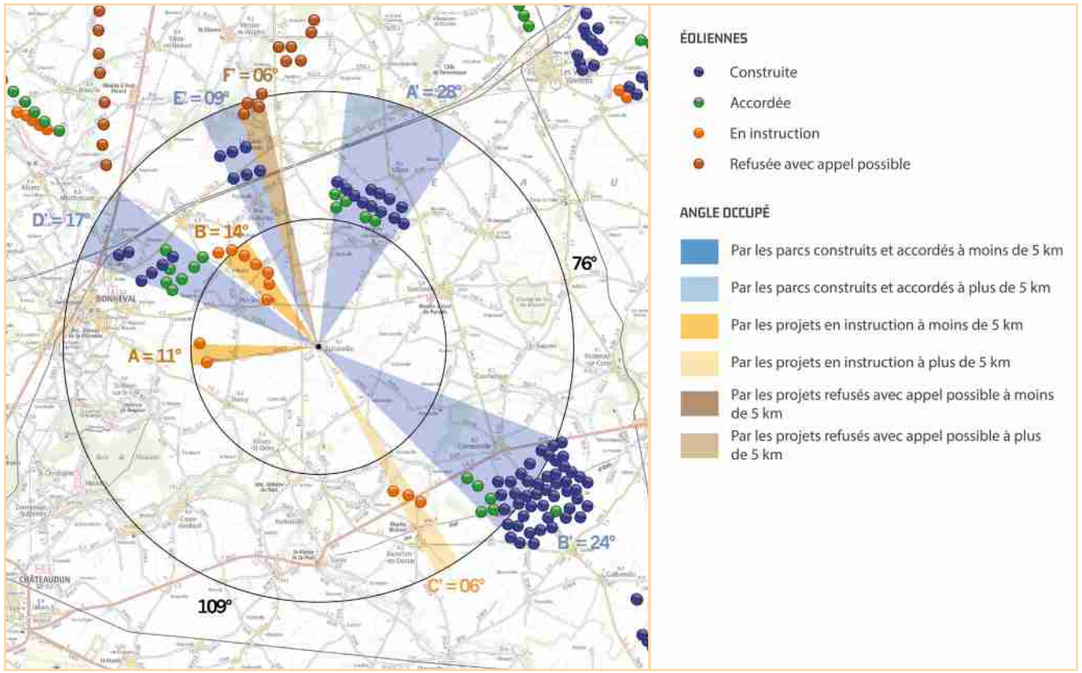

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

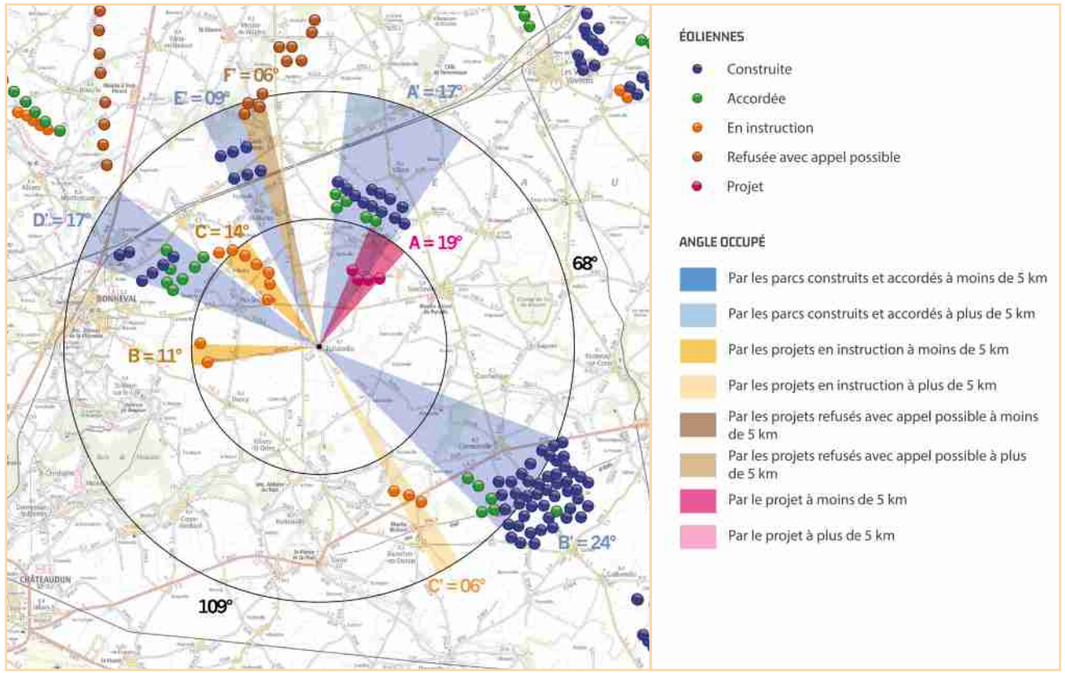

Volet paysager

DOMMARVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

Les seuils d'alerte ne sont pas atteints pour les deux autres indicateurs.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 18°, passant de 79° à 97°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 25°, passant de 79° à 104°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité diminue de 0.01. L'indice d'espace de respiration diminue de 47°, passant de 122° à 75°, mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 18°, passant de 104° à 122°, et passe ainsi son seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 mais reste en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10. L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 78°.

Le seuil d'alerte est désormais également atteint pour l'indice d'occupation à l'horizon.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS DOMMARVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	0	23	0	23
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	79	74	104	99
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	79	97	104	122
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	4	8	4	8
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,05	0,08	0,04	0,07
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	125	125	78	78

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Il ne vient jamais réduire l'Indice d'Espace de Respiration (IER) mais augmente l'indice d'occupation à l'horizon (IOH) de 8°. Lorsqu'il est ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), le seuil d'alerte de l'IOH est atteint, ce qui n'est pas la cas lorsqu'il est ajouté seul au contexte éolien actuel (diagramme 2). C'est dans un premier temps l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel qui augmente grandement la valeur de l'IOH, de 25° (diagramme 3), puis l'ajout du projet à ce contexte qui fait passer la valeur seuil de l'IOH (diagramme 4).

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

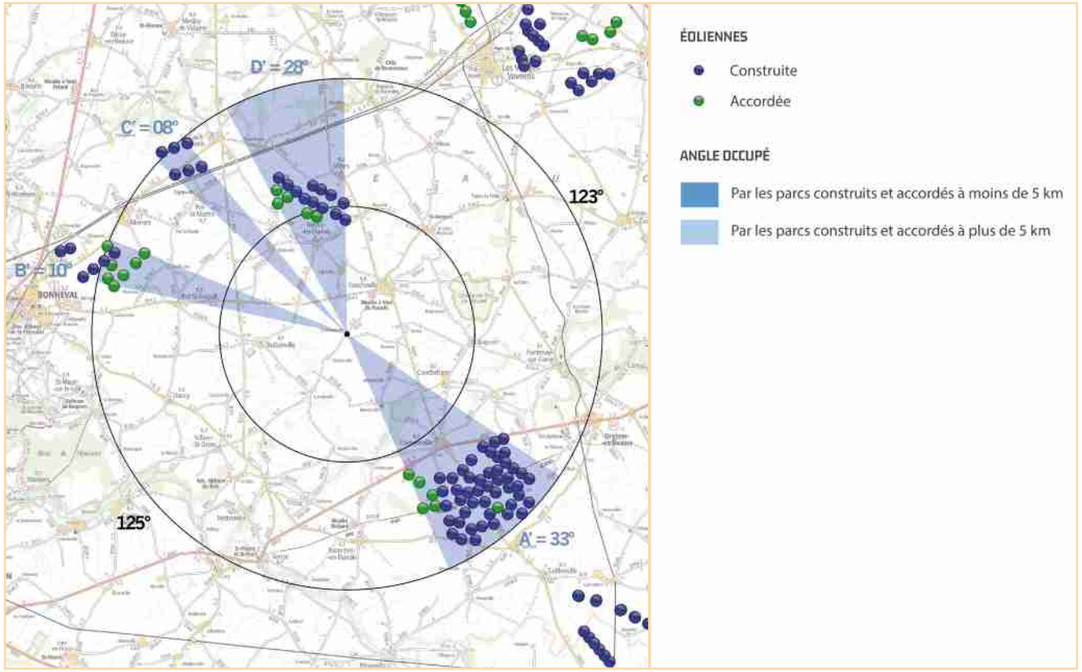

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

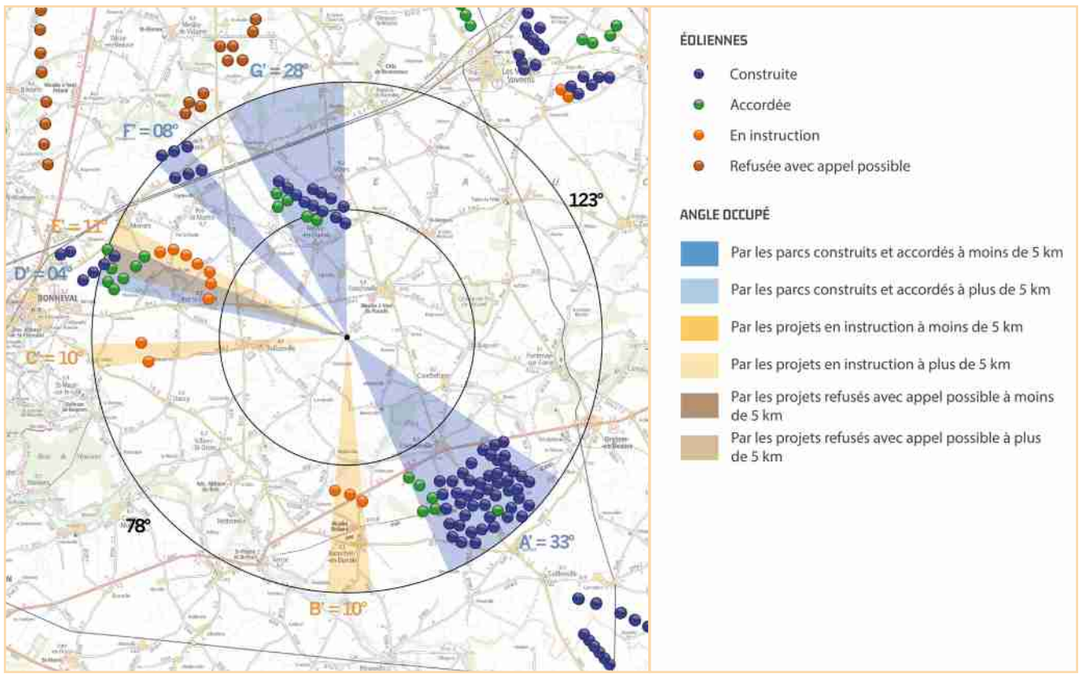

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

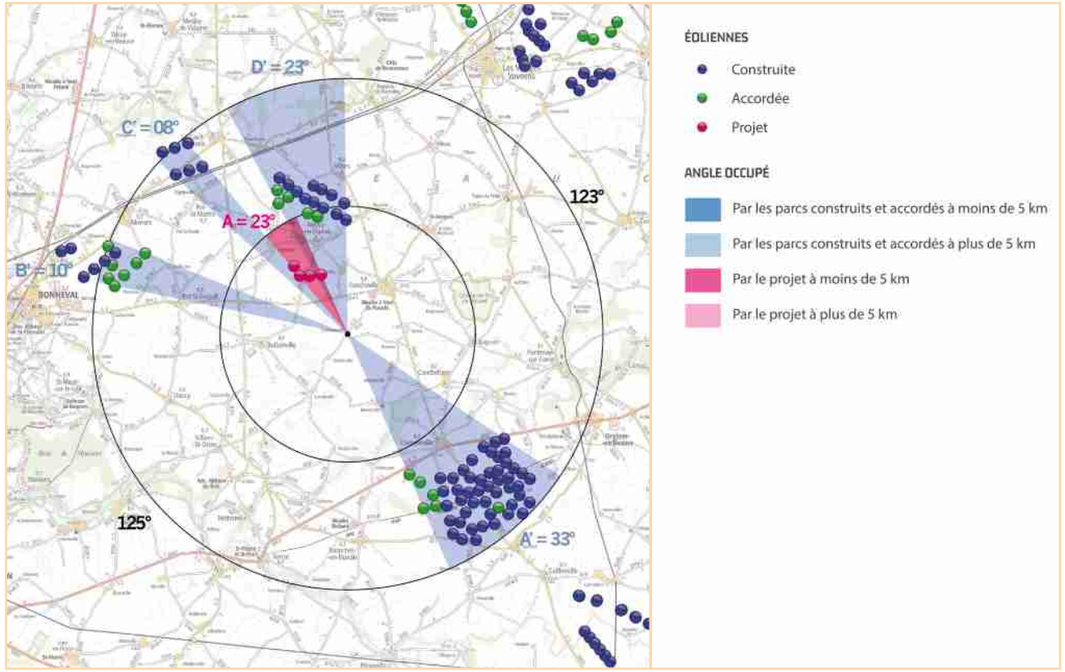

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

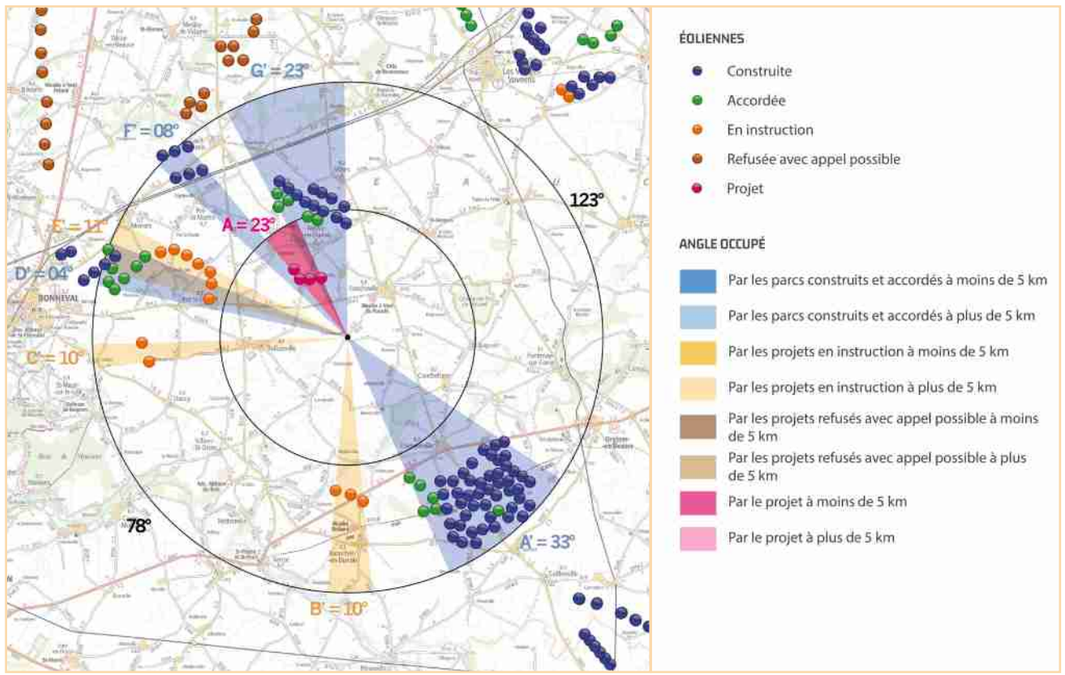

Volet paysager

FERME DE GOURVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 6°, passant de 94° à 100°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 44°, passant de 94° à 137°, et passe ainsi son seuil d'alerte de 120°.

L'indice de densité diminue de 0.02. L'indice d'espace de respiration diminue de 34°, passant de 125° à 91°. Pour ces deux indices, ils étaient déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet renforce grandement le risque d'encerclement théorique, sans pour autant le créer.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 6°, passant de 137° à 143°.

L'indice de densité augmente de 0.02. L'indice d'espace de respiration diminue de 6°. Pour ces deux indices, ils étaient déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme précédent.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LA FERME DE GOURVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	45	51	76	82
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	49	49	61	61
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	94	100	137	143
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	21	22	26
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,18	0,21	0,16	0,18
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	125	125	91	85

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il augmente l'IOH de seulement 6° et ne vient pas réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER) lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Il la diminue cependant de 6° lorsqu'il ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4) mais le seuil d'alerte de cet indice est déjà largement atteint avec juste avec le contexte actuel (diagramme 1). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il renforce alors le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

FERME DE GOURVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

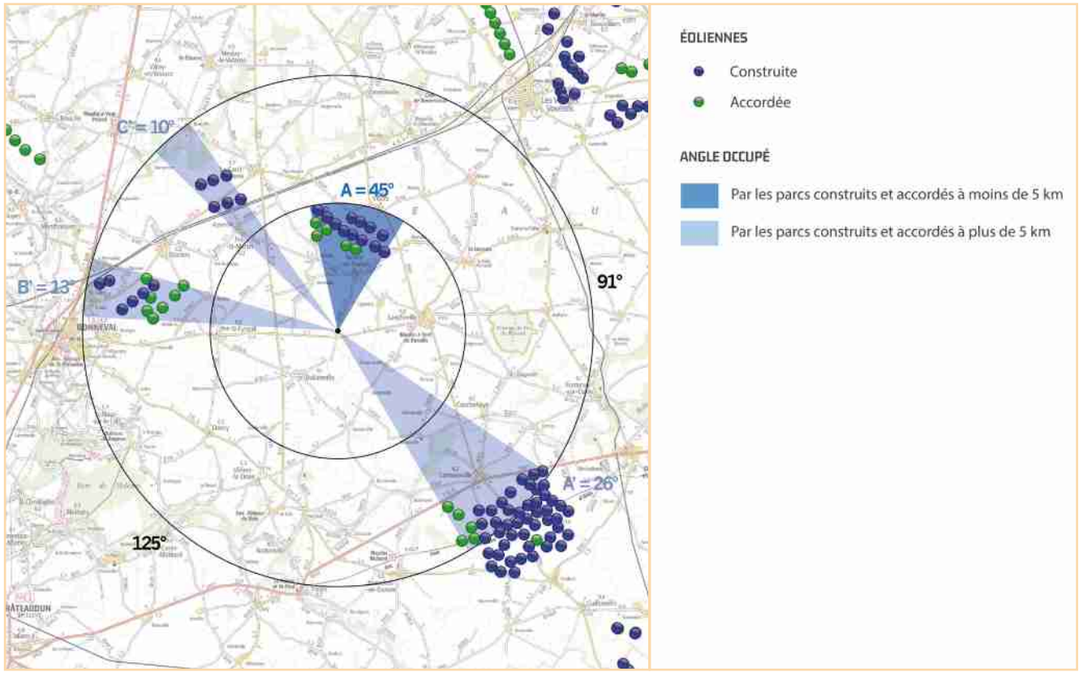

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

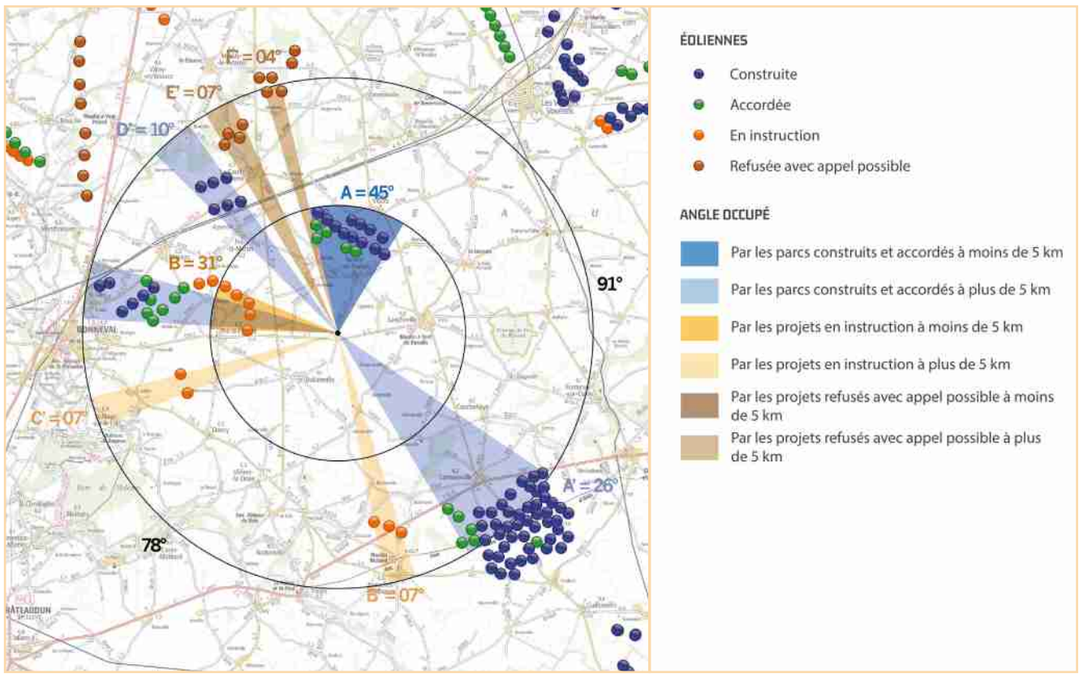

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

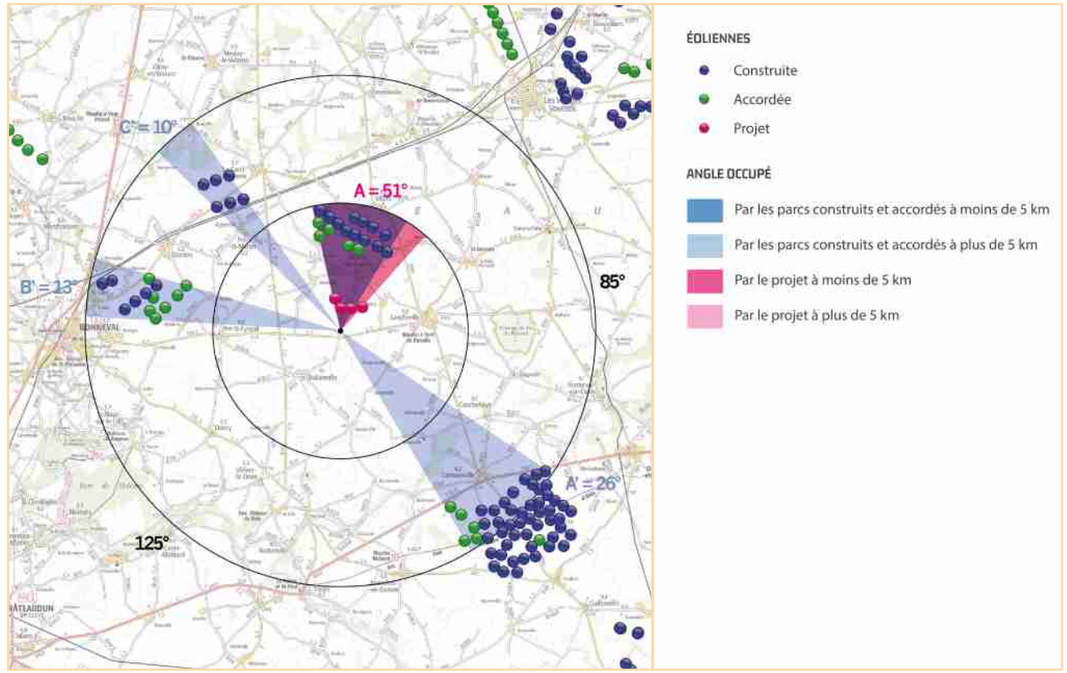

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

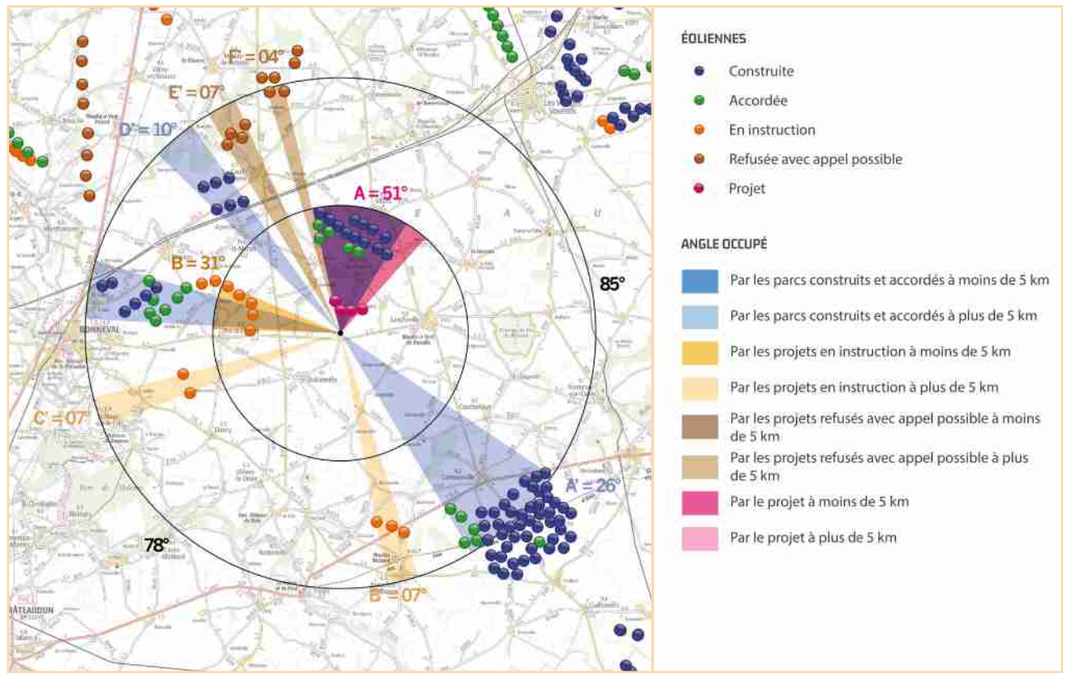

Volet paysager

FERME DE RAIMBERT

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 14°, passant de 68° à 82° mais reste en-dessous de sa valeur seuil de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.01 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km.

L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 139°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 63°, passant de 68° à 131° et atteint son seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité diminue de 0.05 mais reste en seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration diminue fortement de 60°, passant de 139° à 79°.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet renforce grandement le risque d'encerclement théorique, sans pour autant le créer.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 14°, passant de 131° à 145°.

L'indice de densité augmente de 0.01. L'indice d'espace de respiration ne change pas et reste de 79°.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 3.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LA FERME DE RAIMBERT				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	36	50	93	107
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	32	32	38	38
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	68	82	131	145
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	21	26	30
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,25	0,26	0,20	0,21
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	139	139	79	79

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de 14° et ne vient jamais réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il renforce alors le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

FERME DE RAIMBERT

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

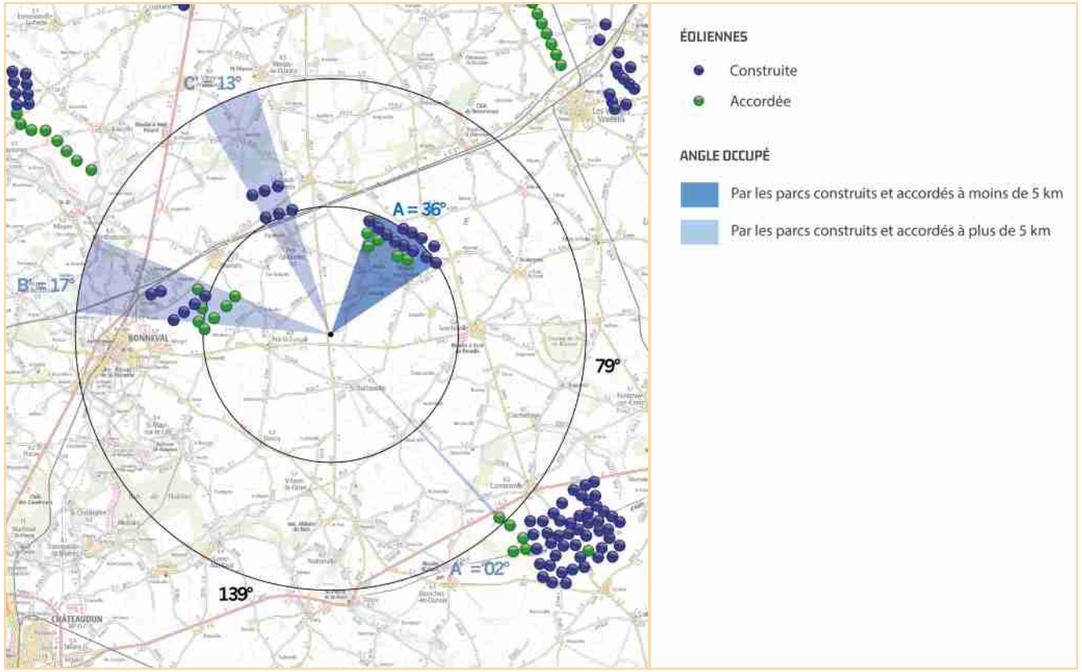

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

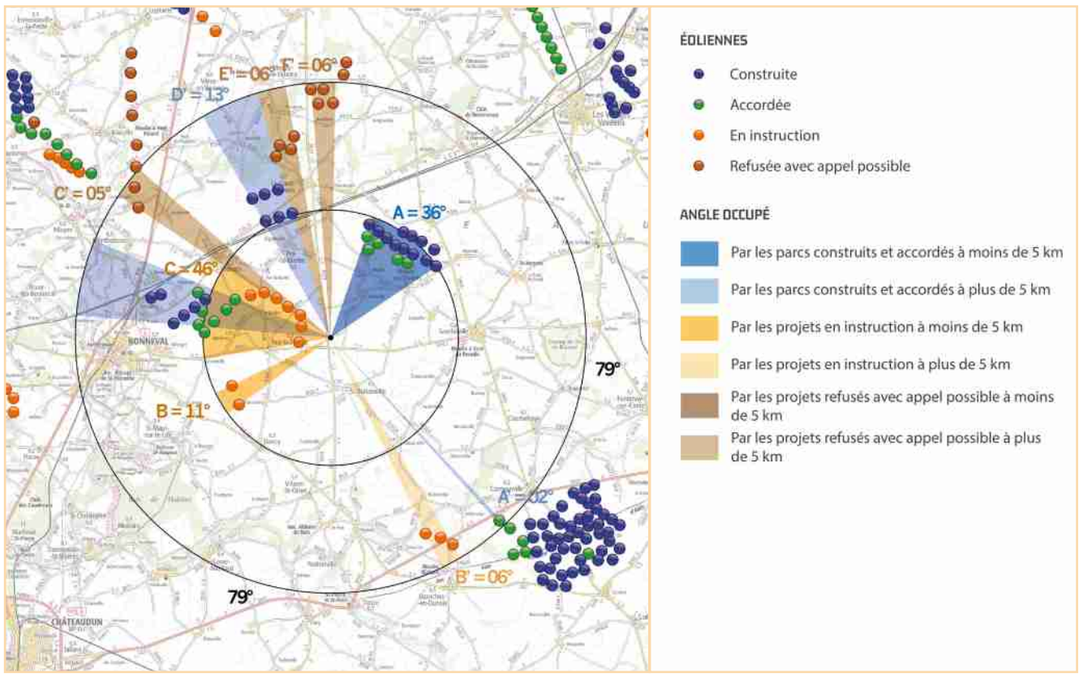

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

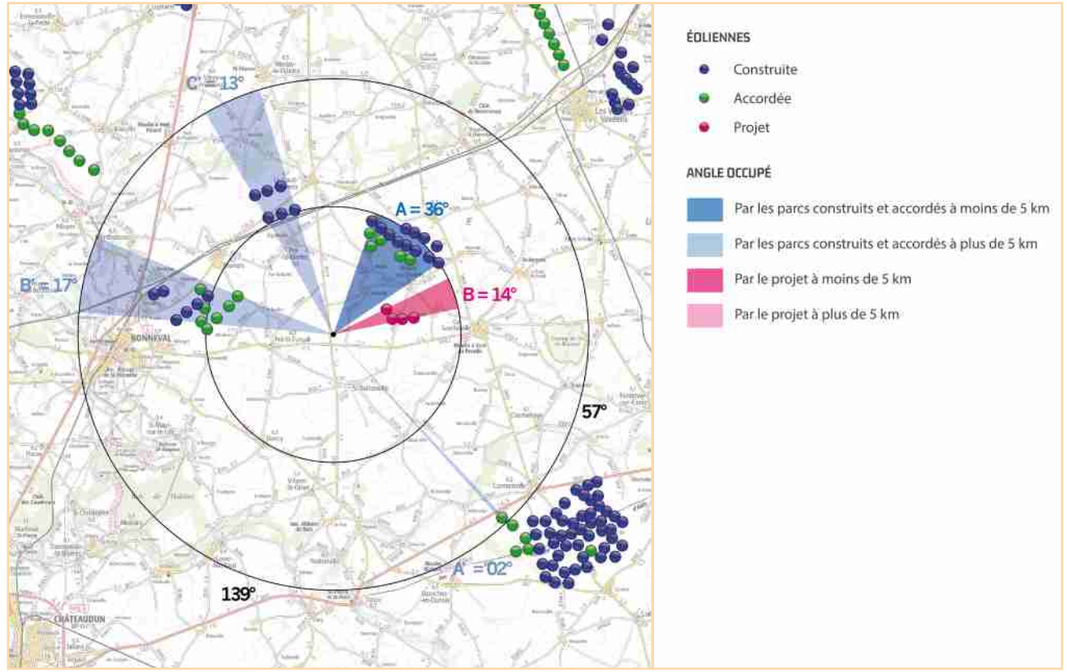

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

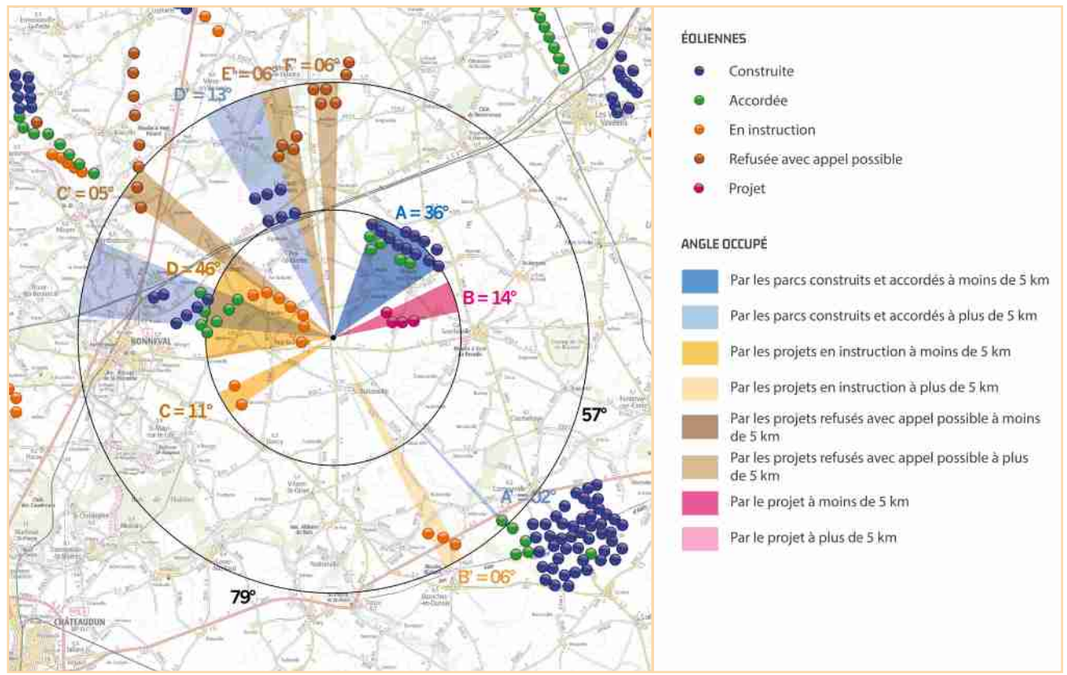

Volet paysager

FERME DE THONVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 10°, passant de 80° à 90° mais reste en-dessous de sa valeur seuil de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.01 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste en seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration diminue de 35°, passant de 191° à 156° et passe donc en-dessous de sa valeur seuil de 160°.

L'ajout du projet crée ici un risque d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte de l'indice de respiration est désormais atteint.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 77°, passant de 80° à 157° et atteint son seuil d'alerte. L'indice de densité diminue mais reste en seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration diminue de 105°, passant de 191° à 86° et passe donc en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 10°, passant de 157° à 167°. L'indice de densité augmente de 0.01. L'indice d'espace de respiration est réduit de 20°. Les trois indices restent en seuil d'alerte.

Le projet contribue ici à renforcer la situation d'encerclement théorique créée par l'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible (diagramme 3).

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LA FERME DE THONVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	62	72	122	132
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	18	18	35	35
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	80	90	157	167
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	23	27	30	34
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,29	0,30	0,19	0,20
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	191	156	86	66

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (diagramme 2), puisque la valeur de l'IER est alors inférieure à 160°, soit par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque le seuil d'alerte est alors atteint pour l'IER et l'IOH.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est forte. Il n'augmente l'IOH que de 10° mais vient créer à lui seul le risque d'encerclement théorique en faisant atteindre de 4° la valeur seuil de l'IER (diagramme 2). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il renforce alors le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

FERME DE THONVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

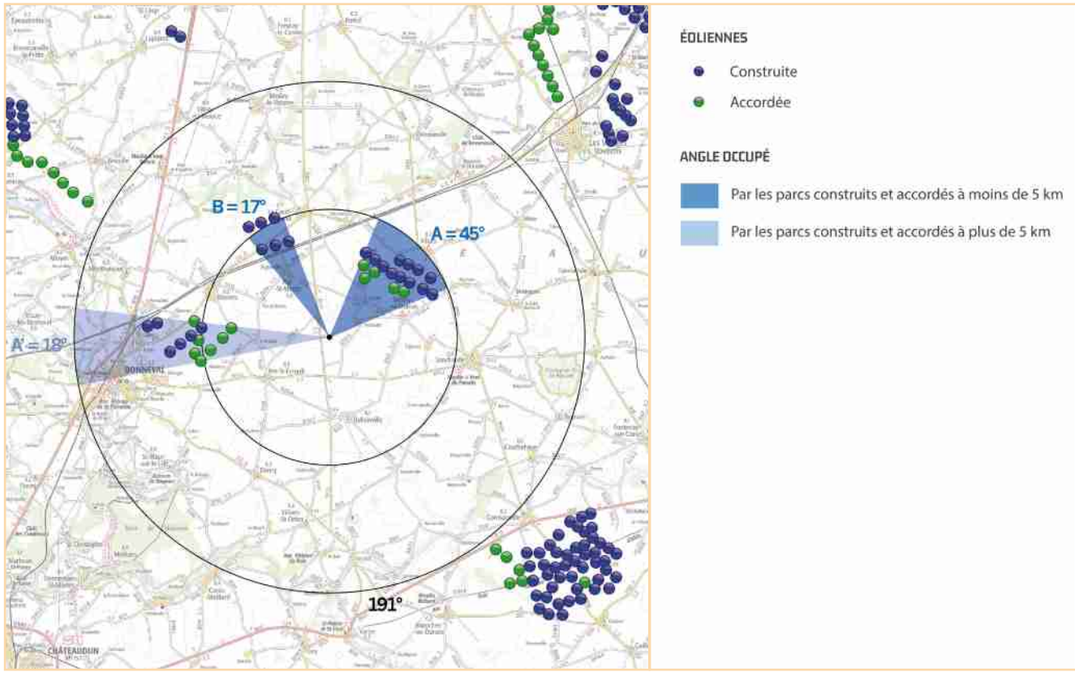

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

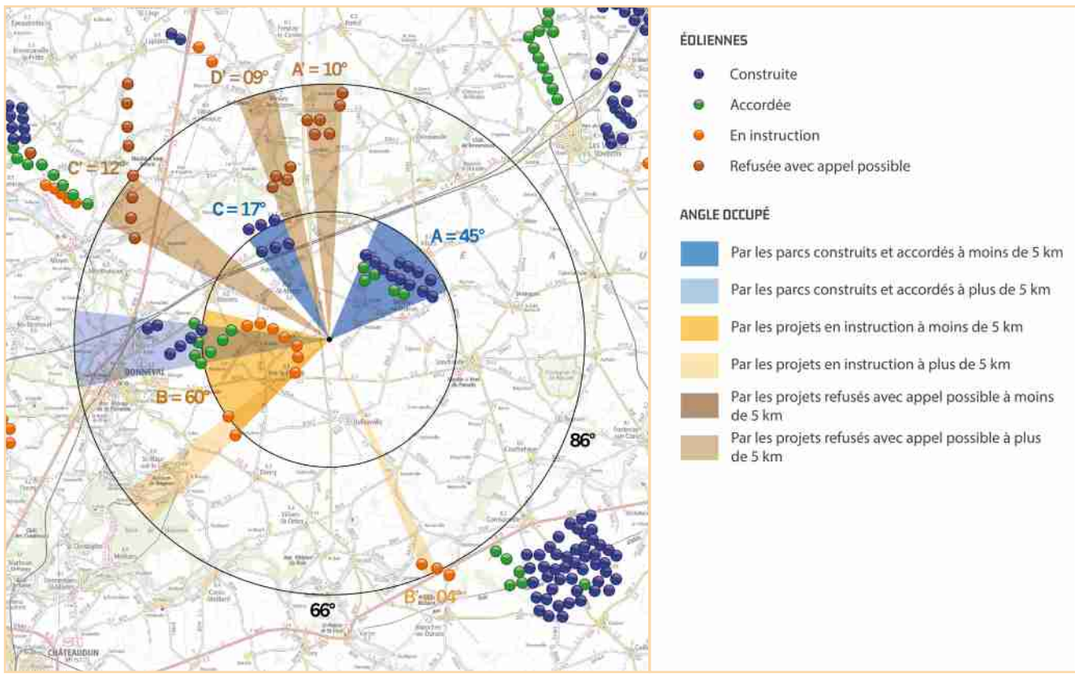

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

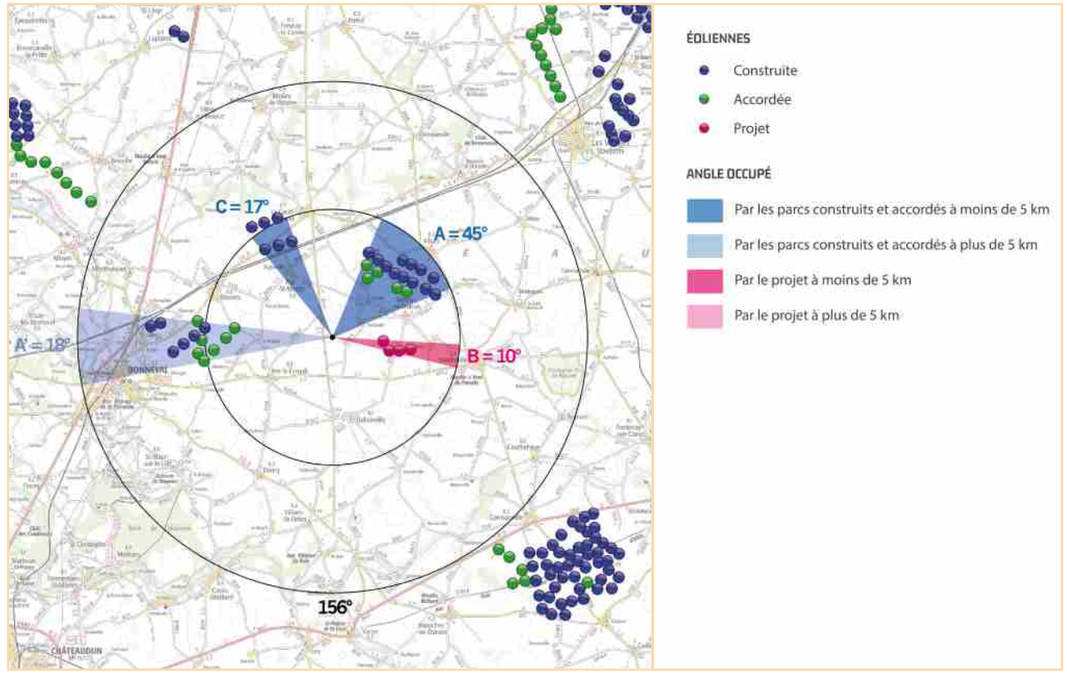

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

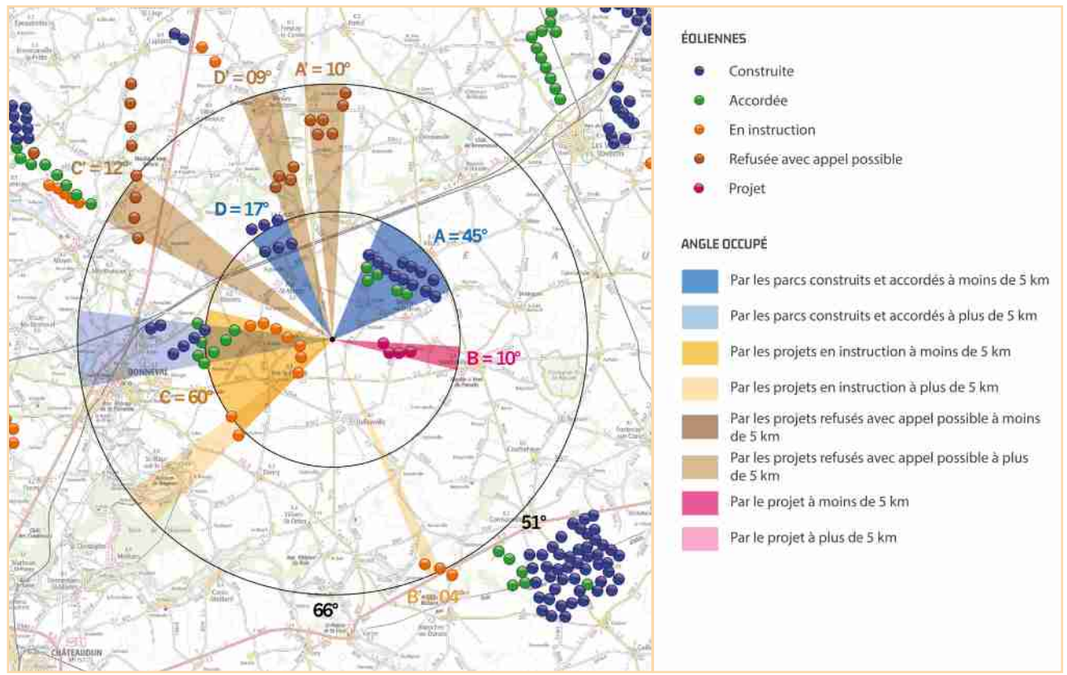

Volet paysager

JONVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

Les valeurs de ces deux indices sont cependant très proches des valeurs seuils.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 21°, passant de 116° à 137° et atteint sa valeur seuil puisqu'au-dessus de 120°. L'indice d'espace de respiration est très fortement réduit, passant de 163° à 90°, et il est désormais en seuil d'alerte puisqu'en-dessous de la valeur seuil de 160°. L'indice de densité lui ne change pas.

L'ajout du projet crée un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte de l'indice d'espace de respiration et de l'indice d'occupation à l'horizon sont désormais atteints.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 58°, passant de 116° à 174°, et atteint sa valeur seuil puisqu'au-dessus de 120°. L'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 163° à 137° et passe également en seuil d'alerte. L'indice de densité diminue mais reste en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée aussi un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 21°, passant de 174° à 195°. L'indice d'espace de respiration est de nouveau réduit, passant de 137° à 67°. L'indice de densité ne change pas.

Le projet contribue ici à renforcer la situation d'encerclement théorique créée par l'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible (diagramme 3).

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS JONVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	102	123	138	159
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	14	14	36	36
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	116	137	174	195
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	21	25	28	32
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,18	0,18	0,16	0,16
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	163	90	137	67

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (diagramme 2), puisque les seuils d'alerte de l'IER et de l'IOH sont alors atteints, soit par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3), pour les mêmes raisons.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très forte. Il augmente l'indice d'occupation à l'horizon de 21° et réduit l'indice d'espace de respiration de 73°. Cela fait alors atteindre les seuils d'alerte de l'IOH et de l'IER lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il renforce alors le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

JONVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

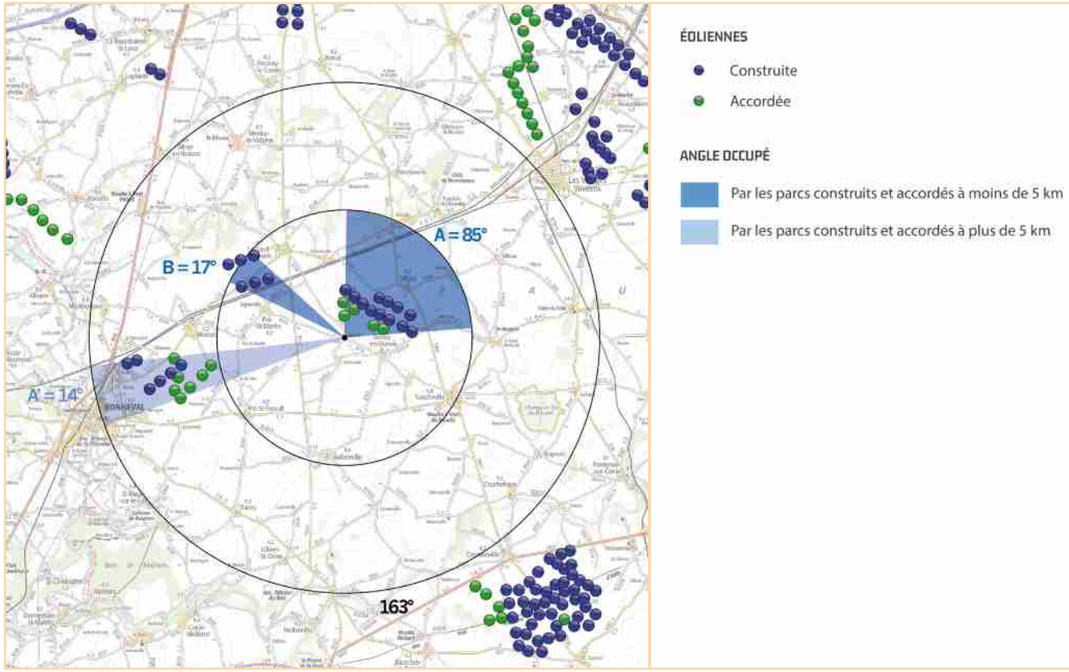

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

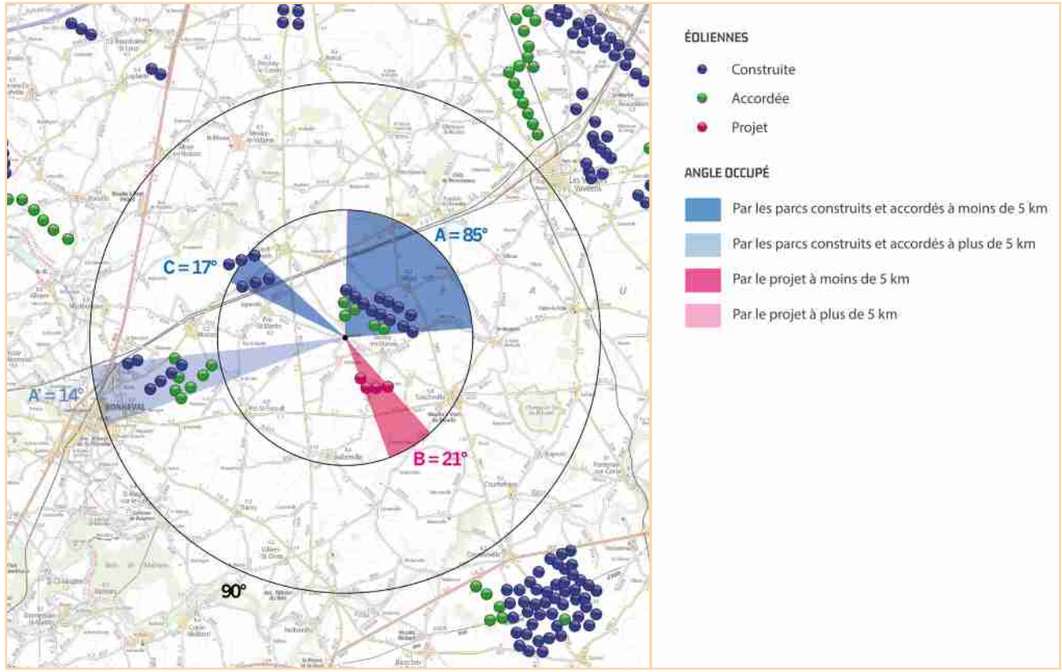

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

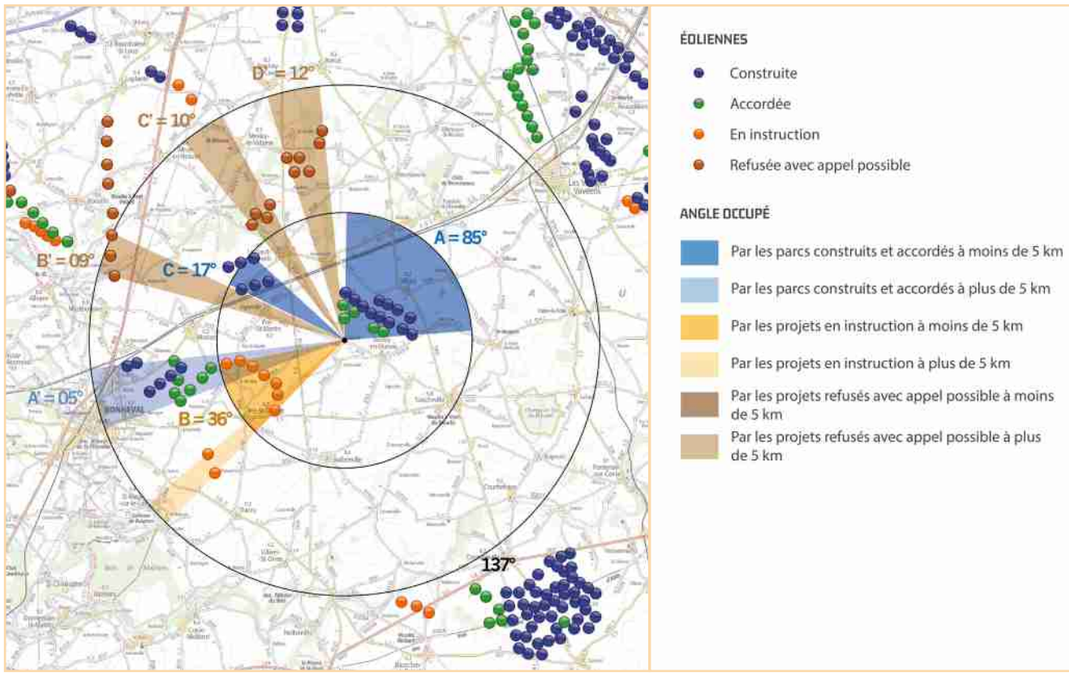

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

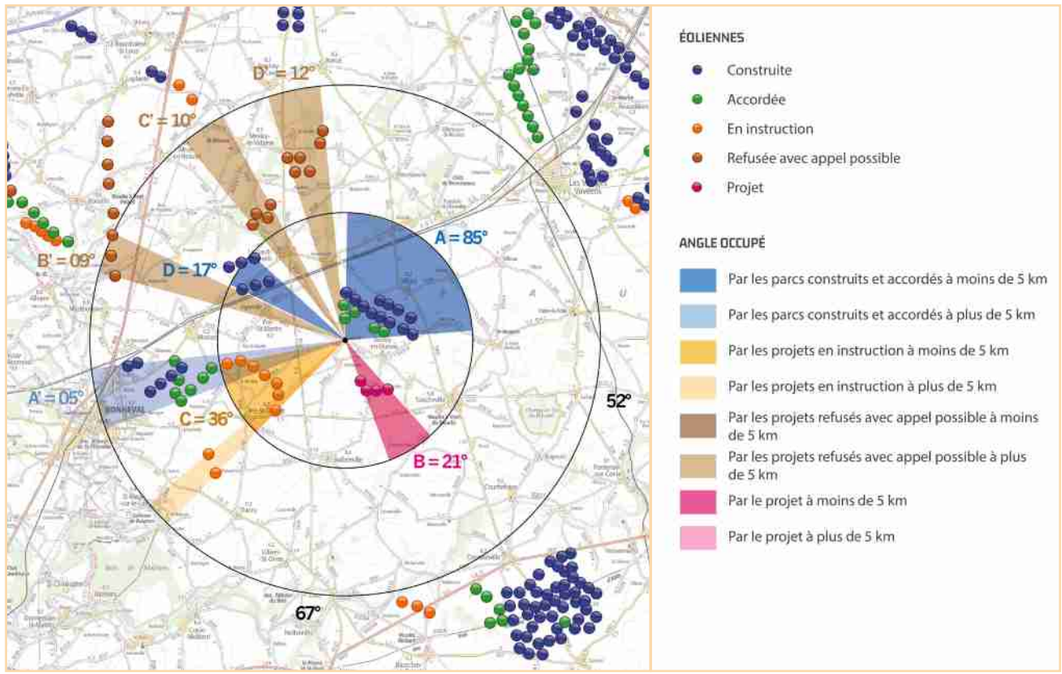

Volet paysager

JUMAINVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisqu'aucun seuil d'alerte des trois indicateurs n'est atteint.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne changent pas. L'indice de densité augmente légèrement de 0.06 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il reste cependant en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 24°, passant de 75° à 99°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente de 0.03. L'indice d'espace de respiration diminue en revanche de 46°, passant de 161° à 115°, et atteint son seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte de l'indice d'espace de respiration est atteint.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne changent pas. L'indice de densité augmente légèrement de 0.04 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km, mais il reste toujours en-dessous de son seuil d'alerte de 0.10.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme précédent.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS JUMAINVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	0	13	11	24
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	75	62	88	75
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	75	75	99	99
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	0	4	3	7
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,00	0,05	0,03	0,07
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	161	161	115	115

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque la valeur de l'IER est alors inférieure à 160°.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre entièrement dans un secteur angulaire déjà occupé par des éoliennes construites et accordées. Ainsi, il n'augmente pas l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) et ne vient jamais réduire l'Indice d'Espace de Respiration (IER). Il contribue seulement à augmenter très faiblement l'Indice de Densité (ID) puisqu'il s'intègre dans le périmètre 0-5 km autour du lieu de vie.

JUMAINVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

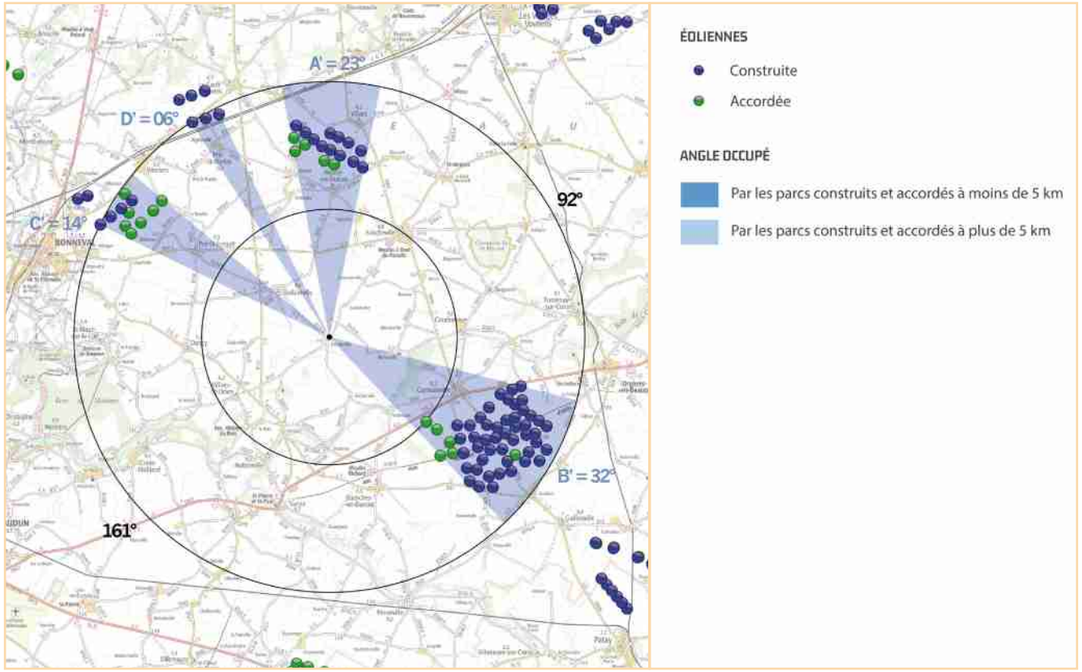

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

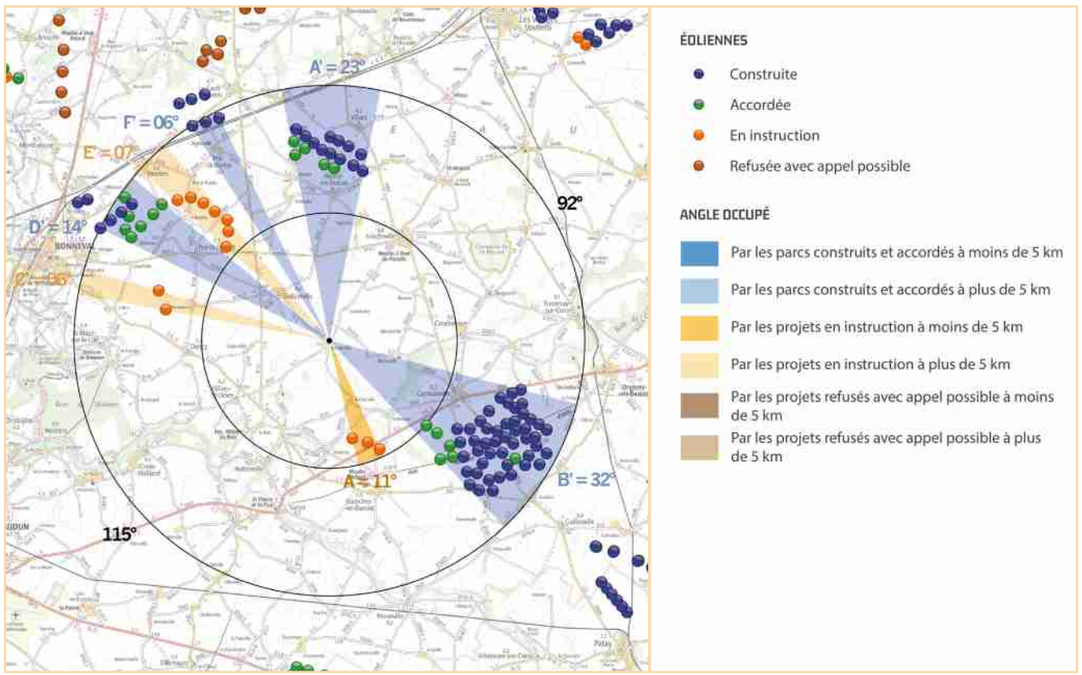

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

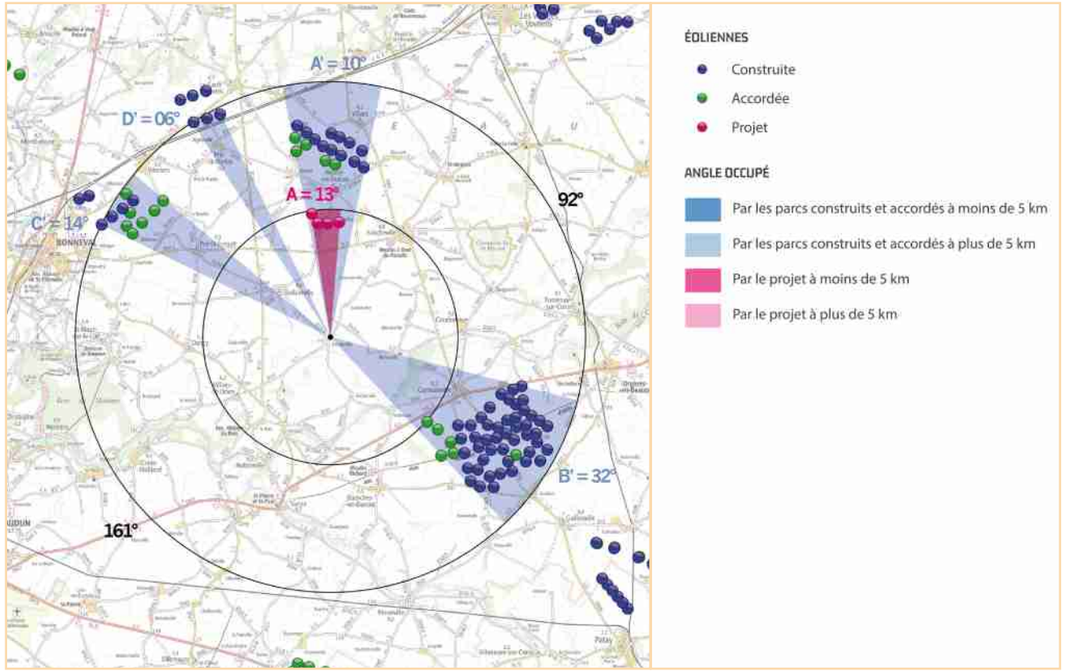

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

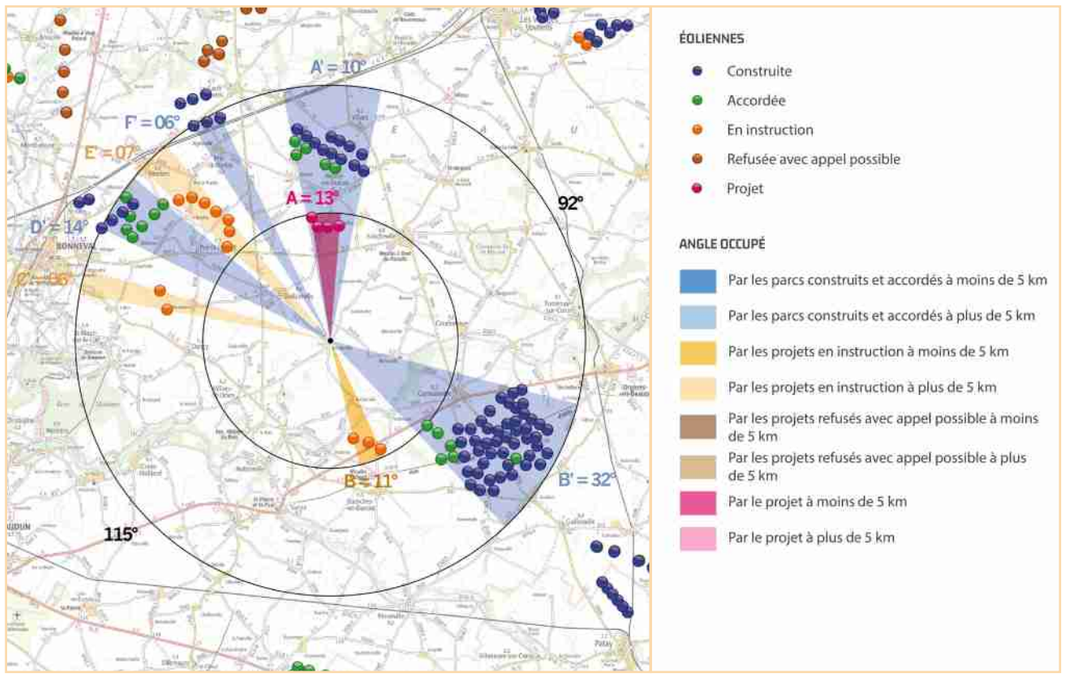

LA FOLIE-HERBAULT

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 7°, passant de 74° à 81°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.01 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il passe de 0.15 à 0.16. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 17°, passant de 74° à 91°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité diminue légèrement mais reste au-dessus de sa valeur seuil de 0.10.

L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 5°, passant de 91° à 96°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°.

L'indice de densité augmente de 0.02, passant de 0.12 à 0.14. L'indice d'espace de respiration ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LA FOLIE-HERBAULT				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	16	23	16	23
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	58	58	75	73
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	74	81	91	96
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	11	13	11	13
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,15	0,16	0,12	0,14
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	109	109	109	109

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de 7° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2) et de 5° lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Il ne vient jamais réduire l'Indice d'Espace de Respiration (IER).

LA FOLIE-HERBAULT

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

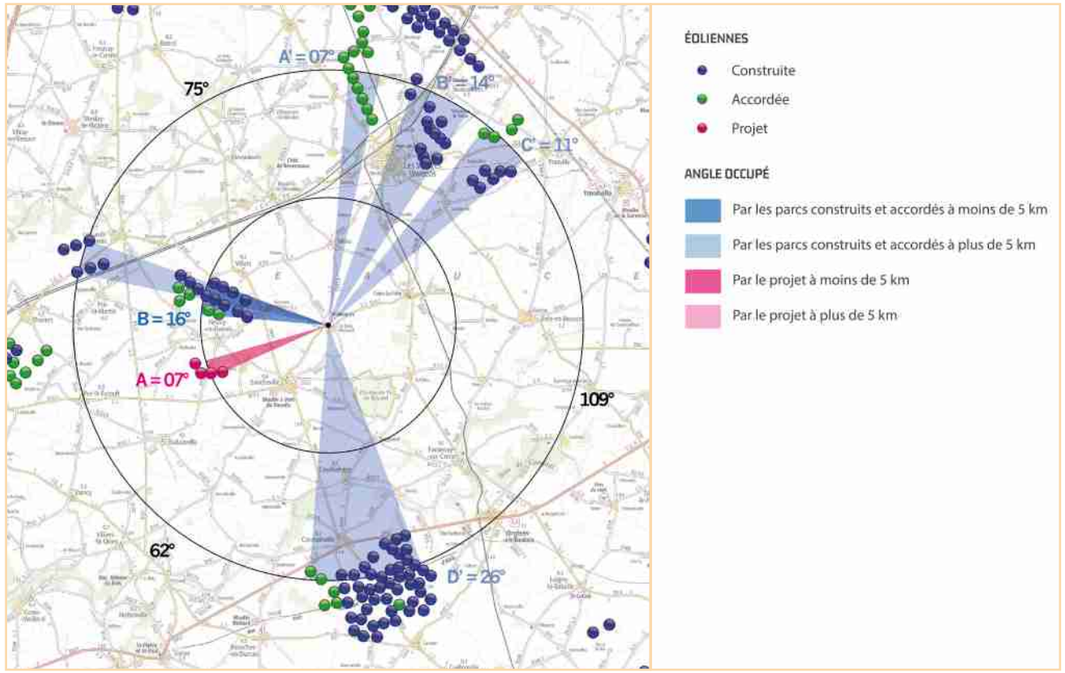

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

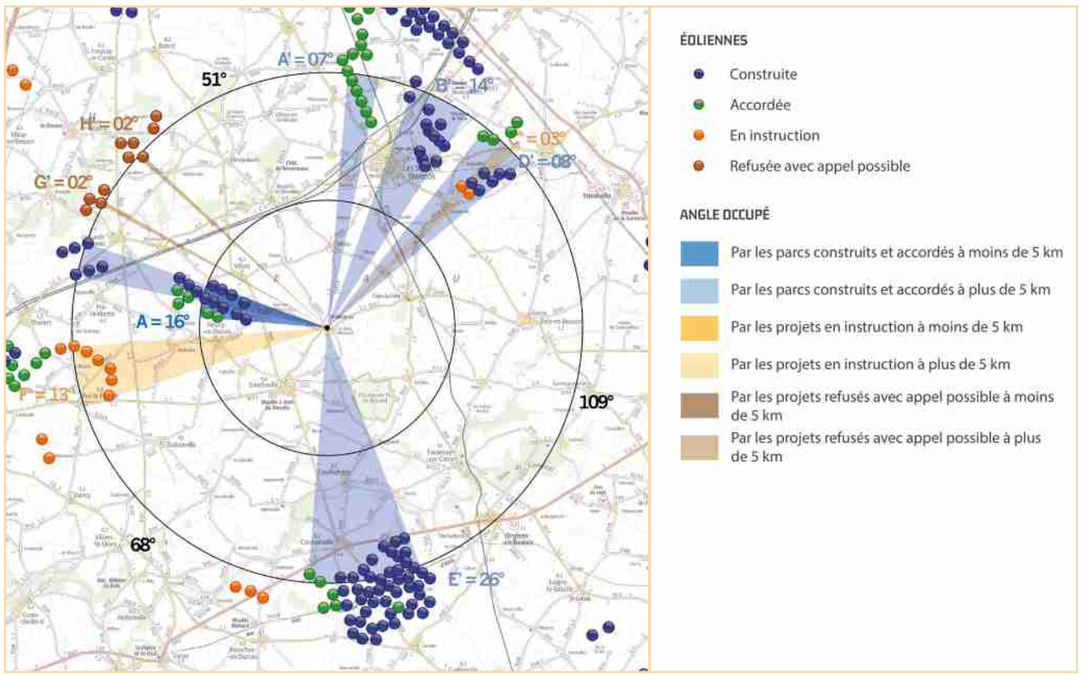

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

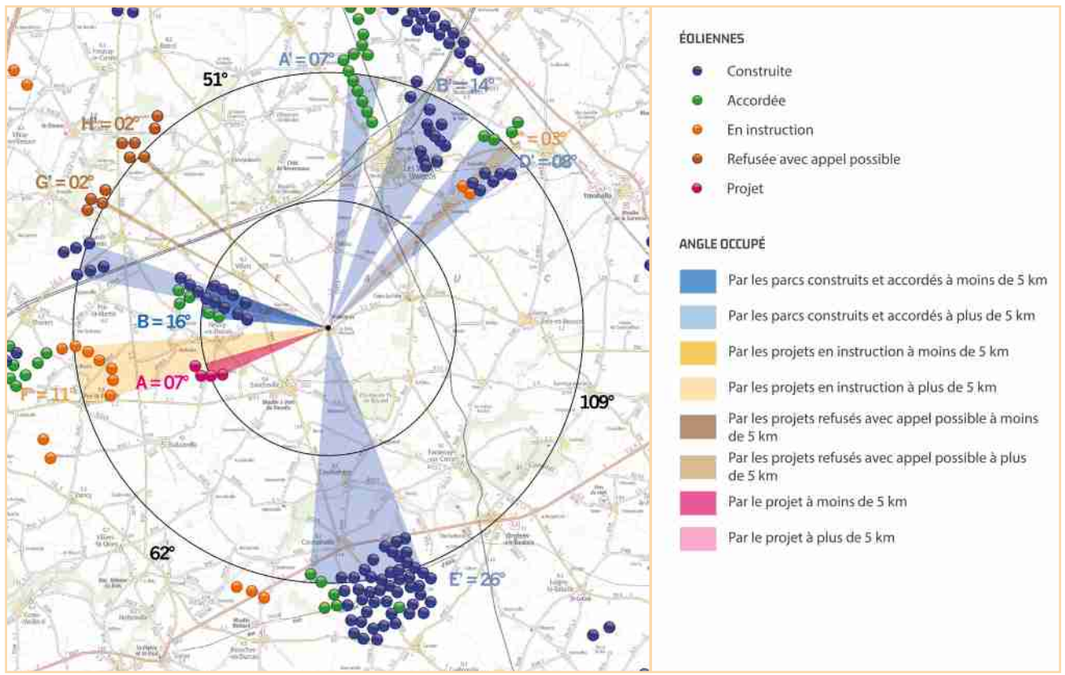

LE BOULAY

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 4°, passant de 101° à 105° mais reste en-dessous de sa valeur seuil de 120°.

L'indice de densité ne change pas.

L'indice d'espace de respiration diminue de 20°, passant de 175° à 155° et atteint donc son seuil d'alerte.

L'ajout du projet crée ici un risque d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte de l'indice de respiration est désormais atteint.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 141°, passant de 101° à 242°, et atteint largement son seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité diminue mais reste en seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration diminue de 111°, passant de 175° à 64° et atteint donc son seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée aussi un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, aucun des indices ne changent. Ils restent cependant tous en seuil d'alerte.

Bien que les seuils d'alerte des trois indices soient toujours atteints, l'ajout du projet n'a ici aucune influence puisqu'il s'intègre en arrière-plan d'un secteur angulaire d'un projet en instruction.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LE BOULAY				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	74	74	216	216
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	27	31	26	26
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	101	105	242	242
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	20	21	29	30
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,20	0,20	0,12	0,12
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	175	155	64	64

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (diagramme 2), puisque le seuil d'alerte de l'IER est atteint, soit par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque les seuils d'alerte de l'IOH et de l'IER sont alors atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est forte. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), il n'augmente l'IOH que de 4° mais il crée surtout le risque d'encerclement théorique puisqu'il réduit la valeur de l'IER en dessous de 160°. En revanche, lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). son incidence est nulle puisqu'il s'intègre dans un secteur angulaire d'un projet en instruction.

LE BOULAY

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

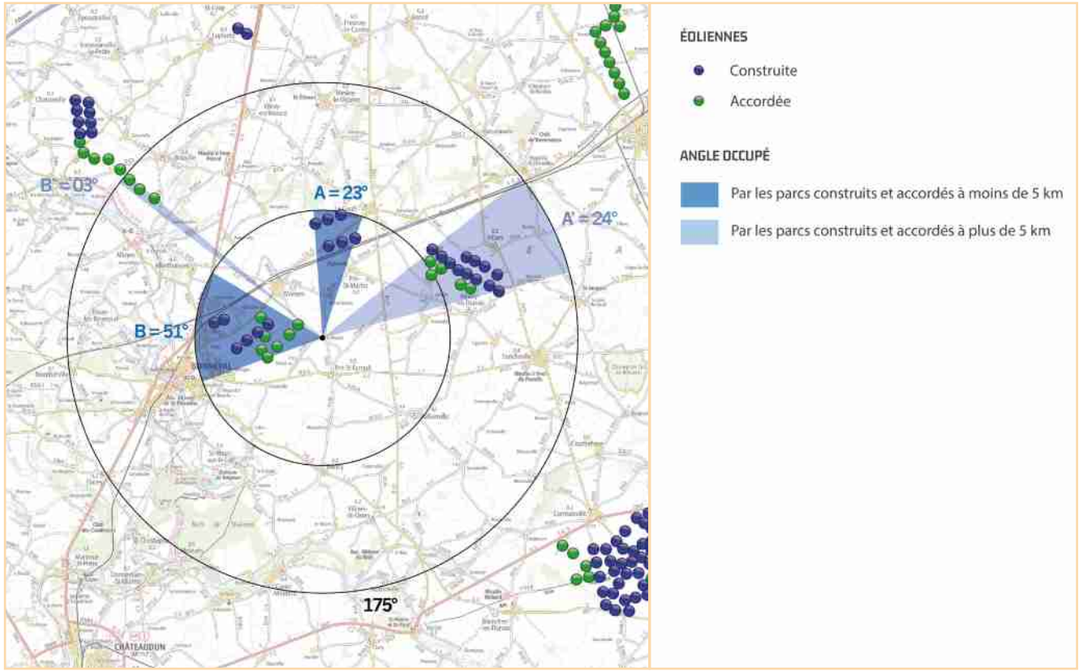

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

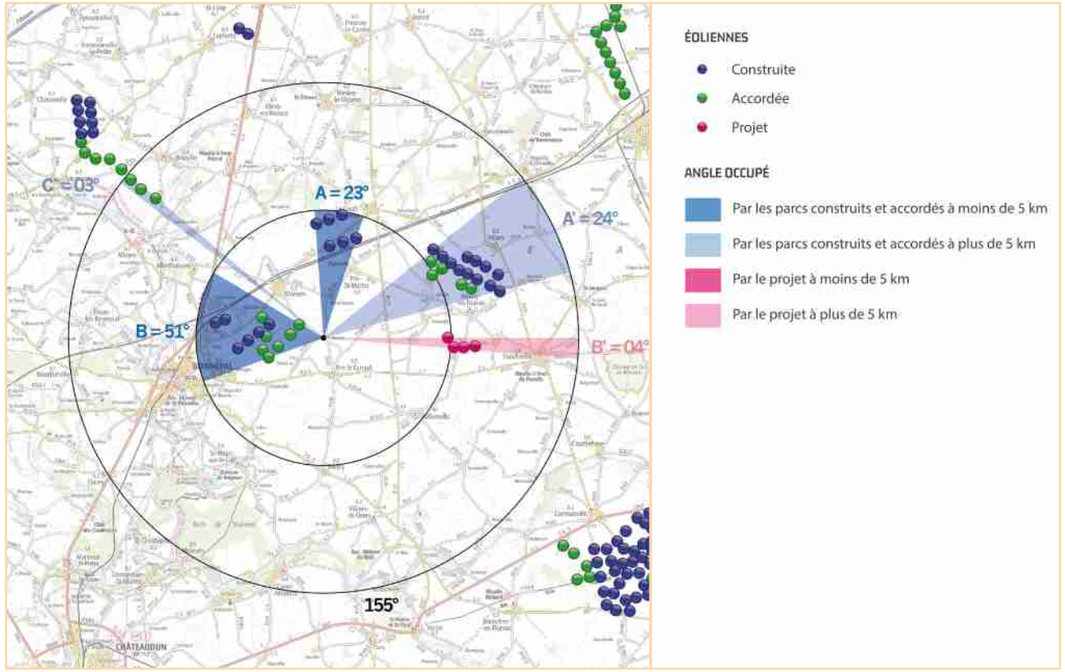

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

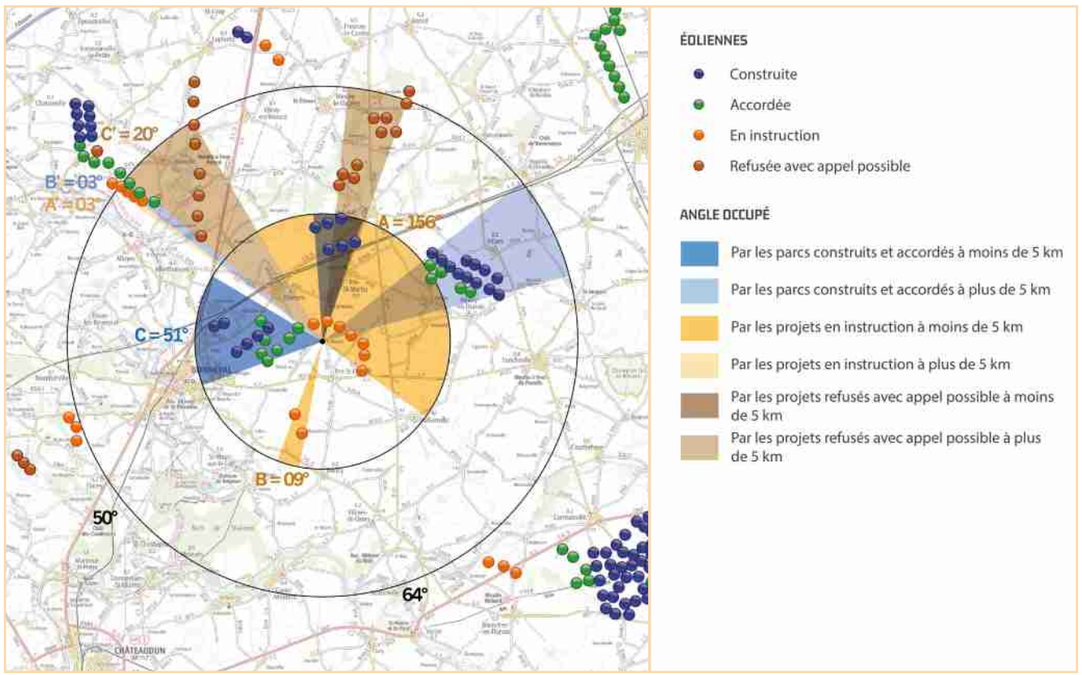

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

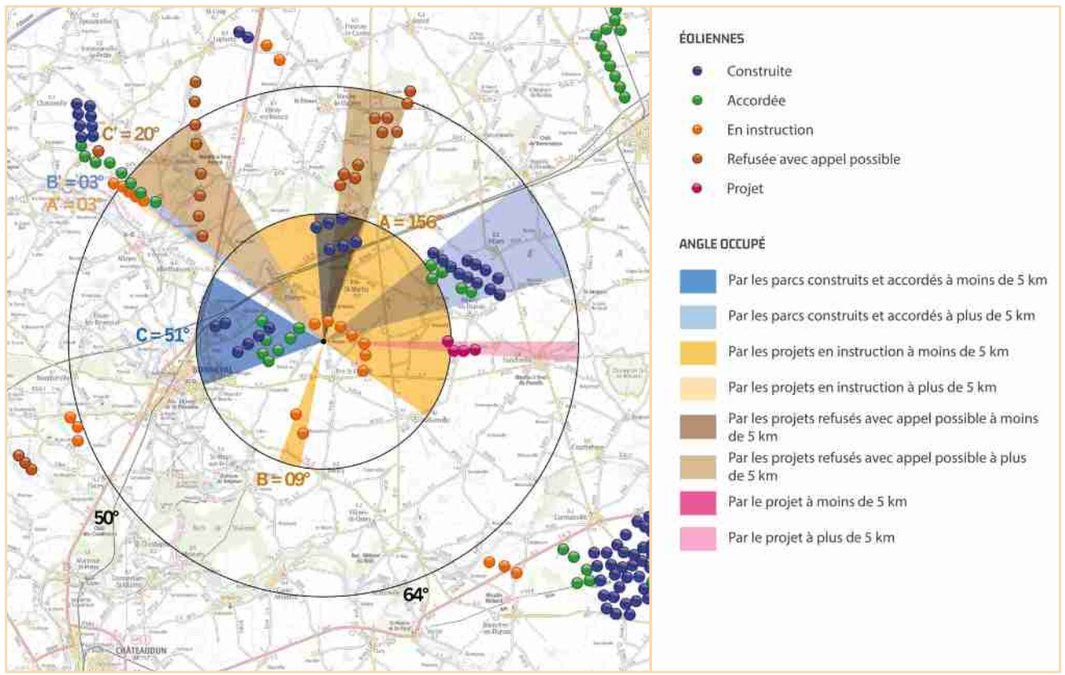

Volet paysager

LIGAUDRY

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 3°, passant de 91° à 94°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité augmente légèrement de 0.03 puisque le projet s'intègre dans le périmètre 0-5 km. Il passe de 0.17 à 0.21. L'indice d'espace de respiration ne change pas mais reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 21°, passant de 91° à 112°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°. L'indice de densité diminue mais reste en seuil d'alerte.

L'indice d'espace de respiration ne change pas mais reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne changent pas.

L'indice de densité augmente de 0.04, passant de 0.15 à 0.19.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS LIGAUDRY				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	43	58	43	58
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	48	36	69	54
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	91	94	112	112
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	21	17	21
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,19	0,22	0,15	0,19
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	131	131	131	131

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre en grande partie dans un secteur angulaire déjà occupé par des éoliennes construites et accordées. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte éolien (diagramme 2), il augmente l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de seulement 3° mais ne l'augmente pas lorsqu'il est ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Dans les deux cas, il ne vient jamais réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER).

LIGAUDRY

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

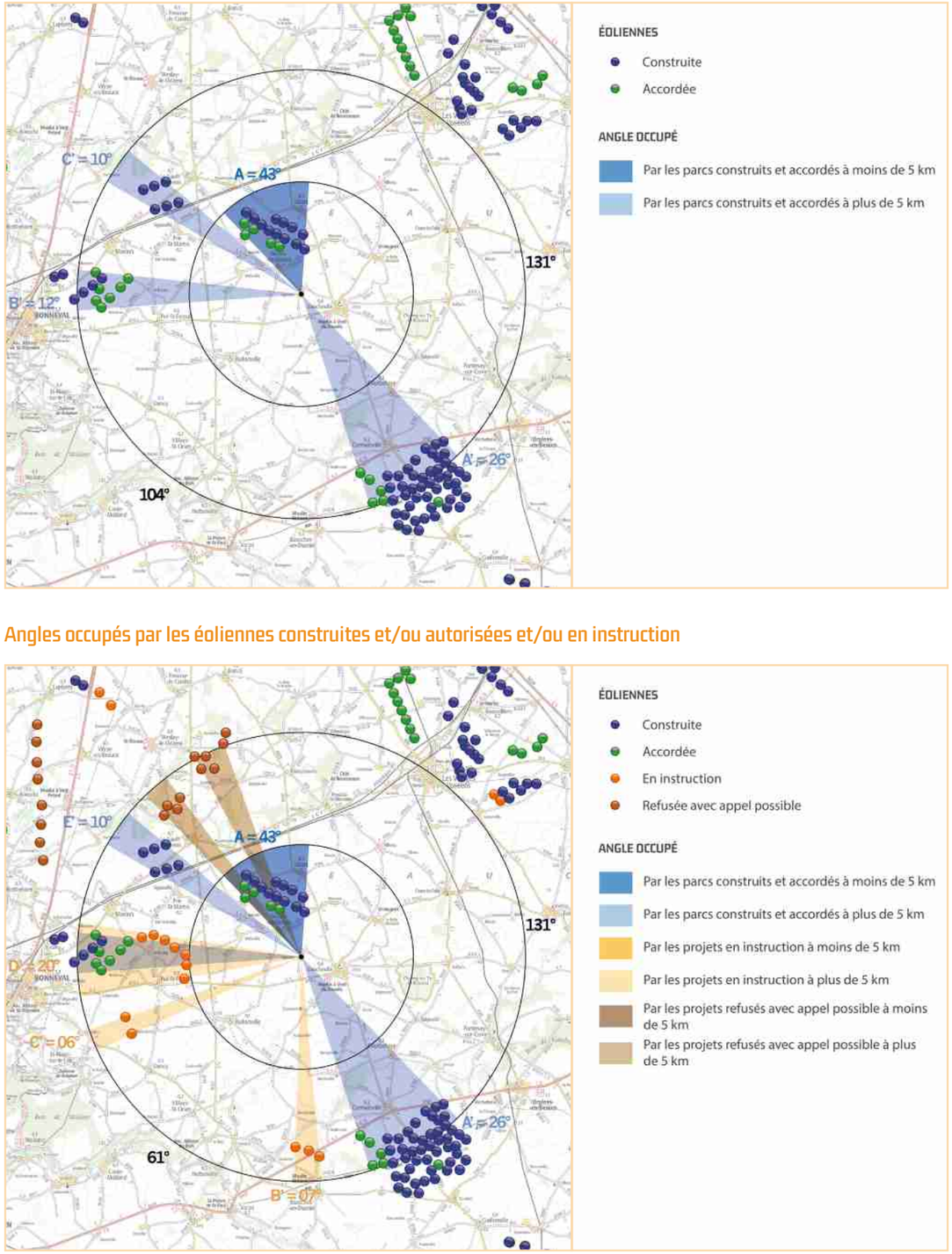

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

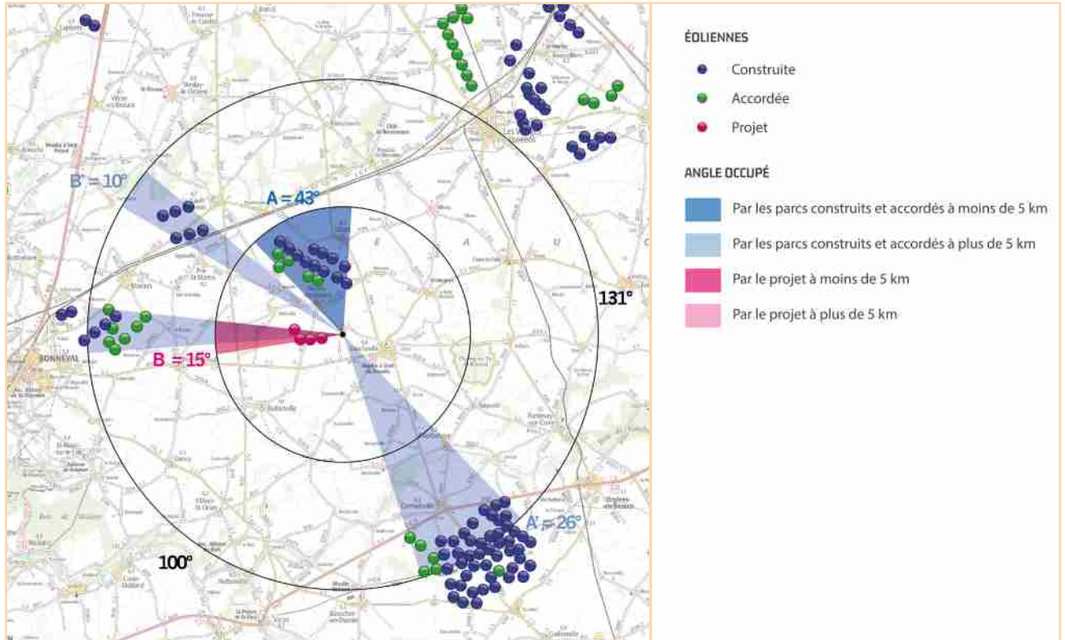

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

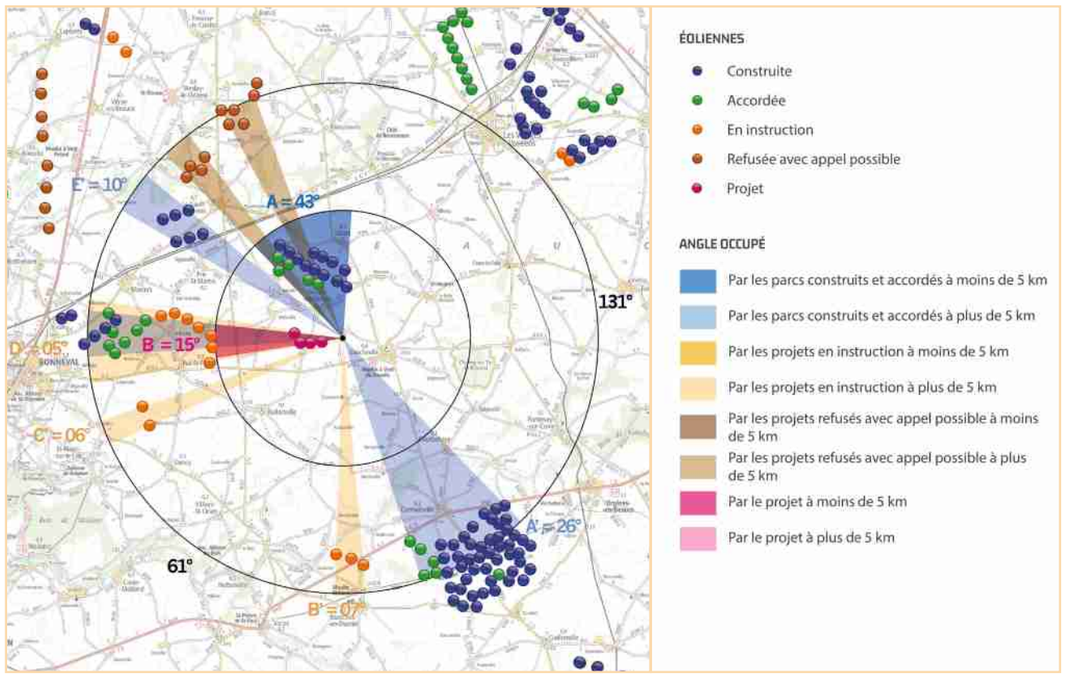

MELLEVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 15°, passant de 94° à 109° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°. L'indice d'espace de respiration est très fortement réduit, passant de 186° à 123°, et il est désormais en seuil d'alerte puisqu'en-dessous de la valeur seuil de 160°. L'indice de densité augmente de 0.01.

L'ajout du projet crée un risque d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte de l'indice d'espace de respiration est désormais atteint.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon passe de 94° à 156°, dépassant sa valeur seuil de 120°. L'indice d'espace de respiration est de nouveau très fortement réduit, passant de 186° à 91°, et atteint son seuil d'alerte. L'indice de densité diminue de 0.05.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée aussi un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 15°, passant de 156° à 171°. L'indice d'espace de respiration est réduit de 28°, passant de 91° à 63°. Ces deux indices restent en seuil d'alerte. L'indice de densité augmente de 0.01.

Le projet contribue ici à renforcer la situation d'encerclement théorique créée par l'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible (diagramme 3).

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS MELLEVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	79	94	118	133
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	15	15	38	38
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	94	109	156	171
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	21	25	28	32
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,22	0,23	0,18	0,19
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	186	123	91	63

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (diagramme 2), puisque le seuil d'alerte de l'IER est atteint, soit par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque les seuils d'alerte de l'IOH et de l'IER sont alors atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très forte. Il augmente systématiquement l'IOH de 15° et réduit l'indice d'espace de respiration de 63° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), ce qui fait alors atteindre le seuil d'alerte de l'IER. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il contribue à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

MELLEVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

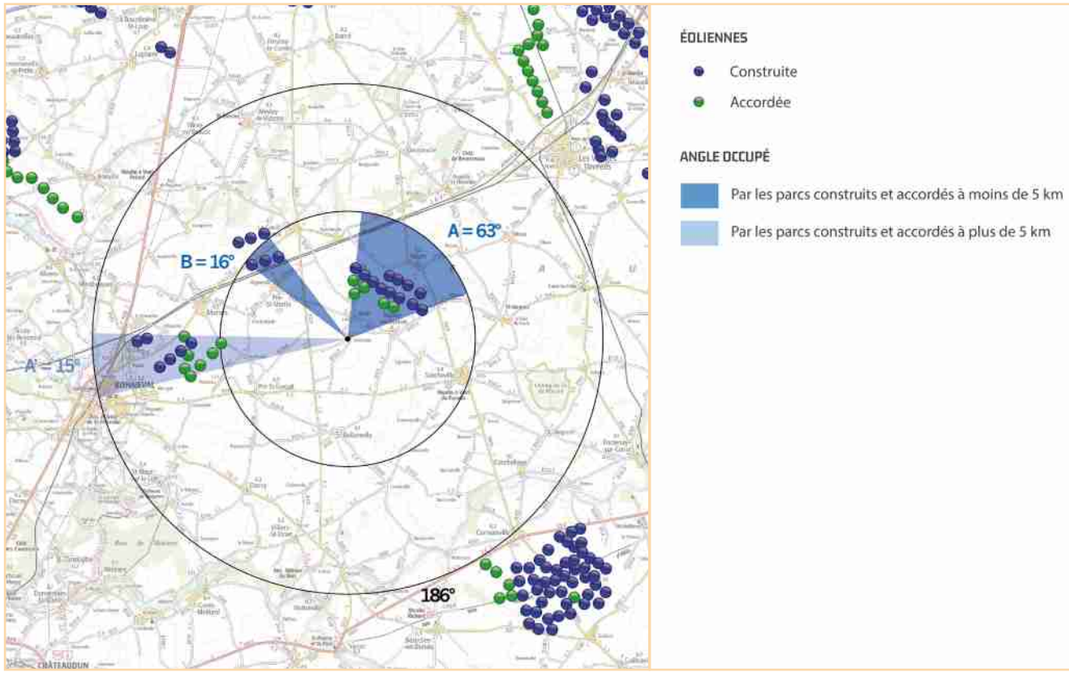

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

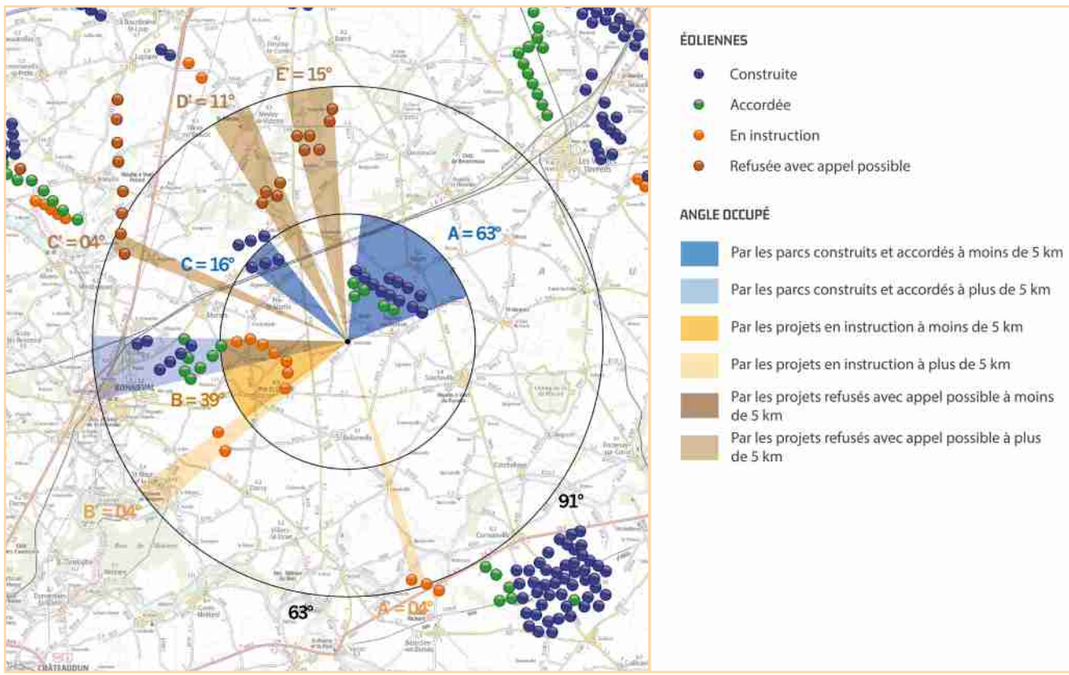

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

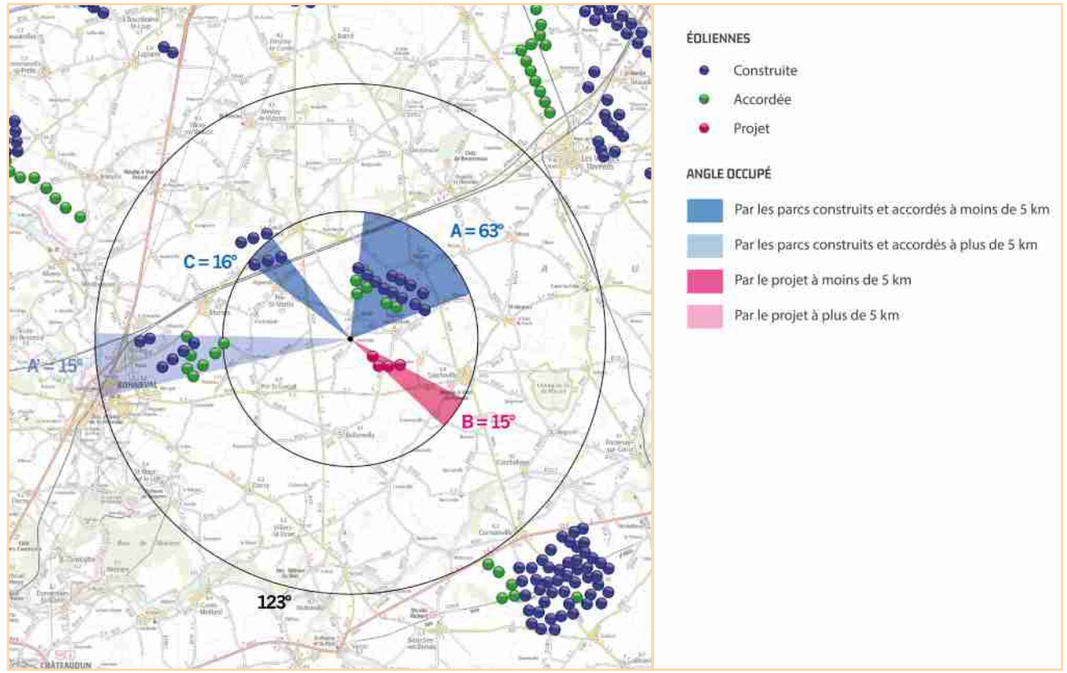

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

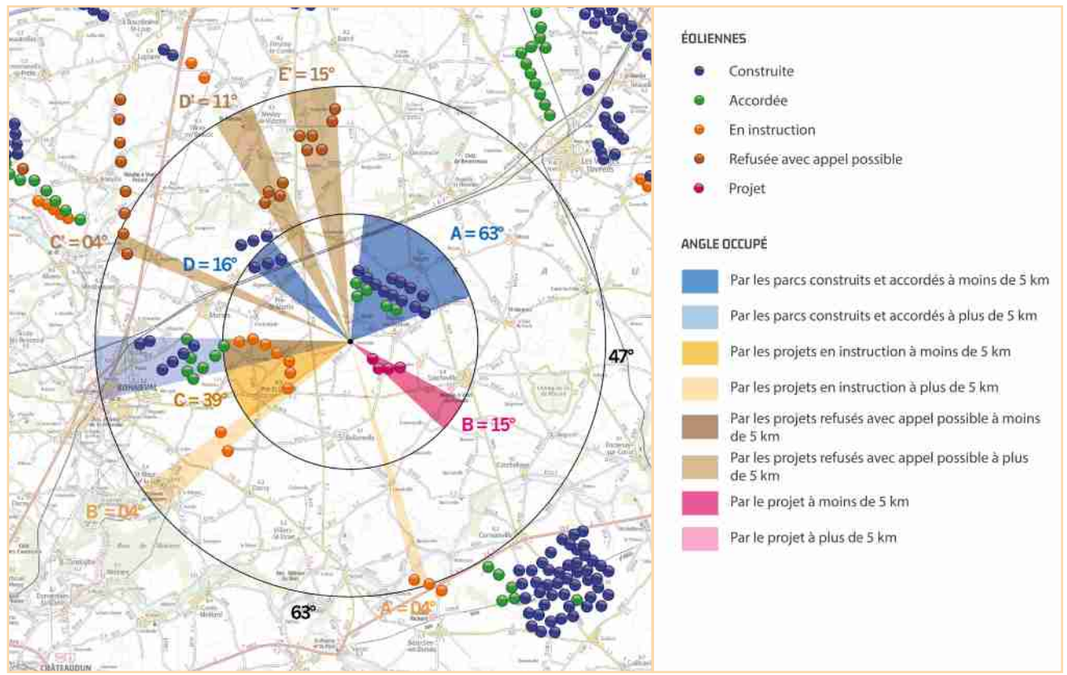

Volet paysager

MORSANS

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 16°, passant de 68° à 84° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°.

L'indice d'espace de respiration est réduit de 33°, passant de 193° à 160° mais reste tout juste au-dessus de la valeur seuil.

L'indice de densité ne change pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 29°, passant de 68° à 97°. L'indice d'espace de respiration diminue de 10°, passant de 193° à 183°. Les deux indices ne sont donc pas en seuil d'alerte.

L'indice de densité diminue de 0.07 mais reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 16°, passant de 97° à 113° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°.

L'indice d'espace de respiration est réduit de 23°, passant de 183° à 160°, mais reste tout juste au-dessus de la valeur seuil.

L'indice de densité augmente de 0.01.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS MORSANS				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	39	55	39	55
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	29	29	58	58
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	68	84	97	113
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	21	17	21
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,25	0,25	0,18	0,19
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	193	160	183	160

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Non puisque les seuils d'alerte des deux indices importants (IOH ou IER) ne sont jamais atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est modérée. Bien que ce lieu de vie ne soit théoriquement pas en situation d'encerclement, le projet augmente systématiquement l'IOH de 16°, mais il vient surtout réduire l'IER de 33° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2) et de 23° lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Cela ne crée donc pas de risque d'encerclement théorique mais viens faire passer la valeur de l'IER tout juste avant son seuil d'alerte.

MORSANS

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

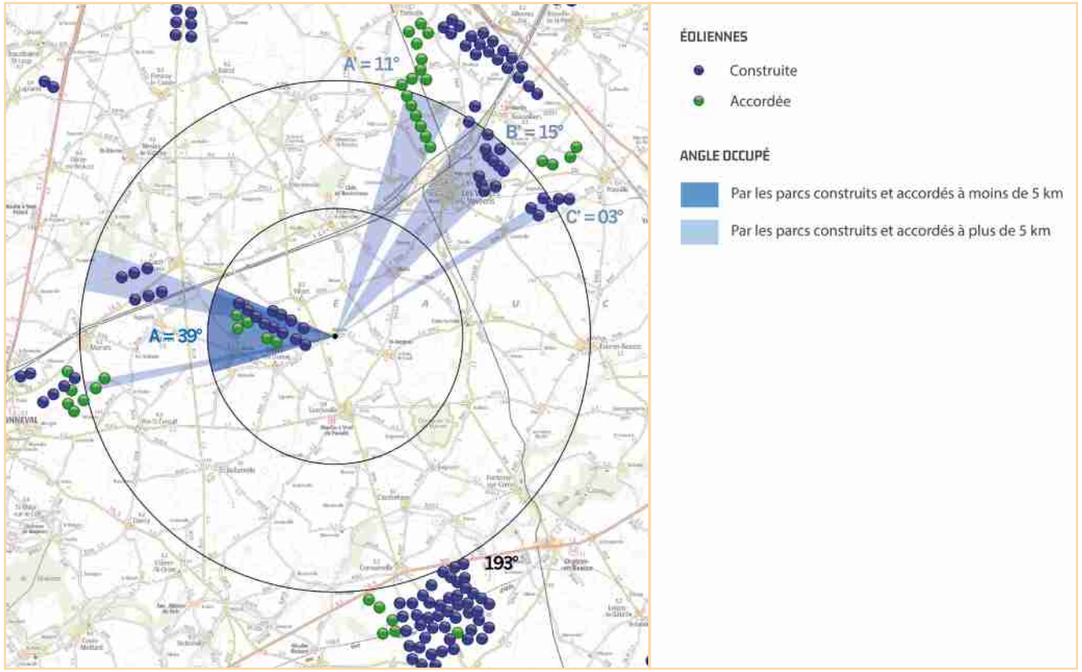

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

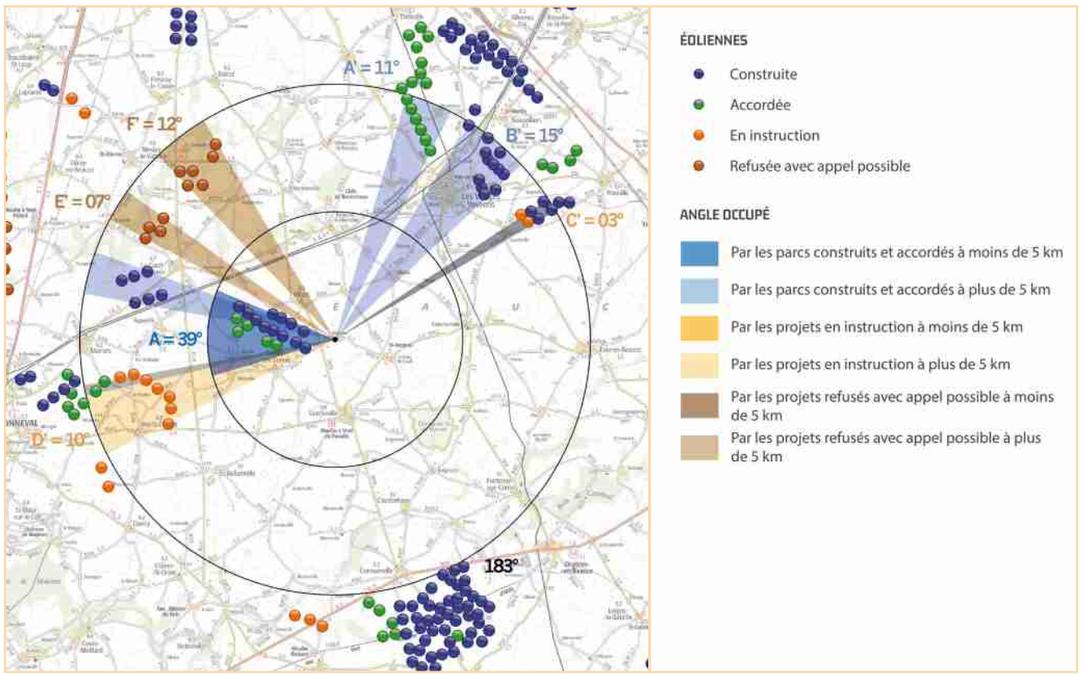

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

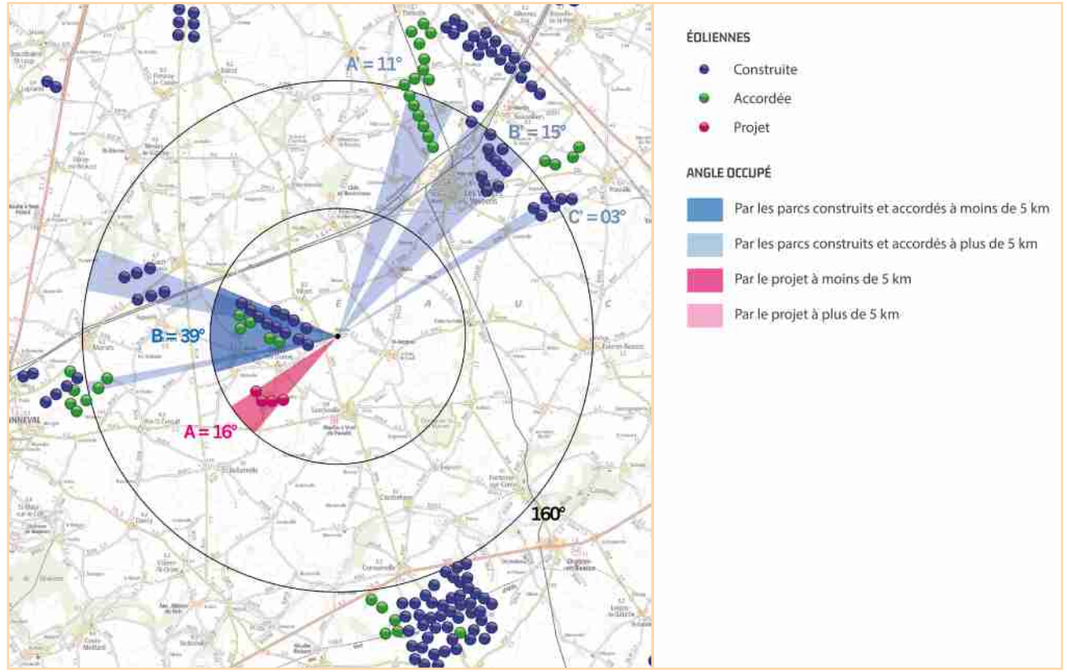

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

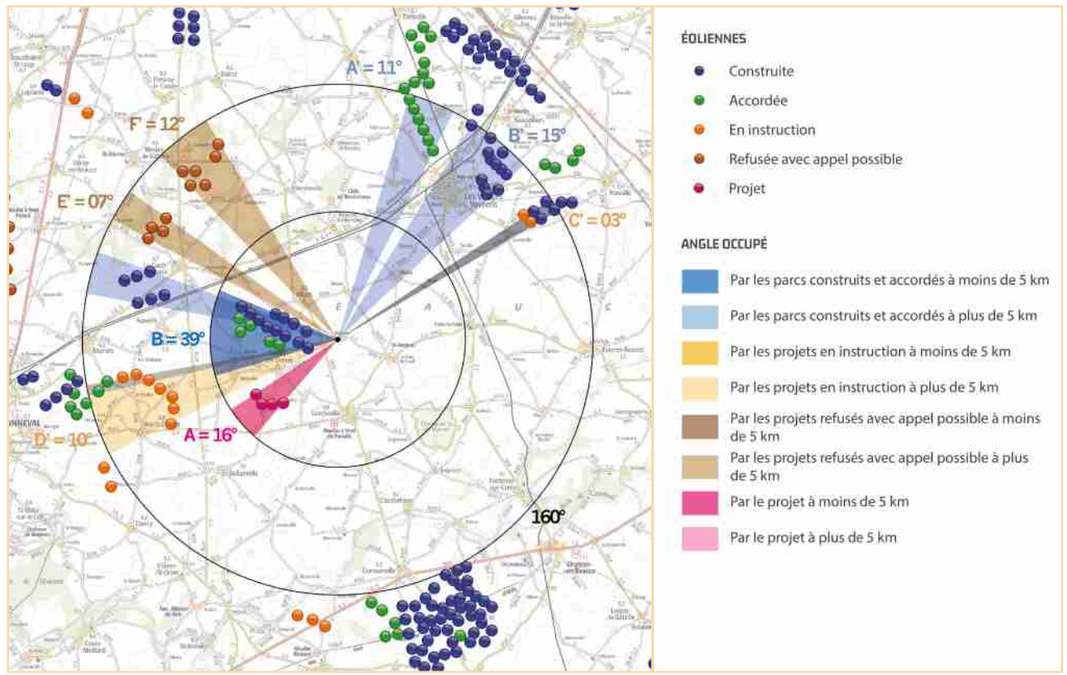

Volet paysager

NEUVY-EN-DUNOIS

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des trois indicateurs sont atteints.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 50°, passant de 124° à 174°, mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte.

L'indice d'espace de respiration ne change pas. L'indice de densité diminue de 0.02 mais reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 25°, passant de 124° à 149°., mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte.

L'indice d'espace de respiration et l'indice de densité ne changent pas.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 47°, passant de 149° à 198°.

L'indice d'espace de respiration ne change pas. L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS NEUVY-EN-DUNOIS				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	97	147	125	175
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	27	27	24	23
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	124	174	149	198
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	21	21	25
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,14	0,12	0,14	0,13
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	105	105	105	105

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque les seuils d'alerte des deux indices importants (IOH et IER) sont atteints (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est modérée. Bien que ce lieu de vie soit déjà théoriquement en situation d'encerclement, le projet augmente l'IOH de 50° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2) et de 47° lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Il ne vient en revanche jamais réduire la valeur de l'IER. Il contribue ainsi à renforcer le risque d'encerclement mais ne le crée pas.

NEUVY-EN-DUNOIS

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

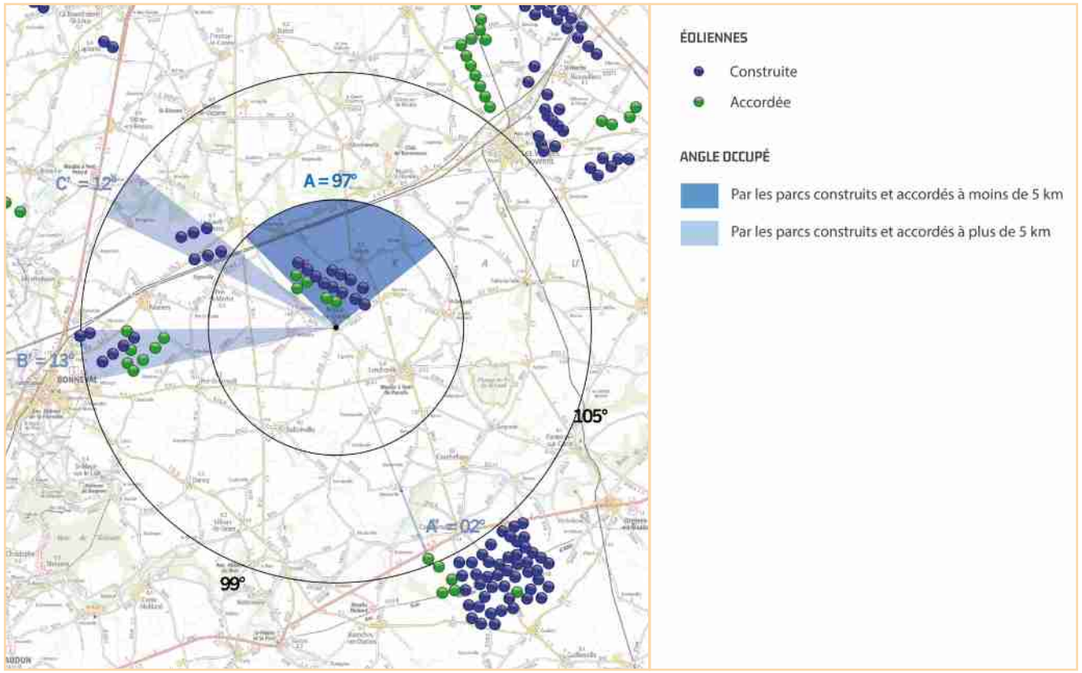

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

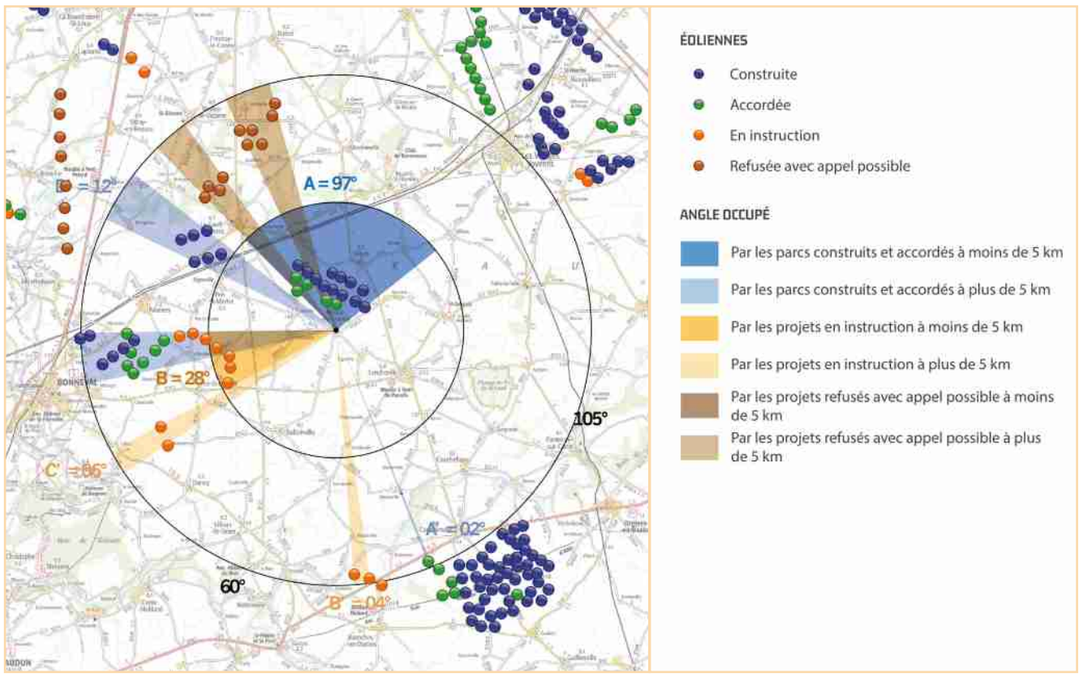

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

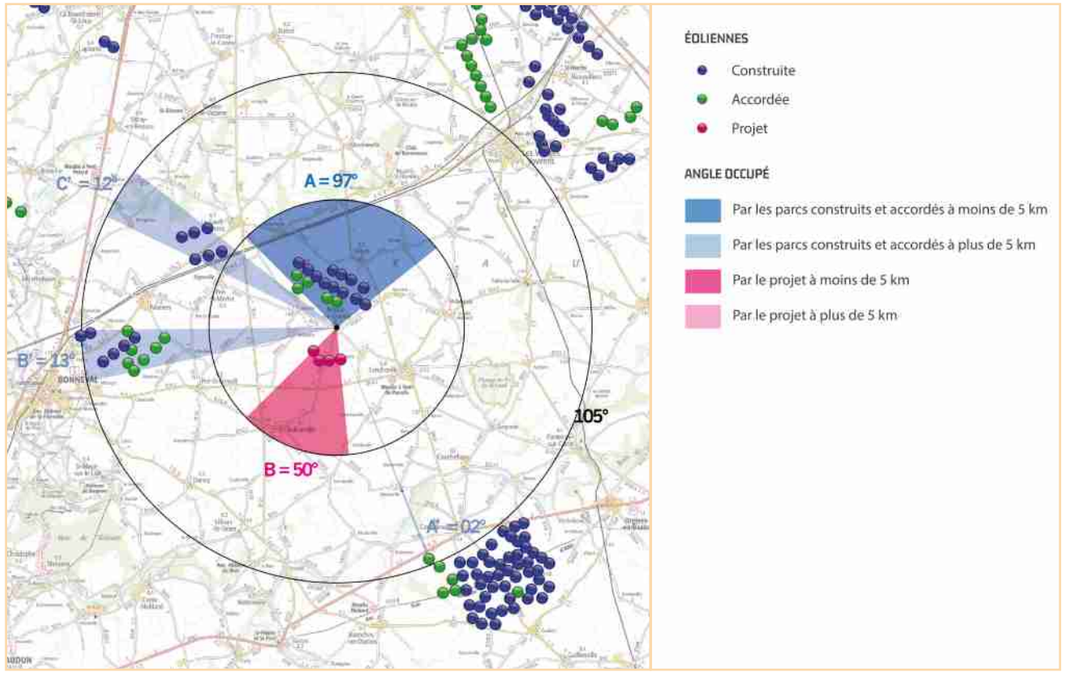

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

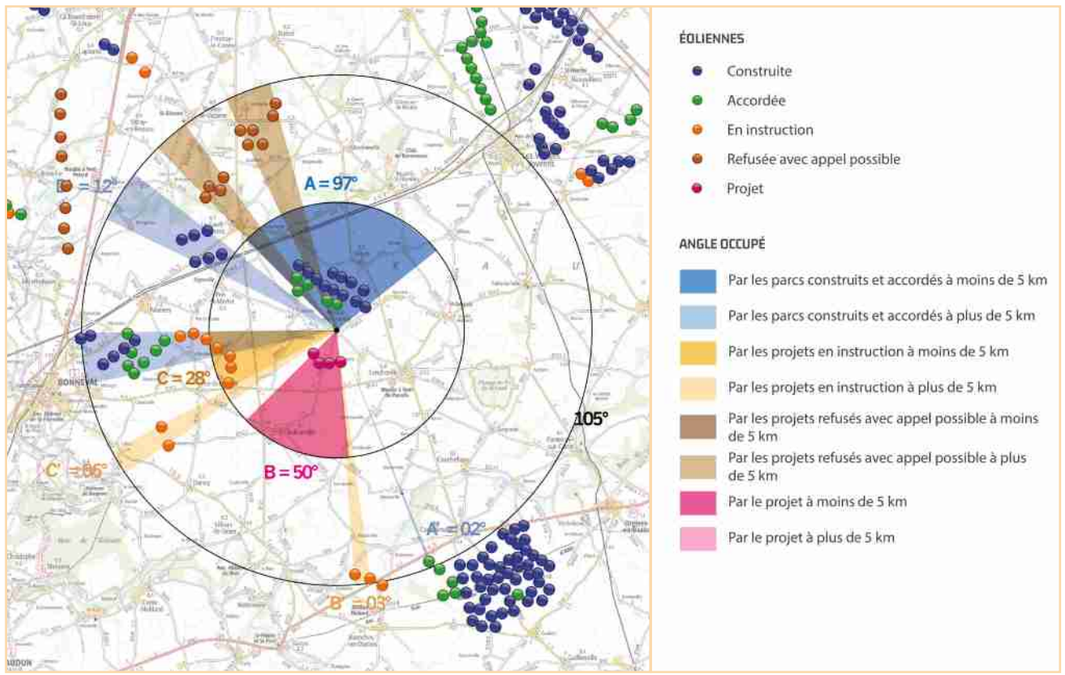

Volet paysager

PRÉ-SAINT-ÉVROULT

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 8°, passant de 85° à 93° mais reste en-dessous de sa valeur seuil de 120°. L'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 222° à 206°, mais il reste largement au-dessus de la valeur seuil de 160°.

L'indice de densité augmente de 0.01 et reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 73°, passant de 85° à 158°. L'indice d'espace de respiration est réduit de 156°, passant de 222° à 66°. Ces deux indices sont alors largement en seuil d'alerte. L'indice de densité ne change pas mais reste en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne changent pas. L'indice de densité augmente de 0.01.

Les seuils d'alerte restent le diagramme précédent.

Bien que les seuils d'alerte des trois indices soient toujours atteints, l'ajout du projet n'a ici aucune influence puisqu'il s'intègre en arrière-plan d'un secteur angulaire d'un projet en instruction.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS PRÉ-SAINT-ÉVROULT				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	45	53	156	156
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	40	40	2	2
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	85	93	158	158
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	13	15	24	26
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,15	0,16	0,15	0,16
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	222	206	66	66

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque les seuils d'alerte des deux indices importants (IOH et IER) sont atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), il augmente l'IOH de 8° et réduit l'IER de 16°, sans jamais faire atteindre les seuils d'alerte. En revanche, lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). son incidence est nulle puisqu'il s'intègre dans un secteur angulaire d'un projet en instruction.

PRÉ-SAINT-ÉVROULT

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

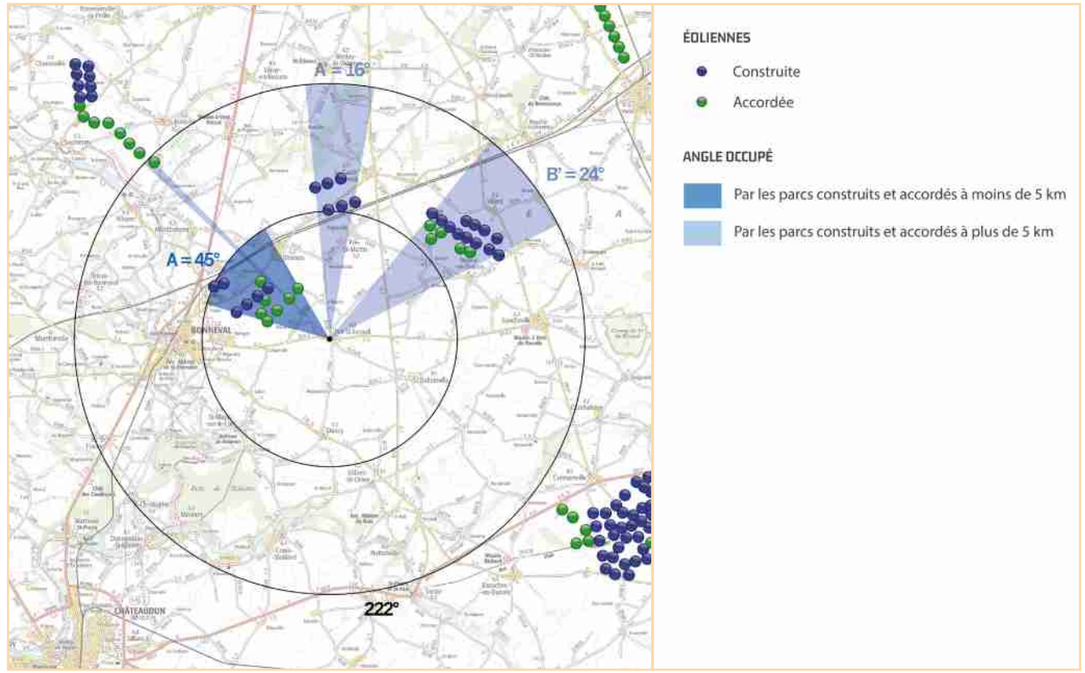

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

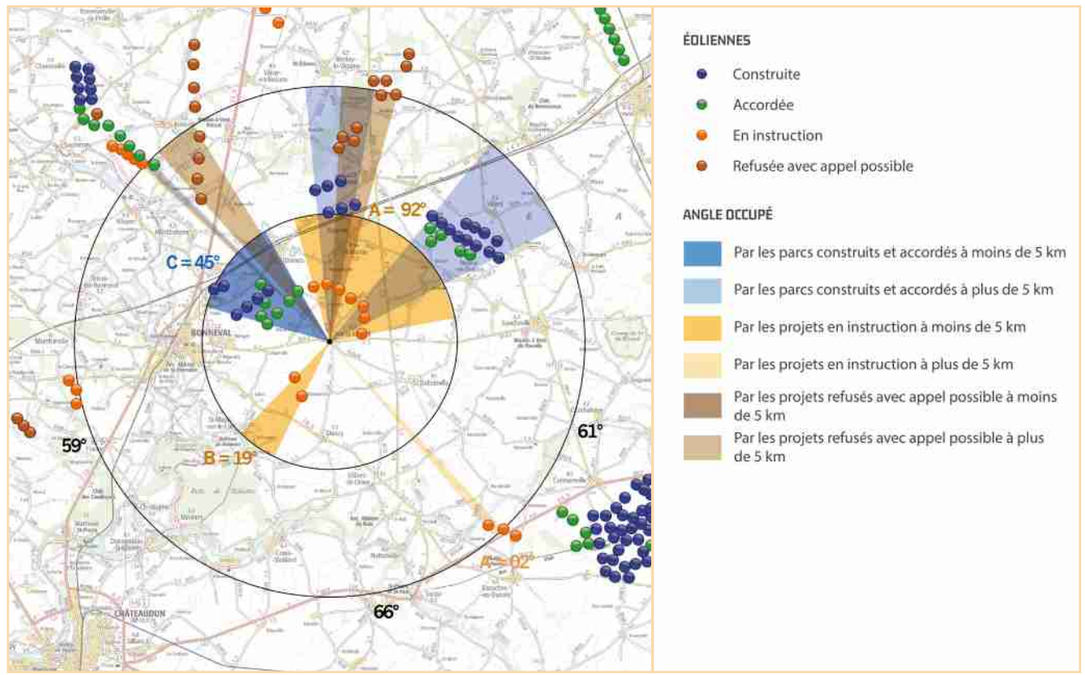

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

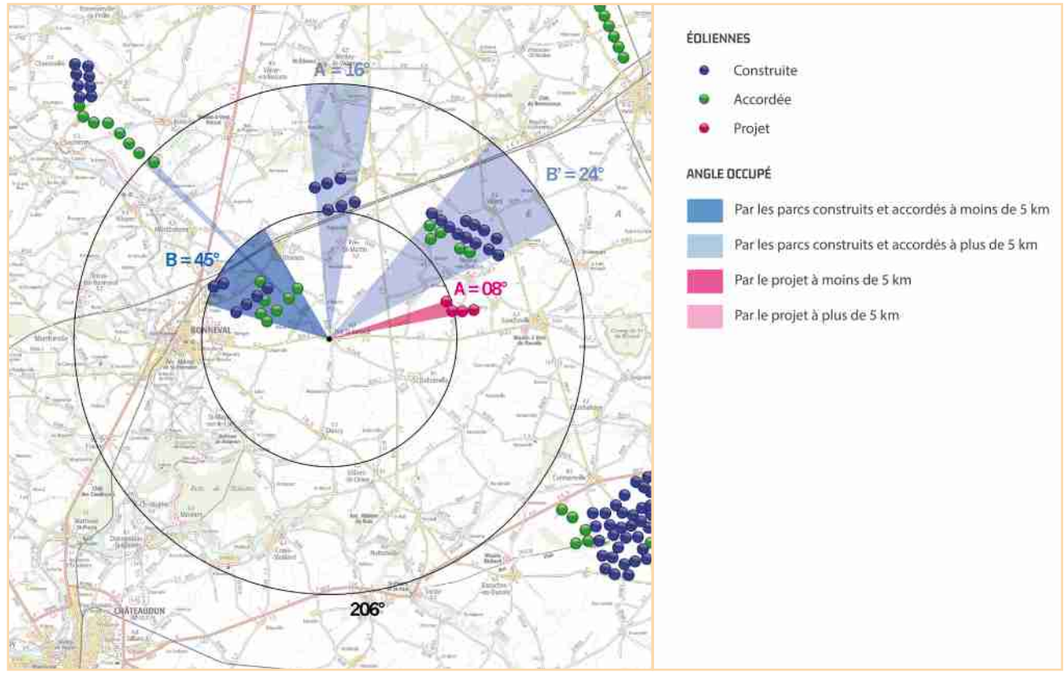

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

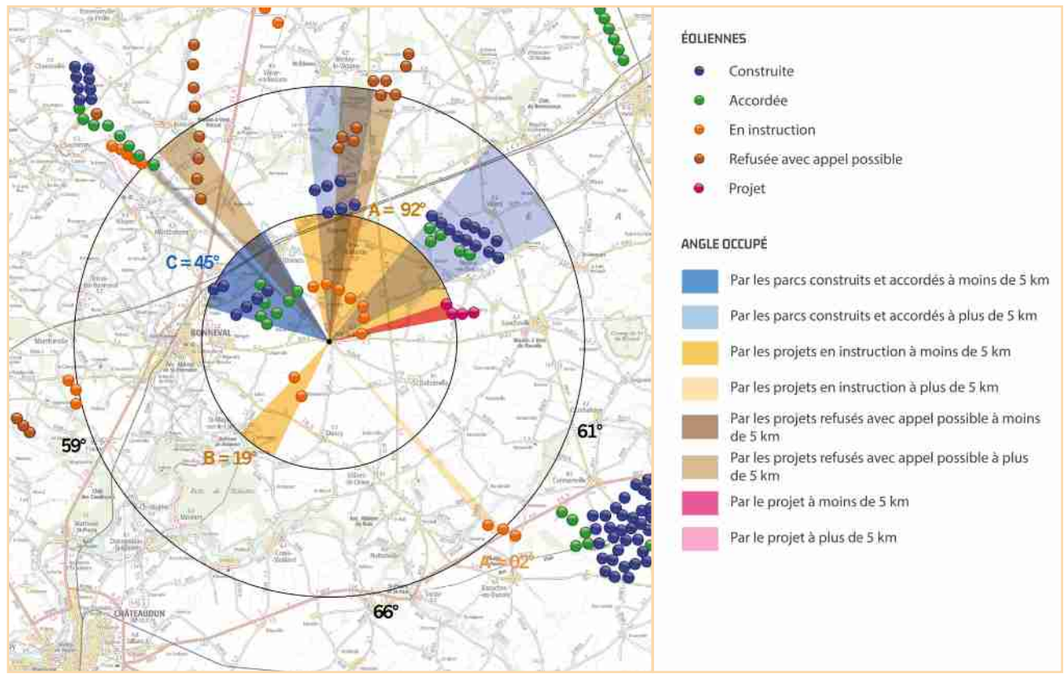

Volet paysager

PRÉ-SAINT-MARTIN

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie connait un risque d'encerclement puisque l'un des seuils d'alerte des deux indicateurs importants est atteint, à savoir l'indice d'espace de respiration dont la valeur est inférieure à 160°.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul. Il permet de montrer ici que le contexte éolien actuel (construit et autorisé) se concentre dans le périmètre de 0-5 km autour du lieu de vie.

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 4°, passant de 98° à 102°, mais reste en-dessous du seuil d'alerte de 120°.

L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste en seuil d'alerte.

L'indice d'espace de respiration est réduit de 23°, passant de 137° à 114°, mais il était déjà en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 102°, passant de 98° à 200°, et atteint son seuil d'alerte. L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste en seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration est réduit de 83°, passant de 137° à 54°, mais il était déjà en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque le seuils d'alerte de l'IOH est désormais atteint.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 4°, passant de 200° à 204°. L'indice d'espace de respiration est réduit de 15°, passant de 54° à 39°.

L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste au-dessus de sa valeur seuil.

Le projet contribue ici à renforcer la situation d'encerclement théorique créée par l'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible (diagramme 3).

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS PRÉ-SAINT-MARTIN				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	96	96	168	168
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	2	6	32	36
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	98	102	200	204
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	25	26	36	37
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,26	0,25	0,18	0,18
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	137	114	54	39

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, et ce juste avec le contexte actuel puisque la valeur de l'IER est inférieure à 160° (diagramme 1).

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Il augmente systématiquement l'Indice d'Occupation à l'Horizon (IOH) de 4° et réduit de 23° l'IER lorsqu'il est ajouté seul au contexte éolien (diagramme 2) et de 15° lorsqu'il est ajouté au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Dans les deux cas, il ne vient jamais réduire la valeur de l'Indice d'Espace de Respiration (IER). La valeur seuil de cet indice est cependant déjà atteinte juste avec le contexte actuel (diagramme 1). Il contribue ainsi à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

PRÉ-SAINT-MARTIN

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

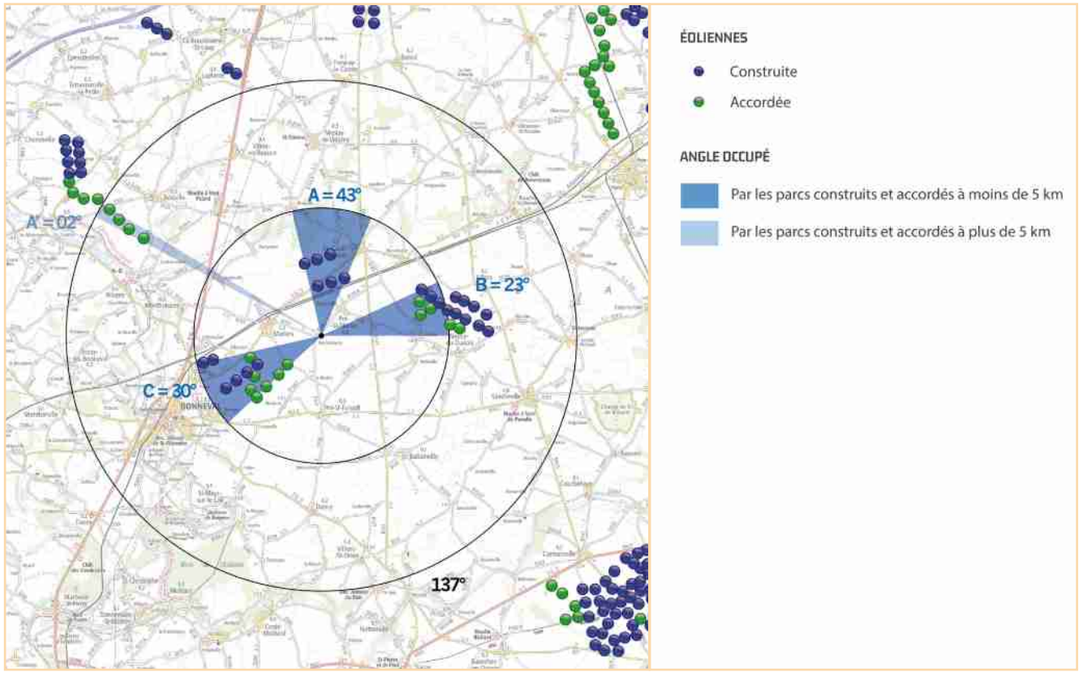

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

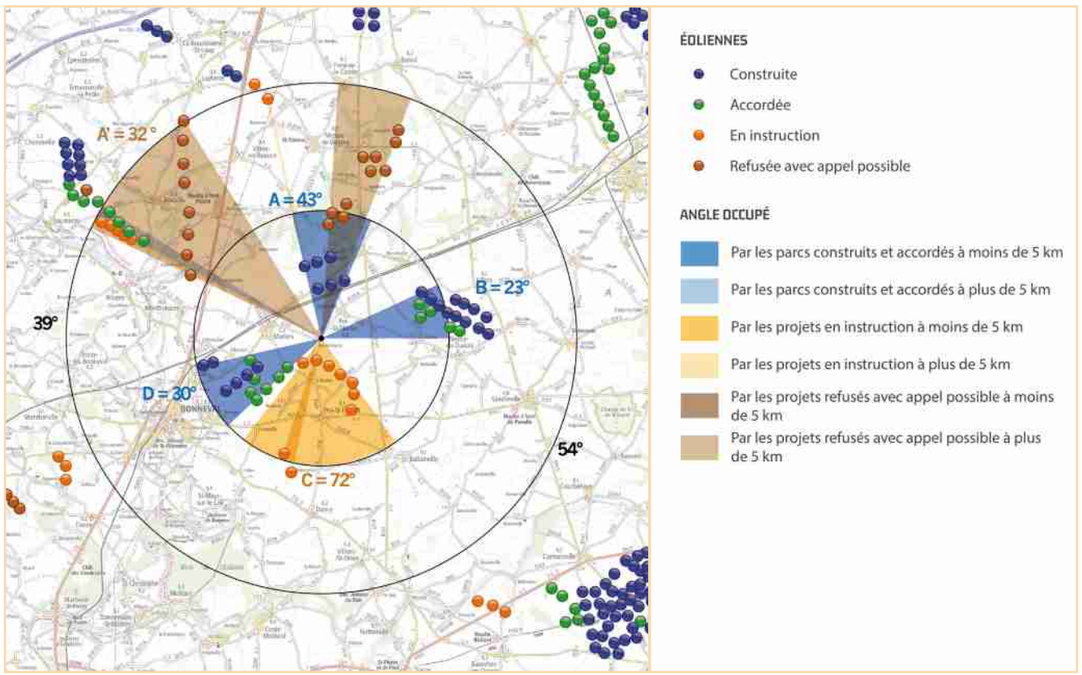

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

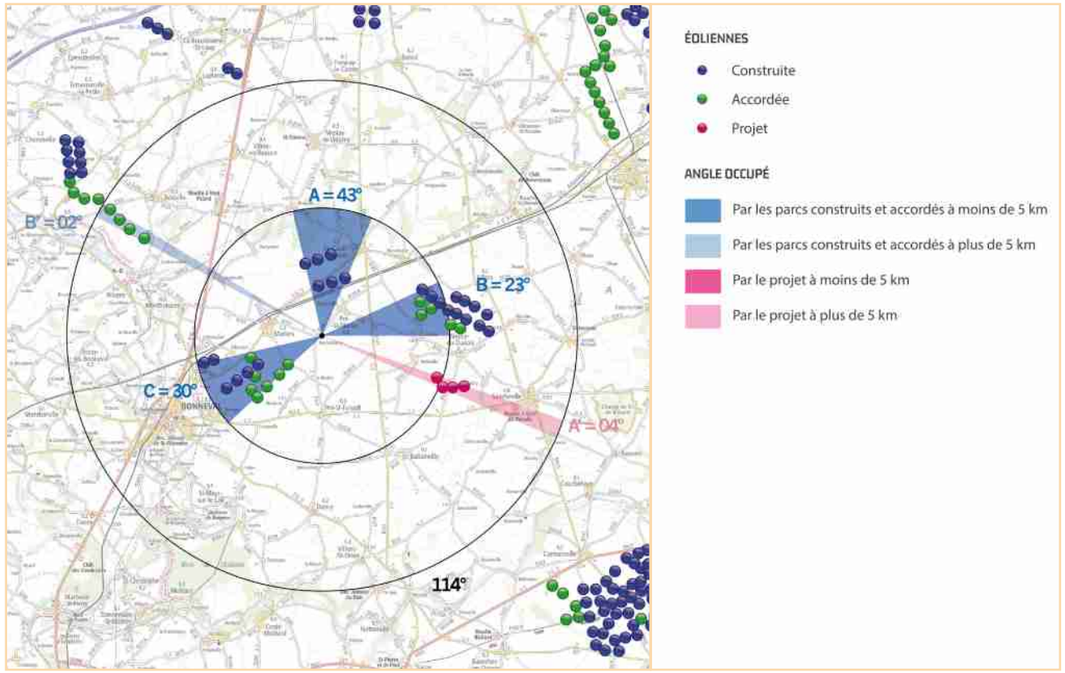

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

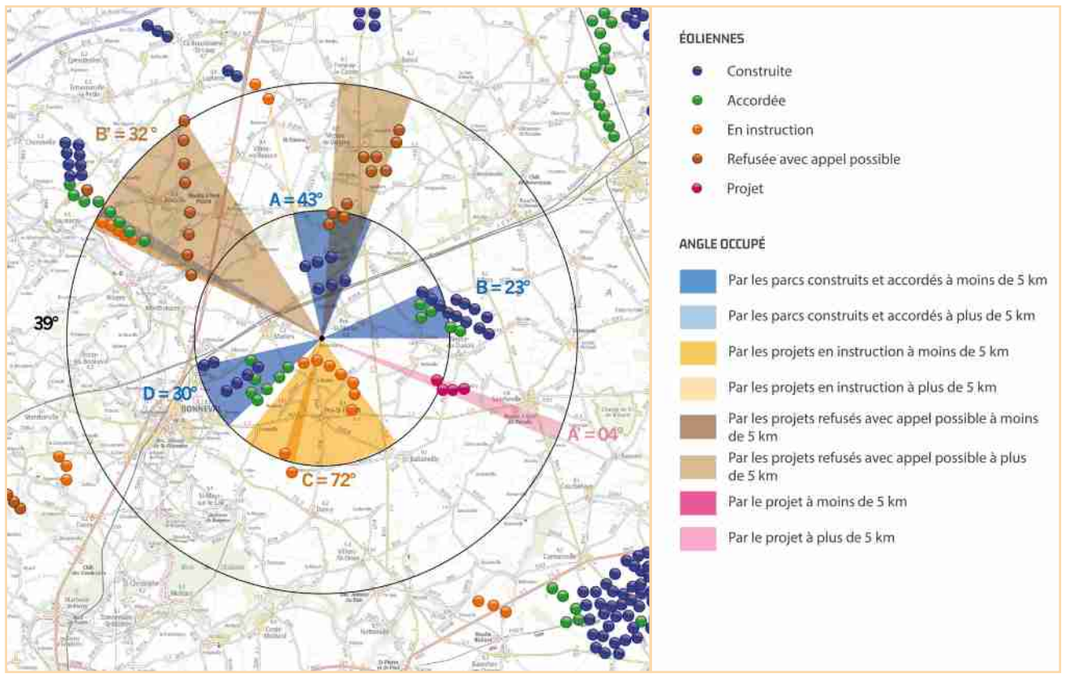

Volet paysager

SANCHEVILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 4°, passant de 69° à 73° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°.

L'indice d'espace de respiration ne change pas.

L'indice de densité augmente de 0.05 mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 25°, passant de 79° à 94°.

L'indice d'espace de respiration ne change pas.

L'indice de densité diminue de 0.04 mais ce dernier reste en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les diagrammes 1 et 2.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 2°, passant de 94° à 96° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°.

L'indice d'espace de respiration ne change pas.

L'indice de densité augmente de 0.04 mais ce dernier était déjà en seuil d'alerte.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que les trois diagrammes précédents.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS SANCHEVILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	27	34	27	34
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	42	39	67	62
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	69	73	94	96
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	11	15	11	15
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,16	0,21	0,12	0,16
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	169	169	169	169

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Non puisque les seuils d'alerte des deux indices importants (IOH ou IER) ne sont jamais atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est très faible. Il s'intègre en partie dans un secteur angulaire déjà occupé par des éoliennes accordées. Il ne vient de plus jamais réduire la valeur de l'IER. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2) il augmente l'IOH de seulement 4° et il l'augmente d'uniquement 2° lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4).

SANCHEVILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

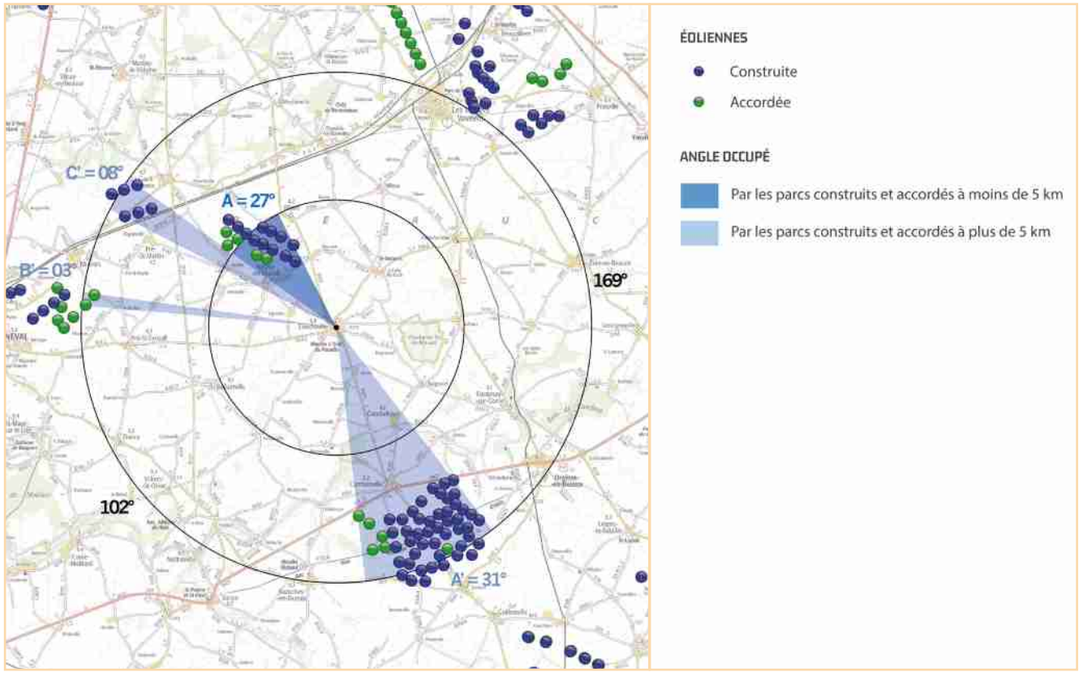

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

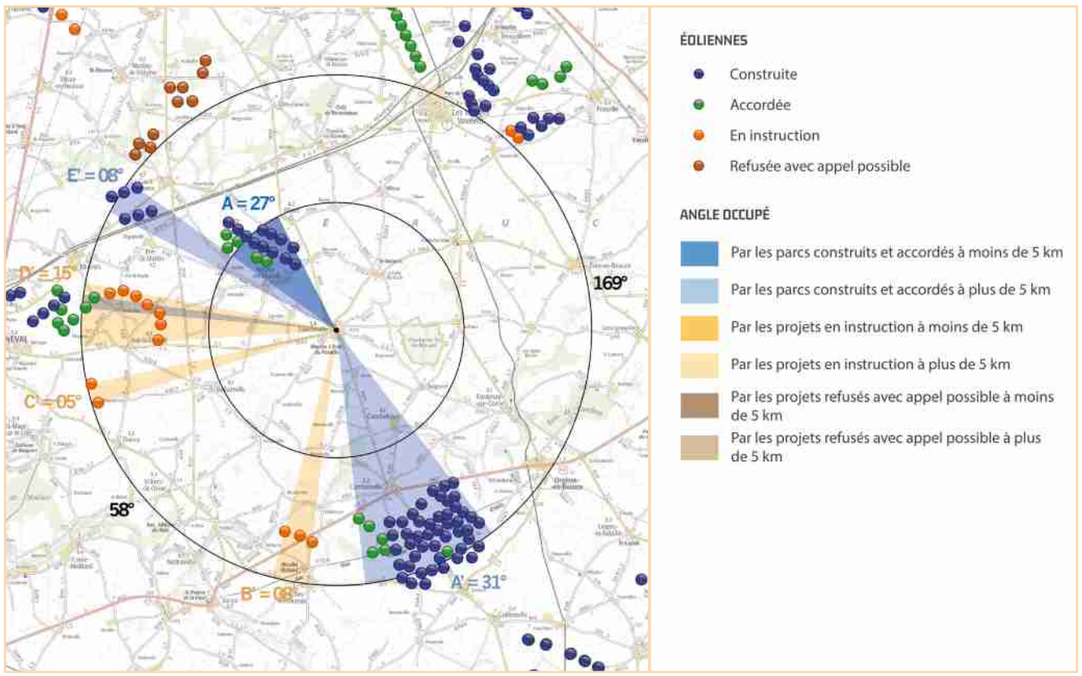

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

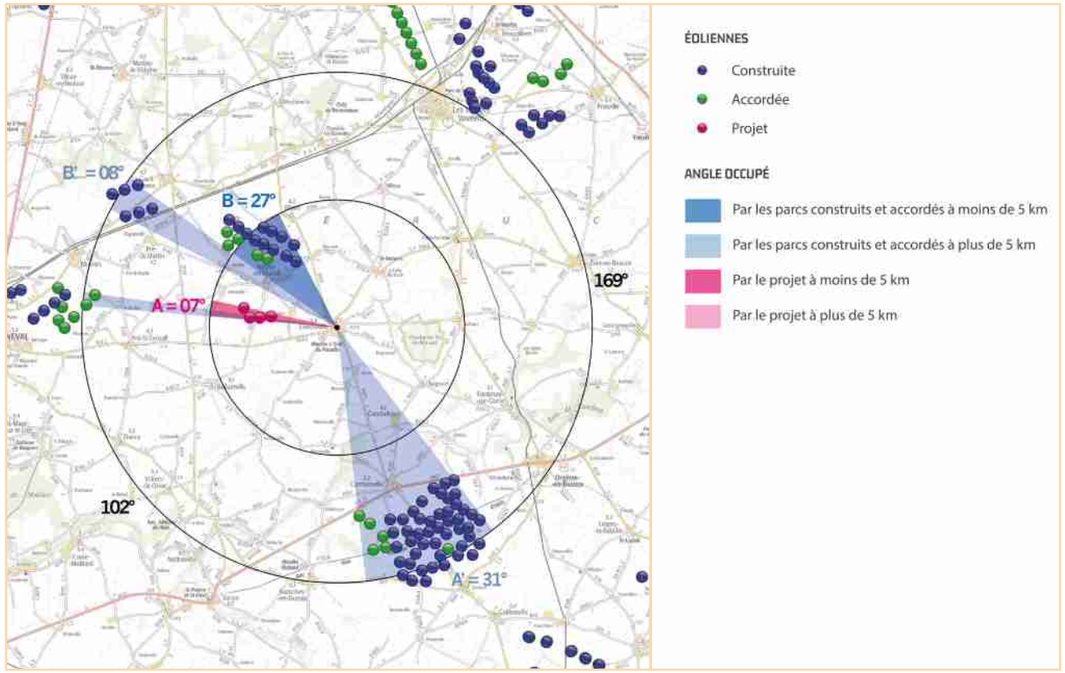

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

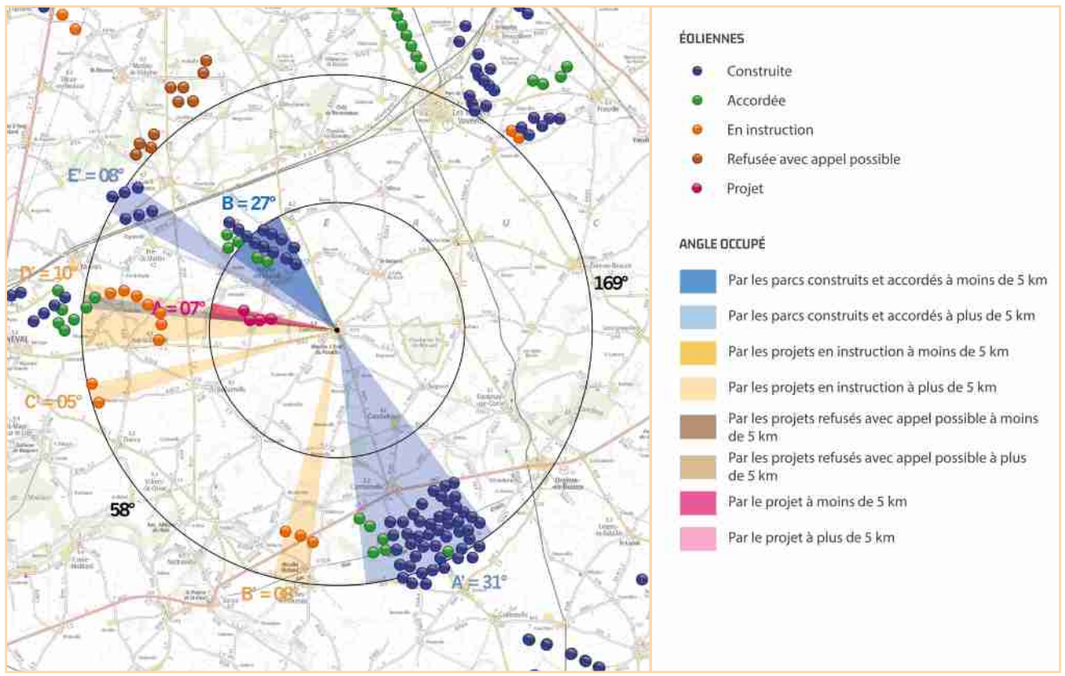

Volet paysager

TOURAILLE

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 6°, passant de 89° à 95° mais reste en-dessous de sa valeur seuil de 120°.

L'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 194° à 175°, mais il reste au-dessus de la valeur seuil de 160°.

L'indice de densité augmente de 0.02.

Les seuils d'alerte restent les mêmes que le diagramme 1.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 136°, passant de 89° à 225°. L'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 194° à 61°. Ces deux indices ont alors leur valeur seuil d'atteinte. L'indice de densité diminue de 0.07 mais reste en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne changent pas.

L'indice de densité diminue de 0.01 mais reste en seuil d'alerte.

Bien que les seuils d'alerte des trois indices soient toujours atteints, l'ajout du projet n'a ici aucune influence puisqu'il s'intègre en arrière-plan d'un secteur angulaire d'un projet en instruction.

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS TOURAILLE				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	60	66	213	213
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	29	29	12	12
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	89	95	225	225
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17	20	26	29
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,19	0,21	0,12	0,13
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	194	175	61	61

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque les seuils d'alerte des deux indices importants (IOH et IER) sont atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est faible. Lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), il augmente l'IOH de 6° et réduit l'IER de 19°, sans pour autant faire atteindre les seuils d'alerte. En revanche, lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4). son incidence est nulle puisqu'il s'intègre dans un secteur angulaire d'un projet en instruction.

TOURAILLE

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

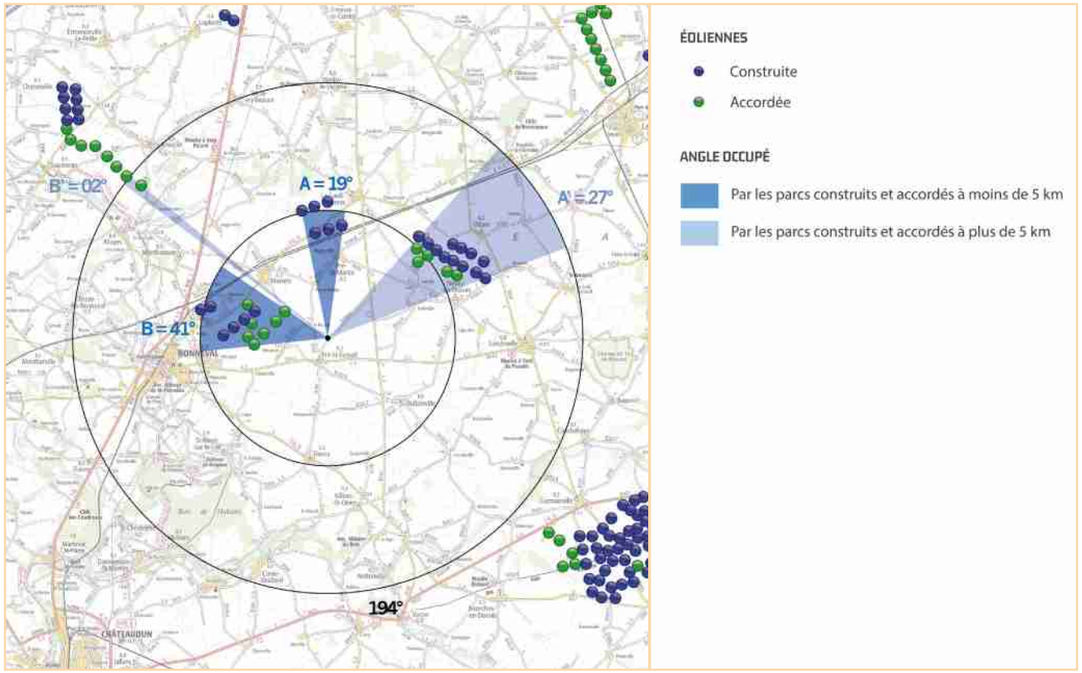

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

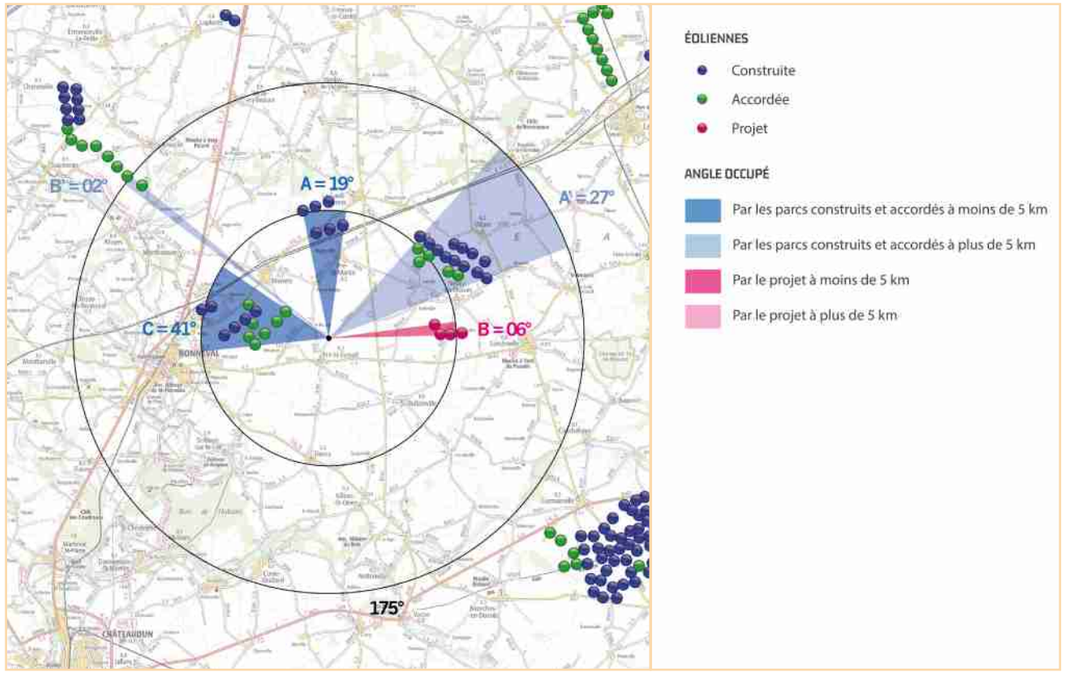

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

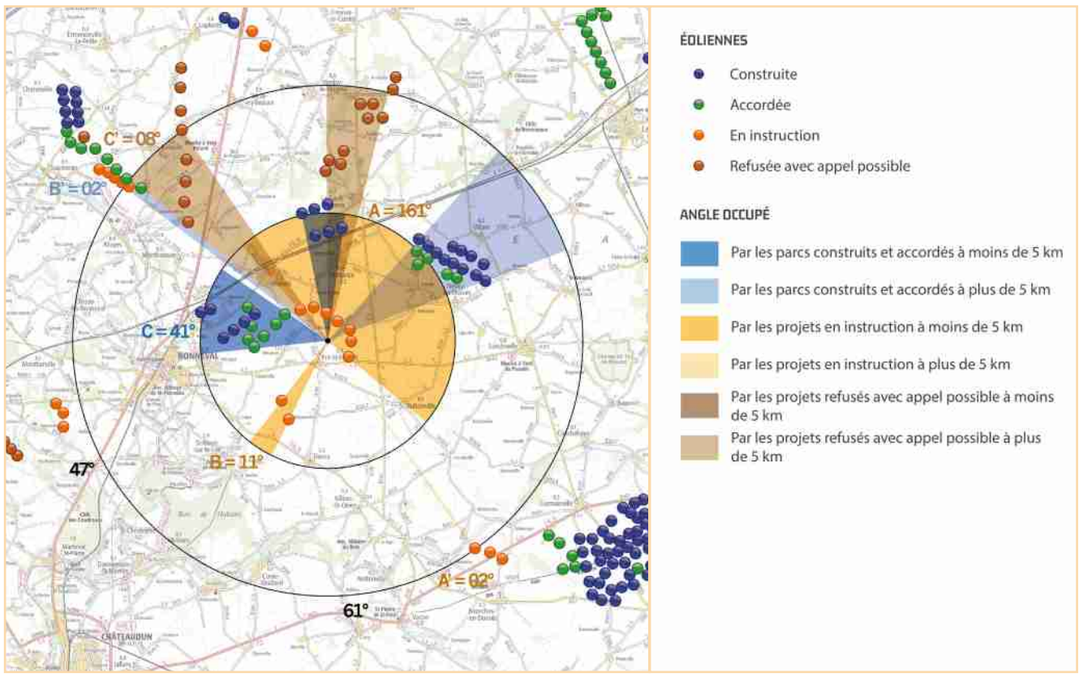

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

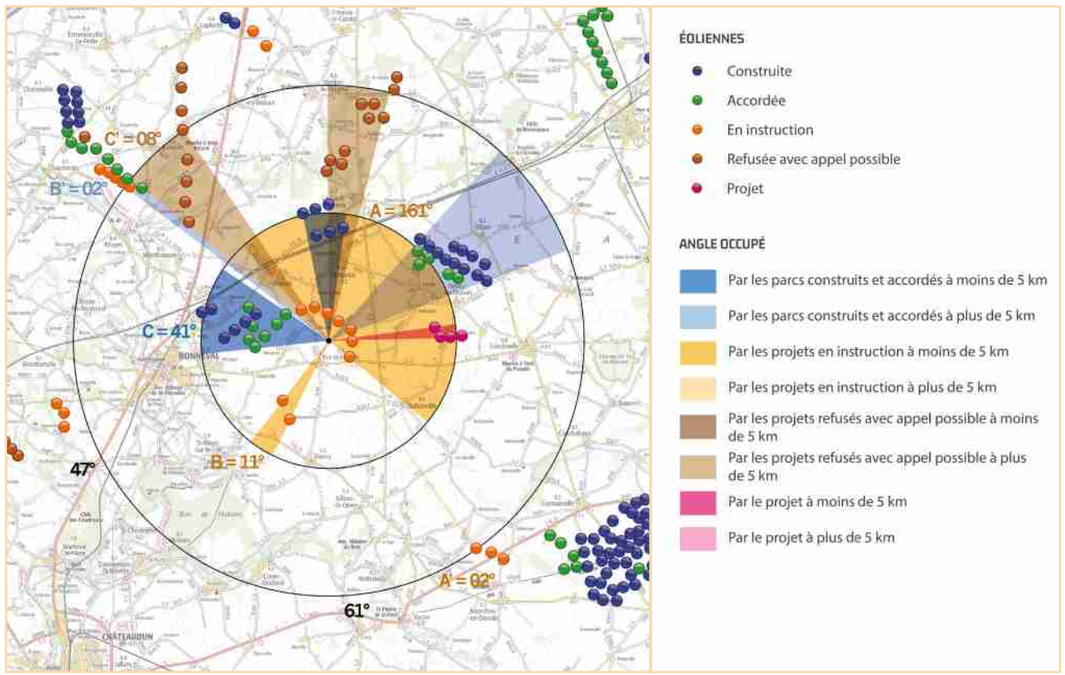

Volet paysager

VILSIX

Analyse de la saturation visuelle

Diagramme 1 (éoliennes construites et accordées)

Au regard du contexte éolien actuel, ce lieu de vie ne connait pas de risque d'encerclement puisque les seuils d'alerte des deux indicateurs importants ne sont pas atteints, à savoir l'indice d'espace de respiration et l'indice d'occupation à l'horizon.

L'indice de densité est au-dessus du seuil d'alerte mais cet indice est peu pertinent pris seul (il s'agit du rapport entre le nombre d'éoliennes dans le périmètre de 0 à 5 km sur l'indice d'occupation à l'horizon).

Diagramme 2 (éoliennes construites, accordées et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 5°, passant de 83° à 88° mais reste en-dessous de sa valeur seuil à 120°.

L'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 175° à 146°, et il est désormais en seuil d'alerte puisqu'en-dessous de la valeur seuil de 160°.

L'indice de densité augmente de 0.03.

L'ajout du projet crée un risque d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte de l'indice d'espace de respiration est désormais atteint.

Diagramme 3 (éoliennes construites, accordées, en instruction et refusées avec appel possible)

Avec l'ajout des éoliennes en instruction et des éoliennes refusées avec appel possible au contexte actuel mais sans le projet, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 95°, passant de 83° à 178°, et atteint son seuil d'alerte. L'indice d'espace de respiration est davantage réduit, passant de 175° à 116° et atteint son seuil d'alerte. L'indice de densité diminue de 0.15 mais reste en seuil d'alerte.

L'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible MAIS sans le projet crée un risque d'encerclement théorique puisque les seuils d'alerte des deux indices importants sont atteints.

Diagramme 4 (éoliennes construites, accordées, en instruction, refusées avec appel possible et celles du projet)

Avec l'ajout du projet au contexte actuel en plus des éoliennes en instruction et celles refusées avec appel possible, l'indice d'occupation à l'horizon augmente de 5°, passant de 178° à 183° et l'indice d'espace de respiration est réduit, passant de 116° à 87°. Ces deux indices restent en seuil d'alerte. L'indice de densité augmente de 0.02.

Le projet contribue ici à renforcer la situation d'encerclement théorique créée par l'ajout des éoliennes en instruction et avec refus possible (diagramme 3).

ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE DEPUIS VILSIX				
	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
INDICE D'OCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	81	86	146	151
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	2	2	32	32
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	83	88	178	183
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	31	35	40	44
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,37	0,40	0,22	0,24
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	175	146	116	87

Risque d'encerclement théorique selon la méthodologie appliquée ? : Oui, soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (diagramme 2), puisque le seuil d'alerte de l'IER est atteint, soit par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) puisque les seuils d'alerte de l'IOH et de l'IER sont alors atteints.

Incidence théorique du projet éolien des Grandes Vallées sur ce lieu de vie : L'incidence théorique du projet est forte. Il augmente systématiquement l'IOH de 5° mais vient surtout réduire l'indice d'espace de respiration de 29° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), ce qui fait alors atteindre le seuil d'alerte de l'IER. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel et au contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il contribue à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

VILSIX

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées

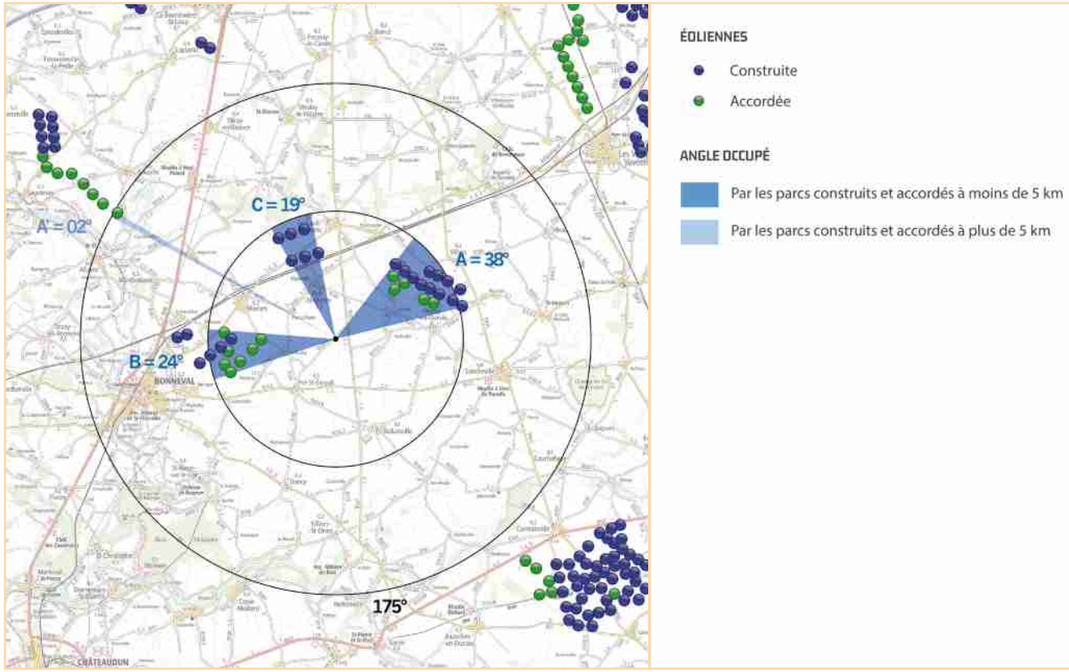

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction

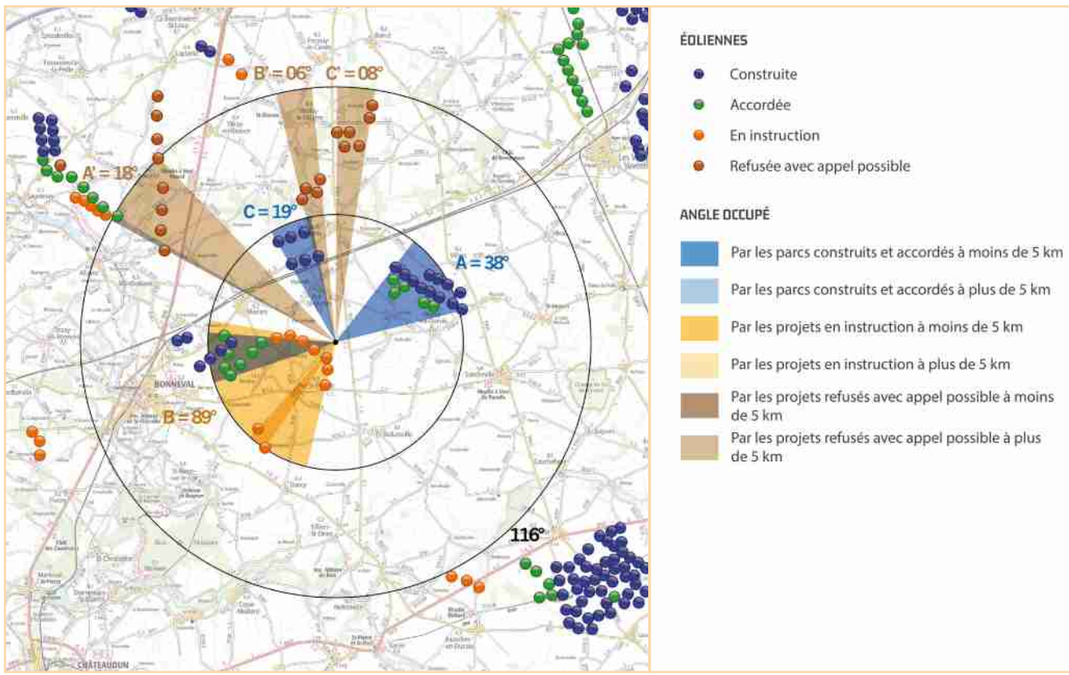

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet

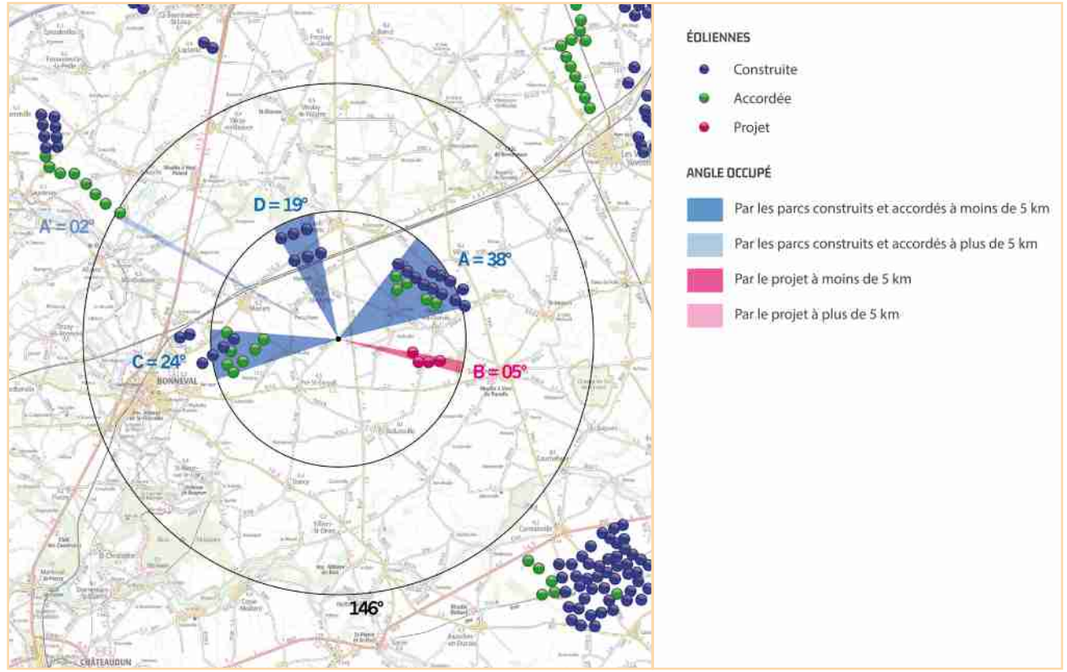

Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet

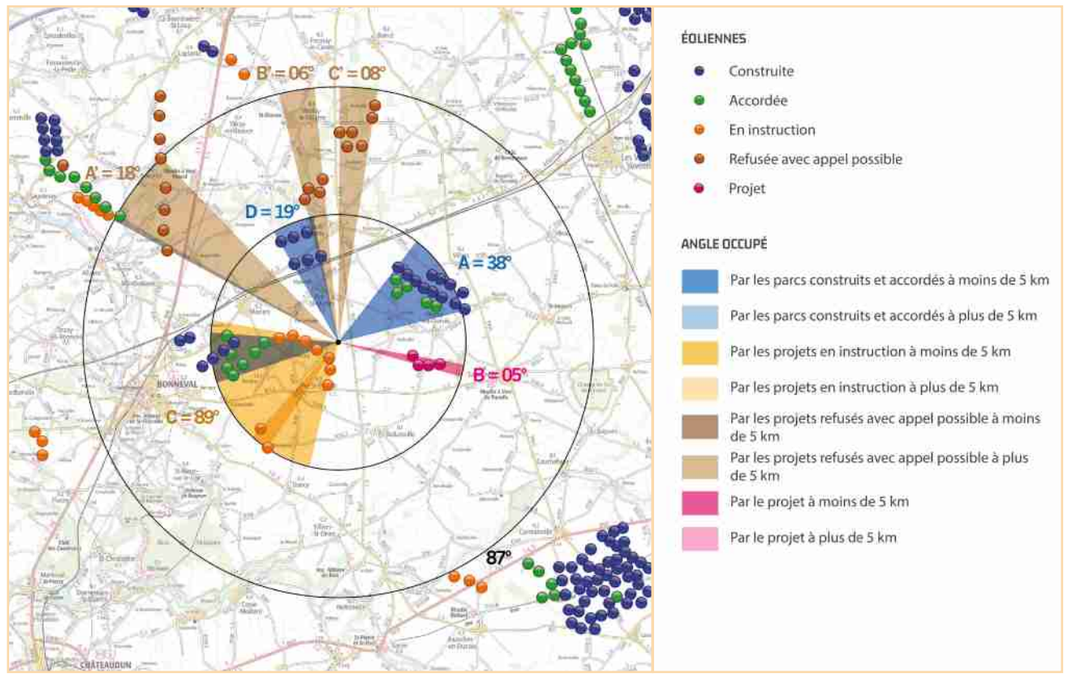

3.6 - Résultats de l'étude d'encerclement théorique

Pour rappel, au regard de la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France appliquée pour cette présente étude, un lieu de vie est considéré comme théoriquement en situation de risque d'effet d'encerclement lorsque le « seuil d'alerte » de l'indice d'occupation à l'horizon (IOH) ou de l'indice d'espace de respiration (IER) est atteint.

Pour l'indice d'espace de respiration (IER), qui est le plus grand angle sans éoliennes, son seuil d'alerte est atteint lorsque la valeur est inférieure à 160°. Pour l'indice d'occupation à l'horizon (IOH), qui est la somme des secteurs angulaires occupés par les parcs et projets éoliens sur les deux périmètres d'études (0-5 km et 5-10 km autour du lieu de vie), son seuil d'alerte est atteint lorsque la valeur est supérieure à 120°.

Ainsi, sur les 21 lieux de vie étudiés, 19 sont théoriquement en situation de risque d'effet d'encerclement (fig. 80).

L'incidence détaillée du projet des Grandes Vallées sur ces lieux de vie est proposée dans les pages suivantes.

Risque présent avec le simple contexte actuel (diagramme 1)

Onze lieux de vie le sont par le contexte éolien actuel : il s'agit des lieux de vie d'Acclainville, Aigneville, Allonville, Bullainville, Dommarville, la Ferme de Gourville, la Ferme de Raimbert, La Folie-Herbault, Ligaudry Neuvy-en-Dunois et le Pré-Saint-Martin.

Il y a ainsi un risque d'effet d'encerclement qui existe par la simple présence du contexte éolien actuel, c'est-à-dire uniquement les éoliennes construites et autorisées. Pour tous ces lieux de vie, l'IER est en seuil d'alerte. À Neuvy-en-Dunois, c'est également l'IOH qui dépasse son seuil d'alerte.

Risque créé uniquement par les projets en instruction ou avec refus possible (diagramme 3)

Trois lieux de vie le sont **uniquement** par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible, au contexte éolien actuel (sans prendre en compte le présent projet) : il s'agit de Jumainville, du Pré-Saint-Évroult et de Touraille.

Il y a un risque d'effet d'encerclement qui est créé par l'ajout des éoliennes en instruction et celles avec un refus possible au contexte actuel, et ce sans l'ajout du projet. Pour tous ces lieux de vie, l'IER passe alors en seuil d'alerte et pour Pré-Saint-Évroult et Touraille, c'est l'IOH qui passe également en seuil d'alerte.

L'ajout du projet seul au contexte actuel ne crée pas de risque d'encerclement théorique. C'est bien l'ajout des éoliennes en instruction et celles avec un refus possible qui le crée.

Risque créé soit par l'ajout du projet seul (diagramme 2), soit par par les projets en instruction ou avec refus possible (diagramme 3)

Cinq lieux de vie le sont **soit** par l'ajout du projet seul, **soit** par l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte éolien actuel (sans prendre en compte le projet) : il s'agit de la Ferme de Thonville, Jonville, Le Boulay, Melleville et Vilsix.

Pour ces lieux de vie, il n'y a théoriquement pas de risque d'encerclement au regard du contexte actuel, c'est-à-dire uniquement les éoliennes construites et autorisées.

En revanche, à contrario des lieux de vie Jumainville, du Pré-Saint-Évroult et de Touraille, le simple ajout du projet au contexte actuel crée un risque d'encerclement théorique. D'un autre côté, l'ajout des éoliennes en instruction et celles avec un refus possible, au contexte actuel, crée aussi un risque d'encerclement théorique.

Pour Thonville, Le Boulay, Melleville et Vilsix, l'ajout du projet au contexte actuel fait passer le seuil d'alerte de l'IER tandis que pour Jonville il fait également passer le seuil d'alerte de l'IOH.

Toujours pour ces cinq lieux de vie, l'ajout des éoliennes en instruction et celles avec un refus possible, au contexte actuel, entraine systématiquement, et de manière plus importante que l'ajout du projet seul, le dépassement des seuils d'alerte de l'IER et de l'IOH.

Ces lieux de vie ont été regroupés en une même catégorie puisque l'attribution du risque d'encerclement dépend ici du niveau d'approche retenu.

À travers une approche simplifiée, sans prendre en compte les projets en instruction et avec refus possible, on peut considérer que c'est le bien l'ajout seul du projet des Grandes Vallées au contexte actuel qui vient dans un premier temps créer le risque d'encerclement pour ces lieux de vie (diagramme 2).

En revanche, à travers une approche plus conservatrice, en prenant en compte les projets en instruction (plus ceux avec refus possible ici suite à une demande spécifique de la DREAL Centre-Val de Loire), on peut considérer que ce sont ces projets qui créent le risque d'encerclement (diagramme 3). Le présent projet des Grandes Vallées contribuerait alors à renforcer ce risque d'encerclement théorique, sans le créer (diagramme 4).

Lieux de vie sans risque d'encerclement théorique

Enfin, pour Morsans et Sancheville, il n'y a pas de risque d'effet d'encerclement théorique puisque le seuil d'alerte n'est jamais atteint pour l'indice d'occupation à l'horizon (IOH) et l'indice d'espace de respiration (IER), et ce, au regard des quatre diagrammes.

Ci-après :

- **Figure 80 :** tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique.
  (Source : Matutina)

Figure 80

Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique

Num'	Village étudié	Risque d'encerclement théorique	Encerclement théorique créé par :	Raison de l'encerclement théorique	Incidence théorique du projet sur le lieu de vie
1	Acclainville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Très faible
2	Aigneville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Modérée
3	Allonville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Très faible
4	Bullainville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Faible
5	Dommarville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Faible
6	Ferme de Gourville	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Très faible
7	Ferme de Raimbert	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Faible
8	Ferme de Thonville	Oui	Soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (construit et autorisé) Soit par l'ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Forte
9	Jonville	Oui	Soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (construit et autorisé) Soit par l'ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120° IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Très forte
10	Jumainville	Oui	Ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160°	Très faible
11	La Folie-Herbault	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Très faible
12	Le Boulay	Oui	Soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (construit et autorisé) Soit par l'ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Forte
13	Ligaudry	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Très faible
14	Melleville	Oui	Soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (construit et autorisé) Soit par l'ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Très forte
15	Morsans	Non	/	/	Modérée
16	Neuvy-en-Dunois	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Modérée
17	Pré-Saint-Évroult	Oui	Ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Faible
18	Pré-Saint-Martin	Oui	Contexte actuel (construit et autorisé)	IER* inférieur à 160°	Faible
19	Sancheville	Non	/	/	Très faible
20	Touraille	Oui	Ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Faible
21	Vilsix	Oui	Soit par l'ajout du projet seul au contexte actuel (construit et autorisé) Soit par l'ajout des projets en instruction et refusés (en contentieux ou avec contentieux possible) au contexte actuel	IER* inférieur à 160° IER* inférieur à 160° ET IOH** supérieur à 120°	Forte

3.7 - Analyse de l'incidence théorique du projet sur les lieux de vie

Il convient de replacer cette étude d'encerclement théorique dans le contexte de ce volet paysager et patrimonial. Le but étant ici de définir et justifier l'incidence du projet de parc éolien des Grandes Vallées sur l'encerclement des lieux de vie étudiés.

Les détails de l'incidence du projet, détaillés ci-dessous et synthétisés dans le tableau en page suivante (fig. 81), s'appuient sur son incidence au regard des deux principaux indices : l'indice d'occupation à l'horizon (IOH) et l'indice d'espace de respiration (IER).

Pour les 16 lieux de vie suivants, où l'incidence théorique du projet a été évaluée entre très faible et modérée, l'ajout seul du projet éolien des Grandes Vallées au contexte actuel (diagramme 2) n'entraîne jamais le dépassement du seuil d'alerte pour l'un des deux principaux indices (IOH ou IER).

Incidence très faible :

Pour Acclainville, Allonville, la Ferme de Gourville, Jumainville, La Folie-Herbault, Ligaudry et Sancheville, l'incidence du projet est très faible.

Pour ces lieux de vie, le projet occupe un nouveau secteur angulaire très faible. Cela est dû au fait qu'il s'intègre en partie dans des secteurs angulaires déjà occupés par des éoliennes en service, accordées ou alors en instruction. Il n'augmente ainsi que très faiblement l'IOH, par exemple de 3° pour Acclainville, de 4° pour Sancheville, et au maximum de 7° pour La Folie-Herbault.

À l'exception d'une très légère réduction de 2° pour Allonville et de 6° pour Gourville, l'ajout du projet ne réduit pas le plus grand espace de respiration pour les autres lieux de vie cités.

Incidence faible :

Pour Bullainville, Dommarville, la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille, l'incidence du projet est faible. Deux cas de figure se présentent :

. Premier cas : l'ajout du projet au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4) fait passer le seuil d'alerte de l'un des deux indices importants, en l'occurrence l'IOH pour Bullainville et Dommarville. Cependant, pour ces deux lieux de vie, l'ajout du projet seul au contexte actuel ne crée pas de risque d'encerclement théorique (diagramme 2). C'est bien l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) qui augmente très fortement la valeur de l'IOH dans un premier temps, à la limite de son seuil d'alerte. Pour Bullainville, l'augmentation de l'IOH par le projet n'est que de 8° et pour Dommarville, elle est de 18°. En revanche, le projet ne réduit jamais la valeur de l'IER pour ces deux lieux de vie.

Bien que le projet entraine ici le dépassement du seuil d'alerte de l'IOH, son incidence est qualifiée comme faible puisque les deux lieux de vie sont déjà théoriquement en situation d'encerclement avec la simple présence du contexte actuel puisque l'IER est en seuil d'alerte (diagramme 1). Le projet contribue ici à renforcer faiblement une situation d'encerclement théorique déjà existante.

. Deuxième cas : l'ajout du projet ne fait pas passer le seuil d'alerte de l'un des deux indices importants. Le projet occupe alors un nouveau secteur angulaire allant de 4° pour le Pré-Saint-Martin, à 14° au maximum pour la ferme de Raimbert. Il réduit également l'IER de 16° pour le Pré-Saint-Évroult, de 19° pour Touraille et de 23° pour le Pré-Saint-Martin. À noter qu'il ne réduit pas la valeur de cet indice pour la ferme de Raimbert.

L'incidence du projet pour ces lieux de vie est qualifiée comme faible puisqu'il entraine l'augmentation de l'IOH, ou la diminution de l'IER, de manière légèrement plus importante que les lieux de vie avec une incidence très faible.

Incidence modérée :

Pour Aigneville, Morsans et Neuvy-en-Dunois, l'incidence du projet est modérée.

Pour Aigneville, son nouveau secteur angulaire n'est que de 8° mais il contribue à réduire l'IER de 31°. On soulignera cependant qu'il y a déjà une situation d'encerclement qui est créée par le contexte actuel puisque la valeur seuil de l'IER est déjà atteinte (diagramme 1). Le projet contribue ainsi à renforcer modérément la situation d'encerclement mais ne la crée pas.

Pour Morsans, le projet occupe un nouveau secteur angulaire de 16°, mais vient surtout réduire l'IER de 33° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2) et de 23° lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Cela ne crée pas de risque d'encerclement théorique mais vient faire passer la valeur de l'IER à la limite de son seuil d'alerte, tout juste à 160°.

Pour Neuvy-en-Dunois, il existe un risque d'encerclement théorique puisque la valeur seuil des deux indices importants est déjà atteinte avec le contexte actuel (diagramme 1). L'ajout du projet ne vient jamais réduire l'IER mais il vient en revanche occuper un nouveau secteur angulaire important de 50°. Il vient ainsi renforcer modérément une situation d'encerclement déjà existante.

Incidence forte :

Pour les 5 lieux de vie suivants, où l'incidence théorique du projet est jugée comme forte ou très forte, l'ajout seul du projet éolien des Grandes Vallées au contexte actuel (diagramme 2) entraine un dépassement du seuil d'alerte d'un des deux principaux indices, créant ainsi à lui seul un risque d'encerclement théorique.

Pour la Ferme de Thonville, Le Boulay et Vilsix, l'incidence du projet est forte.

Le nouveau secteur angulaire occupé par le projet n'est pas particulièrement important. Il augmente l'IOH de seulement 4° pour Ligaudry, de 5° pour Vilsix et de 10° pour Thonville mais il vient en revanche réduire l'IER de 20° pour Ligaudry, de 29° pour Vilsix et de 35° pour Thonville. Cela fait alors passer le seuil d'alerte de l'IER dès lors que le projet est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Il crée donc théoriquement à lui seul un risque d'encerclement pour ces lieux de vie, d'où son niveau d'incidence fort.

Il convient cependant de mentionner que lorsque le projet est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), ce n'est pas lui qui crée le risque d'encerclement. Le risque d'encerclement est alors créé par le contexte en instruction et avec refus possible (diagramme 3). Le projet contribue alors à renforcer le risque d'encerclement théorique sans le créer. Pour Ligaudry, on pourra préciser que le projet s'intègre alors en arrière d'un secteur angulaire occupé par un projet en instruction.

Incidence très forte :

Pour Jonville et Melleville, l'incidence du projet est très forte. C'est la réduction très importante de l'indice d'espace de respiration pour ces deux lieux de vie qui crée ce niveau d'incidence.

Pour Jonville, le projet augmente systématiquement l'IOH de 21° mais vient surtout réduire l'IER de plus de 70°. Cela fait alors atteindre les seuils d'alerte à la fois de l'IOH et de l'IER, lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il réduit tout de même de nouveau l'IER de 70°. Cela ne crée pas le risque d'encerclement théorique mais le renforce très fortement.

Pour Melleville, il augmente systématiquement l'IOH de 15° mais vient réduire l'IER de 63° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), ce qui fait alors atteindre le seuil d'alerte de l'IER. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il ne diminue alors l'IER que de 28°. Il contribue ainsi à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas.

Figure 81

Incidences du projet sur les lieux de vie étudiés pour l'étude d'encerclement théorique

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences éoliens		
Risque d'encerclement théorique	Très forte	. Pour Jonville et Melleville, l'incidence du projet est très forte. . Pour Jonville, le projet augmente systématiquement l'IOH de 21° mais vient surtout réduire l'IER de plus de 70°. Cela fait alors atteindre les seuils d'alerte à la fois de l'IOH et de l'IER, lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il réduit tout de même de nouveau l'IER de 70°. Cela ne crée pas le risque d'encerclement théorique mais le renforce très fortement. . Pour Melleville, il augmente systématiquement l'IOH de 15° mais vient réduire l'IER de 63° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), ce qui fait alors atteindre le seuil d'alerte de l'IER. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il ne diminue alors l'IER que de 28°. Il contribue ainsi à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas. . C'est ici la réduction très importante de l'IER pour ces deux lieux de vie qui crée ce niveau d'incidence très fort, lorsque le projet est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2).
	Forte	. Pour la Ferme de Thonville, Le Boulay et Vilsix, l'incidence du projet est forte. . Le nouveau secteur angulaire occupé par le projet n'est pas particulièrement important. Il augmente l'IOH de seulement 4° pour Ligaudry, de 5° pour Vilsix et de 10° pour Thonville mais il vient en revanche réduire l'IER de 20° pour Ligaudry, de 29° pour Vilsix et de 35° pour Thonville. Cela fait alors passer le seuil d'alerte de l'IER dès lors que le projet est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Il crée donc théoriquement à lui seul un risque d'encerclement pour ces lieux de vie, d'où son niveau d'incidence fort.
	Modérée	. Pour Aigneville, Morsans et Neuvy-en-Dunois, l'incidence du projet est modérée. . Pour Aigneville et Morsans, il augmente l'IOH de respectivement 8° et 16°. Il vient cependant réduire la valeur de l'IOH de plus de 30° pour les deux lieux de vie. Pour Aigneville, cela contribue à renforcer la situation d'encerclement théorique créée initialement par le contexte actuel (diagramme 1). Pour Morsans, cela ne crée pas de risque d'encerclement théorique mais vient faire passer la valeur de l'IER à la limite de son seuil d'alerte, tout juste à 160°. . Pour Neuvy-en-Dunois, il existe déjà un risque d'encerclement théorique avec la simple présence du contexte actuel (diagramme 1) puisque la valeur seuil des deux indices importants est déjà atteinte. Le projet ne vient ici pas réduire l'IER mais renforce considérablement la situation d'encerclement en augmentant l'IOH de 50°, ce dernier étant pour rappel déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).
	Faible	. Pour Bullainville, Dommarville, la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille, l'incidence du projet est faible. . Pour Bullainville et Dommarville, le projet ne réduit jamais la valeur de l'IER, mais il augmente l'IOH respectivement de 8° et de 18°. Cela fait alors passer le seuil d'alerte de cet indice lorsque le projet est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Cependant, lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel, le projet ne crée pas de risque d'encerclement théorique (diagramme 2). C'est bien l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) qui augmente très fortement la valeur de l'IOH dans un premier temps, à la limite de son seuil d'alerte. . Pour la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille, l'ajout du projet ne fait pas passer le seuil d'alerte de l'un des deux indices importants. Le projet augmente alors l'IOH de 14° au maximum pour la ferme de Raimbert, et réduit l'IER de 23° au maximum pour le Pré-Saint-Martin.
	Très faible	. Pour Acclainville, Allonville, la Ferme de Gourville, Jumainville, La Folie-Herbault, Ligaudry et Sancheville, l'incidence du projet est très faible. . Pour ces lieux de vie, le projet s'intègre en partie dans des secteurs angulaires déjà occupés par des éoliennes en service, accordées ou alors en instruction. Son influence sur les deux indices principaux est alors très faible. Il n'augmente ainsi que très faiblement l'IOH, au maximum de 7° pour La Folie-Herbault, et ne diminue l'IER qu'au maximum de 6°, pour Gourville.

3.8 - Synthèse de l'étude d'encerclement théorique

La société Parc éolien des Grandes Vallées SAS a fait le choix de suivre la méthode d'encerclement la plus exigeante au regard du calcul des indices pour la réalisation de l'étude d'encerclement théorique du projet, à savoir la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France : « *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France* », dont la dernière actualisation remonte à février 2024.

Selon cette méthodologie, il est écrit en page 12, et ce pour faire suite à l'étude théorique que : « *pour tous les lieux de vie pour lesquels le projet considéré induit un franchissement de seuil d'alerte, ou dégrade de manière significative un indicateur déjà préoccupant (par exemple, l'IER passe de 110° à 60°), le pétitionnaire doit mener une étude de terrain visant à confirmer ou infirmer les saturations ou défauts de respiration visuelle mis en évidence par son étude cartographique* ». Il est également écrit en page 13 que « *chaque fois que le porteur de projet le jugera utile, un ou plusieurs photomontages à 360 ° devront être réalisés* ».

De ce constat, le porteur de projet a fait le choix de ne pas réaliser l'étude par comparaison réelle à 360°.

Ce choix peut se justifier au regard de la topographie autour du site du projet, et même plus globalement du territoire d'étude. L'unité paysagère de la Beauce, sur laquelle s'intègre le projet, se compose d'espaces de plateaux très cultivés et non arborés avec de l'habitat regroupé pour des questions d'accès à l'eau, qui créent souvent de vastes ouvertures lumineuses. De par la planitude du relief et l'absence de végétation, il semble cohérent d'émettre l'hypothèse que les résultats entre l'étude théorique et l'étude de comparaison réelle par point de vue à 360° auraient montré des résultats relativement similaires, avec très peu d'éoliennes masquées.

De plus, pour les cinq lieux de vie où l'ajout du projet seul crée le risque d'encerclement, ils sont tous situés entre le projet et un autre ensemble éolien à proximité. Le projet de parc éolien des Grandes Vallées viendra donc systématiquement restreindre le plus grand angle de respiration pour ces lieux de vie.

Pour rappel, au plus proche du projet, on recense un ensemble de 17 éoliennes au nord, formé par les parcs en service de la Butte de Ménonville, de Neuvy-en-Dunois et du Canton de Bonneval ainsi que le projet autorisé de Montguérin. À cela s'ajoutent les 7 éoliennes du projet en instruction des Vents d'Aura du Tuilé, à l'ouest du projet.

Ainsi, l'incidence finale du projet se basera sur les diagrammes de l'étude théorique, à caractère majorant.

L'incidence finale du projet sur le risque d'encerclement téhorique est donc la suivante :

. Incidence très faible pour Acclainville, Allonville, la Ferme de Gourville, Jumainville, La Folie-Herbault, Ligaudry et Sancheville ;

. Incidence faible pour Bullainville, Dommarville, la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille ;

. Incidence modérée pour Aigneville, Morsans et Neuvy-en-Dunois ;

. Incidence forte pour la Ferme de Thonville, Le Boulay et Vilsix ;

. Incidence très forte pour Jonville et Melleville.

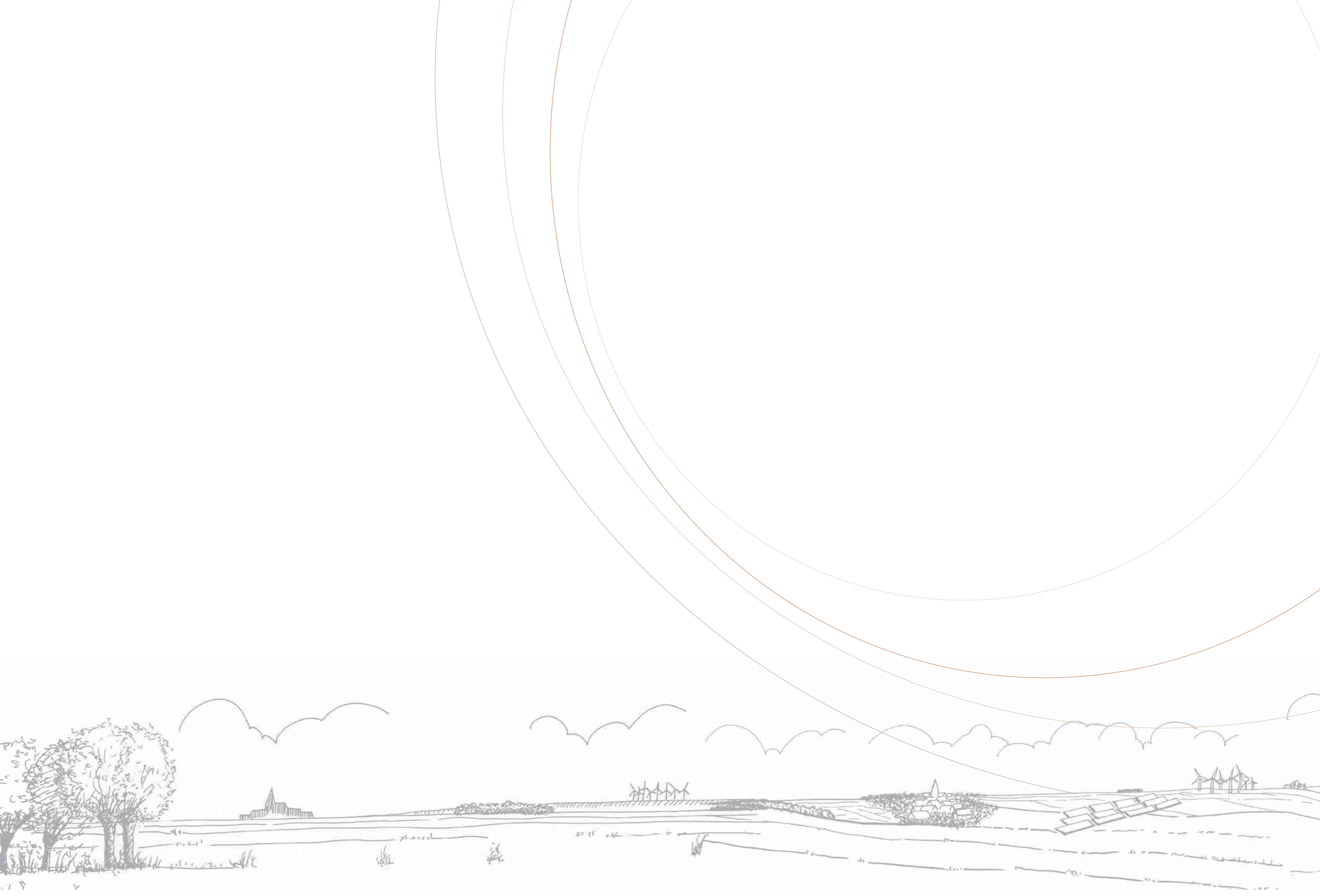

Volet paysager

Tableau des incidences finales du projet

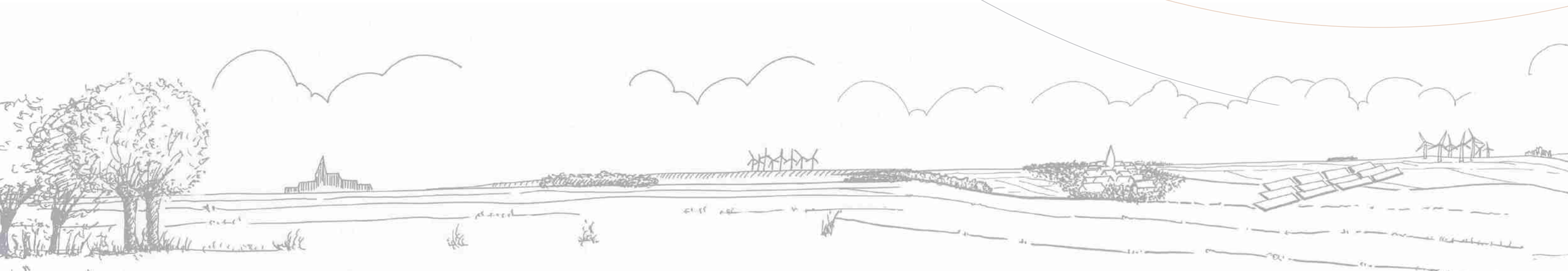

4 - ÉVALUATION DES INCIDENCES

Méthodologie de l'étude des incidences

L'étude des incidences du projet de parc éolien des Grandes Vallées, sur la commune de Neuvy-en-Dunois, a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur quarante-cinq points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Une étude d'encerclement théorique a également été menée pour vingt-et-un lieux de vie à proximité des éoliennes du projet.

Le périmètre d'étude du projet s'appuie sur une zone-tampon de vingt kilomètres à partir du centre du site du projet. Le périmètre d'étude rapproché, qui varie entre huit et dix kilomètres, s'avère pertinent car au-delà de dix kilomètres de distance, les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés à la suite de l'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposé dans le tableau de synthèse ci-dessous (fig. 82).

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "nulle" à "très forte". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification qui sont employées habituellement pour les incidences vont de «nulle» à «rédhibitoire».

De plus, en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial. Pour un enjeu donné, l'incidence globale du projet peut être jugée à un niveau inférieur que l'incidence donnée depuis un photomontage lié à cet enjeu. Cela est lié au fait que l'incidence donnée pour un item est une moyenne des incidences constatées depuis l'ensemble des photomontages.

On soulignera également l'échelle contrastée au regard de l'incidence théorique du projet sur le risque d'encerclement des lieux de vie. Les niveaux évalués de ces incidences vont de "très faible" à "très forte".

L'incidence très forte concerne :

. L'incidence très forte depuis le lieu de vie de Ligaudry. Depuis l'entrée nord du hameau, les éoliennes du projet sont visibles avec une prégnance visuelle très forte et dans des rapports d'échelle défavorables au bâti.

L'incidence forte concerne :

. L'incidence forte depuis les lieux de vie de Melleville, Neuvy-en-Dunois et la Ferme des Muids. Les éoliennes du projet sont visibles depuis ces lieux de vie avec une prégnance visuelle forte ou dans des rapports d'échelle défavorables au bâti.

Les incidences modérées concernent :

. L'incidence modérée sur le Plateau de la Beauce. Les rapports d'échelle sont toujours favorables à ce paysage de grande ampleur, avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes ;

. L'incidence modérée depuis les lieux de vie de Bullainville, la Folie-Herbault, Jonville, Pré-Saint-Évroult et Sancheville. Les éoliennes du projet sont parfois masquées depuis ces lieux de vie, mais quand elles sont visibles, leur prégnance visuelle reste modérée et les rapports d'échelle sont favorables au bâti ;

. L'incidence modérée depuis l'axe routier D14.2. Les éoliennes du projet sont majoritairement vues de manière latérale à cet axe routier, avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes ;

. L'incidence modérée sur les biens protégés du moulin à vent du Paradis de Sancheville, de l'église de la Folie-Herbault, de l'église Saint-Sébastien de Baignolet et de l'église Saint-Pierre de Cormainville. Les éoliennes du projet sont en covisibilité latérale avec ces monuments historiques et dans des rapports d'échelle favorables, mais avec une prégnance visuelle des éoliennes du projet qui reste modérée ;

Les incidences faibles concernent :

. L'incidence faible depuis les autres lieux de vie étudiés ainsi que sur les axes routiers majeurs du territoire d'étude (à l'exception de la D14.2). Depuis les autres lieux de vie qui ont fait l'objet d'un photomontage, en entrée ou en sortie, les rapports d'échelle sont favorables au bâti et la prégnance visuelle des éoliennes est faible ;

.L'incidence faible sur le bien protégé de l'ancienne abbaye du Bois à Nottonville. Les éoliennes du projet sont en intervisibilité depuis l'entrée de l'abbaye. Elles sont cependant à plus de huit kilomètres de l'abbaye et s'intègrent dans un secteur angulaire déjà occupé par des parcs éoliens en service ;

. L'incidence faible en ce qui concerne les effets cumulés. Le projet s'intègre bien au contexte éolien et ne vient pas créer d'effets de brouillage de la lisibilité d'ensemble des parcs et projets éoliens en instruction proches, notamment les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois et de la Butte de Ménonville.

L'incidence très faible concerne :

. L'incidence très faible sur le reste du patrimoine protégé étudié à l'échelle du territoire d'étude (y compris depuis Châteaudun et son château). Pour le reste des biens protégés au titre des monuments historiques (MH) ou des sites, qui ont fait l'objet d'un photomontage en cherchant une potentielle covisibilité ou intervisibilité avec les éoliennes du projet, l'incidence du projet est très faible ou nulle. Les éoliennes du projet sont soit entièrement masquées par le relief, la végétation ou le bâti (comme depuis la terrasse de l'aile Longueville du château de Châteaudun), soit, si elles sont visibles, c'est avec une prégnance visuelle très faible et partiellement masquées (comme depuis le château de la Brosse).

Enfin, une incidence est marquée comme nulle. Elle concerne les visibilités depuis la vallée du Loir. Au regard des cinq points de vue réalisés en lien avec cette unité paysagère, elle présente un retrait suffisamment important au regard des éoliennes du projet pour éviter toute situation de visibilité avec le projet.

Figure 82

Tableau de synthèse des incidences

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences paysagères		
Le Plateau de la Beauce	Modérée	. Les vues réalisées depuis l'unité paysagère du Plateau beauceron sont nombreuses et permettent de voir les éoliennes du projet, à l'exception du PDV 39. Les autres PDV montrent que les éoliennes du projet s'intègrent dans des rapports d'échelle qui sont favorables à ce paysage de grande ampleur, avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes. Seuls les PDV 6, 8 et 10 montrent une incidence forte. Les PDV 1, 2, 4, 5, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 33, 34 et 37 montrent une incidence modérée, tandis que les PDV 16, 26 et 40 montrent une incidence faible et les PDV 31, 35, 44 et 45 une incidence très faible.
La vallée du Loir	Nulle	. La vallée du Loir présente un retrait suffisamment important au regard des éoliennes du projet pour éviter toute situation de visibilité dans des rapports d'échelle qui pourraient être défavorables ou avec une prégnance visuelle des éoliennes importante. Cinq points de vue ont été réalisés en lien avec la vallée du Loir (PDV 30, 32, 41, 42 et 43). Depuis l'abbaye Saint-Florentin à proximité du Loir à Bonneval (PDV 30), l'entrée du site protégé de la boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir (PDV 32), l'entrée sud d'Alluyes implantée dans la vallée (PDV 41) et la terrasse de la tour de l'aile Longueville du château de Châteaudun dominant la vallée du Loir à Châteaudun (PDV 43), l'incidence du projet est nulle puisque ce dernier est masqué. . Depuis le belvédère de la promenade du mail à Châteaudun (PDV 42), des vues seraient possibles sur trois des éoliennes du projet qui émergent par un bout de pale au-dessus de la végétation du haut de versant de la vallée du Loir. Cependant, les vues sont davantage théoriques puisque les éoliennes sont situées à plus de vingt kilomètres de ce point de vue. Il faudrait des conditions météorologiques optimales afin de pouvoir les discerner.
Incidences locales		
Ligaudry	Très forte	. Le hameau de Ligaudry est le lieu de vie le plus proche des éoliennes du projet. Le PDV 6 en entrée nord du hameau depuis l'axe routier D153 montre une incidence très forte, de par la proximité du point de vue. L'éolienne E1 est en covisibilité de superposition avec la silhouette du hameau de Ligaudry et les éoliennes E2 et E3 sont en covisibilité latérale avec la silhouette du bourg. Les éoliennes ont une prégnance visuelle très forte et les rapports d'échelle sont défavorables au bâti. Un second PDV réalisé depuis le centre du hameau, au niveau d'une fenêtre visuelle sur le paysage, montre lui une incidence modérée (PDV 7). Deux des éoliennes du projet sont visibles avec une prégnance visuelle forte, mais l'absence de bâti proche et la végétation permettent de réduire l'incidence de ces deux éoliennes à modérée.
la Ferme des Muids, Melleville et Neuvy-en-Dunois	Forte	. Pour la ferme des Muids (PDV 11), Melleville (PDV 12) et Neuvy-en-Dunois (PDV 8 et 10), l'incidence du projet est forte. . Pour la ferme des Muids, le PDV 11 en entrée nord du hameau de Jonville montre les trois éoliennes E2, E3 et E4 en covisibilité de superposition avec le bâti de la ferme, avec une prégnance visuelle forte et dans des rapports d'échelle défavorables. . Pour Melleville, le PDV 12 en entrée nord du hameau montre les trois éoliennes E2, E3 et E4 en covisibilité de superposition avec le bâti le plus à l'ouest du lieu de vie, avec une prégnance visuelle forte et dans des rapports d'échelle défavorables. En revanche, un second PDV depuis le centre du hameau au croisement entre la D153.3 et le chemin vicinal reliant au hameau de Jonville (PDV 13) montre une incidence nulle. Le projet est entièrement masqué par le bâti et la végétation. . Pour Neuvy-en-Dunois, les PDV 8 et 9, respectivement en entrée nord depuis la D153.3 et en sortie sud par la D123, montrent une incidence forte de par la prégnance visuelle des éoliennes et la proximité du lieu de vie. Pour le PDV 9, réalisé au croisement entre les axes routiers D153, D123.4 et D123, qui correspond également à la place de l'église, l'incidence du projet est nulle, puisque masqué par le bâti.
Bullainville, la Folie-Herbault, Jonville, Pré-Saint-Évroult et Sancheville	Modérée	. Pour Bullainville (PDV 19 et 20), la Folie-Herbault (PDV 24), Jonville (PDV 11), Pré-Saint-Évroult (PDV 17) et Sancheville (PDV 2 et 4), l'incidence du projet est modérée. Les éoliennes du projet apparaissent alors avec une prégnance visuelle modérée d'une entrée ou d'une sortie de bourg de par la distance d'éloignement (PDV 2, 4 et 20), ou une covisibilité latérale (PDV 11), ou sont partiellement masquées par la végétation ou le bâti (PDV 17 et 19).
Autre lieux de vie	Faible	. Pour tous les autres lieux de vie étudiés, l'incidence du projet depuis les entrées, sorties et centres de villages est faible (PDV 1, 5, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 26, 28, 33, 34, 37 et 38), très faible (PDV 31, 35, 42, 44 et 45) ou nulle (PDV 3, 9, 13, 25, 29, 30, 32, 39, 41 et 43).
Axes routiers à fréquentation importante du territoire d'étude	Modérée	. Sept points de vue ont été réalisés depuis l'axe routier à fréquentation secondaire D14.2 (PDV 1, 2, 3, 17, 18, 24 et 37). Il s'agit de l'axe routier à fréquentation importante le plus proche des éoliennes du projet. Le projet est souvent vu de manière latérale (PDV 1, 2, 18, 24 et 37) depuis l'axe routier mais avec une incidence plus ou moins élevée en fonction de la prégnance visuelle des éoliennes. Les PDV 2, 17, 18 et 24 montrent une incidence modérée, tandis que les PDV 1 et 37 montrent une incidence faible et le PDV 3 depuis Sancheville une incidence nulle, le projet étant masqué par le bâti.
	Faible	. De nombreux points de vue ont été réalisés depuis les autres axes routiers majeurs du territoire d'étude (PDV 14, 36, 39, 40 et 44). Ces derniers présentent un retrait suffisamment important pour éviter une prégnance visuelle des éoliennes importantes ou alors une visibilité très latérale des éoliennes du projet.

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences patrimoniales		
Moulin à vent du Paradis de Sancheville (inscrit MH)	Modérée	. Quatre points de vue ont été réalisés en lien avec le moulin de Sancheville (PDV 3, 4, 5 et 37). Celui présentant l'incidence la plus élevée est le PDV 4, en intervisibilité depuis le moulin. Depuis le petit chemin aménagé reliant au moulin, les quatre éoliennes du projet sont entièrement visibles et en covisibilité latérale avec le moulin. Les rapports d'échelle sont favorables au moulin. De par la proximité du point de vue, l'éolienne la plus proche étant E1 à 2,1 km, la prégnance visuelle des éoliennes reste cependant modérée. Il s'agit du point de vue représentant l'expérience du plus grand nombre, de par la fréquentation sociale du lieu, avec l'aménagement de tables de pique-nique autour du moulin et la présence de la salle des fêtes et de deux terrains de sport à proximité immédiate du moulin. L'incidence du projet est modérée. . Trois autres points de vue ont été réalisés dans le but de chercher une covisibilité avec les éoliennes du projet. Le PDV 5, en entrée sud de Sancheville, montre une incidence faible de par une covisibilité très latérale. Le PDV 37, au sud de Sancheville, au croisement entre les axes routiers D935 et D357.8, montre une incidence très faible. La silhouette du moulin est très peu prégnante visuellement et la covisibilité avec les éoliennes du projet est latérale. De plus, depuis ce point de vue, il y a déjà une covisibilité plus importante entre le moulin et les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles du projet autorisé de Montguérin. Le PDV 3 depuis Sancheville, au croisement entre la D14.2 et la rue des écoles, où une des ailes du moulin est visible, montre une incidence nulle. Les éoliennes du projet sont entièrement masquées par le bâti.
Église de la Folie-Herbault (classée MH)		. L'église de la Folie-Herbault a fait l'objet d'un photomontage (PDV 24), dans le but de chercher une covisibilité depuis l'axe routier D14.2, qui avait été identifié comme étant celui présentant la covisibilité potentielle principale avec les éoliennes du projet. Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles au niveau de leurs rotors en covisibilité de superposition avec le bâti, mais en covisibilité latérale avec la silhouette du clocher de l'église. La prégnance visuelle de l'église est très faible, se confondant même avec la végétation l'entourant. L'incidence du projet est ainsi modérée, puisque la silhouette de l'église est à peine visible.
Église Saint-Sébastien de Baignolet (inscrite MH)		. Depuis l'axe routier D153.4 en entrée est de Baignolet, qui offre une vue sur l'église Saint-Sébastien (PDV 38), deux des éoliennes du projet sont visibles au niveau de leurs rotors. Elles sont en covisibilité de superposition avec le bâti dans des rapports d'échelle favorables et en covisibilité latérale avec l'église, l'éolienne E2 étant pratiquement en covisibilité de superposition avec le chevet de l'église. Les rapports d'échelle sont favorables à l'église, mais la proximité de l'éolienne E2 à l'église entraîne une incidence modérée du projet. Il convient également de rappeler que les éoliennes sont ici à plus de sept kilomètres.
Église Saint-Pierre de Cormainville (inscrite MH)		. Depuis l'axe routier D935 en entrée sud de Cormainville qui offre une vue sur l'église Saint-Pierre (PDV 36), une des éoliennes du projet est visible au niveau de son rotor, qui émerge au-dessus du bâti, bien qu'elle soit distante de 8,7 km. La covisibilité est latérale avec l'église et dans des rapports d'échelle qui sont favorables à la tour de contreforts, mais en équilibre avec le campanier. Une approche conservatrice attribuera une incidence modérée de l'éolienne E1 au regard de l'église.
Ancienne abbaye du Bois à Nottonville (classée MH)	Faible	. Depuis l'ancienne abbaye du Bois au hameau du même nom, à Nottonville (PDV 34), il y a une intervisibilité avec les éoliennes du projet. Elles sont cependant à plus de huit kilomètres de l'abbaye et s'intègrent dans un secteur angulaire déjà occupé par les éoliennes du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois, de la Butte de Ménonville et celles autorisées de Montguérin. De ce fait, l'incidence du projet est faible.
Reste du patrimoine protégé étudié à l'échelle du territoire d'étude (y compris depuis Châteaudun et son château)	Très faible	. Pour le reste des biens protégés au titre des monuments historiques (MH) ou des sites, qui ont fait l'objet d'un point de vue en cherchant une potentielle covisibilité ou intervisibilité avec les éoliennes du projet, l'incidence du projet est très faible (PDV 35 et 42) ou nulle (PDV 25, 27, 29, 30, 32, 41 et 43). . Depuis l'entrée du chemin reliant au lieu-dit et au château de la Brosse à Nottonville (PDV 35) (inscrit MH), une des éoliennes du projet est visible par un bout de pale à travers une ouverture visuelle dans la végétation. Depuis la promenade du mail à Châteaudun (PDV 42) (compris dans les deux sites protégés de la ville), des vues seraient possibles sur trois des éoliennes du projet qui émergent par un bout de pale au-dessus de la végétation du haut de versant de la vallée du Loir. Cependant, les vues sont davantage théoriques puisque les éoliennes sont situées à plus de vingt kilomètres de ce point de vue. Il faudrait des conditions météorologiques optimales afin de pouvoir les discerner. L'incidence du projet est très faible pour ces deux points de vue. La prégnance visuelle des éoliennes est très faible, de par l'éloignement et le masquage effectué par la végétation ou le relief. . Pour l'église de Villeau (PDV 25), le château de Reversaux (PDV 27), depuis la place de la Paix et l'ancienne abbaye Saint-Florentin à Bonneval (PDV 29 et 30), l'entrée du site protégé de la Boucle du Loir à Saint-Maur-sur-le-Loir (PDV 32), le donjon et l'église d'Alluyes (PDV 41) et depuis la terrasse de la tour de l'aile Longueville du château de Châteaudun (PDV 43), l'incidence du projet est nulle puisque ce dernier est entièrement masqué par le bâti, le relief ou la végétation.
Incidences éoliens		
Effets cumulés	Faible	. Au regard de l'insertion du projet avec le contexte éolien alentour, les PDV 1, 2, 4, 5, 6, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 33, 34, 37 et 40 montrent une incidence faible, tandis que les PDV 31, 35, 44 et 45 montrent une incidence très faible. Le projet s'intègre bien au contexte éolien et ne vient pas créer d'effets de brouillage de la lisibilité des parcs et projets éoliens en instruction proches. Sur des vues proches, le projet se détache du reste du contexte éolien et s'identifie clairement (ex. : PDV 2, 4 ou 5). Sur des vues plus éloignées, il est souvent visible latéralement aux éoliennes des parcs du Canton de Bonneval Neuvy-en-Dunois et de la Butte de Ménonville, en gardant une cohérence de lisibilité d'ensemble avec ces éoliennes de par un gabarit similaire (ex. : PDV 1, 14, 15, 24, 26 ou 40). Sur d'autres vues éloignées, il s'intègre dans le même secteur angulaire que les parcs cités et toujours sans venir créer d'effets cumulés gênants (ex. : PDV 21, 33 ou 34).

Types d'incidences	Incidence	Qualifications de l'incidence
Incidences éoliens		
Risque d'encerclement théorique	Très forte	. Pour Jonville et Melleville, l'incidence du projet est très forte. . Pour Jonville, le projet augmente systématiquement l'IOH de 21° mais vient surtout réduire l'IER de plus de 70°. Cela fait alors atteindre les seuils d'alerte à la fois de l'IOH et de l'IER, lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il réduit tout de même de nouveau l'IER de 70°. Cela ne crée pas le risque d'encerclement théorique mais le renforce très fortement. . Pour Melleville, il augmente systématiquement l'IOH de 15° mais vient réduire l'IER de 63° lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2), ce qui fait alors atteindre le seuil d'alerte de l'IER. Lorsqu'il est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4), il ne diminue alors l'IER que de 28°. Il contribue ainsi à renforcer le risque d'encerclement théorique mais ne le crée pas. . C'est ici la réduction très importante de l'IER pour ces deux lieux de vie qui crée ce niveau d'incidence très fort, lorsque le projet est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2).
	Forte	. Pour la Ferme de Thonville, Le Boulay et Vilsix, l'incidence du projet est forte. . Le nouveau secteur angulaire occupé par le projet n'est pas particulièrement important. Il augmente l'IOH de seulement 4° pour Ligaudry, de 5° pour Vilsix et de 10° pour Thonville mais il vient en revanche réduire l'IER de 20° pour Ligaudry, de 29° pour Vilsix et de 35° pour Thonville. Cela fait alors passer le seuil d'alerte de l'IER dès lors que le projet est ajouté seul au contexte actuel (diagramme 2). Il crée donc théoriquement à lui seul un risque d'encerclement pour ces lieux de vie, d'où son niveau d'incidence fort.
	Modérée	. Pour Aigneville, Morsans et Neuvy-en-Dunois, l'incidence du projet est modérée. . Pour Aigneville et Morsans, il augmente l'IOH de respectivement 8° et 16°. Il vient cependant réduire la valeur de l'IOH de plus de 30° pour les deux lieux de vie. Pour Aigneville, cela contribue à renforcer la situation d'encerclement théorique créée initialement par le contexte actuel (diagramme 1). Pour Morsans, cela ne crée pas de risque d'encerclement théorique mais vient faire passer la valeur de l'IER à la limite de son seuil d'alerte, tout juste à 160°. . Pour Neuvy-en-Dunois, il existe déjà un risque d'encerclement théorique avec la simple présence du contexte actuel (diagramme 1) puisque la valeur seuil des deux indices importants est déjà atteinte. Le projet ne vient ici pas réduire l'IER mais renforce considérablement la situation d'encerclement en augmentant l'IOH de 50°, ce dernier étant pour rappel déjà en seuil d'alerte avec le contexte actuel (diagramme 1).
	Faible	. Pour Bullainville, Dommarville, la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille, l'incidence du projet est faible. . Pour Bullainville et Dommarville, le projet ne réduit jamais la valeur de l'IER, mais il augmente l'IOH respectivement de 8° et de 18°. Cela fait alors passer le seuil d'alerte de cet indice lorsque le projet est ajouté au contexte actuel, en instruction et avec refus possible (diagramme 4). Cependant, lorsqu'il est ajouté seul au contexte actuel, le projet ne crée pas de risque d'encerclement théorique (diagramme 2). C'est bien l'ajout du contexte en instruction et avec refus possible au contexte actuel (diagramme 3) qui augmente très fortement la valeur de l'IOH dans un premier temps, à la limite de son seuil d'alerte. . Pour la ferme de Raimbert, le Pré-Saint-Évroult, le Pré-Saint-Martin et Touraille, l'ajout du projet ne fait pas passer le seuil d'alerte de l'un des deux indices importants. Le projet augmente alors l'IOH de 14° au maximum pour la ferme de Raimbert, et réduit l'IER de 23° au maximum pour le Pré-Saint-Martin.
	Très faible	. Pour Acclainville, Allonville, la Ferme de Gourville, Jumainville, La Folie-Herbault, Ligaudry et Sancheville, l'incidence du projet est très faible. . Pour ces lieux de vie, le projet s'intègre en partie dans des secteurs angulaires déjà occupés par des éoliennes en service, accordées ou alors en instruction. Son influence sur les deux indices principaux est alors très faible. Il n'augmente ainsi que très faiblement l'IOH, au maximum de 7° pour La Folie-Herbault, et ne diminue l'IER qu'au maximum de 6°, pour Gourville.

Troisième partie

Intégration des éléments connexes et mesures

Intégration des éléments connexes et mesures

1 - POSTE DE LIVRAISON ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1.1 - Réservation de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'une éolienne, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil.

Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol.

Il est recommandé de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

1.2 - Les éléments connexes

Les éléments connexes d'une éolienne sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués des pistes d'accès et aires de grutage ainsi que des postes électriques, dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier ou encore le broyat de terre cuite.

Un poste de livraison est prévu (fig. 84). Il prendra place à proximité de l'éolienne E3, le long de l'axe routier D123.

Les PDL (fig. 85) sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Chaque poste est de dimension normalisée de 9 x 2.5 x 2.67 m. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

1.3 - Intégration du poste de livraison

L'opération a minima est la mise en couleur du poste, soit par un enduit taloché soit par une mise en peinture. Nous déconseillons fortement d'utiliser la couleur verte qui, contrairement aux idées reçues, s'intègre très mal dans le paysage. En effet le paysage est loin d'être toujours vert. Seules les jeunes cultures printannières sont réellement vertes. Le reste de l'année, les couleurs passent des jaunes dorés estivaux aux brins automnaux et hivernaux des labours. De plus, si le vert est considéré comme la couleur emblématique du végétal, il n'est jamais présent comme couleur unie mais comme un camaïeu d'une grande complexité, assorti de bleus, de jaunes ou d'oranges. Il n'existe pas d'éléments végétaux uniformément verts. Ainsi peindre un PDL en vert le rend incongru et renforce son artificialité.

C'est pourquoi nous préconisons d'employer la couleur permanente du paysage, selon le guide chromatique mis au point par M. et Mme. Lenclos : celle du sol, du substrat géologique. La palette chromatique peut donc aller de la couleur brune ou ocre de la terre au blanc cassé des pierres calcaires. Il conviendra aussi d'apporter une attention à la mise en peinture des portes des PDL, qui doivent être dans un ton similaire, légèrement plus foncé par exemple.

Voici les recommandations que nous proposons :

. Éviter une mise en peinture de type laque ou autre pour ne pas créer des effets de brillance, et donc privilégier les peintures mates ou les enduits talochés ;

. Prévoir une semelle de propreté au pied du poste pour éviter les projections de boue sur la base des murs lors des averses. Une semelle de propreté est une saignée de quelques dizaines de centimètres de largeur, avec un fond damé et un géotextile, qu'on remplit de graviers ou de petits galets roulés de rivière. Lorsqu'une averse tombe, les gouttes d'eau se dissipent dans le gravier, ce qu'elles ne font pas sur un sol brut, évitant ainsi les éclaboussures qui finissent par recouvrir le pied du mur de boue ;

. L'utilisation d'une peinture beige/marron clair (RAL 1000 – 1002 – 1015, voir fig. 85). Cette nuances RAL se rapproche des couleurs des sols. À défaut choisir le gris neutre ;

. Enfin, dans le paysage "minimaliste" du plateau ouvert, nous déconseillons toute végétalisation autour du poste ou modelé de terrain de type merlon. L'ouvrage doit être posé sur le terrain naturel, sans artifices inutiles.

1.4 - Mesure d'accompagnement

Une mesure d'accompagnement est prévue pour le projet éolien des Grandes Vallées.

Il s'agit d'une participation financière à l'enfouissement du réseau électrique aérien sur une partie de la commune de Neuvy-en-Dunois. Cette participation financière représente un budget total de 150 000 €.

À l'échelle locale, à Neuvy-en-Dunois, la commune d'accueil du projet, et même plus globalement à l'échelle du territoire d'étude, le paysage est marqué par la présence d'infrastructures linéaires électriques importantes.

L'enfouissement du réseau électrique aérien peut contribuer notamment à un allègement de l'espace en termes de paysage et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

À titre d'exemple, il est proposé dans les pages suivantes, une comparaison entre l'état actuel du réseau électrique aérien (fig. 87) et une simulation de l'ambiance paysagère suite à la réalisation d'un enfouissement de ce même réseau aérien (fig. 88).

L'axe routier ciblé pour cette simulation est l'axe routier D153.3, sur sa portion reliant Neuvy-en-Dunois à Melleville. Pour ce faire, le point de vue n°10 de la campagne de photomontages a été repris. Ce dernier se situe en sortie ouest de Neuvy-en-Dunois, au niveau de la dernière habitation du bourg. On peut alors voir de part et d'autre de l'axe routier des réseaux HTA et basse tension sur toute la portion en direction de Melleville, soit un linéaire d'environ 1400 m.

Ci-dessous :

- **Figure 83 :** carte des éoliennes et du poste de livraison.
  (Source : IGN25, Innergex)
- **Figure 84 :** simulation d'un PDL, sans bardage, avec une couleur de type gris neutre.
  (Simulation : Matutina)
- **Figure 85 :** les différentes teintes RAL (ici de 1000 à 9001).
  (Source : couleursral.fr)
- **Figure 86 :** le réseau électrique depuis l'ouest de Neuvy en-Dunois, sur l'axe routier D153.3, en direction de Melleville.
  (Source : Matutina)
- **Figure 87 :** simulation de l'ambiance paysagère suite à un l'enfouissement du réseau électrique depuis l'ouest de Neuvy en-Dunois, sur l'axe routier D153.3, en direction de Melleville.
  (Source et simulation : Matutina)

Figure 83

Carte des éoliennes et du poste de livraison

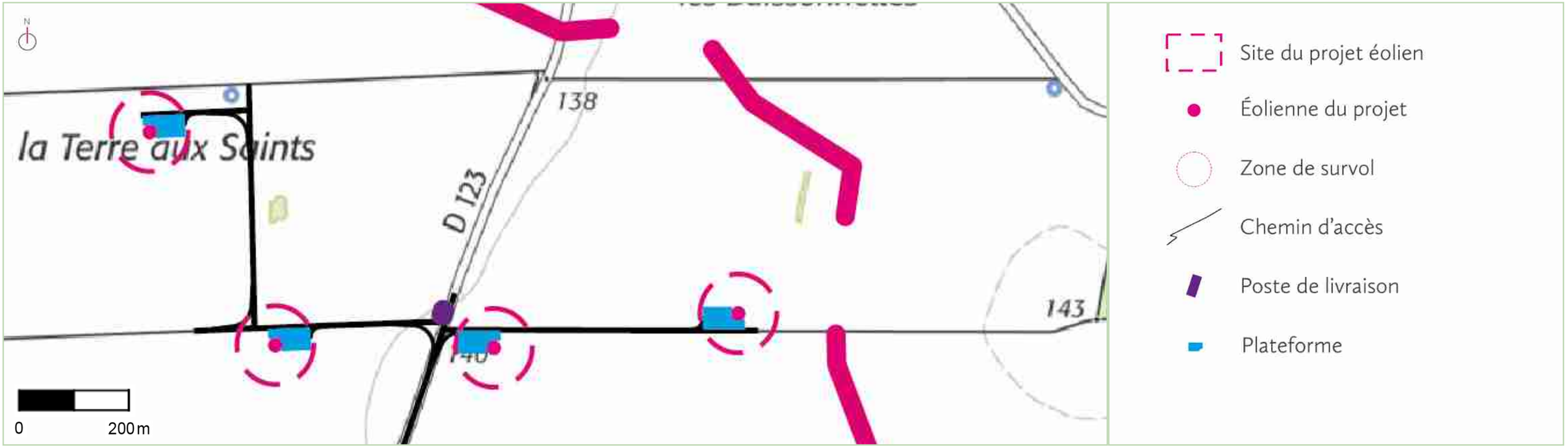

Figure 84

Simulation d'un PDL, sans bardage, avec une couleur de type gris neutre

Figure 85

Les différentes teintes RAL (ici de 1000 à 9001)

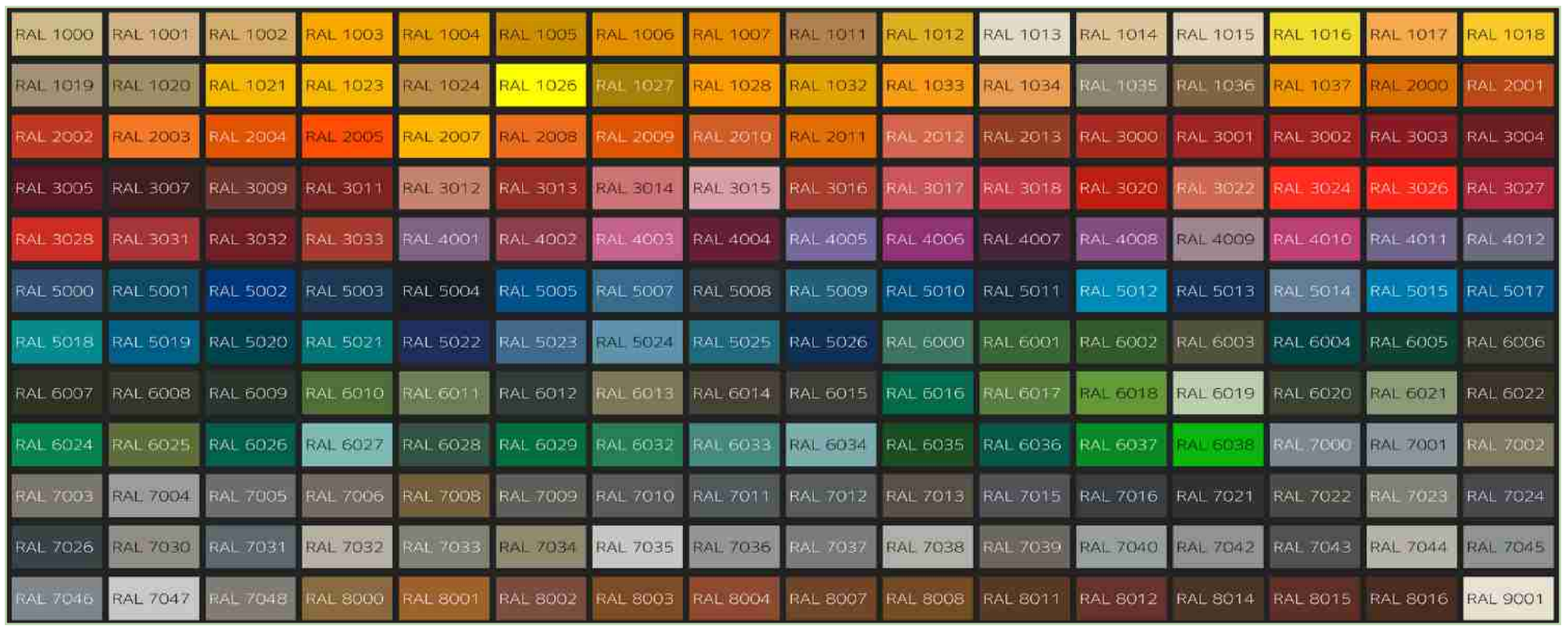

Figure 86

Le réseau électrique depuis l'ouest de Neuvy en-Dunois, sur l'axe routier D153.3, en direction de Melleville

Figure 87

Simulation de l'ambiance paysagère suite à un l'enfouissement du réseau électrique depuis l'ouest de Neuvy en-Dunois, sur l'axe routier D153.3, en direction de Melleville

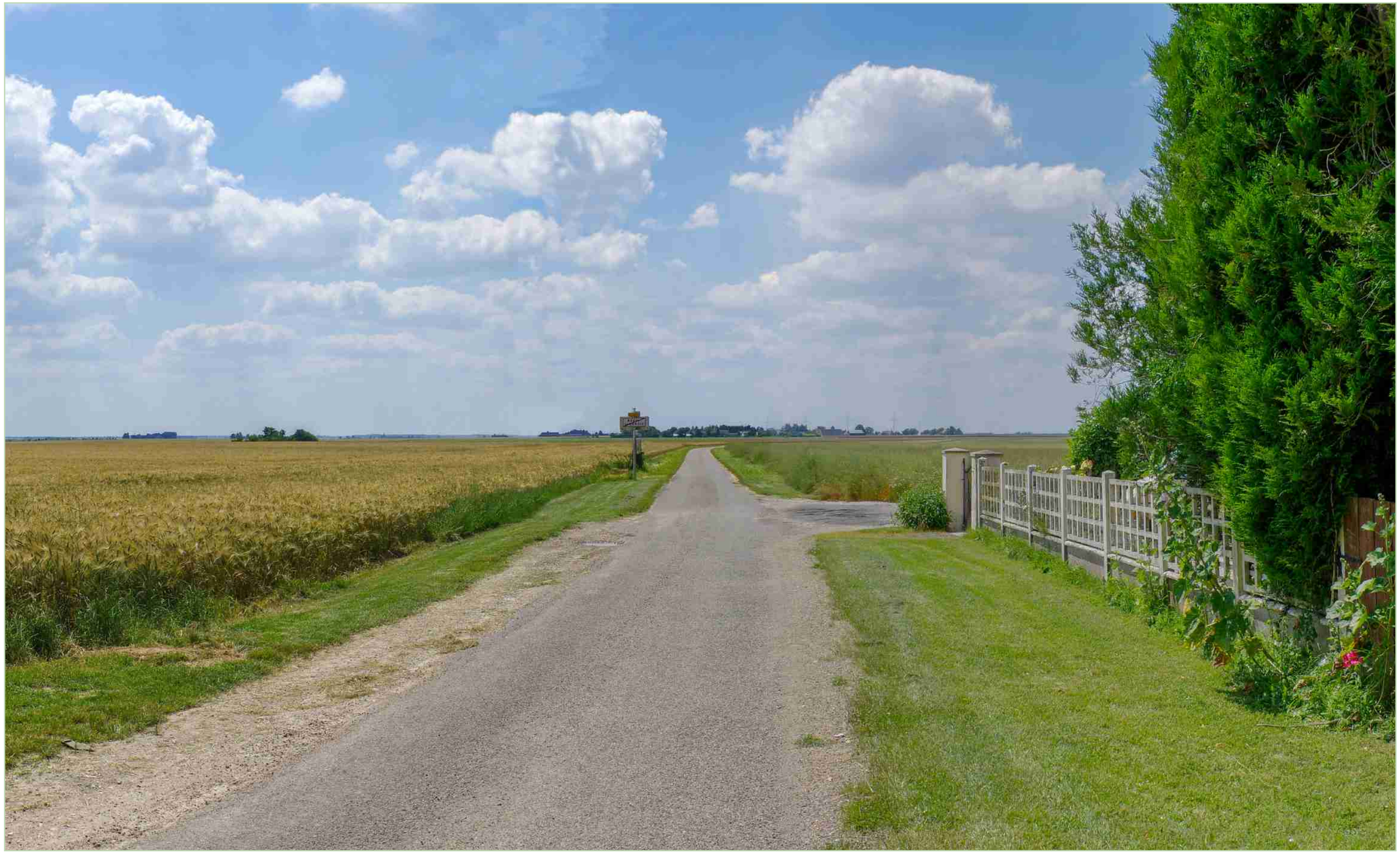

Quatrième partie

Synthèse générale

Synthèse générale

1 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC

RAPPEL

Le site du projet éolien des Grandes Vallées se trouve sur la commune de Neuvy-en-Dunois, dans le département de l'Eure-et-Loir. Le projet éolien est composé de quatre éoliennes d'une hauteur totale de 180 m.

Il s'inscrit au sein de l'unité paysagère de la Beauce, un vaste plateau tabulaire agricole ouvert. C'est un paysage que l'on peut qualifier d'openfield, où la vision du ciel semble se perdre à la vue d'un horizon lointain dominé par un paysage de plaine. Cet effet est accentué par la planitude du relief et l'absence de végétation.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Un raisonnement en variantes a été mené et a abouti au choix de la variante finale la moins incidente.

La réalisation de quarante-cinq photomontages représentatifs et d'une étude d'encerclement théorique pour vingt-et-un lieux de vie à proximité du projet a permis de réaliser l'évaluation des incidences paysagères.

C'est selon le principe Éviter - Réduire - Accompagner que le projet est ici évalué en synthèse finale.

ÉVITEMENT

- Par son éloignement aux monuments historiques, le projet évite toute intervisibilité ou covisibilité dans des rapports d'échelle défavorables, et ce également depuis les monuments historiques sensibles les plus proches : le moulin de Sancheville et l'église de la Folie-Herbault ;

- Pour les mêmes raisons, le projet évite toute visibilité depuis le château de Châteaudun, et notamment depuis la terrasse de la tour de l'aile Longueville et son panorama sur la vallée du Loir, en accès-libre au public ;

- Toujours de par son éloignement, le projet évite tout effet de surplomb sur la Vallée du Loir ;

- Enfin, le projet n'engendre pas d'effets cumulés ou de brouillage de la lisibilité avec d'autres parcs et projets éoliens, notamment avec ceux de la Butte de Ménonville, du Canton de Bonneval et du projet accordé de Montguérin, tous au nord de Neuvy-en-Dunois, la commune d'accueil du projet.

RÉDUCTION

- Par le choix d'un site ouvert et par sa dimension raisonnée, le projet réduit son incidence sur ce paysage ouvert, où les rapports d'échelle sont toujours favorables ;

- De la même manière, le projet réduit sa visibilité depuis les axes routiers principaux, et par le choix d'un site placé plutôt à l'écart de ces dits axes ;

ACCOMPAGNEMENT

- Innergex France, développeur du projet de parc éolien des Grandes Vallées, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage.

Au regard des enjeux du paysage dont le projet éolien a tenu compte ci-dessus au travers des mesures d'évitement et de réduction des incidences, il n'est en réalité pas possible de parler de compensation au sens strict du terme. En effet, l'éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique.

L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension d'aménagement et de transformation du territoire.

À ce titre, cette mesure d'accompagnement vient s'inscrire dans une mise en valeur des lieux où prend place le projet. Elle symbolise une forme de "contrat social" où le développeur envisage l'implantation éolienne comme une action de valorisation du territoire, en premier lieu au profit de ses habitants.

La mesure d'accompagnement consiste en une participation financière à l'enfouissement du réseau électrique aérien sur une partie de la commune de Neuvy-en-Dunois. Cette participation financière représente un budget total de 150 000 €.

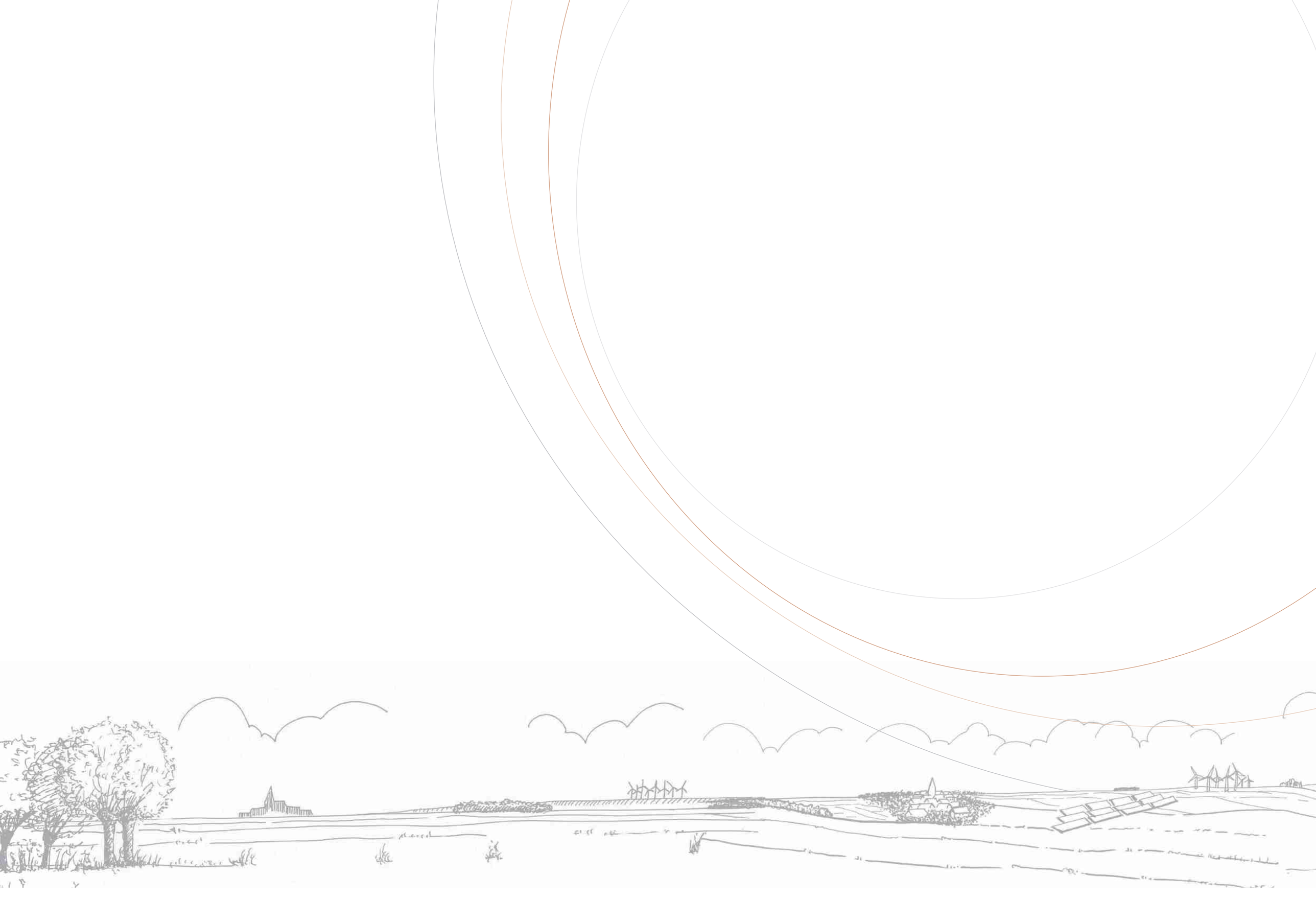

Annexes

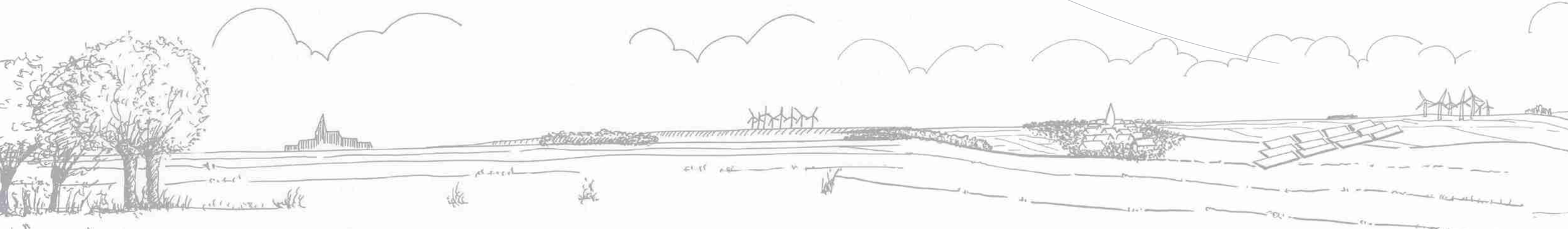

Bibliographie

Alain Corbin, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
Georges Duby (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
Alain Mazas et **Alain Freytet**, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
Dominique et **Jean-Philippe Lenclos**, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
Jacques Le Goff, *Histoire de l'Occident médiéval*, Flammarion, Coll. Champs Histoire, réed. 2008

Atlas régionaux , documents cadres

- Atlas des paysages de l'Eure-et-Loir, réal. Némis / CAUE d'Eure-et-Loir, 2008
- Atlas des paysages du Loiret, réal. Jean-Pierre SAURIN / Conseil général du Loiret, 2008
- Schéma régional éolien de la région Centre, DREAL et Région Centre, juillet 2012

Webographie / accès aux bases de données (BD)

- Delcampe - www.delcampe.org
- DREAL Centre - www.centre.developpement-durable.gouv.fr (BD Carmen)
- Geoportail - www.geoportail.fr
- IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- INSEE - www.insee.fr
- Maps for free - www.maps-for-free.com
- Ministère de l'agriculture - http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire (BD Agreste)
- Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée) et Atlas des Patrimoines
- Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- Office du tourisme Berry Province (Indre et Cher) - https://www.berryprovince.com/offices-de-tourisme-berry
- Office du tourisme Cc Berry Sologne - https://www.berrysolognetourisme.com
- Openstreetmap
- SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- Wikipedia

L'ÉQUIPE MATUTINA

Julien LECOMTE, 51 ans, paysagiste et médiateur assermenté

Paysagiste et dirigeant

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 25 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une vingtaine d'années. Il est aussi médiateur conventionnel et judicaire assermenté auprès de six cours d'appel, et animateur de concertation, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (DU médiateur - IFOMENE / ICP). Il est également intervenant dans des formations universitaires en aménagement, paysage et environnement.

Baptiste DUHAMEL, 32 ans, géographe et urbaniste

Directeur des études, associé

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étalée de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est présent dans la structure depuis 2016. En 2020, il devient associé de la Sarl Matutina, en occupant la fonction de directeur des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports. Il est également télépilote du drone.

Manon ROI, 25 ans, géographe spécialisée en paysage

Chargée d'études

Manon est titulaire d'une Licence 3 et d'un Master 1 en Géographie et a effectué son Master 2 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours dans le cadre d'un apprentissage au sein de Matutina (2020-21).

Manon est chargée d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Elle est en télétravail depuis la Touraine.

Alexis BILLARD, 24 ans, environnementaliste et géographe

Chargé d'études

Après l'obtention d'un DUT dans le domaine industriel, Alexis a obtenu une licence professionnelle dans la gestion des eaux et le développement des territoires. Il a ensuite intégré le Master 1 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours et a effectué son Master 2 en apprentissage au sein de Matutina (2022-23).

Alexis est chargé d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Il est en télétravail depuis le Berry.

Morgan RAPIN, 24 ans, géographe spécialisé en paysage

Chargé d'études

Morgan a effectué tout son parcours en géographie à l'université de Tours pour y obtenir son Master 1, et y réalise désormais son Master 2 «Environnement, Territoire et Paysage» dans le cadre d'un apprentissage au sein de Matutina (2023-24).

Morgan est chargé d'assister l'équipe d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude.

matutina
Paysage et Énergies

12 avenue des Prés – BL 505
78180 Montigny-le-Bretonneux

Tel : 01 85 76 54 76
agence@matutina.fr

SIRET : 532 330 198 RCS Versailles
APE : 7112B

www.matutina.fr